

2

BULLETINS

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

P. Sci. A.
ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETINS

Revue
DE LA

Revue
CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1904



BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE
Rue de Louvain, 412

1904

AS
242
B312
1904

98
27.5.55

Discours prononcé par M. P. Mansion,
comme Président de l'Académie en
1903, lors de la réception au Palais
le 1^{er} janvier 1904.

SIRE,

L'Académie royale des sciences, des lettres
et des beaux-arts est heureuse d'offrir à Votre
Majesté et à la Famille royale, à l'occasion du
renouvellement de l'année, l'hommage respec-
tueux de ses vœux de bonheur et celui de son
profond dévouement.

Nulle part, on ne sait mieux qu'à l'Académie,

tout ce que la Belgique doit à la royauté, gardienne de ses libertés et de son indépendance. Nos savants confrères de la Classe des lettres, en fouillant dans les archives du passé, ont mis dans une saisissante lumière les misères de notre patrie sous la domination étrangère. Nos souverains d'autrefois, trop éloignés de nous et trop occupés d'intérêts plus importants, ont été impuissants à nous protéger contre des rivaux jaloux d'étouffer chez nous toute velléité d'expansion commerciale. La barrière de nos places fortes a été longtemps défendue par des mercenaires, imposés par l'étranger et presque aussi redoutables que des ennemis pour nos populations frémissantes. Et cependant, à la même époque, en Allemagne et ailleurs, nos vieux régiments nationaux se couvraient de gloire sur vingt champs de bataille ; mais cette gloire n'entraîne pas dans le patrimoine de la gloire nationale : Tilly et ses héroïques Wallons étaient plus populaires en Bavière qu'en Belgique.

Il n'en est plus ainsi depuis que nous avons

recouvré notre indépendance. Nous savons tous aujourd'hui ce que nous devons de sécurité et de grandeur à nos souverains belges de cœur et d'âme. La Famille royale, comme on le disait ici même l'an dernier, est de plus en plus le symbole d'un heureux passé et la sauvegarde de l'avenir.

Grâce à la sagesse de son premier Roi, qui fut pour elle un guide expérimenté, habile et discret, la Belgique a montré à l'Europe qu'elle était digne de son indépendance et de ses libertés, et elle a déployé l'activité la plus féconde dans tous les domaines : industrie, agriculture, commerce, travaux publics, sciences, lettres et beaux-arts.

Sous le règne de Votre Majesté, la Belgique a fait un nouveau pas en avant, elle a affirmé plus haut et plus loin sa vitalité nationale. Grâce à la magie de l'exemple venu d'en haut, les Belges ont peu à peu retrouvé cet esprit d'entreprise, audacieux sans témérité, qui avait distingué leurs ancêtres à l'époque des croisades : Nos vaillants officiers, sous la direction hardie et prudente de

Votre Majesté, ont mené à bonne fin, en peu d'années, cette tâche en apparence irréalisable, la suppression de la traite au centre de l'Afrique, et ont ainsi rendu possible et prochaine, la civilisation chrétienne du continent noir. Nos ingénieurs construisent des chemins de fer en Chine; nos ouvriers fabriquent du fer en Russie. Bientôt sans doute, une flotte commerciale, dont les navires auront été construits en Belgique, d'après les principes enseignés dans nos hautes écoles techniques, sillonnera toutes les mers sous pavillon belge, portant sur tous les rivages les produits de nos industries nationales.

La prospérité inouïe dont la Belgique a joui sous ses deux premiers Souverains, et à laquelle ils ont si largement contribué, se traduit par deux chiffres : depuis 1830, la population a doublé, la vie moyenne s'est accrue de moitié. Deux faits providentiels en assurent la continuation : la découverte du bassin houiller de la Campine, l'extension coloniale de la Belgique au Congo.

SIRE,

Le vœu le plus cher de l'Académie est que
Votre Majesté puisse, pendant de longues années
encore, présider aux destinées de la patrie tou-
jours prospère, et à celle de la colonie qu'Elle
lui a préparée avec tant de sollicitude.

MONSEIGNEUR,

Nous associons à ces vœux, ceux que nous
faisons pour le bonheur de Votre Altesse Royale
et pour celui de S. A. R. Madame la Princesse
Élisabeth de Belgique et des Princes Léopold et
Charles-Théodore.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1904. — N° 1.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 4 janvier 1904.

M. le chevalier ÉD. DESCAMPS, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. S. Bormans, T.-J. Lamy, L. Vanderkindere, le comte Goblet d'Alviella, F. vander Haeghen, Ad. Prins, A. Giron, Paul Fredericq, le baron J. de Chestret de Hanefte, G. Kurth, Ch. Mesdach de ter Kiele, H. Denis, G. Monchamp, P. Thomas, Ern. Dis-

cailles, Ch. Duvivier, V. Brants, Polydore de Paepe, A. Beernaert, C. De Smedt, Jules Leclercq, M. Wilmotte, Ern. Nys, D. Mercier, H. Pirenne, *membres*; Ern. Gosart, J. Lameere, A. Rolin, Franz Cumont, J. Vercoullie et J.-P. Waltzing, *correspondants*.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un arrêté, en date du 10 décembre, par lequel Sa Majesté le Roi, sur la proposition de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, a nommé président de l'Académie, pour l'année 1904, M. le chevalier Éd. Descamps, directeur de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques pour ladite année. Notification de cet arrêté sera également donnée aux Classes des beaux-arts et des sciences. — *Applaudissements*.

M. le chevalier Descamps, en prenant possession du fauteuil comme directeur de la Classe pour 1904, rappelle que ce sont les suffrages de ses confrères qui l'ont appelé à diriger leurs travaux, ce qui lui vaut, dit-il, de la part du Roi, l'insigne honneur de présider l'Académie. Il remercie la Classe en lui exprimant en même temps sa sincère gratitude et il forme les meilleurs vœux pour l'Académie et ses membres. — *Applaudissements*.

—

Une omission regrettable a eu lieu dans le *Bulletin* de la séance du 7 décembre 1903, page 780 du volume de cette année : c'est le nom de M. Alphonse Willems parmi ceux des membres promus au grade d'officier de l'Ordre de Léopold et auxquels M. le Directeur a adressé les félicitations de la Classe.

Le Secrétaire perpétuel,

CHEV. EDM. MARCHAL.



CORRESPONDANCE.

MM. Waltzing, élu correspondant, Naber, Monod, Toniolo, Holland et René Berthelot, élus associés, adressent des lettres de remerciements.

— La Classe prend notification de la mort du doyen des associés de la Section d'histoire et de littérature, M. le professeur Franz von Löher, de l'Université de Munich, décédé le 1^{er} mars 1892, ainsi qu'il résulte d'une lettre du recteur de cette Université.

M. Franz von Löher, qui pendant de nombreuses années a occupé les fonctions de directeur des Archives générales du royaume de Bavière, était né le 15 octobre 1818 à Paderborn (Westphalie).

— La Société nationale des antiquaires de France annonce qu'elle célébrera son centenaire le lundi 11 avril 1904.

M. Franz Cumont accepte de représenter l'Académie à cette solennité.

— Hommages d'ouvrages :

1^o *Vie de Sévère* ; par Zacharie le Scholastique, texte syriaque publié, traduit et annoté par M. A. Kugener (*Patrologia Orientalis*, tome II, fascicule I) (présenté par M. Lamy, avec une note qui figure ci-après) ;

2^o *Collection Raoul Warocqué. Antiquités égyptiennes, grecques et romaines* (n^{os} 1-100) (présenté par M. Franz Cumont, avec une note qui figure ci-après) ;

5° *Les massacres de Kichinev* (avril 1905); par Leo Errera;

4° *Die russischen Juden. Vernichtung oder Befreiung?* par le même;

5° *Amendement au projet de paix perpétuelle*; par Arthur Cabuy;

6° *Des bases légitimes des impôts en droit international*; par Ernest Lehr, associé de l'Académie;

7° *Les possédés de l'église Sainte-Dymphne, à Gheel*; par Paul Masoin et Henry Meige.

— Remerciements.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe, de la part de l'auteur, M. A. Kugener, le premier fascicule de la *Vie* du célèbre patriarche monophysite d'Antioche Sévère, qui vient de paraître dans la *Patrologie orientale*, dont M^{gr} Grafm et F. Nau, professeurs à l'Institut catholique de Paris, ont commencé la publication.

Le travail de M. Kugener comprendra trois fascicules. Le premier contient la *Biographie* de Sévère, par Zacharie le Scholastique, son contemporain et son condisciple aux écoles d'Alexandrie et de Béryte. Cette *Vie* a été écrite en grec. Mais le texte original est perdu. Les Syriens monophysites l'ont traduite en leur langue. A en juger par les mots grecs conservés et par d'autres particularités, cette traduction doit être fort exacte et très littérale. Elle nous est parvenue dans le manuscrit Sackau, 521 de la Bibliothèque de Berlin. M. Spanuth l'a éditée fort

correctement en 1895. M. Nau en a donné une traduction française dans la *Revue de l'Orient chrétien*, 1899-1900, qu'il a publiée ensuite à part, à Paris, chez Leroux. M. Kugener a retravaillé cette traduction et reproduit le texte syriaque de Spanuth avec quelques corrections d'après le manuscrit de Berlin. Comme les caractères syriaques de l'imprimerie Didot, fort beaux d'ailleurs, ne permettent pas de reproduire les points diairitiques du manuscrit, l'auteur les a remplacés par les points-voyelles dont se servent les Syriens occidentaux et les Maronites. Il a mis entre parenthèses ou en note les mots grecs conservés dans le syriaque. Dans le second fascicule, l'auteur donnera la *Vie* encore inédite de Sévère par Jean, higoumène du monastère de Bar Aphtonia; dans le troisième, on trouvera l'introduction, le commentaire et les tables. Zacharie, en décrivant la jeunesse de Sévère, donne d'intéressants détails sur les écoles d'humanités et de droit d'Alexandrie et de Beyrouth à la fin du V^e siècle, sur quelques maîtres de cette époque, sur les pratiques idolâtriques et superstitieuses qui persévéraient jusqu'alors en Égypte et sur des milliers de moines qui étaient en Syrie, en Palestine et en Égypte, et dont la vie fit l'admiration de Zacharie et de son ami Sévère, qui finit par embrasser ce genre d'existence. Zacharie continue la biographie de son héros jusqu'à l'élévation de Sévère au siège patriarcal d'Antioche.

La traduction française est faite avec beaucoup de soin, d'exactitude et d'élégance, même là où le texte est difficile. Je relèverai une seule phrase : « Sévère écrivit une lettre dogmatique à ceux qui étaient à la tête de ces couvents, dans laquelle il confessait que Notre Seigneur Jésus-Christ était « hors de natures » ». Il eût été plus

exact de dire : « formé ou composé de deux natures », *εκ δύο φύσεων*, comme l'auteur le met en note, parce que, selon les idées monophysites de Sévère, les deux natures en Jésus-Christ sont confondues en une seule. Ce n'est là qu'un détail qui n'ôte rien au mérite de l'ensemble.

T.-J. LAMY.

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Raoul Warocqué, le catalogue des antiquités égyptiennes, grecques et romaines qu'il a réunies au château de Mariemont. Ce charmant petit volume, illustré d'excellentes photogravures, a été tiré à petit nombre et ne sera pas mis dans le commerce : ce sera donc une rareté bibliographique, mais c'est là son moindre mérite. La collection formée par M. Warocqué compte une quantité de morceaux d'une haute valeur artistique ou archéologique. Je citerai d'abord parmi les marbres une série de têtes archaïques, dont l'une [n° 6] est l'un des plus anciens monuments que nous possédions de la sculpture attique (1); nous remarquons ensuite un admirable visage féminin trouvé à Rhodes et qui est un original grec sans doute de l'époque d'Alexandre; puis une statue d'Apollon provenant de Chio et une autre de satyre tenant une syrinx; une figurine, découverte au Laurium, de la déesse thrace Bendis, dont les représentations sont fort rares; un groupe de stèles funéraires attiques

(1) Cette tête, qui a vraisemblablement appartenu à un sphynx funéraire, sera prochainement publiée par M. Jean De Mot dans le *Bulletin de correspondance hellénique*.

dont l'une, figurant la scène traditionnelle des adieux, exprime un profond sentiment de mélancolie. A côté des marbres purement grecs, on trouve des spécimens de la sculpture hellénique en Syrie, en Égypte, à Rome; puis des inscriptions latines, dont la plus importante est une dédicace à Flavianus Lollianus Mavortius, haut dignitaire du IV^e siècle, à qui l'écrivain Firmicus Maternus consacra son traité d'astrologie.

Après les monuments lapidaires sont décrits une collection remarquable de bronzes : Athéna archaïque, le corps serré dans une gaine, travail péloponésien du VI^e siècle; statuette d'un vigoureux athlète analogue à l'Agias de Lysippe, trouvé récemment à Delphes; Hercule tenant les pommes des Hespérides, figurine d'un modelé très étudié, qui est manifestement inspirée aussi d'un original de Lysippe; Bacchus aux formes efféminées, qui a probablement été coulé dans un atelier d'Orient à l'époque des Séleucides; ciste funéraire décorée de sphynx barbues, exécutée sans doute par les bronziers de Chalcis vers la fin du VI^e siècle avant notre ère; grand buste de la déesse Rome, d'un bel effet décoratif; etc.

La série des bronzes gaulois est d'un intérêt plus particulier pour notre vieille histoire nationale. Outre le vase érotique exhumé d'un tumulus à Herstal en 1901 et que plusieurs publications ont déjà rendu fameux, nous y signalerons un Mercure assis, d'une facture excellente, mis au jour près de Mons, en même temps que l'extrémité d'un timon de char; puis une gracieuse Victoire volant, découverte à Aeltre, dans la Flandre orientale; un Mars casqué trouvé à Mandœuvre, dans le département du Doubs, et qui est un curieux produit de la technique gallo-romaine. Plus précieuse encore est une statuette

d'argent provenant de la Nièvre (1), et qui paraît figurer quelque déesse adorée dans le pays.

Parmi les œuvres de la céramique, il faut citer surtout deux grandes amphores décorées de zones d'ornements en relief, qui sont peut-être les produits les plus remarquables que l'on possède des ateliers archaïques de Rhodes; puis une suite de vases attiques à figures rouges du V^e siècle, dont l'un porte des inscriptions.

Le volume se termine par la description de fresques provenant d'une luxueuse villa fouillée en 1901 à Boscoreale et que M. Warocqué a été assez heureux pour pouvoir acheter à Paris au printemps de cette année. Je ne pense pas qu'aucun musée d'Europe, en dehors de Naples, possède une série de fresques de dimensions aussi vastes et qui puissent donner une meilleure idée de a peinture décorative des Romains.

Je commets peut-être une indiscretion en ajoutant qu'au moment où il paraît, ce catalogue est déjà incomplet, et que la collection de Mariemont s'est encore enrichie de marbres et de bronzes précieux qui feront l'objet d'une nouvelle publication. L'Académie autorisera un conservateur des Musées à exprimer ici sa gratitude à M. Raoul Warocqué, dont la munificence éclairée permet de conserver ou de faire entrer en Belgique des œuvres d'art antiques que le pauvre budget du Cinquantenaire ne lui laisse pas l'espoir d'acquérir.

FRANZ CUMONT.

(1) La provenance (Auvergne) indiquée dans le catalogue avec une nuance dubitative doit être modifiée d'après des renseignements que nous avons obtenus. La statuette a été découverte à Saint-Honoré-les-Bains dans la Nièvre et sera bientôt publiée par M. Héron de Villefosse.

RAPPORTS.

—

LES ÉTATS-GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES ET LES PROTESTANTS DU DUCHÉ DE LIMBOURG PENDANT LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE. *Étude d'histoire politique et religieuse*; par Eugène Hubert, professeur à l'Université de Liège.

Rapport de M. Discailles, premier commissaire.

« Qu'il y ait eu, ou non, dès 1540 des sectateurs de la Réforme dans la capitale du Limbourg (1), il est certain qu'un quart de siècle plus tard l'expansion des doctrines calvinistes dans ce duché fut considérablement favorisée par l'occupation des soldats de Louis de Nassau. De petites agglomérations calvinistes se formèrent non seulement dans les pays d'Outre-Meuse, où elles demeurèrent, mais aussi à Herve, Charneux, Rechain, Soiron, Baelen, etc. (2).

Il va de soi que le jour où l'Espagne eut établi son autorité dans le duché, l'expansion calviniste subit un temps d'arrêt. Les succès du stathouder Frédéric-Henri, qui en 1652 s'était emparé de la forteresse de Limbourg,

(1) Ypey et Dermont l'affirment dans leur *Geschiedenis der nederlandsche hervormde Kerk* (Breda, 1819-1827, 4 vol. in-8°), II, 126, mais ils ne fournissent pas de « preuves bien précises ».

(2) Cf. POUJOL, *Histoire et influence des églises wallonnes dans les Pays-Bas* (Paris, 1902), 411.

rendirent à l'hérésie une telle vigueur que, si l'on en croit le nonce Del Bogno (dont M. Hubert publie une lettre au gouvernement pontifical, qui lui a été communiquée par M. Cauchie, professeur à l'Université de Louvain), le Limbourg comptait vers cette époque plus de deux mille protestants.

Si le gouvernement espagnol, devenu de nouveau maître du duché en 1655, y interdit l'exercice public du culte réformé, il n'en fit pas moins preuve d'une certaine tolérance. Déférant en cela au désir des États-Généraux, que les synodes harcelaient d'objurgations, le ministère consentit à faire aux protestants des Pays-Bas un traitement semblable à celui qui était fait aux catholiques romains dans les Provinces-Unies.

Cette situation dura jusqu'au traité de partage du 26 décembre 1661 (conclu en exécution de la paix de Westphalie), par lequel Philippe IV accordait à la République des Provinces-Unies une partie des *appartenances* du Limbourg, ou pays d'Outre-Meuse.

Le culte réformé fut officiellement rétabli à Fauquemont, Dalhem, Bleygny et Olne, mais interdit à Eupen, Limbourg et Hodimont.

Plus de différence de traitement entre les foyers calvinistes quand les troupes de Louis XIV entrèrent dans le duché en 1672-1675 : interdiction partout.

En 1678, le traité de Nimègue eut pour conséquence le retour à l'ancien ordre de choses.

C'est la situation du protestantisme limbourgeois pendant la guerre de la succession d'Espagne que M. Hubert étudie.

Il a puisé ses sources dans les archives de la Haye (1) et surtout dans celles des presbytères évangéliques d'Enpen et de Hodimont.

Il a vu à Eupen « les registres du Consistoire, très complets pour tout le XVIII^e siècle, et de nombreux dossiers; à Hodimont, de volumineuses correspondances et quelques registres des églises de Hodimont et de Dalhem ».

Il a également dépouillé les registres d'Olne et de Bleygny conservés aux archives de l'État à Liège.

Il a pu, grâce à ces recherches, éclairer d'une vive clarté les événements de 1704 et 1705, qui amenèrent les États-Généraux à faire des représentations énergiques au Gouvernement de Bruxelles concernant l'interdiction de tout acte du culte réformé à Eupen. Il a pu également montrer le rôle très actif joué par l'avocat Louis, représentant avisé des Réformés, dont la correspondance est conservée au presbytère évangélique de Hodimont. Enfin, nous savons la vérité sur les troubles graves qui désolèrent cette localité de 1711 à 1712 et pendant lesquels l'intervention des États fut des plus utiles aux Réformés.

Aussitôt que, au cours des négociations officielles ouvertes entre les Puissances en vue de mettre fin à la guerre de la succession d'Espagne, on apprit qu'il était question de la cession des Pays-Bas espagnols à la maison d'Autriche, les protestants d'Outre-Meuse deman-

(1) *Resolutien van Haar Hoogmogende Staten generaal der Vereenigde Nederlanden. — Brussel. Gewone Secrete en uitgaande brieven.*

dèrent aux États-Généraux que l'on rappelât à Charles VI l'engagement qu'il avait pris d'autoriser l'exercice du culte calviniste dans le Limbourg (1). Les États envoyèrent la requête au plénipotentiaire délégué au Congrès d'Utrecht, avec ordre de « s'employer le mieux possible à la faire triompher dans les articles de la paix prochaine ». Mais le traité d'Utrecht se borna à maintenir le statu quo en matière religieuse.

Les délégués de la République au Congrès de Rastadt et aux Conférences d'Anvers furent chargés de renouveler les efforts du délégué d'Utrecht : ils n'eurent pas plus de succès. Charles VI, à ce qu'assure son ministre, le comte de Königsegg, aurait mieux aimé renoncer à sa nouvelle acquisition que de porter une atteinte quelconque à la religion catholique. En conséquence, le 26 mai 1719, sur l'ordre du baron de Tunderfelt, lieutenant-gouverneur du duché de Limbourg, les temples d'Eupen et de Hodimont sont fermés et injonction est faite aux pasteurs de quitter le pays dans le délai de six jours.

Les États-Généraux représentent alors à Charles VI que le gouvernement des Provinces-Unies, accordant à ses sujets catholiques la liberté de conscience pleine et entière, est en droit d'exiger que ses coreligionnaires vivant dans les Pays-Bas autrichiens soient traités d'une manière aussi favorable.

Leurs instances, leurs menaces même de représailles contre les catholiques du pays de généralité ont pour

1 C'était le pasteur de Maastricht, Basnage, qui avait, d'accord avec le pasteur Guichart d'Eupen, rappelé, au Synode du 3 mai 1712, cet engagement, dont d'ailleurs M. Hubert n'a trouvé trace ni dans les archives d'État, ni dans les papiers des églises évangéliques.

unique résultat la promesse que le Gouvernement de Bruxelles fermera les yeux sur la présence des pasteurs, « à condition qu'ils ne feront toutefois aucun exercice » publique de religion et qu'ils éviteront avec tout soins » et discrétion possible de donner à ces égards aucun » scandale aux catholiques par leurs conversations ou » par leurs habits et que de la part de l'État cela leur » soit sérieusement enjoint » (6 juillet 1716).

M. Hubert compte exposer bientôt la suite de cette histoire si intéressante des petites communautés calvinistes du Limbourg qui, nous dit-il, malgré l'hostilité du gouvernement autrichien, demeurèrent vivaces, grâce à la protection discrète, mais vigilante, des États-Généraux.

Nous estimons que le mémoire dont nous venons de donner une analyse succincte fera bonne figure, comme les autres études d'histoire politique et religieuse de l'auteur, dans notre collection des *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers in-4^o*. »

**Rapport de M. le comte Goblet d'Alviella,
deuxième commissaire.**

« Je suis heureux de me rallier aux appréciations du premier commissaire en ce qui concerne l'intérêt et la valeur historique du mémoire actuellement soumis à la Classe par M. le professeur Hubert. Toutefois, en

appuyant les conclusions du premier rapport, je ne puis m'empêcher de suggérer qu'il y aurait peut-être utilité à grouper davantage les publications de M. Hubert. Les travaux qu'il nous adresse successivement se rapportent aux recherches qu'il a entreprises, avec autant de bonheur que de compétence, sur l'histoire du protestantisme dans les Pays-Bas méridionaux pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle. Il serait désirable, je pense, tant dans l'intérêt de l'auteur que de l'Académie, que ces essais fussent moins égrenés dans nos recueils. Ainsi le présent mémoire ne remplira qu'un petit nombre de pages dans les *Mémoires couronnés et autres mémoires*.

N'y aurait-il pas lieu d'attendre que nous puissions y ajouter tout au moins le nouveau mémoire, pour ne pas dire le nouveau chapitre, dont M. Hubert nous promet l'envoi prochain, sur les communautés calvinistes de la province de Limbourg, si, comme je n'en doute pas, ce travail mérite le même accueil ? »

—

Rapport de M. Paul Fredericq, troisième commissaire.

« Comme mes deux honorables confrères, j'estime que la dissertation de M. le professeur Eug. Hubert est fort intéressante et mérite d'être publiée par l'Académie.

M. le comte Goblet d'Alviella conseille à l'auteur de nous présenter plutôt un travail d'ensemble.

Certes, ce serait plus intéressant encore ; mais quiconque explore les archives, sait combien de recherches et de temps il faut pour pouvoir épuiser un sujet un peu vaste. Que de grands travaux ont été abandonnés en

route, faute d'avoir su se résoudre à publier au fur et à mesure des monographies détachées ! Laissons aux auteurs toute latitude sur ce point, lorsque, comme c'est le cas pour M. Hubert, chaque travail qu'ils nous présentent, jette une lumière nouvelle sur quelque point de notre histoire resté obscur.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de proposer à la Classe des lettres d'accueillir dans ses *Mémoires* in-4° la nouvelle dissertation si documentée et si neuve de M. Hubert. »
— Adopté.

COMMUNICATION ET LECTURE.

A propos de l'édition de la chronique de Jean Molinet ;
lecture par Henri Pirenne, membre de l'Académie.

De toutes les chroniques relatives à l'histoire des Pays-Bas dans le dernier quart du XV^e siècle, c'est-à-dire pendant les années si troublées du gouvernement de Maximilien d'Autriche, la plus importante est sans contredit celle de Jean Molinet. Bien que cet auteur ne puisse être comparé à Georges Chastellain, qu'il prétend continuer, ni pour le talent ni pour l'intelligence, son travail n'en constitue pas moins une source précieuse par l'abondance et la précision des renseignements. Si, en qualité d'historiographe de la maison de Bourgogne, Molinet nous fournit la version officielle des événements, en revanche, et en vertu même de ses fonctions,

il a pu se documenter exactement sur les faits qu'il raconte, et l'on chercherait vainement dans l'histoire-flamande ou française de nos provinces à cette époque, une source digne de lui être comparée. Olivier de La Marche, le seul écrivain du temps qui eût pu non seulement rivaliser avec lui, mais le surpasser, ne nous a laissé, on le sait, dans ses célèbres mémoires, que des notes fort insuffisantes sur le règne de Maximilien.

De bonne heure, on a reconnu pleinement l'importance de la chronique de Molinet. Louis Brésin lui a fait de larges emprunts dans sa chronique d'Artois, et Pontus Heuterus s'est contenté de la résumer ou de la paraphraser en latin dans de nombreux passages de ses *Rerum Burgundicarum libri VI*.

Il a fallu attendre cependant jusqu'au commencement du XIX^e siècle pour posséder de la chronique de Molinet une édition imprimée. Cette édition bien connue a paru en 1827-1828 : elle occupe les volumes XLIII à XLVII de la collection des *Chroniques nationales françaises* de J.-A. Buchon (1).

Il est inutile de rappeler ici que les textes publiés par Buchon sont en général des plus défectueux. La chronique de Molinet ne fait pas exception à la règle. Je croirais même volontiers qu'elle se distingue par son incorrection et par la légèreté avec laquelle son texte a

(1) De Reiffenberg a publié à Bruxelles, en 1836, deux fragments qui peuvent s'ajouter au texte de Buchon, *Chronique métrique de G. Chastellain et de Molinet*, pp. 33 et suiv. Il les a réimprimés ensuite dans le tome VIII de son édition de *l'Histoire des ducs de Bourgogne* de Barante.

été établi. Buchon nous apprend qu'il a utilisé deux manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris (1019 7^a et 1055 Sorbonne). Mais, en l'absence de toute variante, il est permis de penser qu'il s'est borné à faire prendre une copie de l'un de ces manuscrits et qu'il l'a transmise telle quelle à l'imprimeur. Les fautes de lecture abondent, en effet, dans son édition, et elles sont de telle nature qu'elles rendent plus d'un passage complètement incompréhensible.

En voici, entre bien d'autres, quelques spécimens :

Tome II, page 15 : ...espérant entrer en personne, *lire* : espérant entrer en Péronne. — Page 205 : ...il fit faire un pont des manteaux et des bombardes, *lire* : il fit faire un pont des manteaux des bombardes (2). — Page 572 : ...ils lui paioeroient chacun an trente-deux mille mailles du Rhin, comme duc de Brabant et général adnommé du pays de Liège, *lire* : général advoné. — Page 428 : Iceulx Flamens se partirent de l'abbaye Dynan où estoit leur fort, *lire* : de l'abbaye d'Eename. — Tome III, page 555 : les estats rentrèrent en Brugès et trouvèrent en la maison de la ville... les doyens de Meringhen, *lire* : les doyens des neeringen (c'est-à-dire des métiers).

A ces mauvaises lectures, dont il serait facile de décupler le nombre, s'ajoute encore l'orthographe fantaisiste que le texte de Buchon donne à la plupart des noms

(2) Les manteaux des bombardes sont évidemment les abris en charpente derrière lesquels les canonniers se protégeaient contre les balles. Le sens de la phrase de Molinet est très facile à saisir. Mais l'addition de *et* dans le texte de Buchon la rend incompréhensible. Elle a complètement induit en erreur H. KLAJE, *Die Schlacht bei Guinegate*, p. 49 n. (Greifswald, 1890.)

géographiques. Ainsi Ésurène pour Désurène (II, 22), Werny pour Wery (II, 67, 70), Saint-Saulne pour Saint-Saulve (II, 76), Salms pour Salins (II, 124), Damecourt pour d'Amereœur (II, 510), Setron pour Saint-Trond (II, 512), Boulogne pour Hollogne (II, 565), Sarre pour Geer (II, 565), Palme pour Pamele (II, 414), Nyevene pour Ninove (II, 421), place Sainte-Vierge pour place Sainte-Verle (II, 452), Ceureghem pour Everghem (III, 562), Vilnarde pour Vilvorde (III, 406), etc.

Il n'en faut sans doute pas davantage pour montrer combien serait utile une nouvelle édition, critique cette fois, de la chronique de Jean Molinet. Les manuscrits à utiliser sont nombreux. La Bibliothèque royale n'en possède pas moins de huit, dont cinq du XVI^e siècle, et qui, bien qu'ils m'aient paru, à première vue, se diviser en deux classes, ne semblent pas différer beaucoup les uns des autres (1). La Classe croira peut-être qu'il lui appartient d'entreprendre ce travail et de faire une place à Molinet dans la collection des grands écrivains du pays, où elle a fait entrer le maître de celui-ci, Georges Chastellain.

ÉLECTIONS.

La Classe procède à l'élection de son directeur pour l'année 1905. Sur 27 votants, M. Monchamp obtient 26 voix ; un billet blanc se trouve dans l'urne.

(1) Sur d'autres manuscrits de Molinet, voy. *Bull. de la Comm. roy. d'histoire*, 1^{re} série, t. I, p. 139; t. III, pp. 188, 297-298; t. VIII, p. 305; t. XIII, p. 280; t. XV, p. 294.

M. le chevalier Descamps félicite son honorable collègue et l'invite à venir prendre place au bureau. M. Monchamp exprime à la Classe ses plus chaleureux remerciements au sujet des fonctions de confiance auxquelles il vient d'être appelé et qu'il considère comme un insigne honneur. Il saisit cette occasion pour rappeler qu'il est entré à l'Académie sous les auspices d'un bien-aimé et regretté confrère, Alphonse Le Roy, à la suite de son mémoire sur le cartésianisme en Belgique. L'affection de ses confrères, qui n'ont cessé depuis de l'entourer de leur bien vive et sincère sympathie, l'a touché profondément; il en conservera toujours le meilleur souvenir.

— *Applaudissements.*

La Classe procède ensuite à l'élection du jury de sept membres chargé de juger le concours pour les prix De Keyn à décerner en 1904.

Ont été élus : MM. Bormans, Léon et Paul Fredericq, Hymans, Monchamp, Neuberg et Wilmotte.



CLASSE DES BEAUX-ARTS

Séance du 7 janvier 1904.

M. G. HUBERTI, directeur pour 1905, occupe le fauteuil.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le comte J de Lalaing, *directeur* pour 1904 ; Ed. Fétis, F.-A. Gevaert, Th. Radoux, Gustave Biot, H. Hymans, Max. Rooses, A. Hennebicq, Ch. Tardieu, J. Winders, Ém. Janlet, H. Maquet, Ém. Mathieu, Edg. Tinel, Nav. Mellery, *membres* ; Fl. van Duyse, L. Solvay, Franz Courtens, Jan Blockx, Léon Frédéric et Ernest Acker, *correspondants*.

MM. Bordiau et Smits écrivent pour motiver leur absence.

CORRESPONDANCE.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une ampliation d'un arrêté, en date du 10 décembre, par lequel le Roi, sur la proposition de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, a nommé président de l'Académie, pour 1904, M. le chevalier Éd. Descamps, directeur de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques pour ladite année.

— M^{me} veuve Joseph Stallaert remercie la Classe pour les sentiments qui lui ont été exprimés au sujet de la mort de son mari, M. J. Stallaert, membre titulaire de la Section de peinture.

— M. Paul Nocquet, boursier de la Fondation Godecharle pour la sculpture en 1901, envoie de New-York son dernier rapport semestriel. — Renvoi à MM. Tardieu, Rooses et De Groot.

— Sur la demande de M^{me} Adèle Meurice, nièce et héritière de feu Jean Portaels, membre de la Section de peinture, la Classe procède à l'ouverture d'un billet cacheté de l'honorable académicien, dont le dépôt avait été décidé dans les archives en séance du 8 avril 1850. Ce billet porte pour titre : *Peinture à fresque*.

— Hommages d'ouvrages :

1^o *Les grands artistes* (collection d'enseignement et de vulgarisation publiée par H. Laurens, éditeur, 6, rue de Tournon, à Paris) : *Van Dyck*, bibliographie critique, illustrée de 24 reproductions hors texte; par Fierens-Gevaert. — Offert par M. Fétis, qui demande que de chaleureux remerciements soient adressés à l'auteur. — Adopté;

2^o *Étude sur Van Dyck, à propos de son centenaire*; par Louis Thullien, conseiller à la Cour d'appel de Douai;

3^o *Le livre des apprentis de la corporation des peintres et des sculpteurs à Malines*; par Hyacinthe Coninckx.

— Remerciements.

RAPPORTS.

MM. le comte J. de Lalaing, Mellery et Frédéric donnent lecture de leurs appréciations du deuxième rapport semestriel de M. Swyncop, boursier de la Fondation Godecharle pour la peinture en 1900. — Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture pour être transmis à l'intéressé.

COMMUNICATION ET LECTURE.

Les lettres au Conservatoire; par Charles Tardieu, membre de l'Académie.

En relisant au *Bulletin* de novembre dernier l'intéressant discours prononcé en séance publique de la Classe par son directeur, l'idée m'est venue, ambitieuse peut-être, sinon même chimérique, de chercher un mode de conciliation entre deux tendances contradictoires qui se sont manifestées au sein de la Classe, lors de la lecture préalable de l'étude de M. Gustave Huberti sur *la Routine*.

Parmi les observations émises dans ce discours, il en est une qui porte sur l'insuffisance de la culture générale des aspirants au prix de Rome de composition musicale, et sur l'antinomie qui s'établit : d'une part entre l'ampleur des connaissances sur lesquelles le lauréat est interrogé

avant d'obtenir sa feuille de route, et d'autre part l'omission de tout enseignement de Conservatoire qui le mette à même de les acquérir dans l'établissement consacré à son initiation technique, rigoureusement et exclusivement musicale.

Pour parer à cette insuffisance et résoudre cette antinomie, notre directeur d'hier se demandait si le Gouvernement ne pourrait pas, « en dehors des heures de conservatoire, fonder des cours d'histoire, de littérature, d'histoire de l'art, cours qui devraient être conçus en vue d'une instruction d'ensemble et non au point de vue des spécialistes ».

A cette thèse, exposée sous forme de vœu interrogatif, un de nos éminents collègues, ancien prix de Rome et directeur du Conservatoire royal de Bruxelles, oppose au contraire un déclinatoire absolu, estimant qu'un établissement d'enseignement musical n'a pas autre chose à faire que d'enseigner la musique depuis le solfège jusqu'à la composition, et que pareille tâche est déjà bien assez vaste et ardue sans qu'on la complique d'un enseignement latéral en quelque sorte, c'est-à-dire n'en faisant pas nécessairement partie intégrante.

Je ne froisserai, j'espère, aucune des deux opinions en présence en insinuant que chacune d'elles contient une part de vérité. Mais le juste milieu étant la moins enviable des situations, puisqu'on est à peu près sûr d'avoir, en s'y plaçant, maille à partir avec deux adversaires au lieu d'un, j'ai hâte de courir au mode de conciliation transactionnelle que j'ose suggérer parce qu'il me paraît de nature à satisfaire les deux tendances, en utilisant au profit de l'une un organisme déjà existant dans les conservatoires et cela sans aller jusqu'à y introduire des organismes nouveaux.

Les conservatoires, en effet, ne sont pas seulement « de musique », ils sont aussi « de déclamation ». Ils ne forment pas seulement des musiciens, ils forment aussi des comédiens, des acteurs, et non pas seulement des artistes lyriques, mais aussi de simples diseurs, parmi lesquels il en est qui, sans aspirer jamais à monter sur les planches d'un théâtre, ne sont pas fâchés de perfectionner leur élocution.

Et la question que je sou mets à mes Collègues est celle-ci : Le cours de déclamation littéraire ne pourrait-il pas se prêter à une certaine extension qui donnât un commencement de satisfaction à la thèse Huberti sans froisser l'antithèse Gevaert ?

Je le vois, pour ma part, accessible à tous les élèves d'un conservatoire, à quelque spécialité qu'ils ambitionnent de se consacrer, depuis la plus modeste jusqu'à la plus brillante.

Et non pas seulement accessible mais obligatoire pour tous, diseurs et chanteurs, cela va de soi, et par surcroît instrumentistes sans distinction entre cordes, bois et cuivres, et aussi aspirants à la composition musicale.

On me demandera peut-être ce qu'ils iraient y faire. D'abord ils y apprendraient à parler, ce qui n'est à dédaigner dans aucune spécialité. Ils y apprendraient aussi à se tenir, à marcher, à user de leurs gestes autant que de leur voix, à régler leurs attitudes, talent de second ordre, mais d'utilité fort appréciable dans toutes les circonstances de la vie. Savoir parler, être en état de dire ce que l'on a à dire, c'est déjà presque savoir penser. Se bien présenter est déjà une condition de succès, que ce soit pour un instrumentiste sollicitant un emploi dans un orchestre, dans un corps de musique militaire, ou

pour un lauréat du prix de Rome à la veille d'entreprendre un voyage à l'étranger qui le mettra en relations avec des personnalités diverses appelées peut-être à exercer quelque influence sur son avenir.

Mais, sans attacher trop d'importance à ces dégrossissements extérieurs, ils y apprendraient autre chose encore. On n'imagine pas un professeur de déclamation qui se bornerait à seriner un morceau de concours, à en imposer mécaniquement les intonations et les allures. Il est clair qu'abordant une tranche de Corneille, Racine ou Molière, pour ne citer que des classiques, le professeur ne se fera pas faute de parler de l'auteur, de sa place dans l'histoire du théâtre, de l'époque où il vécut, de son influence sur l'évolution dramatique. De là un commencement d'histoire littéraire; simple germe, il est vrai, mais si ce germe demeure infécond, tombant sur le sol ingrat d'une intelligence inerte, il se développera sans nul doute, accueilli par un esprit mieux doué, et, d'une médiocre instruction préalable, aura de grandes chances de le mener à un plus ample développement, en éveillant sa curiosité et en l'incitant à la lecture.

C'est ainsi que, pour en revenir au prix de Rome, le cours de déclamation, sans embrasser la littérature générale, pourra déterminer le concurrent éventuel à élargir le cercle de ses connaissances pour affiner son goût, non content de s'assimiler les notions purement techniques de la matière musicale.

Reste, il est vrai, l'histoire de la musique, qui n'est pas du domaine de la déclamation récitée.

Les Académies des beaux-arts comprennent un cours d'histoire de l'art, ou plus exactement d'histoire des artistes, peintres et sculpteurs, graveurs et architectes.



Les Conservatoires n'ont pas de cours d'histoire de la musique ou des artistes musiciens. Et c'est peut-être une lacune. Mais si l'on n'imagine pas un professeur de déclamation négligeant de donner à ses élèves, à propos de tel auteur dont il leur apprend à dire quelque page célèbre, la moindre indication sur sa vie et son œuvre, sur les caractères essentiels de son génie, sur les causes lointaines de son ascendant persistant, de même on ne saurait se figurer un professeur de musique qui bornât son enseignement, si limité fût-il, aux notions purement techniques de sa spécialité.

Pour la composition musicale, cela va sans dire. Outre que la composition suppose l'harmonie qui elle-même a son histoire, il semble évident qu'elle ne saurait s'enseigner de façon purement idéale, immuable et sacrosainte, abstraction faite de tout aperçu sur la marche historique des conceptions et des styles qui l'ont menée des premiers âges au moment où nous sommes. Il suffit de connaître les dénominations des modes pour comprendre qu'aborder le contrepoint c'est prendre contact avec la musique antique. Et de même, il se conçoit qu'invoquer à titre d'exemple un récit de Gluck, un air de Mozart ou un fragment symphonique de Beethoven, ce sera suggérer à l'apprenti compositeur — j'allais dire à l'apprenti sorcier — des comparaisons esthétiques auxquelles un maître éclairé ne manquera pas de rattacher des vues sur les concordances des styles avec les époques dont ils sont l'expression musicale, sans se refuser, au sujet des personnalités qui les ont formés, l'agrément de quelque anecdote typique, illustrant son exposé d'une sorte de vignette qui ne sera pas seulement pour l'élève une distraction reposante, mais encore un



ferment suscitant sa curiosité, son initiative, son désir d'en savoir davantage et, partant, sa résolution de combler par lui-même les lacunes de sa connaissance. Et il en aura les moyens à portée de la main, car si l'histoire de la musique, pas plus que l'histoire de la littérature, n'est enseignée dans les conservatoires, on y trouve pour le moins quelque embryon de bibliothèque.

Mais indépendamment de la composition musicale, il n'est presque pas un cours de conservatoire qui n'implique des jours ouverts sur des notions et des faits dépassant le cadre restreint d'un enseignement technique. Le solfège peut-être excepté. Mais le violon par exemple. Comment supposer un maître violoniste abordant Corelli et Tartini sans rien dire à ses élèves de la vie de ces grands artistes? Les auditions historiques de César Thomson au Conservatoire de Bruxelles, avec leurs programmes si documentés, sont assez récentes pour prouver à quel point la supposition serait injurieuse, si elle n'était impossible. Et le piano, de tous les instruments le plus populaire et le plus calomnié! Louis Brassin me conta jadis qu'un jour, faisant jouer à un de ses élèves — qui plus tard obtint un premier prix — je ne sais quel morceau d'étude ou de concours, et stupéfait du vide de l'interprétation en dépit de la valeur du mécanisme, il lui dit avec sa brusquerie habituelle : « Eh bien, quoi? C'est tout? Vous n'avez rien d'autre à mettre là dedans? Vous n'avez donc rien lu? » — « Mais si, monsieur, répondit l'élève, j'ai lu Molière; on m'a dit que c'était bon. » — Il prononçait Mollyer, comme les Anglais prononcent Collyer et Hollyer. Il se peut que Molière n'eût rien de commun avec le morceau à exécuter. Mais c'était déjà quelque chose de l'avoir lu.

Et dans tous les cas, la question, comme la réponse même, prouve que le professeur voyait dans l'enseignement du piano autre chose que la translation de son doigté et de son toucher, et qu'il ne se faisait pas faute de recommander à ses élèves des lectures faites pour leur ouvrir l'esprit et le cœur.

Mais, dira-t-on, violon et piano sont les privilégiés de la fortune instrumentale, des instruments qui mènent à tout, composition, direction orchestrale, voire direction théâtrale puisque Viotti, l'illustre violoniste, fut directeur de l'Opéra de Paris, et le pianiste Bronsart von Schellendorf intendant du théâtre grand-ducal de Weimar.

Soit, mais si l'on me défiait de citer d'autres instruments moins favorisés, je me permettrais de faire remarquer que l'un des directeurs du Théâtre royal de la Monnaie, M. Guidé, est un virtuose du hautbois, qu'un violoncelliste liégeois, M. Brahy, dirige les concerts populaires d'Angers après avoir fait sa partie dans le quatuor Zimmer, et qu'un clarinettiste, M. Grisez, dirigea le Conservatoire du Mans.

Dans tous les cas, il n'est guère de virtuosité instrumentale dont l'enseignement ne puisse coïncider avec des notions qui exaltent l'intelligence et la curiosité de l'élève au-dessus de son instrument. Et si j'avais l'honneur d'être professeur de trompette dans un conservatoire, je ne résisterais pas au plaisir de stimuler mes élèves en célébrant les gloires de cet instrument héroïque depuis Jéricho — dont les murs s'effondrèrent ébranlés après sept jours par les vibrations des trompettes de Josué — jusqu'au *Tabamirum spargens sonum* du *Dies iræ*. Et poussant plus loin dans l'histoire, comment ne pas leur dire la lutte épique de cet illustre trompettiste allemand qui, à Rome, dans l'*Eomene* du Porpora, rivalisa

de vocalise, pour ainsi dire, avec le jeune et déjà célèbre soprano Farinelli, de son vrai nom Carlo Broschi, le héros de *la Part du diable*? De là à des indications, sommaires peut-être, mais révélatrices et suggestives, sur la Bible et la liturgie, sur la musique en Italie, au temps du maître dont George Sand évoque le souvenir dans *Consuelo*, voire sur Auber et les destinées de l'opéra-comique, il n'y a qu'un pas. Et il n'est certes pas un professeur de conservatoire digne de sa fonction qui ne soit en mesure de le franchir, au grand profit de ses élèves, de leur culture musicale et générale, et de son développement ultérieur.

Pour en revenir à la composition musicale et au concours de Rome dont elle est la préface, convenons que cette façon de comprendre l'enseignement de la littérature et de l'histoire générale par la déclamation, l'enseignement de l'histoire de la musique par l'anecdote, n'a rien de commun avec une organisation méthodique et scientifique. Ce n'en est guère que l'esquisse. Mais l'idée, vaille que vaille, a peut-être un mérite : utiliser ce qui existe pour en tirer le plus grand parti possible, et, en se bornant à cette adaptation, esquiver l'objection de la dépense, ou la réduire à un minimum tolérable, en réservant l'avenir, de manière à ne pas troubler le sommeil de Dame Routine.

Au surplus, il ne faudrait pas s'effrayer outre mesure des difficultés dont semble hérissé l'examen littéraire que le lauréat du prix de Rome est tenu d'affronter avant d'être autorisé à partir pour l'étranger. A première vue, l'épreuve semble assez redoutable pour inquiéter nombre de membres de la Classe des beaux-arts, à commencer par celui qui ose traiter ce sujet devant vous. Et elle le serait, en effet, si le lauréat était interrogé sur toutes les

matières énumérées au programme. Mais, en fait, d'après ce que je me suis laissé dire, il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi, et M. Huberti le constate dans son discours, non sans le regretter un peu, se demandant d'abord comment le lauréat pourra réussir, sans de sérieuses études préalables, si l'examen est complet, ensuite ce qu'il lui restera d'une préparation en serre chaude, si l'examen est superficiel. Mais ne dit-il pas d'autre part qu'il vaut mieux connaître à fond une seule tragédie grecque que d'en avoir effleuré une douzaine, fussent-elles de maîtres différents? En quoi il a parfaitement raison. Et tel est bien, si je ne me trompe, l'esprit de ce programme d'examen si terrible en apparence.

On ne saurait attendre d'un lauréat du prix de Rome de musique une véritable érudition littéraire et historique. Ce qu'on attend de lui, c'est, en dehors même de son art, la preuve d'une culture suffisante d'abord pour qu'il entreprenne avec fruit son voyage de pensionnaire et s'intéresse aux spectacles nouveaux qui s'offriront à ses yeux et aux œuvres qui solliciteront ses réflexions; ensuite pour animer et vivifier son éducation technique de manière à produire lui-même des œuvres qui ne soient pas de pure et simple imitation, mais portent autant que possible la signature de son sentiment propre.

Compris ainsi, l'examen préalable au voyage n'a rien de terrifiant, et, si les moyens de s'y préparer ne sont pas à la portée de tous, ceux que je me permets d'indiquer seraient peut-être de nature à améliorer la situation actuelle, sans aller d'emblée jusqu'à une réforme de grande envergure dont l'ampleur même ajournerait indéfiniment la réalisation.



ÉLECTIONS.

La Classe procède, en comité secret, aux élections pour les places vacantes.

Ont été élus :

SECTION DE PEINTURE.

Correspondant : M. Émile Claus, à Astene (Flandre orientale).

**SECTION DES SCIENCES ET DES LETTRES
DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES BEAUX-ARTS.**

Associé : le D^r Abraham Brédius, directeur de la Galerie royale de La Haye.

Il est procédé ensuite à l'élection du directeur pour 1905.

M. Gevaert est élu par 15 voix contre 1 à M. Maquet et un billet blanc.

M. Huberti, en cédant le fauteuil présidentiel à son successeur, M. le comte J. de Lalaing, directeur pour 1904, remercie ses confrères de leur concours pendant la durée de son mandat.

M. le comte de Lalaing installe au bureau M. Gevaert, qui remercie pour le nouveau témoignage de confiance que vient de lui donner la Classe.



OUVRAGES PRÉSENTES.

Errera (Leo). Les massacres de Kichinev (avril 1903). Bruxelles, 1903; in-32 (29 p.).

— *Die russischen Juden. Vernichtung oder Befreiung? Mit einem einleitenden Briefe von Th. Mommsen, und einem Bericht des Verfassers über die Vorgänge in Kischinew 1903. Autorisierte deutsche Ausgabe.* Leipzig, 1903; pet. in-8° (xvi-159 p.).

Van der Smissen (Édouard). L'impôt sur le revenu selon le système de l' « income tax ». Bruxelles, 1904; in-8° (122 p.).

de Jonghe (le vicomte B.). Le florin d'or d'Englebert de la Marck, évêque de Liège (1345-1364). Bruxelles, 1904; extr. in-8° (6 p.).

Laloire (Édouard). La médaille-carte de nouvel an. Bruxelles, 1904; extr. in-8° (6 p. et 2 pl.).

— Médailles historiques de Belgique (année 1903). Bruxelles, 1904; extr. in-8° (24 p. et 4 pl.).

de Witte (Alphonse). La médaille au Salon triennal des beaux-arts de Bruxelles. Bruxelles, 1903; extr. in-8° (7 p.).

Lehr (Ernest). Les bases légitimes des impôts en droit international. Bruxelles, 1903; extr. in-8° (14 p.).

Fierens-Gevaert. Les grands artistes. Leur vie. Leur œuvre : Van Dyck, biographie critique illustrée de vingt-quatre reproductions hors texte. Paris, 1903; in-8° (128 p.).

Collection Raoul Warocqué. Antiquités égyptiennes, grecques et romaines. Mariemont, 1903; pet. in-4° (58 p.).

Masoin (Paul) et Meige (Henry). Les possédés de l'église Sainte-Dymphne à Gheel. Paris, 1903; extr. in-8° (14 p. et 1 pl.).

Cabuy (Arthur). Amendement au projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre, suivi de commentaires sur la situation morale actuelle, et d'un exposé d'une nouvelle notion de l'éternité de l'individualité propre des êtres. Bruxelles, 1903; in-8° (133 p.).

Kugener (M.-A.). Vie de Sévère, patriarche d'Antioche (512-518), par Zacharie le scholastique, texte syriaque publié, traduit et annoté. Paris, 1903; in-8° (115 p.).

Gielkens (Émile). Le Progrès. Poèmes. Bruxelles, 1903; in-8° (418 p.).

Coninckx (Hyacinthe). Le livre des apprentis de la corporation des peintres et des sculpteurs à Malines. Malines, 1903; in-8° (62 p.).

BRUXELLES. *Commission royale d'histoire*. Actes et procès-verbaux des séances tenues par le Conseil de l'Université de Louvain (E. Reusens), tome I^{er} (31 mai 1432-21 septembre 1443), 1903; in-4° (xxii-525 p.).

— Matricule de l'Université de Louvain, par E. Reusens; 1426 (origine)-30 août 1453. 1903; in-4° (xxviii-423 p.).

— Actes et documents anciens intéressant la Belgique, nouvelle série (Charles Duvivier). 1903; in-8° (viii-460 p.).

BRUXELLES. *Archives communales*. Rapport concernant le service des archives. 1903; in-8° (25 p.).

BRUXELLES. *Ministère de l'Industrie et du Travail*. Atlas statistique du recensement général des industries et des métiers, 31 octobre 1896. 1903; in-plano.

TONGRES. *Société scientifique et littéraire*. Bulletin, tomes XX et XXI, 1902-1903.

LIÈGE. *Faculté de philosophie et lettres de l'Université*. Fascicule XIII : Étude sur le *Domesticus* franc, par Armand Carlot. 1903.

MALINES. *Cercle archéologique*. Bulletin, tome XIII, 1903.

Hallock-Greenewalt (Mary). Pulse and rhythm. Philadelphie, 1903; in-8° (7 p.).

BUENOS AYRES. *Faultad de derecho y ciencias sociales*. Anales, nos 5-8, 1903.

FRANCE.

Parisot (Robert). Les origines du royaume franc de Lorraine. Nancy, 1903; in-8° (15 p.).

Martial (Lydie). La femme et la liberté. Vers la vie! Education humaine. École de la pensée. Paris, 1903; in-8° (200 p.).

Thulliez (Louis). Étude sur Van Dyck, à propos de son centenaire. Douai, 1903; in-8° (63 p.).

Saint-Lager. La perfidie des homonymes : aloès purgatif et aloès aromatique. Paris, 1903; in-8° (12 p.).

AMIENS. *Société des antiquaires de Picardie*. Mémoires, 4^e série, tome IV, 1903. Bulletin, 1903.

CAMBRAI. *Société d'émulation*. Mémoires, tome LVI, 1902.

NANCY. *Académie de Stanislas*. Mémoires, 1902-1903, 5^e série, tome XX.

PARIS. *Société de l'histoire de France*. Annuaire-Bulletin pour 1902.

— *Ministère de l'Instruction publique*. Réunion des sociétés des beaux-arts des départements. 27^e session, 1903.

SOISSONS. *Société archéologique*. Bulletin, tome IX, 3^e série, 1899.

SAINT-OMER. *Société des antiquaires*. Régestes des évêques de Théroouanne, 500-1553 (O. Bled), tome I^{er}, 2^e fascicule. 1903; in-4^o.

—

VICENCE. *Accademia Olimpica*. Atti, volume XXXIII, 1901-1902.

Millanzi (D. Gaetano). Ricordo funebre di Monsignore Vincenzo di Giovanni, archivescovo di Pessinonte, nei solenni funerale celebrati in Salaparuta, il 16 settembre 1903. Palerme, 1903; in-4^o (44 p. et portr.).

—

PAYS-BAS.

Sassen (Aug.). Bijdrage tot de kennis van het middel-eeuwsch geld- en muntwezen, geput uit de cameraarsrekeningen van Deventer (1337-1384). 1904; extr. in-8^o (36 p.).

Beets (A.). Woordenboek der nederlandsche taal, 6^{de} deel, 4^{de} aflevering. 1903.

Verdam (J.). Middelnederlandsch Woordenboek, deel V, 17^{de} en 18^{de} aflevering; deel VI, 1^{ste} aflevering. La Haye, 1903; in-8°.

Greve (H.-E.). De bronnen van Carl van Mander voor het « Leven der doorluchtige nederlandsche en hoogduitsche schilders ». La Haye, 1903; in-8° (x-326 p.).

AMSTERDAM. *Universiteit*. Catalogus der handschriften, III. 1903.

LEYDE. *Maatschappij der nederlandsche letterkunde*. Middelnederlandsche Marialegenden, deel II (C. De Voogs). Handelingen en Levensberichten, 1902-1903.

— Volksboeken, VI.

UTRECHT. *Historisch genootschap*. Werken, 3^{de} serie, n^{rs} 17 en 19. Bijdragen en mededeelingen, deel XXIV. Verslag, 14 April 1903.

—

*Liste des ouvrages déposés dans la Bibliothèque de l'Académie
par la Commission royale d'histoire.*

GAND. *Société d'histoire et d'archéologie*. Bulletin, 41^e année, n^o 6. — Inventaire archéologique, fascicules XXX et XXXI. Cartulaire de la ville de Gand. Comptes de la ville et des baillis, 1280-1336, publiés par J. Vuylsteke, 1^{re} et 2^e parties, 1900.

MONS. *Cercle archéologique*. Annales, tome XXXII, 1903. Bulletin des séances, 6^e série, 3^e bulletin.

TOURNAI. *Société historique et archéologique*. Annales, tome VII, 1902.

LEIPZIG. *Universität*. Vingt-deux thèses inaugurales, 1902-1903.

STRASBOURG. *Historischer Zweigverein*. Jahrbuch, XIX. Jahrgang, 1903.

STUTTARD *Kön. Staatsarchiv*. Württembergisches Urkundenbuch, Band VIII, 1903. In-4°.

Turba (Gustav). Ueber das rechtliche Verhältniss der Niederlande zum deutschen Reiche. Vienne, 1903; in-8° (23 p.).

CAMBRAI. *Société d'études*. Bulletins, 1^{re} à 5^e années, 1899 à 1903.

NANCY. *Académie de Stanislas*. Mémoires, 5^e série, tome XX, 1903.

PARIS. *Ministère de l'Instruction publique*. Bibliographie des travaux historiques et archéologiques (R. de Lasteyrie), tome IV, 2^e livr., 1903; in-4°.

— *École française d'Athènes et de Rome*. Fascicule 85^{bis} : Index du catalogue des vases peints du Musée national d'Athènes. 1903. — Fascicule 86 : Les préliminaires de la guerre de Cent Ans. La Papauté, la France et l'Angleterre (1328-1342); par Eugène Deprez. 1902. — Fascicule 88 : Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au XIII^e et au XIV^e siècle; par Georges Yver. 1903.

SAINT-OMER. *Société des Antiquaires de la Morinie*. Bulletin historique, livraisons 201, 202 et 205.

ROUBAIX. *Société d'émulation*. Mémoires, 3^e série, tome VII (table des trois séries); 4^e série, tomes I et II. 1902.

MADRID. *Real Accademia de la Historia*. Boletín, tomo XLII, n^o 6. 1903.

— *Revista de archivos, bibliotecas y museos*, 1903, n^{os} 6 à 9.

PAVIE. *Società di storia patria*. Bollettino, 1903, fascicule 2.

ROME. *R. Accademia dei Lincei*. Atti, scienze morali : a. Notizia degli scavi, 1903, fascicules 4, 5, 7.

LUXEMBOURG. *Ons Hemecht*, 9. Jahrgang, heft 8-12.

Sjögren (W.). Förarbetena till Sveriges Rikes Lag, 1686-1736, V. Upsal, 1903; in-8^o.

LUND. *Statsvetenskaplig Tidskrift*, 1903, n^{os} 3, 4.

STOCKHOLM. *Economisk Tidskrift*. Häfte 7-12.

GENÈVE. *Société d'histoire et d'archéologie*. Bulletin, tome II, livraison 8.



ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1904. — N° 2.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 1^{er} février 1904.

M. le chevalier Éd. DESCAMPS, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. G. Monchamp, *vice-directeur* ;
S. Bormans, T.-J. Lamy, L. Vanderkindere, Ad. Prins,

A. Giron, Paul Fredericq, G. Kurth, Ch. Mesdach de ter Kiele, H. Denis, P. Thomas, Ern. Discailles, Ch. Duvi-
vier, V. Brants, A. Beernaert, A. Willems, Jules Leclercq,
M^{ce} Wilmotte, Ern. Nys, D. Mercier, H. Pirenne, *membres* ;
R. Berthelot, *associé* ; Ern. Gossart, J. Lameere, A. Rolin,
Franz Cumont, M^{ce} Vauthier et E. Waxweiler, *correspon-*
dants.

M. Waltzing écrit pour motiver son absence.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction
publique :

1^o Adresse une expédition de l'arrêté royal du 50 dé-
cembre 1905 qui attribue le prix quinquennal de littéra-
ture française à M. Émile Verhaeren, pour son ouvrage :
Les Visages de la vie.

M. le Ministre demande, en même temps, que ce prix
soit proclamé dans la prochaine séance publique de
l'Académie ;

2^o Invite la Classe, en exécution de l'article 7 de
l'arrêté royal du 14 janvier 1887, à lui désigner six
candidats parmi lesquels seront choisis trois membres
pour faire partie du jury chargé d'examiner les ouvrages
soumis au concours pour la période quinquennale 1899
1905 du prix Heuschling.

— MM. Waltzing, élu correspondant ; Naber, Monod,
Holland et René Berthelot fils, élus associés, accusent
réception de leur diplôme.

M. Holland annonce en même temps l'envoi prochain de son ouvrage sous presse : *The elements of jurisprudence*.

— En vue de la seconde session de l'Association internationale des Académies, qui se tiendra à Londres, le dimanche et le lundi 22 et 25 mai 1904, l'Académie royale des sciences de Munich envoie dix exemplaires du Plan pour la publication d'un *Corpus des actes et diplômes grecs du moyen âge et des temps postérieurs*. (*Plan eines Corpus der griechischen Urkunden des Mittelalters und neueren Zeit.*)

L'Académie impériale de Vienne adresse, pour la même session triennale, dix exemplaires d'une brochure intitulée : *Promemoria über den Plan einer kritischen Ausgabe des Mahābhārata*.

— M. le Secrétaire perpétuel présente l'*Annuaire* pour 1904. Il fait remarquer que ce volume renferme un travail destiné à accompagner les publications des trois Classes qui figureront dans le compartiment belge de l'Exposition universelle de Saint-Louis. Ce travail porte pour titre : « L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique (1772-1904). Aperçu historique. — Organisation et dispositions réglementaires. — Publications. — Travaux spéciaux. — Local de l'Académie. — Bibliothèque et archives. — Costume des académiciens. — Donations et legs. — Grands concours d'art. » En tête figurent le droit de la médaille des concours et le sceau du diplôme de membre.

— M. F. Cumont accepte de représenter la Classe au centenaire de la Société des Antiquaires de France.

— Hommages d'ouvrages :

1^o *Science pénale et droit positif*, de M. Ad. Prins; traduction en japonais, par Katsumoto, de la Faculté de droit de l'Université de Kioto;

2^o *Introduction à l'histoire de l'économie sociale*; par Guillaume De Greef;

3^o *Université catholique de Louvain. — Bibliographie. Deuxième supplément* (présenté par le chevalier Descamps, au nom de M.V. Brants, avec une note qui figure ci-après);

4^o A. *Médailles historiques de Belgique (année 1905)*; B. *La médaille-carte du Nouvel an*; par Édouard Laloire (présenté par M. le Secrétaire perpétuel, avec une note qui figure ci-après);

5^o *L'impôt sur le revenu selon le système de l' « income tax »*; par Édouard Van der Smissen;

6^o *Introduction à la philosophie néo-scolastique*; par M. De Wulf (présenté par M. Mercier, avec une note qui figure ci-après).

— Remerciements.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Université catholique de Louvain — Bibliographie. Deuxième supplément (1901-1905), in-8°, vii-92 pages. Louvain, Ch. Peeters, 1904.

J'ai déjà eu l'honneur de présenter à la Classe les devanciers de ce fascicule, contenant le catalogue bibliographique des travaux de l'Université de Louvain (1);

(1) *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), 1899, nos 9-10 (sept.-oct.), et 1901, nos 9-10 (sept.-oct.).

celui-ci en présente la série pendant un peu plus de deux années (15 août 1901 au 31 décembre 1905). On y a inséré aussi l'état en 1905 des instituts divers. Avec les volumes antérieurs (1) et l'*Annuaire* de l'Université (2), on possède ainsi des renseignements précis sur l'activité et la production du corps universitaire de Louvain jusqu'à la date actuelle.

V. BRANTS.

Le jeune et érudit bibliothécaire de la Société royale de numismatique de Bruxelles, M. Édouard Laloire, archiviste aux Archives générales du Royaume, me charge d'offrir en son nom à la Classe deux de ses récentes brochures. La première est consacrée aux médailles historiques de Belgique frappées pendant l'année 1905. Cette année a été féconde pour ce genre de souvenirs dans lesquels l'art occupe une place égale à l'histoire dont la numismatique est l'une des annexes.

Sur les trois belles planches photographiques annexées à la brochure figurent les effigies et les emblèmes : 1° de l'exposition des primitifs à Bruges; au droit, les bustes de Memlinck et de Jean Van Eyck, graveur Dryepondt; 2° Jules Bara et son monument à Tournai, plaquette par G. Charlier; 3° médaille-insigne de la Société centrale d'architecture, plaquette par A. Crespin et Ch. Samuel; 4° jeton-décoration ou insigne pour les employés des services de l'hôtel de ville de Bruxelles, frappé par la maison

(1) *L'Université de Louvain, son histoire et ses institutions 1425-1900*, in-8°. Bruxelles, Ch. Bulens. 1900. — *Université catholique de Louvain. Bibliographie, 1854-1900*, in-8°, xi-386 pages. Louvain, Ch. Peeters, 1900. — *Premier supplément, 1899-1901*, in-8°, viii-74 pages. Ibid. 1901.

(2) Un fort volume annuel. Louvain, Van Linthout.

Wolfers; 5^o médaille Vanderkindere, auteur Julien Dilens; 6^o médaille A. Warocqué, souvenir de la visite à Mariemont de LL. AA. RR. M^{gr} et M^{me} la princesse Albert; graveur E. Rombaux; 7^o médaille Lambermont, auteur L. Dupuis, réduction par Paul Fisch; et enfin, 8^o, 9^o, 10^o, etc., médailles du gouverneur Orban de Xivry, auteur Vermeÿlen; du représentant A. Delbeke, d'Anvers, graveur L. Dupuis; monument Éd. Bauwens, auteur M. Versteegen; plaquette pour les Amis de la médaille, auteur M. Devreese; médaille des parents de ce sculpteur; médaille pour le cinquantenaire de la Société centrale d'agriculture, auteur Jean Herain, et, enfin, médaille du Cercle photographique *l'Effort*, du sculpteur J. De Rudder.

La seconde brochure de M. Laloire porte le titre : *La médaille-carte du Nouvel an*. D'après l'historique, cette mode, nouvellement venue d'Allemagne, a déjà donné lieu à de charmantes plaquettes ou jetons qui suscitent une vive et sincère admiration parmi les amateurs de ce genre de productions artistiques. A citer tout particulièrement les plaquettes gravées par l'artiste autrichien F.-X. Pawlik, sur les créations du Viennois Adolphe Beechhofen von Echt, et les médailles rondes ou carrées du baron A. de Dachenhausen : *La Germania*; *Chute de l'année qui s'achève et lever de celle qui commence*; *Die Wacht am Rhein*; *Spes*; *Germania*; *Sur la mer*; *Les trois Parques*, etc.

M. Laloire a fait non seulement œuvre de réel savoir historique dans ses textes, mais aussi d'excellent goût dans le choix de ses sujets. Il mérite qu'on l'encourage à persévérer dans cette voie si intéressante de la numismatique.

Chev. EDM. MARCHAL.

M. DE WULF, *Introduction à la philosophie néo-scolastique.*
Louvain et Paris, 1904.

Ce livre est conçu d'après le plan des nombreux ouvrages d'ordre général que l'on publie aujourd'hui, et notamment en Allemagne, sous le titre d'*Introduction à la philosophie.*

Rencontrer des idées fausses sur la néo-scolastique, coordonner des idées vraies et fournir aussi des indications générales sur une manifestation intellectuelle dont ne peut se désintéresser aucun de ceux qui suivent le mouvement des idées contemporaines : tel est le but que se propose l'auteur.

La philosophie néo-scolastique étant une restauration de la scolastique médiévale, une adaptation de ses doctrines essentielles au milieu contemporain, la division de l'ouvrage en deux parties — l'une consacrée au passé, l'autre au présent — était indiquée par la nature du sujet.

Sur la scolastique du moyen âge, M. De Wulf donne un ensemble d'aperçus rigoureusement historiques, où il consigne les résultats de travaux personnels et discute les théories des plus récents historiens du moyen âge.

La fondamentale distinction de la théologie scolastique d'avec la philosophie scolastique est mise en lumière ; les rapports de la philosophie scolastique avec les écoles du moyen âge, avec les philosophies contemporaines et rivales, avec la philosophie ancienne, enfin avec la science et la civilisation médiévales sont traités dans une série de

paragraphes spéciaux. Ce premier groupe d'études, auxquelles, il faut le reconnaître, se bornent la plupart des historiens de la scolastique, ne sont que les préliminaires d'un exposé de la *doctrine*.

L'auteur entreprend, dans le chapitre deuxième, l'exposé des théories constitutionnelles de la philosophie scolastique, dans les divers départements de la métaphysique, de la physique, de la psychologie, de la morale, de la logique.

La décadence de la scolastique, dont l'auteur étudie les causes dans un dernier chapitre, est due non à la philosophie, mais aux philosophes, qui ne firent rien pour éviter les malentendus avec les hommes de science. Et ainsi, une fois de plus, le passé dicte ses leçons à l'avenir.

La néo-scolastique doit s'adapter aux tournures intellectuelles du XX^e siècle, et voilà pourquoi elle résultera d'un alliage d'éléments traditionnels, d'emprunt (*scolastique*), et d'éléments propres, novateurs (*néo*). La seconde partie de l'ouvrage détermine quels sont les facteurs de ce génie nouveau, et dans quelle mesure la néo-scolastique modifie la scolastique.

Pour mieux rapprocher le passé du présent, l'auteur suit dans cette seconde partie l'ordre des questions exposées dans la première. Abordant un groupe de « notions » extrinsèques à la *doctrine* néo-scolastique, il montre les innovations de l'appareil pédagogique, la nécessité de cultiver l'histoire de la philosophie et les sciences modernes.

Le coup d'œil du chapitre deuxième sur les *innovations* doctrinales est particulièrement suggestif : « des théories

reconnues fausses sont éliminées; — les doctrines constitutionnelles n'ont été maintenues qu'après avoir subi une double épreuve, celle de la science et celle de la philosophie contemporaine; — des préoccupations, nouvelles se sont fait jour, et sous ces influences, des enrichissements progressifs d'idées ont accru le patrimoine de l'ancienne scolastique » (p. 270).

La métaphysique comme la théodicée, la cosmologie comme la psychologie générale, la critériologie et l'esthétique se préoccupent de problèmes modernes. Des sciences nouvelles, détachées de la psychologie, comme la psycho-physique, la psychologie collective, les psychologies individuelles, rentrent avec un rare bonheur dans les cadres de la néo-scolastique. On peut en dire autant des problèmes contemporains de la logique et de la morale. L'auteur termine par cette conclusion, à laquelle des hommes comme M. Boutroux ont apporté une confirmation éclatante : « que le système néo-scolastique peut être avantageusement mis en regard du kantisme et de l'évolutionnisme ».

M. De Wulf était admirablement préparé à sa tâche. A travers tout son livre, il y a une pensée une, les rapprochements des idées scolastiques avec celles des systèmes modernes ou contemporains de philosophie sont nombreux et féconds; le style est toujours clair. Ceux qui n'ont pas le temps d'étudier les ouvrages spéciaux trouveront ici sur la néo-scolastique un exposé d'ensemble fidèle et plein d'intérêt.

D. MERCIER.

ÉLECTIONS.

La Classe procède à la formation d'une liste de six candidats pour le choix, par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, des trois membres de l'Académie, lesquels, aux termes de l'arrêté royal du 14 janvier 1887, devront faire partie du jury chargé d'examiner les ouvrages soumis au concours pour la période quinquennale 1898-1905 du prix Heuschling.

Cette liste sera transmise au Ministre précité par M. le Secrétaire perpétuel.

COMMUNICATION ET LECTURE.

Un travail de M. Marchal sur le « Puits de la vérité », symbole de l'astronomie chaldéenne, paraîtra dans les *Mémoires in-8°*.



CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 4 février 1904.

M. le comte J. DE LALAING, directeur.

M. le chevalier EDMOND MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. F.-A. Gevaert, *vice-directeur* ; Th. Radoux, G. De Groot, Gustave Biot, H. Hymans, Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, A. Hennebicq, Éd. Van Even, Ch. Tardieu, J. Winders, Ém. Janlet, H. Maquet, Ém. Mathieu, Eug. Smits, Edgar Tinel, Louis Lenain, Xav. Mellery, *membres* ; L. Solvay, Franz Courtens, Léon Frédéric et Ernest Acker, *correspondants*.

MM. Jan Blockx et Julien Dillens écrivent pour motiver leur absence.

M. le Directeur adresse les félicitations de la Classe à M. Léon Frédéric, nommé chevalier de la Légion d'honneur. (*Applaudissements.*)

CORRESPONDANCE.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre de la famille Bordiau annonçant la mort de M. Gédéon Bordiau, membre de la Section d'architecture de la Classe, décédé à Bruxelles le 25 janvier 1904, dans sa soixante-treizième année.

M. le Secrétaire perpétuel présente, en même temps,

le discours qu'il a prononcé, au nom de la Classe, le jour des funérailles.

Des remerciements lui sont votés et le discours sera inséré au *Bulletin*.

M. le Directeur, se faisant l'organe de la Classe, rappelle la part prise par M. Bordiau aux travaux académiques ; la Section d'architecture s'associe à ces paroles.

M. le Secrétaire perpétuel annonce ensuite la mort d'Edward Lassen, associé de la Section de musique, né à Copenhague le 15 avril 1850, décédé à Weimar le 15 janvier dernier.

M. le Directeur adresse également à la mémoire du défunt le tribut des regrets académiques.

M. Gevaert, vice-directeur, rappelle qu'Edward Lassen, bien que n'ayant jamais demandé la naturalisation belge, avait remporté d'emblée, en 1851, le grand prix de composition musicale, après de brillantes études au Conservatoire royal de Bruxelles. Il devint bientôt maître de chapelle, puis maître de concerts de la Cour de S. A. le grand-duc de Saxe-Weimar, où, en cette qualité, son cinquantième a été brillamment célébré en 1901. M. Gevaert est heureux, ajoute-t-il, de pouvoir s'associer aux paroles du Directeur, pour adresser un tribut d'hommages à la mémoire d'un vieil ami.

— M. le Secrétaire perpétuel fait savoir qu'il a considéré tout à la fois comme un honneur et comme un devoir d'envoyer une Adresse de félicitations de la Classe dès qu'il a été informé (c'est-à-dire dès le lendemain) de la célébration à La Haye, le 27 janvier, du quatre-vingtième anniversaire de naissance de l'illustre peintre Joseph Israëls, qui figure comme associé dans les rangs académiques.

— MM. Émile Claus, élu correspondant, et Bredius, élu associé, adressent leurs remerciements.

— M. le Ministre de l'Agriculture communique, avec demande d'avis, le premier rapport semestriel (Athènes et Rome) de M. Triphon De Smet, premier prix du grand concours d'architecture de 1902. — Renvoi à la Section d'architecture.

— M. le Secrétaire perpétuel fait savoir qu'il est rentré en possession du troisième rapport semestriel de M. Bonduelle qui se trouvait dans la mortuaire de M. Bordiau. — Les commissaires seront MM. Winders, Janlet et Acker.

— MM. Wasseige et van Peborgh envoient la photographie de leurs projets de monument en l'honneur de l'œuvre du Congo, qui ont remporté, en partage, le prix au dernier concours annuel d'art appliqué.

Discours prononcé aux funérailles de Gédéon Bordiau, membre de la Section d'architecture de la Classe des beaux-arts; par le chevalier Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie (1).

L'excellent et bien-aimé confrère que la mort vient de frapper ne saurait disparaître sans que l'Académie adresse à sa mémoire le suprême adieu que comporte la confraternité, c'est-à-dire cette communion intime de senti-

(1) Les funérailles ont eu lieu le mercredi 27 janvier 1904.

ments qui fait la force des associations créées dans le but du mouvement et du progrès des arts et de la science.

C'est au nom de la Classe des beaux-arts que je prends la parole en ce douloureux moment qui nous réunit autour du cercueil de Gédéon Bordiau, le regretté confrère qui, dès son entrée à l'Académie, sut immédiatement s'attirer l'estime et les sympathies de cette union d'artistes et de lettrés, où il comptait depuis longtemps déjà de nombreux et sincères amis.

C'est sous l'égide de Joseph Poelaert que Bordiau, après d'excellentes études académiques, devint une personnalité dans l'art grandiose de l'architecture. Il fut peut-être le plus dévoué disciple de l'auteur des plans de l'église de Laeken, des plans de l'église Sainte-Catherine et des plans du Palais de Justice de Bruxelles. Ce palais, réelle entreprise cyclopéenne, constituait, par l'ensemble des jeunes architectes qui y ont travaillé, — sous la direction de Wellens, — une école pratique de construction, si je puis l'appeler ainsi, d'où sont sortis, entre autres, les Benoît et les Engels, qui honorent toujours l'art architectural belge. Ce n'est pas sans raison donc que j'appelle école cet ensemble de personnalités qui ont construit ce colossal édifice que l'architecte Garnier, l'auteur des plans de l'Académie nationale de musique de Paris, qualifiait de seule œuvre construite pendant le XIX^e siècle! Et, en effet, les artistes chargés d'en surveiller la construction, laquelle comporte plus de 26,000 mètres carrés de bâtisses, constituèrent une association où, d'après moi, sous l'inspiration du génial talent de Poelaert, ils ont puisé le sentiment du beau, le sentiment du grandiose.

Hélas! Poelaert non seulement ne devait pas voir par-

achever ses plans, il n'a pu également applaudir aux efforts, au succès, au talent de ses émules, de ses collaborateurs.

Bordiau était ce qui s'appelle un convaincu de son art, il en fut aussi l'un des plus ardents pionniers : c'était un vaillant dans toute l'acception du mot.

Si, en lui, le talent était plus éclectique qu'original, il avait une grande qualité pour l'architecte, il possédait la logique alliée à la simplicité. Il devait ce sentiment à Balat, dont il fut peut-être le plus grand admirateur, Balat dont la devise était : « Simplifiez, simplifiez encore ! simplifiez toujours ! »

Bordiau a doté Bruxelles d'une création remarquable par ses plans du quartier Nord-Est. Malgré les déficiences d'un terrain d'une déclivité à décourager, il a su approprier un espace constituant actuellement tout un faubourg, une petite ville dirai-je même, de manière à en faire une création personnelle, attrayante, où le côté pratique du tracé des rues, des squares, des bassins, des cascades se combine avec le sentiment du pittoresque. Toutefois, la justice nous impose le devoir de dire qu'il fut puissamment aidé par l'ingénieur-architecte baron de Jamblinne.

Sa réputation lui avait déjà valu d'importants travaux à l'étranger, à ne citer que son château du duc de Nassau, à Königstein, et celui constituant le palais du grand-duc régnant, à Luxembourg.

Lorsque le Gouvernement fit choix de notre confrère pour dresser les plans de l'édifice à construire sur l'ancien champ des manœuvres, à l'extrémité de la rue de la Loi, édifice dans lequel il se proposait non seulement de célébrer, avec le plus grand éclat possible, le

cinquantenaire de l'indépendance du pays, mais aussi d'y exposer tous les produits de l'activité artistique, industrielle et commerciale de la Belgique depuis 1850, Bordiau, en raison du terrain également en déclivité continue et de son profiement dans l'axe de la rue de la Loi, s'inspira de la disposition en arc de cercle, ou plutôt d'anse de panier, du Palais du Trocadéro à Paris. Les frais considérables de l'entreprise et le peu de temps qui restait pour la réaliser — les travaux n'ayant pu commencer qu'en 1876 — n'ont permis à Bordiau d'établir comme constructions définitives que les deux corps de bâtiment, actuellement salle des fêtes et local pour l'art monumental, ainsi que les deux galeries qui s'y rattachent : galeries surmontées chacune d'une double colonnade et qui plus tard viendrait, chacune, se raccorder à un immense portique, destiné à être surmonté par un quadrigé grandiose. Derrière se trouvent les constructions pour les expositions.

Tous les plans en subsistent, mais, hélas ! l'excellent et regretté confrère — comme son maître Poelaert — n'aura pas eu le bonheur de les voir réaliser matériellement !

C'est à Bordiau que l'on eut aussi recours pour les plans des expositions internationales d'Anvers, en 1885 et en 1894, et de Bruxelles, en 1888 et en 1897. Ces deux dernières eurent lieu dans ce même Palais du Parc du Cinquantenaire, dont il avait été le créateur.

Bordiau était passé maître dans l'art de surmonter les difficultés matérielles des constructions. Il saisissait tout de suite le côté pratique, la partie technique de l'édifice à construire ou à remanier. Cette maîtrise lui valut la tâche si difficile, si ingrate même, d'agrandir, sans qu'un

pouce de terrain lui fût octroyé en plus, les locaux du Sénat, et tout cela en respectant la riche décoration existante. C'est également en raison de ces qualités si précieuses pour l'architecte, en ce qui concerne les dispositions intérieures des constructions à refaire et à approprier, que la ville de Bruxelles lui confia les agrandissements du Théâtre royal de la Monnaie. Heureusement pour lui, ces agrandissements étaient non *in plano*, mais en hauteur. Dans de pareils travaux, il faut toujours respecter l'œuvre même. Et le Sénat et le Théâtre de la Monnaie ne pouvaient être confiés en de meilleures mains qu'entre celles de notre confrère.

C'est également à Bordiau que la Commission royale des monuments confia la continuation de la restauration de l'église de Notre-Dame des Victoires du Sablon, restée inachevée par la mort de son collègue et ami Jules Van Ysendyck. C'est surtout dans ce travail de réfection qu'il s'agissait de rester éclectique, c'est-à-dire de ne pas se laisser aller à un sentiment propre ou personnel, qui aurait peut-être détruit l'unité du style ogival de l'église, que ses deux prédécesseurs pour la restauration de ce temple, d'abord Schoij et puis Van Ysendyck, avaient respecté.

Comme nous venons de le dire, Bordiau faisait partie de la Commission royale des monuments. Assidu aux séances, il y apportait toujours le précieux concours de son savoir, de son expérience. Il avait énormément lu et étudié, il était donc initié à tous les secrets de son art. Ici je m'arrête; c'est à un plus compétent et à un plus autorisé que moi de parler de la part prise par Bordiau aux travaux de la Commission même, que préside avec autant de distinction que de talent l'excellent

collègue Lagasse-de Locht, Commission qui se compose d'architectes, de sculpteurs et de peintres distingués.

Bordiau faisait aussi partie de la Section artistique de la Commission royale pour les échanges internationaux, qui a l'insigne honneur d'avoir pour président effectif S. A. R. M^{gr} le Comte de Flandre et dont les travaux sont dirigés par l'estimé chanoine Delvigne. Cette Commission se confond avec la section d'art monumental des Musées royaux des arts décoratifs et industriels, au Parc du Cinquantenaire.

C'est en qualité non seulement d'architecte du Palais du Cinquantenaire, mais aussi comme membre des Commissions précitées, que le Gouvernement lui avait confié récemment la réorganisation des Musées de cet édifice et le transfert de la galerie des plâtres dans le hall vitré, à gauche, du côté de la rue des Nerviens. Bordiau s'était consacré corps et âme à cette appropriation. Il se faisait une réelle gloire d'attacher son nom à cette réorganisation. Il était de force, par son expérience pratique des choses et sa volonté tenace, à y arriver pour l'inauguration officielle de ces Musées, décrétée par le Gouvernement pour mai 1905, année où Bruxelles et tout le pays célébreront le soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance nationale. Hélas! Bordiau ne jouira pas non plus, à cette occasion, du fruit de ses peines.

Atteint d'une affection cardiaque qui ne s'était manifestée que depuis peu; frappé d'autre part dans ses affections les plus chères par la perte de sa femme bien-aimée, morte il y a à peine quinze jours, Bordiau nous est enlevé au moment où nous allions applaudir au couronnement de sa carrière.

Bordiau entra à l'Académie en 1895 ; il y remplaçait le correspondant Laureys, devenu membre. Il devint membre titulaire, en 1902, par la mort de Jules Van Ysendyck. Il fut toujours d'un précieux concours dans les travaux de la Classe, notamment en ce qui concerne l'appréciation des rapports semestriels, où les prix de Rome et les prix Godecharle exposent le résultat de leurs voyages à l'étranger.

Il avait une plume fortement nourrie et un style très imagé. Lorsque la Classe des beaux-arts s'occupa de l'hommage à rendre, dans l'*Annuaire* de l'Académie, à Alphonse Balat, Bordiau, en admirateur sincère de cette gloire nationale, accepta cette délicate mission. Il rendit un hommage ému à l'auteur du Palais des Beaux-Arts et des magnifiques travaux du château de Laeken.

Bordiau ! Les ombres de la mort se sont étendues sur toi, mais tu n'en restes pas moins la vivante image du confrère bon et dévoué, du vaillant qui n'a connu que le travail, l'amour du vrai, l'amour du bien ! Tu as dignement justifié nos espérances lorsque les portes de l'Académie te furent ouvertes.

Repose donc dans cette paix éternelle qui est réservée aux justes.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

La Classe s'occupe de la question des bustes des académiciens décédés.



OUVRAGES PRÉSENTES.

De Greef (Guillaume). Introduction à l'histoire de l'économie sociale. Paris, 1903; extr. in-8° (43 p.).

Prins (Ad.). Science pénale et droit public. Traduction en japonais, par K. Katsumoto. 1904; vol. in-8°.

De Wulf (M.). Introduction à la philosophie néo-scholastique. Louvain, 1904; in-8° (350 p.).

BERLIN. *Kön. Akademie der Wissenschaften*. Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen, XXIX. Band, 1903.

Hamy (E.-T.). Documents relatifs à un projet d'expéditions lointaines présenté à la Cour de France en 1570. Paris, 1903; extr. in-8° (12 p.).

— Nos premiers chirurgiens d'armée. Note pour servir à l'histoire des origines de la chirurgie militaire en France. Paris, 1903; extr. pet. in-8° (4 p.).

NAPLES. *Accademia Pontaniana*. Atti, volume XXXIII, 1903; in-4°.

Papadakis (Nicolas-Antoine). Études sur les *Institutes* du jurisconsulte romain Gaius. La Canée, 1903; 5 cahiers in-4° (en langue grecque).

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1904. — N° 5.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 7 mars 1904.

M. le chevalier ÉD. DESCAMPS, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. G. Monchamp, *vice-directeur* ; S. Bormans, T.-J. Lamy, L. Vanderkindere, le comte

Goblet d'Alviella, F. van der Haeghen, Ad. Prins, Paul Fredericq, G. Kurth, Ch. Mesdach de ter Kiele, H. Denis, P. Thomas, Ern. Discailles, Ch. Duvivier, V. Brants, Polyd. de Paepe, A. Beernaert, Ch. De Smedt, A. Willems, Jules Leclercq, M^{ce} Wilmotte, Ern. Nys, H. Pirenne, *membres*; Ern. Gossart, J. Lameere, A. Rolin, Franz Cumont, M^{ce} Vauthier et E. Waxweiler, *correspondants*.

M. D. Mercier, membre titulaire, a motivé son absence.

CORRESPONDANCE.

Le Comité organisateur de la quatorzième session du Congrès international des orientalistes annonce que cette réunion aura lieu à Alger, pendant les vacances de Pâques 1905.

— Hommages d'ouvrages :

1^o *Éleusinia. De quelques problèmes relatifs aux Mystères d'Éleusis*; par le comte Goblet d'Alviella (avec une note par l'auteur);

2^o *La protection internationale du travail. (Conférence de Bâle, 1905)*; par V. Brants (avec une note par l'auteur);

3^o *Histoire d'un siècle d'efforts pour améliorer la condition des travailleurs : Les institutions ouvrières des charbonnages de Mariemont et de Bascoup*; par Henri Rolin (présenté par le Secrétaire perpétuel, avec une note);

4° *Uganda et Est-Africain*; par le marquis de Nadaillac, associé;

5° *L'Italie au point de vue ethnographique, politique, économique et colonial*; par Ch. Pety de Thozée;

6° *L'Église et l'Empire en France au début du XI^e siècle. Pie VII et Napoléon*, œuvre posthume d'Émile Banning;

7° *La notion d'État*; par Maurice Heins;

8° *Les champs de bataille historiques de la Belgique. II. Les Quatre-Bras, Ligny, Waterloo et Wavre*; par Louis Navez (présenté par M. le comte Goblet d'Alviella, avec une note);

9° *La Belgique sous la domination française (1792-1814). Histoire illustrée d'un corps belge au service de la République et de l'Empire. La 112^e demi-brigade*; par E. Cruyplants (présenté par M. Ern. Discailles, avec une note);

10° *L'impôt sur le revenu selon le système de l'« income tax »*; par Éd. Van der Smissen (présenté par M. Aug. Beernaert, avec une note).

— Remerciements.

Les notes bibliographiques précitées figurent ci-après.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADÉMIES.

L'Académie britannique pour la promotion des études historiques, philosophiques et philologiques fait savoir qu'elle proposera à la deuxième session de l'Association internationale des Académies, qui se tiendra à Londres, lors de la Pentecôte (22-24 mai), la confection d'un lexique grec et d'un nouveau dictionnaire de la langue palé.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire illustrée d'un corps belge au service de la République et de l'Empire. — La 112^e demi-brigade; par E. Cruyplants.

L'ouvrage que j'ai l'honneur d'offrir à la Classe au nom de M. le major E. Cruyplants est une contribution aussi intéressante qu'utile à l'histoire de notre pays sous la domination française.

Les troupes que le Gouvernement de la République tira des provinces belges avaient été réparties entre les différentes demi-brigades.

La 112^e, organisée par Canlaincourt à Bruxelles, conserva un caractère national assez fortement tranché. Bonaparte écrivait au Ministre de la guerre Berthier, le 29 fructidor an XI (16 septembre 1805), qu'il ne devait y entrer que des *officiers belges*. Peu de jours après, un arrêté des consuls rétablissant pour les corps d'infanterie la dénomination de régiments, la 112^e demi-brigade devint le 112^e régiment d'infanterie de bataille.

Notre confrère toujours regretté, le savant général Guillaume, après avoir, dans un de ses derniers écrits (1), rappelé avec vérité les brillantes qualités de la vieille infanterie wallonne pendant la guerre de Trente ans et

(1) *Histoire militaire et État militaire* : PATRIA BELGICA, II.

des régiments nationaux des Pays-Bas pendant celle de Sept ans et dans les dernières années du XVIII^e siècle, disait que les mêmes qualités se retrouvèrent chez les Belges qui étaient entrés dans l'armée française après que l'Autriche eut perdu la souveraineté de nos provinces. Sous l'Empire, en effet, leurs prouesses furent innombrables. « En Allemagne, en Espagne, en Italie, en Russie et même aux Antilles, les régiments belges soutinrent toujours l'éclat de leurs noms. » Parmi ceux que cite Guillaume figure le 112^e, qui se couvrit de gloire en Italie, à Wagram et dans la campagne de Russie, et qui s'était fait un renom d'intrépidité dont le souvenir est resté dans l'armée française. Par leur abnégation, leur dévouement, leur héroïsme, les Belges du 112^e rappellent leurs ancêtres.

M. Cruyplants, qui s'occupe d'études d'histoire militaire depuis plus de vingt ans, avait souvent été tenté d'écrire les hauts faits de ces braves. Et la tâche était d'autant plus utile que dans aucun des grands ouvrages écrits sur les guerres de la Révolution et de l'Empire, pas même dans Thiers, le 112^e n'occupe la place qui lui est due. Le manque de documents avait fait reculer M. Cruyplants, lorsqu'une heureuse fortune, nous dit-il, mit dans ses mains « la correspondance privée d'un digne soldat — » le major de Maugeer — dont la carrière débuta dans » la 112^e demi-brigade qui venait d'être créée et s'y » poursuivit jusqu'à la dispersion du corps vers la fin de » l'année 1815 ».

Une fois en possession du manuscrit de Maugeer, il n'épargna ni son temps ni sa peine pour faire une œuvre

que pussent lire avec fruit tous ceux qui s'intéressent en France ou en Belgique à cette époque tourmentée de 1805 à 1814.

Pour combler certaines lacunes du récit de l'ancien officier, pour donner l'histoire complète du 112^e, il s'est livré à des recherches nombreuses dans les archives des ministères de la guerre chez nous et chez nos voisins. Il a recueilli les souvenirs de famille. Il a fait appel aux lumières des hommes les plus compétents en matière d'histoire militaire : au général F. Bernaert, en Belgique, au lieutenant-colonel Titeux et à l'archiviste A. Martinien, en France.

Son livre est hautement recommandable.

ERNEST DISCAILLES.

M. Éd. Van der Smissen, professeur à l'Université de Liège et à l'École de guerre, vous est connu par diverses publications scientifiques et économiques, dont l'une : *La population, les causes de ses progrès et les obstacles qui en arrêtent l'essor*, a été couronnée par l'Institut de France.

J'ai l'honneur de vous présenter de sa part un traité qu'il vient de publier sous ce titre : *L'impôt sur le revenu, selon le système de l'« income tax »*.

C'est là un sujet bien actuel.

On demande beaucoup à l'État et il lui faut donc de grosses ressources. Où doit-il les trouver ?

M. Van der Smissen n'est point partisan d'un impôt

unique, et il tient pour rationnel de diversifier les sources auxquelles doit s'alimenter le revenu public.

C'est ce que fait l'Angleterre.

A côté d'autres ressources, telles que le produit des postes, elle a ses « recettes fiscales », droits de succession, timbre, douanes et accises, et surtout l'*income tax*, impôt sur le revenu, ou mieux sur les revenus.

C'est à l'étude de cet élément caractéristique du système financier de l'Angleterre que M. Van der Smissen a consacré son travail. Il nous montre l'*income tax* établi par Pitt en 1798, et plus tard, aliment de la grande lutte napoléonienne, — modifié par Addington, — abandonné après Waterloo, — repris en 1842 par sir Robert Peel, en vue de la révolution économique qui débarrassa l'Angleterre des droits protecteurs. Et toujours assurant l'équilibre financier par son extrême élasticité et sa robuste puissance productive.

M. Van der Smissen étudie de près et dans les chiffres, les bases et le fonctionnement de l'*income tax* dans leurs modifications successives, et il y a là plus d'un point d'un extrême intérêt. L'*income tax* ne se base pas sur des présomptions comme la plupart des impôts mobiliers du continent européen; il porte sur des réalités et il s'attache non seulement à frapper tous les revenus, mais à les saisir à leurs sources, pour en distraire la part du fisc, avant même qu'ils arrivent à l'ayant droit.

On s'attache d'autre part à ménager le capital en voie de formation, — ressource pour l'avenir, — et en vue d'encourager l'esprit de prévoyance, on admet en déduc-

tion du revenu, dans des conditions déterminées, les sommes dépensées pour l'assurance sur la vie (1).

Autres éléments non moins caractéristiques :

Si tous les revenus nets sont atteints également, la taxation étant la même pour tous, les différents revenus ont chacun leur traitement spécial, notamment au point de vue des déclarations et des vérifications.

Tous les revenus inférieurs à 4,000 francs (160 livres sterling) échappent à l'impôt, et au-dessus de ce chiffre, il y a lieu à des réductions décroissantes pour les revenus de 160 livres sterling à 700 livres sterling. Ce n'est qu'au-dessus de ce dernier chiffre que le revenu paie l'impôt plein (2).

Ces exonérations et réductions d'impôts vont toujours en s'étendant, tandis que s'élève cependant le produit global de la taxe, et ainsi s'accroît le caractère démocratique de l'*income tax*.

M. Van der Smissen appelle avec raison toute notre attention sur les institutions financières de l'Angleterre, et à ce sujet il fait remarquer les modifications profondes et trop peu aperçues qu'ont subies nos budgets. Tandis que le produit des impôts directs ne s'élève que lentement, celui des impôts indirects (douanes, accises, péages) s'accroît d'année en année par bonds énormes, et ainsi se modifie radicalement la proportion qui existait naguère entre nos diverses ressources fiscales.

(1) Pour 1901-1902, le revenu ainsi affranchi de l'impôt s'est élevé à 175 millions de francs.

(2) Réformes de 1894 et de 1898.

La remarquable étude de M. Van der Smissen n'a donc pas seulement pour nous un intérêt scientifique, et c'est une raison de plus pour que l'Académie l'accueille avec faveur.

La Belgique s'est fait dans la vie économique une grande place; elle ne peut la conserver et grandir encore que par l'étude et le travail. Aucun des progrès réalisés, aucune des innovations tentées ailleurs avec succès ne doivent nous demeurer étrangers. Et M. Van der Smissen appartient à cette pléiade de laborieux dont les utiles travaux sont pour le pays un honneur et un profit.

AUG. BEERNAERT.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Louis Navez, le second volume de ses études sur les *Champs de bataille de la Belgique* (Bruxelles, Lebegue, 1905, 1 vol. in-8° de 420 pages, avec 2 cartes, 4 plans et 51 photographies).

L'éloge que j'ai fait du volume précédent me dispense d'insister sur les mérites généraux de l'ouvrage. Cette nouvelle partie est spécialement intéressante en ce qu'elle traite d'une campagne qui n'a pas encore épuisé la polémique, même parmi les spécialistes : *les Quatre-Bras, Ligny, Waterloo et Wavre*.

L'originalité des conclusions de l'auteur consiste, si je ne me trompe, dans une tendance non pas seulement à justifier complètement Grouchy, ce qui semble une cause gagnée, mais encore à disculper Napoléon lui-même, qui

n'aurait pu agir autrement qu'il ne l'a fait dans les mouvements stratégiques de cette campagne, surtout après les batailles des Quatre-Bras et de Ligny. La véritable responsabilité du désastre de Waterloo retomberait sur l'état de l'opinion publique en France, qui avait empêché l'Empereur d'entrer en ligne avec des forces suffisantes. Après la bataille de Ligny, une faute de l'état-major prussien pouvait seule empêcher la jonction décisive des forces de Wellington et de Blücher. Cette faute ne fut pas commise, et on sait le reste.

Comte GOBLET D'ALVIELLA.

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un exemplaire du volume que j'ai publié sous le titre d'*Éleusinia, De quelques problèmes relatifs aux Mystères d'Éleusis* (Paris, Le Roux, 1905, 1 volume in-8° de viii-154 pages), où se trouvent réunies un certain nombre d'études que j'ai fait paraître dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* et dans la *Revue de l'histoire des religions*, sur les Mystères d'Éleusis, leur organisation, leurs origines, leur évolution, leurs rapports successifs avec les principales écoles de la philosophie grecque et leur influence sur la formation de la liturgie chrétienne.

Comte GOBLET D'ALVIELLA.

La protection internationale du travail (Conférence de Bâle, septembre 1903); par V. Brants, membre de l'Académie, professeur à l'Université de Louvain, délégué à la Conférence. Louvain, 1904. (Extrait de la *Revue sociale catholique*.)

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe une petite brochure que je viens de publier sur la Conférence réunie à Bâle au mois de septembre 1905. Je me permets de la signaler parce que, si l'étude elle-même a peu d'importance, le sujet qu'elle traite en a beaucoup. C'est la tentative dont j'ai déjà entretenu la Classe (1) de réaliser l'accord des États sur certains points de la protection légale des travailleurs, de préparer des sortes de *traités de travail*, et, en attendant, de réaliser au moins un accord de fait. La sympathie témoignée par divers gouvernements à l'Institut international de Bâle est de bon augure, et l'Institut lui-même ne ménage pas ses efforts. La réunion qui a eu lieu cet automne à Bâle se bornait à une commission spéciale, mais elle a abouti à des conclusions intéressantes sur des points tels que le travail de nuit des ouvrières et l'emploi de certains poisons dans l'industrie. J'ai pu constater le caractère pratique de la besogne qu'on y faisait. Il y a là une œuvre qui mérite d'être signalée : c'était mon seul but.

V. B.

(1) A deux reprises : *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), n° 11, novembre 1901, et n° 11, novembre 1902.

HISTOIRE D'UN SIÈCLE D'EFFORTS POUR AMÉLIORER LA CONDITION DES TRAVAILLEURS. — *Les institutions ouvrières des charbonnages de Mariemont et de Bascoup*; par Henri Rolin, avocat à la Cour d'appel, professeur à l'Université de Bruxelles, auditeur au Conseil supérieur de l'État Indépendant du Congo. Bruxelles, Émile Bruylant, 1905; gr. in-4°.

S'il est un sujet de nature à intéresser les pays où l'industrie prédomine, par exemple la Belgique, c'est la question ouvrière, c'est-à-dire la question de cette classe de la société constituée par l'immense ensemble d'hommes voués, entre autres, toute leur vie au travail de l'extraction des produits ou biens de la terre et dont les bras, conséquemment, sont aux ordres de l'intelligence qui les dirige. Nous ne saurions mieux comparer cette question vitale pour les peuples industriels qu'à la fable d'Ésope, rajeunie par La Fontaine : « Les Membres et l'Estomac ». De l'union des forces physiques avec la direction intellectuelle ou savante naît le bien-être de la colonie et de la localité qui s'applique à l'extraction de la houille, tandis que du manque de cohésion sociale ou bien de l'antagonisme entre ces deux grands facteurs, — l'idée prédominante de l'exploitation et les forces physiques que celle-ci emploie, — il ne peut résulter que la misère ou même l'anéantissement de l'établissement qui s'occupe d'une de ces sources de la richesse nationale, fruit du progrès pour le bien-être général d'une nation. Cette union ou cette association de forces physiques et intellectuelles est d'autant plus intéressante lorsqu'il

s'agit d'une de ces grandioses exploitations telles que Mariemont et Bascoup, cette importante création qui date déjà d'un décret du premier consul en date du 16 pluviôse an IX (janvier 1801), et qui, non seulement, fait vivre toute une population ouvrière comptant environ 8,000 habitants, mais lui donne aussi le pain de l'intelligence par son organisation sociale. Mariemont et Bascoup, depuis le décret précité, n'ont cessé de marcher dans la voie du progrès, et de cette voie si fructueuse a surgi le bien-être intellectuel et moral autant que le bien-être physique de la colonie que composent ces houillères. Ce qui ne saurait susciter qu'une vive admiration pour ceux qui depuis un siècle ont entrepris cette laborieuse tâche.

M. Raoul Warocqué, par un pieux sentiment qui l'honore d'autant plus qu'il n'a jamais oublié que si son nom et sa personne sont entourés d'une sincère considération, il la doit à la lignée des Warocqué dont il descend et dont les noms de Nicolas, d'Abel, de Léon, d'Arthur et de Georges sont indélébilement inscrits dans les annales de l'industrie belge, M. Raoul Warocqué, dis-je, a confié à l'excellent avocat près la Cour d'appel de Bruxelles, M. Henri Rolin, qui occupe une chaire à l'Université de Bruxelles et que l'État Indépendant du Congo s'est attaché comme auditeur à son Conseil supérieur, la mission d'écrire un livre sur les institutions ouvrières des charbonnages de Mariemont et de Bascoup. C'est, comme le dit avec raison l'auteur, lequel en a fait la devise de son livre, l'« Histoire d'un siècle d'efforts pour améliorer la condition des travailleurs ».

M. Rolin, adoptant la loi des contrastes ou la méthode des oppositions, a divisé son travail en deux parties.

La première est consacrée à la période ancienne de l'œuvre colossale entreprise par les Warocqué, c'est-à-dire celle des transformations économiques dans l'industrie houillère d'alors, la situation des ouvriers vers le commencement du XIX^e siècle, et les institutions qui répondent le mieux à leurs besoins matériels, intellectuels et moraux. Cette partie comprend l'organisation du travail, le logement de l'ouvrier, les sociétés coopératives de consommation et les sociétés d'épargne, la vieillesse de l'ouvrier et celle de l'employé, les accidents et maladies, la création d'une école industrielle, les dix premières années de la société d'instruction populaire et la fondation de son journal ; enfin, la société d'harmonie.

La seconde partie, c'est-à-dire la période que l'auteur appelle « récente », a aussi non seulement pour objet les institutions répondant aux besoins matériels de l'ouvrier, comme dans la période précédente, mais, en plus, la question de l'hygiène et la fondation de la crèche Mary, ainsi appelée en l'honneur de la mère du fondateur, M. Raoul Warocqué, et créée aux frais exclusifs de celui-ci. Quant aux institutions de cette période répondant aux intérêts intellectuels et moraux de l'ouvrier, à l'école industrielle, subsistant déjà, sont rattachés des cours professionnels. Dans cette partie se trouvent comprises les années subséquentes se rapportant aux progrès de la société d'instruction populaire.

Le livre est orné d'une carte indiquant les concessions des sociétés anonymes de Mariemont et de Bascoup, de vues panoramiques, entre autres celle des charbonnages de Mariemont, l'Olive et Chaud-Buisson, en 1855.

Parmi les portraits, on admire celui de M^{me} Arthur Warocqué, qui tous les ans verse dans la caisse commu-

nale un subside qui va de 12,500 à 25,000 francs pour les écoles de Morlanwelz. Si, comme l'écrit avec raison M. Rolin, de tels actes n'ont pas besoin d'éloges, selon notre sentiment, cet éloge est gravé dans le cœur des enfants qui bénéficient de cette inépuisable générosité!

Je ne saurais mieux finir cet article — peut-être un peu long — qu'en citant ici la conclusion de M. Rolin en ce qui concerne les œuvres sociales de Mariemont. Les deux causes de leur succès, dit-il, « c'est la liberté d'une part et, en second lieu, l'action personnelle d'une série d'hommes pratiques et généreux. Ces deux éléments — le principe de liberté et l'intervention des individus possédant des capacités spéciales — ne sont pas faits pour se combattre! L'interventionnisme patronal — qui n'est pas le despotisme patronal — est au fond une forme de la liberté : c'est la liberté du patron. Le but de cet ouvrage sera atteint si le lecteur de ce livre est convaincu, par l'exemple de ce qui a été fait à Mariemont et à Bascoup, de la double nécessité, dans toutes les institutions ouvrières, de sauvegarder la liberté des ouvriers et d'avoir recours à l'intervention intelligente du patron. »

J'espère n'avoir pas été trop téméraire en cherchant à attirer l'attention de la Classe sur le livre de M. Henri Rolin, qui mériterait d'être pris en considération dans l'un des concours académiques qui ont pour objet la position matérielle ou intellectuelle de la classe ouvrière en général, sans distinction.

Chev. EDM. MARCHAL.

RAPPORTS.

Dans sa séance du 8 août 1905, la Classe avait décidé que les rapports de MM. Mercier, Vanderkindere et Willems sur le travail de M. Defourny : *Étude sur le premier livre de la Politique d'Aristote* (1), seraient communiqués à l'auteur avant qu'elle se prononce sur l'impression de ce travail.

La Classe, en présence des nouveaux rapports dont elle a été saisie par MM. Vanderkindere et Willems, comme suite à la réponse de M. Defourny, s'est ralliée à leurs conclusions négatives en ce qui concerne l'insertion du travail dans les Recueils académiques.

Conséquemment, ce travail sera déposé dans les archives conformément à l'article 24 du règlement général.

La Classe, appelée ensuite à se prononcer sur une proposition déposée par M. Willems, dans la séance du lundi 1^{er} février, « est d'avis qu'il n'y a pas lieu en » général d'insérer dans ses recueils des traductions » d'auteurs grecs ou latins ni des recensions de textes, à » moins que ces textes ne soient inédits ».

(1) Voir *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), séance du 3 août 1903, p. 518.

COMMUNICATION ET LECTURE.

—

Reliquiae Taurinenses; par Franz Cumont, correspondant de l'Académie.

Le monde savant tout entier a éprouvé une douloureuse surprise en apprenant que dans la nuit du 25 au 26 janvier, le feu avait ravagé l'admirable bibliothèque de l'Université de Turin. Peu de dépôts d'Italie contenaient autant de volumes remarquables par leur ancienneté, leur valeur philologique et leur illustration artistique (1). Depuis le lamentable incendie, allumé par la foudre, qui, en l'année 1671, réduisit en cendres quatre mille manuscrits et une foule de livres imprimés réunis par les rois d'Espagne à l'Escurial, la science n'avait pas eu, pensons-nous, à déplorer pareille catastrophe. Le fonds de Strasbourg, qui devint la proie des flammes durant le siège de 1871, n'était point comparable à celui dont un accident vulgaire vient de provoquer la destruction irréparable. Peut-être la futilité de la cause qui a produit des conséquences si funestes, n'est-elle pas étrangère au retentissement qu'a eu le désastre. Personne, aujourd'hui, n'est à l'abri des risques d'un « court circuit », — nous sommes peut-

(1) La *Chronique des Arts* (suppl. à la *Gazette des Beaux-Arts*) des 6, 13 et 20 février nous apporte des notes de M. Paul Durrieu sur les plus beaux manuscrits à peintures que possédait Turin.

être particulièrement menacés, — et les calamités dont chacun redoute de se voir atteint, troublent toujours davantage l'égoïsme des hommes. Mais la grandeur de la perte que Turin vient d'éprouver, suffirait à justifier les craintes et les regrets excités par cette nuit de malheur. On crut un instant que même le célèbre « Livre d'heures du due de Berry », illustré de miniatures par les frères van Eyck, avait été consumé. Les restes de ce volume, d'une valeur inappréciable pour notre art national, furent heureusement retrouvés sous un tas de décombres. Mais d'autres peintures du XV^e siècle, exécutées pour les princes de la maison de Bourgogne ou des seigneurs flamands, n'étaient guère moins remarquables (1), et combien d'œuvres littéraires encore inconnues avons-nous perdu pour toujours? Le fléau aura certainement fait disparaître à jamais une quantité de choses précieuses. « Des 4500 manuscrits qui formaient le total des divers fonds de Turin », m'écrivit un ami d'Italie, « c'est à peine si l'on en a sauvé 900, et encore incomplètement, car ce que le feu a épargné a souvent été gâté par l'eau. On n'a conservé, en particulier, qu'un nombre très restreint de manuscrits grecs, alors que, avant le 25 janvier, on en comptait 425. » Ces chiffres donnent une idée du préjudice qu'ont souffert, en ce jour néfaste, la philologie et l'histoire (2).

(1) Cf. DURRIEU, *loc. cit.*, pp. 64 et suiv.

(2) Relativement pauvre en auteurs classiques, la bibliothèque de Turin était abondamment pourvue d'œuvres de la période byzantine. M. KRUMBACHER en donne un aperçu dans la *Beilage zur allgemeinen Zeitung*, 26 février 1904, et il nous apporte l'heureuse nouvelle qu'un précieux recueil d'hymnes religieux, *Col.*, B. IV, 34, du XI^e siècle, a été entièrement copié ou collationné par lui.

* * *

La bibliothèque de Turin s'ouvrait libéralement à tous les travailleurs qui désiraient exploiter ses richesses, et j'y ai moi-même, en 1902, dressé l'inventaire des manuscrits astrologiques grecs (1). Je me souviens — on excusera ce souvenir personnel — que le préfet, M. Francesco Carta, dont tous les érudits ont apprécié le savoir et l'obligeance, me proposa aimablement d'entreprendre un nouveau catalogue général du fonds grec, et je deplore, aujourd'hui, d'avoir dû décliner cette proposition séduisante. Mais mon attention fut particulièrement attirée sur un recueil de documents, en partie inédits, relatifs aux hérésies byzantines et au judaïsme. Je les parcourus et en fis quelques extraits. Je ne me dissimule pas l'insuffisance des notes prises pour mon usage personnel et qui, dans ma pensée, devaient être complétées plus tard. *Dis aliter visum*. Ce volume paraît bien être définitivement perdu et mes copies fragmentaires ont acquis ainsi une valeur imprévue. En les publiant ici, malgré leur imperfection, je voudrais essayer de réparer, dans la faible mesure de mes moyens, le dommage immense que la fatalité vient de faire subir à la bibliothèque de Turin et à la science.

Le *Taurinensis* CC (b. III, 11) était un épais manuscrit de ce papier qu'on appelle, à tort, bombycin (2). Il

(1) Cet inventaire est publié dans le *Catal. codd. astrol. graecorum*, t. IV, 1903, pp. 3-16.

(2) Cf. PASINI, *Codd. bibl. Taurinenses*, t. I (1749), p. 297. Ma description du manuscrit prend pour base celle de Pasini, qu'elle veut compléter, mais non remplacer.

comprenait 585 feuillets, mais était mutilé au commencement et à la fin, et avait été assez endommagé par les vers et l'humidité. L'écriture était une grosse minuscule du XIV^e siècle.

Le volume était formé de deux manuscrits distincts, réunis par le relieur. Ils étaient séparés par une page blanche (fol. 175 v^o) et le second était de la même main que l'autre, mais d'une autre encre, beaucoup plus noire.

La première partie, bien que contenant plusieurs textes inédits relatifs aux hérésies, n'avait pas une valeur unique; tous les morceaux qui la composaient, se retrouvent ailleurs, notamment, comme l'avait vu Pasini, dans le *Vindobonensis* 506, du XIII^e siècle, avec lequel j'ai comparé le manuscrit de Turin. Celui-ci était un *gemellus* du premier.

Le commencement était mutilé; il contenait une formule liturgique pour l'admission des catéchumènes dans l'Église avec une série de prières; par exemple, fol. 4 : Εὐχὴ μετὰ τὸ ποιῆσαι κατηγορούμενον. Elle se terminait, fol. 5 v^o, par les mots : ... ἀπολούει τὰς πέντε αἰσθήσεις αὐτοῦ. ἅς διὰ τοῦ μύρου ἔγρισεν.

Fol. 5 v^o. Περὶ Μελεγκισεδεκιτῶν καὶ Θεοδοσιανῶν καὶ Ἀεργιγάνων (1). Le texte se rapprochait extrêmement de celui du *Vindobonensis*, 506, fol. 19.

Fol. 5. Περὶ Παυλικιανῶν καὶ Μανιχαίων = cod. *Vindob.*, fol. 21.

Fol. 7. Ὁ ἀναθεματισμὸς τῶν Ἰακωβιτῶν = cod. *Vindob.*, fol. 23.

Fol. 9. Τάξις γινομένη ἐπὶ τοῖς ἀπὸ τῶν Σαρακηνῶν

(1) Cf. BANDINI, *Catal. mss. graec. Laurent.*, t. I, p. 400.

ἐπιστρέφουσι πρὸς τὴν καθαρὰν καὶ ἀληθῆ πίστιν τῶν
 χριστιανῶν. Le texte se terminait, comme dans le *Vindob.*,
 fol. 24 v^o et suiv., par les mots ἔνθα εὖρης σημειὸν τοιοῦτον.

Fol. 11. Περὶ τῶν Ἀρμενίων = *Vindob.*, fol. 27.

Fol. 13. ἼΠ δὲ αἵρεσις τῶν Ἰακωβιτῶν ἔχει οὕτως =
Vindob., fol. 52.

Fol. 16. Περὶ τῆς βλασφημίου καὶ πολυειδοῦς αἵρέσεως τῶν
 ἀσέων Μασσαλιανῶν, etc. = *Vindob.*, fol. 52 v^o (1).

Fol. 19. Εὐθυμίου μοναχοῦ τῆς Περιβλήπτου μονῆς
 στηλίτευσις = *Vindob.*, fol. 53 (2).

Fol. 20 v^o. Περὶ τῶν αὐτῶν Μαρκιωνιστῶν ἡγούν Μασσα-
 λιανῶν τῶν πολυκεφάλων τῶν καὶ Προγομιλῶν = *Vindob.*,
 fol. 57.

Fol. 21 v^o. Κεφάλαια τῆς αὐτῆς τῶν Μασσαλιανῶν
 αἵρέσεως καὶ δόγματος = *Vindob.*, fol. 58 (5).

Fol. 25. Περὶ τῆς αὐτῆς αἵρέσεως τῶν Μασσαλιανῶν =
Vindob., fol. 40.

Fol. 25 v^o. Ἐκ τῶν κανόνων τῶν ἀγίων πατέρων τῶν ἐν
 Κωνσταντινουπόλει συληθέντων ἐν τῷ Τρύλλῳ τοῦ Παλατίου
 ἐπὶ Ἰουστινιανοῦ. = *Vindob.*, fol. 40 v^o. Extraits relatifs
 au baptême des hérétiques.

Fol. 24. Τιμοθέου πρεσβυτέρου, etc. = *Vindob.*,
 fol. 41 (4).

Suivaient (fol. 52 et suiv.), comme dans le *Vindobo-*

(1) Le texte a été publié par VON THALLÓCZY, *Wissenschaftliche Mittheil. aus Bosnien und der Hercegovina*, t. III, 1895, pp. 63 et suiv.

(2) Cf. MIGNE, *Patrol. Gr.*, CXXXI, pp. 40-57.

(3) Cf. JOHANNES DAMASCENUS, p. 93, éd. Lequien, et DIEKAMP, *Byz. Zeitschr.*, 1900, p. 20.

(4) Opuscule de Timothée contre les hérésies (MIGNE, *Patrol. Gr.*, LXXXVI, pp. 41-68).

nensis (fol. 49-85), une lettre de Pierre, patriarche d'Antioche, à Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople (1); une lettre du même Pierre, à Jean, évêque d'Apulie, au sujet des différences doctrinales entre l'Orient et l'Occident; une lettre de Nicétas Stéthatès le Studite aux Romains (2); un opuscule intitulé : *Τῶν Φράγγων παρατηρήσεις καὶ σχίσματα*; une énumération des motifs pour lesquels le pape a été exclu des diptyques grecs (fol. 49); une lettre de Michel Cérulaire à Pierre d'Antioche, dissertation étendue contre les Latins (5).

Fol. 51 v°. *Ἀνακροπή τῶν Παυλιανῶν* = cod. *Vindob.*, fol. 85. — Nous publions plus bas le début de ce morceau.

Fol. 55 v°. *Ἐπεὶ αἱρέσεις διάφοροι*. Incip. *Βαρβαρισμὸς ἦτις καὶ ἔκτυρον ἐστὶ* = *Vindob.*, fol. 87 (4).

Fol. 68. *Διάλεξις Σαρρακηνοῦ καὶ Χριστιανοῦ* de Jean Damascène = cod. *Vindob.*, fol. 100 (3).

Suivaient (fol. 70 et suiv.), comme dans le manuscrit de Vienne (fol. 102 et suiv.), des extraits du patriarche Anastase contre les acéphales, et d'autres opuscules dont on trouvera le détail dans Pasini (6). Cette première partie se terminait (fol. 105) par l'œuvre connue de

(1) Cf. KRUMBACHER, *Gesch. byz. Liter.*, 2^e éd., p. 82, n^o 6.

(2) MIGNE, *Patrol. Gr.*, CXX, pp. 1011 et suiv.

(3) Cf. KRUMBACHER, *loc. cit.* — Sur tous ces morceaux, cf. PASINI, *loc. cit.*, p. 298, n^{os} XI et suiv.

(4) Traité de Jean Damascène contre les hérésies (MIGNE, *Patrol. Gr.*, t. XCIV, p. 745).

(5) Cf. MIGNE, *Patrol. Gr.*, XCIV, pp. 1585 et suiv.; XCVI, p. 1335.

(6) *Loc. cit.*, p. 298, n^{os} XVIII-XXVII.

S' Grégentios, évêque de Taphar, *Διάλεξις μετὰ Ἰουδαίου Ἐρβάν τοῦνομα*, et par les Lois des Homérites (1).

Fol. 165. Enfin par Τοῦ ἁγίου Ἀναστασίου περὶ παρθενίας ἡτοι ἀσκήσεως. Inc. Ἀρχὴ λόγου σωτηρίας πρὸς τὴν Παρθένον.

La seconde partie du manuscrit était beaucoup plus importante que la première : on y trouvait une série de traités et fragments qui ne se rencontrent pas ailleurs, à ma connaissance.

Fol. 174. Ἐπιστολὴ Εὐθυμίου μοναχοῦ τῆς Περιβλέπτου μονῆς contre les Phoundagiagètes. Inc. Βούλομαι ὑμᾶς ἀδελφοί μου συγγενεῖς καὶ φίλοι διὰ σμικροσάτης καὶ εὐτελοῦς μου γραφῆς, etc. — Nous avons fait connaître quelques lignes de ce traité dans la *Byzantin. Zeitschrift*, t. XII, 1905, pp. 582 et suiv. Elles permettent de déterminer la date et le lieu de naissance d'Euthymios Zigabénos (2). Le vœu que nous exprimions de voir publier, dans son intégrité, l'œuvre du célèbre controversiste, est probablement devenu irréalisable.

Fol. 200. Δόγμα ἀββᾶ Ἀναστασίου τοῦ ἐν μακαρίᾳ τῆς μνήμῃ ἡγουν ἀντίθεσις καὶ διάλεξις πρὸς Ἰουδαῖον. Inc. Ὁ χριστιανὸς πρὸ πάντων τοῦτο θέλει ἐρωτῆσαι τὸν Ἰουδαῖον διὰ τί ἀκούεις Ἰουδαῖος καὶ Ἐβραῖος καὶ Ἰσμαηλίτης... (3).

(1) Cf. Ehrhard dans KRUMBACHER, *Gesch. bys. Lit.*, 2^e éd., p. 59, n^o 8.

(2) Cet article a fait l'objet de diverses observations de la part du P. Pétridès dans les *Échos d'Orient*, t. VII, 1904, p. 63. Il remarque, avec raison, que la phrase, p. 583, l. 11, ἦλθον κἀγὼ μετὰ τῆς μητέρος μου, doit être considérée comme une parenthèse.

(3) Publié dans MIGNE, *Patrol. Gr.*, t. LXXIX, col. 1204 et suiv.

Fol. 224. Ἀθανασίου ἀρχιεπισκόπου Ἀλεξανδρείας λόγος πρὸς Ζαχαῖον νομοδιδάσκαλον τῶν Ἰουδαίων (1).

Fol. 240. Ἀντίθεσις Ἑβραίων πρὸς Χριστιανούς μετὰ Ἀθανασίου καὶ Κυρίλλου περὶ σταυροῦ καὶ εἰκόνων. Inc. Λέγουσιν οἱ ἐκ περιτομῆς Ἑβραῖοι· δια τί προσκυνοῦσιν οἱ Χριστιανοὶ σταυρὸν καὶ εἰκόνας τεκτόνων ἔργα; L'ouvrage se composait d'une série d'objections suivies chacune de la réfutation.

Fol. 245. Τοῦ Χρυσοστόμου περὶ τῶν ἰατρευομένων παρὰ Ἰουδαίων. Extraits de Jean Chrysostome. Le premier commençait : Ἐπικατάρατος πᾶς Χριστιανὸς ὁ ἰατρευόμενος παρ' Ἑβραίου ἢ συνασθίων μετ' αὐτοῦ... Suivait un fragment : Ἐκ τοῦ ἐσχάτου λόγου, puis : Περὶ ἀρρωστίας καὶ ἰατρῶν.

Fol. 249. Περὶ τῆς ἀλώσεως Ἱερουσαλήμ. — Nous reviendrons tantôt sur ce traité.

Fol. 260 v°. Περὶ τῆς δευτέρας οἰκοδομῆς τῆς Ἱερουσαλήμ καὶ τοῦ ναοῦ πρὸς τῆς ἐσχάτης ἀλώσεως. Inc. Τὸ τοίνυν σχῆμα καὶ εἶδος τῆς δευτέρας οἰκοδομῆς, ἣ μὲν οὖν πόλις... Cet opuscule contenait une description du temple de Jérusalem.

Suivaient (fol. 265 v°) une série de questions relatives aux antiquités judaïques, avec leurs réponses; par exemple, folio 262 verso : Τί δήποτε τὴν σκηνὴν προσέταξεν ὁ θεὸς γένεσθαι; puis étaient discutées d'autres questions théologiques à propos desquelles l'auteur invoquait l'autorité des pères, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze, etc. La dernière (fol. 265) est transcrite par Pasini (2).

(1) Publié, d'après le *Vindob. Theol. gr.* 248, par CONYBEARE, *The dialogues of Athanasius and Zachaeus*, etc. Oxford, 1898.

(2) *Loc. cit.*, p. 300. n° XXXVIII.

Fol. 277. Τὰ γενόμενα ἐν Περσίδι μεταξύ Χριστιανῶν Ἑλλήνων τε καὶ Ἰουδαίων, etc. (1).

Fol. 289. Θεοδοσίου Ἰουδαίου δι' ἀλέξις ἤτοι συγκατάθεσις πρὸς Φίλιππον Χριστιανὸν ἀργυροπλάτην (sic) Κωνσταντινουπόλεως, etc. — Nous en publions plus bas le début.

Fol. 294. Λεοντίου Νεαπόλεως Κυπρῶ ἐκ τοῦ κατὰ Ἰουδαίων λόγου, etc. ; cf. Pasini, *loc. cit.* (2).

Fol. 295^v. Τοῦ ἁγίου Σευθηριανοῦ τοῦ Γαβριλῶν ἐπισκόπου ἐκ τοῦ λόγου τοῦ εἰς τὰ ἐγκαίνια τοῦ τιμίου σταυροῦ. Enfin folios 296 et suivants, une série d'extraits de Maxime le Confesseur, saint Basile, Eustratios de Nicée et autres documents relatifs à l'orthodoxie, dont on trouvera l'énumération détaillée dans Pasini, pp. 500-501, n^{os} XLII-LII.

* * *

On le voit, le manuscrit dont nous venons de dresser l'inventaire partiel, était riche en œuvres inédites. Il contenait une série de traités d'un haut intérêt pour la connaissance des hérésies d'Orient et l'histoire des Juifs au moyen âge. Leur publication nous eût, sans doute, fait mieux comprendre la politique des empereurs byzantins (5) et fixé bien des points douteux de la biographie

(1) Cf. Pasini, n^o XXXIX. C'est le texte publié par BRATKE, *Das sogenannte Religionsgespräch am Hof der Sasaniden* (Texte und Untersuchungen, N. F., t. IV). Leipzig, 1899.

(2) Cf. Ehrhard dans KRUMBACHER, *Gesch. byz. Lit.*, p. 191, n^o 1.

(3) J'ai essayé de montrer ceci à propos de la *Conversion des juifs byzantins au IX^e siècle* (REV. INSTR. PUBL. EN BELGIQUE. t. XLVI, 1903, pp. 1 et suiv.).

des gens de lettres et des hommes d'État. La destruction de ce volume, qui ne semble que trop certaine, sera une perte irréparable, et les notes succinctes que je suis à même de publier ici ne la rendront peut-être que plus sensible. Je n'ai pris que des extraits très brefs d'un petit nombre de traités. 5

Fol. 51 v°. Ἀνατροπὴ τῶν Παυλικιάνων τῆς ποικίλου καὶ πολυσκότου αἰρέσεως.

Σαμοσατα πόλις Συρίας ἐν ἣ γυνή τις ὀνόματι Καλλιπική πεπληρωμένη τοῦ βορβόρου τῆς τῶν Μηνιχαίων αἰρέσεως τὸν Παῦλον καὶ Ἰωάννην ἐκτέτοκεν πάσης δυσσεβείας ἐκπαιθευθέντας· οἱ καὶ ὁραστήριοι τοῦ κακοποιῆσαι γεγονότες διδασκάλους ἐξέπεμψαν τῆς οἰκείας αἰρέσεως εἰς τὴν τῶν Ἀρμενιακῶν χώραν. ἔλαβε δὲ τούτους πρώτη Φανάρια εἰς τὴν κατέσπειραν τὴν οἰκείαν ἀσέβειαν. Δι' ὃ καὶ τι τῶν ἐν αὐτῇ χωρίων ἐκλήθη Ἐπίσπαρις καὶ ὅσοι μὲν ἀπὸ μόνου τοῦ Παύλου ἐδιδάχθησαν Παυλικιανοὶ ἐκλήθησαν, ὅσοι δὲ ἀφ' ἑκατέρων, τοῦ τε Παύλου καὶ τοῦ Ἰωάννου, Παυλοῖωάναι. μετὰ δὲ ταῦτα Κωνσταντῖνος, ὁ καὶ Σιλουανὸς μετονομασθεῖς, χειροτονεῖται διδασκάλος· ὃς παρέδωκε τοῖς παρ' ἑαυτοῦ μαθητευομένοις τὸ εὐαγγέλιον καὶ τὸν ἀπόστολον μηδὲ ἐν βῆμα παρατρέψας, τὰ δὲ νοήματα πάντα πρὸς τὴν οἰκείαν ἐρμηνεύων ἀσέβειαν καὶ παραγγέλλων μηδὲν ἕτερον ἀναγινώσκειν παρὰ ταῦτα. Μετὰ τοῦτον Συμεὼν τοῦ διδασκαλίου προϊστάται· ὃς εἰς Ἴτιον ἑαυτὸν μετωνόμασεν· ἐξ οὗ Γενέσιος ὁ Ἀρμένιος ὁ μετακληθεῖς Τιμόθεος καὶ τέταρτος Ἰωσῆφ ὁ 25

Le texte est constitué d'après une copie du *T(aurinensis)* collationnée avec une photographie du *Vindobonensis* 306, fol. 83. Ligne 9. σαμοσατων V. 10. πεπληρωμένη V. δυσσεβείας T. 14. φαναρία codd., corr. 16. ἐκλήθη V. 16-17. ἐφ' ἑκατ. codd., corr. 20. ὑπ' αὐτοῦ V. 22 οἰκείαν V. 23. μετωνόμασεν V.

εἰς Ἐπαφροδίτον μεταβεβλημένος τὸ κύριον, εἶτα Ζαχαρίας, ὃν μισθωτὸν ἐκάλουν καὶ τῆς διδασκαλικῆς προεδρίας ἀνάξιον· ἔκτος Βαάνης ὁ ῥυπαρός, ἔβδομος Σέργιος ὁ καὶ Τυρκικός (fol. 52). δεῖ δὲ γινώσκειν ὅτι Μάνεντα μὲν καὶ
 5 Παῦλον καὶ Ἰωάννην οἱ τῆς ἀποστασίας ταύτης παῖδες ἀναθεματίζουσι..... Le texte se termine, folio 55 v°, par les mots : Διέστη τοῦ Ῥυπαροῦ Βαάνης καὶ μάχης ἀναδέχεται πρὸς αὐτὸν ἐν δημοσίῳ θεάτρῳ, τὸ μὲν ῥυπαρὸν τῶν πράξεων διαβάλλων κατὰ τὸ ἐμφανές, τοῖς δυσσέβεισι δὲ
 10 δόγμασιν οὐκ ἀντιπίπτων· ὁ μὲν οὖν Βαάνης ἐπὶ τοὺς πρὸ αὐτοῦ καταφρεύγων, δι' ἐκείνων, ὡς ἐνόμιζε, τὸ κιβδηλὸν τοῦ φρονήματος ἀπεσέμνυσε, μαθητὴν ἑαυτὸν μεγαλαυχῶν τοῦ Ἐπαφροδίτου, νεοφανῆ δὲ τὸν Σέργιον ἐλοιδώρει, καὶ μηδὲνα τῶν ἐπιστήμων διδασκάλων ἰδεῖν ἐκείθεν σπᾶσαι φωτοσ ἀλλ' ἐν
 15 ἀπάτῃ διαπορεύεσθαι.

1. ἐπαφροδίτον V. 5. ἡ τῆς T. 9. διαβάλλων V. δὲ δυσσέβεισι T.
 10. τῆς ut vid. T. 13. νεοφανῆ V. ἐλοιδώρει V.

L'histoire abrégée des Pauliciens dont nous venons de faire connaître quelques lignes, offre des ressemblances, souvent textuelles, avec les renseignements qui nous sont fournis sur cette secte par Pierre de Sicile et par Photius (1), mais elle ne semble pas être un résumé de ces auteurs, pas plus que de Georges le Moine, qui s'exprime en termes analogues (2). Sa publication inté-

(1) PETRUS SICULUS, *Hist. Man.*, I, 24 et suiv. (MIGNE, *Patrol. Gr.*, t. CIV, col. 1278 et suiv.); PHOTIUS, *Contra Manich.*, I, 2 (MIGNE, *Patrol. Gr.*, CII, col. 15).

(2) Cf. FRIEDERICH, *Der bei Georg. Monachos erhaltene Bericht über die Paulikianer* (SITZUNGSB. AKAD. MUNICH, 1896, pp. 68 et suiv.).

grale serait désirable, ne fût-ce que pour déterminer la source de tous les auteurs qui, vers le IX^e siècle, ont parlé des Pauliciens, en se répétant les uns les autres.

* * *

Fol. 247. Περὶ τῆς ἀλώσεως Ἱερουσαλήμ.

Cet ouvrage inédit, qui commence par le verset : Καὶ δώσω τοὺς νεκροὺς αὐτῶν εἰς βρῶσιν τοῖς πετεινοῖς τοῦ οὐρανοῦ καὶ τοῖς θηρίοις τῆς γῆς (1), invoquait la prise de Jérusalem comme une preuve de la colère de Dieu contre le peuple qui avait crucifié son fils; il montrait, dans la dispersion des Juifs, un effet de la condamnation céleste prononcée contre eux. L'auteur n'était certainement pas antérieur à saint Jean Chrysostome, qui était cité, mais il me parut avoir écrit avant le règne d'Héraclius, car il ne mentionnait pas la prise de la ville par Chosroès, sous Phocas. C'était un érudit qui connaissait les vieux auteurs; il reproduisait des passages étendus de Josèphe et, ce qui est plus intéressant, d'Eusèbe.

Fol. 258. Γίνονται οὖν ἀπὸ μὲν τοῦ Ἀδάμ ἕως τῆς ἐσχάτης ἀλώσεως τῆς Ἱερουσαλήμ ἔτη ,εσξβ' ἀπὸ δὲ τῆς πρώτης οἰκοδομῆς τοῦ Σόλομωντος ναοῦ καὶ τῆς πόλεως ,απβ', ἀπὸ δὲ τῆς δευτέρας οἰκοδομῆς φησ', ἀπὸ δὲ τῆς κατὰ Ἀντίοχον πολιορκίας σμη', ἀπὸ δὲ τῆς ἀναλήψεως τοῦ Χριστοῦ μβ'. Ὁ τοίνυν πολυμαθὴς Εὐσέβιος ἐν τοῖς Κανόσι περὶ τῶν Ἀντιόχων καὶ Σελεύκων καὶ Πτολεμαίων καὶ τῶν μετὰ τὴν ἐκ Βαβυλῶνος ἐπάνοδον καθηγησαμένων ἀρχιερέων διεξιὼν ἐν ἐπιτομῇ τοιαύτῃ φησί· ὁ οὖν Ἀλέξανδρος,

(1) I, Reg. 17. 44 et 46.

ὁ τῶν Μακεδόνων βασιλεὺς, ἕκτον ἄγων ἔτος τῆς βασιλείας
 Δάρειον τὸν Ἀρσάμου χειρωσάμενος καθεῖλε τὴν τῶν Περσῶν
 βασιλείαν διαρκέσασαν ἀπὸ Κύρου μέχρι Δαρείου ἔτη σλ',
 τῆς δὲ τῶν Μακεδόνων βασιλείας κατασχούσης ἀπὸ Καράνου
 8 ἕως Ἀλεξάνδρου ἔτη φησὶ· καὶ τούτου τελευτήσαντος ἐν
 Βαβυλῶνι διαδέχονται τὴν ἀρχὴν τὴν μὲν Μακεδόνων Φίλιπ-
 πος, τὴν δὲ Ἀσίας Ἀντίγονος, τὴν δὲ Αἰγύπτου Πτολεμαῖος
 ὁ Δάριος, τὴν δὲ Συρίας Σέλευκος ὁ Νικάνωρ, Ἀντίοχος ὁ
 ἐπικληθεὶς Σωτήρ, Ἀντίοχος ὁ Νόθος, Σέλευκος ὁ Καλλίνικος,
 10 Ἀλεξάνδρος, Ἀντίοχος, Σέλευκος Φιλοπάτωρ, Ἀντίοχος ὁ
 Ἐπιφανής, ὃς Ὀνίαν τὸν ἀρχιερεῖα τῶν Ἰουδαίων πύσας τῆς
 ἱεροσύνης ὠρμήθη μεταστῆσαι τὸ πᾶν ἔθνος τῆς πατρώου
 θρησκείας καὶ τὸ μὲν ἱερόν μιάναις Ὀλυμπίου γάδον προσηρό-
 ρησε, τὸ δὲ ἔθνος κολάσεις ἀνηκέστους ἐπαγαγῶν ἐλληρίζειν
 15 ἠνάγκαζεν· ὅφ' οὗ καὶ οἱ Μακκαβαῖοι ἐραρυρήσαν· τὸ δὲ
 ἱερόν ἔτεσι τρισὶν ἐρημωθέν Ἰούδας ὁ ἐπικληθεὶς Μακκαβαῖος
 καθαρὰς τῶν ἀσεβῶν τὴν γῶραν ἀνενοώσατο· εἶτα ἐβασίλευσεν
 Ἀντίοχος ὁ Εὐπάτωρ, Δημήτριος, Σέλευκος, Ἀλεξάνδρος ὁ
 τοῦ Βάλα, Δημήτριος ὁ Νικάνωρ, Ἀντίοχος, Τρυφῶν, Πτολε-
 20 μαῖος, Ἀντίοχος ὁ Σιδήτης, Δημήτριος, Ἀντίοχος ὁ Γρυπός,
 Ἀντίοχος ὁ Κυζικηνός, Σέλευκος τοῦ Γρυποῦ ὅφ' οὗ Ἀντιο-
 χεία ὑπὸ Ῥωμαίοις ἤλωται καὶ ἡ Συρία ἀρχὴ κατελύθη
 διαρκέσασα ἔτη σν'.

Ligne 2. ἀσάρμου cod. 4. κάρνου cod. 7. τῆς δὲ cod. ἄντιοχος
 cod. τῆς δὲ cod. 8. τῆς δὲ cod. 20. πηδότης cod. 21. κυζικηνός
 cod.

L'auteur énumérait ensuite, de même, tous les Ptolémées d'Égypte et donnait à ce propos quelques détails sur la traduction des Septante, puis venait une liste des grands prêtres juifs, depuis le retour de l'Exil jusqu'à Titus.

J'ai soumis le fragment qu'on vient de lire à M. Alfred Schöne, le savant éditeur d'Eusèbe, qui, avec une obligeance dont je me plais à le remercier, a bien voulu me communiquer à ce sujet de précieuses observations. La matière dont s'occupe notre anonyme paraît avoir été traitée fréquemment par les historiens chrétiens. On trouve notamment dans le *Χρονολογικαὶ συντομῆς*, reproduit par M. Schöne, d'après l'édition d'Angelo Mai, qui le découvrit dans le *Vaticanus graecus 2210*, un chapitre intitulé : Περὶ τῶν ἀλώσεων Ἱερουσαλῆμ (1). Mais ce récit très concis des douze conquêtes de la ville sainte ne concorde pas avec l'opuscule de Turin, qui vaudrait certainement la peine d'être publié, si c'était encore possible. L'emploi d'Eusèbe comme source paraît commencer aux mots Ὁ τοῖσιν πολυμαχῆς Εὐσεβίους. Mais, comme il ressort de la citation elle-même, ce n'est pas le premier livre des chroniques qui a été mis à contribution, mais le second, les *Chronici canones*, qui sont conservées dans une traduction arménienne et dans la version latine de saint Jérôme (2). Si les chiffres d'ensemble donnés ne concordent pas toujours avec le total de ceux fournis par Eusèbe, la différence s'explique par une erreur de calcul, plutôt que par l'emploi d'une autre chronologie.

(1) ALFRED SCHÖNE, *Eusebi Chronicon libri duo*, t. I, 1875; *Appendix*, p. 65.

(2) Cf. SCHÖNE, *loc. cit.*, t. II, 1866, pp. 1150 et suiv.

*
* *

Fol. 289. Θεοδοσίου Ἰουδαίου διάλεξις ἦτοι συγκατάθεσις πρὸς Φίλιππον χριστιανὸν ἀργυροπλάτην Κωνσταντινουπόλεως περὶ τῆς θείας τοῦ Θεοῦ λόγου σαρκώσεως
 5 καὶ περὶ τῆς ἱερωσύνης καὶ περὶ τῆς ἀπογραφῆς αὐτοῦ.

Voici le début du récit :

Ἐν ταῖς χρόνοις τῆς βασιλείας τοῦ εὐσεβεστάτου βασιλέως Ἰουστινιανοῦ γέγονεν ἄνθρωπός τις ἀρχηγὸς τῶν Ἰουδαίων
 ὀνόματι Θεοδόσιος· οὗτος πλείστοις χρόνοις γνωστὸς ὑπῆρχεν
 10 οὐ μόνον πλείστοις τῶν Χριστιανῶν ἀλλὰ καὶ αὐτῷ τῷ προμηθι-
 μουθεύοντι βασιλεῖ· κατὰ δὲ τοὺς χρόνους ἐκείνους ἦν τις
 ἄνθρωπος Χριστιανὸς ὀνόματι Φίλιππος· ὑπῆρχε δὲ ἀργυρο-
 πλάτης τὴν τέχνην ἔχων ἀργυροπλάτιον οὕτως ἐπιλεγόμενον·
 οὗτος ὁ Φίλιππος γνωστὸν ἔχων τὸν εἰρημένον Θεοδόσιον τὸν
 15 Ἰουδαῖον καὶ συγχῶς εὐρισκόμενος πρὸς αὐτὸν κατὰ ἀνθρώ-
 πους γνησίαν ἔχων ἀγαπήν, προστρέπετο αὐτὸν Χριστιανὸν
 γενέσθαι· ἐν μιᾷ οὖν τῶν ἡμερῶν ὁ προλεχθεὶς Φίλιππος
 φιλοπρωτότερον πρὸς τὸν εἰρημένον Θεοδόσιον τοιαῦτα ἤρξατο
 λέγειν· Τί δήποτε ὅτι σοφὸς ἀνὴρ ὑπάρχων καὶ ἀκριβῶς
 20 ἐπιστάμενος τὰ ὑπὸ τοῦ Νόμου καὶ τῶν προφητῶν κηρυχθέντα
 περὶ τοῦ Χριστοῦ οὐ πιστεύεις εἰς αὐτὸν καὶ γίνῃ Χριστιανός;

Ligne 2. ἀργυροπλάτην cod.

Théodose raconte alors une légende étrange : A la mort du grand prêtre, le clergé juif se réunissait pour élire son successeur et on inscrivait dans un registre (ἐν κώδικι) son nom, celui de son père et de sa mère. On élit Jésus patriarche et Marie reconnaît être sa mère, mais il n'a pas de père. Ceci provoque un grand trouble parmi les prêtres.

Je n'ai pas poursuivi plus loin la lecture de ce roman bizarre; mais si quelque amateur d'histoires édifiantes était curieux de l'étudier, il pourrait recourir à un manuscrit de la Bibliothèque Nationale. Le *Parisinus*, suppl. gr. 589 (fol. 115 v^o-118) du XVI^e siècle, contient une autre recension de ce conte pieux, qui n'est peut-être qu'un remaniement du *Taurinensis* lui-même (1).

Je souhaiterais que les autres œuvres du recueil de Turin eussent pareillement été transcrites par quelque scribe de la Renaissance ou par un philologue moderne, et que leur existence dans une bibliothèque publique ou privée rendit superflues ces notes rapides, dont notre dénuement fait aujourd'hui toute la valeur.

COMITÉ SECRET.

La Classe s'est constituée en Comité secret pour prendre connaissance de la liste des candidatures pour les places vacantes d'associé, présentée par la Section d'histoire et de littérature.

(1) OMONT, *Invent. des mss grecs de la Bibl. Nat.*, t. III, p. 300. — M. Henri Lebègue a eu l'obligeance d'examiner, pour moi, ce texte à la Bibliothèque Nationale. En voici le titre et les premiers mots : Καταθέσις Ἰουδαίου ὁμολογήσαντος τὸν κ(ύριον) ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν τοῦ θεοῦ τοῦ ζῶντος εἶναι υἱὸν καὶ τῆς ἀγίας ἀρχάντου Θεοτόκου Μαρίας καὶ μετὰ τὸ γεννηθῆαι αὐτὴν παρθένον μείνασσαν. Inc. Ἐν τοῖς χρόνοις τοῦ εὐσεβεστάτου βασιλείως Ἰουστινιανοῦ, γέγονεν ἄνθρωπος τις ἀρχηγὸς τῶν Ἰουδαίων· Θεοδόσιος ὄνομα αὐτοῦ. ὃς πλείστοις τῶν χριστιανῶν γνωστὸς ὑπεριχε κ.τ.λ.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 5 mars 1904.

M. F.-A. GEVAERT, vice-directeur, occupe le fauteuil.

M. le chevalier EDMOND MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Éd. Fétis, Th. Radoux, Gustave Biot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, A. Hennebicq, Ch. Tardieu, J. Winders, Ém. Janlet, H. Maquet, Louis Lenain et Xav. Mellery, *membres*; L. Solvay, Jan Blockx et Ernest Acker, *correspondants*.

MM. le comte J. de Lalaing, *directeur* de la Classe, G. De Groot, Ém. Mathieu, *membres*, Franz Courtens, Léon Frédéric et A. Danse, *correspondants*, écrivent pour motiver leur absence.

CORRESPONDANCE.

M. Josef Israëls, associé de la Section de peinture, écrit pour remercier de l'aimable lettre de félicitations, dit-il, que M. le Secrétaire perpétuel a bien voulu lui envoyer, au nom de la Classe, lors de son 80^e anniver-

saire. « Soyez convaincu, ajoute-t-il, que je tiens mes confrères en haute estime. »

— M. Brédins, directeur de la Galerie royale de peinture de La Haye, remercie pour son diplôme d'associé.

— M. Edmond Jacqmain remet, au nom des héritiers Bordiau, le premier rapport de la quatrième année d'études de M. J. Evrard, premier prix du grand concours d'architecture de 1899.

M. Acker accepte de remplacer M. Bordiau pour apprécier ce rapport conjointement avec MM. Janlet et Winders.

— Hommages d'ouvrages :

1° *Paroles prononcées lors des funérailles de M. Gédéon Bordiau*; par Ch. Lagasse-de Locht ;

2° *Le séjour de Rubens et de Van Dyck en Italie. — Les successeurs immédiats des Van Eyck. — Jean Gossart, de Maubeuge. — La tradition dans l'art du moyen âge. — Le symbole et l'allégorie dans la figuration de la pensée. — Les quatre David Teniers. — Gérard David. — Caractères distinctifs de la peinture flamande. — Valeur archéologique des similitudes. — L'ornement moderne. — L'art nouveau. — L'art français du XVIII^e siècle*; par Edgar Baes ;

3° « *Kunst en Letteren* », *Peter Benoit nummer*. — *Lucas D'Heere*; par Dr Marten Rudelsheim. — Remerciements.

CONCOURS POUR LES ANNÉES 1905 ET 1906.

PROGRAMME DU CONCOURS POUR L'ANNÉE 1905.

PARTIE LITTÉRAIRE.

PREMIÈRE QUESTION.

Faire, à l'aide des sources authentiques, l'histoire de la peinture au XVIII^e siècle, dans les provinces formant la Belgique actuelle. — Prix : 600 francs.

DEUXIÈME QUESTION.

Étudier le sentiment de la Beauté et son évolution dans la peinture et la sculpture au XIX^e siècle. — Prix : 600 francs.

TROISIÈME QUESTION.

Déterminer, à l'aide des constructions existantes, des documents graphiques et autres, le principe de l'architecture privée dans les centres urbains de la Belgique aux XVI^e et XVII^e siècles. Indiquer les différences et les rapports caractéristiques de ville à ville, en désignant, autant que possible, les principaux constructeurs. — Prix : 800 francs.

QUATRIÈME QUESTION.

On demande l'histoire de l'orgue depuis le commencement du moyen âge jusqu'à nos jours, au point de vue de son rôle musical et liturgique. — Prix : 1,000 francs.

CINQUIÈME QUESTION.

Faire l'histoire, au point de vue artistique, de la sigillographie dans l'ancien comté de Flandre et le duché de Brabant.

L'auteur ajoutera à son manuscrit des reproductions graphiques des sceaux les plus remarquables de chaque série. — Prix : 800 francs.

Les mémoires envoyés en réponse à ces questions doivent être lisiblement écrits et peuvent être rédigés en français ou en flamand. Ils devront être adressés, franc de port, avant le 1^{er} juin 1905, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES.

Voir ci-après le programme pour 1906, page 105.

ART APPLIQUÉ.

(Ces concours sont uniquement réservés aux Belges de naissance ou naturalisés.)

PEINTURE.

On demande le projet d'une frise décorative représentant un Retour de chasse aux temps préhistoriques.

Le projet, exécuté en couleurs, devra être sur châssis et avoir 1^m20 de largeur sur 50 centimètres de hauteur. — Prix : 800 francs.

GRAVURE EN MÉDAILLES.

On demande une médaille destinée à perpétuer la mémoire de Marie-Henriette, Reine des Belges.

Les projets en plâtre ou en cire (face et revers), devront être du module de 50 centimètres de diamètre. --- Prix : 800 francs.

Les envois devront être faits, franc de port, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, au Palais des Académies, avant le 1^{er} octobre 1905.

Les concurrents sont tenus de joindre à leur œuvre un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse; il est défendu de faire usage d'un pseudonyme. Le billet cacheté sera revêtu d'une devise ou d'une marque distinctive qui sera répétée sur le projet même.

L'Académie n'accepte que des travaux complètement terminés. Les projets de peinture devront être collés ou attachés sur toile et placés sur châssis, et les projets de médaille seront encadrés.

Les auteurs des projets couronnés sont tenus d'en donner une reproduction photographique pour être conservée dans les archives de l'Académie avec les autres pièces du concours.

Un délai de trois mois est accordé aux auteurs des projets pour en réclamer la restitution, à leurs frais. Passé ce délai, l'Académie ne se rend plus responsable de ces projets.

PROGRAMME DU CONCOURS POUR L'ANNÉE 1906.

PARTIE LITTÉRAIRE.

PREMIÈRE QUESTION.

Faire l'histoire de la céramique au point de vue de l'art, dans nos provinces, depuis le XV^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

DEUXIÈME QUESTION.

Écrire l'histoire des édifices construits Grand'place de Bruxelles, après le bombardement de 1695. Exposer les faits, donner une appréciation esthétique des bâtiments et faire connaître leur importance au point de vue de l'histoire du style architectural auquel ils appartiennent.

TROISIÈME QUESTION.

Faire l'histoire de la création et du développement du drame musical, particulièrement en Italie, depuis l'Euridice de Peri jusqu'à l'Orfeo de Gluck.

QUATRIÈME QUESTION.

Écrire l'histoire de la peinture, de la sculpture et de l'architecture au XVII^e siècle, dans la Flandre orientale et la Flandre occidentale.

La valeur des médailles d'or présentées comme prix est de huit cents francs pour chacune de ces questions.

Les mémoires envoyés en réponse à ces questions doivent être lisiblement écrits; ils peuvent être rédigés en français ou en flamand. Ils devront être adressés, franc de port, avant le 1^{er} juin 1906, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

**CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES
RELATIVES AUX QUESTIONS LITTÉRAIRES.**

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils n'y inscriront qu'une devise, qu'ils reproduiront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Il leur est défendu de faire usage d'un pseudonyme. Faute de satisfaire à ces formalités, le prix ne sera pas accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit et ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, sont exclus du concours.

L'Académie demande la plus grande exactitude dans les citations : elle exige, à cet effet, que les concurrents indiquent les éditions et les pages des ouvrages mentionnés dans les travaux présentés à son jugement.

Les planches inédites, seules, seront admises.

L'Académie se réserve le droit de publier les travaux couronnés.

Elle croit devoir rappeler aux concurrents que les manuscrits des mémoires soumis à son jugement restent déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au Secrétaire perpétuel.

ART APPLIQUÉ.

(Ces concours sont uniquement réservés aux Belges de naissance ou naturalisés.)

MUSIQUE.

On demande une sonate pour orgue, avec une fugue comme morceau final.

Prix : huit cents francs.

ARCHITECTURE.

On demande le projet d'une entrée monumentale pour une ville importante.

L'ouverture centrale donnera entrée aux voitures et à deux lignes ferrées pour trams.

De chaque côté de l'arcade centrale seront disposées des portes pour piétons, un corps de garde, un poste de police, etc., avec logement d'officier à l'étage, un poste de pompiers, avec remise pour pompes, dépôt, etc., également avec logement d'officier à l'étage.

Les concurrents sont strictement tenus de fournir :

- 1° Le plan du rez-de-chaussée (avec abords);
- 2° La façade principale;
- 3° La coupe longitudinale.

Toutes ces parties, à l'échelle de 0,005 pour 100, doivent être bien achevées à l'encre.

Il est entendu que tout concurrent qui ne fournirait pas *au minimum* le nombre indiqué de dessins, à l'échelle et dans les conditions indiquées, sera irrévocablement écarté du concours.

Prix : huit cents francs.

Les envois devront être faits, franc de port, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, au Palais des Académies, à Bruxelles, avant le 1^{er} octobre 1906.

L'Académie n'accepte que des travaux complètement terminés, sinon ils seront mis hors concours : les *partitions* devront être lisiblement écrites ; tous les *dessins* des projets d'architecture devront être fixés sur châssis.

Le manuscrit de la partition couronnée reste la propriété de l'Académie. L'auteur peut en faire prendre copie à ses frais. L'auteur du plan couronné pour le sujet d'architecture est tenu de donner une reproduction photographique de son œuvre, pour être conservée dans les archives de l'Académie.

Les auteurs des projets d'architecture qui n'ont pas été couronnés peuvent réclamer leur œuvre pendant un délai de trois mois à partir du jugement du concours. Le renvoi est fait à leurs frais. Passé ce délai, leurs travaux restent acquis à l'Académie.

PRIJSKAMPEN VOOR DE JAREN 1905 en 1906.

PROGRAMMA VAN DEN PRIJSKAMP VOOR 1905.

LETTERKUNDIG GEDEELTE.

EERSTE PRIJSVRAAG.

Schrijf, met benutting der oorspronkelijke oorkonden, de geschiedenis der schilderkunst gedurende de XVIII^e eeuw, in de gewesten, die het tegenwoordige België uitmaken. — Prijs : 600 frank.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

Bestudeer het Schoonheidsgevoel en zijne vervorming gedurende de XIX^e eeuw in de schilder- en beeldhouwkunst. — Prijs : 600 frank.

DERDE PRIJSVRAAG.

Bepaal, bij middel van de bestaande gebouwen, van gravuren, teekeningen en andere oorkonden, het grondbeginsel der private bouwkunst in de Belgische steden gedurende de XVI^e en XVII^e eeuwen. Duid de kenmerkende afwijkingen en overeenstemmingen van de eene stad met de andere aan en geef zooveel mogelijk de voornaamste bouwmeesters op. — Prijs : 800 frank.

VIERDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt de geschiedenis van het orgel te beginnen van de middeleeuwen tot op onze dagen, met het oog op zijne rol in de muziek en in de kerk. — Prijs : 1,000 frank.

VIJFDE PRIJSVRAAG.

Schrijf de geschiedenis van het zegelsnijden in het oude graafschap van Vlaanderen en in het hertogdom van Brabant, van het standpunt der kunst beschouwd.

De schrijver zal bij zijn handschrift afbeeldingen voegen van de belangrijkste zegels uit elke reeks. — Prijs : 800 frank.

De verhandelingen, als antwoord op deze prijsvragen ingezonden, moeten duidelijk geschreven en mogen in het Fransch of in het Nederlandsch opgesteld zijn. Zij moeten, uiterlijk vóór den 1^{en} Juni 1905, vrachtvrij aan den bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academieën, te Brussel, opgezonden worden.

REGLEMENTSBEPALINGEN.

Zie hierachter, programma voor 1906, bladz. 110.

TOEGEPASTE KUNST.

(Aan de prijskampen van toegepaste kunst mogen alleen geboren of genaturaliseerde Belgen deelnemen.)

SCHILDERKUNST.

Men vraagt het ontwerp eener decoratieve fries verbeeldende den Terugkeer eener jacht in de voorhistorische tijden.

Het ontwerp zal in kleuren moeten uitgevoerd en op een raam gespannen zijn; het moet 1^m20 breed en 50 centimeters hoog zijn. — Prijs : 800 frank.

SNIJKUNST VAN MEDAILLES.

Men vraagt eene medaille bestemd om het aandenken te vereeuwigen van Maria-Hendrika, Koningin der Belgen.

De ontwerpen, in pleister of in was (vóór- en achterzijde), moeten 50 centimeters in de doorsnede meten. — Prijs : 800 frank.

De teekeningen en de modellen voor deze beide wedstrijden moeten vrachtvrij bij het Secretariaat der Academie, te Brussel, vóór den 1^{en} October 1905 ingezonden worden.

De schrijvers zullen hunnen naam niet op hun werk vermelden; zij zullen er alleen eene kenspreuk op zetten, die zij zullen herhalen in eenen verzegelden brief, hunnen naam en hun adres aanduidende. Het is hun verboden eenen schijfnaam te bezigen. Indien zij deze voorschriften niet in acht nemen, kan de prijs hun niet toegekend worden.

De Academie aanvaardt geene andere dan geheel voltooide werken. De schilderingen zullen op doek gemaakt en in een raam geplaatst worden, de ontwerpen van medailles zullen in een lijst staan.

De bekroonde mededingers zijn verplicht eene fotografische afbeelding van hun werk te bezorgen, welke in het archief der Academie zal bewaard blijven.

Een termijn van drie maanden te rekenen van den dag der beoordeeling, wordt verleend aan de mededingers om hun werk af te halen. Na dien tijd blijft de Academie niet meer verantwoordelijk voor deze ontwerpen.

PROGRAMMA VAN DEN PRIJSKAMP VOOR 1906.

LETTERKUNDIG GEDEELTE.

EERSTE PRIJSVRAAG.

Schrijf de geschiedenis der pottbakkersworen, als kunstwerken beschouwd, in onze provinciën, van de XV^e tot het einde der XVIII^e eeuw.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

Schrijf de geschiedenis der gebouwen, die opgericht werden op de Grootte Markt van Brussel na de beschieting van 1695. Zet de feiten uiteen, beoordeel de kunstwaarde der huizen en duid hun belang aan voor de geschiedenis van den bouwtrant, tot welken zij behooren.

DERDE PRIJSVRAAG.

Schrijf de geschiedenis van het ontstaan en van de ontwikkeling van het muzikaal drama, hoofdzakelijk in Italië, van de Euridice van Peri af, tot aan den Orfeo van Gluck.

VIERDE PRIJSVRAAG.

Schrijf de geschiedenis der Schilderkunst, der Beeldhouwkunst en der Bouwkunst in de XVII^e eeuw in Oost- en West-Vlaanderen.

De waarde der gouden eerepenningen, als prijs uitgelooft, bedraagt acht honderd frank voor elke vraag.

De verhandelingen, als antwoord op deze prijsvragen ingezonden, moeten duidelijk geschreven zijn en mogen in het Fransch of in het Nederlandsch opgesteld worden. Zij moeten vóór den 1^{en} Juni 1906 vrachtvrij aan den bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academieën, te Brussel, toegestuurd worden.



**VOORWAARDEN GELDIG VOOR HET LETTERKUNDIG
GEDEELTE.**

De schrijvers zullen hunnen naam niet op hun werk vermelden; zij zullen er alleen eene kenspreuk op zetten, die zij zullen herhalen in eenen verzegelden brief, hunnen naam en hun adres aanduidende. Het is hun verboden eenen schijnaam te bezigen. Indien zij deze voorschriften niet in acht nemen, kan de prijs hun niet toegekend worden.

De werken, die na den bepaalden termijn besteld zijn, en diegene, wier schrijvers zich zullen doen kennen, op welke wijze het ook zij, zullen buiten den prijskamp gesloten worden.

De Academie verlangt de grootste nauwkeurigheid in de aanhalingen : zij eischt, te dien einde, dat de mededingers de uitgaven en de bladzijden aanduiden der boeken, welke vermeld worden in de verhandelingen, aan hare beoordeeling onderworpen.

De Academie behoudt zich het recht voor de bekroonde werken uit te geven.

Zij acht het nuttig aan de mededingers te herinneren, dat de handschriften der verhandelingen, aan hare beoordeeling onderworpen, haar eigendom worden en in haar

archieff blijven berusten. De schrijvers mogen er echter afschrift laten van nemen op hunne kosten, mits zich, te dien einde, tot den bestendigen Secretaris te wenden.

—

TOEGEPASTE KUNST.

(Aan de prijskampen van toegepaste kunst mogen alleen geboren of genaturaliseerde Belgen deelnemen.)

MUZIEK.

Men vraagt eene souate voor orgel met eene fuga als slotstuk.

BOUWKUNST.

Men vraagt het ontwerp van een monumentalen ingang voor eene aanzienlijke stad.

De middelopening zal dienen voor rijtuigen en voor twee tramspoorwegen.

Van weerszijden dezer middelopening zullen poorten aangebracht worden voor voetgangers, een wachthuis voor soldaten, een voor de politie, met een verblijf voor den officier op de verdieping en een voor de brandweer, met een wagenhuis voor de pompen, een bewaarplaats, enz., insgelijks met een verblijf voor den officier op de verdieping.

De mededingers zijn stiptelijk verplicht te leveren :

1° Het plan van de beneden-verdieping (met toegang);

2° Den voorgevel ;

3° De overlangsche doorsnede.

Al deze deelen moeten op de schaal van 0.005 op de 100 geteekend en zorgvuldig met inkt afgewerkt zijn.

Het is wel verstaan dat elke mededinger die niet *ten minste* het aangeduide getal teekeningen zou inzenden, bewerkt op de schaal en in de vereischte voorwaarden, onwederroepelijk buiten den prijskamp zou gesloten worden.

Prijs : *acht honderd frank.*

De partituren en teekeningen voor deze beide wedstrijden moeten bij het Secretariaat der Academie vóór den 1^{en} October 1906 ingezonden worden.

De Academie aanvaardt geene andere dan geheel voltooide werken, zooniet zullen zij buiten den prijskamp gesloten worden : de partituren moeten duidelijk geschreven zijn, de bouwkundige plannen moeten in raam gevat zijn.

Het handschrift der bekroonde partituur blijft het eigendom der Academie. De schrijver mag er een kopij laten van nemen op zijne kosten. De vervaardiger van de plannen, bekroond in den kampstrijd voor bouwkunst, is verplicht eene fotografische afbeelding van zijn werk te bezorgen, die in het archief der Academie zal bewaard blijven.

De inzenders der bouwkundige plannen, die niet bekroond zijn, mogen hun werk terugeischen gedurende een verloop van drie maanden na de beoordeeling van den prijskamp. De terugzending geschiedt op hunne kosten. Na dien tijd blijft hun werk het eigendom der Academie.

RAPPORTS.

MM. Biot, Lenain et Hymans donnent lecture de leurs appréciations du troisième rapport semestriel de M. Victor Dieu, premier prix du grand concours de gravure en 1901. — Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture afin d'être transmis le plus tôt possible à l'intéressé.

La Classe décide également le renvoi au même Ministre de l'appréciation favorable, émise séance tenante, sur le buste en marbre de feu Joseph Geefs, sculpté par son fils Georges Geefs.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Goblet d'Albiella (le comte). Eleusinia. De quelques problèmes relatifs aux Mystères d'Éleusis. Paris, 1903; in-8° (150 p.).

Brants (Victor). La protection internationale du travail. (Conférence de Bâle. Septembre 1903.) Louvain, 1903; extr. in-8° (12 p.).

Cruyplants (Eugène). La Belgique sous la domination française (1792-1814). Histoire illustrée d'un corps belge au service de la République et de l'Empire. La 112^e demi-brigade. Bruxelles, 1902; in-4° (xxiv-423 p., portraits).

Rolin (Henri). Les institutions ouvrières des charbonnages de Mariemont et de Bascoup. Bruxelles, 1903; in-8° (250 p.).

Navez (Louis). Les champs de bataille historiques de la Belgique. II, Les Quatre-Bras, Ligny, Waterloo et Wavre. Bruxelles, 1903; in-8° (420 p., cartes).

Pety de Thozée (Ch.). L'Italie au point de vue ethnographique, politique, économique et colonial. Bruxelles, 1904; extr. in-8° (12 p.).

Banning (Émile). L'Église et l'Empire en France au début du XIX^e siècle. Pie VII et Napoléon. Bruxelles, 1904; extr. in-8° (44 p.).

Lagasse-de Locht (Ch.). Paroles prononcées lors des funérailles du chanoine Reusens, le 29 décembre 1903. Bruxelles, 1903; in-8° (8 p.).

— Paroles prononcées lors des funérailles de M. Gédéon Bordiau, le 27 janvier 1904. Bruxelles, 1904; extr. in-8° (8 p.).

Heins (Maurice). La notion d'État. Gand, 1904; extr. in-8° (84 p.).

Baes (Edgar). Le séjour de Rubens et de Van Dyck en Italie. Bruxelles, 1878; in-8° (69 p.).

— Les successeurs immédiats des Van Eyck. Observations sur quelques tableaux du XV^e siècle. Bruxelles; in-8° (55 p.).

— Notes et remarques sur les quatre David Teniers. Bruxelles, 1887; extr. in-8° (48 p.).

— Jean Gossart de Maubeuge et le groupe wallon de son époque. Bruxelles, 1889; extr. in-8° (60 p.).

— Les caractères distinctifs des productions de la peinture ancienne dans les Pays-Bas. Bruxelles, 1891; in-8° (4 p.).

— De la valeur archéologique des similitudes de forme et de couleur. Bruxelles, 1891; extr. in-8° (11 p.).

— Gérard David et l'élément étranger dans la peinture flamande, du XV^e au XVI^e siècle. Bruxelles, 1899; in-8° (59 p.).

Baes (Edgar). Le symbole et l'allégorie dans la figuration de la pensée. Bruxelles, 1899; in-8° (163 p.).

— Le symbole et l'allégorie dans la figuration de la pensée. Bruxelles, 1900; in-8° (80 p.).

— La tradition dans l'art du moyen âge. Bruxelles, 1902; in-8° (77 p.).

— L'ornementation moderne. Bruxelles, 1901; in-8° (43 p.).

— L'art nouveau dans l'ornementation et le décor. Bruxelles, 1903; in-8° (60 p.).

— L'art français du XVIII^e siècle et son règne en Europe. Bruxelles, 1904; pet. in-8° (68 p.).

Rudelsheim (Marten). Sanderus « Bibliotheca Belgica manuscripta ». Extr. in-8° (2 p.).

— Een onbekend gedicht van Jan Van Hout? Anvers, 1903; extr. in-8° (12 p.).

— Repertorium van de artikels betrekking hebbende op de germaansche philologie, in de belgische tijdschriften verschenen, tot 31 December 1900. Liège, 1903; extr. in-8° (12 p.).

— Leven en werken van Jonker Jan Van der Noot, door Aug. Vermeulen. Anvers, 1899; extr. in-8° (7 p.).

— Lucas D'Heere. 1903; extr. in-4° (26 p.).

— Peter Benoit. Anvers, 1903; in-4° (16 p. avec portrait).

Conseils provinciaux. Procès-verbaux des séances de 1903. LOUVAIN. Université. Annuaire, 1904.

CHARLEROI. Société paléontologique et archéologique. Documents et rapports, tome XXVI, 1903.

FRANCE.

Nadaillac (le marquis de). Uganda et Est-Africain. Louvain, 1904; extr. in-8° (47 p.).

Chevalier (Ulysse). Autour des origines du suaire de Lirey, avec documents inédits. Paris, 1903; in-8° (53 p.).

— L'œuvre scientifique d'Ulysse Chevalier. Grenoble, 1903; in-8° (18 p.).

Hamy (E.-T.). Projet d'entrevue de Catherine de Médicis et de Philippe II d'Espagne devant Boulogne (1567). Boulogne-sur-Mer; in-8° (20 p.).

—

ABERDEEN. *University*. Studies, n° 8 : The House of Gordon. N° 9 : The records of Elgin. 1903.

BUCAREST. *Académie*. Documente privitoare la Istoria Românilor, 1594-1602, vol. XII. 1903; in-4°.

Bobteneff (C.-C.). Monuments de l'ancien droit bulgare. Sofia, 1903; in-8° (iv-176 p.).



ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1904. — N° 4.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 11 avril 1904.

M. le chevalier ÉD. DESCAMPS, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. G. Monchamp, *vice-directeur* ; S. Bormans, T.-J. Lamy, L. Vanderkindere, le comte

Goblet d'Alviella, F. vander Haeghen, Ad. Prins, A. Giron, le baron J. de Chestret de Hanefte, Paul Fredericq, G. Kurth, Ch. Mesdach de ter Kiele, P. Thomas, Ch. Duvivier, Polyd. de Paepe, A. Beernaert, Ch. De Smedt, A. Willems, Jules Leclercq, M^{ce} Wilmotte, Ern. Nys, H. Pirenne, *membres*; Ern. Gossart, J. Lameere, M^{ce} Vauthier, G. De Greef et J.-P. Waltzing, *correspondants*.

MM. H. Denis et V. Brants, membres titulaires, ont motivé leur absence.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique fait savoir que le Gouvernement italien, afin de célébrer dignement le sixième centenaire de la naissance de Pétrarque (Arezzo, 1304), a pris toutes les dispositions nécessaires pour recueillir des informations précises sur les œuvres de cet illustre poète qui se trouvent dans les bibliothèques italiennes et sur les œuvres d'art inspirées de ses poésies.

Le Gouvernement italien serait très heureux, ajoute M. le Ministre, si de semblables recherches pouvaient être faites dans les bibliothèques ou collections scientifiques et artistiques belges, d'ici au 31 mai prochain.

— La Société nationale des antiquaires de France transmet l'ordre du jour de la séance solennelle de son centenaire.

— La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut envoie le programme de ses concours pour 1904.

— Le Bureau de la quatorzième session du Congrès international des orientalistes communique le programme des réunions qui auront lieu à Alger, en 1905, pendant les vacances de Pâques.

— Hommages d'ouvrages :

1° *La dépopulation des campagnes et l'accroissement de la population des villes. Rapport présenté au Congrès international d'hygiène et de démographie, tenu à Bruxelles en 1905*; par Edmond Nicolaï (présenté par M. le chevalier Descamps, avec une note qui figure ci-après);

2° *Étude sur le domesticus franc*; par Armand Carlot (présenté par M. Kurth, avec une note qui figure ci-après);

3° *Les derniers jours d'un martyr. Relation de la persécution de 1898 dans laquelle périt le R. P. Victorin Delbrouck*; par M^{sr} Théotime Verhaeghen, vicaire apostolique du Houpé méridional (Chine).

— Remerciements.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADÉMIES.

L'Académie des sciences morales et politiques envoie un mémoire *Sur la condition civile des étrangers en France*, par E. Glasson, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Paris. Ce sujet figurera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de l'Association internationale des Académies, qui se tiendra à Londres lors des fêtes de la Pentecôte.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Edmond Nicolai, d'un travail important et très intéressant présenté au Congrès international d'hygiène et de démographie tenu à Bruxelles en 1905 et intitulé : *La dépopulation des campagnes et l'accroissement de la population des villes.*

Dans une étude relative à un tel sujet, il convient tout d'abord de déterminer ce qu'il faut entendre par campagne et par ville. M. Nicolai n'admet pas la base adoptée par les statistiques *officielles* de France, d'Allemagne, d'Angleterre, des États-Unis.

A la donnée exclusive du *nombre des habitants*, M. Nicolai, à l'exemple de ce qui se fait dans les travaux scientifiques de l'Allemagne et de l'Autriche, substitue la donnée *profession des habitants*. Il croit au surplus nécessaire dans un pays comme la Belgique, où l'industrie a tant d'importance et où la population industrielle diffère tant de la population agricole, de créer à côté des régions rurales et des centres urbains, une troisième catégorie de communes : les communes industrielles. Il considère comme communes rurales celles où les habitants exerçant des professions agricoles sont plus nombreux que ceux qui exercent des professions industrielles, et il range parmi les communes industrielles les autres communes qui ne rentrent pas dans la catégorie des communes urbaines.

Pour celles-ci, il faut bien accepter et il semble d'ailleurs rationnel d'admettre l'importance de la population comme critérium du classement. Il regarde donc comme communes urbaines celles où la population

dépasse 20,000 habitants, et il y assimile les chefs-lieux d'arrondissement.

C'est d'après cette triple classification des communes que M. Nicolaï a établi son travail qui est d'autre part basé sur le mouvement des immigrations, des émigrations, des naissances et des décès par commune, pendant chacune des années de la période décennale 1891-1900. M. Nicolaï a recherché combien dans chaque commune du pays il s'était produit de naissances et de décès et combien d'habitants l'avaient quittée et y étaient venus s'établir. Suivant la catégorie à laquelle appartenait la commune, ces mouvements divers dans la population ont été attribués soit aux régions rurales, soit aux régions industrielles, soit aux régions urbaines. En opérant ainsi, M. Nicolaï est arrivé à cette conclusion, qu'il n'y avait pas de dépopulation des campagnes bien que les émigrations y soient plus fortes que les immigrations. La balance favorable des naissances sur les décès assure encore en général aux régions rurales un accroissement de population. Cet accroissement existe également dans les localités industrielles et il provient tant des migrations intérieures que de la supériorité numérique des naissances sur les décès. Il en est de même des villes, mais ici les immigrations jouent le rôle principal. Après avoir ainsi conclu, M. Nicolaï expose les avantages et les inconvénients de l'état de choses constaté, il en énumère les causes et cite les mesures qui pourraient être prises dans cet ordre.

Signalons ici que dans une autre brochure, M. Nicolaï a cherché à améliorer la statistique des causes de décès dont l'Académie royale de médecine vient tout récemment de s'occuper. Une des grandes causes de l'insuffisance de cette statistique est le scrupule qu'ont certains médecins

de livrer plus ou moins à la publicité administrative la cause du décès de leurs malades. Pour écarter cette difficulté, M. Nicolaï préconise un système qui transforme pour ainsi dire en bulletins anonymes les déclarations des médecins et qui garantit ainsi le secret professionnel.

Chevalier DESCAMPS.

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe, de la part de M. Armand Carlot, un exemplaire de son *Étude sur le domesticus franc*. Cet ouvrage forme le treizième fascicule de la *Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège*, et c'est la première dissertation, à ma connaissance, qui soit consacrée spécialement au fonctionnaire royal connu sous le nom de *domesticus*. M. Carlot envisage la question sous tous ses aspects et discute judicieusement les diverses opinions formulées avant lui. Ses conclusions, sans être de tout point neuves, reposent sur des recherches personnelles et précisent ou complètent sur plus d'un point les derniers résultats de l'érudition contemporaine.

En un petit nombre de pages substantielles, il épuise tout le sujet et en présente au lecteur un aperçu complet et lumineux. Un appendice, presque aussi étendu que l'ouvrage lui-même, met sous les yeux du lecteur toutes les pièces justificatives lui permettant de contrôler l'auteur, et une liste chronologique des trente-quatre *domestiques* actuellement connus complète heureusement cet utile mémoire.


G. KURTH.

JUGEMENT DU CONCOURS ANNUEL POUR 1904 ET DU CONCOURS
POUR LES PRIX DE KEYN.

La Classe prend notification des rapports faits sur les mémoires reçus pour le concours annuel et sur les travaux soumis au jury de la seconde période du XII^e concours pour les Prix De Keyn.

ÉLECTIONS.

La Classe s'occupe, en comité secret, de la liste des candidatures pour les places vacantes. Cette liste est définitivement arrêtée.



•

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 7 avril 1904.

M. le comte J. DE LALAING, directeur.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. F.-A. Gevaert, *vice-directeur* ; Éd. Fétis, Th. Radoux, G. De Groot, Gustave Biot, Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, Ed. Van Even, Ch. Tardieu, J. Winders, C. Meunier, Ém. Mathieu, Eug. Smits, Edgar Tinel, Louis Lenain et Xav. Mellery, *membres* ; Fl. van Duyse, L. Solvay, Jan Blockx et Ernest Acker, *correspondants*.

MM. H. Hymans, Janlet, H. Maquet et J. Dillens ont motivé par écrit leur absence.

M. le Secrétaire perpétuel annonce la mort de M. André-Charles Hennebicq, membre de la Section de peinture, né à Tournai le 6 février 1856, décédé à Saint-Gilles (Bruxelles) le 31 mars dernier.

Il donne en même temps lecture de la lettre suivante adressée à l'Académie par M. Léon Hennebicq fils :

« J'ai la douleur de vous faire part de la mort inopinée de mon père.

» Je n'ai pas à vous parler de ma douleur filiale. Je

•

crois que notre art national, dont il équilibrait si sagement toutes les tendances, est, lui aussi, en deuil.

» L'Académie de Belgique, dont la raison d'être précisément est de concentrer en une formule aussi sûre et aussi large que possible, les mouvements et les traditions multiples de notre patrie, et qui est donc directement atteinte par sa perte, devait être immédiatement informée de ce triste événement.

» Je conserverai, parmi tous les liens matériels qui viennent d'être brisés par la mort, le souvenir présent de la sollicitude de mon père pour vos travaux, et, prolongeant une pensée qu'une mort foudroyante ne lui a pas permise, permettez-moi d'adresser en son nom, à tous ses confrères, un dernier adieu. »

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le discours qu'il a prononcé au nom de la Classe lors des funérailles, qui ont eu lieu le lundi 4 avril.

Selon l'usage, ce discours paraîtra au *Bulletin*.

M. le Secrétaire perpétuel écrira à M. Léon Hennebicq et à M^{me} veuve André Hennebicq, pour leur exprimer la part que la Classe prend à leur douleur.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Agriculture transmet une ampliation de l'arrêté royal, en date du 20 février dernier, dispensant les seconds prix des grands concours de peinture, de

sculpture, de gravure et d'architecture, qui prennent de nouveau part à un de ces concours, de l'épreuve préparatoire s'ils réunissent encore toutes les autres conditions réglementaires voulues.

Toutefois, ils ne peuvent bénéficier plus d'une fois de cette faveur, à moins qu'ils n'aient remporté de nouveau un second prix.

Les concurrents admis dans ces conditions seront considérés comme concurrents supplémentaires.

— M. le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. Florimond van Duyse, la réédition, en notation moderne, de la partie *Ténor* d'un recueil de trente-deux compositions publié à Anvers, en 1572, par Pierre Phalèse et Jean Bellerus, sous le titre de : *Een Duytsch musyck boeck*.

Ce recueil forme la 26^e publication de la Société de l'histoire de la musique, à Amsterdam (*Vereeniging voor Noord-Nederlands muziekgeschiedenis*).

Sur la proposition de M. le Secrétaire perpétuel, des remerciements sont votés à M. van Duyse pour l'hommage de cet ouvrage ainsi que des félicitations pour cette nouvelle contribution à l'histoire de la musique néerlandaise.

La note lue par M. Marchal paraîtra dans le *Bulletin* de la séance.

Discours prononcé aux funérailles d'André Hennebicq, membre de la Classe des beaux-arts; par le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie.

MESSIEURS,

L'émotion suscitée dans le monde des artistes par la mort presque soudaine d'André Hennebicq ne pouvait que rencontrer un profond écho dans la Classe des beaux-arts. Celle-ci se faisait un honneur de voir figurer l'excellent peintre dans ses rangs où son beau et sincère talent, son généreux et affectueux caractère étaient hautement appréciés.

Aussi est-ce avec un douloureux serrement de cœur que nous, ses confrères, nous voyons disparaître, encore dans la force de l'âge et dans la plénitude de ses facultés d'artiste, l'une des organisations les plus heureusement douées par la haute culture de la peinture d'histoire.

Le sentiment du beau, l'ardent désir de devenir peintre furent innés chez Hennebicq. Il sut résister aux affectueux conseils d'un père qui désirait plutôt voir son fils entreprendre un métier que de courir les chances, parfois si aléatoires, de la carrière d'artiste qui nécessite de longues et dispendieuses études académiques.

Resté seul avec une mère en communion d'idées et de sentiments avec son fils, le jeune André, que ses aspirations pour la peinture hantaient plus que jamais, alla commencer son apprentissage d'artiste chez un modeste peintre décorateur de Tournai. Il consacrait en même temps ses soirées à suivre les cours de l'Académie des beaux-arts où il remporta, en peu d'années, de brillantes distinctions.

Joseph Stallaert, qui venait d'être appelé à la direction de l'établissement, remarqua bien vite les heureuses dispositions de notre jeune confrère pour le dessin et pour la peinture. Ce fut sur son conseil qu'Hennebicq vint à Bruxelles pour suivre les cours de l'Académie où il devait rencontrer en Portaels, non seulement un guide et un maître qui sût apprécier ses dons pour la peinture, mais dont il devait devenir aussi l'ami comme il était déjà l'ami de Stallaert.

C'est sur les conseils de Portaels qu'Hennebicq prit part au grand concours de peinture de 1865. Il n'y remporta que le second prix avec Charles Vandenkereckhove, de Bruxelles. Le sujet imposé était : « Le Christ montré au peuple ! » Deux années après, il était proclamé premier du concours ayant pour sujet : « Les cadavres de saint Pierre et de saint Paul déposés par les chrétiens dans les catacombes de Rome. » Sa composition était à la fois impressionnante, grandiose même, tout en restant calme d'allure, comme doit l'être une scène de l'époque des martyrs.

Tournai fêta, avec éclat, le triomphe de l'un de ses fils, de l'élève de son Académie qui, dix années auparavant, en parlant du Prix de Rome avec ses camarades d'atelier, s'était ingénument écrié : « Je l'aurai un jour, ce prix ! il le faut ! » Ses désirs étaient réalisés. Tournai, dans son enthousiasme, alla même jusqu'à lui offrir la direction de son Académie, alors vacante par le départ de Stallaert. Hennebicq n'accepta les fonctions que pour quelques mois, puis, en vue de perfectionner son éducation artistique pour satisfaire au règlement des grands concours, il prit définitivement le chemin de l'Italie, non sans aller faire, de passage à Paris, de fructueuses études au Louvre.

C'est de Rome que datent ses trois tableaux les plus remarquables, ceux qui perpétueront le nom d'Hennebicq : « Les Lamentations de Jérémie », véritable scène de douleur et de tristesse que possède le Musée de Tournai ; « Messaline sortant de Rome, insultée par le peuple », incontestablement l'un des plus beaux tableaux du Musée de Mons, qui reflète bien ses brillantes qualités de peintre et de dessinateur ; et enfin : « Les Travailleurs de la Campagne romaine », œuvre d'un caractère exceptionnel, dégagée entièrement de tous les principes académiques, et qui constitue l'un des plus sensationnels tableaux du Musée de l'État, à Bruxelles.

« J'essaie le plein air avec figures, » avait répondu Hennebicq à ses amis qui le questionnaient au sujet de cette entreprise qu'ils considéraient comme irréalisable. Si le sujet a pu quelque peu donner prise à la critique par la vulgarité des personnages, Paul Baudry, en voyant le tableau, s'était écrié, dans un bel et sincère enthousiasme d'artiste : « Au moins, voilà des Italiens brossés d'après » de véritables Italiens et en Italie même, sous son beau » ciel bleu ! Ils sont crânement peints ! Quel abîme entre » ces pittoresques gaillards et ceux qui, à Paris, sur les » boulevards, passent leur temps à moudre le Carnaval » de Venise ! »

Cet éloge était le réel cri du cœur d'un artiste en qui l'art était un sacerdoce. Et Paul Baudry, cette pure gloire française, fauchée si tôt, entrevoyait déjà en Hennebicq le brillant avenir qui attendait son condisciple de Rome.

La Belgique doit à Hennebicq d'être dotée de peintures monumentales historiques d'un grandiose caractère.

« Baudouin VI donnant la première charte de com-

mune au château de Mons en 1220 » et « Les Milices communales acclamant Marie de Bourgogne à sa Joyeuse Entrée dans la ville de Mons » : tels sont les deux tableaux que possèdent l'hôtel de ville et la salle des séances du Conseil provincial du Hainaut; ces deux grandes pages d'histoire locale se distinguent par des qualités de composition et de coloris d'ordre exceptionnel.

Il en est de même des peintures monumentales d'Hennebicq à l'hôtel de ville de Louvain : « La Translation du corps du bourgmestre Vander Leyen assassiné par ordre des patriciens, le 15 décembre 1579 »; « Pierre Couthereel déchirant devant le peuple insurgé, en 1560, les privilèges des patriciens », et enfin « L'Installation de l'Université de Louvain en 1426 »; « Antoinette Van Rosmael commentant la Bible », et d'autres sujets similaires.

Quant à Tournai, sa ville natale, celle-ci s'honore de posséder sa dernière toile comme peinture monumentale : « Philippe-Auguste délivrant au magistrat de la ville la charte de commune. »

Le Sénat de Belgique avait confié récemment à Hennebicq le soin de compléter par deux tableaux la série, peinte par Gallait, des anciens souverains des Pays-Bas. Il avait été fait choix, à cet effet, des figures en pied du prince Charles de Lorraine et de Marie-Christine, la dernière gouvernante générale.

Hennebicq s'appretait à commencer le portrait de cette princesse, — le portrait du prince étant déjà placé, — lorsque la mort vint frapper l'excellent confrère et l'enlever à notre estime et à notre affection.

Il n'entre pas dans nos intentions, Messieurs, de vous faire ici toute la biographie d'Hennebicq à partir de son

premier tableau de chevalet : « La mort d'Abel », qu'il peignit lorsqu'il n'avait que 25 ans.

Je ne vous parlerai pas non plus de ses portraits, si consciencieux, si vivants, des nombreuses esquisses ou compositions, fruit de ses voyages en Espagne et surtout en Italie, où il se proposait de retourner pour la troisième fois. Il avait acquis dans ses voyages, qu'il poussa, entre autres, jusqu'au Maroc, le solide sentiment de la couleur ainsi que la pittoresque ordonnance que possèdent toutes ses compositions. Toutes, si je puis m'exprimer ainsi, ont leur caractère d'instantanéité. Elles reflètent bien le milieu où elles ont été prises.

Elles ont figuré avec honneur dans l'Exposition rétrospective que fit Hennebicq de son œuvre entier, il y a deux années à peine, au Cercle artistique de Bruxelles.

Je ne vous parlerai pas non plus d'Hennebicq comme directeur de l'Académie des beaux-arts de Mons, de la part prise par notre confrère aux travaux de la Classe des beaux-arts, dont il faisait déjà partie comme correspondant en 1889 et dont il devint membre titulaire trois années après; des jurys pour les prix de Rome, dont il a été plusieurs fois membre; de sa présidence de la Commission officielle qui a organisé le dernier Salon triennal de Bruxelles et, enfin, de la place brillante qu'il n'avait cessé d'occuper dans les expositions belges ou étrangères, expositions qui lui valurent, entre autres, de la France, la Légion d'honneur, cette distinction si peu prodiguée. Tout cela nous est plus que suffisamment connu.

Hennebicq aura été un des derniers peintres d'histoire fidèles au romantisme qui a tenu une si large place en Belgique. Comme on l'a remarqué avec raison, tous ses tableaux sont empreints des qualités inhérentes aux

beaux et sincères principes de l'art de cette époque; ces qualités ont fait de notre confrère bien-aimé l'une des plus intéressantes et des plus sérieuses organisations d'artiste.

Hennebicq possédait tout à la fois la probité du dessin, la science de l'agencement dans ses personnages, un style sobre et correct, un puissant et riche coloris et, notamment, à un degré supérieur, le don — inné chez lui — de la composition, don si rare, qui est le fruit de l'application à l'étude, et qu'il compléta en se pénétrant surtout du beau passé de la peinture italienne. Ces mérites le rattachent quelque peu, assure-t-on, à l'École française; en lui, à vrai dire, se trahit le romantisme de la brillante époque de Paul Delaroche et de ses illustres confrères, mais il n'en a pas moins été un artiste qui s'est constitué une réelle et noble personnalité dans l'art belge.

Il me reste, Messieurs, un bien douloureux devoir à remplir : c'est de saluer, autant au nom de la Commission royale des monuments — dont Hennebicq a fait partie comme membre du Comité spécial des objets d'art — qu'au nom de l'Académie royale de Belgique même, la dépouille d'un confrère, d'un collègue bien-aimé et hautement estimé, dont la mort est une réelle perte pour l'art national.

Que Madame Hennebicq, que son fils Léon veuillent bien croire en ce moment à l'expression de notre plus respectueuse condoléance.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Een Duytsch musyck boeck, naar de uitgave van 1572 in partituur gebracht en opnieuw uitgegeven door Fl. van Duyse. Uitgave XXVI der Vereeniging voor Noord-Nederlands muziekgeschiedenis. Te verkrijgen bij Frederik Muller en C^{ie}, Amsterdam, en bij Breitkopf en Härtel, Leipzig; 1904, in-4^o.

La Société d'histoire de la musique, qui a son siège à Amsterdam, vient de publier de notre distingué et érudit confrère, Florimond van Duyse, un ouvrage important pour l'histoire musicale des provinces flamandes des Pays-Bas espagnols.

Ce travail a pour objet la mise en partition d'un recueil comprenant trente-deux compositions, à plusieurs voix, d'auteurs néerlandais du XVI^e siècle, qui ont écrit sur des textes néerlandais; quatre de ces textes ont un caractère religieux, réformiste.

Les compositions polyphoniques, sur textes néerlandais, de nos anciens contrepontistes sont infiniment moins nombreuses que les compositions musicales d'alors, écrites sur textes latins, italiens, français ou allemands. La raison en est que les maîtres habitaient la plupart du temps en pays étranger ou n'écrivaient que pour l'Église catholique, qui n'a jamais admis d'autre langue que la langue latine, ou bien encore négligeaient leur propre langue.

Dans la préface des livres de musique publiés à Anvers de 1551 à 1556, par Tielman Susato, cet éditeur

demande pourquoi l'on ne chanterait pas en langue néerlandaise.

A en juger par un ouvrage dont il nous est resté des fragments, ainsi que la table, un recueil de compositions à plusieurs voix, dans la langue de nos vieilles provinces du Nord, parut à Anvers vers 1541.

Les œuvres de nos anciens maîtres n'étaient jamais publiées en partition ; seules, les parties séparées étaient gravées ; c'est là encore une des causes pour lesquelles les ouvrages complets sont devenus rarissimes.

Les seuls recueils polyphoniques anciens imprimés sur textes néerlandais, connus jusqu'à nos jours, outre le recueil précité paru à Anvers vers 1541, sont :

1° Les deux premiers livres de musique publiés par Susato à Anvers en 1551, et comprenant cinquante-cinq compositions. Il n'en subsiste qu'un seul exemplaire qui se trouve à la Bibliothèque royale de Berlin ;

2° Le recueil des Psaumes de David adaptés à des mélodies populaires, écrites à trois parties par Clemens non papa, édité à Anvers en 1556, chez le même imprimeur Susato, publié en partition en 1857 par Fr. Commer ; cet ouvrage, par le texte, appartient au genre religieux ;

3° Le recueil de musique comprenant trente compositions, imprimé en 1554 par Jacob Baethen, à Maestricht ; il n'en existe aussi qu'un exemplaire, qui se trouve à la Bibliothèque de Heilbronn ; mais il est incomplet, la partie de *superius* est perdue ;

4° Le recueil précité, paru en 1572 chez Phalèse et Ballerus (Louvain-Anvers). Les compositions qu'il contient émanent pour la plupart de musiciens dont aucune autre œuvre n'est connue, et au sujet desquels on ne

possède guère de renseignements biographiques, — c'est à peine si l'on sait que Clemens non papa, un de nos plus grands maîtres, mourut en 1558, — cependant leurs noms méritent de figurer dans la glorieuse phalange de nos anciens contrepontistes. A part le numéro 22 de ce recueil, qui est d'un maître non cité, les autres compositions sont signées : Jan Belle, Clemens non papa, Gerardus Turnhout, Joannes Turnhout, Lupus Hellinc, Lu. (Ludovicus Episcopus), Noë Faignant, Servaes van der Muelen, Joan Wintelroy, Theo Evertz, Joan de Latre et Adrianus Scockart.

Il n'existe également qu'un seul exemplaire de cet ouvrage, exemplaire que possède la Bibliothèque royale de Munich.

C'est cette collection que notre savant confrère, M. Fl. van Duyse, vient de publier en notation moderne et en partition, et dont j'ai l'honneur de vous offrir un exemplaire en son nom. Elle constitue le seul recueil publié jusqu'à ce jour, de compositions polyphoniques, la plupart profanes, sur textes exclusivement néerlandais.

Quant au titre même du recueil, il m'a paru assez intéressant pour être reproduit ici en entier :

« Een Duytsch musyck boeck, daer inne begrepen sijn vele schoone Liedekens met III, met V ende VI partijen || nu nieuwelijck met groote neersticheyt gecolli-geert ende verghaert || ghecomponeert bij diversche excellente meesters seer lustich om singhen, ende spelen op alle instrumenten || tot Loven bij Peeter Phalesius, ende Tantwerpen bij Jan Bellerus in den Gulden Arent. M.D.LXXII. »

La Classe s'associera bien volontiers, je n'en doute

nullement, à ma proposition d'adresser des remerciements et des félicitations à M. Florimond van Duyse, à qui l'Académie doit déjà de si importants écrits, pour sa contribution actuelle à l'histoire musicale des provinces flamandes des Pays-Bas espagnols.

Chev. EDM. MARCHAL.

RAPPORTS.

Il est donné lecture des appréciations de MM. Tardieu, Rooses et Dillens sur le troisième rapport semestriel de M. Paul Nocquet, boursier, pour la sculpture, de la fondation Godecharle, en 1900.

Ces appréciations seront transmises à M. le Ministre de l'Agriculture.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

La Classe s'occupe de la question des bustes des académiciens qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

Les résolutions prises seront communiquées à la Classe des sciences ainsi qu'à la Classe des lettres et des sciences morales et politiques, afin de résoudre, de concert avec elles, la question des bustes lors de l'Assemblée générale du mois de mai prochain.



OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Duyse (Fl. van). Een Duytsch musyck boeck, naar de uitgave van 1572 in partituur gebracht en opnieuw uitgegeven. Amsterdam, 1904; in-4° (127 p.).

Nicolai (Edmond). La dépopulation des campagnes et l'accroissement de la population des villes. Rapport présenté au Congrès international d'hygiène et de démographie, tenu à Bruxelles en 1903. Bruxelles, 1903; in-8° (70 p., tableaux).

Carlot (Armand). Étude sur le domesticus franc. Liège, 1903; in-8° (113 p.).

Verhaeghen (M^{re} Théotime). Les derniers jours d'un martyr. Relation de la persécution de 1898 dans laquelle périt le R. P. Victorin Delbrouck, de l'ordre des Frères-Mineurs, missionnaire apostolique. Malines, 1904; in-8° (126 p.).

GAND. *Kon. Vlaamsche Akademie voor taal- en letterkunde*. Bijdrage tot de geschiedenis van het rijm in de Nederlandsche poëzie (J. Geurts), deel I, 1904. — Leven en werken der Zuidnederlandsche schrijvers, 2^{de} aflevering, 1904.

MALINES. *Cercle archéologique*. Bulletin, tome XIII, 1903.

CHARLEROI. *Société paléontologique et archéologique*. Documents et rapports, tome XXVI, 1903.

ALLEMAGNE.

NUREMBERG. *Germanisches Nationalmuseum*. Katalog der mittelalterlichen Miniaturen des Museums (Dr E. Bredt), 1903.

Hilgenfeld (Dr Heinrich). Ausgewählte Gesänge des *Giwarda* von Arbel. Leipzig, 1904; in-8°.

Nicolas (Ad.). Spokil. Langue internationale. Grammaire — Exercices — Les deux dictionnaires. La Bourboule, 1904; in-8° (VIII-272 p.).

PARIS. *Société des antiquaires*. Bulletin et Mémoires. 1901.

LONDRES *Royal Historical Society*. Transactions, vol. XVII, 1903.

Noreen (Adolf). Nordiska Studier, tillegnade Adolf Noreen på hans 50-års-dag den 13 Mars 1904. Upsal, 1904; in-8°.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

1

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1904. — N° 5.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 9 mai 1904.

M. G. MONCHAMP, vice-directeur, occupe le fauteuil.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. S. Bormans, T.-J. Lamy, L. Vanderkindere, le comte Goblet d'Alviella, A. Giron,

le baron J. de Chestret de Haneffe, Paul Fredericq, G. Kurth, Ch. Mesdach de ter Kiele, H. Denis, P. Thomas, Ern. Discailles, Ch. Duvivier, V. Brants, Polydore de Paepe, A. Beernaert, Ch. De Smedt, A. Willems, Jules Leclereq, M^{re} Wilmotte, Ern. Nys, D. Mercier, H. Pirenne, *membres*; R. Berthelot, *associé*; Ern. Gossart, J. Lameere, A. Rolin, M^{re} Vauthier et Franz Cumont, *correspondants*.

CORRESPONDANCE.

Par une lettre du Secrétaire du Roi, M. E. Carton de Wiart, Sa Majesté a fait exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à la séance publique du 11 mai.

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, écrit pour exprimer des regrets semblables.

Le Bureau de l'Académie royale de médecine remercie pour les invitations à cette séance solennelle.

— M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique met à la disposition de la Classe cinq exemplaires du rapport du jury qui a décerné le prix quinquennal de littérature française pour la période de 1898 à 1902.

— La Classe accepte le dépôt dans les archives d'un pli cacheté de M. Mathieu Charles, docteur en sciences physiques et mathématiques, à Watermael.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADEMIES.

L'Institut de France (Académie des sciences et Académie des sciences morales et politiques) envoie dix exemplaires du rapport à présenter à l'Assemblée générale de l'Association internationale des Académies qui se tiendra à Londres du 24 au 28 mai 1904, au sujet de la publication internationale des œuvres de Leibnitz.

Il résulte des dispositions prises par les délégués des Académies précitées, de concert avec les délégués de l'Académie de Berlin, que le catalogue, pour lequel il existe déjà plus de 75,000 fiches in-folio, se composera de quatre catégories : 1° Politique, histoire, biographie ; 2° Métaphysique et théologie ; 3° Logique et jurisprudence ; 4° Mathématiques et physique.

L'étendue de l'édition serait approximativement de 65 volumes de même contenu que ceux des *Écrits philosophiques de Gerhardt* ou de la *Nouvelle édition de Descartes*, par Adam et Tannery.

— M. le Ministre des Affaires étrangères offre l'année 1905 des *Documents relatifs à la répression de la traite des esclaves*, publiés en exécution des articles LXXXI et suivants de l'Acte général de Bruxelles.

— Remerciements.

— Hommages d'ouvrages :

1° *Le pape Clément IX et la guerre de Candie (1667-1669), d'après les archives secrètes du Saint-Siège*; par Ch. Terlinden (présenté par M. T.-J. Lamy, avec une note bibliographique);

2° *L'évolution démocratique de Victor Hugo (1848-*

1851); par Jules Garsou (présenté par M. Ern. Discailles, avec une note);

5° *L'Angleterre au point de vue ethnographique, politique et colonial*; par Ch. Pety de Thozée (présenté par M. G. Monchamp);

4° *Vocabulaire du dialecte de Stavelot*; par J. Haust (présenté par M. Maurice Wilmotte, avec une note);

5° *L'évolution littéraire du moyen âge au XVII^e siècle*; par J. Feller (présenté par M. Wilmotte);

6° *Le droit international : les principes, les théories, les faits* (premier volume); par Ernest Nys;

7° *Le souvenir : ses manifestations et son enseignement*; par Antoine François.

— Remerciements.

Les notes bibliographiques précitées seront insérées au *Bulletin*.

— La Classe renvoie à l'appréciation de MM. Cumont, Willems et Thomas des *Notes sur les lettres de l'empereur Julien. A. Lettres authentiques*; par M. J. Bidez, professeur à l'Université de Gand.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe l'important travail historique que M. Charles Terlinden vient de publier sous le titre : *Le pape Clément IX et la guerre de Candie (1667-1669), d'après les archives secrètes du Saint-Siège*.

Depuis que Léon XIII, avec une générosité qui honore le Saint-Siège, a ouvert aux savants du monde entier le précieux dépôt des archives du Vatican, les historiens

ont pu en tirer et en tirent chaque jour des documents de la plus grande importance pour l'histoire. Grâce à ces documents, bien des événements du moyen âge et de l'époque moderne apparaissent sous un aspect tout nouveau. L'ouvrage de M. Terlinden en fournit une preuve de plus.

Les événements de ces dernières années, qui ont enfin rendu à l'île de Crète un gouverneur chrétien, ont attiré de nouveau l'attention sur la guerre de vingt-cinq ans qui finit par livrer, en 1669, cette île importante et célèbre aux mains des Turcs.

C'est l'histoire des trois dernières années de cette guerre que retrace M. Terlinden dans le savant ouvrage que j'offre à l'Académie et qui fait partie des travaux publiés par les conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain. Jusqu'à présent on ne connaissait presque rien de ces trois dernières années. Les historiens assez nombreux qui en ont parlé sont fort incomplets, souvent même erronés. M. Terlinden est allé puiser aux sources; c'est d'après leur examen attentif et impartial qu'il a complété et corrigé ses devanciers.

L'auteur indique en détail les nombreuses sources auxquelles il a puisé et les résume ainsi : « Nous avons dépouillé, dans les archives secrètes du Vatican, les correspondances des nonces de France, d'Espagne et de Venise, pays dont le rôle a été le plus important dans ces événements, ainsi que le précieux fonds des *Lettere di Principi*. Nous avons complété ce travail par de fructueuses recherches dans les archives privées de la maison Rospigliosi et dans les diverses bibliothèques de Rome. A côté des nombreux documents inédits ainsi recueillis par nous, nous avons utilisé le consciencieux dépouille-

ment fait par M. Charles Gérin des correspondances de Rome et de Turquie, dans les archives du Département des Affaires étrangères à Paris. Nous avons également recouru aux documents publiés par le comte Daru (p. xix)... »

Je n'analyserai pas le travail étendu de M. Terlinden. Après un chapitre d'introduction qui résume les vingt-deux premières années de la guerre de Candie, de l'an 1644 à l'an 1665, l'auteur arrive au pontificat de Clément IX, élu le 20 juin 1667. Le nouveau pape, dès le début de son pontificat, s'occupa de la question crétoise, il sollicita l'intervention de la France pour délivrer Candie et envoya lui-même des secours personnels en Crète. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, Clément IX fit faire par ses nonces d'actives démarches auprès des princes chrétiens pour les unir contre l'islamisme et les entraîner à secourir Candie. Le jeune historien retrace les succès et les échecs de la diplomatie pontificale, toujours droite et constante au milieu des rivalités des princes européens. Il décrit les péripéties du siège de Candie, jusqu'à la chute de cette ville entre les mains des Turcs, le 26 septembre 1669.

Le style clair, sobre, coulant, la facilité du récit, l'enchaînement des faits, l'exactitude et l'impartialité de l'historien et l'abondance des informations, donnent à l'ouvrage une valeur que l'on ne peut méconnaître et qui font bien espérer des débuts du jeune écrivain.

T.-J. LAMY.

—

M. Jules Garson, dont le *Barthélemy et Méry* a été accueilli dans nos publications en 1899, m'a prié d'offrir à la Classe un exemplaire du travail qu'il vient de consacrer à l'*Évolution démocratique de Victor Hugo (1848-1851)*.

C'est une heureuse contribution à l'histoire politique du grand lyrique.

L'exposé des diverses phases de l'évolution, qui devait finir par la proscription et l'exil, est présenté de façon habile.

Et la documentation en est riche.

On lira surtout avec intérêt les extraits de l'*Événement* que Victor Hugo fonda au mois d'août 1848, et que rédigèrent ses fils et ses intimes Meurice et Vacquerie, sous sa haute direction et son inspiration.

ERNEST DISCAILLES.

J'ai l'honneur de présenter à la Classe un *Vocabulaire du dialecte de Stavelot*, par M. J. Haust, professeur à l'Athénée royal de Liège. M. Haust n'en est pas à son coup d'essai. Dans un livre dont j'ai des raisons personnelles de garder un très bon souvenir (*Mélanges wallons*), il étudiait, dès 1895, les patois de la région orientale de la province de Liège. Il s'y reprend aujourd'hui, mais en localisant ses recherches et en révélant des aptitudes plus précises de lexicographe. C'est plaisir de le suivre sur un terrain où ses devanciers de Wallonie, si l'on excepte Grandgagnage, ont trop souvent tâtonné. Grâce à lui, grâce à M. Jules Feller (1), son concitoyen et son collègue, il est permis d'espérer que la Société liégeoise de littérature wallonne va, enfin, sortir à son honneur d'une tâche qui lui incombe assurément, et dont il semblait qu'elle ne dût jamais accepter les responsabilités. Je veux parler du

(1) De M. Feller, je présente également une étude agréable sur l'*Évolution littéraire, du moyen âge au XV^e siècle*, où des aperçus personnels ne sont pas rares.

dictionnaire général des patois wallons, dont je joins le programme à la brochure de M. Haust. J'aurai l'occasion de revenir bientôt sur cette entreprise considérable, d'examiner l'avant-projet auquel MM. Feller et Haust ont collaboré et d'en faire ressortir le véritable intérêt patriotique, ainsi que la portée scientifique, qui est considérable. Pour l'instant, qu'il me suffise d'avoir signalé à l'attention de la Classe les noms de deux modestes et méritants travailleurs.

M. WILMOTTE.

JUGEMENT DU CONCOURS ANNUEL POUR 1904.

SECTION D'HISTOIRE ET DES LETTRES.

QUATRIÈME QUESTION.

Tournai et le Tournaisis au XVI^e siècle au point de vue social et politique.

Mémoire portant pour devise : *Et pius est patriae facta referre labor.*

Rapport de M. Discailles, premier commissaire.

« Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à la Classe au mois de mars 1902 sur le mémoire qui portait pour devise : *Et pius est patriae facta referre labor*, je faisais remarquer que l'auteur s'étant arrêté à l'année 1566, il lui restait à étudier une période très importante de Tournai et du Tournaisis; qu'il devait, pour résoudre dans son entièreté la question que vous aviez posée, apprécier les événements non seulement au point de vue

de l'histoire particulière de Tournai, mais dans leurs rapports avec l'histoire générale des Pays-Bas; qu'il aurait enfin à nous faire connaître la situation économique de Tournai au XVI^e siècle.

« La Classe agirait sagement, disais-je, en reportant la question au programme du concours pour 1904. A en juger par l'attention consciencieuse avec laquelle l'auteur a recueilli les pièces qui ont passé sous mes yeux, à en juger par les preuves d'érudition qu'il nous donne, j'ai la conviction que nous pourrons couronner en 1904 une œuvre de haute valeur. »

Les deux autres commissaires ayant partagé ma manière de voir, la Classe remit la question au concours.

Le mémoire *Et pius est patriae facta referre labor* nous revient complété, amélioré.

Et j'estime qu'il est digne du prix.

*
* *

Je rends tout d'abord hommage aux efforts de l'auteur et à sa loyauté scientifique.

Chercheur infatigable et avisé autant qu'impartial, il nous fournit en abondance (1) des documents d'un rare intérêt.

(1) Outre les *Pièces justificatives*, l'auteur nous donne, en *Appendice*, une liste suggestive des personnes exécutées à Tournai de 1561 à 1570. Il nous donne également : A. Une *carte* du Tournaisis au XVI^e siècle, dressée d'après une carte manuscrite du Tournaisis à la fin du XVII^e siècle, qui repose aux archives de Tournai, et à laquelle il a apporté les corrections nécessaires; B. Une carte de la partie sud-est des remparts de Tournai où se porta tout l'effort du prince de Parme en 1531; C. Un bon *Index alphabétique*.

Son travail est de ceux qui resteront, bien qu'il laisse à désirer sous le rapport de la composition et du style.

On fait aujourd'hui, dans certaine école historique, infiniment plus de cas qu'autrefois de l'*inédit* — et on fait bien. Mais on ne s'y soucie pas assez du côté artistique des œuvres — et on fait mal.

L'auteur nous semble appartenir à cette école.

Un historien habile et quelque peu styliste eût fait, avec une documentation aussi riche, un livre qui aurait pu s'imposer à l'admiration des connaisseurs.

Cette documentation même, qui à elle seule d'ailleurs suffit à donner une valeur de premier ordre à son travail, l'auteur n'en sait pas toujours faire un usage opportun. Il relègue dans des notes des détails qui eussent été en bien meilleure place dans le corps du mémoire. Nous allons le prouver.

Dans une note (pp. 7 et 8), il parle du schisme qui déchira l'église de Tournai au commencement du XVI^e siècle et des scandales provoqués par la lutte engagée entre Pierre Quick et Charles du Hautbois qui, à coups d'excommunications et d'interdits, se disputèrent le siège épiscopal. Le vicaire général Voisin pensait, et notre auteur pense comme lui, que « la connaissance de ces scandales n'est pas de nature à édifier les fidèles ». D'accord : mais elle peut servir à expliquer les progrès rapides faits dans Tournai par la Réforme (autant que l'immoralité de maints membres du clergé signalée en note pp. 157-158). Les querelles religieuses étant l'un des facteurs principaux de la décadence de Tournai, il était tout naturel d'en tracer le tableau dès le début du mémoire, et il convenait de con-

sacrer à ce tableau autre chose que quelques notes éparses.

Renvoi également à une simple *note* pour les sympathies que le peuple tournaisien a manifestées de tout temps pour la monarchie française. C'était bien cependant le moment d'insister tout particulièrement sur ces sympathies « quand même », sans lesquelles il est difficile de s'expliquer plusieurs faits importants de l'histoire de Tournai au XVI^e siècle. Depuis 1187, époque de la réunion du Tournaisis à la France, nulle province ne fit preuve d'une plus grande fidélité envers les Capétiens. Les Tournaisiens n'avaient cessé, dit M. A. d'Herbomez (*Géographie historique du Tournaisis*), de se montrer *les plus Français des Français* (1). Et leur attitude était d'autant plus méritoire que, placés comme ils l'étaient aux extrêmes frontières du royaume, ils avaient naturellement plus que bien d'autres à souffrir des guerres qui, aux XIV^e et XV^e siècles surtout, furent à peu près continuelles. L'auteur du mémoire était bien outillé pour établir, par les archives tournaisiennes qu'il a fouillées jusque dans leurs recoins les plus cachés, que jamais Tournai n'hésita à fournir aux rois de France « des soldats, des armes et des munitions ».

(1) La guerre franco-allemande a fourni une preuve, entre cent, des sympathies persistantes du peuple tournaisien pour la France. Le journal *L'Économie*, grâce à un service d'informations bien organisé, avait le premier publié des nouvelles désastreuses pour nos voisins. Un jour du mois d'août 1870, ses bureaux furent sur le point d'être forcés aux cris de « A l'éau lé Prussiens! Tas d' minteux! Viv' l'armée française!! » (authentique).

* * *

Un mérite incontestable de l'auteur, c'est le soin qu'il a pris de vérifier très minutieusement l'exactitude de toutes les assertions de ceux qui ont, peu ou prou, étudié l'histoire de Tournai au XVI^e siècle. Il a le bon goût de ne pas *trionpher* quand il signale des erreurs ou comble des lacunes; mais la haute réputation de celui qu'il contredit ou qu'il réfute ne l'arrête pas. C'est affaire de conscience pour lui. Si l'attention d'un historien, généralement bien informé, a été en défaut, si l'archiviste le plus en renom lui paraît avoir mal lu ou lu incomplètement un document, si quelque annaliste, quelque auteur de mémoires a sacrifié la vérité à la passion, soyez certains que notre auteur leur dira leur fait, rectifiera, modifiera ou complétera. Les Gachard et les Pouillet, les Pinchart et les Piot ne seront pas plus épargnés au besoin que les Poutrain ou les Hoverlant, les Cousin ou les Chotin. Il faut voir avec quelle sollicitude il contrôle les publications de la Commission royale d'histoire et la reproduction de documents auxquels on a fait subir des retouches, ou qui contiennent des erreurs.

Il a lu, par exemple, dans la correspondance de Granvelle, une lettre de Morillon (22 septembre 1566) qui lui paraît renfermer des renseignements faux. Il n'a de cesse qu'il n'ait parcouru les registres où la vérité pourra se découvrir. Ses pressentiments ne l'avaient pas trompé : Morillon avait menti.

Il pousse la prudence tellement loin que, si les registres du magistrat de Tournai (la loi et les prophètes pour lui) sont muets sur un événement, sur un fait dont l'authenticité est cependant reconnue par la presque généralité

des historiens, il refusera presque d'y croire : j'entends parler de l'héroïsme déployé au siège de 1581 par Christine de Lalaing, princesse d'Espinoy.

Il y aura tantôt un demi-siècle, la ville de Tournai fut le théâtre d'un débat des plus vifs au sujet du projet qu'avait conçu le collègue des bourgmestre et échevins, d'ériger sur la grand'place un monument commémoratif du siège de 1581 — et spécialement de la part héroïque qu'avait prise à la défense de la ville, Christine de Lalaing.

En l'absence de son mari, qui commandait les troupes des États dans la West-Flandre, la princesse, secondée très habilement et très courageusement d'ailleurs par le lieutenant du gouverneur, François Divion, seigneur d'Estrayelles, défendit Tournai pendant deux mois contre les attaques acharnées du prince de Parme.

Lorsque le parti catholique apprit que les conseillers communaux, se ralliant à l'avis du collègue, songeaient à glorifier la princesse par une statue, il témoigna une grande indignation. Était-il possible d'outrager de façon plus sanglante la religion de la majorité? Christine de Lalaing, cette odieuse « hérétique », personnifiait les iconoclastes dont le souvenir était toujours exécré, la misérable avait volé l'argenterie de la cathédrale et des autres églises de Tournai...

Mensonge! répondaient les libéraux... La princesse d'Espinoy n'est ni une calviniste, ni une iconoclaste, ni une voleuse : c'est une héroïne, une autre Jeanne Hachette dont tous les bons citoyens, tous les amis de l'indépendance nationale doivent honorer la mémoire.

Quand la statue eut été érigée, — la princesse est représentée à la façon romantique, en harnais de guerre,

les cheveux épars et la hache à la main, — l'exaspération fut à son comble chez les descendants de ceux qui avaient acclamé le 1^{er} décembre 1581 Farnèse entrant l'épée haute dans Tournai et avaient chanté un *Te Deum* en son honneur. Ils jurèrent (le serment tient-il toujours?) que la procession qui, le deuxième ou le troisième dimanche de septembre, inaugure la kermesse de Tournai, ne passerait plus sur la Grand'Place *souillée*.

Il fallut qu'un de nos confrères d'alors, Théodore Juste, fit entendre la voix impartiale de l'histoire et établit que la princesse, qui fut bonne catholique toute sa vie et qui a été inhumée dans l'abbaye de Saint-Michel, à Anvers, *juxta chorum*, d'après le R. P. Papebroeck, n'avait fait que soutenir la *cause nationale* contre l'Espagne, ne s'était jamais rendue coupable du moindre vol et avait, de l'aveu de tous les annalistes, même des amis de l'Espagne comme Bentivoglio, montré pendant toute la durée du siège de 1785 « un courage au-dessus de son sexe ».

L'auteur du mémoire qui nous occupe a démontré, lui aussi, par des arguments irréfutables, que Christine de Lalaing a été victime d'une atroce calomnie de la part de Poutrain et du R. P. Gaultran, qui l'accusent d'avoir essayé d'emporter la vaisselle et l'argenterie non monnayée du clergé et des bourgeois. Il la défend donc de *cette indignité* (1).

Mais il serait assez tenté de croire qu'elle a été l'objet d'un *excès d'honneur*. Il a des scrupules à cet égard.

(1) Comment peut-il dire : « Il ne reste rien de cette imputation : rien ou *peu de chose* (p. 344) » quand dans les pages suivantes il la démolit radicalement? C'est tout au moins bizarre.

Pourquoi ?

Parce que ni le registre des consaux, qu'il a examiné minutieusement dans l'espoir sans doute d'être plus heureux que Gachard, qui soupçonnait quelque exagération dans le récit des faits héroïques de la princesse, parce que, dis-je, ni le registre des consaux ni d'autres documents officiels ne portent trace de l'intervention de Christine dans les délibérations du Magistrat de Tournai.

Mais, comme l'avait déjà fait remarquer Juste en 1861, cette lacune n'infirmé point l'autorité des annalistes primordiaux de la guerre des Pays-Bas au XVI^e siècle.

A quel propos les consaux auraient-ils mentionné sa conduite ? Qu'importe que son nom ne se trouve pas dans des ordonnances qui concernaient le paiement des soldats, les travaux à exécuter aux fortifications, la recherche des vivres, etc. ? C'était affaire à d'Estrayelles. Et, d'autre part, comme on a insinué que si elle a été blessée, c'était avant le siège, et tout accidentellement, nous répondons avec Juste : « La blessure qu'elle avait reçue par accident en 1579 empêchait-elle Christine de Lalaing d'être atteinte en 1581 (1) sur les remparts ? » (JUSTE, *Christine de Lalaing, princesse d'Espinoy*, 1861, p. 51.) Il y a, après tout, dans les archives du chapitre de la cathédrale de Tournai (*Acta capitularia*) un passage qui est de nature à nous édifier complètement sur l'énergie de la princesse. Lorsque le 28 octobre 1581,

(1) L'auteur, certes, ne prétend pas, comme d'aucuns l'ont insinué, qu'elle serait restée bien à l'abri des boulets dans le château : « Qu'elle ait, dit-il, encouragé par sa présence sur les remparts ou dans les cantonnements les défenseurs de Tournai, cela ne peut être révoqué en doute » (p. 340 du *Mémoire*).

l'archidiacre Cottreau — le même qui, d'accord avec le cordelier Ghéry, dont on connaît le rôle odieux (1), pactisait avec les Espagnols et qui chanta le *Te Deum* du 1^{er} décembre, lorsque l'archidiacre Cottreau fit entendre à la princesse qu'elle ferait bien de capituler, elle accueillit ses avances de façon à l'empêcher d'insister : *Dominus archidiaconus retulit accessisse dominam principissimam et eam consolasse super mortem filii sui* (elle venait de perdre son fils Mathias), *quod accepit in bonam parlem...; incipiebat illam adhortari ad pacem et concordiam : ipsa interrumpens sermonem, dixit se potius quævis perpressuram.*

D'ailleurs, je me hâte d'ajouter, à la décharge de notre auteur, qu'en dépit de ses scrupules d'archiviste, il est trop bon Tournaisien, « de cœur et de race » (*Mémoire*, page 592), pour demander qu'on *déboulonne* Marie de Lalaing. Les sympathies pour « el' princess' » sont trop enracinées dans l'âme du peuple ! Elles ont pour origine des traditions un peu confuses, peut-être légèrement embellies, mais avec lesquelles il convient de compter. Christine de Lalaing symbolise l'énergie superbe que les femmes de Tournai (pour lesquelles Farnèse et Noircarmes étaient tout un) déployèrent, à l'exemple de leurs maris, contre ceux qui leur rappelaient les pendaisons et les décapitations de 1566-1567. Voilà pourquoi, au lieu d'ériger le monument commémoratif du siège de 1581 au lieutenant du gouverneur, d'Estrayelles, — dont nul ne conteste, du reste, la vail-

(1) En 1584, Ghéry exhorta Balthasar Gérard à persister dans son dessein d'assassiner le Taciturne.

lance et le talent, — nous croyons que l'administration communale de Tournai a bien fait de l'ériger à la princesse : elle pouvait être à l'honneur, ayant été à la peine !

* * *

On vient de voir que, pour obéir à un scrupule des plus respectables, l'auteur a fait des réserves sur cet honneur, qu'il aurait tout au moins voulu voir partager par d'Estrayelles.

Nous respectons moins un autre scrupule qui lui a fait, dans la deuxième partie du mémoire : *Institutions de Tournai*, écourter son étude sur la Constitution de 1424 qui, avec l'assentiment du roi de France, Charles VII, donne à l'élément démocratique une part, et même une part prépondérante, dans la gestion des affaires communales. « Nous aurions pu, nous dit-il (p. 67, note II), » montrer, au lieu de nous borner à faire l'historique » extérieur de cette charte ou des rouages créés par elle, » *hommes et choses agissant*; nous avons cru pouvoir nous » en dispenser, PARCE QUE NOUS SAVONS QUE M^r... EST » OCCUPÉ A ÉTUDIER LA QUESTION SOUS CE RAPPORT et parce » que cela nous eût entraîné assez loin. » Nous regrettons d'autant plus cette lacune que la charte de 1424 ayant été appliquée pendant un quart de siècle, des détails intéressants nous font défaut sur la vie sociale et politique à cette époque.

* * *

Nous n'avons à signaler aucune lacune de ce genre dans la troisième et dans la quatrième partie du mémoire qui retracent l'histoire de Tournai et du Tournais depuis

leur annexion aux Pays-Bas. Les chapitres consacrés à la Réforme sont, réserves faites pour le style, vraiment dignes d'éloge. Il en est de même de celui qui traite du siège de 1581. Impossible de faire connaître d'une façon plus complète et plus vraie les incidents nombreux de la lutte soutenue par les Tournaisiens contre le gouvernement de Philippe II pour la liberté religieuse. Les développements rapides et presque prodigieux du calvinisme dans la région du Tournaisis; l'ardeur des propagandistes, les fureurs stupides des Iconoclastes dont la cathédrale de Tournai porte encore des traces; la cruauté d'une répression dans laquelle Noircarmes, un précurseur de la *Terreur*, fut aidé par de misérables délateurs; la fatale scission qui se produisit parmi les États de Tournai-Tournaisis; le dévouement de la plupart des bourgeois tournaisiens à la cause nationale que représentaient les États généraux; la défection des chefs de certaines grandes familles de la Wallonie (1); la vaillance des défenseurs de Tournai qui en 1581 s'inspirèrent du mot du héros troyen dont parle Virgile :

Una salus victis nullam sperare salutem;

(1) On a pu dire que la défection de Robert de Melun, de Capres, de Masnuy et d'autres avait été *débuttée, marchandée, achetée*. « Il faut caresser semblables personnages », avait dit Philippe II à Farnèse. « Farnèse exécuta ponctuellement cet ordre. A tel seigneur » qu'il convenait de *caresser*, il donna le collier de la Toison d'Or; à » tel autre, un commandement militaire ou un gouvernement de » province; à un troisième, de l'argent..., oui, de l'argent, il l'écrivit » tout au long au roi (*Correspondance de Philippe II*). Et Strada, le » royaliste, complétant la révélation, nous apprend que ces sei- » gneurs étaient insatiables, INEXPLEBILES... Ils se considéraient » comme maltraités quand on ne leur donnait plus rien. » (DISCAILLES, *Guillaume le Taciturne et Marnix de Sainte-Aldegonde*, 1884.)

les châtimens que leur fit subir le vainqueur — voilà les tableaux et les épisodes que nous avons à signaler tout particulièrement à l'attention de la Classe.

* * *

Nos meilleurs éloges ne vont pas seulement à ces deux parties du mémoire : ils vont encore à la cinquième : *Situation économique et sociale de Tournai*.

C'est à la fin du XV^e siècle qu'avait commencé la décadence de Tournai, qui a été précipitée par les tragiques événemens du XVI^e siècle.

Elle avait eu pour première cause certaines mesures d'ordre économique prises par les ducs de Bourgogne. Évidemment, on ne devait pas s'attendre à voir les adversaires de la monarchie française témoigner de chaleureuses sympathies et accorder de grandes faveurs commerciales à une ville dont le peuple, en dépit de l'aristocratie, entendait rester fidèle aux fleurs de lys.

L'hostilité de la maison de Bourgogne causa de grands dommages à l'industrie tournaisienne et jeta le trouble dans les finances communales.

Ce qui compliqua les difficultés au milieu desquelles l'administration eut à se débattre dès cette époque, ce furent les folles dépenses, voire les dilapidations et les vols. Tels hauts fonctionnaires, dont les faits et gestes sont dévoilés dans le mémoire, menèrent presque la ville à la banqueroute.

Mais enfin, grâce à la bienveillance du roi Louis XII, grâce aux sages mesures prises par les honnêtes successeurs des magistrats dilapidateurs, la situation était redevenue meilleure et l'on pouvait espérer le retour de la

prospérité du XIV^e siècle, lorsque survinrent les événements qui amenèrent l'occupation de Tournai par les Anglais, sa reprise par les Français, son annexion définitive aux Pays-Bas et la domination de Charles-Quint et de Philippe II.

La politique de ces deux souverains, leurs exigences financières et leur intolérance religieuse (1) achevèrent de ruiner une ville jadis si florissante.

De 1551 à 1559, par exemple, les sommes qu'elle paya à titre d'aides extraordinaires se montèrent à 156,500 livres de Flandre, soit un million cinq cent soixante mille francs, si l'on donne à la livre une valeur de fr. 9.55 (2). On se ferait difficilement une idée, en outre, de ce que lui coûtait l'entretien des troupes qui ne se faisaient pas faute de vexer et de piller les habitants sous prétexte que leur gouvernement ne les payait pas ou les payait mal, et qu'après tout, c'était faire œuvre pie que de rançonner les « sectaires ».

Les violences abominables commises par Noircarmes et ses suppôts en 1566 avaient déterminé l'exode de ceux des adversaires de Philippe II qui, échappés au bûcher ou au gibet, étaient allés porter leur activité et leur industrie à l'étranger.

(1) Mains calvinistes du pays wallon, qui disaient, comme Cornélis Pieterszoon : *Est-ce agir en vrais chrétiens que d'imposer la foi par la violence?* n'ont pas été moins ardents, moins tenaces que leurs coreligionnaires flamands et hollandais.

(2) Il faut ajouter : 1^o qu'en 1554, Tournai eut à payer encore la moitié d'une aide extraordinaire de 60,000 livres, qui devait être répartie entre elle et le Tournaisis; 2^o que l'aide ordinaire annuelle était de 6,000 livres tournois (p. 365 du *Memoire*, note 2).

Le succès du prince de Parme, en développant cet exode, ne fit qu'augmenter le mal terrible de la *mendicité* qui remontait aux premières années du siècle, et dont (soit dit en passant) Tournai souffre toujours.

Déjà, au temps de Charles V, le magistrat, d'accord avec l'autorité impériale, s'était efforcé de l'enrayer par des ordonnances sévères : le nombre des « brimbeux » n'avait guère diminué. En 1564, les consaux, suivant l'exemple des administrateurs yprois, prirent la résolution d'organiser la sécularisation de la charité. Le pensionnaire Jacques Leclercq fut chargé de rédiger un projet qui n'est pas un des documents les moins curieux de ce mémoire, où ils fourmillent (1). On y trouve des conceptions dont des philanthropes modernes revendiquent la paternité, et nos institutions de bienfaisance y trouveraient encore à glaner.

En même temps que de la sécularisation de la charité, les magistrats de Tournai s'occupent de la sécularisation de l'enseignement. Le mémoire nous fournit des preuves intéressantes de la sollicitude avec laquelle ils veillent à l'instruction du peuple. Véritables précurseurs, ils ne visent à rien moins qu'à lui donner le caractère de la laïcité. Ils ne se contentent pas d'en faire un service municipal : ils iront jusqu'à la rendre obligatoire.

Ils veulent, grâce à cette instruction qui sera donnée par des maîtres dépendant de la ville et payés par elle, assurer aux classes pauvres un meilleur moyen de gagner leur vie ; ils relèveront ainsi leur niveau moral.

Notons que ces velléités s'étaient déjà manifestées dans

(1) Leclercq intitulait *prothéorie* le préambule de ce projet.

le domaine de l'enseignement supérieur. En 1525, François I^{er} avait accordé à *Maitre Robert Cesare* l'autorisation d'aller habiter Tournai, afin d'y jeter les bases « d'un commencement d'université » et d'y organiser les trois facultés supérieures de théologie, de droit et de médecine. La jalousie de l'Université de Louvain avait seule empêché la réalisation de l'idée (1).

Après la bienfaisance et l'enseignement, l'hygiène provoque l'attention des administrateurs du XVI^e siècle, qui nous font l'effet de bien braves gens, ayant du cœur, de l'initiative et de l'intelligence. Un service de prophylaxie avait été organisé dès 1571, pour remédier aux inconvénients et aux dangers d'une malpropreté dont le mémoire trace un bien triste tableau.

La situation hygiénique ne s'étant pas améliorée suffisamment, il fallait de nouveaux remèdes : ils sont signalés dans le mémoire (pp. 585-588).

Toutes les réformes sociales et économiques ne rendirent pas la vie à cette malheureuse ville que les proscriptions et les exécutions avaient épuisée. Dans le domaine artistique comme dans le domaine industriel, plus un nom ! En 1568, on avait dû acheter à Audenarde les tapisseries qui seraient offertes au gouverneur. En

(1) Cesare s'associa avec Pierre de Pottre, qui venait de Louvain. La ville, d'accord avec le bailli de Tournai-Tournais, les choisit en mai 1525 comme professeurs à l'essai pour le terme d'un an avec traitement de 100 florins. Les cours de théologie, de droit et de médecine commencèrent le 5 juillet. Sur la demande de l'Université de Louvain, la régente, Marguerite d'Autriche, les interdit. Après un procès assez long, le Grand Conseil de Malines donna tort à la ville, et une ordonnance impériale du 8 octobre 1530 mit fin à l'Université de Tournai.

1570, il avait fallu recourir aux richesses artistiques de Madame de Rongy pour orner la salle des consaux, lors du renouvellement de la magistrature communale. Dans la patrie des Roger de la Pasture et des Jacques Daret, il ne se trouvait plus un artiste capable de « restablir aux églises, abbayes et aultres lieux de la ville ayans esté saccagez, tables d'autel, tableaux et aultres pièces de peinture excellentes (1) ».

Pour reconstruire le jubé de la cathédrale détruit par les fanatiques de 1566, les sculpteurs avaient fait défaut.

Tout étant allé de mal en pis et vu la pénurie de bons ouvriers dans tous les corps de métiers, les consaux décident, le 6 avril 1585 (2), de permettre *indéfiniment* l'accès des métiers aux étrangers sans leur imposer l'obligation de l'apprentissage ou du chef-d'œuvre. Efforts toujours impuissants ! On pourrait terminer l'histoire de Tournai au XVI^e siècle par cette phrase d'une lettre de Morillon à Granvelle : « Le peuple est désespéré et près de mourir de faim. »

* * *

Le mémoire reconnaît que, dans les trois siècles qui ont suivi cette lamentable époque, il a été pris par les diverses administrations et les divers gouvernements des mesures énergiques pour que Tournai « reconquière l'importance » qu'elle avait autrefois et qu'elle prenne dans le mouvement économique de la Belgique la place qu'elle a si

(1) *Mémoire*, pp. 390. 391.

(2) La décision porte : « desirant l'augmentation et population des » stils et métiers de Tournai, lesquels à cause des troubles et » retraite de nombreux ouvriers sont grandement diminués ».

» honorablement occupée sous le gouvernement de la France ». Mais l'axe de l'activité industrielle du Tournaisis s'étant déplacé, il paraît bien que l'auteur désespère de voir jamais sa *ville natale* retrouver « son ancien éclat ».

Et cependant, plus d'une ville a connu de pareilles vicissitudes et n'est pas morte.

Tournai n'a pas dit son dernier mot.

Nil desperandum !

*
* *

Si les deux autres commissaires estiment, comme moi, que ce travail est digne du prix et si la Classe adopte nos conclusions, il ne sera pas nécessaire d'insérer *toutes* les *Pièces justificatives*, qui constituent une forte partie du mémoire : en effet l'auteur les analyse et en donne des extraits suffisants au cours de son récit. »

Rapport de M. C. Ducicler, deuxième commissaire.

« L'auteur du mémoire *Tournai et le Tournaisis au XVI^e siècle*, présenté avec la devise : *Et pius est patriae facta referre labor*, a suivi le conseil que lui ont donné, en 1902, les commissaires chargés par la Classe d'apprécier le mérite de ce mémoire : il a revu, corrigé et complété son travail, et il en a fait une œuvre qui me paraît mériter les suffrages de la Classe.

Désigné comme deuxième commissaire, j'ai, dans mon rapport de 1902 (*Bulletin*, 1902, p. 178), résumé les parties du travail alors présentées.

Je me borne à rappeler ici que le début se rapporte aux dernières années de la domination française à Tour-

nai, à la conquête anglaise en 1515, au retour à la France en 1518, et à l'annexion finale de la province aux Pays-Bas (1521).

Les événements de cette période sont clairement exposés et ne sauraient donner prise qu'à quelques critiques de détail (1).

Dans la deuxième partie, consacrée aux institutions, l'auteur rappelle l'esprit des chartes communales du XIV^e siècle (1540 et 1571), le gouvernement de la cité aux mains des bourgeois, les luttes et la victoire des plébéiens, qui prennent, à la fin du siècle, une part prépondérante dans la conduite des affaires, à ce point que les questions traitées dans les collèges municipaux se portent, en cas de dissentiment, devant le peuple assemblé par bannières.

Ce système d'administration fut modifié, en 1522, par Charles-Quint : celui-ci fit des magistrats communaux de simples agents du Gouvernement, en ne laissant aux trente-six bannières que des prérogatives sans importance.

L'auteur nous fournit, sur cette organisation des XV^e et XVI^e siècles, des données intéressantes; il en décrit le fonctionnement et il en montre les abus. Il s'occupe également des réformes de Charles-Quint, concernant l'administration de la justice et la procédure criminelle.

Signalons, dans le chapitre III de cette partie, ce que

(1) Ainsi, à la page 6 note, le texte de la charte de 1211 est inexactement rapporté, et il faut lire *Aroasian* au lieu de *Artesiam*. Voy. GACHARD, *Documents inédits*, t. 1, p. 102. De même, à la page 40 et dans la table des matières, l'auteur parle à tort du *prince* de Ligne vers 1520; ce ne fut qu'un siècle plus tard environ que la seigneurie de Ligne fut érigée en principauté.

l'auteur nous dit de la province du Tournaisis naissant, ou plutôt renaissant à la vie, se reconstituant et fonctionnant, à partir de 1556 jusqu'à la Révolution française, sans un acte d'institution de souverain et nonobstant un décret d'annexion à la Flandre porté, en 1522, par Charles-Quint.

Dans les deux parties qui suivent — celles qu'en 1902 l'auteur n'avait pu terminer — il fait l'histoire détaillée et complète de la Réforme à Tournai; il en montre l'origine et les progrès, ainsi que la terrible répression de 1568 et des années suivantes; il rappelle la fidélité des Tournaisiens aux États généraux, le siège de la ville en 1581 et sa capitulation en novembre de cette année.

C'est à propos du siège que l'auteur, en passant, « redresse la tradition » d'une Christine de Lalaing défendant les remparts la hache au poing. Son rôle, dit l'historien, se borna à encourager, par sa présence sur les remparts, les défenseurs de Tournai. Ainsi atténué, ce rôle ne cesse pas d'être considérable, et il ne rend pas sans objet ou sans cause l'érection du monument élevé par les Tournaisiens à la princesse d'Épinoy.

La dernière partie du mémoire concerne la situation économique et sociale de Tournai avant et après l'annexion. L'auteur signale la prospérité de cette ville et du Tournaisis au XIV^e siècle, et dans la première partie du XV^e. La décadence du commerce et de l'industrie dans cette province n'a pas pour cause l'annexion aux Pays-Bas; elle se manifeste bien antérieurement. Comme celle qui atteignit la Flandre à la même époque, elle a des causes générales que rappelle l'auteur, par exemple le développement de l'industrie drapière en Angleterre, les luttes entre les rois de France et les ducs de Bourgogne, plus tard les querelles religieuses du XVI^e siècle, etc.

Le dernier chapitre de cette partie nous fait connaître les mesures prises à Tournai pour tenter de remédier à cette décadence économique. L'auteur entre à cet égard dans des détails véritablement intéressants; il relate les louables efforts du magistrat en vue de la sécularisation de la bienfaisance, de l'organisation de l'enseignement primaire, de l'amélioration de l'hygiène publique, etc. A côté de la préoccupation de l'instruction populaire, il faut rappeler le projet, caressé par le magistrat dès 1525, de créer à Tournai une université. Il en fut empêché par un arrêt du Grand Conseil de Malines, rendu à la sollicitation de l'Université de Louvain.

L'auteur du mémoire a entrepris la tâche de nous retracer les destinées de sa ville natale au cours d'un siècle fécond en événements de tous genres. Il l'a fait avec conscience et amour, *pio labore*.

Le mérite de son travail est d'être une œuvre à la fois exacte et complète.

J'ai déjà eu l'occasion de dire qu'il n'y a point d'archives plus riches que celles de Tournai, et il n'y en a peut-être point de plus inexplorées (1); elles permettent, si on les consulte soigneusement, de suivre, sans solution de continuité et comme dans un journal, les événements de telle ou telle période de l'histoire de la vieille cité. L'auteur a eu le souci et la patience de compulser ces innombrables documents et d'y relever les faits utiles, qu'il a ensuite classés et mis en œuvre judicieusement.

J'apprécie fort ce mérite, par la simple raison que

(1) Voyez deux notices de M. D'HERBOMEZ dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XXIV, p. 265, et t. XXV, p. 278.

l'histoire n'est point une œuvre d'imagination et qu'elle doit avant tout reproduire, avec la plus scrupuleuse exactitude, comme dans un miroir, les événements dont elle s'occupe; c'est par là seulement que les faits du passé peuvent servir d'enseignement aux générations qui suivent.

Je suis d'accord avec M. le premier commissaire pour engager l'auteur à n'imprimer son mémoire qu'après l'avoir revu une fois encore, au point de vue de la rédaction et du style. »

—

Rapport de M. Pirene, troisième commissaire.

« Le mémoire qui nous est soumis (*Tournai et le Tournaisis au XVI^e siècle au point de vue social et politique*) témoigne de laborieuses recherches et contient incontestablement beaucoup de neuf. Comme les deux premiers commissaires, je le crois digne du prix, et puisqu'ils m'ont enlevé la partie la plus agréable de ma tâche en donnant à ce consciencieux travail des éloges auxquels je me rallie bien volontiers, je me confinerai dans le rôle plus ingrat de critique.

MM. Discailles et Duvivier ont déjà fait observer que le style et la composition du mémoire pourraient être améliorés. Mais il m'a paru que, dans quelques-unes de ses parties dont je signalerai ci-dessous les principales, le contenu en subirait avantageusement aussi certaines retouches avant l'impression.

Pages 75 et suiv. : Les réformes apportées par Charles-Quint à la constitution tournaïsiennne auraient dû être exposées avec plus de précision et d'ampleur. Il me

paraît inexact de dire que l'empereur a transformé les magistrats de la ville en « fonctionnaires impériaux ».

Pages 82 et suiv. : L'organisation du bailliage et de l'officialité est décrite en trois pages et surtout, semble-t-il, d'après le travail d'Allard. C'est un peu sommaire.

Pages 92 et suiv. : Les détails relatifs au chapitre de la Toison d'Or tenu à Tournai en 1551 constituent un hors-d'œuvre et pourraient être abrégés ou même supprimés.

Pages 101 et suiv. : L'introduction de la Réforme à Tournai exigeait, à mon avis, une exposition plus systématique. Il fallait dresser la liste des premiers protestants connus, dire d'où ils venaient, dans quel milieu ils se recrutaient, quelles doctrines ils professaient, etc. Il fallait surtout marquer autrement que par une simple phrase (p. 109) la transformation essentielle que le calvinisme fit subir au mouvement religieux et à l'agitation politique.

Quant à la répression de l'hérésie, l'auteur aurait dû tirer parti des martyrologes protestants qu'il a presque complètement négligés. D'autre part, en dépit de l'intérêt qu'il présente, son exposé des poursuites en matière de religion manque un peu de netteté : on n'y distingue pas suffisamment le rôle des diverses juridictions (1).

Il m'a semblé enfin que les chapitres consacrés à la situation économique et sociale auraient pu être plus

(1) L'excellente bibliographie des martyrologes protestants néerlandais de la *Bibliotheca Belgica* est citée une seule fois dans la table. d'ailleurs très bien dressée, des personnes exécutées à Tournai de 1561 à 1570. L'auteur y aurait trouvé cependant pour les origines de la Réforme des renseignements fort importants.

fournis. L'auteur entrait ici dans le vif de son sujet, et la nature encore très rudimentaire de nos connaissances sur la société au milieu de laquelle s'accomplirent la Renaissance et la Réforme, ne devait pas lui faire épargner les développements. J'aurais voulu le voir traiter les diverses questions qui se posaient ici, avec la même abondance et la même précision qu'il a apportées à nous décrire l'organisation de la bienfaisance. On est un peu étonné de constater que la population rurale est passée presque complètement sous silence. Et pour la ville même, ne fallait-il pas au moins s'efforcer de fixer le chiffre de ses habitants, d'apprécier leur état de fortune et rechercher enfin si la décadence des corporations de métier ne doit pas être attribuée, pour une bonne part, à l'influence du capitalisme naissant?

Comme M. Discailles, je pense qu'il serait utile de ne pas imprimer *in extenso* toutes les pièces justificatives du mémoire, dont plusieurs présentent d'ailleurs une réelle importance. On ne peut trop redire que les documents relatifs à l'histoire des temps modernes ne peuvent être édités comme ceux des époques où les sources sont rares, altérées et de compréhension difficile. Il importe de condenser et de résumer les pièces si verbeuses du XVI^e siècle, et la méthode à suivre dans leur traitement consiste, si l'on peut ainsi dire, en un élagage critique (1). »

La Classe, adoptant les conclusions des rapports de ses commissaires, a décerné sa médaille d'or de *six cents*

(1) La bibliographie du mémoire devrait être revue. Il faudrait la débarrasser d'ouvrages vieilliss tels que Lingart, Rapin Thoyras et Polydore Vergile.

francs à l'auteur du mémoire, M. Adolphe Hocquet, archiviste de la ville de Tournai. Son travail ne sera imprimé qu'après revision.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

PREMIÈRE QUESTION.

Étudier le rôle des trusts dans l'organisation économique actuelle.

Rapport de M. Hector Denis, premier commissaire.

« Un seul mémoire est parvenu à l'Académie sur la question proposée : *Étudier le rôle des trusts dans l'organisation économique actuelle.*

L'auteur s'en est tenu rigoureusement à l'objet du concours; de toutes les formes des ententes industrielles, le trust est la plus complète et la plus décisive; c'est le terme d'une évolution auquel elles tendent toutes à aboutir; c'est là que la fonction économique de l'entente industrielle s'affirme avec toute son énergie; jusque-là, elle n'est que préparatoire aux yeux de l'auteur.

D'un autre côté, il se place exclusivement au point de vue économique : le texte même de la question lui en donne le droit. Si importante que soit l'étude de l'influence politique et surtout de l'influence sociale des trusts, si graves que soient les préoccupations qu'elles éveillent, tant à l'égard des institutions démocratiques et parlementaires qu'à l'égard de la concentration des fortunes et de l'aggravation des inégalités sociales, le problème économique, dans la complexité et la nouveauté

de ses aspects, est à lui seul l'un des plus vastes et des plus profonds qui puissent être livrés à l'examen d'un économiste. L'auteur n'a jamais, d'ailleurs, perdu de vue le double caractère national et mondial de l'organisation économique actuelle.

Le champ des investigations étant ainsi déterminé, l'auteur a divisé son travail en six parties : les deux premières et la sixième sont consacrées à la constitution, au mécanisme de la fondation et à l'évolution des trusts; les trois autres le sont à leur rôle dans la production, la distribution des richesses et l'emploi du travail.

L'auteur définit le trust : toute organisation ayant pour but la fusion et la gestion des entreprises industrielles concurrentes sous une seule direction commerciale et technique. Cette définition est assez large pour embrasser les formes secondaires qui seront indiquées tout à l'heure (1).

Ce qui domine tout ce mémoire, ce qui en fait l'originalité et l'audace, c'est que le trust apparaît à l'auteur comme le terme le plus élevé d'une évolution normale et nécessaire; il se range visiblement par là du côté de Gunton, en opposition formelle avec tous les économistes dont Paul De Rousiers a développé la thèse, et pour qui le trust est un accident de l'évolution économique, un cas pathologique (2). L'auteur a consacré un chapitre tout entier à la genèse des trusts. C'est aux États-Unis

(1) Voir sur cette définition les travaux les plus récents : E. MARTIN SAINT-LÉVY, *Cartells et Trusts*, 1903, pp. 100 et suiv.; et GERMAIN MARTIN, *Problèmes transatlantiques*, 1903, pp. 35 et suiv.

(2) PAUL DE ROUSIERS, *Les industries monopolisées (trusts) aux États-Unis*, pp. 32 et suiv.

que l'évolution a été la plus complète, et c'est là que ses phases successives se distinguent le plus nettement. Les trusts ont le plus souvent succédé aux *pools*; les *pools* eux-mêmes ont, par des formes simples, préparé des formes plus complexes. D'abord associations temporaires de chefs d'entreprises appartenant à la même industrie, ils veillent aux intérêts généraux, sans altérer la libre concurrence; puis, la fonction des *pools* s'étend à la réglementation des conditions générales de la vente, à la fixation des cours du marché. Une union plus intime, l'*agreement*, confondu sous cette même dénomination de *pool* et voisin du *Kartel* allemand, se rapprochera davantage de la fusion définitive, le trust. Dans cette évolution, l'Allemagne n'a pas dépassé encore le *Kartel*, dans lequel les entreprises syndiquées ne perdent pas leur individualité juridique. En Angleterre, les *amalgamations* se rapprochent des *Kartels*; les *combinations* déjà constituées sont analogues aux trusts. La législation entrave ce développement en France; les stades antérieurs au trust apparaissent en Belgique, et déjà cette forme ultime se dégage de quelques tentatives récentes; l'entente occasionnelle, les réunions régulières, mais sans contrat écrit ni sanction, le syndicat permanent avec les liens contractuels du *Kartel*, enfin, la fusion, tels sont, en Belgique comme ailleurs, les moments de l'évolution des syndicats industriels. Elle va de l'instable au stable, de la pluralité à l'unité; elle va aussi de l'anarchie à l'organisation, du désordre à la régularité: à mesure que l'on atteint un stade plus avancé, la fin réelle poursuivie par les ententes, par les trusts, apparaît en traits plus saisissants.

Telle est l'idée maîtresse que l'auteur développe dans

tout son mémoire avec une large érudition, puisée directement surtout aux sources américaines. Non qu'il méconnaisse ou songe à dissimuler les abus ou les périls qui naissent des trusts, mais, alors même qu'il les expose avec le plus de sincérité et de courage, la pensée optimiste qui traverse l'ouvrage se hâte de le ressaisir. Dans une phase nouvelle et d'une importance décisive de l'évolution industrielle, il semble que nous nous retrouvions en présence de théoriciens nouveaux, qui raniment, en le transportant dans une conception nouvelle du Droit et de l'organisation économiques, l'optimisme dont Bastiat illuminait, il y a un demi-siècle, la théorie de la concurrence elle-même. Pendant que leur critique sape les fondements individualistes de son œuvre, ils semblent s'attacher eux-mêmes à reconstruire d'autres *harmonies économiques* sur les fondements d'un égoïsme collectif.

L'organisation primitive des trusts reposait sur l'institution civile des *trustees*, c'est-à-dire de mandataires légaux chargés d'administrer des patrimoines dans l'intérêt de tierces personnes et de leur en assurer les revenus.

Dans la constitution du premier trust, en 1882, les actions des sociétés anonymes préalablement formées étaient remises, en échange de certificats de dépôt, à des *trustees*, qui prenaient alors la place des actionnaires dans leurs sociétés respectives et touchaient les dividendes en leur nom. C'est ainsi que l'unité de direction se réalisait.

L'auteur cite une tentative récente de fusion accomplie en Belgique et dans laquelle on a recouru aux mêmes moyens : c'est celle des Glaceries belges.

Ces trusts primitifs se heurtèrent à un puissant mouvement d'opinion, qui se traduit par une législation restrictive ou prohibitive. Dissous sous leur première forme,

ils se sont reconstitués tantôt directement sous la forme de sociétés anonymes, dans la constitution desquelles on opère l'échange des actions des sociétés fusionnées contre les actions de la société nouvelle; tantôt sous forme de *loading trusts*, dans lesquels la société anonyme constituée, sans entreprendre elle-même l'exploitation, concentre les actions des sociétés exploitantes.

La fusion ou l'unification légale n'a pas pour effet d'anéantir l'autonomie administrative des sociétés primitives; une organisation unitaire se concilie avec une nouvelle division du travail et une indépendance relative. Les directeurs désignés pour chacun des établissements fusionnés ont des réunions périodiques dans lesquelles se règlent la spécialisation de la production, les conditions d'approvisionnement, le partage des débouchés, l'unification des prix.

La société anonyme est la forme légale que revêt le trust dans son expansion en Europe; le livre de Macrosty, justement cité par l'auteur, en témoigne pour l'Angleterre. Les trusts internationaux ont les mêmes caractères (1).

L'établissement des trusts implique l'intervention du *promoteur* (*promoter*), le lanceur d'affaires qui poursuit un but de lucre particulier et se retire après l'avoir atteint. L'auteur fait un tableau saisissant et instructif du prodigieux développement des trusts qui a succédé à la crise de 1895 et qui a si extraordinairement favorisé l'affluence des capitaux. En deux années, on lance à la seule Bourse de New-York 565 trusts. Au 1^{er} janvier 1905, d'après un livre récent de M. Germain Martin, il existait

(1) V. H. MACROSTY, *Trust and the State*, 1901, chap. VIII; et G. MARTIN, *Problèmes transatlantiques*.

aux États-Unis 795 trusts, au capital de 4,519,597,819 dollars. Le fait caractéristique auquel l'auteur s'arrête et qui pèse d'un poids considérable dans le jugement que l'on doit porter sur les trusts, c'est la *surcapitalisation* (*overcapitalisation*). Dans la fusion de plusieurs entreprises, on peut se baser sur l'évaluation actuelle de leurs capitaux, ou bien on peut adopter comme base de capitalisation les profits présumés, la plus-value à résulter de la fusion. La première voie n'a été suivie qu'exceptionnellement; la seconde est celle qui a été à peu près universellement adoptée. Tous ceux qui cherchent un gain immédiat dans la formation du trust y sont entraînés, l'abus est fatal, dit l'auteur. Les promoteurs cherchent surtout dans l'émission d'actions privilégiées à dividende *cumulatif*, un profit souvent exorbitant; les banquiers qui fournissent le fonds de roulement et servent d'intermédiaires exigent, sous forme d'actions ordinaires ou privilégiées, la rémunération de leurs services et la couverture de leurs risques; les actionnaires des sociétés financières, méfiants de l'avenir, n'échangent leurs titres qu'en escomptant les profits promis. Sans doute, l'exagération de la capitalisation aura pour sanction la dépression des titres, et l'auteur publie un tableau instructif à cet égard; mais, dans l'intervalle, les spéculateurs auront pu les céder à d'autres avec profit, et cela leur suffit. Que leur importe une sanction tardive qui n'atteindra que les cessionnaires? L'auteur du mémoire pense qu'il serait erroné de ne voir dans l'*overcapitalisation* qu'un abus financier; il admet qu'elle a sa raison d'être économique, il la considère comme nécessaire à la rémunération des capitaux, et cependant, il déclare l'*abus fatal*, et dans la surcapitalisation, il ne croit pas les éléments d'une juste appréciation déterminables *a priori*.

N'entrevoit-on pas là une antinomie profonde dans l'institution même, qui livre à la direction des intérêts privés des organes sociaux de plus en plus étendus et considérables, une puissance collective de plus en plus voisine du monopole? Le principe de la surcapitalisation admis et légitimé, comment échapper à ses conséquences? L'auteur reconnaît que les directeurs d'un trust détiennent un tel pouvoir que l'intérêt des consommateurs, celui du commerce, celui des ouvriers lui sont directement enchaînés, et nul mieux que lui ne signale que tout relèvement abusif des profits se fera soit au moyen de la hausse des prix, soit au moyen de la réduction des salaires. Ce n'est pas tout. Chez tout détenteur de titres, l'intérêt actuel est en lutte avec l'intérêt éloigné; la spéculation, tendant à réaliser sans retard une plus-value incertaine, est toujours menaçante, et lorsque les directeurs des trusts eux-mêmes y recourent, elle a pour effet de livrer à des oscillations violentes les prix que le trust, en vertu du principe de sa constitution, devrait tendre à régulariser.

L'action de la concurrence détermine une concentration progressive des entreprises industrielles qui a été signalée dès le début du XIX^e siècle par des économistes et des réformateurs comme Sismondi, Fourier et Pecqueur. Le trust apparaît comme un prolongement conscient et systématique de cette concentration qui s'accomplit par voie de sélection sous l'empire de la concurrence; il n'est rendu possible d'ailleurs que par cette œuvre préparatoire de la concurrence; le trust est inapplicable aux entreprises très dispersées, et son œuvre est d'autant plus aisée à accomplir qu'elle a été préparée par une élimination ou une résorption plus étendue des entreprises les plus imparfaitement constituées.

Le trust, comme les formes antérieures de concentration des entreprises, poursuit l'abaissement du coût de production, et il correspond, aux yeux de l'auteur, qui s'inspire ici d'une conception développée par Gunton, à la phase de l'évolution industrielle où cet abaissement est dû à une organisation supérieure, alors qu'il était dû antérieurement aux progrès de la technique.

Cependant, la concentration industrielle spontanée ou par voie de sélection diffère du trust sous un aspect important : l'immobilisation des capitaux dans une usine unique a des limites inflexibles qui sont tracées par les conditions mêmes du marché ; les charges du transport imposent une décentralisation technique, financière, administrative, bien avant qu'une puissance productrice assez grande pour satisfaire à tous les besoins du monde ait pu être concentrée dans une entreprise unique. Le trust résout ici la contradiction inhérente à la concurrence, car il permet de concilier la décentralisation nécessaire des sièges d'entreprise avec l'unité de direction. Il opère la division du travail territoriale et spécifique qui s'adapte le plus parfaitement aux conditions de la production et à celles des débouchés ; il embrasse dans l'unité de l'entreprise l'extraction des matières premières, celle du combustible, certaines voies ou certains moyens de transport ; il tend ainsi à atteindre pour chaque produit spécial la production la plus économique. Il agit comme régulateur de la production et des conditions de la production. Il tend d'abord à prévenir les crises industrielles ou, tout au moins, à en contenir les effets. Ici encore, il semble résoudre une antinomie du régime de la concurrence, et qui se manifeste de plus en plus redoutable entre la nécessité d'une continuité de la production et l'inévitable péril de la surproduction.

C'est que, en effet, ce qui caractérise l'évolution industrielle moderne, c'est la prépondérance croissante du capital fixe; le fardeau de l'intérêt et de l'amortissement est tel que, d'une part, pour produire à bon marché, il faut tendre sans cesse à le répartir sur la plus grande somme de produits possible, et de l'autre, que mieux vaut, dans certaines limites, produire à perte que de suspendre la production. Tous les progrès de la technique stimulent cette tendance. Dans le régime désordonné de la concurrence, c'est de là que naissent les crises de surproduction qui se manifestent par des dépressions économiques. C'est alors que des chômages plus ou moins prolongés, avec leur cortège de misères, témoignent de la disproportion entre la puissance de l'outillage et les besoins effectifs du marché.

Le trust a ici pour fonction d'adapter la production des entreprises fusionnées aux exigences réelles du marché. Il y parvient en condamnant certaines d'entre elles au chômage, en portant les autres à leur pleine activité, et en abaissant, par là, au minimum leur coût de production. Le profit extraordinaire réalisé par celles-ci sert en partie à indemniser les usines qui chôment.

L'action régulatrice du trust s'étend aux conditions de la production, aux approvisionnements de matières premières et de matières auxiliaires.

En effet, la continuité de la production est subordonnée étroitement à cette condition d'une alimentation continue et normale.

La diversité des matières exigées dans certaines usines, comme les usines métallurgiques, rend cette condition plus impérieuse encore. C'est ce qui explique comment, sous le régime de la concurrence même, on voit les

grands établissements tendre à s'assurer la propriété de gisements de minerai, de combustible, d'entreprises de transport.

C'est ainsi que le trust apparaît aux yeux de l'auteur du mémoire, comme substituant à la production anarchique, la production scientifique, suivant un mot de Gunton. Prolongeant une évolution économique caractérisée par le progrès incessant de la technique, il porte l'industrie à un degré d'organisation supérieur, régularisant la production, réduisant le risque des entreprises, donnant des bases plus stables au crédit, promettant au capital une rémunération plus certaine.

L'auteur reconnaît les difficultés et le péril du gouvernement de semblables entreprises, dont l'extension et la force vont sans cesse grandissant, mais il est convaincu que le système américain, qui donne la prépondérance aux capacités dans l'administration, assurera aisément aux trusts une direction compétente. L'auteur ne redoute pas davantage que le trust enraie les progrès de la technique : d'une part, le trust tend à abaisser son prix de revient, et la concentration favorise le perfectionnement de l'outillage ; enfin, d'autre part, la concurrence latente peut toujours être ramenée et rendue féconde par le génie inventif, stimulé lui-même par la perspective du profit.

La constitution de la grande industrie est subordonnée à l'extension du marché, et ce développement moderne de la production est en connexion avec les progrès de l'Économie mondiale ; c'est dans ces conditions nouvelles que se pose le problème de l'organisation commerciale. Sous l'empire d'une concurrence illimitée, avec l'isolement des entreprises, l'adaptation de l'offre à la demande

est de plus en plus difficile et incertaine ; le producteur isolé ignore les conditions du marché, la détermination des prix est livrée au hasard, et la sanction d'un tel régime est dans le retour périodique des dépressions commerciales et industrielles. Le trust, en associant les entreprises, éclaire directement et à chaque moment les conditions de l'offre et peut instituer des agences collectives propres à l'éclairer sur l'état de la demande. Mais son action ne s'arrête pas là ; elle s'étend au contrôle de la vente même, et le monopole ou la tendance au monopole est l'un des éléments essentiels du trust. Jusqu'ici, en fait, aucun trust américain n'a réuni toutes les entreprises concurrentes, partout il subsiste des dissidences ; mais on voit des associations étendre leur contrôle à 90, à 95 % du montant total des ventes. Ici aussi, l'auteur rattache les trusts, comme un prolongement naturel et nécessaire, à la concentration industrielle qui s'accomplit sous la pression de la concurrence et qui atteint parfois, elle aussi, un pouvoir voisin du monopole. Cependant, si le monopole du trust n'est pas absolu et ne peut l'être sous un régime qui consacre la liberté économique comme fondement du Droit industriel, sa puissance varie avec un concours de circonstances que l'auteur met en lumière : quand il dispose, comme le trust de l'acier, de la plus grande partie de la production de minerai de fer, le monopole *naturel* vient renforcer le monopole industriel. Des moyens de transport spéciaux ont le même effet. L'auteur discute le mot célèbre de Havemeyer : « La mère de tous les trusts, c'est la loi douanière. » Dans le fait, les tarifs douaniers ont une double action sur la formation des trusts ; d'une part, en intensifiant l'action de la concurrence intérieure, ils précipitent l'éclosion de ces

ententes industrielles; de l'autre, ils ajoutent au monopole contractuel le monopole légal dans toute la mesure où les droits d'entrée paralysent les importations.

Les tarifs de faveur accordés par les compagnies de chemins de fer ou la concentration des brevets peuvent ajouter encore à la puissance de l'institution nouvelle. C'est ainsi que la notion du trust ne se ramène pas à un type invariable et absolu, mais correspond à des éléments variables de puissance. Un monopole absolu exigerait comme conditions une prohibition douanière absolue ou une entente internationale complète; fussent-elles réunies, par impossible, il resterait encore, dit l'auteur, la concurrence latente. C'est la lutte virtuelle, dans laquelle on verrait des entreprises nouvelles se créer en opposition au monopole, pour fabriquer les mêmes produits ou pour remplacer ses produits par des succédanés.

Dans leur politique des prix, l'auteur reconnaît que les trusts peuvent traverser une période de tâtonnements marquée par des fluctuations désordonnées; mais ils ne tardent pas, en général, à exercer l'action régulatrice qui leur est propre; s'ils relèvent les prix après une dépression économique, ils leur communiquent ensuite une stabilité inconnue sous le régime de la concurrence, en contenant tout au moins leurs variations dans les plus étroites limites. Ils exercent par là une double action sur les prix : d'une part, ils régularisent l'offre, de l'autre, ils donnent de la stabilité à la demande par la stabilité relative des prix. Jouissant de prix stables, ils pourront payer des prix stables et, par là, tendre à régulariser les conditions de la vie. Telle est, d'après l'auteur, la tendance nouvelle des trusts. Mais il s'agit de savoir si, poursuivant leur intérêt, les trusts n'emploieront pas

leur puissance à accroître leurs profits aux dépens des consommateurs. Il ne faut attribuer aux trusts aucun mobile d'altruisme; leur raison d'être est d'assurer la rémunération de leurs capitaux. Avec une connaissance de l'état du marché supérieure à celle du régime de la concurrence, exerçant un contrôle sur l'offre, adapteront-ils l'offre et la demande aux conditions qui concilient le mieux l'intérêt des consommateurs et leur propre intérêt? Tendront-ils spontanément à réaliser l'harmonie de l'intérêt privé et de l'intérêt collectif?

L'auteur, interrogeant les témoignages recueillis dans l'enquête sur les trusts par l'*Industrial Commission*, admet que la préoccupation de profits constants préside en général à la fixation des prix; mais il ne méconnaît pas que souvent le trust a été entraîné vers des prix excessifs par l'appât du gain. Seulement, le péril est redoutable pour le trust et la ruine l'attend; c'est que la concurrence reparaît alors s'emparant des consommateurs mécontents et ressaisissant les débouchés que le trust avait accaparés. Si le trust résout les antinomies de la concurrence, voici la concurrence, à son tour, qui résout les antinomies du trust. Alors, dans quelles conditions s'exercera la concurrence et, si elle n'est plus que latente, dans quelles conditions renaîtra-t-elle? Pour ranimer la concurrence étrangère, il faudrait modifier les tarifs douaniers; ici le premier effet d'une abolition brusque serait de faire disparaître, à l'intérieur, les entreprises trop faibles, en ne laissant subsister que les plus fortes fusionnées dans le trust; mais en faisant abstraction de cette action extérieure, la concurrence intérieure se développant brusquement apporterait le risque d'une surproduction et d'une baisse des prix, elle subirait surtout

les atteintes extrêmes du monopole menacé, car il ne se soumet pas de bonne grâce à l'action régulatrice de la concurrence, et ici nous sortons du domaine du Droit pour rentrer dans celui de la violence et de la ruse; le paiement de primes aux intermédiaires du commerce, pour boycotter, éliminer les rivaux, les réductions de prix dans le rayon de vente des concurrents pour ruiner leurs entreprises, ou la réduction générale des prix de certains articles avantageux pour celles-ci, ce sont là des moyens de lutte que l'auteur expose avec impartialité. Il ne s'en dissimule pas la gravité, puisqu'ils tendent à détruire la garantie suprême contre les abus : la concurrence. L'auteur énumère les différents remèdes proposés ici pour combattre les manœuvres abusives des trusts, tels que l'obligation de vendre à des prix uniformes, l'introduction du système des primes et même une clause analogue à celle de la nation la plus favorisée, mais il ne s'explique pas sur la possibilité, les conditions et les effets de leur application.

L'auteur aboutit, sur ce grand objet, à la conclusion générale, que les trusts ne sont assurés de leurs succès qu'en évitant les abus qui feraient renaître la concurrence; mais le point où la menace de la concurrence pourrait les émouvoir, l'influence modératrice qu'elle exerce, tout est question *d'espèces et de circonstances*. Le régime des trusts nous laisserait ainsi, dirons-nous, en présence d'une force énorme déployée avec toutes les incertitudes de l'avenir : et l'efficacité du principe régulateur qu'il renferme ne s'exerce dans une direction bienfaisante qu'à la faveur de conditions externes livrées à des atteintes incessantes.

Les trusts ont une politique des profits, comme ils ont une politique des prix.

La politique des profits se lie à celle des prix, mais avec plus d'élasticité. C'est que, en effet, les variations des profits dépendent de celles des prix de revient, les prix de vente restant les mêmes, comme elles dépendent de celles des prix de vente, les prix de revient ne se modifiant pas. Le régime normal de la libre concurrence tend à transmettre aux consommateurs l'avantage de la réduction du prix de revient, le trust tend à en assurer une part plus ou moins grande aux capitaux. L'auteur pense qu'il serait équitable de le partager entre les capitalistes, les consommateurs, les salariés : mais ici encore, tout dépendra des conditions propres à chaque trust et de la puissance relative des intérêts en présence. La politique des profits comme celle des prix est subordonnée à l'action de la concurrence effective ou latente ; les profits s'élèveront, sans élévation des prix, au détriment des consommateurs si ceux-ci n'ont aucune part de la réduction du prix de revient. L'auteur dit que dans ce cas même, les profits considérables inciteront les capitalistes à fonder des entreprises nouvelles. Il faut cependant remarquer qu'il est des réductions du prix de revient que le trust seul réalise et qui sont inaccessibles aux entreprises isolées.

La surcapitalisation a une action profonde sur la politique des profits : d'une part, elle incite à élever les prix et à maintenir des prix trop élevés pour assurer une rémunération à un capital exagéré ; d'autre part, elle porte à livrer les prix à des variations arbitraires pour favoriser la spéculation sur les titres émis par les trusts. La tendance à la stabilité inhérente au trust est là encore compromise, et la contradiction reparait. Sans doute, comme le rappelle l'auteur, la politique des prix peut

être soustraite à l'influence de la surcapitalisation, mais les cas sont rares, et, dans le chapitre II, la surcapitalisation n'a-t-elle pas apparu comme inséparable du trust?

Le régime douanier influe sur la politique des prix : le trust a généralisé et systématisé une pratique longtemps accidentelle et irrégulière, longtemps inaperçue, l'exportation à prix réduits, combinée avec leur élévation sur le marché intérieur ; celle-ci n'aurait que les limites tracées par les droits protecteurs eux-mêmes, s'il ne fallait compter avec la concurrence intérieure ; elle subsiste toujours en quelque mesure, puisque le trust ne commande jamais qu'une partie, si grande qu'elle puisse être, de l'offre. L'auteur admet, au surplus, que la différenciation des prix mondiaux et nationaux se légitime au moins partiellement : la nécessité d'abaisser les prix pour conquérir les débouchés extérieurs est impérieuse ; des prix différentiels ont encore en définitive cet effet de réduire le prix de revient en répartissant les frais généraux sur un plus grand nombre d'unités ; si, faute de différenciation, le débouché extérieur échappait, le prix de revient en subirait à l'intérieur un accroissement plus ou moins considérable, ce qui retentirait sur le prix de vente ; mais nous pouvons demander ici dans quelles conditions et comment la concurrence réussira à maintenir les prix dans les limites modérées que légitime l'auteur, et qui tendent à rapprocher d'une répartition uniforme les frais généraux. Des circonstances secondaires, la vente en gros, le paiement au comptant ajoutent, aux yeux de l'auteur, à la légitimité des prix différentiels et concourent en tout cas à établir que les trusts ne sont pas la cause première de cette pratique de la politique commerciale.

Dans leur politique des prix, les trusts exercent encore leur action sur les conditions d'achat des matières premières, la réduction des frais généraux et la réglementation du commerce intermédiaire. Les trusts ont porté à un degré supérieur la pratique qui, par un emprunt à la théorie de l'évolution, a reçu le nom d'*intégration*, l'acquisition des gisements de matières premières ou auxiliaires, des sièges de leur préparation, de leurs moyens de transport; ils pèsent par là même sur les prix de vente des quantités complémentaires qu'ils doivent acheter; sans même acquérir de gisements, les trusts obtiennent des prix réduits dans les achats de matières premières. Si les trusts n'ont pas de monopole d'achat, au moins ont-ils des éléments de ce monopole, et la possibilité de l'abus reparait sous une forme nouvelle; l'auteur montre que, intéressés avant tout à la stabilité de l'industrie, ils ont aussi un intérêt direct à ne pas déprimer les prix des matières premières en abusant de leur puissance, puisque l'abandon de la production même en serait la sanction inévitable.

L'influence des trusts sur la réduction des frais généraux apparait ici sous deux formes : d'une part, la répartition géographique des débouchés entre les établissements fusionnés permet de réduire considérablement un outillage onéreux; de l'autre, elle a amené à sacrifier à l'*organisation des affaires*, un nombre considérable d'intermédiaires de commerce; dix pour cent du nombre des voyageurs de commerce, 5,500 sur 55,000, ont été éliminés, et le trust emporterait les deux tiers de la masse s'il se généralisait; nous nous retrouvons ici, dans cette évolution rapide, comme si l'histoire se répétait, comme au début de l'ère des machines, dans cette

phase chaotique de M. Leroy-Beaulieu, et que Sismonde a peinte en traits si puissants et si terribles.

Le trust étend peu à peu directement son empire sur l'organisation commerciale même : d'une part, il organise la vente en gros, de l'autre, il étudie le *factor system*, à la fois moyen d'écraser les concurrents et d'assurer de l'uniformité et de la continuité aux conditions de vente. C'est un système de primes attribuées aux négociants qui pendant une période déterminée n'ont vendu que les produits du trust. Ici encore, l'auteur s'applique à montrer que le trust ne fait que généraliser une pratique qui s'est produite déjà dans le régime de la libre concurrence.

A un point de vue plus large encore, le trust, par une véritable application de la loi des grands nombres à son vaste marché, diminue les risques de méventes et celui de l'insolvabilité des débiteurs.

La troisième partie du mémoire est consacrée aux rapports des trusts avec la *main-d'œuvre*; les trusts, tendant à régulariser la production, tendent par là même à régulariser l'emploi du travail, à soustraire le travailleur au risque de chômage et, corrélativement, à rendre plus stable l'organisation ouvrière même. L'auteur invoque ici l'opinion de l'un des principaux *leaders* ouvriers des États-Unis. A la vérité, la constitution de tout trust a pour effet la suppression ou le chômage d'un certain nombre d'usines, mais la libre concurrence eût fatalement amené ce dénouement; d'ailleurs, l'intensification de la production dans les usines maintenues tend à rappeler la main-d'œuvre sans emploi.

Les ouvriers ont un moyen de s'assurer une part des avantages des trusts, c'est de développer leurs organisations; il arrive alors que la seule crainte de l'intervention

des unions ouvrières fasse céder la société capitaliste. La centralisation industrielle favorise d'ailleurs ce que Sydney Webb appelle le *collective bargaining* : sous le régime de la concurrence, les réformes isolées sont impossibles, parce qu'elles font naître des conditions inégales de concurrence ; il faut réunir l'unanimité des concurrents. Dans le trust, au contraire, l'accord existe en vertu de l'institution même ; l'auteur raisonne ici beaucoup trop comme si les trusts embrassaient tous les établissements rivaux ; il s'est chargé lui-même de montrer qu'ils ne commandent encore qu'une partie de l'industrie.

Placés devant l'association ouvrière, les trusts sont sans prétexte pour refuser de traiter avec elle, parce qu'ils méconnaîtraient leur propre principe. En donnant plus de régularité et de constance aux prix des produits, ils tendent à réduire l'amplitude des oscillations de salaire et à donner plus de stabilité aux conditions d'existence de la classe ouvrière ; en améliorant incessamment leur outillage et leurs méthodes, ils accroissent la productivité du travail et permettent par là aux organisations ouvrières d'accroître la rémunération du travail.

L'auteur soutient aussi qu'en devenant internationaux, les trusts facilitent la réglementation légale des conditions du travail en dissipant dans chaque pays la crainte de se placer, par une législation protectrice isolée, dans des conditions de lutte désavantageuses. De même que l'application des lois sera d'autant plus aisée que la concentration industrielle sera plus complète, cette organisation unitaire favorise aussi la constitution de conseils de conciliation et d'arbitrage, ou de comités tels que celui qui s'est formé à New-York, en 1901, et qui réunit des représentants des trusts, des leaders ouvriers, des

représentants du public associés dans une œuvre d'entente. L'auteur combat l'opinion d'après laquelle le trust serait une coalition d'employeurs poursuivant l'assujettissement de la classe ouvrière; les coalitions d'employeurs, qui existaient déjà tacitement aux yeux d'Adam Smith, se forment consciemment et volontairement bien avant la constitution et indépendamment des trusts; l'auteur se demande s'il faut redouter que les trusts, embrassant dans une commune direction des usines dispersées sur un vaste territoire, s'appliquent à vaincre la résistance ouvrière, en fermant l'établissement en grève et en déplaçant le siège de la production. Dans le fait, cette tactique a été suivie, mais l'organisation ouvrière s'étend comme la puissance capitaliste et avec elle, et le déplacement de la production ne fera que déplacer le siège de la lutte.

Ainsi, pour l'auteur, les conditions de l'emploi du travail deviennent plus stables avec les trusts, les progrès de l'organisation tendent à assurer de meilleures conditions au travail; si la lutte ne disparaît pas, si elle s'étend avec les progrès de l'association même, elle met aussi en présence des organismes puissants qui, prenant conscience de leur force, tendront à réaliser des formes de contrat collectif supérieures et à généraliser le *collective bargaining*.

L'auteur du mémoire a esquissé une Économie politique conçue au point de vue du trust, comme Cairnes avait retracé une Économie politique au point de vue de l'esclavage dans son admirable *Slave power*, en opposition à l'Économie politique de l'homme libre et de l'individualisme, illustrée par Smith et son école. Il l'a fait avec science et talent, dans un style sobre, précis, bien que parfois incorrect. Il s'est appliqué et il a réussi à rattacher par le lien de la continuité historique l'évolu-

tion du trust, non seulement à des formes préparatoires d'entente, mais au *processus* de concentration capitaliste par sélection observé sous le régime de la concurrence dès le début du XIX^e siècle; il a limité par là même le domaine du trust à la grande industrie. Il a expliqué la constitution des trusts par l'opposition grandissante entre l'instabilité des débouchés au sein d'une Économie à la fois nationale et mondiale, et le développement de la puissance productive; il a recherché dans le trust l'expression la plus radicale de ce besoin de sécurité, de stabilité, en même temps que de la tendance incessante à l'économie de l'effort, et ici, c'est ce qui lui fait qualifier le *Kartel* lui-même d'institution réactionnaire vis-à-vis du trust.

C'est ainsi qu'il ne s'est pas borné à montrer dans le trust le résultat d'une évolution spontanée, même d'une évolution nécessaire, en dépit des éléments artificiels qui se mêlent évidemment à sa constitution et à son expansion, il y a vu une organisation industrielle nouvelle : de l'exposé de *ce qui est* il a passé à la justification de *ce qui doit être*. A ses yeux, le trust a une mission historique : seul le monopole plus ou moins tempéré qu'il exerce peut répondre définitivement à la nécessité de plus en plus impérieuse de la sécurité. Comment l'atteindre sans cet effort décisif pour discipliner le marché, régler les prix, les débouchés, les conditions de production, les approvisionnements de matière, l'emploi du travail, sans le contenu même du monopole? Sans doute, les abus sont toujours menaçants, sans doute la surcapitalisation, la hausse inconsidérée des prix, leurs fluctuations arbitraires peuvent ramener avec leur retentissement direct redoutable les abus de la concurrence dans des proportions

gigantesques, mais l'auteur a foi dans l'accomplissement normal de la fonction régulatrice et unificatrice du trust s'il est soumis à un contrôle éclairé. Sur la nature, l'étendue, la possibilité, l'efficacité du contrôle de ces organes formidables de l'Économie moderne, l'auteur ne s'explique pas, et c'est là aussi non une lacune, mais un *desideratum* de son œuvre, car il n'avait pas le devoir de s'expliquer ici. Nul n'ignore d'ailleurs à quelles controverses cette question de contrôle est encore livrée aux États-Unis.

Pour moi, qui suis appelé à juger, si je considère le développement des ententes industrielles comme un phénomène aussi inévitable que la concentration capitaliste sous le régime de la libre concurrence, que le progrès des machines ou celui des *Trade Unions*, je n'ai ni la foi optimiste des théoriciens du laisser faire individualiste, ni la foi optimiste des théoriciens de l'égoïsme collectif des entreprises fusionnées et monopolisées. L'union du monopole avec tous ses effets sociaux, et d'un intérêt privé, est à mes yeux une contradiction fondamentale qui, loin d'apporter avec elle une stabilité définitive, doit nécessairement dérouler une chaîne nouvelle d'antagonismes et de contradictions dérivées, et qui ne peuvent se résoudre, partout où le monopole est l'aboutissant, que dans son union indissoluble avec l'intérêt social et par la gestion collective, ce qui ne veut pas dire nécessairement la gestion directe par l'État. Le système des *contradictions économiques* de Proudhon et le processus des antagonismes sociaux-économiques de Marx ne se représentent pas seulement dans ma pensée : c'est ainsi que le plus récent observateur de la politique des trusts, dans une œuvre tout à fait objective, M. Germain Martin,

écrit ces lignes : « Ce mouvement des trusts, qui a réussi à monopoliser tant d'entreprises qui ne le sont pas en Europe, et ne le seront peut-être jamais en France (telle la boucherie), ne prépare-t-il pas, par une concentration du capital entre quelques mains, le facile retour de ce capital à la société tout entière? L'histoire des États-Unis de ces dix dernières années, et probablement des années qui vont suivre, me paraît le plus fort exemple qui illustrera les conceptions de K. Marx et les éclairera d'une lumière puissante (1). »

La surcapitalisation, admise en principe et conçue comme inhérente au trust, a pour effet immédiat d'opposer, au sein de ceux qui le dirigent, l'intérêt actuel, immédiat, la réalisation anticipative de profits incertains, à l'intérêt éloigné, seul en connexion avec la marche de l'entreprise. Cette opposition initiale est une incitation permanente à la spéculation et aux seuls moyens de la servir, les variations arbitraires des prix, c'est-à-dire à tourner, dans une nouvelle antinomie, le trust contre la fin que lui assigne la théorie : la stabilité, l'ordre.

Au point de vue du travail, cette surcapitalisation soulève un problème d'une gravité exceptionnelle et qui ne me paraît pas avoir été discuté : en faisant peser d'avance et sur tout le cours de l'entreprise le fardeau de la rémunération d'un capital tel que, d'après Maccrosty, une capitalisation de 6 à 8 milliards de dollars correspondait à un capital réel de moins de 5 milliards, le trust resserre d'avance, dans des limites qui peuvent être très

(1) GERMAIN MARTIN. *Problèmes transatlantiques*, pp. 99. Cfr. MACROSTY, *Trusts and the State*, ch. XII.

étroites, le *fonds des profits et des salaires* (qui n'a rien de commun avec le *wages fund* de l'ancienne théorie) que se partagent l'entrepreneur et les ouvriers suivant leurs forces relatives; il lui enlève une grande partie de l'élasticité qu'il présente encore là où il n'y a pas fusion des entreprises, même dans les *Kartels*. Une grave observation du même ordre s'applique au remploi des travailleurs éliminés par le trust; l'auteur reproduit ici le raisonnement ordinaire que l'on applique à la question des machines : c'est que le progrès de la consommation les rappelle au travail. Il y a cependant un élément différentiel important à considérer : c'est que, sous le régime de la concurrence, c'est le consommateur qui bénéficie en dernière analyse de l'économie de la main-d'œuvre. En est-il ainsi sous le régime du trust (1)?

S'il est vrai que tout progrès dans l'organisation des forces du travail et du capital rende les ententes plus faciles, rapproche du *collective bargaining*, il n'en reste pas moins vrai que le dernier mot restera au plus fort dans cette opposition d'intérêts. Je lis dans l'*Enquête allemande sur les conditions économiques et industrielles aux États-Unis* : « Les trusts représentent la plus puissante organisation qui puisse être opposée aux unions ouvrières, et, à mon avis, l'apparition relativement rapide des trusts provient en grande partie de ce que les producteurs isolés ne se sentaient pas assez forts pour lutter contre les ouvriers. Le moyen le plus efficace employé par ces derniers pour faire capituler les patrons, moyen qui consistait à se mettre en grève successivement dans

(1) Voir sur ce point MARTIN SAINT-LEVY, *Cartels et trusts*, p. 146.

chaque usine, dont ils mettaient ainsi l'existence en danger, se trouve supprimé par le trust. Le trust peut donc être considéré comme le régulateur des organisations ouvrières (1). » Que nous réservent les luttes à venir? Le trust jusqu'ici n'a apporté aucune forme de contrat de travail qui soit supérieure aux formes actuelles.

Le trust ne peut, ni théoriquement ni pratiquement, réaliser d'une manière durable et normale l'action régulatrice sur les prix et l'état du marché qui lui est assignée sans la discipline actuelle ou virtuelle de la concurrence même; appelé à résoudre les antinomies de la concurrence, il appelle la concurrence à résoudre celles qu'il pose lui-même. C'est que les excès et les abus de l'intérêt privé doivent être contenus, et la concurrence est un frein; mais dans le trust, tout conspire contre la concurrence, qui lui est cependant nécessaire. A quelles difficultés se heurtera-t-elle dans l'accomplissement de sa fonction? Tout dérivera ici des conditions de fait : le degré d'*intégration*, de coordination, des moyens d'approvisionnements, de transports, etc., les faveurs des compagnies de chemins de fer, inaccessibles à toute répression, les procédés de corsaires dans la lutte, si excellemment qualifiée aux États-Unis : *cut throat competition*, conditions de fait, jointes au fait de l'extension du trust de la nature et des moyens de production de son objet. Pendant que la consommation elle-même manque d'organes assez puissants, tels que des *wholesale societies*, qui puissent contenir les trusts; pendant que la concurrence *effective*

(1) Comité central des houillères de France, Circulaire n° 2588, décembre 1903.

ou *latente*, si nécessaire, est toujours si menacée, le contrôle même de la Législature et de l'État, le plus nécessaire de tous, semble menacé d'avance lui-même, et est trop souvent précaire devant cette contradiction initiale : un monopole ou des éléments grandissants de monopoles sous l'empire direct d'intérêts privés. Tout révèle, d'après moi, la nécessité d'un stade supérieur de l'Évolution, qui résolve à la fois les antinomies de la concurrence et celles du monopole.

J'ai cru devoir formuler ces réserves au moment même de proposer à mes honorables collègues et à la Classe de distinguer ce mémoire et de lui attribuer le prix proposé. »

Rapport de M. V. Brants, deuxième commissaire.

« Je n'ai reçu qu'à la séance de mars le mémoire unique répondant à la question des trusts, à un moment où, pour divers motifs, je n'ai plus pu y donner une étude approfondie. Je regrette d'être amené ainsi à n'en faire qu'un court rapport, malgré l'intérêt que suscite le sujet.

Le mémoire, qui comporte 68 grands feuillets d'écriture serrée, se divise en sept parties. Voici comment l'auteur lui-même les libelle : « La première est consacrée aux moyens d'organisation des trusts, elle fera connaître les principes qui président à leur constitution. La seconde partie a pour objet le mécanisme de la fondation des trusts; nous y noterons comment, en dehors de leur rôle économique essentiel, ils peuvent servir à des buts de spéculation. Les troisième, quatrième et cinquième parties comprendront l'étude des trusts aux points de vue respec-

tifs de leur rôle dans la production, dans la distribution et dans l'emploi. La sixième partie est consacrée à l'évolution syndicale; les fonctions du trust y apparaîtront dans leur développement parallèle aux progrès des syndicats industriels, les abus de ceux-ci, leurs lacunes, les détails d'organisation s'effaceront pour faire mieux ressortir les caractères fondamentaux du trust. Une septième et dernière partie, enfin, développera nos conclusions. Nous y résumerons nos observations en une tendance unique, une résultante de toutes les forces mises en œuvre. Nous croirons avoir ainsi dégagé le rôle des trusts dans l'organisation économique. »

Nous avons reproduit ce passage, parce qu'il indique déjà d'avance le caractère synthétique de ce travail.

L'auteur a consulté diverses sources; on sait combien elles sont nombreuses sur cette question des *concentrations* industrielles et de leurs modalités variées; sur les trusts mêmes et les formes voisines, elles sont déjà abondantes; l'auteur a été assez sobre à cet égard, et le choix de ses citations est assez restreint. Sa source principale — il y recourt souvent, elle est riche d'ailleurs — est l'enquête de l'*Industrial Commission*, créée par *act* du 18 juin 1898 sur les *Trusts and Industrial Combinations*, avec les documents annexés et le rapport qui la termine (1).

Nous ne ferons pas l'analyse du mémoire; ce n'est pas le rôle habituel du second commissaire. Mais nous devons en quelques traits fixer nos réserves et notre conclusion. Constatons d'abord volontiers qu'il contient bien des

(1) Voir une bibliographie, entre autres, dans l'excellent volume de M. ÉTIENNE MARTIN SAINT-LÉON, *Cartells et Trusts*. Paris, 1903, p. 97.

choses intéressantes, beaucoup de données instructives sur la vie et le fonctionnement des trusts, qu'il est clairement écrit, bien disposé, que les faits sont présentés avec aisance. La *thèse* aussi offre quelque chose de piquant par l'extrême optimisme qui l'inspire; sans doute il y a déjà eu plus d'un avocat des trusts, mais l'auteur, malgré des inconvénients qu'il constate nettement, des abus qu'il déclare parfois fatals, persiste dans son appréciation globale, favorable au trust, avec une étonnante sérénité.

Dans l'ordre économique, exclusivement économique, où d'ailleurs il se cantonne, l'auteur assigne au trust, comme but, la régularité des prix et l'amortissement des crises, comme moyen le monopole. Certes la concurrence a souvent provoqué les plus violentes oscillations et des crises dont on a étudié la périodicité; le désir de l'« endiguer », de la « canaliser » est certes un des aspects de la question économique. C'est ce que tout le monde reconnaît comme un fait historique, et ce qu'ont signalé les économistes dès le début du mouvement syndical dans la production (1). Mais au *chaotisme* de la concurrence illimitée, il y a quelque ironie à apporter comme remède le monopole de spéculation et d'affaires qu'est si souvent le trust. La suppression de toute concurrence aurait pour les prix et les crises des conséquences que d'ailleurs l'auteur ne prétend pas dissimuler, sans qu'elles puissent altérer sa confiance en l'avenir du système. La concurrence *réelle* ou *potentielle* qui en est la soupape,

(1) Tel Lujo Brentano déjà en 1889 : *Ueber die Ursachen der heutigen socialen Noth*. Leipzig, p. 24, etc. Voir aussi le premier ouvrage belge qui, croyons-nous, ait traité la question : CH. GÉNART, *Les syndicats industriels*. Louvain, Peeters, 1896.

dans la mesure où elle subsiste, en corrige quelques abus, en empêchant précisément le monopole de se réaliser tout à fait suivant son but, mais cette influence est encore insuffisante à empêcher même des abus très graves. La *sécurité*, ce « besoin grandissant des hommes », comme s'exprime l'auteur, paraît bien peu « assurée » en ce régime; à la merci d'une force écrasante, elle paraît bien précaire; c'est la sécurité du despotisme, de l'esclavage, qui règne autour de ces colosses... *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant*, disait je crois Tacite, et M. de Rousiers rappelle à ce propos (1) le *sapienter opprimamus*.

Il serait plus vrai de dire que le trust pourrait réaliser quelque sécurité, si vraiment il ne pouvait atteindre ce quasi-monopole de fait, tout en donnant aux organismes producteurs une direction et un contrôle intelligents, c'est-à-dire en n'étant pas un *trust*, mais un *cartell*, car tel est bien clairement leur trait distinctif. « Le contraste entre les *cartells* et les trusts, dit l'auteur, est tout à l'avantage de ces derniers. » Nous renverserions volontiers les termes de cette proposition! Le petit volume si net de M. Martin Saint-Léon a récemment encore, d'une manière remarquable, mis cette appréciation en claire lumière.

D'autre part, la sécurité et la stabilité sont à la merci de circonstances économiques; il en est de spéciales au trust, et que l'auteur ne méconnaît pas, comme les charges de la *surcapitalisation*. Il prévoit des crises. Il y a de l'audace, semble-t-il, de l'avis de M. le premier commissaire, à présenter aussi nettement dans le trust un terme de transformation industrielle. Les bilans actuels

(1) *Les syndicats industriels de producteurs*. Paris, 1901, p. 103.

de certains trusts — ceux mêmes qu'il cite : que de dividendes nuls ! — sont-ils de nature à encourager toutes les espérances de leurs admirateurs ? Et l'histoire du *trust de l'Océan* eût été curieuse à analyser.

Des faits récents (1) peuvent peut-être aussi d'ailleurs atténuer certaines craintes extrêmes que la puissance des trusts a fait naître. Carnegie raille assez plaisamment ceux qui s'en font un épouvantail (2). Gardons une juste mesure, et tout en se préoccupant du phénomène, n'y a-t-il pas quelque hypnotisme à y voir La Forme de l'avenir ?

Revenons aux vertus médicatrices que pourrait avoir le trust. Que la concurrence illimitée (*competition*) ait des abus, nous ne songeons donc pas à le contester ; je l'ai dit moi-même tant de fois ! Et l'auteur signale avec raison certains des inconvénients qu'on a voulu combattre. Mais je conteste la qualité du remède préconisé ; je demande une autre méthode pour guérir ces maux, que d'y substituer le monopole, soit celui des financiers, soit celui des fonctionnaires. L'arme du monopole, au lieu d'une vertu médicatrice, a une force abusive, et certes pas plus que celle de la concurrence, cette arme n'a les propriétés célèbres de la lance d'Achille. Le remède aux abus de la concurrence, non pas complet, car l'humanité aura toujours

(1) Il y a eu dans ces derniers temps des dépressions sur les valeurs ; en quelle mesure les trusts ont-ils été atteints ou épargnés ? Il serait intéressant de voir l'auteur discuter ce point, dont plusieurs faits sont plus récents que la rédaction de son mémoire. Il y aurait là à apprécier la force de résistance des trusts. Cfr. *The Economist* de Londres, 9 janvier 1904 : *Decline of the steel Trust*. D'autre part, 30 janvier : *Trust companies accounts, etc.*

(2) *L'empire des affaires*, trad. fr., Paris, 1903, p. 171 : Le Bugaboo (épouvantail) des trusts.

ses misères, est dans un ensemble complexe de réformes qui respecte la concurrence elle-même, mais en corrige les excès, par une action combinée des forces morales, de la législation, des groupements sociaux et économiques (y compris, parmi ceux-ci, les *cartells* eux-mêmes sagement conduits). Je n'ai pas ici à développer ce système, non plus que M. le premier commissaire n'a exposé le sien, qui en diffère si profondément. Mais ce qui frappe, c'est combien le remède purement économique que préconise l'auteur, et ce remède-là, est décevant; il ne se soutient pas en présence de faits dont lui-même d'ailleurs en a loyalement acté plusieurs. On peut donc être surpris de son optimisme. La paix économique, résultat de la spéculation monopolistique, est une illusion dont les abus qu'il reconnaît eussent dû le préserver.

Qu'il y ait des abus, l'auteur n'en disconvient donc pas, et il espère cependant que les abus disparaîtront; ces abus qui, selon lui, — et en comparant la question à celle du marché à terme, — finissent « par laisser dans l'ombre le but et la raison d'être essentiels d'une institution économique »! Mais comment réaliser cette opération? On sait que bien des projets se sont fait jour pour atténuer ces abus, et il y a là tout un plan qui, d'ailleurs, s'est étendu aux *cartells*, dont on redoutait aussi les tendances parfois monopolistiques. On regrette de ne pas connaître l'avis de l'auteur sur ces remèdes ou sur d'autres, auxquels il aurait plus de confiance. Les *anti-trust Laws* d'Amérique ont été vaines jusqu'ici. Que faire? Le président des États-Unis a semblé naguère faire prévoir des mesures. Mais quelle mesure serait efficace? Un aperçu des idées préconisées en Europe n'eût pas été un hors-d'œuvre, car tout cela aurait son contre-coup, même sur le rôle

économique des trusts. Il ne nous appartient pas ici de nous étendre sur ces points; on connaît le projet autrichien, et on a tant écrit sur ces matières et sur la répression des monopoles; mais il y a là un côté important du problème qui solliciterait certes l'attention de l'auteur; l'analogie du marché à terme ne fait que le souligner. L'abus de la force a toujours été une des misères de l'humanité; le monopole est une force redoutable : comment en combattre les dangers? C'est le problème que nous avons déjà esquissé plus haut pour la concurrence, qui est encore plus délicat ici, que n'aborde guère l'auteur et où la législation a une part nécessaire.

L'auteur comprend le danger et s'efforce de démontrer que le monopole se limite lui-même, qu'il est victime de ses abus; cela n'est vrai que s'il n'est pas le plus fort et, en attendant, combien n'a-t-il pas fait de victimes? C'est là qu'il faut porter l'attention. S'il est vrai que les *combines* sont une forme d'organisation économique qui cadre avec l'état actuel des conditions productives et du marché, on peut les soumettre, par divers moyens, à un contrôle public, celui de la loi et de la justice, tout comme on l'a fait pour les sociétés anonymes et *a fortiori*. Mais qui ne voit combien l'état des esprits et l'éducation morale sont ici puissantes, et il s'impose ici de montrer l'importance dominante d'une notion morale et chrétienne de la richesse publique; c'est en grande partie dans l'état des mœurs publiques qu'il faut encore chercher la force la plus redoutable des trusts, déjà dangereux en eux-mêmes (1).

(1) On trouvera d'intéressantes considérations dans l'ouvrage déjà un peu ancien, mais très vivant, de CLAUDIO JANNET, *Le capital, la spéculation et la finance au XIX^e siècle*. Paris, Plon, 1892, ch. 6 et 8.

Si la paix économique n'est pas garantie et peut être compromise par les trusts, que dire de la paix sociale? L'auteur y touche peu. Il estime cependant que les trusts sont favorables au *collective bargaining*. Il est intéressant de se poser la question, et, théoriquement, il paraît bien, en effet, y avoir dans cette concentration une facilité pour *traiter*.

Mais s'il est incontestable que, pour l'entente collective, il faut souhaiter des organismes sérieusement constitués, en est-il de même d'une sorte de dictature monopolistique du marché? Certes, en Amérique, la théorie de l'avantage productif des forts salaires est fort accréditée (1), et les soins donnés au bien-être de l'ouvrier apparaissent souvent à l'employeur yankee comme un placement intelligent (2); mais le chef d'un grand *trust* ne voudra-t-il pas être maître du marché du travail et *démanteler* les unions ouvrières comme il le fait pour ses concurrents en industrie? Tel n'est pas le cas dans le simple groupement professionnel, ni au même degré dans le *cartell*, où chacun garde ses intérêts propres et son autonomie, mais où chacun aussi a intérêt à supprimer les difficultés résultant de la main-d'œuvre, par une entente. En somme, la perspective née pour le travail d'une dictature monopolistique du *trust* ne nous paraît pas si favorable; tout dépendrait de la bonne volonté du chef du *trust*, ce qui est bien aléatoire, car si les grandes

(1) M. Waxweiler, troisième commissaire, l'a montré naguère dans une étude sur *Les hauts salaires aux États-Unis*, avec exemples et textes à l'appui.

(2) Voir une curieuse lettre à cet égard, d'un industriel américain, citée dans la *Réforme sociale* de Paris, 1900, t. II, p. 608 à la note.

entreprises particulières ne sont pas des œuvres de philanthropie, en Amérique, les trusts, par leur nature, ne le sont certes pas. Nous ne disons pas qu'un trust ne conclura pas d'*agreement*, selon le mot américain, car il le fait et l'auteur nous le dit, mais nous ne voyons pas dans cette forme, une garantie de mutuelle entente. On a eu récemment un grand conflit où un trust et une union ouvrière ont mesuré leurs forces : ce fut l'*Amalgamed Association of Iron and Steel Workers* contre le fameux trust de l'acier en 1901. L'auteur cite une opinion de Schaffer, le leader de cette union et de la grève, mais une opinion émise à l'enquête de 1898 ; il eût été intéressant de savoir son opinion après le grand conflit et l'échec de 1901. Certes, il n'est pas dit que les « hommes d'État » milliardaires de l'industrie américaine ne négocieront pas de *Joint agreement*, comme déjà il en existe plusieurs aux États-Unis (1), et comme il en a existé avant les trusts, mais rien ne démontre que l'esprit très autoritaire et très absolu qui les caractérise facilite une telle entente par les trusts (2). Il semble d'ailleurs que les arrangements collectifs sont plus fréquents en Angleterre que dans le pays des trusts, ce qui peut tenir et tient certes aussi à d'autres causes ; quoi qu'il en soit, la preuve

(1) Cfr. entre autres le chapitre intitulé : « Contrat collectif », dans le livre de L. VIGOUROUX, *La concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord*.

(2) D'instructifs aperçus de W. J. Ashley, aujourd'hui professeur à Birmingham et qui le fut longtemps à Harvard University (E. U.). *The adjustment of wages, a study on the coal and iron industries of Great Britain and America*. London, 1903. Les *agreements* américains sont anciens, et nous n'avons pas à en faire ici la bibliographie. Sur ces débuts, voir encore les rapports 8 et 12 du bureau de statistique de Boston (1877 et 1881).

que le trust comme tel est favorable aux ententes de ce genre, cette preuve n'est certes pas *faite*.

Mais la question a un autre aspect. Il semble que, négligeant la question du renvoi d'un nombre important (1), le personnel ouvrier occupé dans les établissements soit bien traité; l'ouvrier est un agent précieux de collaboration et on le comprend. Il y a d'ailleurs, en Amérique, un courant de patronage, mais sous la forme autoritaire (2). Les institutions de bien-être ouvrier s'y multiplient et sont parfois remarquables. Que la paix sociale *puisse* exister sous cette forme, nous sommes loin d'en disconvenir. Mais elle est fort différente de celle du *collective bargaining*. Quelle est à tous ces égards l'influence des trusts, exercent-ils *en fait* une action sur les rapports personnels entre patrons et ouvriers? Les dispositions mutuelles sont-elles conciliantes. Il y a à cet égard des

(1) L'auteur signale la question du *renvoi* des ouvriers inoccupés par suite de la réduction des services. La question sollicite l'opinion publique. On voit en ce moment même (avril 1904) l'émotion que soulèvent en Allemagne les projets considérés comme des procédés à la *trust*, de la part du *Cartell* houiller de la Ruhr, en vue du rachat et de l'arrêt des exploitations secondaires. La question est complexe, n'y insistons pas ici.

(2) Sur les institutions patronales américaines, la conférence de M. Tolman, fondateur de la *League for Social Service*. RÉFORME SOCIALE, Paris, 1901, t. I, p. 265 : *Que doit le patron à ses ouvriers en plus du salaire?* Elle a été suivie d'un débat instructif auquel prit part M. E. Levasseur, auteur de *l'Ouvrier américain*, 2 vol. in-8°. Une récente enquête anglaise constate les bons rapports dans les grands établissements américains; cette enquête a été organisée par un particulier, M. Mosely. L'auteur la cite incidemment. D'autre part, on signale le manque d'esprit de conciliation dans les Trade Unions américaines (MAURICE LOW, *Labor Unions*, BULL. OF LABOR, Washington, Jan. 1904).

situations qu'il serait utile d'analyser davantage et des faits qui feraient partie importante du dossier de la cause. Sous ce rapport encore, la question n'est pas élucidée; et elle mériterait de l'être avec soin. Nous n'avons qu'à la signaler. Il eût été du plus haut intérêt que l'auteur fouillât plus qu'il ne le fait ce suggestif et palpitant problème.

Nous ne voulons pas insister ni discuter les points nombreux que soulève la question, tel n'est pas le but du rapport. Mais nous avons voulu en noter quelques-uns, pour marquer la tonalité dans laquelle se tient l'auteur. Au surplus, le mémoire intéresse le lecteur, il l'étonne parfois, mais ne le convaincra pas de sa thèse générale. Le trust monopolistique gardera, à ses yeux, ses dangers sans qu'il y aperçoive ni des compensations satisfaisantes ni de suffisants correctifs; mais il verra aussi, surtout entre les lignes, mais aussi parfois en termes très clairs, qu'il y a bien des chances d'insuccès. Le lecteur, s'il n'est pas convaincu de la thèse de l'auteur, sera donc au moins légèrement rassuré par certains aperçus, mais il regrettera avec raison les perturbations que les tentatives de monopole susciteront sur le marché, les abus qu'elles provoquent. Tout cela n'est pas exactement la pensée, optimiste, de l'auteur; mais qu'importe, c'est celle du lecteur, qui ne se borne pas à lire les conclusions.

L'auteur, nous l'avons dit plus haut, a, sauf en touchant au « Contrat collectif », écarté les aperçus sociaux et politiques; ces derniers, on le sait, sont des pages les moins flatteuses de l'histoire des trusts: le texte de la question, comme le note M. le premier commissaire, donnait à l'auteur le strict droit de restreindre ainsi le point de vue. Mais c'est rétrécir bien fort la portée du

problème des trusts, quand d'ailleurs on se permet de conclure que « ...sous leur jour véritable (?), chacun pourra reconnaître leur nécessité pour le développement économique et pour le progrès de la société humaine (!) ». Cette conclusion dépasse de loin l'argumentation de l'auteur et les autres éléments du problème devaient, nous croyons l'avoir montré, y apporter un indispensable facteur d'appréciation. Le chapitre de conclusion n'est franchement pas, et devrait être mis, *en fonction* des autres.

L'auteur, avec le rapport final de l'*Industrial Commission*, croit que « l'expérience démontre que les trusts sont devenus des organes permanents dans le monde industriel ». Carnegie, dans l'ouvrage que nous citons plus haut, estime que « la mode des trusts n'a plus une longue carrière devant elle »... Ceci est le secret de demain.

Notre appréciation sur le mémoire soumis à la Classe résulte assez de ces pages. La littérature comprend déjà sur ce sujet un nombre considérable d'ouvrages. Sous les réserves que j'ai faites, je ne m'oppose pas à ce que ce nombre s'accroisse d'une unité par l'insertion de ce mémoire, d'ailleurs intéressant, dans la collection de la Classe. »

—

Rapport de M. E. Maxweiler, troisième commissaire.

« Ce mémoire me paraît se recommander d'abord à l'attention du jury par son exacte correspondance avec la question posée. Il s'agissait d'étudier le rôle des trusts dans l'organisation économique actuelle, c'est-à-dire de déterminer la place qu'ils occupent dans l'évolution des activités humaines vers la plus grande productivité.

C'est absolument ce qu'a fait l'auteur. Et la tendance

générale de son travail se trouvait par là définie : nés du besoin d'accroître le rendement de la production industrielle, les trusts ne peuvent être, au point de vue économique, que des organismes dont les avantages dépassent les inconvénients. Il devenait ainsi impossible, à peine de dénaturer l'origine des trusts ou de sortir du sujet imposé, de ne point aboutir à des conclusions nettement favorables.

L'aspect politique des trusts, leur influence sur la mentalité collective des diverses couches sociales, leur rôle éducatif, leurs effets sur la répartition des capacités et des aptitudes dans les groupes humains, tout cela et bien d'autres choses, l'auteur ne pouvait pas le prendre en considération.

Il faut noter aussi, parmi les traits caractéristiques de ce mémoire, la sobriété et le choix des références bibliographiques : les sources sont de première main, et c'est ce qui fait l'originalité du travail. Loin de s'égarer dans la multitude des publications faites sur les trusts, l'auteur s'est attaché à dépouiller les enquêtes, particulièrement cette mine précieuse de faits que constituent les volumes de l'*Industrial Commission* aux États-Unis. Cette méthode lui a permis d'analyser avec précision le fonctionnement des trusts en pénétrant dans la réalité industrielle, soit qu'il s'inspirât de monographies d'établissements, soit qu'il consultât les dépositions des hommes d'affaires ayant joué un rôle militant dans la concentration de la production.

Placé sur ce terrain, l'auteur ne pouvait manquer de dégager le facteur technique, si éminemment modificateur des conditions industrielles : notons, par exemple, ce qu'il rapporte au sujet du trust de l'acier. « On sait,

dit-il, que la production économique de la fonte dépend en grande partie de l'état physique des minerais de fer ; on ne peut charger au gueulard du haut fourneau plus de 45 à 50 % de minerais pulvérulents ; les 50 % restants doivent être des minerais en morceaux, sauf à contrarier la bonne marche des opérations. Ce n'est pas tout. Certains hauts fourneaux fabriquent de la fonte pour acier Bessemer, d'autres, pour acier du procédé Martin-Siemens ou du procédé Talbot ; d'autres, enfin, produisent uniquement de la fonte dite de moulage. Or, chacune de ces fontes exige des minerais de composition chimique bien définie ; dans chacun des cas, la teneur en phosphore et en silicium ne peut varier que dans des limites très rapprochées. La plupart des sociétés constituantes du trust de l'acier, — la *Federal Steel Company*, l'*American Steel and Wire Company*, la *National Steel Company* et la *Carnegie Company* — possédaient leurs mines de fer, et certaines même leurs services de transport par steamers sur les grands lacs. Mais cette concentration était encore insuffisante. Elle n'assurait pas exactement à chaque compagnie les minerais dans les meilleures proportions. Le transport des minerais, leur chargement ou leur déchargement aux docks de départ et d'arrivée multipliaient les difficultés et les frais ; en cas d'encombrement des docks, certaines usines manquaient souvent des minerais nécessaires. Comme M. Schwab l'a fait remarquer, le trust de l'acier a réuni sous une direction unique le transport et la livraison des minerais : de cette manière, chaque usine reçoit les proportions qu'il lui faut des minerais de chaque espèce. »

De même, l'étude du mécanisme d'action des trusts met en évidence le rôle économique de la capacité et de

l'invention. « Toute l'action des trusts dans la production est subordonnée aux capacités de leurs administrateurs. Il faut reconnaître que le système américain, dans lequel les talents plus que l'ordre d'ancienneté président à la distribution des emplois, assurera aisément aux trusts une direction compétente. » Et plus loin l'auteur conclut : « Il est de l'intérêt même du trust, quelque puissant qu'il soit, de réduire son prix de revient. C'est le moyen le plus certain d'assurer de forts dividendes aux capitaux qui lui sont confiés. Nous avons aussi déjà constaté que les trusts activent l'émulation entre les diverses entreprises fusionnées; le progrès de l'industrie en découle directement. Si enfin, malgré tout, un trust arrêtait le progrès de la technique, rien ne pourrait empêcher celui-ci de se continuer au dehors; il suffirait de l'esprit de recherche et d'entreprise de tous ceux que tente le profit de nouvelles inventions. L'invention ne suspendrait donc pas son œuvre incessante; mais elle restreindrait le bénéfice du progrès aux entreprises qui se fonderaient en concurrence au trust. »

En dehors de ces points de vue généraux, l'auteur fait apparaître un grand nombre de faits, qui trop souvent sont laissés dans l'ombre par la hâte que l'on a d'aboutir aux généralisations. Notons au hasard.

... « L'élément de monopole industriel du trust de l'acier, par exemple, est renforcé par ce fait qu'il a entre les mains la plus grande partie de la production des minerais de fer; dans ce cas, le monopole naturel s'ajoute au monopole industriel. Un trust de l'alcool se trouve dans des conditions toutes différentes : la moindre distillerie peut en tout temps acheter du blé sensiblement au même prix que le trust le plus puissant. »

... « M. Havemeyer, le président du trust du sucre, a déclaré devant l'*Industrial Commission* que le tarif douanier était la cause fondamentale de tous les trusts. Pareille opinion, émise avec l'autorité du chef d'un des principaux trusts américains, ne pouvait manquer d'attirer l'attention; aussi est-elle devenue une citation classique de toute la littérature sur les trusts. On a voulu y voir l'expression des conséquences du protectionnisme américain sur le développement des trusts; dès lors, ceux-ci n'auraient plus été qu'autant d'*organisations facticés et artificielles*. Cette interprétation va à l'encontre du sens que M. Havemeyer lui-même a accordé à ses paroles. Il s'est expliqué en disant que le tarif douanier avait attiré, par l'appât de bénéfices apparemment assurés, un grand nombre de nouvelles entreprises dans chaque branche de la grande industrie. Les conséquences ont été la surproduction, la concurrence excessive, des prix ruineux et, en dernier lieu pour échapper à la ruine, la constitution des trusts. »

... « La période de début passée, les trusts cherchent surtout à assurer la régularité des prix. Le trust de l'acier, depuis sa fondation en 1901, a maintenu à 28 dollars le prix de la tonne de rails d'acier. En régime de concurrence, ce prix subissait des fluctuations considérables; au contraire, sous le régime du trust, la plus grande régularité leur est assurée. Le prix est resté invariable malgré la vive prospérité de l'industrie pendant l'année 1902. Quel est le but du trust de l'acier en modérant ou même en annulant les oscillations de prix, qui se produiraient par la libre compétition des vendeurs et des acheteurs? Par ce moyen, il s'assure la régularité des débouchés. Supposons qu'en 1902 le cours des rails

soit monté, comme dans de précédentes années de prospérité, à 55 et 40 dollars; le trust aurait vendu quelque temps à ce cours; mais bientôt la demande se serait contractée; la production du trust eût donc été modérée et l'outillage eût été condamné à un chômage partiel; les prix seraient sans doute retombés rapidement bien au-dessous du taux de 28 dollars. On voit donc que les trusts contrôlent les prix non seulement par les quantités mises en vente, mais aussi par la régularité qu'ils cherchent à maintenir dans la demande. Grâce à cette tactique, ils réduisent l'imprévu des conditions de vente et de production et ils assurent aux capitaux une rémunération suffisante et certaine. »

... « La Commission industrielle des États-Unis, en résumant une partie des dépositions des représentants des trusts, s'exprime en ces termes : « C'est une affirmation générale que les trusts obtiennent de plus forts » bénéfices des économies réalisées sur le prix de » revient et non de la hausse des prix. » Nous trouvons confirmation de cette tendance dans un prospectus financier lancé en 1902 à l'occasion de la constitution d'un trust par quatre firmes anglaises de fabrication du fil à coudre. « Les profits totaux, lisons-nous dans la circu- » laire, seront largement accrus par les bénéfices résultant de l'amalgamation des quatre entreprises. L'intention des fondateurs n'est pas de vendre à des prix plus » élevés que les prix des diverses compagnies, mais les » prix seront améliorés sur les marchés sur lesquels une » concurrence excessive et malsaine les a abaissés d'une » façon injustifiable. Cependant, en outre de cette » réadaptation locale des prix de vente, des économies » considérables seront réalisées non seulement sur le

» prix de revient, mais aussi sur les frais commerciaux
» (*cost of distributing*). »

... « La préoccupation du profit constant paraît présider à la fixation des prix. Cependant, l'appât de bénéfices exagérés a souvent poussé la direction des trusts à fixer des prix excessifs. Mais l'expérience a toujours démontré que ces abus ruinaient les trusts. Nous en avons trouvé de nombreux exemples au cours de l'enquête de l'*Industrial Commission*. Un trust des clous doubla les prix; en six mois, de nouvelles fabriques s'étaient créées, les prix s'étaient effondrés et le trust, sans raison d'être désormais, s'était dissous. Le cas fut le même pour les trusts de l'amidon et de la paille tressée. Le *Distiller and Cattle Feeders Trust* aussi a échoué après avoir pratiqué des prix excessifs. »

... « Il est naturel que les constructeurs américains de machines agricoles, par exemple, les livrent à meilleur marché en Europe qu'aux États-Unis, puisqu'ils y vendent en quantités beaucoup plus considérables; de même la vente au comptant à l'exportation explique un moindre prix que pour la vente à crédit sur le marché national. »

... « Concentration industrielle et commerciale ne signifie pas nécessairement concentration capitaliste. Il importe, au point de vue du rôle économique des trusts, de distinguer les deux ordres de phénomènes. M. Have-meyer a déclaré, au cours de sa déposition vis-à-vis de l'*Industrial Commission*, que le trust du sucre comptait environ onze millions d'actionnaires. Au contraire, la Compagnie Carnegie, type de l'entreprise privée isolée, présentait une extrême concentration capitaliste; l'intégralité du capital était possédée par Carnegie, Frick, Schwab et quelques autres gros actionnaires. »

J'ai reproduit ces divers passages pour faire saisir comment l'auteur s'est attaché à l'observation du fait, voire du détail, destiné à expliquer tantôt la politique des profits ou celle des prix, tantôt les conditions d'achat de la matière première ou la réduction des frais généraux.

Combien, tout cela étant, le mémoire aurait gagné à ce que ces nombreux faits fussent présentés dans un cadre de classification touchant de plus près la réalité, qu'ils serraient eux-mêmes si bien !

Est-ce par un respect fétichiste de la division classique et purement formelle de l'économie politique que l'auteur a assujéti ses précieuses constatations à entrer dans des chapitres comme *Les trusts et la production; Les trusts et la répartition?* Et n'a-t-il pas aperçu combien il est irrationnel de détacher l'organisation commerciale, de la « production », pour en faire un élément de la « distribution », ou combien il est inopportun de morceler l'étude des effets de la surcapitalisation, pour la vaine satisfaction de pouvoir distinguer ces deux catégories traditionnelles ?

Sans doute, aussi, pourrait-on reprocher à l'auteur son empressement à accepter d'autres « catégories » encore, comme celle si discutable de « l'économie nationale », du professeur Bücher, ainsi que la fragilité de certaines affirmations historiques sur le développement de l'industrie et du régime de libre concurrence.

Mais ces critiques sont faites ici plutôt par acquit de conscience que par le désir d'effacer d'une manière quelconque l'excellente impression que laisse ce mémoire. Il mérite en tous points le prix proposé. »

La Classe, adoptant les conclusions des rapports de

ses commissaires, décerne sa médaille d'or de *huit cents francs* à l'auteur du mémoire, M. Georges De Leener, à Saint-Gilles, Bruxelles.

DEUXIÈME QUESTION.

Étudier et classer les causes de guerre dans l'histoire moderne et dans l'histoire contemporaine. Distinguer notamment les causes qui peuvent être légitimes et celles qui sont contraires à la justice ou au droit des gens.

Rapport de M. Rolin, premier commissaire.

« Le mémoire que nous avons examiné et qui, dans la pensée de son auteur, doit être un monument à la Justice et à la Vérité, atteste un labeur assez considérable, mais nous paraît fort imparfait tant au point de vue du fond qu'au point de vue de la forme. Nous ne nous étendrons pas sur les défauts qu'il présente au point de vue de la forme, du style. Elles sont des plus apparentes. Les expressions aussi bizarres que peu françaises y fourmillent, et le style est généralement lourd, incorrect et prétentieux.

Ce mémoire se divise en cinq parties. La première est intitulée : « Situation de l'Europe à l'aurore des temps modernes ». Elle est courte et ne comprend que quatre pages. Nous n'avons rien à en dire.

La deuxième a pour objet l'étude et la classification des causes de guerre dans l'histoire moderne et dans l'histoire contemporaine. Elle se compose de huit chapitres. Le chapitre 1^{er} traite de la politique centralisatrice et absolutiste des monarches en vue d'affirmer leur autorité,

envisagée comme cause de guerre; le deuxième, de la politique d'annexion ou d'absorption des petites nationalités par les grandes; le troisième, du péril turc; le quatrième, de l'évolution dans les croyances religieuses; le cinquième, de l'évolution dans les intérêts ou évolution économique; le sixième, de l'évolution dans les idées ou évolution intellectuelle morale et sociale; le septième, des causes personnelles; le huitième, des prétextes de guerre. Il semble tout d'abord que dans l'étude historique des causes de guerre, l'auteur n'aurait pas dû consacrer un chapitre spécial aux prétextes. Le prétexte n'est qu'une fausse cause, et sert souvent à voiler la politique d'annexion ou de conquête. Il peut consister dans un grief réel, dans un fait exact, mais insuffisant pour déterminer l'agression et ne l'ayant pas déterminée en réalité, il peut consister dans une allégation fausse. On pourrait dire en ce sens qu'il y a de vrais prétextes et de faux prétextes. L'auteur, en traitant longuement des prétextes de guerre, nous paraît en outre considérer à tort comme tels, des préventions injustifiées mais que l'on croit fondées. Le prétexte est souvent difficile à distinguer de la cause. Mais cette distinction est-elle absolument nécessaire au point de vue de la question qu'il s'agissait de traiter? Le prétexte, c'est la cause avouée, la cause alléguée par l'agresseur pour sa justification. L'alléguer, c'est reconnaître que l'agression n'est pas justifiée s'il est faux, si le grief est imaginaire, ou s'il est trop insignifiant pour légitimer le recours à la force des armes.

Nous ne nous arrêterons pas à cette critique de détail. Mais nous estimons que la classification des causes de guerre établie par l'auteur dans les sept premiers chapitres n'est pas assez précise, assez nette, assez rigoureuse.

Plusieurs se pénètrent pour ainsi dire mutuellement. La politique d'annexion peut avoir des causes économiques, des causes personnelles, etc. Et, si l'on croit nécessaire de dégager des causes avouées et avouables les mobiles secrets, on aurait pu, nous semble-t-il, dire quelques mots de l'éveil et du développement de l'esprit de nationalité, du principe des frontières naturelles, etc. Dans tous les cas, cette partie de l'œuvre sur laquelle nous avons à formuler notre appréciation nous semble pécher par une grande confusion.

Dans la troisième partie de son œuvre, l'auteur s'occupe de la division des causes de guerre dans l'histoire moderne et dans l'histoire contemporaine, en causes légitimes et causes contraires à la justice ou au droit des gens. Le chapitre I^{er}, intitulé : « Notions générales sur la Justice et sur le Droit des gens », est tout à fait insignifiant. Il comprend, du reste, à peine deux pages, et se compose de quelques lieux communs. L'auteur a-t-il lu un traité de Droit des gens? Nous en doutons.

Le chapitre II traite des causes contraires à la *Justice et au Droit des gens*. Un grand nombre de celles qu'il indique comme telles le sont incontestablement. Mais cette partie de son étude est déparée par la même confusion. Elle se manifeste non seulement dans le fond, mais dans les termes, et c'est ainsi qu'il lui arrive de qualifier de causes contraires à la justice et au droit des gens, des causes consistant dans des faits contraires à la justice et au droit des gens accomplis par l'État contre lequel l'agression est dirigée. Il lui arrive aussi de ne pas distinguer nettement entre le droit des gens théorique et le droit des gens positif.

Nous adresserons les mêmes reproches à l'auteur en

ce qui concerne les chapitres III, IV et V : « Causes de guerre contraires à la justice et conformes au droit des gens », « Causes de guerre conformes à la justice et contraires au droit des gens », « Causes de guerre conformes à la justice et au droit des gens ou causes légitimes ». Il aurait pu, du reste, examiner d'une manière plus approfondie la question de savoir si une cause injuste en soi peut être conforme au droit des gens, aux principes vrais du droit des gens. L'auteur semble, en outre, croire à tort que des abus multipliés peuvent constituer une règle du droit des gens positif.

La quatrième partie du mémoire n'est qu'un tableau de la situation de « l'Europe contemporaine », pour nous servir des expressions de l'auteur.

Dans la cinquième partie, l'auteur formule ses conclusions. Il ne s'agit plus à proprement parler des causes des guerres, d'apprécier leur légitimité, mais des causes *de la guerre*, des motifs pour lesquels la guerre se maintient et subsiste. Cela sort du cadre de la question posée. Nous rencontrons ici quelques idées justes, mais enveloppées dans un style dont l'incorrection, la bouffissure, le grotesque parfois dépasse toute idée. Qu'on en juge par ce petit échantillon :

« Certes, ce sont souvent des faits isolés, récents, variés et variables avec les luttes elles-mêmes et les personnages qui les ont conduites, qui ont provoqué la *déflagration* définitive ; mais ces prétextes n'ont précisément eu pour *mission*, que de *mettre le feu à la charge toute confectionnée*, de produire plus rapidement le *courant nécessaire à la détonation de l'amorce*, et d'empêcher ainsi que *l'explosif d'assez longue date déjà ne se détériore*, ne perde ses *propriétés détonantes* par une attente trop pro-

longée déjà et *inconsciente*, et ne fasse rater par le raté même de l'explosion, les projets inhérents au déchainement de la guerre. »

MM. E. Nys et le chevalier Descamps se rallient à l'avis du premier commissaire.

La Classe, adoptant cet avis, décide de ne pas décerner le prix proposé.

TROISIÈME QUESTION.

La nature de l'espace, d'après les théories modernes, depuis Descartes.

Rapport de M. D. Hercier, premier commissaire.

« Rapport sur le mémoire ayant pour objet : *La nature de l'espace, d'après les théories modernes, depuis Descartes.*

Ce mémoire est superficiel.

Il comprend 44 pages de texte, ce qui représenterait vraisemblablement une feuille de 46 pages d'impression.

Dans ces quelques pages, l'auteur parcourt les théories émises par les philosophes suivants : Descartes, Gassendi, Fénelon, Leibniz, Newton, Clarke, Kant, Royer-Collard, Balmès, Renouvier, Stuart-Mill, Bain, Herbert Spencer, enfin Aristote et saint Thomas d'Aquin.

C'est dire que l'analyse des systèmes historiques faite par l'auteur est fort incomplète.

Le travail est fait, d'ailleurs, généralement de seconde main. Les arguments sont effleurés, la critique est très insuffisante.

A mon avis, le mémoire sur la nature de l'espace ne mérite pas d'être couronné.

Les conclusions de l'auteur ont mes sympathies. « La

théorie la plus vraie, la plus sûre, à notre avis, dit-il, est celle de la scolastique. Les grands docteurs Aristote et saint Thomas... »

Mon jugement, défavorable au mémoire, n'en sera que plus impartial. »

Rapport de M. De Greef, deuxième commissaire.

« Rapport sur le mémoire ayant pour objet : *La nature de l'espace d'après les théories modernes, depuis Descartes.*

Ce mémoire est tout à fait superficiel, incomplet et dénué d'esprit scientifique. Il se réduit à une discussion purement critique et formelle de théories pour la plupart scolastiques et métaphysiques dont l'auteur semble même ignorer le contenu, en partie scientifique, spécialement chez Aristote et ensuite et surtout chez les grands philosophes des XVII^e et XVIII^e siècles. Il n'entrevoit aucun lien de continuité et de développement dans l'évolution des diverses et parfois sublimes théories sur la nature de l'espace; l'observation élémentaire, que celles-ci ont été en réalité et toujours dominées par l'évolution des sciences particulières elles-mêmes, lui échappe complètement. Que l'interprétation de la nature de l'espace a tour à tour et successivement été mathématique, mécanique, physique et finalement biologique et psychique, et qu'on commence enfin à comprendre que la théorie de l'espace ne peut être fondée que sur l'encyclopédie des sciences comme tous les autres problèmes de la philosophie générale, voilà le fait important passé inaperçu pour l'auteur, mais qui atténue, en l'expliquant, la témérité et la faiblesse de son entreprise.

Les conclusions du mémoire en faveur de la scolastique dont la doctrine sur la nature de l'espace est de loin la

plus probable et la moins scabreuse, sont inadmissibles; la science a pour devoir d'être réservée quand elle ignore, et ses hypothèses mêmes sont soumises à des conditions scientifiques.

Ce n'est pas sur de simples raisonnements que peut être fondée la théorie de la nature de l'espace, mais sur les données de l'observation et de l'expérience; la scolastique elle-même dans son évolution dernière et malgré toutes ses restrictions s'est vue obligée de se plier, autant que le lui permet sa constitution héréditaire, à cette discipline supérieure.

Le véritable intérêt de la question mise au concours eût été dans l'exposé impartial de l'évolution des diverses théories relatives à la conception de l'espace et du parallélisme de cette évolution avec celle de toutes les sciences. Alors, sans doute, l'auteur eût compris que la plupart des grandes théories modernes, depuis Descartes jusqu'à H. Spencer et Wundt, ont concouru au développement progressif de la théorie de l'espace et que cet honneur ne doit pas être exclusivement réservé ni à Aristote ni à saint Thomas d'Aquin, malgré la place considérable que l'un et l'autre occuperont toujours dans l'histoire de la philosophie.

Plus spécialement encore, il eût fallu, me semble-t-il, tenir compte des nombreux travaux contemporains, au moins des plus importants. Sous ce rapport, non seulement l'exposé des théories de J.-S. Mill, de A. Bain et de H. Spencer est d'une insuffisance radicale et même inexact, spécialement en ce qui concerne ce dernier, mais il convient de signaler que l'auteur du mémoire passe sous silence, par exemple l'*Essai* de Bergson sur *les données immédiates de la Conscience*, la *Théorie psycho-*

logique de l'Espace, par Ch. Dunan, l'*Étude sur l'Espace et le Temps* de Lechalas, et surtout les nombreux travaux relatifs à la perception du temps, de l'espace et du mouvement et sur la convertibilité des deux premiers dans ce dernier, publiés dans les recueils spéciaux de biologie, de psychologie et de philosophie, par exemple la théorie de Wundt, d'après laquelle la notion d'espace naît d'une synthèse mentale des sensations d'origine périphérique et spécialement visuelles et tactiles combinées avec des sensations d'innervation centrale. La quatrième et la cinquième parties de cette théorie importante sont précisément consacrées à la discussion du nativisme et de l'empirisme. (*Philosophische Studien*, Band XIV, 1. Heft, SS. 1-118.)

Peut-être une étude plus complète et plus approfondie des théories contemporaines eût-elle amené l'auteur du mémoire sur la nature de l'espace d'après les théories modernes à ne pas attribuer la supériorité à une théorie antique et à une théorie médiévale qui en est dérivée, et cela uniquement à raison d'une probabilité plus grande et de leur caractère moins scabreux.

Pour ces motifs spéciaux et à raison de l'insuffisance générale du mémoire signalée par le premier rapporteur, j'estime que ce mémoire ne mérite pas d'être couronné. »

—

Rapport de M. Polydore de Paepé, troisième commissaire.

« Pour les motifs qu'ils développent, j'estime, comme les deux premiers commissaires, que le mémoire ne mérite pas d'être couronné.

Je me rallie d'autant plus volontiers à leur avis, que je n'ai trouvé dans le mémoire rien qui approche de la notion que je me forme du temps et de l'espace.

Le temps est inséparable de l'espace. Ni l'un ni l'autre n'ont de réalité par eux-mêmes. Ils sont les conditions d'existence des êtres finis. Ils en sont les limites. Aussi l'Être infini ne vit ni dans l'espace ni dans le temps. »

La Classe, adoptant les conclusions des rapports de ses commissaires, n'a pas décerné le prix proposé.

QUATRIÈME QUESTION.

On demande une étude sur les grandes puissances et le système public international depuis 1814.

Rapport de M. Nys, premier commissaire.

« Un seul mémoire, portant comme titre : *Les grandes puissances et le système public européen*, a été présenté en réponse à la question proposée par la Classe. L'auteur ne semble pas s'être rendu un compte exact du problème juridique et historique devant lequel il se trouvait, et là où il fallait l'exactitude et la précision, la connaissance du droit international et l'examen des faits au point de vue de ce droit, il s'est borné à de banales phrases au milieu desquelles apparaissent çà et là des mots qui dénotent les uns une singulière ignorance, les autres un esprit confus.

Le travail, du reste, n'est pas proportionné au sujet. Il s'agit de tout un siècle, actif, constructif, comme ne le fut aucun des siècles précédents en ce qui concerne la politique et le droit des gens, et ce vaste sujet est traité par l'auteur en un mémoire qui formerait tout au plus soixante-douze pages de notre *Bulletin*.

Les faits eux-mêmes sont narrés de façon incomplète. Quelques exemples sont typiques. L'auteur ne mentionne

pas le traité de la quadruple alliance conclu à Chaumont, le 1^{er} mars 1814, dans lequel la « tétrarchie » expose ses prétendus droits; il analyse de façon défectueuse le système adopté par le Congrès de Vienne; il ne s'est pas rendu compte du péril que faisait courir au droit international même la notion de ce droit que proclamait le Congrès d'Aix-la-Chapelle.

En ce qui concerne la science du droit international et l'histoire de ce droit, l'auteur fait preuve d'une négligence impardonnable. Ainsi, pour l'option des populations en cas de cession de territoire, pour la « neutralisation » de la Suisse, pour l'article 1^{er} de la Déclaration de Paris de 1856.

Je pourrais multiplier les exemples. Je crois en avoir dit assez cependant pour motiver mon avis : le mémoire ne peut pas être couronné. »

—

Rapport de M. Polydore de Paepé, deuxième commissaire.

« Le mémoire est d'une lecture facile. Les faits sont clairement exposés et presque toujours sainement appréciés. Mais le premier commissaire, particulièrement compétent pour le juger au point de vue scientifique, estime que sous ce rapport le mémoire laisse beaucoup à désirer, qu'il est incomplet, et que par conséquent il ne peut être couronné. Je me rallie à cet avis, quoique le mémoire ne soit pas tout à fait sans mérite. »

M. le chevalier Descamps, troisième commissaire, déclare se rallier à l'avis de ses deux confrères.

La Classe, adoptant les conclusions des rapports de ses commissaires, n'a pas décerné le prix proposé.

—

CINQUIÈME QUESTION.

Exposer et apprécier le déterminisme entendu dans son acception la plus générale et considéré dans ses diverses applications aux sciences naturelles, morales et sociales.

Rapport de M. Mercier, premier commissaire.

« Le mémoire intitulé : *Le Déterminisme* est une œuvre de grande valeur.

L'auteur a nettement conçu l'idée qui est commune aux diverses formes du déterminisme ; il en fait voir avec méthode les applications aux sciences naturelles, aux sciences sociales, aux sciences pénales.

Au déterminisme, il oppose ensuite l'indéterminisme dont il décrit les formes multiples.

Après quoi, il discute la valeur du déterminisme et établit les preuves du libre arbitre.

Quoique vaste, — la question à laquelle le mémoire devait répondre est fort générale, — le plan de l'auteur révèle une puissante unité.

L'auteur n'ignore aucun des grands courants de la pensée philosophique à l'heure présente. Sa critique est sobre, ferme, toujours courtoise. Quand il s'écarte d'un système, il ne le condamne pas en bloc, mais s'attache à en dégager la part de vérité qu'il contient.

L'auteur ne s'est pas contenté d'exposer et de prouver la doctrine du libre arbitre, il a montré comment elle est d'accord avec le déterminisme, à la condition que le déterminisme ne soit pas sollicité par delà les limites de l'observation scientifique.

Il a rencontré les principales objections que sa thèse soulève : conciliation du libre arbitre avec la loi de la conservation de l'énergie; avec la constance des faits sociaux et la loi des grands nombres; avec certaines affirmations de l'anthropologie criminelle.

Nous ne voulons pas dire qu'à tous ces grands problèmes l'auteur ait donné une solution pleinement satisfaisante : mais il l'a loyalement cherchée et s'en est assurément approché.

Après ces éloges justement mérités, nous ferons à l'auteur quelques critiques d'ensemble. A notre avis, il réduit trop la valeur de certaines preuves traditionnelles du libre arbitre; et bien que, en principe, il se déclare adversaire du déterminisme, il a pour certaines de ses conséquences des complaisances exagérées.

Ensuite, il se laisse aller parfois à une discussion trop minutieuse des doctrines qu'il contredit et des arguments qui les appuient. Il abuse peut-être de son érudition. Ainsi, par exemple, les idées de Paulhan sur la responsabilité, celles de Bergson sur le double moi, l'un superficiel, l'autre profond, n'ont pas, dans l'étude du déterminisme, l'importance que leur accorde l'auteur.

Enfin, dans la deuxième partie du mémoire, l'auteur n'a pas assez approfondi la solution métaphysique du problème et ne tire pas suffisamment parti de l'analyse des systèmes faite dans les chapitres précédents I et IV.

Sans hésitation aucune, j'ai l'honneur de proposer à la Classe de couronner le présent mémoire sur le *Déterminisme*. »

Rapport de M. G. De Greef, deuxième commissaire.

Le Déterminisme.

« La grande préoccupation de l'auteur semble être d'établir une conciliation entre le libre arbitre, la finalité d'un côté et le déterminisme des phénomènes de l'autre. On pourrait dire que cette préoccupation est la cause finale de son étude et tend ainsi à en confirmer la thèse, en supposant celle-ci fondée. Et cependant l'exposé critique très impartial et très lucide qu'il présente des diverses doctrines relatives au problème, prouve qu'il s'est efforcé de se dégager de tout point de vue préconçu. Ainsi, dans son travail même se pose le redoutable problème de savoir si la cause dite finale n'est pas elle-même un des facteurs de nos déterminations et si, en réalité, elle est autre chose qu'une conséquence prévue, mais plus ou moins lointaine, de notre activité, conséquence qui dès lors fait partie de notre déterminisme, en motivant notre conduite au même titre que les causes dites efficientes. Cette double causalité efficiente et finale n'implique pas au surplus la recherche de l'absolu et notre idéal, dans ces conditions, tout en devenant un motif, ne cesse pas d'être toujours pratique et progressif.

La recherche de l'absolu me semble, sous ce rapport, dominer le travail de l'auteur, surtout dans ses conclusions qui paraissent même en contradiction avec les concessions qu'il fait au déterminisme dans toutes les sciences de la nature.

Il faut féliciter l'auteur d'avoir compris qu'il fallait sortir des généralités et soumettre le déterminisme aussi bien que la théorie du libre arbitre à l'épreuve des diverses sciences.

Dans son exposé critique des doctrines anciennes et contemporaines, il y a peu à reprendre ; les pages relatives à A. Comte ne présentent pas cependant de façon suffisante les principes fondamentaux de la philosophie positive, et, d'un autre côté, en quoi Darwin a-t-il subi l'inspiration de Kant, de Hegel et de Comte que le célèbre auteur de *l'Origine des espèces* paraît avoir surtout ignorés ? En somme, cette partie du mémoire est très consciencieuse ; l'auteur est au courant de la littérature relative à la question ; ses exposés sont impartiaux, ses critiques sont serrées ; il voit bien les points faibles de chaque système et n'en dissimule pas non plus les aspects solides.

Abordant le domaine des *sciences de la nature* (toutes les sciences ne sont-elles pas naturelles ?), il reconnaît que le déterminisme suffit à l'explication des phénomènes que ces sciences ont pour objet. Il expose et discute la loi de la conservation de l'énergie. Peut-être, s'il ne tendait pas lui-même à l'absolu, était-ce le moment d'indiquer le caractère relatif qu'il fallait toujours attacher à cette loi qui suppose l'hypothèse d'un système indépendant, soumis à sa seule force, et soulève dès lors le problème métaphysique de l'infini absolu éliminé précisément par la loi scientifique.

A propos du déterminisme dans les sciences psychologiques, l'hésitation commence à se produire. Fouillée, Ribot, Wundt expliquent que le moi n'est que la somme de ses propres états groupés à un moment donné ; sa liberté n'est qu'une illusion. Cependant, l'acte libre ne peut-il se définir, l'acte auquel le moi se détermine lui-même ? Certes, mais de la manière dont lui-même est déjà déterminé.

Dans le chapitre consacré au déterminisme en sociologie, il me semble que l'auteur a incomplètement saisi la pensée de A. Comte en lui endossant le principe de la discontinuité de la science. Dans l'intérêt de son étude, l'auteur devrait revoir cette appréciation en relisant soigneusement, notamment la XLIX^e leçon, tome IV du *Cours de philosophie positive*.

Dans les chapitres consacrés aux conséquences sociales du déterminisme et à la responsabilité pénale, l'auteur conserve toujours sa louable impartialité dans l'exposé critique des arguments et des doctrines, mais la direction de sa propre pensée semble devenir de plus en plus flottante. Le conflit décisif avec le déterminisme apparaît dans le paragraphe consacré au droit et à la morale. N'y a-t-il pas cependant contradiction à admettre le déterminisme en sociologie et à ne pas l'étendre au droit et à la morale, qui n'en sont que des branches particulières ?

Le déterminisme, demande l'auteur, peut-il expliquer le regret éprouvé d'une vilénie commise vis-à-vis d'un ami ? Je pense que oui, car l'amitié est un sentiment social, déterminé par des conditions également sociales ; la valeur que le déterminisme attribue à notre vilénie est une appréciation, une évaluation morale, parce que sociale. Il n'y a pas de valeur morale *in se*, pas plus que de valeur d'échange intrinsèque en économie. L'auteur perd encore une fois de vue la relativité phénoménale. L'idée du devoir moral s'explique parfaitement par l'intégration dans notre organisme conscient de nos obligations sociales, et même l'homme sera d'autant plus moral qu'il agira sans effort volontaire proprement dit ; c'est ce qui fait la joie des martyrs d'une croyance

quelconque, religieuse ou scientifique. Le déterminisme ne détruit pas la responsabilité, puisqu'il rapporte l'acte à l'homme tout entier, mais à l'homme social et il n'en est pas d'autre, sauf en zoologie. Il y a à chaque génération un impératif catégorique moral, mais celui-ci évolue, nous pouvons observer les lois de son développement ; il n'est pas individuel, mais social, et c'est ainsi qu'il s'impose à l'individu.

Le problème du déterminisme évoque celui de la certitude ; cette partie du mémoire présente les mêmes qualités et les mêmes défauts que les précédentes ; trop de dialectique ; prédominance de l'absolu, de la recherche de la certitude absolue. L'auteur ne va pas cependant jusqu'à attribuer à la faillite de la science le non-paiement de promesses qu'elle n'a jamais souscrites, mais toute sa critique du déterminisme repose sur l'absolu.

Dans le chapitre IV, consacré à l'indéterminisme, l'auteur expose les théories morales de Kant et de Fouillée ; elles vont préparer l'entrée en scène de son principe de finalité, sur lequel il basera le libre arbitre. A ce propos, je crois pouvoir rappeler que Kant interprétait le premier cri de l'enfant quand il vient au monde, phénomène purement physiologique, en disant que par ce cri l'enfant proclamait sa liberté. Quant à M. Fouillée, pour qui la croyance à la liberté est dans tous les cas une idée-force, elle implique, au contraire, le déterminisme, puisqu'elle suppose une force d'action même à une croyance illusoire et mensongère.

Le point de vue de l'auteur s'affirme de plus en plus nettement dans les pages consacrées à l'*indéterminisme franc*, à Renouvier, au néo-kantisme, à Balfour, Boutroux, Bergson. Maintenant apparaît de plus en plus son

faux positivisme, sa recherche de l'absolu, de la cause première, de l'être en soi et de la fin où celui-ci se dirige.

La liberté, qu'il n'a fait qu'entrevoir jusqu'ici, il va essayer d'en démontrer l'existence par le principe de finalité.

D'après lui, l'instinct des animaux, l'adaptation des organes aux fonctions, l'adaptation de l'individu tout entier à son genre de vie démontrent la finalité. Mais cet instinct, cette adaptation ne sont-ils pas la vie même, et cela ne revient-il pas à dire que la vie est le but de la vie? Dans l'ordre moral, il y a longtemps que l'on a dit et pratiqué que la fin justifiait les moyens; on avait donc parfaitement observé que le résultat désiré et prévu devient un motif et une cause. En quoi cela brise-t-il le cercle solide du déterminisme?

C'est le choix intelligent des moyens qui, d'après l'auteur, ne s'explique que par la cause finale, c'est le *concours* des éléments qui nous détermine à agir, et ce concours est autre chose que les éléments mêmes. C'est lui qui explique le *pourquoi* du phénomène dont la science déterministe ne nous enseigne que le *comment*.

Nécessairement dès lors, d'après l'auteur, il y a un plan d'ensemble. Et lui qui se moque finement du melon familial et de la citrouille plus sociale de Bernardin de Saint-Pierre, il ne voit pas que son principe de finalité n'est pas autre chose, qu'il semble seulement moins choquant parce que moins naïf.

L'ordre constant de la nature, il ne peut le concevoir sans plan; il y a par exemple un plan zoologique. D'après lui, l'évolutionnisme n'est qu'une hypothèse non vérifiée. Il me semble aussi confondre évolution et amélioration.

De l'ordre il conclut à la finalité; mais que devient cependant la liberté s'il y a un plan? La liberté, à son sens, implique une susceptibilité de prendre des décisions diverses suivant la fin; c'est la volonté, d'après lui, qui agit en préférant un motif; les motifs sont ses motifs à elle. Donc la volonté est la cause des mouvements qui l'accompagnent. Ici tout devient pure dialectique métaphysique. La déduction se présente logiquement : « la brèche faite dans le système déterministe doit nous porter à le croire universellement faux ». A le *vouloir* faux serait sans doute plus conforme à la théorie de l'auteur.

Nous avons cru, d'après les premiers chapitres, que le déterminisme existait au moins pour les sciences dites de la nature : c'était une illusion. Le déterminisme qui se borne à rattacher les phénomènes les uns aux autres reste exact, mais non celui d'après lequel les phénomènes s'entre-déterminent nécessairement, de telle sorte que des antécédents étant posés, le conséquent devra suivre nécessairement. Or, si le déterminisme n'est pas vrai à tous les degrés de l'échelle des êtres, il n'est vrai nulle part; or, l'auteur a la conviction d'avoir prouvé que le libre arbitre a une influence sur la matière par l'intermédiaire du corps auquel est jointe l'âme humaine. Le libre arbitre, considéré ainsi comme prouvé, soustrait au déterminisme les actes du vouloir spirituel; celui-ci a une activité indépendante et, en outre, une influence sur le corps et par lui sur l'univers matériel; c'est ainsi qu'il a changé l'aspect du monde. Mais a-t-il changé les lois du monde? Voilà, me semble-t-il, la question.

Dans tous les cas, nous voyons que la métaphysique de l'auteur confine de bien près à la théologie.

L'auteur sur cette pente arrive à admettre, à propos de la loi de la conservation de l'énergie, que non seulement une petite force peut produire un effet considérable, mais que notre corps peut être mis en branle par une force nulle, l'âme, l'énergie contenue dans le système pouvant être suffisante pour produire le mouvement du système; dès lors, l'effet peut être obtenu sans force! L'auteur n'admet cependant cet argument que comme probable, mais non prouvé. D'après lui, il reste que des effets très importants sont dus à la simple transformation des énergies et sans aucun rapport avec la force employée pour obtenir cette transformation, que cette force n'est donc pas requise pour l'effet à obtenir et n'a qu'un rôle accidentel; ainsi le vol d'un corbeau peut déterminer une avalanche. Comment l'auteur ne voit-il pas que dans ce cas il y a *rapport* évident entre le vol de l'oiseau et l'avalanche, malgré la disproportion seulement apparente entre la cause et l'effet?

En vérité, il se représente la force comme une entité; il reconnaît que la mécanique ignore la nature de la force; tout ce qu'elle sait, c'est que la force se définit par le mouvement; mais la mécanique ne nous renseigne pas sur la cause du mouvement, si ce n'est en relation avec son effet; elle ne se demande pas ce que peut être au fond la cause de la répulsion ou de l'attraction. Et, en effet, comme toutes les sciences, elle ne nous enseigne pas le pourquoi, ni l'essence des choses. Mais, objecte-t-il, les mouvements sont-ils *cause* des positions successives que la bille de billard occupe? Cela, en effet, n'est du domaine que de la métaphysique ou de la théologie. Qu'est-ce qui fait qu'une énergie potentielle se transforme en actuelle? D'après lui, c'est la volonté qui seule peut faire varier les forces qu'il s'agit de modifier.

Il y a finalité dans la nature; le mouvement matériel n'a pas sa cause en lui-même; il émane de forces qui n'agissent pas toujours, ni de la même manière, quelque chose donc les fait agir : c'est la cause finale; c'est celle-ci qui régularise l'action des forces, qui les sollicite à agir d'une certaine façon. Cette cause finale est interne, « c'est une détermination interne consistant à poser la loi de la force »; elle ne viole pas la loi de la conservation de l'énergie, car toutes les forces qu'elle emploie restent soumises aux lois de la mécanique; elle ne fait que les régler suivant une loi supérieure « que la mécanique n'entraîne pas, mais qu'elle n'empêche pas non plus, à laquelle elle est seulement indifférente ». On ne saurait mieux proclamer que l'absolu est en dehors et au-dessus des lois naturelles, et on peut entrevoir que le miracle devient possible.

L'auteur n'a pas, peut-on dire, le sens scientifique du relatif, il croit triompher en disant que le mouvement ne constitue pas la chaleur, mais la science n'a jamais dit cela.

D'après lui, en dehors de la quantité des mouvements, il y a leur qualité, mais de cela aussi il fait des absolus; la pensée ne serait que qualité; c'est elle qui *modifie la direction des lois*. Mais comment la volonté-force, se demande-t-il, peut-elle s'exercer sans dépenser de force? Il répond, sans la moindre hésitation, que son action s'exerce « dans le domaine purement formel des lois qui régissent l'action des forces ».

La cause finale lui apparaît ainsi comme la réponse au *pourquoi* dont les sciences ne nous expliquent que le *comment*; les variations constatées dans les phénomènes sociaux prouvent le libre arbitre, car à côté des grands

nombres, il y a les exceptions. Un phénomène ne subsiste pas en soi ; il a une substance, il est donc un état d'une substance qui en est le principe et non simplement la conséquence d'un phénomène antécédent ; la substance a une énergie en elle, l'auteur le sait et la connaît ; c'est cette énergie intime qui fait que le mouvement qu'elle dégage est supérieur à l'action subie par elle. L'ordre de l'univers s'explique, il est vrai, par l'action régulière et déterminée des causes, mais cela n'explique pas pourquoi ces causes agissent d'une façon constante vers l'ordre. La substance, il est vrai, n'est pas toujours indéterminée dans son activité, mais sa détermination résulte d'un principe interne, aveugle dans la substance inorganique ; chez les êtres conscients, non seulement ce principe est interne, mais il leur est soumis ; ces êtres sont maîtres de la direction vers leur fin.

J'ai tenu à exposer succinctement la thèse de l'auteur ; il semble posséder sur la nature de la substance en soi des renseignements plus précis que ceux qu'il m'a été possible de recueillir au cours de ma carrière scientifique. On pourrait discuter cette thèse au point de vue purement logique ; à quoi bon si, par sa nature, elle est au-dessus de la science proprement dite ?

Dans ces conditions, il semble difficile d'émettre une appréciation impartiale sur un mémoire évidemment tendanciel dans le sens métaphysique et même théologique. Comment proposer à la Classe de couronner un mémoire que d'autres avec moi considéreront peut-être comme extra-scientifique, pour ne pas dire absolument faux, du moins en ce qui concerne la thèse de l'auteur ?

Je pense cependant que la Classe peut faire et peut-être doit faire abstraction des tendances surtout en

philosophie et dans les sciences sociales où les principes et les méthodes sont encore tant discutés et dont le domaine est si peu défini et exploré. C'est ici surtout que doit se pratiquer la plus large bien que prudente tolérance réciproque.

L'auteur a exposé très impartialement, avec une forte érudition et une critique brillante, l'état de la question; cela seul constituerait un titre; il y a joint l'exposé de sa théorie plus ou moins personnelle qui se rattache du reste à un aspect intéressant d'une partie de la philosophie contemporaine dont les tendances même fausses ne seraient pas absolument inutiles, en ce sens qu'elles éviteraient à nos successeurs de poursuivre une route où la science n'a rien à découvrir, si ce n'est que cette route est sans issue. Il est bon souvent qu'une erreur soit poussée à ses dernières conséquences, car ainsi elle s'épuise naturellement. C'est en me plaçant à ce point de vue essentiellement relatif et véritablement social que je conclus en proposant à la Classe de couronner le présent mémoire sur le déterminisme. »

Rapport de M. Polydore de Paepe, troisième commissaire.

« Le mémoire sur le *Déterminisme* est une œuvre considérable. L'auteur l'examine sous toutes ses faces et il se prononce nettement contre lui.

A la fin du chapitre VI, il s'exprime ainsi : « L'homme » est libre. La liberté est bornée, imparfaite peut-être; » elle est soumise à des conditions nombreuses, à des » infirmités, à de tristes défaillances. Rarement, chez » certains, s'exercera-t-elle dans sa plénitude énergique » et fière. Elle existe néanmoins, et cela nous suffit. Ce » fait certain est irréductible au déterminisme, il lui

» donne un coup irréparable. Le libre arbitre de l'homme
 » peut exister dans le monde, la brèche faite dans le
 » système déterministe doit nous porter à le croire uni-
 » versellement faux. »

L'auteur a raison de revendiquer pour l'homme le libre arbitre. En effet, l'homme n'est pas le jouet d'un déterminisme qui supprime sa liberté, sa responsabilité, qui détruit sa personnalité. Il est un être distinct qui ne se perd pas dans l'immensité de l'univers; il est une personne qui se fait elle-même, en suivant librement les lois établies par la cause première, que l'humanité appelle la Divinité. Il n'y a pas lieu de répudier, au nom d'une prétendue science, aveugle, incapable de voir et de comprendre les premières vérités, cette appellation par laquelle l'humanité désigne son guide suprême. La Divinité ouvre à l'homme la voie du bien à côté de celle du mal. Il a le choix entre elles. C'est dans ce choix que réside sa liberté et que commence sa responsabilité. S'il prend la voie du bien, il développe son être, il grandit; s'il préfère la voie du mal, il amoindrit son être, il se détruit. L'homme est un être qui se forme lui-même par l'évolution de sa volonté vers le bien, dans l'espace et le temps.

L'auteur du mémoire ne présente pas la synthèse de ces principes; mais il s'en inspire constamment. Il n'emprunte ses arguments qu'à la pure philosophie. Comme il a confiance dans la puissance de la volonté de l'homme, il se fie aussi aux lumières de sa raison. L'homme ne relève que de sa raison et de sa volonté. C'est par elles qu'il fonde sa personnalité, en s'appliquant les lois constitutives de l'être moral, qui sont celles de la morale et du droit.

L'auteur du mémoire poursuit le déterminisme sous toutes ses formes. Partout où il le rencontre, il le réfute avec le plus grand soin. Aussi a-t-il fait, avec une réelle supériorité, une œuvre salutaire, à laquelle l'Académie doit être heureuse de pouvoir décerner un prix. »

La Classe, adoptant les conclusions des rapports de ses commissaires, a décerné sa médaille d'or de *mille francs* à l'auteur du mémoire, M. Léon Noël, à Malines.

SIXIÈME QUESTION.

Étudier, dans leurs origines et leurs développements, les coutumes ainsi que la législation relatives au duel, principalement en Belgique.

Rapport de M. Lameere, premier commissaire.

« Je rappelle que la question remise au concours est conçue dans les termes suivants : *Étudier, dans leurs origines et leurs développements, les coutumes ainsi que la législation relatives au duel, principalement en Belgique.*

Un mémoire avait été présenté en 1901 ; appelé à l'apprécier, j'avais émis l'avis qu'il était absolument insuffisant : il nous est soumis de nouveau, cette fois dans une forme moins inacceptable, gardant ses mérites et ayant réduit ses défauts, accusant, comme auparavant, l'intéressant effort d'un esprit laborieux.

J'estime que la Classe pourrait, je ne dis pas décerner le prix qu'elle destinait à un travail qui l'aurait pleinement satisfaite, mais accorder à l'auteur du mémoire une mention honorable, avec impression de son œuvre, après

revision complémentaire, dans les publications de l'Académie.

J'ai à justifier mes conclusions et mes réserves.

La question mise au concours porte sur une durée considérable : elle se rattache étroitement au mouvement de la civilisation, doit donner lieu à l'étude des mœurs et du droit, fournir, en somme, des éléments pour une connaissance plus intime de l'homme, ce qui est proprement le but que s'assigne la science de l'histoire.

Le sujet, la Classe le sait, comprend non seulement l'histoire du duel, tel que celui-ci s'entend de nos jours, mais aussi l'histoire du duel judiciaire, le premier réprimé à titre de délit, le second légalement institué à titre de moyen de preuve et emportant, selon l'issue du combat, reconnaissance d'un droit en litige.

On peut ne point apercevoir immédiatement le lien qui rattache le combat judiciaire et le duel sous ses formes subséquentes : entre le recours à la force organisé en vue d'établir le droit et le recours à la force considéré comme un élément de trouble social, la distance semble grande; c'est ce qui a déterminé certains auteurs à rattacher plutôt le duel, en sa forme moderne, aux guerres privées auxquelles il se serait substitué; la Classe a donc fort judicieusement posé la question en termes généraux, les concurrents se trouvant ainsi obligés d'étudier les origines du duel en ses diverses phases.

J'ai fait remarquer dans mon premier rapport que l'auteur du mémoire s'était tracé un plan convenable : après un coup d'œil sur une forme de duel antérieure au combat judiciaire, il esquisse les origines et les développements de celui-ci, touche à sa procédure et s'explique sur les causes de sa disparition; il passe alors à l'examen des origines du duel d'honneur, de ce combat public

encore dont Pasquier disait qu'il n'y est plus question de crimes, « ains seulement de se garantir d'un démentir quand il est baillé » ; l'auteur expose ensuite les conditions dans lesquelles le duel d'honneur s'est pratiqué, signale les prohibitions dont il a été l'objet et aborde finalement l'étude du duel privé, en réalité, le duel moderne, et la poursuit jusqu'à nos jours.

Ces deux dernières parties, celles qui concernent le duel d'honneur et le duel privé, forment le gros de l'œuvre; sans compter des notes fort étendues, le mémoire comprend, en effet, outre ses annexes, deux cents pages *in-folio* environ, et ces deux parties en absorbent plus des trois quarts. L'auteur y a utilisé un grand nombre de documents inédits, dont il aurait pu sans doute tirer meilleur parti, mais qui, sous l'aspect même où il les a présentés, ne sont point sans garder un réel intérêt historique; il a, d'ailleurs, fait ressortir non seulement les excès des lois pénales avant 1789, mais, ce qui a été moins fréquemment démontré, l'impuissance où s'est trouvé, à certains égards, l'ancien régime d'appliquer sa législation criminelle.

Les premières pages sont consacrées aux origines du combat judiciaire.

J'avais signalé, lors de mon premier examen, qu'il régnait sur ce point une assez grande confusion dans l'esprit de l'auteur : je ne puis dire que cette obscurité se soit entièrement dissipée.

Le combat judiciaire, comme toutes les épreuves de cet ordre, naît parmi des populations de culture rudimentaire. L'esprit humain, en un degré inférieur de civilisation, se trouvant déconcerté quand se dérobaient les éléments matériels d'appréciation, prend invinciblement

son recours vers la divinité pour attendre de son intervention le triomphe du bon droit (1).

Ainsi doit logiquement s'expliquer cette apparition de la force dans la procédure et il semble, dès lors, que le combat judiciaire doive se rencontrer, en une période donnée, chez tous les peuples : « si les coutumes et les institutions barbares ont un caractère marqué, observait Sumner Maine (2), c'est une extrême uniformité ».

Je me borne à relever dans le mémoire deux propositions où se manifeste la confusion que je signale : « Ce fut Gondebaud, roi des Burgondes, qui, pour suppléer à l'insuffisance de la procédure judiciaire, *eut l'idée d'introduire le duel* sous cette forme particulière du jugement de Dieu. » « C'est à partir de cette date, 501-502, que le combat singulier entra dans la procédure judiciaire. » Quoique le mémoire laisse entendre que, vers cette époque, le combat était déjà entré dans les mœurs, l'auteur ne se rend évidemment pas compte qu'avant d'avoir été réglé par des textes exprès, le duel judiciaire dut être nécessairement consacré par une longue pratique coutumière.

Cette partie du mémoire trahit, d'ailleurs, plus encore que les autres, une grande inexpérience juridique : la forme, très inégale, aurait besoin, je l'ai indiqué, d'une correction sévère : pourrait-on laisser passer, par exemple, cette formule à laquelle l'auteur aboutit : « Ce sont là les caractères du duel judiciaire dans sa première application, *caractère de véracité du témoignage* et *caractère nettement religieux*. » Cela ne s'entend pas.

(1) Voy. là-dessus LAMBERT, *La fonction du droit civil comparé*. Introduction, I, pp. 719 et suiv.

(2) *Ancient Law* (10), 366.

L'exposé de la procédure et de son développement vient ensuite. Ce vaste sujet aurait pu faire, à lui seul, l'objet d'un concours. L'auteur a dû se borner à quelques traits. Ses recherches fournissent des renseignements utiles, je le reconnais, mais, de même que dans son premier mémoire, son exposé manque d'arêtes vives ; on n'a pas la vision de cette procédure, de ce combat réduit en principes, comme disait Montesquieu. Et cependant, à quelque moment qu'on s'attache à saisir cette procédure, une mise en œuvre évocatrice paraît s'indiquer : la provocation initiale, au civil comme au criminel, les compétences, la capacité des parties, la défense, la rigueur des formes, les incidents, l'admission au combat ; puis la bataille avec ses cérémonies religieuses et autres, les armes en usage, le champ clos, les alternatives de la lutte, les répit, les interventions des juges du camp, les condamnations et ses suites, selon l'objet et l'issue du combat.

En admettant même qu'on eût laissé de côté ce que l'auteur de *l'Esprit des lois* appelait le corps de cette jurisprudence si singulière, il n'eût donc point été impossible de faire apparaître les choses en leur succession logique, de faire entrevoir, sous leurs aspects divers, les mœurs qui ont soutenu l'usage et de donner quelque relief au tableau.

On a peine à comprendre que l'autorité de la chose jugée ait pu durablement s'attacher à des solutions ainsi amenées et que le bon sens de l'homme n'ait pas mis plus rapidement un terme à de pareilles voies de justice : on ordonne le combat à Valenciennes en 1584, le mémoire en contient la relation inédite ; on l'admet à Namur en 1412, témoin l'intéressante étude de M. Bormans insérée

dans nos *Bulletins* (1); en 1465, à Valenciennes encore, on le voit se terminer par mort d'homme : Olivier de la Marche nous a laissé de l'événement un récit coloré.

Militairement organisée, la féodalité ne s'est point employée à détruire cet abus de la force et, quoique hostile en principe au duel, l'Église, engagée dans la société féodale, ne s'est départie qu'à la longue des tolérances de fait que lui dictait une politique d'opportunisme; à mon sens, la suppression du duel judiciaire a eu pour cause prépondérante l'esprit pratique et éclairé du tiers-état : certaines de nos keures qui entament cette œuvre d'élimination précèdent de plus d'un siècle la célèbre ordonnance de saint Louis; l'action de nos communes a donc été également initiatrice à cet égard.

L'auteur du mémoire a retravaillé les pages où il avait exposé ce mouvement, qu'il rattache, en ordre principal, à des facteurs économiques, et, jusque dans sa forme, en général plus correcte, cette partie de son œuvre est actuellement l'une de celles qui prêtent le moins à la critique.

Il est naturel que les mœurs féodales aient entretenu le recours au combat, tandis que la bourgeoisie y mettait un terme. Les rencontres publiques se maintinrent ainsi parmi la noblesse. On entrevoit, semble-t-il, le cours des choses en observant qu'au sortir du moyen âge le souverain devint forcément l'unique juge de la querelle, la rencontre ne pouvant plus être autorisée que par lui. L'auteur du mémoire dit très justement, mais en limitant à tort, selon moi, son observation à la France : « On demandait au roi l'autorisation d'aller en champ clos,

(1) 1881, II, p. 229.

c'était une manière de lui demander justice. » Une décision en conseil prend ainsi la place d'une décision en justice réglée.

Les termes mêmes des autorisations qui s'accordent sont remarquables et concourent à révéler l'évolution : j'en trouve un exemple parmi les pièces jointes au mémoire, les lettres patentes délivrées en 1547 par le conseil du roi à La Chasteigneray et Jarnac, lors de leur duel si connu; elles constituent un arrêt en forme : motifs, dispositif, tout y rappelle l'œuvre ancienne, l'œuvre du juge déconcerté faute d'éléments de décision : « les causes du dit différend sont hors de preuve... la vérité ne peut être sçeue, ny l'innocent justifié de son honneur que par les armes »; suit alors, comme il en eut été auparavant, un dispositif autorisant le combat.

La filiation est-elle établie? Je serais disposé à le croire et à dire que, désormais, le seul point litigieux qui pût donner lieu au combat, ce fût le point d'honneur.

L'auteur du mémoire fait des réserves : tout en concédant que nos mœurs ont subi quant au duel, comme à d'autres égards, l'influence de la France, il estime qu'il s'est produit chez nous une forme de duel intermédiaire dont les origines sont complexes; je transcris :

« Dans le domaine privé se crée une autre forme de duel judiciaire, en ce sens que le combat n'y est plus ordonné par le juge, le magistrat ou même le seigneur, mais qu'il est le fruit de l'initiative privée et n'a aucunement le caractère d'une obligation juridique. C'est là l'explication du mot *beroepen* dont parlent les Joyeuses-Entrées jusqu'à la fin du XV^e siècle et encore vers 1500. Ces duels par provocations émanant de particuliers constituent tantôt de vrais duels primitifs, tels que ce genre

de combat a toujours existé dans les mœurs humaines; tantôt aussi ce sont de vrais duels judiciaires, que l'origine qu'ils puisent dans l'initiative privée n'empêche pas d'être suivis de la sentence..., nous ne saurions assez insister sur cette forme de duel judiciaire, que nous intitulez duel judiciaire altéré. »

Si j'entends bien, cette forme intermédiaire est cependant un dérivé du duel judiciaire; oui et non, répond l'auteur, le combat est le fruit de l'initiative privée; mais si cependant, comme il le déclare plus loin, « l'autorisation du duel judiciaire altéré est demandée au seigneur », la filiation ne serait-elle pas la même chez nous qu'en France? L'auteur m'arrête encore... Je n'insiste pas, j'indique seulement de nouveau qu'au fond comme dans l'expression, les développements de l'auteur manquent fréquemment de précision et de clarté.

Certains historiens ont, je l'ai rappelé, rattaché le duel d'honneur aux guerres privées qui, d'après des principes particuliers dont l'application a été étendue à tort, auraient été une prérogative des possesseurs de fief; après avoir fait justement remarquer, à mon avis, que les guerres privées et le duel en cette forme ne se rapprochent que par quelques caractères externes, l'auteur du mémoire ajoute, et je ne puis omettre de relever le passage : « En Belgique, on connaît très peu de cas de *fehde*, encore soulevèrent-ils les *protestations légales*. » En réalité, les guerres familiales ont, chez nous comme ailleurs, désolé le moyen âge, témoin, s'il faut citer parmi les plus notoires, celle des Voet et des Medem à Ypres, au XIII^e siècle, celle des Alyn et des Rym à Gand, au XIV^e siècle, celle des Awans et des Waroux en Hesbaye, etc. Les textes relatifs à la vengeance du sang

abondent, d'ailleurs, dans notre législation coutumière (1). Il y a là de la part de l'auteur une méprise évidente.

Consacrés par des autorisations souveraines, les duels d'honneur se multiplièrent parmi la noblesse. On ne chercha point d'abord à gêner ses mœurs pour ne point gêner ses vertus militaires, mais il fallut opposer une digue à ce désordre, accru d'un nouvel excès, celui des rencontres privées.

L'auteur du mémoire signale les prohibitions qui, en Espagne, datent de la fin du XV^e siècle et, en Italie, de 1555. J'observe qu'en France, aux États d'Orléans de 1560, les trois ordres sont unanimes à proposer des remèdes (2) : le tiers entend, notamment, que le duel entraîne une peine infamante, la même pour tous, la hart; mais voici qu'en 1565 le Concile de Trente met les États catholiques en demeure d'appliquer ses décrets.

L'auteur a jugé, non sans raison, qu'il y avait lieu de s'y arrêter.

Une disposition expresse y prévoit le duel (3) : elle concerne à la fois les souverains et seigneurs temporels qui le tolèrent et toute personne, auteur ou complice, qui y participe. Souverains et seigneurs seront excommuniés s'ils concèdent un terrain pour la rencontre; domaine et juridiction du lieu seront éventuellement forfaits; auteurs et complices du duel, les spectateurs eux-mêmes, encourront l'excommunication; les adversaires aux prises et leurs parrains passeront pour infâmes, seront traités avec

(1) Voy. par exemple, à ce sujet : J. KOHLER, *Shak. vor der Forum der Jurisprudenz*, p. 168.

(2) PICOT, *Histoire des États généraux*, II, 340.

(3) *Sess.* 25, *ch.* 19. LE PLAT, *Decreta et Canones*, 1779, p. 319.

la sévérité réservée par les canons aux homicides, tous leurs biens seront confisqués.

Au moment où j'écris ces lignes, j'ai sous la main un volume publié en France en 1600 (1); l'ouvrage est anonyme; son auteur, respectueux, d'ailleurs, de la partie dogmatique des décrets, y dénonce cet ensemble de mesures comme une entreprise sur la puissance séculière : les dispositions que prennent les décrets au sujet du lieu de la rencontre, la confiscation des biens qu'ils prononcent, la prérogative que le Concile s'arrogé sur un point qui est du domaine des lois humaines, ce sont autant d'empiétements qu'il signale. S'il faut, ajoute-t-il, que le duel soit interdit, c'est exclusivement à l'autorité temporelle qu'il appartient d'en décider, chacun devant se contenir dans ses bornes.

On peut soupçonner ainsi, à ne les entrevoir même que sur un point, combien furent vives les résistances que suscita la réception du Concile. Le mémoire touche à celles qui se produisirent chez nous et aux solutions auxquelles on se rangea. Le sujet est d'un haut intérêt et, si je puis me permettre de donner cette indication, il serait utilement proposé pour un prochain concours. Je détache des pages que le mémoire y consacre, les lignes suivantes, où se trouvent esquissés quelques traits de la physionomie de Philippe II; elles fournissent un nouvel exemple de la manière diverse de l'auteur : « Se croyant une mission spéciale pour le triomphe de l'Église et la grandeur de ses États, — on le voit assez par ses ordonnances, — le roi jugeait mal et de trop loin les

(1) Revision du Concile de Trente, contenant les nullités d'icelui : les griefs du Roy de France et autres Princes chrestiens : de l'Église Gallicane et autres catholiques.

affaires de ses sujets et spécialement dans les Pays-Bas. Esprit mesquin, il trouvait bon d'appliquer en aveugle partout et chez tous ses peuples, et sous la même forme, des mesures qui eussent dû être appropriées aux tempéraments et aux mœurs locales. »

Le passage laisse entendre que le Concile ne pouvait être reçu sans réserve : l'auteur signale, en effet, et les avis que formulèrent les conseils de justice, et la dépêche fameuse où, le 24 juillet 1565, Marguerite de Parme a fixé les principes de notre droit public au regard des décrets du Concile.

La Classe n'ignore pas que la dépêche contient cette restriction formelle : « L'intention de Sa Majesté est que la publication des décrets se fasse sans préjudice des haulteurs, droiz, prééminences et juridiction d'icelle, ses vassaux, estatz et subjetz, lesquels l'on entend debvoir demeurer en tels estat qu'ils ont été jusqu'ore, sans en rien changer et innover (1) ».

« Les conseils de justice, porte le mémoire, ne montrèrent pas d'opposition radicale ; seul le Conseil d'État eut quelque velléité de résistance. »

Ainsi formulée, l'observation peut prêter à quelque équivoque : le message de la gouvernante n'exprime, en réalité, point autre chose que les réserves faites pour la sauvegarde des droits du prince par les grands corps de l'État.

Il ne paraît point qu'il se produisit de désaccord quant à l'opportunité de réprimer le duel. Le Conseil du Brabant observait fort sagement que le tolérer serait chose perniciense ; quant au point de savoir à qui il appartenait

(1) STOCKMANS, éd. Le Plat, t. IV, p. 85.

de statuer, les conseils s'en remettaient au prince : « les avis furent, dit le mémoire, d'accepter en ce point les décrets, tout en conseillant de confier le soin de régler cet objet au prince seul plutôt, semble-t-il, qu'à l'Église. »

Ici encore il faut s'entendre : le moyen d'admettre *a priori* que l'excommunication éventuelle du prince, la confiscation des lieux de la rencontre, que ces dispositions aient pu passer avec force obligatoire dans notre droit public ! L'auteur ne s'explique point nettement à ce sujet. Je lis bien dans une note de son mémoire, à propos de la non-réception du Concile en France, qu'il juge ces dispositions excessives : « le *châtiment de la confiscation*, comme il dit, était suranné » ; quant à l'excommunication, ajoute-t-il dans son style inégal, « certes l'Église proprement n'a que l'excommunication pour peine, et encore celle-ci ne semble-t-elle nécessaire envers les princes et les souverains, d'autant plus qu'ils ne font que permettre et non *exécuter* le duel ; ce n'est pas un de ces scandales énormes qui nécessitent envers un prince une peine aussi grave. »

En réalité, les instructions données dans les Pays-Bas pour l'exécution des décrets étaient destinées à maintenir l'indépendance de l'État : l'excommunication éventuelle du prince et de ses vassaux, la menace d'une commise étaient notamment de ces entreprises que repoussaient, à la fois, le droit établi et les restrictions apportées à la réception du Concile.

Au pays de Liège, le Concile ne fut reçu que vingt ans après sa réception dans les Pays-Bas. Le mémoire signale à ce sujet que la publication en fut faite, après des difficultés assez grandes, par un décret synodal du 2 octobre 1595 et que son observation pure et simple fut ordonnée. Je ne puis dire que sur ce point j'aie opéré

une vérification par le menu, mais je constate que Méan observe, à propos du droit de patronage, que le Concile ne fut reçu dans la principauté que réserve faite de ses coutumes et privilèges (1). La commise du lieu de la rencontre put-elle être dès lors prononcée? Quant à la confiscation des biens, je remarque que, selon Edmond Pouillet (2), la confiscation générale des biens n'avait lieu au pays de Liège que pour crime de lèse-majesté divine et humaine; le duel y était-il ainsi qualifié? Non? alors les décrets n'avaient pas été reçus sur ce point. Le mémoire nous apprend précisément qu'aux Pays-Bas le Conseil privé, saisi d'une requête en règlement de juges, décidait « que si, en France, le duel était cas royal, c'est parce que les édits du royaume avaient imprimé à cet acte la qualification de crime de lèse-majesté, ce qui n'avait pas eu lieu en Belgique ». Il n'est donc pas impossible qu'un principe pareil ait prévalu dans la principauté. Une formule émise sans restriction en pareil cas peut paraître insuffisante : c'est ainsi que l'auteur, après avoir rapporté « qu'en Espagne et en Allemagne l'acceptation souffrit aussi des difficultés », ajoute « qu'en Pologne, en Italie et à Venise, on s'y soumit assez facilement ». Évidemment, à prendre les choses dans leur apparence, le Concile fut reçu, par exemple, à Venise, mais, à interpréter l'acte par l'exécution qu'il a reçue, on aperçoit sans peine que les concitoyens de Fra Paolo Sarpi, *Veneziani poi christiani* selon leur dicton, n'avaient rien abandonné et, si j'ose dire, couchaient sur leurs pièces,

(1) « Salvis privilegiis et exemptionibus ac laudabilibus quibus eumque consuetudinibus. » *Jus Civile Leod.*, t. V, observ. 718.

(2) *Histoire du Droit criminel dans la principauté de Liège*, 796.

le prochain conflit de la sérénissime République avec Paul V en fait foi.

Il est remarquable qu'il ne se rencontre dans la législation des Pays-Bas aucune disposition relative au duel avant 1589 (1), près de vingt-cinq ans après la publication des décrets ; l'ordonnance qui contient la disposition est de Philippe II, la provocation y est punie de bannissement « ou autrement », suivant les circonstances.

On peut se demander ce qu'il en fut de la répression du duel dans l'intervalle. Il y a lieu de penser, c'est l'avis, si je ne me trompe, de l'auteur du mémoire, que le duel entraînant mort d'homme se confondit avec l'homicide, comme il en avait été antérieurement au cas de rencontre non autorisée ; il est à supposer que la répression n'en fut pas plus énergique qu'auparavant ; on s'expliquerait ainsi cette phrase où Brantôme (2), après avoir observé qu'en certaines régions les combats se trouvaient « cordez » par le fait du Concile, ajoute « qu'en France, Angleterre, Écosse et Flandres, et autres lieux où le Concile se cache, tout cela peut se faire comme par le passé ».

Il faut pousser jusqu'en 1610 pour rencontrer une loi spéciale : l'ordonnance du 27 février de l'archiduc Albert a été le type que l'on n'a fait que reproduire par la suite (3). Le mémoire donne des indications utiles sur cette législation spéciale, de même que sur celle de quelques pays voisins et sur la législation ecclésiastique. L'ordon-

(1) 22 juin, art. 12. *Recueil de plusieurs placcards* fort utiles au pays de Haynnau, 1664, p. 43. *Placc. Fl.*, II, 169.

(2) « Memoire touschant les duels. » J'emprunte la citation à CACHIE, *Du duel*, I, 125.

(3) *Placc. Fl.*, I, 104.

nance de 1610 déclare fausse et erronée l'opinion d'après laquelle on ne pourrait rechercher raison d'une injure que par la voie du combat, défend les provocations à peine notamment pour les contrevenants d'être déclarés « infâmes et roturiers », punit ceux qui se rencontrent sur le terrain du dernier supplice et de la confiscation des biens; un édit de 1656 (1) y ajoute l'injonction de faire « le procès criminel au corps et à la mémoire des duellistes décédés ».

Une ordonnance militaire de 1596, émanée du gouverneur général, l'archiduc Albert, offre, d'autre part, l'exemple d'un essai de répression s'appuyant formellement sur les décrets de Trente. Elle est en langue espagnole et se trouve insérée aux Placcards de Brabant (2); l'auteur en analyse et en traduit certains passages : l'excommunication du duelliste y est prévue, sous réserve des droits du Saint-Siège; une disposition est caractéristique : si le contrevenant entre dans un lieu sacré, sans être au préalable légitimement absous, on procédera contre lui comme contre « insorcedente », c'est-à-dire, semble-t-il, comme contre un excommunié (3). Sans force obligatoire hors de l'armée, l'ordonnance permet de distinguer les traits qui séparent la législation spéciale aux troupes étrangères de la législation applicable au pays lui-même.

Le mémoire fait remarquer que, maintes fois au XVII^e siècle, l'inobservation des édits obligea le pouvoir à

(1) *Coutumes de Namur*, édit. de 1733, p. 297.

(2) III, 280.

(3) DU CANGE, III, 152 : *insordescentes* est traduit par excommuniés, d'où, en espagnol, *insordecente*, *insorcedente*.

les rappeler ; il finit par se lasser de prendre des mesures : « on s'est rarement autant battu en Belgique qu'au XVIII^e siècle, déclare l'auteur, et cependant il y a si peu d'ordonnances connues et si peu de cas mentionnés ».

Les mœurs étaient plus fortes que les lois, la faveur empêchait les poursuites, les lettres de silence les arrêtaient quand elles étaient intentées, les conflits de juridiction en entravaient le cours, les rémissions abolissaient les peines.

« Les criminels ne sont pas détournés du crime, quand ses conséquences sont une loterie » : c'est le mot d'un historien anglais ; que peut être alors l'effet préventif de la peine quand, dans l'application, elle est à peu près lettre morte ?

Je relève dans le mémoire les constatations suivantes : « En réalité, on ne connaît pas une seule sentence de mort prononcée contre les duellistes sous l'ancien régime. » « Les duellistes, à cette époque (au XVIII^e siècle) avaient toujours la ressource du droit d'asile ; ils se mettaient vite à l'abri des poursuites dans un couvent, *domicile* inviolable alors ; ils y attendaient les lettres de rémission qui leur rendaient la liberté et leurs biens. » « Il y eut autant de lettres de rémission qu'il y eut d'affaires jugées. »

Si la répression, à bon droit souhaitée par l'Église et l'État, a échoué, on en aperçoit la cause : il n'est point chez nous de ces périodes où l'on voit en France un Richelieu ou un Louis XIV refréner le duel grâce à une répression sans défaillances : la législation garde ses vaines menaces, il ne se produit aucun mouvement pour l'amender. A propos de la disposition qui ordonnait

que procès fût fait aux cadavres, l'auteur rapporte que, quand Joseph II entreprit de défendre que le corps des suicidés fût trainé sur la claie, il se heurta aux protestations du Conseil de Flandre ; une force d'inertie empêchait les plus désirables réformes.

Le mémoire consacre un grand nombre de pages aux juridictions, aux compétences, à l'administration de la justice dans ses rapports avec le sujet qu'il développe. J'ai reconnu déjà le zèle de l'auteur pour la recherche et l'intérêt de plus d'une de ses découvertes : malgré les défauts si fréquentes de la mise en œuvre, tels incidents qu'il relate gardent encore un certain relief ; ainsi les péripéties d'une rencontre projetée au XVI^e siècle entre un seigneur de Mérode et un capitaine Bénévidès : les provocations se succèdent de la part du seigneur de Mérode, il les fait publier non seulement aux Pays-Bas, mais en Angleterre, en Espagne, en Italie, en France ; le champ clos est obtenu ; finalement, la rencontre n'a point lieu, les armes qu'entend employer le capitaine n'étant pas jugées armes de chevalier. Tel ainsi le défi adressé en 1642 par un prince de Chimay au duc d'Elbeuf : le Conseil d'État intervient ; le prince est assigné en son domicile à Bruxelles, il trompe ses gardes et s'esquive dans un carrosse que lui envoie la duchesse de Chevreuse, l'amie de M. Cousin. Tel encore le duel, en 1651, entre le baron de Peetersem et le seigneur d'Elen : le duel a une cause futile ; deux fois blessé, d'Elen dit à son adversaire : « Êtes-vous satisfait ? » Et l'autre : « Oui, vous avez fait comme un cavalier d'honneur », et ils s'embrassent. Deux jours après, d'Elen meurt.

Je cite le fait pour montrer que, contrairement à ce que pense l'auteur du mémoire, l'entraînement auquel on

cédait si facilement ne s'explique point seulement par des causes méprisables. Le sentiment est complexe ; à l'occasion, il s'y mêle, comme l'exemple du seigneur d'Elen le fait voir, une certaine grandeur d'âme. Si le duel n'avait eu pour fondement exclusif qu'une basse passion de vengeance, s'expliquerait-on qu'il ait ainsi persisté ? L'auteur ne nous offre donc qu'une analyse à tous égards bien imparfaite, quand il dit : « La cause psychologique du duel, c'est toujours le même esprit de suffisance et d'envie, qui pousse à désirer le bien d'autrui et à se faire justice à soi-même. »

C'est un délicat problème que de déterminer comment une société polie se laissa, si l'on peut dire, enfermer, pour une part, dans la doctrine du point d'honneur. Les *Lettres persanes* ont, à ce propos, une jolie page. Usbek écrit : « Si l'on suit les lois de l'honneur, on périt sur un échafaud ; si l'on suit celles de la justice, on est banni pour jamais de la société des hommes : il n'y a donc que cette cruelle alternative, ou de mourir ou d'être indigne de vivre. » Il apparaît bien que, dans notre pays, on n'eut guère à redouter le premier terme de cette alternative, mais, le mémoire le prouve suffisamment, on n'y fut pas moins victime du préjugé.

Si l'on rapproche après cela l'ancien régime de notre temps, la comparaison est assurément à l'honneur de celui-ci. L'auteur émet l'avis que le duel persistera longtemps encore : « Son prestige, dit-il en son style disparate, existe dans bien des esprits, parce qu'on expose dans les rencontres une vie si chère et qu'on sort de la vulgarité en montrant un courage souvent bien grand. » Pour le moment, dirai-je, contentons-nous de constater les résultats acquis.

Sans compter les causes générales qui ont agi sur nos mœurs, on peut affirmer que l'amélioration de la législation criminelle a sa part dans le progrès qui se reconnaît. L'auteur donne un aperçu du mouvement des esprits et du droit à partir de la Révolution : son inexpérience juridique s'y accuse à maintes reprises encore, mais je n'entends pas insister davantage là-dessus ; c'est à raison de l'intérêt historique que présente le mémoire en quelques-unes de ses parties, que je me décide.

Protéger avec soin l'honneur des personnes, donner à la pénalité une souplesse qui permette de la proportionner à l'infraction, atteindre les délinquants dans leur bourse, quand aucun mobile élevé ne peut atténuer leur action, ce sont des conditions que doit remplir, selon moi, une législation pour assurer la répression du duel. Je ne pense pas que l'auteur du mémoire y contredise ; pour finir, il recommande une action incessante sur l'esprit public, je souscris volontiers à cette conclusion : l'opinion est surtout en mesure de lutter contre l'opinion.

J'aurais pu multiplier les citations pour démontrer que je mets le mémoire à son rang, en estimant qu'en sa forme actuelle, il ne peut prétendre au patronage de la Classe ; je le répète, je ne m'oppose pas, pour ce qui me touche, à ce que, après revision rigoureuse, il obtienne une mention honorable et soit admis dans les publications de l'Académie. »

Rapport de M. De Smedt, deuxième commissaire.

« On a beaucoup écrit sur l'histoire du duel et de la législation qui s'y rapporte. Il y a là un grand avantage pour qui veut se mettre bien au courant de la question.

Mais cet avantage ne va pas sans quelque inconvénient : surtout lorsqu'on a accepté la tâche de recueillir toutes les données apportées par les différents auteurs, de les compléter par des documents nouveaux et de formuler les résultats acquis; et surtout encore lorsqu'il faut remplir cette tâche dans un temps strictement limité et relativement restreint. Lire avec attention cette multitude d'écrits, rapprocher les textes et les opinions qui y sont rassemblés et discutés, se former ensuite et préciser ses idées personnelles, tout cela mène souvent bien au delà du terme qu'on s'était fixé et oblige de se mettre ensuite au travail de rédaction avec une précipitation fiévreuse qui lui fait beaucoup de tort.

C'est le cas, je pense, pour l'auteur du mémoire soumis à notre appréciation. Il a dépouillé avec soin et intelligence les dissertations publiées sur la matière, il a pu découvrir, principalement aux archives de l'État, plusieurs pièces intéressantes inédites, il a coordonné tous ces documents en vue de la rédaction de son mémoire, et ensuite, si je ne me trompe, il n'a plus trouvé le loisir nécessaire à cette rédaction.

Cela semble bien vrai, du moins, pour ce qu'on peut regarder comme la partie accessoire de son travail. La partie principale, celle à laquelle l'auteur a mis toute son application, conformément au programme tracé par la question du concours, c'est l'étude de la législation moderne, et surtout de la législation belge, relative au duel. Elle remplit, avec les annexes, à peu près les cinq sixièmes du mémoire. Cette partie principale a sans doute été écrite d'abord et avec plus de soin. Les pages qui la renferment sont, en général, d'un style net et ferme : il suffirait de quelques légères retouches pour en rendre la lecture tout à fait aisée et agréable.

On ne peut malheureusement faire le même éloge des chapitres préliminaires, sur le duel dans l'antiquité, sur le duel judiciaire, sur « l'explication psychologique » du préjugé d'où est né le « duel moderne ». On s'y heurte à une foule d'expressions vagues et incorrectes, de négligences dans la construction des phrases, d'idées imprécises et obscures, qui accusent dans l'écrivain la hâte ou la lassitude et déconcertent le lecteur. Comme l'a dit l'honorable premier commissaire, ils auraient besoin d'une sévère revision.

Je m'explique, certes, aisément, les hésitations de notre éminent confrère, dont vous venez d'entendre le judicieux rapport, et j'éprouve la même perplexité. D'un côté, il n'est pas possible de couronner le mémoire dans sa forme actuelle. De l'autre, il est extrêmement dur d'ensevelir dans les cartons de la Classe, et cela pour des défauts de forme qu'il ne semble pas si difficile de corriger, un travail aussi consciencieux et qui, à mon avis, répond si complètement, pour le fond, à la question mise au concours.

M. Lameere propose une sorte de transaction, qui consisterait à accorder à l'auteur du mémoire une mention honorable, avec impression de son œuvre, après revision complémentaire, dans les publications de l'Académie.

Les annales de l'Académie fournissent une foule d'exemples de mémoires auxquels on n'a pas cru pouvoir décerner la médaille d'or, et qui ont obtenu une médaille d'argent, une médaille d'encouragement, un accessit ou une mention honorable. Quatre ou cinq de ces mémoires ont eu de plus l'honneur de la publication dans les recueils de l'Académie, parmi les mémoires couronnés.

Mais peut on accorder cette récompense, — j'entends

surtout la publication, — en en subordonnant l'octroi à la condition d'un remaniement assez considérable de la rédaction du mémoire?

Je n'ai rien trouvé dans nos règlements ni dans ce que je connais de l'histoire de l'Académie, qui me permette de hasarder une réponse à cette question.

Si la Classe croyait pouvoir la résoudre dans le sens de l'affirmative, je lui demanderais de faire un pas de plus et d'accorder, sous la condition marquée, la médaille d'or.

Ainsi que je l'ai fait observer plus haut, la partie principale, ce qu'on peut appeler le corps du mémoire présenté, et qui comprend, avec les annexes, environ deux cent cinquante pages in-folio, — tandis que les chapitres préliminaires, qui doivent faire presque exclusivement l'objet de la sévère revision réclamée, n'en comprennent qu'une cinquantaine, — me semble répondre d'une manière très satisfaisante à la question posée. La mise en œuvre de plusieurs documents inédits augmente encore la valeur du travail, et je ne vois pas trop ce qu'on pourrait encore demander comme complément.

Que si, au contraire, on ne regardait pas comme bien pratique la concession d'une revision préliminaire à l'impression, sous un contrôle qui serait peut-être difficile à déterminer, je proposerais une mesure dont nous trouvons un antécédent dans l'histoire de l'Académie. En 1865, un mémoire sur les colonies belges en Allemagne du XII^e au XIII^e siècle, envoyé en réponse à une question de concours, ne fut pas jugé assez achevé pour être récompensé par la médaille d'or; mais comme on lui reconnaissait néanmoins des qualités très remarquables, on lui décerna une médaille d'argent et une mention très honorable, et la question fut remise au concours.

L'année suivante, le mémoire, dûment révisé et complété, obtint la médaille d'or. Ne pourrait-on pas accorder une faveur semblable au mémoire sur l'histoire de la législation relative au duel ?

Enfin, si aucune de ces deux solutions n'était agréée, je demanderais que la question fût simplement maintenue au programme des concours pour l'année prochaine. La décision pourrait paraître un peu dure à l'auteur du mémoire. J'ose espérer cependant qu'il aurait le courage de remettre son travail encore une fois sur le métier, de manière à le rendre tout à fait digne des suffrages de la Classe.

Chacun des jugements proposés suppose toujours la nécessité de la revision du mémoire. Je crois donc pouvoir me permettre de suggérer à l'auteur quelques conseils en vue de cette revision.

D'abord, il ferait bien, je pense, de supprimer l'esquisse d'étude psychologique sur les causes du duel moderne et particulièrement de la fréquence de ce genre de duel en France au XVI^e et au commencement du XVII^e siècle. Les idées émises dans ce chapitre m'ont paru loin d'être bien nettes et bien concluantes, et il n'a aucune importance quant à la matière propre du mémoire, c'est-à-dire à l'histoire de la législation sur le duel.

Je lui conseille aussi de résumer plus brièvement encore qu'il ne l'a fait l'histoire du duel judiciaire. De nouveau, cette histoire ne tient que bien accessoirement au sujet principal, elle a été souvent et longuement traitée, et pour lui apporter un renouveau d'intérêt, il faudrait lui donner des développements tout à fait hors de proportion avec la place qu'elle doit occuper ici.

Enfin, je me permets de l'engager à étudier de plus

près ce qui se rapporte à l'attitude de l'Église dans la question du duel. Je n'admets pas du tout que l'Église ait regardé le duel judiciaire comme « chrétien par le but », qu'elle ait jugé « devoir se borner à le régler en l'entourant de garanties plus ou moins sérieuses », et particulièrement en « bénissant les armes » du combat et en se donnant par là « l'air d'appeler tout spécialement le secours divin ». Il n'est pas juste d'attribuer ainsi à l'Église ce qui a pu être le fait de quelques prélats ou de quelques monastères isolés. Je ne sache pas qu'on puisse signaler aucun décret, aucun acte d'une assemblée conciliaire ou du Saint-Siège où se trouve manifestée une approbation ou une tolérance positive à l'égard du duel, tandis qu'on trouve bon nombre de protestations de souverains pontifes en sens contraire, ainsi que je crois l'avoir nettement établi dans mon article sur *Le duel judiciaire et l'Église*. (*Études religieuses de Paris*, livr. du 15 janvier 1895.)

Il n'est pas exact non plus de dire que le Concile de Trente n'a réprouvé que le duel public, en s'abstenant de prononcer aucune condamnation contre le duel privé. C'est bien contre le duel en général que le Concile de Trente a fulminé ses anathèmes dans le dix-neuvième chapitre des décrets de réforme qu'il vota dans sa vingt-cinquième session. La première partie de ce décret frappe les souverains qui favorisent ce que l'auteur du mémoire appelle le duel public ; mais rien ne permet de restreindre à ce genre de duel les peines comminées dans la seconde partie contre les duellistes eux-mêmes et contre tous ceux qui leur prêtent assistance ou encouragement.

Quelques distractions ont encore échappé à l'auteur du

mémoire par rapport à certains faits historiques qui n'appartiennent pas directement à son sujet. Je me réserve de lui faire remarquer, d'une manière ou d'une autre, ces petites taches, lorsque, à la suite du vote de la Classe, qui lui accordera, j'ose l'espérer, tout au moins la mention honorable avec maintien de la question au programme des concours pour l'année prochaine, il aura jugé à propos de se mettre au travail de repolissage qu'elle lui demande encore. »

—

**Rapport de M. le chevalier Descamps,
troisième commissaire.**

« Sans méconnaître l'importance des critiques faites par le premier commissaire, je me rapproche de l'opinion du deuxième commissaire, lorsqu'il dit que « la partie principale, ce que l'on peut appeler le corps du mémoire présenté, et qui comprend, avec les annexes, environ deux cent cinquante pages in-folio, — tandis que les chapitres préliminaires, qui doivent faire presque exclusivement l'objet de la sévère revision réclamée, n'en comprennent qu'une cinquantaine, — semble répondre d'une manière très satisfaisante à la question posée », ajoutant que « la mise en œuvre de plusieurs documents inédits augmente encore la valeur de ce travail ».

Je crois que la médaille d'or peut être accordée avec insertion du mémoire dans les publications de l'Académie, moyennant quelques remaniements rendus relativement faciles à l'auteur par les pénétrantes observations des deux premiers commissaires. »

Malgré les mérites de ce travail, la Classe a été au regret de ne pouvoir adopter la proposition de lui décerner la *médaille d'or*.

Elle s'est ralliée à la proposition des deux autres commissaires d'accorder une *mention honorable*.

Elle a décidé en même temps la remise immédiate de la question au concours, dans l'espoir que l'auteur rentrera en lice et que son travail sera couronné.

ÉLECTIONS AUX PLACES VACANTES ET PRÉPARATIFS
DE LA SÉANCE PUBLIQUE.

La Classe se constitue en comité secret pour procéder aux élections pour les places vacantes.

Les résultats des concours et des élections seront proclamés en séance publique.

— M. Mesdach de ter Kiele est réélu membre de la Commission administrative pour l'année 1904-1905.

La Classe reçoit notification, conformément à l'article 15 de son règlement, des pièces qui figurent au programme ci-après de la même séance publique.

PROGRAMME.

1° *Le différend anglo-congolais* ; discours par M. le chevalier Éd. Descamps, directeur de la Classe et président de l'Académie ;

2° *Les explorateurs du Spitzberg* ; par M. Jules Leclercq, membre de la Classe ;

3° Rapport du jury chargé de juger la seconde période (enseignement moyen et art industriel) du XII^e concours pour les *Prix De Keyn* ; lecture par M. Maurice Wilmotte, rapporteur ;

4° Proclamation, par M. le Secrétaire perpétuel, du résultat des concours et des élections.

Séance publique du 11 mai 1904.

M. le chevalier **ÉD. DESCAMPS**, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier **EDMOND MARCHAL**, secrétaire perpétuel.

M. **LÉON FREDERICQ**, directeur de la Classe des sciences, prend également place au bureau.

Sont présents : MM. **G. Monchamp**, *vice-directeur*; **S. Bormans**, **T.-J. Lamy**, **L. Vanderkindere**, le comte **Gohlet d'Alviella**, **Ad. Prins**, **A. Giron**, le baron **J. de Chestret de Haneffe**, **Paul Fredericq**, **G. Kurth**, **Mesdach de ter Kiele**, **H. Denis**, **Paul Thomas**, **Ern. Discailles**, **V. Brants**, **Polydore de Paepe**, **A. Beernaert**, **Ch. De Smedt**, **A. Willems**, **Jules Leclereq**, **Maurice Wilmotte**, **Ern. Nys**, **D. Mercier**, **H. Pirenne**, *membres*; **Ern. Gosart**, **J. Lameere**, **Maurice Vanthier** et **J. Vercoullie**, *correspondants*.

Assistent à la séance :

CLASSE DES SCIENCES. — MM. **P. De Heen**, *vice-directeur*; **Édouard Van Beneden**, **C. Malaise**, **F. Folie**, **Ch. Van Bambeke**, **G. Van der Mensbrugge**, **Louis Henry**, **M. Mourlon**, **C. Le Paige**, **A. Lancaster**, **Pol. Francotte** et **Paul Pelseneer**, *membres*.

CLASSE DES BEAUX-ARTS. — MM. le comte **J. de Lalaing**, *directeur*; **F.-A. Gevaert**, *vice-directeur*; **Éd. Fétis**, **Th. Radoux**, **G. De Groot**, **Gustave Biot**, **Henri Hyman**, **Max. Rooses**, **G. Huberti**, **Éd. Van Even**, **Ch. Tar-**

dieu, J. Winders, Ém. Janlet, H. Maquet, Ém. Mathieu, Eug. Smits, Edg. Tinel, Louis Lenain et Xav. Mellery, membres.

Le différend anglo-congolais; discours par M. le chevalier Éd. Descamps, directeur de la Classe et président de l'Académie.

Ce m'est une heureuse fortune, après avoir étudié de longtemps, en esprit de justice, de modération et d'apaisement, une question de droit international et de politique coloniale qui intéresse hautement le pays, de pouvoir en aborder l'exposé dans ce Palais de la Science étranger au déchaînement des passions politiques, comme Président d'une Académie dont les membres sont unis dans le culte désintéressé de la Vérité. Aussi bien depuis la première édition de « L'Afrique nouvelle », des faits se sont produits et des documents ont été publiés qui s'imposent à notre attention (1).

« Il y aura toujours dans le monde assez d'éléments de discorde et d'artisans de conflits, il n'y aura jamais assez de tentatives d'union et d'ouvriers de paix. » Ces paroles que nous écrivions, il y a près de dix ans, dans

(1) *Motion adoptée par la Chambre des Communes, le 20 mai 1905. Réponse publiée au Bulletin officiel de l'État Indépendant du Congo, de juin 1905. — Première Note du Foreign Office, du 8 août 1905. Réponse de l'État Indépendant, du 17 septembre 1905. — Seconde Note du Foreign Office, du 11 février 1904, accompagnée de documents, notamment du Rapport Casemant en date du 11 décembre 1905. Seconde réponse de l'État Indépendant, du 12 mars 1904.*

un « Mémoire aux Puissances » dont les conclusions ont reçu quelque sanction, nous reviennent à la pensée au moment où nous voulons essayer de jeter un peu plus de lumière sur les problèmes que soulève le différend anglo-congolais, en gardant par devers nous, malgré les froissements de l'heure présente, le souvenir de ce que la Belgique doit à un grand pays voisin et la représentation des services si éminents rendus par l'Angleterre à la cause de la civilisation et de la liberté.

L'Empire britannique est, à coup sûr, le plus vaste empire qui ait jamais existé. Échelonné sur toute la surface du globe, il couvre le cinquième des terres émergées et domine puissamment l'Océan, cette voie publique de l'Univers. Les populations groupées sous son sceptre forment le quart des habitants de notre planète, englobant des hommes de toute race, vivant sous tous les climats, à tous les degrés de civilisation. Et par delà ce domaine l'œil découvre encore d'immenses régions où se meuvent d'autres peuples — parmi les plus grands du monde — qui doivent à l'essaimage britannique, avec leur origine, un des plus féconds principes de leur vie.

Ce n'est pas à un heureux concours de circonstances que sont dues la création et la conservation de cet Empire. Sans méconnaître la part qui revient ordinairement à un tel concours dans les grandes entreprises humaines, il faut saluer plutôt dans cette grandiose efflorescence de la puissance publique le génie d'un peuple qui a su déployer, avec la hardiesse de l'initiative, avec un esprit de suite à toute épreuve, une puissance organisatrice pratique de premier ordre, et qui a puisé dans la maîtrise à se gouverner librement lui-même le secret de gouverner les autres. Il n'est plus belle seigneurie que de

soi-même, disaient déjà les anciens. On peut ajouter qu'il n'en est point de plus féconde.

Fait remarquable : l'Angleterre, malgré les indications résultant de sa position insulaire, a mis des siècles à reconnaître sa naturelle vocation. Elle se montra pendant fort longtemps indifférente à la découverte du Nouveau Monde, liant la conception de sa grandeur moins à l'idée de puissance océanique, qu'à celle de puissance continentale européenne. Mais dès qu'elle fut orientée à une plus féconde destinée, elle s'appliqua avec une énergie sans défaillance à conquérir l'empire des mers et à en recueillir les dépouilles opimes.

Ainsi que nous l'avons rappelé ailleurs, « la colonisation est pour l'Angleterre l'expression la plus puissante de la tendance nationale : elle est identifiée avec la vie économique du pays (1) ». Le temps a permis à la Grande-Bretagne d'accumuler dans cet ordre des trésors d'expérience dont elle se glorifie à bon droit. Pour ma part, je connais peu d'hommes qui laissent une impression de mentalité agrandie et mûrie au contact des hommes et des choses, à l'égal de ces anciens gouverneurs de colonies — dont quelques-uns veulent bien m'honorer de leur amitié — qui, après avoir personnalisé le rayonnement de l'esprit britannique dans les milieux coloniaux les plus divers, travaillent, au centre de l'Empire, à la conservation et au développement de ce même esprit.

Et puisque je viens de parler des illustrations de

(1) *L'Afrique nouvelle. Essai sur l'État civilisateur dans les pays neufs et sur la fondation, l'organisation et le gouvernement de l'État Indépendant du Congo*, 1903, p. 599.

l'Angleterre, qu'il me soit permis de rendre ici l'hommage de l'admiration et de la gratitude au glorieux explorateur que la mort vient de ravir à son pays et au monde agrandi par lui dans ses horizons, au grand Stanley, dont les merveilles découvertes sont liées à la fondation par notre Roi de l'État Indépendant du Congo. (*Longs applaudissements.*)

Il arrive parfois dans l'ordre économique — et peut-être ailleurs aussi — que ceux qui excellent ont une certaine tendance à se montrer sévères à l'égard de ceux qui cultivent moins bien ou différemment une commune branche d'activité. Les efforts colonisateurs des autres États sont peu appréciés en Angleterre, et les aptitudes colonisatrices y sont même généralement regardées comme l'apanage de quelques rares — très rares — peuples privilégiés.

Nous croyons avoir démontré, en décrivant l'essor de la colonisation moderne dans notre étude sur « L'Afrique nouvelle », que les entreprises coloniales sont, pour certaines nations, non plus seulement un procédé de libre expansion, mais une œuvre d'évolution nécessaire; que pour tels petits États cette loi d'évolution peut n'être pas moins impérieuse que pour d'autres plus grands; et qu'un rôle colonisateur secondaire sagement compris par eux et appliqué à une tâche bien déterminée peut servir utilement la cause générale de la civilisation et s'harmoniser avec l'intérêt bien entendu des autres nations (1).

Dans un mouvement d'expansion généralisé tel que l'essor colonisateur contemporain, des froissements d'in-

(1) *L'Afrique nouvelle*, p. 594.

térêts, des différends même ne peuvent manquer de surgir. Il ne faut ni s'en étonner outre mesure ni méconnaître l'importance qu'ils peuvent présenter. Il faut plutôt chercher une bonne méthode pour adoucir les premiers et résoudre les seconds, en aplanissant autant que possible les obstacles externes qui peuvent s'opposer aux solutions objectives. Telle est la tâche qui s'offre à ceux qui croient bien faire en travaillant, à travers les dissidences passagères, au rapprochement fraternel des peuples. Nous n'en poursuivons pas d'autre.

1. — *Les froissements.*

A coup sûr, il ne faut pas être grand clerc pour s'apercevoir que les sentiments d'une partie importante du grand public anglais n'ont pas été précisément, en ces derniers temps, à l'égard des Belges et de l'État Indépendant du Congo, ce qu'ils étaient soit lorsque l'Angleterre prenait si chaudement en mains notre cause devant l'Europe, soit lorsqu'elle concluait avec l'État Indépendant des pactes amicaux de frontières ou de baux internationaux. Il ne serait pas exact, à notre sens, d'attribuer cette modification d'attitude à une conception moins nette, chez les hommes d'État anglais, du rôle utile qu'est appelée à remplir une Belgique indépendante dans l'Europe occidentale. On ne peut supposer davantage, selon nous, que l'opinion anglaise méconnaisse complètement aujourd'hui le caractère remarquable — tant de fois officiellement reconnu — des efforts déployés au Congo par les Belges et par leur Roi.

Certains faits d'ordre contingent qui ne tiennent pas

en eux-mêmes au différend actuel ont concouru pour une part saisissable à déterminer chez nos puissants voisins d'Outre-Manche l' « état d'âme » dont nous venons de parler. Et peut-être convient-il de ne les rattacher exclusivement ni à l'État Indépendant du Congo, ni à la Belgique. Sans vouloir les remémorer tous, bornons-nous à signaler parmi les incidents qui ont exercé une influence notable sur l'orientation actuelle de l'esprit anglais, l'attitude d'une partie de l'opinion et de la presse belges durant la longue guerre sud-africaine.

Il y a eu des excès hautement regrettables, mais il conviendrait de rappeler que ces manifestations excessives — lesquelles sont loin d'avoir été particulières à la Belgique et sont peut-être plus explicables dans un pays dont la moitié de la population est néerlandaise que chez d'autres nations — ont été désavouées du haut de la tribune nationale par ceux qui portaient la responsabilité du gouvernement et par les mandataires les plus autorisés de la nation. Et il semble à peine nécessaire de rappeler que dans les pays où fleurit la liberté de la presse, — comme en Angleterre et en Belgique, — les écarts de cette liberté n'engagent pas les pouvoirs publics, qui font tout ce qu'ils peuvent pour les conjurer sans être toujours suffisamment armés pour les prévenir. Dans notre étude sur la « Neutralité de la Belgique (1) », nous avons montré comment, à propos de guerres plus anciennes, tous les gouvernements qui ont occupé le pouvoir ont tenu à adresser à la presse de sages conseils et de patrio-

(1) *La Neutralité de la Belgique au point de vue historique, diplomatique, juridique et politique. Étude sur la constitution des États neutres à titre permanent*, 1902, p. 455.

tiques avertissements. Ces avis n'ont pas toujours été écoutés, et de là des froissements à l'étranger. Ces froissements se sont accusés en France sous l'Empire, en Allemagne lors de la guerre franco-allemande. Mais ils n'ont jamais survécu longtemps aux événements qui les avaient provoqués. C'est que certains griefs, fussent-ils momentanément justifiés, ne peuvent être transformés en griefs perpétuels, et cela parce que leur nature même est contraire à une pareille transformation.

Dans quelle mesure certaines questions d'ordre politique se rattachant aux frontières et aux baux internationaux ont-elles mêlé leur action dissociante à celle dont nous venons de parler? C'est ce que nous n'avons pas dessein de rechercher ici, ne disposant pas des documents nécessaires à cet effet. Ce qui doit être en tout cas remémoré, c'est que le point de départ de l'état de choses actuel se trouve dans des Actes diplomatiques consentis à la sollicitation de l'Angleterre et favorables à ce point à cette dernière nation que les autres Puissances voisines en ont pris ombrage.

Depuis lors la situation a sans doute changé dans les parages visés par ces Actes, et l'on peut concevoir que cette circonstance serve de point de départ à telle ou telle négociation en vue d'arrangements. Mais elle ne peut manifestement, à soi seule, infirmer la validité juridique des pactes internationaux, lesquels, suivant une règle qui est de reconnaissance universelle, se doivent résoudre de la même manière qu'ils se forment, la volonté des contractants constituant leur substance même.

Il n'est pas étonnant que nous attachions en Belgique une importance capitale au principe de la permanence des traités. Cette règle primordiale nous a été inculquée dès

l'origine de notre nationalité par les grandes Puissances, en des termes particulièrement remarquables, dans le « Protocole contenant l'Exposé du système suivi par la Conférence de Londres ». Et l'on sait — pour rappeler un autre précédent mémorable — que dans le Protocole d'une autre Conférence de Londres, celle du 17 janvier 1871, la même règle tutélaire a été formulée de la main de l'Angleterre et solennellement reconnue par les Puissances comme « un principe essentiel du droit des gens ».

Nous n'avons pas à préjuger ici les solutions de l'avenir touchant les questions territoriales dont nous venons de parler; mais nous aurions peine à concevoir que des arrangements dont le berceau a été illuminé des purs rayons d'une entente particulièrement amicale dussent échapper à l'influence heureuse de la constellation sous laquelle ils sont nés.

Ces observations faites, constatons que le différend anglo-congolais est venu se cristalliser en quelque sorte, au point de vue britannique, dans un double grief : le grief d'ordre économique, le grief d'ordre humanitaire. Examinons-les distinctement.

2. — *Le grief d'ordre économique.*

Le grief d'ordre économique se présente à nous sous deux aspects principaux. Tantôt il se ramène à des réclamations du chef d'intérêts froissés, tantôt il revêt la forme de revendications du chef de droits lésés.

Un mot d'abord des froissements d'intérêts. Ils tiennent à des mécomptes advenus à certains commerçants anglais.

Le trafic anglais ne s'est pas développé dans les proportions qui ont caractérisé l'expansion du négoce belge au Congo. Cela est assez explicable, sans aucune mise en accusation de l'État, à qui veut bien observer que ce sont les Belges qui ont fécondé de leurs sueurs et de leur sang l'œuvre congolaise. Il tombe sous le sens d'autre part que nos concitoyens, fort inexpérimentés d'abord et peu outillés au point de vue d'une exportation coloniale, après avoir fait leur apprentissage et s'être initiés aux procédés de fabrication des articles de consommation courante au Congo, — articles qui n'étaient guère confectionnés qu'en Angleterre à l'origine, — se soient efforcés de tirer parti du marché congolais. Et il est advenu que la vieille maxime anglaise : « Le commerce suit le pavillon », s'est vérifiée à leur avantage. L'Angleterre a trop bénéficié de cette maxime dans le monde pour être en droit de s'insurger, dans un cas particulier, contre son application.

Aussi ne le fait-on pas, du moins chez les nombreux commerçants anglais qui entendent raison. Ce que l'on reproche à la politique économique de l'État Indépendant, c'est d'abord d'avoir favorisé outre mesure la Belgique au Congo en n'accordant de concessions qu'à des compagnies belges ; c'est ensuite d'avoir formellement violé les conditions faites au commerce en général dans le bassin conventionnel. Ce dernier point touche à la controverse juridique capitale dont nous parlerons bientôt. Examinons pour le moment la première allégation.

Le fait de la formation de nombreuses compagnies belges s'explique à suffisance par cette circonstance que ces compagnies, à un moment où les risques étaient considérables et où les capitaux étrangers gardaient une

grande réserve, ont osé, en effet, se risquer au Congo. En ce qui concerne les entreprises anglaises spécialement, ceux qui sont quelque peu au courant de l'histoire ne me démentiront pas, je pense, lorsque je rappellerai le fait suivant : il est notoire qu'à une période particulièrement difficile de la vie du jeune État, les capitaux anglais ont paru vouloir se désintéresser pour ainsi dire complètement des entreprises congolaises et même faire le vide au sein de ces entreprises, au moyen de retraits qui avaient tout l'air d'un abandon du Congo à son malheureux sort. Est-il admissible dans ces conditions et lorsque, malgré cette abstention regrettable et qui a été regrettée, malgré cette espèce de retraite sur le mont Aventin, les affaires ont prospéré au Congo et tourné au bénéfice des hommes d'audace et de persévérance, les capitaux anglais se plaignent d'être évincés d'un débouché qui leur était ouvert et dont ils se sont en quelque sorte systématiquement sevrés? Tous les hommes d'affaires loyaux avoueront que cela ne serait plus du « fair play ».

Nous arrivons au reproche capital consistant à soutenir que l'État s'est rendu coupable de véritables lésions de droits garantis dans l'ordre commercial par l'Acte de Berlin.

La controverse juridique soulevée dans cet ordre semble avoir traversé deux phases.

Dans une phase initiale, on a préconisé le système de la raffe universelle et permanente, en érigeant la liberté commerciale selon l'Acte de Berlin en obstacle absolu à la constitution de toute propriété soit dans le chef de l'État, soit dans le chef de ses concessionnaires. Ce système, que nous avons examiné sous toutes ses faces dans « L'Afrique nouvelle », paraît aujourd'hui abandonné.

Actuellement, on se borne à soutenir, en se fondant sur le droit primordial des indigènes, le système de la raffe partielle et temporaire, sujette à rétrogradation suivant les refoulements résultant du progrès des occupations individuelles. Ce système a été développé par les récentes notes diplomatiques anglaises : arrêtons nous y quelques instants.

« J'ai fort étroite, disait un grand penseur français, cette partie de la tête destinée à recevoir les choses qui ne sont pas claires. » Ceux qui souffrent de la même « angustie » que Joubert, et qui, lisant les notes anglaises, s'efforcent d'en pénétrer le sens exact quant à la thèse de droit colonial appliqué qu'elles renferment, ne peuvent manquer d'éprouver au début certaines difficultés d'assimilation intellectuelle. Nous rencontrons des traces de ces difficultés dans les travaux de tous ceux qui se sont occupés d'une manière approfondie des documents diplomatiques dont nous parlons. « Que signifie cette expression d'occupants *bonâ fide*? » s'est demandé M. Étienne (1). « Que faut-il entendre dans le système de la Note par occupants *bonâ fide* et par *individual occupation*? » dit à son tour la Réponse de l'État Indépendant au Gouvernement anglais. Là est pourtant le nœud du débat selon le *Foreign Office*.

Une élucidation fondamentale de ce point ne paraît pas commode à première vue. A la longue pourtant et en serrant de près la thèse anglaise, la lumière arrive. Seulement il ne paraît pas que ce soit à l'avantage de cette thèse que le jour se fasse.

Commençons par rendre à la Note anglaise du 8 août

(1) *Le Congo et l'Acte de Berlin*. (REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE, 40 novembre 1903.)

1905 cette justice qu'elle a fait faire un pas important à la controverse en éliminant de la discussion certains éléments qui l'encombraient.

Ainsi le Gouvernement anglais a parfaitement saisi et admis l'impossibilité de soutenir que l'État n'aurait aucun droit de fixer sur son territoire le sort des biens vacants. Pareil droit est en effet de reconnaissance universelle et de pratique anglaise notoire. Le nier dans le cas présent eût été d'ailleurs adopter une interprétation de l'Acte de Berlin contraire à celle qui a été admise en fait par les divers États possessionnés dans le bassin conventionnel du Congo.

Le Gouvernement anglais a reconnu de même l'impossibilité de refuser en principe à l'Acte de souveraineté intervenu dans cet ordre ses pleins effets naturels *erga omnes*, indigènes ou non indigènes. En conséquence, il n'hésite pas à admettre — sous la réserve que nous allons indiquer immédiatement — que le partage du sol opéré par le souverain entraîne ce corollaire juridique « que les indigènes ne pourront plus se considérer comme autorisés à parcourir les terres partagées pour y récolter les fruits naturels qu'elles produisent et les céder ensuite à qui leur plaît ». Mais — et c'est ici que commence à proprement parler la divergence d'opinion — le *Foreign Office* soutient que l'attribution ou la concession légalement faite, en pleine propriété ou jouissance, par l'État, de terres antérieurement vacantes, doit demeurer en droit inopérante, du moins au regard des indigènes et de ceux qui peuvent entrer en rapport avec eux, au cas et dans la mesure où le titulaire investi de cette pleine propriété ou jouissance n'a pas actualisé son pouvoir légal d'exploitation en réduisant la terre à l'état d'occupation individuelle, c'est-à-dire en procédant effectivement à l'explo-

tation par lui-même ou par ses commettants. Tant que cela n'est point fait, la terre aura beau n'être plus *res nullius*, les fruits le demeurent.

Allons au fait. L'État a un besoin vital de construire sur son territoire un chemin de fer. L'octroi à l'entrepreneur d'une simple concession de péages est insuffisant à couvrir les risques de l'entreprise ou aurait pour résultat l'établissement des tarifs les plus onéreux. L'État ajoute à la concession de péages la cession de quelques milliers d'hectares. Cette cession n'emporte l'autorisation de jouir des fruits croissant sur les biens cédés que dans la mesure où l'entrepreneur actualisera cette jouissance. Pour le reste, le bien cédé demeurera terre de raffle, ouverte à la dévastation de tous, en attendant que le propriétaire actualise son exploitation et dût la dévastation anticipée rendre inutile toute tentative ultérieure de mise en valeur de sa propriété. Tel est le système pris sur le vif dans une de ses applications.

A la vérité, le Gouvernement anglais paraît hésiter à revendiquer directement pour un blanc quelconque n'ayant eu, avant l'attribution de la terre, aucun rapport avec celle-ci, le droit de courir sus au sol cédé pour en recueillir lui-même les produits. Car enfin il est malaisé d'indiquer dans le chef d'une telle personne un titre quelconque à se substituer au propriétaire légal et à enlever les fruits croissant sur le bien d'autrui. Puis, bon gré qu'on en ait, il ne pourrait apparemment être question de considérer cette raffle personnelle opérée sur une propriété comme un acte commercial : car pour commercer il faut, ce semble, en tout cas, être deux ; or ici l'on ne trouve même pas la réalisation de ce postulat élémentaire.

Mais cette faculté de raffer que l'on hésite, et pour

cause, à consacrer à titre direct dans le chef de nos congénères, on n'hésite pas à la revendiquer pour l'indigène, quitte à en faire bénéficier indirectement le traitant blanc, qui se consolera sans doute de ne pouvoir raffer lui-même en raffer par personne interposée.

L'axe de la controverse se trouve du coup déplacé. L'on n'oppose plus d'une manière absolue le droit de commercer au droit de propriété ; on oppose plutôt le droit pour l'indigène *in genere* de ne tenir aucun compte du régime organique de la propriété établi par la loi et des conséquences attachées par celle-ci à ce régime, partout où le propriétaire légal n'aura pas couvé, ou peu s'en faut, sa propriété comme la poule couve son œuf, pour employer la comparaison d'un de nos vieux juriconsultes :

Dissipons immédiatement une équivoque. Il ne s'agit pas seulement ici, comme l'a fait la législation des divers États possessionnés au Congo, de respecter suivant leur teneur et leur mode les occupations et exploitations indigènes existantes, en ménageant même aux natifs des accroissements correspondant au développement de leur population. Il s'agit de considérer l'ensemble des territoires des États possessionnés dans le bassin conventionnel comme livré sans merci à toute forme d'entreprise dévastatrice des noirs réalisant à leur gré avec l'imprévoyance qui les caractérise la stérilisation du sol, dût-il être question de régions où l'indigène n'a pas pénétré ou qu'il a toujours laissées en friche, ou encore d'exploitations dont il ignorait jusqu'à la possibilité.

Par un curieux renversement des situations, ce ne sont plus les blancs qui procèdent à la mise en valeur du sol, organisant le régime terrien, sauf les légitimes réserves ménagées aux indigènes, ce sont ceux-ci que

l'on considère comme autorisés, de droit international, à mettre en coupe déréglée tout le territoire de l'État, sauf à parquer les blancs dans les établissements où pourra s'accuser la réduction du sol à l'état d'occupation individuelle. Et cela, remarquons-le, dans des régions vierges où, de l'aveu de tous, la propriété foncière n'existait pas auparavant!

Il ne faudrait cependant pas, en vue d'appuyer les réclamations de certains traitants qui entendent faire leurs affaires dans un pays où le régime terrien est organisé par une souveraineté régulière comme s'ils étaient encore en terre sans maître, outrer ce qu'on appelle les droits des indigènes au point de créer aux propriétaires légaux une situation impossible. Il ne faudrait pas reconnaître aux natifs des droits que n'ont même pas les propriétaires réguliers, comme le droit de raser sans se conformer aux conditions d'une exploitation reproductive, à l'obligation de la replantation en ce qui concerne les forêts. Pareil système, en fait, conduit en droite ligne à l'absurde. Prouvons qu'il est tout à fait étranger à l'Acte de Berlin.

Les notes diplomatiques anglaises versent, à notre sens, dans une double erreur en méconnaissant et la portée des engagements pris par les Puissances possessionnées quant à l'ordre économique indigène, et le caractère des garanties attachées à ces engagements.

Les engagements pris par les Puissances quant à l'ordre économique privé des indigènes ont leur source unique dans l'article 6 de l'Acte de Berlin et ne consistent aucunement dans l'obligation de leur reconnaître des droits primant ceux des blancs ou même identiques aux droits de ces derniers. Ils consistent dans l'engagement général de veiller à l'amélioration de leurs conditions matérielles

d'existence. Cet engagement est fort distinct quant à sa teneur des obligations d'ordre économique assumées à l'égard des ressortissants des États civilisés.

Quant à invoquer ici l'article 55 de l'Acte de Berlin, la tentative en est impossible parce que le texte même de cet article s'y oppose radicalement. Nous croyons avoir mis ailleurs en pleine lumière les circonstances dans lesquelles la Conférence a parlé de droits acquis, en marquant le sens très précis de ces mots et en faisant observer qu'en toute hypothèse l'on ne peut les entendre comme assignant à l'indigène en général tout le territoire en carte blanche — ou si l'on veut en carte noire, en coupe réglée ou déréglée. Nous prions ceux qui ont le souci de l'idée claire en cette matière de vouloir bien parcourir les quelques pages que nous avons consacrées dans « L'Afrique nouvelle » à l'élucidation de ce point d'interprétation souvent mal compris faute d'un recours aux sources originales (1).

Certes les indigènes peuvent disposer comme bon leur semble de ce qui leur appartient légitimement. Et il est à peine besoin de faire observer que la forme que peut revêtir pour eux l'acquisition de biens propres n'est pas et ne peut pas être la même dans les pays où les terres sont sans maîtres et dans les pays où le sol est légalement approprié. Tandis que dans les terres purement vacantes, l'indigène, comme toute autre personne d'ailleurs, pourra partout faire siens tous les fruits quelconques par la simple cueillette, il ne pourra, sauf les réserves qui lui sont propres, faire les fruits siens sur un sol approprié, en les dérobant au propriétaire légal.

La quantité de matières disponibles pour lui pourra de

(1) *L'Afrique nouvelle*, p. 132.

même subir l'influence de cette situation nouvelle et être momentanément défavorable à certaines formes d'opérations économiques. Mais l'impulsion donnée dans un pays à l'accroissement de la richesse par l'appropriation des terres est de nature à créer avec le temps une situation incomparablement supérieure au point de vue des matières échangeables. Des transformations économiques nécessaires peuvent ainsi amener des situations passagères défavorables à d'aucuns, tout en demeurant une évolution normale, une condition de progrès et une source de bienfaits pour l'avenir.

Quant à essayer de créer à tel État ayant adhéré à la convention ouverte que constitue l'Acte de Berlin une situation spéciale, différente de celle des autres, la tâche est juridiquement impossible en présence de l'article 57 de cet instrument diplomatique, qui fixe d'une manière absolue et à toute éventualité, la portée de l'adhésion en ces termes : « Elle comporte de plein droit l'acceptation de toutes les obligations et l'admission à tous les avantages stipulés par le présent Acte général. »

Ou nous nous trompons fort, ou le système préconisé par le *Foreign Office* n'est de nature à satisfaire personne. Il ne peut satisfaire les partisans d'une constitution régulière de la propriété dans le bassin conventionnel, parce qu'il tend à imposer aux propriétaires des conditions qui sont l'annihilation pratique de leur droit. Et il ne satisfera pas davantage les traitants sérieux, car il leur crée une situation toujours précaire, sans avenir stable, à la merci de tous les refoulements que peuvent occasionner à chaque instant la multiplication et l'extension des occupations individuelles.

Au lieu de s'attarder à forger des systèmes qui résistent

si mal au feu de la critique, il serait pourtant si simple et si rationnel de reconnaître une bonne fois que les pays neufs, dans l'évolution colonisatrice, sont appelés à passer normalement de l'âge des terres vacantes auquel correspond la cueillette, à l'âge du sol approprié ayant pour conséquence l'exploitation reproductive et vraiment culturelle des terres; que l'Acte de Berlin n'a pas entendu méconnaître cette loi naturelle de progrès; que la liberté commerciale peut exister dans un pays où l'appropriation des terres est légalement organisée et développée comme dans un pays où les terres sont laissées à l'état purement vacant; que la forme qu'affecte le commerce, sa base d'application, sa sphère de gravitation, si l'on veut, subissent naturellement la répercussion résultant de ces stades différents de la vie coloniale, le trafic revêtant fatalement et exclusivement, dans l'un, la forme de la traite, et tendant à devenir, dans l'autre, ce qu'est le négoce dans les États plus avancés en développement économique.

Il est de fait que certains traitants pourront souffrir de cette évolution inévitable. Mais s'il y a là matière à froissement d'intérêts et à convenables ménagements, il ne peut être question, à proprement parler, de lésion de droit, parce que la situation résulte d'une part d'une évolution économique légitime, d'autre part d'actes souverains que la puissance publique a le droit de faire dans l'exercice, légitime aussi, de ses attributions. Tout au plus peut-on concevoir, à l'égard d'établissements fondés sur les lieux avant les décrets relatifs à l'appropriation des terres, la convenance d'une indemnité, non pas à raison d'une lésion de droit qu'aurait commise l'État par ses décrets d'appropriation et qui donnerait ouverture

soit à une réintégration, soit à une réparation juridique, mais à raison d'une situation de fait dont il peut y avoir lieu de tenir équitablement compte, en la mesure où l'auteur de tels établissements peut être considéré, dans certaines conditions, comme *negotiorum gestor*. C'est, en effet, dans ce seul cas et à ce point de vue particulier, selon nous, qu'une question d'équité, non de droit véritable, visant le passé, paraît pouvoir être agitée.

Quant à soumettre à une juridiction arbitrale la question de savoir s'il est satisfait par un État à l'engagement assumé selon l'Acte de Berlin, de veiller à l'amélioration des conditions matérielles des indigènes, la non-recevabilité d'une telle procédure éclate à tous les yeux pour peu qu'on se rende compte des deux observations suivantes :

I. En lui-même l'engagement n'est manifestement pas de ceux auxquels les parties intervenues à l'Acte de Berlin ont entendu s'accorder réciproquement des droits parfaits, comme pouvant d'autorité en exiger l'accomplissement ou en contrôler l'exercice ;

II. Le choix des moyens étant en tout cas réservé aux diverses autorités territoriales dont chacune demeure à ce point de vue en la main de son conseil, une juridiction arbitrale ne peut être appelée à les déterminer.

Il est facile de saisir, à l'aide de ces simples remarques, sur quel terrain fuyant se place le Gouvernement anglais en proposant ici aux Puissances une référence à la Cour d'arbitrage de La Haye.

Nous n'insistons pas sur cette autre considération que, pendant que l'Angleterre a réclamé des Puissances une référence à la juridiction de cette Cour touchant la question dont nous venons de parler, elle a refusé elle-même la

procédure arbitrale offerte par l'État du Congo concernant un de ces différends pour lesquels l'arbitrage est usuel entre les nations : l'interprétation des traités de délimitations territoriales. Mais après tout, il y a là peut-être moins une volonté de choisir à son gré entre les cas d'arbitrage ceux qui peuvent convenir, qu'une affirmation énergique de cette vérité : que la Cour de La Haye doit demeurer « un tribunal libre aux sein des nations indépendantes ». Sur ce point, pas de dissentiment possible. Il est manifeste que toute tentative directe ou indirecte de traîner les États à la barre de la Cour serait non seulement en opposition radicale avec l'œuvre telle qu'elle a été conçue, mais de nature à compromettre gravement son avenir.

Ajoutons qu'à l'égard de l'État Indépendant du Congo, qui n'a pas été mis à même d'adhérer à la Convention de La Haye, vu son caractère de convention fermée, — caractère imposé surtout par l'Angleterre aux autres Puissances, — pareille tentative constituerait une violation formelle de l'article 12 de l'Acte de Berlin, organique d'une procédure pacifique spéciale nettement caractérisée.

C'est à la lumière de ces considérations qu'il importe, à notre sens, d'apprécier d'une part la valeur juridique du grief d'ordre économique articulé contre l'État du Congo, d'autre part, la recevabilité de la procédure suggérée contre lui en cette matière.

5. — *Le grief humanitaire.*

A la question économique a été mêlée une question humanitaire dont nous devons maintenant dire quelques mots.

Sur le fondement de faits tantôt absolument controuvés, tantôt exagérés ou dénaturés, tantôt vrais et très regrettables, encore qu'il soit souverainement inéquitable d'en faire remonter la responsabilité à l'autorité publique, une agitation assez vive s'est emparée de cette partie du public anglais qui revendique comme un honneur pour l'Angleterre de marcher au premier rang dans la défense et le développement des sentiments d'humanité qui constituent le patrimoine commun des nations civilisées. Nous tenons en eux-mêmes pour sincères les sentiments manifestés dans cet ordre par beaucoup d'esprits désintéressés. Le fait de corser de réclamations humanitaires des revendications économiques ne peut certes paraître heureux à personne. Mais si grand et si noble est à nos yeux le but poursuivi par les champions de l'idée humanitaire, que nous ne voulons pas nous attarder à cette circonstance pour en tirer les conséquences que beaucoup d'esprits observateurs ont cru pouvoir en déduire.

Nous n'entendons pas davantage tenir trop grande rigueur aux missionnaires qui, désirant apitoyer le monde sur la condition de ceux qu'ils évangélisent, peignent en vives couleurs la misère de ces derniers. Moins touchée aux fibres intimes de notre nature, la charité serait moins féconde. Mais la marge ainsi laissée aux appels faits à la pitié humaine n'autorise pas à transformer ces appels en mises en accusation contre ceux qui font là-bas ce qu'il est possible de faire pour lutter contre la sauvagerie et les horreurs qui l'accompagnent, alors surtout que le témoignage d'autres pionniers de la civilisation et de l'évangélisation, bien plus nombreux et non moins autorisés, donne un démenti catégorique à de telles inculpa-

tions. Que les accusateurs de l'État dans cet ordre veuillent bien parcourir, même sommairement, les vingt paragraphes du chapitre consacré par nous dans « L'Afrique nouvelle » au « Gouvernement civilisateur (1) ». et qu'ils disent, en conscience, s'il est possible de parler ici de déchéance morale. Pas plus assurément qu'on ne peut parler, ce nous semble, de déchéance économique devant les faits si nombreux et si péremptoires consignés par nous dans les chapitres relatifs au développement matériel de l'État. A formuler certaines incriminations où l'odieux le dispute à l'invraisemblable et dont les tribunaux anglais ont dû récemment encore faire bonne et définitive justice, pense-t-on que l'on puisse produire une autre impression, chez les esprits sensés et impartiaux, que celle-ci : l'on aime mieux frapper fort que frapper juste? Et n'est-ce pas, en prétendant combattre des excès, se montrer soi-même excessif que de représenter tant de citoyens belges, et au premier rang les membres de notre armée, qui s'en vont là-bas au prix de leur vie remplir une tâche difficile entre toutes, comme des tortionnaires à merci? Les petits et les faibles, nous le savons, n'ont pas le droit de se montrer bien susceptibles, mais ils ne laissent pas d'avoir, comme les grands, souci de leur bon renom, et le patrimoine d'honneur qu'ils possèdent leur est d'autant plus cher qu'il sauvegarde davantage, dans le respect de tous, la dignité de leur vie. (*Longs applaudissements.*)

Le Gouvernement anglais a cru devoir porter devant le for des États signataires de l'Acte de Berlin certaines

(1) *L'Afrique nouvelle*, p. 546.

accusations dont nous venons de parler, à un moment où il déclarait pourtant « qu'il ne savait pas d'une façon précise jusqu'à quel point elles pouvaient être vraies », en estimant au demeurant qu'il incombait aux Puissances signataires d'aviser entre elles en vue « d'assurer au besoin la due observation des dispositions contenues dans l'Acte de Berlin ». Puis, après avoir refusé à l'État du Congo — dans des conditions qui paraissent regrettables — communication des rapports de ses consuls, invoqués par lui en ordre d'accusation, il a fait procéder, sur nouveaux frais, à une investigation consulaire *ad hoc* dans l'État Indépendant. Sans insister sur la physionomie un peu étrange, on l'avouera, de toute cette procédure au point de vue des rapports internationaux, allons immédiatement au droit et aux faits.

Au droit d'abord. Tous ceux qui sont quelque peu au courant des traités internationaux n'ignorent pas que les dispositions si diverses parfois contenues dans ces traités sont loin d'avoir toutes le même caractère et d'être toutes subordonnées aux mêmes sanctions. Il n'est pas rare que les Puissances manifestent par exemple leur volonté concordante et s'engagent à réaliser, chacune en ce qui la concerne et sur son territoire respectif, tel résultat, sans entendre accorder pour cela aux autres des droits de revendication juridique à cet effet et sans admettre un principe d'ingérence quelconque d'autrui dans cet ordre. Il arrive fréquemment encore que les Puissances affirment leur accord sur tel but, se réservant nettement le choix des moyens et entendant bien sous ce rapport garder une liberté d'action nécessaire. Il ne faut pas méconnaître — avec les partisans du tout ou rien — l'importance d'engagements ainsi concertés, ni contester ce qu'ils ont

de tutélaire et de bienfaisant. Mais il convient d'éviter d'autre part de leur donner un caractère qu'ils n'ont pas, car ce serait fatalement en tarir la source et renoncer à un bien réel sous prétexte d'un mieux possible.

L'assemblée de Berlin — et c'est son honneur — a placé au rang d'une haute sollicitude la condition non seulement matérielle mais morale des indigènes, et elle a consigné dans les articles 6 et 9 de l'Acte général des engagements attestant cette préoccupation en ce qui concerne d'abord la lutte contre ces deux fléaux : l'esclavage et la traite, puis en ce qui regarde l'amélioration générale du sort des natifs. Mais il ne faut pas conclure de là qu'elle ait instauré un haut contrôle international, moins encore un grand conseil des Nations devant lequel les divers États pourraient avoir à rendre compte de la manière dont ils ont rempli ces engagements. Ceux qui ont assisté aux Conférences africaines de Berlin et de Bruxelles ne peuvent manquer de se rappeler avec quel soin jaloux, dans toutes les questions, les États ont accentué leur volonté de ne pas admettre des enchevêtrements de souverainetés sur leurs territoires respectifs, spécialement à l'égard des populations indigènes qui sont en définitive leurs propres ressortissants. Il suffit d'ailleurs d'assister à l'élaboration de n'importe quel instrument diplomatique ordinaire pour saisir que des préoccupations de ce genre, dans la rédaction des stipulations internationales, sont toujours présentes et souvent dominantes. Et nous ne serons, croyons-nous, démentis par personne en constatant que les diplomates anglais ne sont généralement pas les derniers à réserver, avec une habileté extrême, — par exemple au moyen d'une déclai-

ration finale cadrant tant mal que bien avec le texte des traités, — la liberté d'action de leur Gouvernement.

Certes, nous considérons comme sacré tout devoir, ne fût-il pas juridiquement exigible, surtout lorsqu'il est assumé envers les faibles ; mais enfin, puisque l'on parle de violation positive d'un traité, il n'est pas sans pertinence, pensons-nous, de commencer par fixer la teneur exacte du pacte international selon la commune volonté des contractants. Il ne s'agit pas ici de résoudre une question de sentiment sur laquelle tout le monde peut se mettre d'accord, il s'agit de préciser le sens d'un instrument diplomatique et la portée d'un engagement international dans ses rapports avec le contrôle qu'on prétend posséder sur lui pour assurer ce qu'on appelle « sa due observation ».

A coup sûr, s'il est une institution de nature à exercer une influence pernicieuse sur le sort des indigènes, c'est l'esclavage, en tant que négation de la personnalité humaine. Aussi les Puissances ont-elles assumé l'engagement de concourir à sa suppression. Mais le rapporteur à la Conférence de Berlin, M. le baron Lambermont, a immédiatement pris soin de préciser en ces termes la portée des dispositions concertées dans cet ordre : « Des ménagements, des transitions sont indispensables. C'est assez de marquer le but : les pouvoirs locaux chercheront les moyens et les adapteront aux circonstances de temps et de lieux. » Qu'est-ce à dire, sinon que dans ces questions, plus délicates et plus difficiles à résoudre que d'aucuns ne l'imaginent, les Puissances se réservent, chacune sur son territoire, d'apprécier les moyens d'action et de les adapter d'après la connaissance — que seules

elles peuvent avoir complète — du milieu où elles agiront, n'admettant pas qu'une ingérence étrangère leur impose tel moyen ou telle adaptation ?

Une autre institution d'influence plus pernicieuse encore sur la condition des indigènes, c'est incontestablement la traite. Et il semblerait, à lire l'Acte de Berlin et ses commentaires, que les engagements assumés dans cet ordre soient autrement étendus que les engagements concernant l'esclavage. Cependant lorsque l'on consulte l'Acte général de la Conférence de Bruxelles et que l'on compare la rédaction proposée pour l'article 5 de cet Acte avec la rédaction finalement adoptée, la portée des engagements effectivement assumés et des tempéraments qui les affectent se précise clairement. La substitution du mot *déclarations* au mot *engagements*, en visant les dispositions antérieurement admises par les Puissances, a été considérée comme répondant « d'une manière plus exacte » précisément à ce texte de l'article 6 de l'Acte de Berlin, point de départ des revendications anglaises actuelles. Fait non moins remarquable, c'est le Gouvernement anglais qui a proposé, à titre d'amendement atténuateur, d'ajouter les mots : *graduellement et suivant que les circonstances le permettent*. L'adjonction des mots : *toutes les fois qu'elles le jugeront possible* a été proposée par la France avec le commentaire suivant : « Il ne paraît pas possible de s'associer à un engagement qui aboutirait dans certains cas au concours d'une Puissance voisine alors que la première ne l'aurait pas demandé et aurait peut-être raison de le redouter. » Si nous observons encore que les Gouvernements allemand, anglais, français, portugais et italien ont déclaré qu'ils faisaient toutes leurs réserves

sur la portée de l'article au point de vue des dépenses éventuelles, « ne pouvant engager les finances de leurs Gouvernements », nous aurons un aperçu, sommaire mais exact, des conditions dans lesquelles fut adopté l'article 5 de l'Acte de Bruxelles.

S'il est avéré que les Puissances ont entendu sauvegarder à ce point leur pouvoir appréciateur comme leur liberté d'action, et préciser de la sorte le sens d'engagements exclusifs de tout contrôle étranger en ce qui regarde les deux fléaux par excellence de la race indigène, qui soutiendra qu'il en puisse être autrement à l'égard de mesures dont le caractère est diversement appréciable et apprécié dans ses rapports avec le relèvement des noirs ? Il ne suffit pas qu'un État s'en vienne dire : « Chez moi, le service militaire est volontaire et organisé de telle façon ; chez moi, personne n'est contraint de travailler même pour acquitter sa part des charges publiques ; chez moi, les indigènes peuvent ravager à merci tout ce qui n'est pas individuellement occupé », pour que ces procédés soient considérés comme impliqués dans le respect des engagements assumés par tous quant à la condition des indigènes, et pour que des procédés différents apparaissent comme une violation de ces engagements. Tout le monde ne considère pas l'obligation du travail imposé aux noirs, à titre d'impôt, comme contraire à leur relèvement. Tout le monde ne considère pas le service militaire obligatoire comme une forme d'esclavage. Et en tout cas, personne n'est investi du droit d'imposer sa manière de voir à autrui dans cet ordre.

Il est facile de saisir maintenant dans quelle voie manifestement contraire à la teneur et à la sanction des engagements assumés à Berlin, la suggestion anglaise

tendrait à engager les Puissances signataires de cet Acte, et quel déplacement dans l'axe des souverainetés territoriales, telles qu'elles ont été réellement comprises, opérerait l'interprétation britannique de l'Acte de Berlin. La Note anglaise prie les Puissances d'examiner si elles n'ont pas l'obligation d'intervenir en quelque manière pour assurer la « due observation » de telles dispositions de l'Acte ; mais la première question à se poser, c'est de se demander s'il est possible de considérer les engagements assumés de concert dans l'ordre dont nous parlons, comme pouvant donner lieu à des revendications juridiques d'État à État ou à des contrôles réciproques. Car enfin — on ne peut se le dissimuler — l'interprétation britannique admise, c'est la porte ouverte à toutes les récriminations d'État à État quant à leur système colonial, c'est la porte ouverte aux ingérences les plus abusives sous les prétextes les plus variés.

Toutes réserves sauves quant à la question de droit que nous venons, croyons-nous, de mettre en pleine lumière, on peut à la vérité concevoir qu'un État qui se considérerait comme investi d'un mandat spécial d'humanité traduise cette conviction en termes d'observations amicales faites à un autre État sur tel point déterminé. Mais il semble qu'il y faudrait en tous cas certaines conditions dont les trois suivantes se présentent immédiatement à l'esprit :

I. Un désintéressement absolu, exclusif de toute autre démarche qui ne serait pas faite au nom de l'humanité pure ;

II. Une correction parfaite dans le procédé à l'égard de la nation amie, écartant d'avance tout soupçon d'ingérence autoritaire ;

III. Une attitude personnelle qui ne puisse donner lieu à aucun point de vue à des reproches similaires.

Or on sait qu'il n'est pas facile, surtout en matière coloniale, de ne pas prêter le flanc à la critique.

Ces conditions étant malaisées à réaliser, nous sommes porté à croire, avec beaucoup d'hommes pratiques, que la publicité donnée, au besoin, à certains actes trouvés abusifs, lorsqu'ils sont clairement constatés, est encore un des meilleurs moyens d'arriver à les faire disparaître. Car il n'existe pas dans l'ordre international d'institution positive de contrôle intercolonial. L'avenir nous réserve peut-être la formation de ce rouage dont l'engrenage dans la souveraineté des États sera toujours, ce semble, des plus difficiles. En attendant, chacun doit s'efforcer de faire chez lui son devoir en s'inspirant des comportements des autres dans ce qu'ils peuvent avoir de bon.

A ce point de vue, nous ne cachons pas et nous avons de longtemps exprimé notre admiration pour la colonisation anglaise. Et pourtant ses auteurs n'ont pas laissé de commettre des fautes, chèrement expiées parfois. Nul ne soutiendra, même en Angleterre, que les procédés envers les indigènes aient toujours été irréprochables dans les colonies britanniques. La disparition des races autochtones dans tant de contrées où s'est développée la domination anglaise ne justifierait pas cet optimisme. Les procédés envers les natifs sont-ils partout complètement irréprochables même de nos jours, et M. le consul Casemant, qui veut bien consacrer tous ses soins au Congo, rentrerait-il les mains vides s'il se livrait à une enquête fouillant dans les arcanes de la colonisation britannique ? Nous ne faisons que poser cette question en bonne foi, laissant à

chacun le soin de la résoudre et sans entrer dans la voie de récriminations que nous avons le dessein d'éviter. Quoi qu'il en soit, puisque M. le consul de S. M. Britannique à Boma a réservé d'une manière spéciale son zèle investigateur au Congo belge, nous aurions mauvaise grâce à ne pas nous arrêter à son travail et à ne pas rencontrer les points de fait qui s'y trouvent consignés.

4. — *Le document Casemant.*

Il ne paraît pas contestable que les circonstances qui ont présidé à la rédaction du rapport de M. Casemant et la mission *ad hoc* qu'il a reçue de son Gouvernement, dans les conditions que l'on sait, n'aient rendu sa tâche particulièrement délicate; et nous ne doutons pas que lui-même n'eût préféré fonctionner dans d'autres conditions que celles que lui ont faites les conjonctures. Quant aux éléments dont se compose ce document, les observations suivantes s'imposent à tout esprit impartial.

I. L'investigation n'a pas été contradictoire, et pour porter un jugement bien assis, il faudra attendre la contre-partie fournie par l'État Indépendant. Déjà sur plusieurs points importants et notamment sur ce que l'on peut appeler un des faits cardinaux de l'enquête élaborée par le consulat britannique, une méprise singulière et complète a été constatée à l'évidence par l'État.

II. L'investigation, limitée à quelques régions choisies, a été hâtive et en quelque sorte fiévreuse. L'auteur lui-même n'hésite pas à reconnaître assez fréquemment que le temps lui a fait défaut, soit pour constater personnellement l'exactitude de certains faits, soit pour contrôler la véracité des témoignages entendus par lui.

III. En ce qui regarde spécialement ces derniers, le rapporteur n'a pas tenu un compte suffisant de ce que l'on peut appeler la mentalité indigène, fort différente de la nôtre, comme le savent tous les hommes d'expérience, et qui n'est pas portée à envisager du même point de vue que nous la duplicité dans les témoignages, pour peu que quelque miroitement d'intérêt, même fort momentanément, la vienne provoquer. C'est ainsi que M. Casemant a trop souvent pris pour de l'argent comptant la fausse monnaie de déclarations ultérieurement démenties par leurs auteurs avec la même candeur d'audace qu'ils avaient mise à les produire.

IV. Quant aux faits constatés *de visu* par M. le Consul, ils sont loin d'avoir toujours en réalité la signification qui peut résulter d'une première impression. C'est le cas, par exemple, pour le dépeuplement de certaines régions, que l'auteur n'hésite pas sans doute à rattacher en cause principale à la terrible et mystérieuse maladie du sommeil, mais qu'il interprète parfois aussi d'une manière défavorable à l'État, sans tenir compte de certains facteurs très saisissables qui fournissent une explication différente et adéquate, comme le montre parfaitement la dernière Note de l'État Indépendant.

V. Dans l'ordre des actes relevés avec une défaveur marquée, plusieurs concernent des points de méthode coloniale que l'on peut critiquer sans doute, mais qui demeurent pourtant des questions libres, et à ce titre ne fournissent pas un contingent de matériaux pertinents en la cause.

VI. Dans le domaine des actes répréhensibles, — en les supposant prouvés contradictoirement, ce qui reste à établir, — la plupart des faits signalés émanent de par-

ticuliers, individus ou sociétés, dont les agissements sont réprimables et réprimés en effet, comme l'attestent les statistiques pénales, mais qui sont étrangers à l'Administration de l'État.

VII. Dans les cas fort restreints d'actes délictueux reprochés à des agents de l'État, — en les supposant de même contradictoirement établis, — on ne peut voir autre chose que des délits mêlés à l'action administrative, comme il s'en produit un peu partout dans les diverses possessions coloniales, et dont l'explication se rattache bien plus aux conditions particulièrement déprimantes, au physique et au moral, de la vie africaine et au milieu exceptionnellement difficile où le pouvoir est appelé à fonctionner, qu'à toute autre cause. Ces délits mêlés à l'action administrative sont réprimés comme tels disciplinairement et au besoin pénalement, dès qu'ils parviennent à la connaissance du pouvoir, sans qu'un élément sérieux de responsabilité puisse remonter de leur chef à l'Administration.

La statistique de ces délits et les inspections administratives peuvent, au Congo comme ailleurs, mettre l'autorité supérieure sur la voie d'une vigilance plus grande à exercer à tel point de vue, sur telle partie du personnel, et indiquer soit les perfectionnements à adopter dans le recrutement des fonctionnaires, soit les modifications et les améliorations à introduire dans la pratique administrative. Mais de la reconnaissance de l'utilité de certaines réformes à la condamnation en bloc d'une administration, il y a un abîme qui ne paraît pas pouvoir être justement franchi.

VIII. Cela est d'autant moins admissible dans le cas présent, que certaines appréciations défavorables à l'Administration que pourrait faire naître tel ou tel fait en le

dénaturant ou en lui donnant une généralisation qu'il n'a pas, se trouvent formellement contredites par des témoignages non moins honorables que celui de M. Casemant et bien plus nombreux que les jugements opposés.

IX. Enfin, il ne faut jamais oublier qu'il y a deux manières de porter atteinte à la vérité objective : affirmer des choses erronées, omettre des choses vraies, *suggestio falsi, suppressio veri*. Sans reprocher à M. le Consul d'Angleterre de dire volontairement la chose qui n'est pas, on doit en tout cas reconnaître que pour juger sainement de la condition des indigènes au Congo, il convient de se rappeler et la situation où se trouvaient ceux-ci quand l'État fut créé, et les immenses progrès réalisés dans tant de domaines dont le rapport parle peu ou ne parle aucunement. Constaté tout ce qui peut être encore défectueux et laisser sous le boisseau le bien réalisé n'est, en aucune question, le moyen d'arriver à une balance équitable.

Lorsqu'on étudie le document Casemant en gardant présentes à l'esprit les observations de bon sens que nous venons de produire, et lorsqu'on se donne la peine de faire le triage des faits à ces divers points de vue, on ne tarde pas à s'apercevoir que si l'échafaudage général de ce document est construit — non sans quelque expérience de mise en scène — de manière à engendrer une impression en rapport avec le sentiment répandu dans une partie du public anglais, la conclusion qu'on en voudrait tirer — à savoir une sorte de déchéance morale de l'Administration congolaise — dépasserait du tout au tout les prémisses.

Et, à ce propos, qu'il nous soit permis de démasquer

ici une tactique favorite des adversaires irréductibles de cette Administration.

L'État est-il pris au dépourvu par quelque explosion atroce de sauvagerie chez les noirs? Le grand criminel! s'écrie-t-on, il laisse tout faire et ne prévoit rien.

L'État donne-t-il des instructions sévères et renforce-t-il sa législation? Le grand criminel! Il veut faire prendre le change et n'appliquera pas ces mesures!

L'État les applique-t-il jusqu'à la répression rigoureuse? Le grand criminel! Voyez donc le foisonnement de crimes et de délits commis sous cette administration!

De bonne foi, comment veut-on que l'État se comporte si d'avance toute attitude quelconque lui est défavorablement imputée? Tout cela n'est pas équitable, comme il n'est pas équitable de mettre en balance quelques faits repris — dans les conditions que nous avons dit — par un Consul anglais en une course vertigineuse de deux mois dans le Haut-Congo, avec trente années d'efforts laborieux et persévérants, couronnés en somme de succès sans précédents, succès auxquels des milliers de voix autorisées ont rendu chez toutes les nations — y compris l'Angleterre — un éclatant témoignage. (*Applaudissements.*)

5. — *Conclusion.*

Et maintenant que nous avons dit dans une forme que nous croyons convenable et même respectueuse des susceptibilités de tous, ce que nous croyons être juste touchant le mouvement d'opinion créé en Angleterre contre le Congo belge, touchant l'interprétation britannique de l'Acte de Berlin et les points de droit et de fait

rattachés à cette interprétation, nous voudrions, pour donner quelque conclusion pratique à notre étude, indiquer les raisons que nous avons d'espérer un heureux apaisement du différend anglo-congolais.

Sans méconnaître ce que nous pouvons avoir à redouter de la disposition anglaise à la persistance, nous croyons pouvoir faire fond, en cette affaire, sur le bon sens pratique des Anglais, ce merveilleux bon sens qui empêche chez nos puissants voisins d'Outre-Manche certaines tendances trop accentuées peut-être de l'esprit et du caractère national, de produire leurs conséquences extrêmes.

Remarquons d'abord que dans les conclusions de ses notes diplomatiques, le Gouvernement anglais affirme moins qu'il n'interroge. Il soumet ses vues aux Puissances signataires de l'Acte de Berlin en les accompagnant de certaines suggestions qui sont loin de revêtir le caractère de propositions. La diplomatie anglaise est trop expérimentée et trop prévoyante pour en agir autrement sur un terrain dont le peu de solidité n'a pu complètement lui échapper.

Remarquons encore qu'au point où en sont les choses aujourd'hui, le Gouvernement anglais a sans doute pu se rendre compte de la réserve grande des Puissances à accueillir ses suggestions. Il y a là pour lui un élément d'appréciation nouveau, qui n'existait pas à l'origine, et qui ne sera sans doute pas perdu de vue par la diplomatie britannique, d'autant plus qu'à diverses reprises elle a manifesté son intention de n'agir ici qu'en communion avec les autres Puissances.

D'autre part, des faits récents, nouveaux également, des ententes internationales qu'on pouvait croire difficiles,

semblent avoir prouvé que les hommes d'État anglais contemporains savent, quand ils le veulent, produire des résultats considérables dans l'ordre du rapprochement des peuples par la voie d'arrangements pacifiques directs. Il n'est pas défendu de voir dans ces faits quelque orientation générale de l'esprit anglais vers la solution objective, par des voies similaires, d'autres différends moins importants et moins complexes existant avec d'autres États. Que ne pourrait-on attendre, par exemple, d'un principe de bonne volonté appliqué à la solution des difficultés d'ordre territorial?

En ce qui concerne le grief d'ordre économique, nous ferons cette observation qu'il est loin d'avoir conservé au moment présent, surtout sur le terrain où l'ont placé les notes anglaises, l'importance qu'il a pu offrir à l'origine. La question telle qu'elle est aujourd'hui posée est, en effet, une question d'ordre pour ainsi dire transitoire, dont l'intérêt diminue chaque jour. En fait, et grâce aux énormes progrès réalisés par la multiplication des centres d'exploitation, toutes les terres, ou peu s'en faut, se trouvent réduites aujourd'hui à cet état d'occupation individuelle, reconnu comme emportant la disparition sans retour du raffle-système.

N'en fût-il pas encore complètement ainsi, le caractère précaire et toujours provisoire d'établissements à régression successive sous la poussée des occupations individuelles permet-il d'escompter l'efflorescence de pareils facteurs économiques? Peut-il y avoir divergence d'avis sur ce point chez les hommes d'affaires sérieux? N'est-on pas autorisé à se demander dans ces conditions si l'enjeu du différend ne se réduit pas à des satisfactions d'ordre plutôt platonique?

Et quant à la mise en œuvre d'une procédure arbitrale, ne tombe-t-il pas sous le sens que sa raison d'être décline et s'efface du même coup et dans la même mesure, alors même qu'une telle procédure serait recevable? Mais nous croyons avoir montré que des raisons décisives s'opposent à cette recevabilité sur le terrain où se placent les notes anglaises.

Ajoutons encore cette observation qui nous paraît topique : la procédure arbitrale fût-elle admise et la thèse anglaise triomphât-elle, — par impossible, selon nous, — ce triomphe demeurerait fatalement plutôt théorique que pratique. Car la détermination des conditions dans lesquelles une terre sera censée réduite à l'état d'occupation individuelle, conditions qui doivent varier suivant des circonstances assez contingentes, relèvera toujours de la compétence de chaque État. A moins que l'on n'entende faire fonctionner la Cour de La Haye à jet continu dans le domaine législatif, administratif et judiciaire des nations !

Enfin, quant au dernier grief, grief d'ordre moral surtout, formulé contre l'Administration de l'État, la plupart de ceux qui l'articulent ignorent certainement le nombre et l'importance des satisfactions données, en réalité, par l'État à toutes les réclamations justes qui lui ont été signalées. Aussi observons-nous que ceux qui s'efforcent de méconnaître ces résultats en sont réduits, le plus souvent, à parler de pratiques qui depuis longtemps n'existent plus.

L'État Indépendant du Congo n'a jamais prétendu être infaillible ni impeccable. Qui pourrait se flatter de l'être, en matière coloniale surtout? S'il a procédé parfois par tâtonnements, il ne s'entête pas dans des errements dont

le redressement est réalisable. Sa politique est essentiellement une politique « d'expérimentation méthodique et d'adaptation pratique. » Ne pouvant tout réformer d'un tour de main, il est souvent amené à rechercher les réformes partielles et progressives, mais la voie demeure toujours large ouverte chez lui au progrès.

Parmi les réformes déjà accomplies précisément en rapport avec certains griefs persévéramment articulés, nous signalerons la suppression des tantièmes dans la perception des impôts, suppression qui date de longtemps, et l'amélioration du régime des prestations en nature. Cette amélioration a été constamment poursuivie et vient d'être encore entourée de garanties nouvelles.

La réorganisation de l'armée, en tenant compte de l'expérience et de diverses critiques reconnues fondées, a été menée à bien.

Les services de la police judiciaire et des tribunaux ont été normalement complétés et développés, de manière à pourvoir à toutes les exigences.

D'heureuses mesures ont été prises quant au recrutement des fonctionnaires, en vue notamment de les mieux initier, avant leur départ, aux devoirs de leur mission : c'est dans ce but qu'une École coloniale a été récemment fondée.

Certains abus signalés dans les agissements de diverses compagnies ont été sévèrement punis et des dispositions nouvelles ont été prises en vue de les prévenir ou au besoin de les réprimer.

C'est ainsi que pendant que d'aucuns s'ingénient à dénoncer des pratiques qui n'existent pas ou des excès qui n'existent plus, l'État poursuit sa marche progressive, disposé à profiter de toute critique sincère et sérieuse.

Ce qu'on ne peut lui demander, ce qu'on ne peut raisonnablement demander à aucun État colonisateur, c'est l'impossible pour lui reprocher ensuite de ne l'avoir point réalisé, ou l'immédiat dans des améliorations qui ne peuvent être que l'œuvre du temps, ou le sacrifice de l'autonomie dans les choses qui sont de libre pratique en matière de colonisation.

Ce qu'on ne peut davantage demander, ce semble, c'est l'abandon de droits souverains qui appartiennent à l'autorité publique, sous prétexte que leur exercice peut donner lieu à des abus. Et qu'il nous soit permis de rappeler à ce propos cette parole d'un grand admirateur des institutions anglaises, le comte de Montalembert. « L'Angleterre est de tous les peuples celui qui est le moins disposé à sacrifier un droit à l'abus qu'on peut en faire (1). »

Un dernier mot. Ce serait une erreur profonde de croire que la génération actuelle de nos diplomates et de nos hommes d'État ait perdu le souci de nos vieilles et bonnes traditions, notamment dans les rapports avec l'Angleterre. Mais n'importe-t-il pas, d'autre part, qu'au delà de nos frontières on apprécie un peu plus justement l'activité économique que déploient la Belgique et ses enfants, sous l'initiative de leur Roi? Demander pourquoi nous cherchons à progresser au loin, ne revient-il pas, ou peu s'en faut, à nous demander pourquoi nous voulons vivre? Dans la situation qui nous est faite par notre développement sur un petit territoire et par les conditions de la vie moderne, peut-on nous inviter à nous replier sur

(1) *Un débat sur l'Inde au Parlement anglais*, p. 53.

nous-mêmes et, pour employer une image familière mais expressive, à cuire dans notre jus?

Le monde évolue et poursuit des destinées agrandies. La Grande-Bretagne contemporaine n'est certes plus la Grande-Bretagne d'il y a trois quarts de siècle. Comment pourrait-on vouloir que la Belgique d'aujourd'hui demeurât à tous points de vue la Belgique de 1850?

Comment supposer, d'autre part, que l'Angleterre ait quelque chose à gagner à voir discréditer en quelque manière les petits États qui, sur le continent, avoisinent ses côtes ou à leur rendre la vie plus difficile? Ce n'est pas là, ce semble, la grande tradition de la politique anglaise.

Une campagne à fond contre l'œuvre des Belges en Afrique, jointe à un effort prolongé pour coaliser en quelque sorte contre cette œuvre les autres Puissances, ne serait ni juste ni habile; elle ne serait pas juste, pour les raisons que nous avons développées; elle ne serait pas habile, parce que... mais, en vérité, cela est si clair que cela ne nécessite aucune explication.

Ajoutons qu'à notre sens l'Angleterre ne doit point trop faire fond sur certaines paroles un peu vives qui pourraient lui arriver parfois, dit-on, de Belgique. Si notre domaine colonial devait se trouver sérieusement menacé, la nation entière, dans son patriotisme, demeurerait groupée autour de ses princes, et ce n'est pas l'Angleterre, où règne un si admirable esprit national et un si profond attachement à ses souverains, qui pourrait nous reprocher notre indéfectible loyalisme! (*Applaudissements prolongés.*)

LES EXPLORATEURS DU SPITZBERG; par Jules Leclercq,
membre de l'Académie.

I. — *La découverte de l'archipel.*

A l'occasion d'une croisière au Spitzberg (1), j'ai eu la curiosité de faire une excursion dans l'histoire de cet intéressant archipel, et j'ai été frappé, comme Conway, de la nouveauté du sujet (2). Cette histoire est ignorée, parce qu'on ne s'inquiète guère des annales d'une contrée déserte, et l'on ne s'imagine pas que des plages glacées aient pu être témoins d'âpres compétitions humaines.

Il ne m'a pas semblé trop téméraire de croire qu'un rapide coup d'œil sur un domaine aussi peu exploré pouvait faire l'objet d'une communication à l'Académie, ne fût-ce que pour signaler la part que les Belges ont eue dans l'histoire des découvertes des régions polaires.

Sur les vieilles cartes, on voit une main noire, la main du diable, indiquant du doigt les régions inexplorées de la terre.

L'imagination populaire faisait de ces régions le séjour des démons, des gnomes et des esprits. Dans la mythologie scandinave, le fleuve Illing, qui ne gèle jamais, forme la limite entre le pays des géants et le séjour des dieux. Ce fleuve Illing est l'océan Arctique.

(1) *Au Spitzberg et à la banquise.* (REVUE DES DEUX MONDES, 1^{er} décembre 1903 et 15 janvier 1904.)

(2) *The first crossing of Spitsbergen*, by Sir W. MARTIN CONWAY. Londres, 1897.

Les Scandinaves avaient pressenti depuis longtemps l'existence de terres perdues au loin dans cette mer inconnue, car ils étaient observateurs pénétrants, et ils avaient remarqué les migrations des innombrables troupes d'oiseaux qui, à des époques régulières, s'envolaient vers le Nord et revenaient après la saison de la ponte (1). Toutefois, les hardis Vikings qui avaient, cinq siècles avant Colomb, conduit leurs nefes non pontées au Groenland et en Amérique, n'osèrent point se hasarder vers l'extrême Nord.

La découverte du Spitzberg fut pendant longtemps attribuée à Willoughby (2), l'infortuné navigateur anglais qui trouva une mort tragique dans les mers polaires. Par suite d'une assertion erronée de Purchas, il passait pour avoir trouvé cette terre en 1553. Les anciens cartographes mentionnaient, dans les parages situés entre le Spitzberg et la Nouvelle-Zemble, une « terre Willoughby ». Mais il a été démontré par Rundall (3) que le pays auquel aborda le marin anglais avant d'aller périr dans un port de Laponie n'était autre que la Nouvelle-Zemble même. En réalité, ce n'est pas aux Anglais, mais

1) CHRISTENSEN, *Spitsbergen*.

(2) *The newe navigation and discoverie of the Kingdome of Muscovia, by the North-East, in the year 1553. Enterprised by Sir Hugh Willoughbie Knight, and performed by Richard Chancellor Pilot, major of the voyage.* RICHARD HAKLUYT, *The principal navigations, voyages, traffiques and discoveries of the English Nation, etc.* Londres, 1599.

(3) *Narratives of voyages towards the North-West in search of a passage to Cathay and India 1496 to 1651, by THOMAS RUNDALL.* Londres, Hakluyt Society, 1849. Introduction, *Of the claims of Sir Hugh Willoughby to be considered a discoverer.*

aux Hollandais que revient l'honneur de la découverte du grand archipel (1).

Comme toutes les grandes découvertes géographiques, celle du Spitzberg eut pour origine la poursuite d'intérêts commerciaux. Marco Polo, Colomb, Cabot n'eurent d'autre but que de rechercher les routes commerciales les plus rapides vers les pays merveilleux qui produisaient les épices. Au XVI^e siècle, l'Espagne et le Portugal, au faite de leur puissance, possédaient l'empire des mers et fermaient à la Hollande et à l'Angleterre les marchés de l'Inde et de l'Extrême-Orient. Aussi les nations du Nord durent-elles chercher le moyen d'ouvrir d'autres voies à leur activité commerciale. Ce fut ainsi que l'Anglais Chancellor, en 1555, découvrit la mer Blanche et ouvrit la Russie au commerce de l'Angleterre. Séduit par les bénéfices que procuraient de semblables découvertes, le génie mercantile des Néerlandais s'avisa alors, idée réalisée trois siècles plus tard par Nordenskjöld, de trouver au nord-est un passage vers les mers de Chine. Les Provinces-Unies organisèrent dans ce but une série d'expéditions, dont la première partit en 1565 du port d'Enkhuyzen. Il s'agissait de chercher la nouvelle route de ce vaste empire chinois qui était connu au moyen âge sous le nom de Katai, nom qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans la langue russe sous la forme de Kitai. Cette

(1) In opposition to the claim set up by Purchas on behalf of Sir Hugh Willoughby, a modern author of considerable celebrity declares : « The brief journal of Sir Hugh Willoughby by no means sanctions such a supposition, that this ill fated commander was ever in many degrees of Spitsbergen », adding « the discovery of this land is certainly due to the Dutch ». *A Chronological History of Voyages into the Arctic Regions*, etc., p. 159. By John Barrows. Londres, 1818.

première tentative n'aboutit point. D'autres ne furent pas plus heureuses. Coup sur coup, les Provinces-Unies équipèrent trois navires en 1594, sept navires en 1595 ; mais comme ces coûteuses expéditions n'avaient pas atteint leur but, les États-Généraux, découragés, se refusaient à en organiser d'autres. Toutefois, ils promirent une grosse prime à tout navire équipé par un particulier ou par une province qui atteindrait la Chine par la côte septentrionale de l'Asie (1). La ville d'Amsterdam, résolue à faire une nouvelle tentative, arma aussitôt deux bâtiments dont l'équipage fut recruté avec le plus grand soin, de préférence parmi les célibataires, afin d'éviter un retour prématuré qu'auraient pu provoquer les sentiments de famille de nature à paralyser les courages.

Le 18 mai 1596 partirent du Texel deux navires dont l'un avait pour capitaine Jacob Heemskerke, le même qui commanda la flotte hollandaise à la bataille de Gibraltar, où il trouva la mort en 1607. Au pied d'un pilier de la Vieille Église, à Amsterdam, on peut voir le monument érigé à ce grand marin qui, suivant l'inscription gravée sur le marbre, « sut se frayer sa voie à travers la glace et le fer ».

L'autre navire était commandé par Cornélis Rijp. Chose étrange, les noms de ces deux navires sont restés inconnus, tandis qu'on connaît presque tous ceux des bâtiments équipés antérieurement pour l'exploration des mers arctiques. Willem Barents, qui avait eu le commandement d'un navire dans les voyages de 1594 et

(1) *Extract uit het Register der Resolutien van de Hoog Mogende Heeren Staten Generael der Vereenigde Nederlanden* (13 avril 1596).

1595, se trouvait sur le navire de Heemskerke en qualité de second (*opperste stuerman*); mais en réalité, il fut l'âme de l'expédition, bien qu'on n'eût pas osé lui en confier la direction à cause de sa témérité. On ne sait presque rien de la vie de cet illustre navigateur. On croit qu'il naquit à Amsterdam, mais on ne connaît pas la date de sa naissance. On peut conclure de cette obscurité même qu'il devait être d'assez modeste origine. A bord du navire de Heemskerke se trouvait aussi, en qualité de commandant de la chaloupe, Gerrit de Veer, l'historiographe de ce voyage et de ceux auxquels Barents avait pris part antérieurement. C'est à lui que nous devons la relation de la découverte du Spitzberg (1).

Les deux navires partirent du Texel le 18 mai 1596.

Dès le 9 juin, ils découvrent une île où abondent les œufs de mouettes : les explorateurs font l'ascension d'une montagne de neige si escarpée que c'est miracle qu'ils ne s'y brisent pas les membres. Le 12 juin, ils donnent la chasse à un ours blanc, qu'ils poursuivent armés de mousquets, d'arquebuses, de hallebardes, de haches; mais, en dépit de cet arsenal, ce n'est qu'après deux heures de combat qu'ils parviennent à lui trancher la tête avec une hache, « ce dont l'ours mourut », ajoute consciencieusement le chroniqueur. La peau de cette terrible bête n'avait pas moins de 12 pieds de long.

(1) *Vraye description de trois voyages faits par les navires d'Hollande et de Zélande au Nord, par derrière Norvège, Moscovie et Tartarie, vers les royaumes de Chine et Cathay, etc.* Amsterdam, 1598. Traduit dans la *Hakluyt Society*, n° 17. — HESSEL GERRITS, *Histoire du pays nommé Spitsberghe*, 1613. Traduit dans le même ouvrage. On y trouve le journal de Barents : *Three voyages of Willem Barents*, 1876. (Works issued by the *Hakluyt Society*, n° 54.)

L'île fut nommée, à cause de cette aventure, « Beeren Eiland » (île de l'Ours).

Le 13 juin, ils reprennent la mer et font voile vers le nord. Le 14, à midi, ils croient apercevoir une terre. Le 15, ils se trouvent par 78°15' lat. N., non loin sans doute de l'embouchure du fjord des Glaces. Le 16, ils rencontrent la banquise au nord du Spitzberg, et la longent vers l'est sur une distance de 44 milles. Le 17, ils sont par 80° 10', et, gouvernant sud-sud-ouest, ils arrivent en vue d'une « haute terre entièrement couverte de neige ». C'était, manifestement, la côte nord du Spitzberg, entre la pointe de Hackluyts et l'entrée de Lielde bay.

Le 17 juin 1596 est donc la date de la découverte du Spitzberg, bien que le journal de de Veer place cet événement au 19.

Ils naviguent ensuite le long de la terre, au milieu des glaces, jusqu'au 20, à midi. A cette date, ils atteignent « une grande baie qui s'étend dans l'intérieur des terres, vers le sud », et qui n'est autre que la Red bay. Le 21, les deux navires mouillent à l'entrée du Beau Port. « A la pointe orientale de l'embouchure, dit Barents, se trouvait un rocher qui était fendu, et qui formait une borne magnifique. » Il mentionne également, à un quart de lieue de là, une petite île rocheuse. On peut conclure de ces indications, avec Conway (1), qu'ils mouillèrent entre les rochers de Cloven Cliff et de Vogelsang. Cette dernière pointe fut ainsi nommée à cause du grand

(1) SIR MARTIN CONWAY, *How Spitsberg was discovered*. (GEOGR. JOURNAL, fév. 1903, p. 143.)

nombre d'oiseaux qui volaient dans ces parages et venaient s'ébattre contre les voiles du navire. C'est en cet endroit que Barents planta un pieu portant les armes de la Hollande : ce pieu subsista jusqu'en 1612, date à laquelle les Anglais le firent disparaître, ainsi qu'il est dit dans une Résolution des États-Généraux du 16 avril 1615 (1).

Après avoir consciencieusement exploré le pays, ils reprennent le 24 la route du sud, le long de la côte occidentale, que Barents et Rijp décrivent comme une longue chaîne de montagnes pointues.

Le 25, ils mouillent dans une baie, sans doute la baie de la Madeleine.

Le 26, ils entrent dans le détroit de Foreland, où ils sont arrêtés par des bancs qui les obligent à regagner la haute mer (2). Ils dépassent l'entrée du fjord des Glaces, « une grande baie qui s'étend dans l'intérieur à l'est-nord-est, et qui est des deux côtés haute et montagneuse ». Puis ils visitent la baie de la Cloche, « où il y a beaucoup de glace ». Ces baies sont désignées sur la carte de Barents sous les noms de *Grooten Inwijck* et *Inwijck*.

Barents baptisa du nom de Spitzberg l'ensemble des terres découvertes, à cause des montagnes aiguës (*Spitz-Bergen*) dont l'aspect très caractéristique frappa vivement les navigateurs.

(1) C'est la date mentionnée dans une note de Conway. (*Ibid.*, p. 144.) Muller n'a point reproduit cette résolution parmi celles qui figurent aux annexes de son histoire de la Compagnie du Nord.

(2) Déposition de Classen Herman devant les magistrats de Leyden, en 1630. MULLER, *Geschiedenis der Noordsche Compagnie*, p. 363.

« La terre estoit la plus part rompue, bien hault, et non autre que monts et montagnes agues, parquoy l'appellions Spitsbergen (1). » Ainsi s'exprime le journal « escrit de la main prospere de Guillaume Bernard (2) ».

Le 1^{er} juillet, les navigateurs revoient l'île de l'Ours. C'est là que des dissentiments surgissent entre Barents et Rijp, qui d'ailleurs ne se sont jamais fort bien entendus sur la route à suivre. Ils se décident à se séparer et à aller chacun de son côté. Rijp retourne au Spitzberg. Quant à Barents, il gagne la mer qui porte son nom et fait voile vers la Nouvelle-Zemble, qu'il a déjà explorée dans deux précédents voyages. Il longe la côte occidentale de cet archipel, et en contourne la pointe nord-est. Les glaces le bloquent le 27 août dans une baie située sous le 76° degré et connue depuis sous le nom de baie de Barents. Sous cette latitude, qui correspond à la pointe sud du Spitzberg, il est contraint d'hiverner dans une hutte que les hommes construisent avec les bois de dérive (5). C'est le premier hivernage subi par des Européens dans des terres arctiques. Le scorbut ne tarde pas à les visiter, mais la viande fraîche qu'ils se procurent en

(1) C'est bien à tort qu'on a adopté l'usage d'écrire Spitzberg. Le mot est hollandais, les Allemands l'ont germanisé.

(2) Ce Guillaume Bernard, dont M. Élisée Reclus, par une amusante confusion, fait un compagnon de Willem Barents, n'est autre que le grand navigateur lui-même, le nom de Willem, en hollandais, correspondant à Guillaume, et celui de Barents à Bernard. C'est sous les noms de Guillaume Bernard que Hessel Gerrits désigne Willem Barents dans son *Histoire du pays nommé Spitzberghe*, et c'est ce qui a dû causer la méprise dans laquelle a versé M. Élisée Reclus.

(3) Cette cabane fut érigée sur la côte nord-est de la Nouvelle-Zemble, sur les rives du Håvre des Glaces de Barents. De Veer donne le récit de l'hivernage.

prenant des renards au piège leur offre une précieuse ressource. Ils livrent maints combats aux ours, et un jour qu'ils mangent le foie de cet animal, ils tombent tous malades (1). Depuis lors, ils n'osent plus toucher à la chair d'ours, qu'ils croient empoisonnée, et cette erreur, en les privant d'une bonne nourriture, favorise le développement du scorbut. Au sortir de la longue nuit d'hiver, ils aspirent après l'heure de la délivrance : vainement ils laissent s'écouler tout le mois de mai dans l'espoir que le navire se dégagera des glaces; ils doivent se résoudre à s'embarquer dans deux canots ouverts.

Avant de quitter la hutte, Barents, que le scorbut a réduit au plus triste état, accroche à la cheminée une lettre dans laquelle il raconte brièvement les souffrances endurées pendant l'hivernage. Ce n'est que le 15 juin que les hommes peuvent s'embarquer dans les canots où ils transportent Barents et un autre malade. Le pauvre Barents expire le 20 juin près du cap des Glaces. Comme on lui annonce que Claes Andries, qui se trouve dans l'autre yole, n'a plus longtemps à vivre, il répond tristement : « Il me semble que moi aussi je sens la vie m'abandonner. » Quelque temps après, tandis qu'il examine la carte du voyage dressée par de Veer et qu'il discute avec lui à ce sujet, il demande à boire, et il n'a pas sitôt bu, qu'il est pris d'une faiblesse soudaine, tourne les yeux dans leur orbite, et rend l'âme quelques instants

(1) Le capitaine du « Fram » a souvent donné ce morceau aux chiens : toujours ils l'ont laissé intact, à moins qu'ils ne fussent mourants de faim. Cette partie passe pour un aliment vénéneux. Telle n'est pas l'opinion de Sverdrup, qui en a mangé plusieurs fois sans éprouver le moindre inconvénient. (SVERDRUP, *Quatre années dans les glaces du pôle*. Trad. de Charles Rabot, p. 237.)

avant Claes, sans qu'on ait eu le temps d'appeler le capitaine de l'autre chaloupe (1).

Ainsi mourut le hardi marin qui découvrit le Spitzberg, une des gloires de l'histoire maritime de la Hollande. Il atteignit, dans les régions arctiques, une latitude qui n'a été dépassée qu'au XIX^e siècle. Il fut le premier qui osa hiverner à proximité du pôle, et il mourut, comme plus tard Franklin, au cours de ses découvertes.

Ce ne fut qu'en 1871 que le capitaine norvégien Elling Carlsen, de Hammerfest, retrouva à la Nouvelle-Zemble le quartier d'hiver du grand navigateur : il atteignit, le 7 septembre, le Håvre des Glaces, auquel nul n'était parvenu depuis trois cents ans, et découvrit, le 9, en parfait état de conservation, les huttes de Barents et de ses compagnons. Autour de l'habitation gisaient, ensevelis sous une épaisse accumulation de glace, des tonneaux, des ossements d'ours, de morses, de phoques; au-dedans, l'explorateur retrouva inctacts, et tels que Gerrit de Veer les avait mentionnés, les lits, les mousquets, les meubles, la pendule, les ustensiles de cuisine, les armes, les instruments, et jusqu'aux vieux livres qui avaient servi à tromper l'ennui des mortelles heures de la nuit d'hiver. Une paire de souliers évoquait le touchant souvenir du brave petit mousse dont Gerrit de Veer raconte la mort : la flûte du pauvre rendait encore quelques notes. Carlsen recueillit ces reliques et les emporta en Europe. Un anglais, M. Listerkay, les acheta pour la somme de 10,800 couronnes (environ 15,000 francs), et les céda au même prix au musée maritime de La Haye. Cette précieuse collection est installée dans une hutte qui est la

(1) Gerrit de Veer, p. 47 de l'édition d'Amsterdam, publiée en 1605.

reproduction exacte de celle de Barents, telle qu'elle est représentée dans le naïf dessin de Gerrit de Veer (1).

Si Barents a eu la gloire de découvrir le Spitzberg, c'est à tort que le D^r Petermann et le D^r Beek, et après eux Élisée Reclus, ont voulu lui attribuer encore celle d'en avoir effectué la circumnavigation en contournant la côte orientale (2). Cette supposition s'appuie sur un passage du journal de Gerrit de Veer, d'où il semble résulter que Barents, en quittant l'île des Ours, aurait dévié un peu vers l'est. Mais le passage est vague, et des faits précis établissent que Barents ne visita jamais la côte orientale. On ne s'expliquerait sans cela, ni le passage où de Veer dit que la terre se trouve à droite, ni celui où il mentionne un vent d'est venant du côté de la terre. Enfin, un document décisif est la carte presque contemporaine de Hondius, destinée à illustrer l'*admiranda navigatio* de Barents, et publiée en 1611 dans l'ouvrage de Pontanus sur Amsterdam. Cette carte, qui retrace la route de Barents, n'indique qu'une partie de la côte occidentale et la côte septentrionale.

En réalité, ce ne fut qu'en 1865, près de trois siècles après la découverte du Spitzberg, que le capitaine Carlsen, le hardi Norvégien qui devait, en 1871, retrouver le quartier d'hiver de Barents, réussit à faire le périple de l'archipel sur le brick « Jan Mayen », fait qui n'avait jamais

(1) J.-K.-J. DE JONGE, *Nova Zembla : de voorwerpen door de Nederlandsche Zeevaarders na hunne overwintering aldaar in 1597 achtergelaten, en in 1871 door Kapitein Carlsen teruggevonden*. La Haye, 1873.

(2) D'après Élisée Reclus, ce serait Cornelis Rijp, le compagnon de Barents, qui aurait fait la circumnavigation de l'archipel, « important voyage qui fut, dit-il, complètement oublié ».

été accompli. Parti le 2 août des Sept-Iles, il contourna le 14 la pointe extrême de la terre Nord-Est, vit le 16 la terre de Giles, côtoya le 18 l'île Barents et la terre des États, et le 21 l'île Hope. Cette belle prouesse nautique lui valut une montre d'or de la part de la Société de géographie de Londres (1).

Christophe Colomb, en découvrant l'Amérique, crut aborder aux Indes. De même Barents, lorsqu'il découvrit le Spitzberg, s'imagina que ces terres inconnues n'étaient que le prolongement oriental du Groenland. On croyait, à cette époque, que le Groenland formait un vaste continent polaire, qui s'étendait jusqu'au nord de l'Asie, et les légendes le désignaient sous le nom de Trollboten, ou « pays des sorciers » (2). Voilà pourquoi le Spitzberg fut mentionné pendant longtemps sur les cartes sous la dénomination de Groenland, erreur qui subsista jusqu'au temps de Scoresby, qui appelle l'archipel « Spitzberg ou Groenland oriental ». Cette erreur n'aurait pu prendre naissance si, comme on l'a supposé à tort, Barents avait accompli la circumnavigation de l'archipel. La plus ancienne carte du Spitzberg, qui date de 1598, et qui semble être l'œuvre posthume de Barents, contient une autre erreur singulière : la côte occidentale de l'île, qui suit, presque en droite ligne, une direction nord-ouest, est représentée comme formant un angle droit, au-dessus de l'île du Prince-Charles, en sorte que la portion du littoral située au delà de cette île diverge vers l'est-nord-est, au lieu de poursuivre la direction

(1) MARKHAM, *Journal of the Roy. Geogr. Soc.*, 1873.

(2) DE BAS, *Doopregister van Spitsbergen*. (TIJDSCHRIFT VAN HET AARDRIJKSKUNDIG GENOOTSCHAP TE AMSTERDAM, 1877, n° 3.)

ouest-nord-ouest. Cette erreur prit naissance on ne sait comment, peut-être à la suite d'une de ces confusions que les copistes commettaient fréquemment entre l'est et l'ouest. Le fait est qu'elle eut une étonnante persistance : on la retrouve sur toutes les vieilles cartes, même dans l'atlas de Mercator (1).

Quand on eut enfin reconnu que l'archipel du nord ne se rattachait point à la grande terre polaire, on lui donna le nom de Nieuwland (Terre-Neuve), et finalement on lui restitua le nom primitif de Spitzberg. Les mêmes variations se produisirent dans les noms de lieux : chaque nation voulut substituer sa nomenclature à celle des premiers navigateurs, en sorte que des mots français, anglais, danois, suédois vinrent remplacer les premières appellations appliquées par les Hollandais aux localités qu'ils avaient découvertes. C'est ainsi que les Anglais donnèrent le nom de Bell-Sound à la baie nommée « Inwijck » par les premiers navigateurs, et « Baije des Franchoyz » par les Basques de Saint-Jean-de-Luz (2). Le « Schoonhaven » (Beau-Port) des Hollandais devint la « Baie de la Recherche » depuis l'expédition française du capitaine Fabvre (3). Les cartes du Spitzberg offrent ainsi une déplorable confusion, à laquelle on ne remédiera qu'en restituant à chaque localité sa désignation primitive, comme on l'a fait pour tout l'archipel. Ce sera plus équi-

(1) SIR MARTIN CONWAY, *The Cartography of Spitsbergen*. (GEOGR. JOURNAL, 1903, t. I, p. 636.)

(2) HESSEL GERRITZ, *Histoire du pays nommé Spitsberghe*, 1613. — RECLUS, *Géogr. universelle*.

(3) *Voyage en Scandinavie et au Spitzberg de la corvette « La Recherche »*.

table que la prétention excessive de Sir Clements Markham qui, alléguant que les Anglais ont établi la carte de la plus grande partie du Spitzberg depuis le voyage de Henri Hudson jusque vers 1622, ne voudrait rien moins qu'exclure toute autre nomenclature que celle des Anglais, ne daignant faire grâce que pour les noms donnés par Barents (1).

II. — *Un voyageur belge oublié.*

Si, grâce à la bonne fortune qu'a eue Barents d'avoir à son bord un historiographe, le nom du célèbre navigateur a passé à la postérité, la part des Belges dans ces découvertes est restée dans l'ombre, et il semble que ce soit ici l'occasion de la mettre en lumière.

Il est intéressant de noter que plusieurs Belges prirent part aux expéditions entreprises par les Néerlandais pour découvrir le passage du nord-est. A bord du navire de Cornelis Rijp se trouvait comme second un Anversois du nom de Arend Martens, dont les magistrats d'Amsterdam reçurent la déposition en 1650 (2). Plus tard, lors de la constitution de la Compagnie du Nord, on trouve parmi

(1) MARKHAM, *Journal of the Roy. Geogr. Soc.*, 1873.

(2) « Nous Bourgmâistres et Regens de la ville d'Amsterdam faysons foy que par devant nous est comparu Arent Martenssen d'Anvers aagé d'environ 40 ans habitant de ceste ville, lequel a déclaré déposé et affirmé par serment solennel Estre véritable Qu'en l'an 1596 sesquiperent pour ceste ville d'Amsterdam deux navires dont estoient Maistres de l'un Jean Cornelissen Reip et de lautre Willem Barentsz, etc. » — La déposition relate ensuite la découverte du Spitzberg, « auquel Paijs ils donnèrent alors le nom de Spitsberguen ». — *Noordsche togten*, 4. *Loopende Noordsche Compagnie*. R.-A. Muller, pp. 42, 362.

les promoteurs plus d'un nom qui trahit son origine belge (1).

Mais ce qu'il importe surtout de signaler, c'est que, dès 1565, c'est un voyageur belge qui conçoit le projet, réalisé de nos jours par un enfant de la Finlande (2), de gagner le Pacifique par les mers qui baignent la côte septentrionale de l'ancien monde.

Ce voyageur oublié est Olivier Brunel.

Comme beaucoup de ses contemporains, il n'est plus guère connu que de nom, et c'est d'autant plus surprenant que vers la fin du XVI^e siècle il devait jouir d'une célébrité européenne; sans quoi on ne s'expliquerait pas comment tous les écrivains du temps, Gerrit de Veer, Moucheron, Logan, Hudson, le mentionnent uniquement par son nom, sans autre désignation (3). Muller, dans son histoire de la Compagnie du Nord, a exhumé Brunel de l'oubli où il était tombé; ses minutieuses recherches (4) ont établi que Brunel naquit à Bruxelles, dans la première moitié du XVI^e siècle, qu'il fut le véritable fondateur des relations commerciales des Néerlandais dans la mer Blanche, et qu'il fut le premier explorateur qui ait fait une étude approfondie des régions polaires. Il eut une existence des plus mouvementées. En 1565, vers le temps où les Hollandais avaient fondé un établissement à Kola

(1) S. MULLER, *Ouvr. cité*.

(2) Né à Helsingfors, Nordenskjöld fut expulsé de son pays par le Gouvernement russe, à raison de ses opinions politiques, et se fit naturaliser Suédois.

(3) S. MULLER, *Geschiedenis der Noordsche Compagnie*, p. 24, note 7.

(4) Les principales sources de Muller sont :

WASSENAER, *Hist. Verhael*; BEKE, *Three Voyages*; HAMEL, *Trades-cant*; DE JONGE, *Opkomst v. h. Nederl. gezag in Oost-Indië*.

par l'entremise d'un certain Philippe Winterkönig, Brunel se rendit sur un navire russe à Kholmogory, sur la Dvina, pour apprendre la langue russe et pour recueillir des informations sur le commerce du pays. Mais à peine était-il établi dans cette ville, que les Anglais, voyant en lui un redoutable concurrent, le dénoncèrent aux Russes comme espion et le firent jeter en prison. Il vécut plusieurs années en captivité à Jaroslaw, et ne put recouvrer la liberté que grâce à l'intervention des frères Jacob et Gregor Anikiew, qui appartenaient à la célèbre maison de commerce des Strogonow, à Solvytchegodsk. Cette maison, qui exerçait une sorte de souveraineté sur les territoires asiatiques voisins de la Russie, lui confia le commandement des expéditions qu'elle envoya, par terre et par mer, vers ces contrées lointaines : au cours de ces voyages, il explora le bassin de la Petchora, l'océan Glacial, le golfe de l'Obi. La puissante maison, au service de laquelle il avait mis son activité, l'employa comme intermédiaire pour ouvrir des relations commerciales avec les Pays-Bas. Il fonda, près de la mer Blanche, la factorerie hollandaise qui est devenue Arkhangel.

Brunel, profitant de la situation qu'il s'était acquise, voulut réaliser ensuite le plan plus grandiose et plus aventureux en vue duquel il était venu en Russie quelques années avant, et qui avait misérablement échoué à cause de la jalousie des Anglais.

Ce projet, auquel il avait dû souvent songer en prison, était de remonter l'Obi, d'atteindre la Chine par terre, d'y passer l'hiver et de retourner à la mer Blanche à la belle saison. Ses voyages aux bouches de l'Obi n'avaient pas peu contribué à le fortifier dans ses idées : il avait entendu raconter par les habitants des rives de l'Obi

que des navires portant de précieux chargements et venant de l'Ardoh, le pays des Karakalmaks, s'engageaient parfois dans les eaux du fleuve et venaient commercer avec eux. Il s'était imaginé que ces navires venaient de la Chine, et ce renseignement erroné trouva crédit auprès des géographes de l'époque. En réalité, les Karakalmaks n'étaient autres que les Kalmouks. En 1580, l'entrepreneur agent des frères Anikiew se fait confier par eux la mission d'aller recruter à Anvers des pilotes et des matelots, en vue de l'expédition pour laquelle deux navires ont été commandés à un constructeur suédois. Brunel se met en route, traverse la Russie, et se rencontre en février 1581, à Arensburg, avec un cosmographe du nom de Johan Balak, qui avait des relations d'amitié avec le célèbre Gérard Mercator. Balak, qui semble avoir porté beaucoup d'intérêt aux voyages de découverte, donna à Brunel une lettre de recommandation pour Mercator, qui résidait alors à Duisbourg (1).

Il est donc établi que Mercator eut des relations avec son compatriote Brunel, et il semble aussi qu'il ait connu ses projets avant même d'avoir vu de près le voyageur

(1) La lettre, datée de *Arensburgi ad Ossellam fluvium*, 20 février 1581, est reproduite par RICHARD HAKLUYT, *The principal navigations, voyages, traffiques and discoveries*, t. I, p. 509. Londres, 1598. Brunel y est désigné sous le nom latinisé d'Alferius (Olivier). « Alferius is est natione belga, qui captivus aliquot annos vixit in Moseovitarum ditone, apud viros illic celeberrimos Yacovium et Vnekium; a quibus Antwerpian missus, etc. » Hamel (*Tradescant*, pp. 316-319) identifie Olivier Brunel avec Alferius, opinion partagée par De Jonge (*Opkomst v. h. Nederl. gezag in Oost-Indië*, t. I, pp. 10, 14). Muller justifie cette opinion par des arguments irréfutables. (*Geschiedenis der Noordsche Compagnie*, pp. 25 et 26. note 3.)

belge. Il est bien probable, en effet, que c'est aux voyages de Brunel que Mercator fait allusion lorsque, dans une lettre adressée de Duisbourg à Richard Hakluyt, le 28 juillet 1580, il s'exprime en ces termes : « La navigation au Cathay par l'Orient est assez commode et aisée; et je me suis souvent étonné qu'ayant été si heureusement commencée de ce côté-là, on l'ait abandonnée pour tourner les voiles vers l'Occident (1). »

Il est prouvé d'ailleurs par la lettre de Balak que bien avant 1581 Mercator avait déjà étudié le voyage au pôle Nord (2).

Arrivé dans son pays, Brunel, cédant à l'amour du sol natal, et oubliant qu'il était au service de marchands russes, résolut de gagner à ses projets ses compatriotes et d'assurer à sa patrie la gloire de ses découvertes. Dès son arrivée, il mit tout en œuvre pour amener la réalisation de ses plans. Ce dut être à son instigation que quelques marchands firent la proposition au prince Guillaume 1^{er} de chercher une route vers les Indes orientales par le nord-est, avec l'appui du gouvernement des Provinces-Unies. Gérard Mercator et Balthazar de Moucheiron, les deux Belges qui tous deux connaissaient Brunel, semblent ne pas avoir été étrangers à ce plan. Toutefois, quelque favorable que pût y être le prince personnellement, la situation du pays était trop embarrassée pour que le gouvernement pût apporter son concours financier

(1) *Gérard Mercator, sa vie et ses œuvres*, par VAN RAEMONCK. Lettre n° 11, p. 294. — HAKLUYT, *A letter of Gerardus Mercator written to M. Richard Hakluyt of Oxford, touching the intended discoverie of the north-east passage*, t. 1, p. 443.

(2) MOLL, *Zeevogten der Nederl.*, p. 46. Cité par MULLER, p. 30.

à une entreprise dont le résultat était aussi douteux (1). Devant cette impuissance des pouvoirs officiels, Brunel s'adressa à l'initiative privée. Moucheron, le riche marchand établi à Middelbourg, qu'il avait su gagner à ses idées, n'hésita pas à équiper l'expédition à ses frais. Le hardi voyageur s'embarqua à Enkhuyzen, avec un riche chargement : car, tout en poursuivant ses découvertes géographiques, il se préoccupait aussi de nouer en cours de route des relations commerciales avec les Samoyèdes. Cette première tentative pour découvrir le passage du nord-est eut lieu en 1584. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'elle échoua. Brunel chercha vainement à traverser le Yugor Schar, et son navire, qui rapportait une précieuse cargaison de pelleteries, de cristal de roche et de lamelles de mica (verre russe), se perdit, au retour, à l'embouchure de la Petchora, dont il avait déjà reconnu les dangereux bas-fonds dans un précédent voyage, ainsi que nous l'apprend la lettre de Balak à Mercator. Tels sont les seuls renseignements que nous possédons sur ce voyage (2).

Brunel prit ensuite du service en Danemark. Sous le règne de Frédéric II de Danemark, il s'offrit pour une expédition au Groenland (5).

(1) DE JONGE, *Opkomst*, I, p. 45. — Linschoten, *voyasie ofte schipvaert by Noorden om. (Vooreden)*. MULLER, *Ibid.*

(2) HESSEL GERRITS, *Beschryvinghe van den Samoyeden Landt in Tartarien*, etc. Amsterdam, 1612. Reproduction photolithographique de S. Muller, 1878. — NORDENSKJÖLD, *Voyage de la Vega autour de l'Asie et de l'Europe*, traduit du suédois par Rabot et Lallemant. Paris, 1883, t. I, p. 208.

(3) *Grönlands historiske Mindesmoerker*, vol. III, p. 666. Copenhague. 1838. NORDENSKJÖLD, *ouvr. cité.*

Il n'est pas douteux que l'expérience du navigateur belge n'ait été utilisée par les géographes et les promoteurs des expéditions polaires du XVI^e siècle. S'il est avéré qu'il était connu de Mercator, il est non moins certain qu'il connut Barents et lui exposa les résultats de ses voyages, car au témoignage de son contemporain de Veer, Barents reconnut le détroit de Kostin Schar d'après la description qu'en avait donnée Brunel (1).

Une large part doit donc être faite à ce Bruxellois dans la découverte du Spitzberg, postérieure de douze ans à sa tentative de 1584. Il avait, en effet, appris à ses dépens que la Nouvelle-Zemble et les banquises obstruant la mer de Kara offraient une redoutable barrière de terres et de glaces qu'on ne pouvait éviter qu'en suivant une route plus septentrionale. Et ce fut apparemment sur ses conseils que les illustres navigateurs qui découvrirent plus tard le Spitzberg, au lieu de faire voile vers la Nouvelle-Zemble, voguèrent directement vers le nord, parce que, comme le soutenait Olivier Brunel, il fallait prendre le nord pour aboutir au pays de Katai.

Hessel Gerrits, un contemporain, dit formellement que ce furent les voyages d'Olivier Brunel qui déterminèrent les voyages des Néerlandais vers le pôle Nord (2). L'auteur de l'histoire de la Compagnie du Nord présume que le récit des voyages de notre Bruxellois dut être publié dans une brochure aujourd'hui perdue, et que telle est vraisemblablement la source à laquelle puisa Wassenauer.

(1) DE VEER, *Drie Seylagien*. Eerste reis, fol. 7. MULLER, p. 33, note 3.

(2) HESSEL GERRITS, *Beschr. van den Samoyeden Landt*, etc.

On peut s'étonner que, célèbre comme l'était Brunel, et avec l'expérience qu'il avait acquise au cours de ces voyages, il n'ait pas eu le commandement d'une des expéditions polaires qui immortalisèrent les noms des marins néerlandais, mais Wassenaer nous apprend qu'en 1577 il avait déjà l'aspect d'un homme vieilli, « al een bedaeght man », et l'on en doit inférer avec Muller qu'il mourut vers la fin du XVI^e siècle, avant que n'eussent été accomplis les grands voyages de découverte, de 1594 à 1597 (1). S'il ne lui fut pas donné de voir la réalisation de ses plans, il eut un continuateur dans la personne de son associé Moucheron qui, secondé puissamment par le célèbre cosmographe Plancius, sut faire partager ses vues par les États-Généraux (2).

Il m'a paru intéressant d'évoquer le souvenir d'un voyageur belge à ce point oublié, que son nom ne figure pas dans la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale de Belgique. Il n'est pas non plus mentionné par de Saint-Genois parmi les *Voyageurs belges du XIII^e au XVII^e siècle*. Ce voyageur ignoré dans son propre pays était pourtant connu de Nordenskjöld, qui lui a rendu justice dans la relation du fameux voyage de la *Vega* (3).

Dans un temps où, sous l'impulsion d'un souverain éclairé, le goût des entreprises lointaines a pris en Belgique un merveilleux développement, il est bon de rappeler les exemples que nous ont laissés, dans le passé, des hommes tels qu'Olivier Brunel. Rendre hom-

(1) WASSENAER, *Hist. verh.*, VIII, fol. 93.

(2) MULLER, *Geschiedenis*, etc., p. 35.

(3) NORDENSKJÖLD, *ouvr. cité*, t. I, p. 208.

mage à la mémoire de ce Bruxellois devant l'Académie qui siège dans sa ville natale, c'est un pieux devoir dont j'ai essayé de m'acquitter, sinon en vrai savant, du moins en vrai Bruxellois.

III. — *Henri Hudson le navigateur.*

Après les Néerlandais, les Anglais entreprirent d'explorer à leur tour l'archipel polaire. Comme ils ne pouvaient se consoler de ce que les Néerlandais l'eussent découvert avant eux, ils ne se bornèrent pas à vouloir prendre possession du pays, ils tentèrent encore de s'attribuer l'honneur d'avoir trouvé des terres déjà reconnues par Barents.

C'est d'abord Henri Hudson qui est envoyé par la Muscovy Company, à la recherche de ce passage du nord-est qui obséda si longtemps les puissances maritimes du Nord. Bien que ce navigateur n'ait fait autre chose que de suivre la route que Barents avait tracée avant lui le long des côtes nord et ouest, on trouve, dans la relation que nous a laissée de ce voyage John Playse, un des membres de l'expédition, une double préoccupation : celle d'avoir atteint la plus haute latitude à laquelle aucun navigateur fût jamais parvenu, et celle d'avoir fait de nouvelles découvertes. Les deux assertions sont également fausses, comme on peut s'en assurer par la comparaison du journal de de Veer et par la relation de Playse (1). Ce n'est

(1) Cette relation, imprimée par Purchas (*Pilgrimages*, t. III, p. 567), a été réimprimée en 1860 par la Hakluyt Society, *Henri Hudson the Navigator*, par G.-M. ASHER. Elle fait l'objet d'une étude de Sir MARTIN CONWAY, *Hudson's Voyage to Spitsbergen in 1607*. (GEOGR. JOURNAL, 1900, t. I, p. 421.)

point la pure vérité scientifique qui inspire les récits de cette époque, mais l'âpreté des compétitions commerciales. Les rapports des explorateurs opérant pour le compte de compagnies ne peuvent être acceptés avec la même confiance que les documents scientifiques.

Lorsque, le 1^{er} mai 1607, Henri Hudson s'embarqua pour les mers arctiques à Gravesend, à bord du *Hopewell*, il connaissait les découvertes de Barents, qui dataient d'une dizaine d'années, et il semble même qu'il ait tracé sa route d'après les indications de la carte dressée par son prédécesseur. On ne peut donc admettre la prétention qu'il ait retrouvé par lui-même le Spitzberg. Le 27 juin, il se trouva en vue de l'archipel par 78°, dans le voisinage de la baie des Glaces, le « Grooten Inwijk » de Barents. Le 12 juillet, il atteignit le « Vogelhoek » de Barents. « A minuit, écrit Playse, le contremaitre William Collins aperçut la terre appelée Newland (Nieuwland) par les Hollandais. » Suivant la sagace remarque de Conway, cette mention de la terre découverte par les Hollandais n'a d'autre but que d'accréditer la légende des terres prétendument découvertes par Hudson : à lire la relation de Playse, on doit croire, en effet, que les découvertes de Barents ne s'étendirent pas aux terres situées au delà de Vogelhoek. C'est là une erreur absolue, sinon une fraude intentionnelle.

Plus loin, le journal mentionne qu'on se trouvait « par le travers du cap Collins, par 81°50' ». Malheureusement, Playse oublie ici qu'il a renseigné déjà, et très exactement, la situation du cap Collins (cap Mitre), par 79°5'. L'écart entre les deux observations est de 2°25'. Qu'il y ait là une nouvelle erreur involontaire ou une falsification, le fait est que Hudson, loin d'avoir gagné le record

de la latitude, ne dépassa pas la pointe de Hackluyts, dans l'île d'Amsterdam. Ce qui est non moins certain, c'est que, à raison de l'accumulation des glaces et de la situation de la banquise, qui fermait l'accès de la côte septentrionale du Spitzberg, il lui fut impossible de poursuivre son voyage vers l'est et de s'avancer aussi loin que l'avait fait Barents.

Tel fut le voyage de l'Anglais Hudson, auquel, au témoignage impartial de l'Anglais Conway, on a attaché une importance historique qu'il ne mérite en aucune façon, tout au moins en ce qui concerne le Spitzberg. Ce navigateur n'a découvert dans l'archipel polaire aucune terre nouvelle, et n'a pas même atteint de hautes latitudes. Et, bien qu'il ait voulu amoindrir la gloire de son grand contemporain Barents, il suffit de comparer le journal de Gerrit de Veer et celui de Playse pour apprécier toute la supériorité des travaux accomplis par les Hollandais.

Le seul mérite qu'il faille attribuer à Hudson, c'est d'avoir découvert dans l'archipel la présence des baleines, des phoques et des morses, et d'avoir fait connaître l'abondance de ce gibier : c'est à ce navigateur que revient l'honneur d'avoir signalé aux nations maritimes une nouvelle et importante source de revenus.

IV. — *Les anciennes pêcheries du Spitzberg.*

De Hudson date la pêche de la baleine au Spitzberg. Quoique l'histoire de cette pêche ait fait l'objet de nombreux travaux, il règne encore à cet égard des notions assez confuses. La baleine qu'on rencontre dans les hautes latitudes n'est point celle des régions tempérées,

qu'on désigne communément sous le nom de *baleine des Basques* ou de *Biscaye* (*Balena mysticetus*), animal polaire qui ne se plaît que dans les eaux glaciaires. Ces deux espèces de baleines diffèrent non seulement par leurs caractères zoologiques et la valeur de leur produits, mais aussi par leur répartition dans les eaux du globe. La baleine de Biscaye ne quitte pas les eaux tempérées du Gulf-Stream, tandis que la baleine franche ne se tient que dans les eaux froides des courants polaires. Les naturalistes ont longtemps confondu ces deux espèces, dont Eschricht a décrit les caractères.

Comme l'a fait voir l'illustre naturaliste Van Beneden, c'est une erreur généralement répandue, et qui est encore reproduite par Élisée Reclus dans sa *Nouvelle Géographie universelle*, que la baleine chassée autrefois dans la Manche et le nord de l'Atlantique aurait fui successivement devant les pêcheurs, et qu'à la suite d'une guerre acharnée elle se serait réfugiée au milieu des glaces pour se soustraire aux poursuites des harponneurs. Cette erreur est due aux observations incomplètes de Scoresby, le fameux baleinier anglais. Cuvier avait eu une pleine confiance dans les renseignements fournis par cet éminent observateur, qui a tant contribué, au commencement du XIX^e siècle, à notre connaissance des régions polaires. Aussi bien les recherches de Scoresby sur les mers arctiques et la *baleine franche* de ces parages sont-elles fort remarquables; mais à l'époque où il a commencé cette pêche, la baleine des régions tempérées était presque exterminée, surtout au nord de l'Atlantique, et Scoresby n'a plus connu, dans le cours de ses expéditions, que l'espèce qui ne quitte pas les régions polaires. La pêche de la *baleine franche* n'a commencé qu'après la

découverte de l'île de l'Ours et après la destruction des morses dans ces parages (1).

Antérieurement à la découverte du Spitzberg, la seule baleine dont la pêche fût pratiquée était celle des Basques, ainsi nommée parce que, du IX^e au XVI^e siècle, les Basques eurent le monopole de cette importante industrie qui atteignit son apogée au XII^e et au XIII^e siècle. C'est même à la langue basque qu'est emprunté le mot « harpon » (*arpoi*), engin que ces hardis pêcheurs substituèrent vers la fin du XIV^e siècle à l'arc et à la flèche avec lesquels ils osaient, à la façon des Indiens, attaquer autrefois le géant de la faune des mers. Si les Basques, connus de tout temps par leur bravoure et leur mépris du danger, excellèrent de bonne heure dans cette périlleuse industrie, c'est que les baleines abondaient alors sur leurs côtes. Au témoignage d'anciens auteurs, elles fréquentaient le golfe de Gascogne, la Manche, la mer du Nord et le nord de l'Atlantique. En hiver, elles se montraient dans les parages de Saint-Sébastien et de Saint-Jean-de-Luz, et comme ce sont des animaux migrateurs, elles passaient ensuite d'Europe en Amérique, suivant périodiquement la même route et ne s'arrêtant que pour mettre bas ou pour prendre leur pâture de mollusques et de crustacés.

Certains faits prouvent combien les baleines devaient abonder dans le golfe de Gascogne. Sur les côtes du pays basque, on rencontre encore les ruines des vigies et les fours qui servaient à fondre la graisse ; les os de baleine étaient si communs qu'on s'en servait, au dire d'un écri-

(1) P.-J. VAN BENEDEK, *Les Basques et la baleine franche*. Dans le MUSEON.

vain du temps, pour construire les clôtures des jardins. Plusieurs villes basques portent des baleines dans leurs armoiries.

Les Basques, race énergique et aventureuse, ne se bornaient d'ailleurs pas à chasser la baleine le long de leurs côtes ; ils entreprenaient de lointaines expéditions, et il semble établi que dès le XIV^e siècle ils s'aventuraient jusque dans la mer d'Islande.

Les Islandais étaient, eux aussi, de hardis baleiniers, et leurs vieilles sagas contiennent, à ce sujet, de bien curieuses révélations : on y trouve, en maints endroits, le récit des combats acharnés qu'ils se livraient parfois à l'occasion de la capture d'une baleine.

Un fait intéressant, signalé par Van Beneden, c'est que les baleiniers islandais ne confondaient point, comme les naturalistes modernes, la baleine polaire avec celle des eaux tempérées ; dès le XII^e siècle, ils connaissaient deux espèces bien distinctes, dont ils avaient parfaitement reconnu les caractères et la répartition géographique ; ils avaient observé que certaine baleine émigrerait périodiquement du sud au nord, et, après avoir visité les régions septentrionales, s'en retournait vers les mers tempérées ; ils avaient remarqué que cette baleine avait la peau couverte de coquillages, tandis qu'une autre espèce de baleine, venant du nord, n'était jamais pourvue de cet étrange vêtement. Ils désignaient d'un nom spécial la baleine qui fréquentait leurs côtes, et l'appelaient *Huschal* (baleine du pays), pour la distinguer de la baleine étrangère. La *Huschal* n'était autre que celle que les Hollandais connurent plus tard sous le nom de *Nordcaper* ou baleine du Cap Nord, parce qu'ils la rencontraient dans ces parages.

Il est vraisemblable que ce n'est pas dans les eaux du Spitzberg, mais dans celles du Groenland, que les Islandais des temps héroïques faisaient la chasse à la baleine polaire. On sait, en effet, que dès la fin du X^e siècle, cent ans à peine après que l'Islande eut été peuplée par des émigrés norwégiens, l'Islandais Erik le Rouge prit possession de la grande terre située à l'ouest et à laquelle il donna le nom de Groenland (Terre-Verte), afin d'y attirer des colons qu'un nom aussi plein de promesses ne pouvait manquer de séduire. La colonie qu'il y fonda à Gardar prospéra pendant quatre siècles et eut des relations suivies avec la Norwège et le Danemark ; dix-sept évêques y résidèrent jusqu'en 1406, et depuis lors on n'entendit plus jamais parler de cette colonie, sur le sort de laquelle on se perd en conjectures. Les uns croient qu'elle fut bloquée par les glaces, et qu'elle périt de froid et de faim ; d'autres pensent qu'elle succomba à la maladie et aux attaques des Esquimaux (1).

La découverte du Spitzberg déplaça le centre de l'industrie de la pêche de la baleine. Quand Hudson eut signalé l'abondance de ces grands mammifères marins dans l'archipel, cette nouvelle y fit aussitôt affluer une foule d'aventuriers qu'attirait l'appât d'une chasse productive. La Muscovy Company organisa dès 1610 une expédition commandée par Jonas Poole, qui se livra à la chasse aux morses, et qui découvrit aussi des troupes de baleines.

C'est de cette époque que date la pêche de la baleine dans ces parages. La première expédition de ce genre fut organisée en 1611 par la Muscovy Company, qui eut soin

(1) JULES LECLERCQ, *La Terre de Glace*, chap. XXII, « La Vieille Islande ». Paris, E. Plon, 1883.

d'y adjoindre des harponneurs basques, les seuls qui connussent alors l'art de capturer la baleine. En même temps qu'ils pratiquaient leur industrie, ces aventuriers trouvaient de nouvelles terres inconnues. En 1613 et 1614, les baleiniers anglais découvrirent l'île Hope et d'autres îles situées au sud-est du Spitzberg. En 1616, le capitaine Edge s'embarque sur une pinasse de 20 tonnes, montée par douze hommes, et découvre à l'est de l'archipel des terres s'étendant jusqu'au 78° degré. A l'île d'Edge, il tue un millier de morses et recueille 1,500 tonnes d'huile. C'est à tort pourtant que Markham attribue à ce navigateur la découverte de l'île que les cartographes désignent abusivement sous ce nom. Les recherches de Conway ont établi récemment que l'île d'Edge, ou Terre des États, n'a pas été découverte par Edge, mais, deux ans plus tôt, en 1614, par Joris Carolus, navigateur hollandais, qui lui avait donné le nom de Morfyn (1). C'est donc par erreur que la dénomination d'*île d'Edge* figure sur les cartes du Spitzberg. On la désignera plus correctement sous le nom de « Terre des États ».

Attirés par les bénéfices que procuraient les fructueuses expéditions des Anglais, bientôt affluèrent dans les eaux du Spitzberg d'autres peuples maritimes, des Danois, des Hambourgeois, des Hollandais, puis des Français et des Espagnols. De toutes ces nations, ce furent les Hollandais qui arrivèrent les premiers. En 1611, l'année même où les Anglais firent leur première campagne de pêche, quelques bourgeois d'Amsterdam, de Hoorn et d'autres

(1) *Joris Carolus, discoverer of Edge Island. A forgotten arctic explorer*, by SIR MARTIN CONWAY. (GEOGR. JOURNAL, 1901, t. I, p. 623.)

villes de Hollande se réunirent et constituèrent une société dont l'objet était de trafiquer et de faire la pêche de la baleine. L'année suivante, ils envoyèrent un navire avec un équipage de trente-six hommes, sous le commandement de Willem van Muyden.

La première campagne ne fut pas heureuse. A la suite de difficultés avec la compagnie anglaise dite moscovite, qui voyait de mauvais œil l'arrivée de concurrents, une nouvelle société se constitua sous le nom de Compagnie du Nord. Les États-Généraux des Pays-Bas accordèrent à cette compagnie le privilège de se livrer, pour une période de trois ans, à la pêche de la baleine. Mais le roi Jacques I^{er} avait déjà accordé à la compagnie moscovite un privilège octroyant à elle seule le droit de pêche dans les mers polaires, à l'exclusion des autres nations. Il avait aussi, d'un trait de plume, aboli le nom que les premiers navigateurs avaient donné aux terres qu'ils avaient découvertes, et le Spitzberg devait porter désormais le nom de Sa très gracieuse Majesté et s'appeler *King James Newland*.

Il était à prévoir que des rivalités éclateraient bientôt entre les Anglais et les Hollandais qui se rencontreraient dans les eaux du Spitzberg pour se livrer à la même chasse, et il était non moins évident que ces rivalités ne tarderaient pas à se transformer en de véritables hostilités. Si les Anglais étaient arrivés les premiers dans ces eaux, les Néerlandais invoquaient avec raison les droits que leur assuraient les voyages de découverte de Barents au Spitzberg et à Beeren Eiland. Au début, les Anglais eurent l'avantage, car ils s'étaient mis en mesure de s'assurer par la force le monopole de la pêche et de la navigation. On trouve sur ce point des détails aussi curieux que peu

édifiants dans un petit livre devenu très rare, publié en 1613 par Hessel Gerritz, d'Amsterdam, sous un titre un peu long, mais suffisamment explicite, protestant contre la prétention des Anglais de vouloir être les seuls maîtres du pays (1). Les Anglais avaient amené un navire de guerre, le *Tigre*, armé de vingt et une grosses pièces de canon, « pour empêcher à tous autres la navigation et pescherie et les chasser des costes ». Les pêcheurs des autres nations, n'ayant pas suffisamment d'artillerie, eurent à subir les vexations, les injures et les vols d'un adversaire aussi puissant que peu scrupuleux.

C'est la « triste racompte » de ces vexations qui fait l'objet du petit ouvrage de Hessel. On y voit l'amiral anglais s'emparer d'une pinasse de Dunkerke et en réparer l'équipage sur les navires de sa compagnie, et *déchasser* du Green Harbour un navire venu du même port flamand. Or, comme Dunkerke faisait alors partie de la Belgique, on voit qu'en ces temps-là les Anglais traitaient les Belges tout autrement qu'en amis. Ils maltraitèrent indignement les Français après les avoir volés. Un maître-pilote de Bordeaux, du nom de Silly, « avoit obtenu de l'amiral de prendre huit baleines pour les Anglois, et que le reste seroit pour luy-même. Mais quant il en avoit prins quatre davantage, et pensant tenir celles-là pour sa

(1) *Histoire du pays nommé Spitsberghe, monstrant comment qu'il est trouvée, son naturel et ses animaux, avecque la triste racompte des maux que nos pêcheurs, tant Basques que Flamans, ont eu à souffrir des Anglois, en l'esté passée, l'an de grâce, 1613.* Écrit par H. G. A. (Hessel Gerritz, Amsterdamois). Et en après, une protestation contre les Anglois, et annulation de tous leurs frivoles argumens, par quoy ils pensent avoir droiet, pour se faire maistre tout seul dudict pays. Amsterdam, 1613.

part, les Anglois le prenoient tout, mesme les habillemens des matelots, en les battant encore par dessus (1) ».

En dépit des difficultés que suscitait chaque campagne, les Hollandais, race énergique et obstinée, n'en continuèrent pas moins à équiper des navires, et bientôt on vit les Brémois, les Hambourgeois et les Danois réclamer leur part dans cette nouvelle et lucrative industrie. On a peine à croire que de longues et sanglantes querelles éclatèrent à diverses reprises dans cette lointaine contrée perdue au milieu des glaces. Des flottes croisaient le long des côtes, les baleiniers pêchaient sous le feu des navires de guerre, le bruit du canon troublait l'éternel silence des régions polaires. De ces luttes, les Anglais ne sortirent pas toujours victorieux. En 1617, les Hollandais s'emparèrent d'un vaisseau anglais après un combat acharné. Le gouvernement hollandais, planant au-dessus de ces luttes d'intérêts particuliers, sut se montrer grand en cette circonstance : non content de rendre aux Anglais le vaisseau capturé, il renvoya son capitaine avec un présent, magnanimité qui lui valut l'admiration de la nation britannique. Ce trait rappelle celui de Louis Botha, ce héros de la guerre des Boers, qui rendit aux Anglais le général Methuen capturé par lui.

Pour mettre fin aux continuelis conflits qui aboutirent souvent à de véritables batailles navales, les nations rivales qui exploitaient ces mers conclurent en 1649 un partage des pêcheries. Le traité attribuait aux Hollandais la baie de Hollande et l'île d'Amsterdam, aux Danois,

(1) HAMY, *Les Français au Spitzberg au XVII^e siècle*. (BULL. DE GÉOGR. HIST. ET DESCRIPT., 1895, p. 159.)

l'île des Danois et la Dansk Gatt (Chenal des Danois), aux Hambourgeois la baie de Hambourg. Les Français et les Espagnols se contentèrent d'une couple de baies sur la côte septentrionale. Le nom de Biscayer Hoek (Cap des Basques) rappelle leur occupation de cette région. Les Anglais eurent soin, en vertu des excellents principes économiques qu'ils pratiquaient déjà alors, de se réserver la part du lion, le Horn Sound, le Bell Sound, la baie de Magdalena, la baie du Roi et la baie des Glaces, qui constituaient les plus vastes et les meilleurs parages de pêche. Ils s'attribuèrent également l'île du Prince Charles, ainsi nommée en l'honneur du futur roi d'Angleterre qui périt sur l'échafaud. Les Danois, quoique les derniers venus, furent autorisés à pêcher dans les mêmes eaux que les Néerlandais. Comme on croyait en ce temps que le Spitzberg était le prolongement oriental du Groenland, le roi de Danemark, Christian IV, prétendait y exercer des droits souverains comme sur une dépendance d'une terre qui lui appartenait. Lorsqu'il négocia avec les États-Généraux des Pays-Bas, Christian IV crut même avoir établi définitivement ses droits sur le Spitzberg en nommant ce pays *Christiaanberg*, et la baie de Mauritius, *Christiaanshafen* (1).

C'est à cette époque, en 1617, que les Hollandais établirent leur factorerie dans l'île d'Amsterdam, où ils créèrent, sous le nom peu poétique mais expressif de *Smeerenburg* (ville de graisse), un village en planches si parfaitement installé qu'ils y retrouvaient les estaminets d'Amsterdam. Tout un quartier, la « Cuisine de Harlin-

(1) MULLER, *Geschiedenis der Noordsche Compagnie*.

gen (1) », était occupé par les fondeurs de graisse de baleine; les boulangers annonçaient le matin, au son du cor, la sortie du pain frais du four (2). Mais ce qui devait être une colonie permanente devint une station de saison de pêche, et les hardis aventuriers, à la suite du désastre essuyé par sept de leurs compagnons (3), durent renoncer désormais à hiverner dans ce climat meurtrier. Cette grande fonderie polaire de Smeerenburg n'en eut pas moins, à l'époque de sa splendeur, une aussi grande importance pour le commerce du monde que le marché d'aromates et d'épices de Batavia, fondé vers la même époque aux Indes néerlandaises. Tel était le revenu des pêcheries qu'on les appelait, sans aucune exagération, *de goudmijn van het Norden* (la mine d'or du Nord [4]).

Vers 1650, l'industrie de la pêche de la baleine atteignit son apogée. Ce grand mammifère marin était alors

(1) De cette « cuisine de Harlingen », mentionnée dans le livre de Martens cité plus loin, les traducteurs ont fait la « cuisine de Harlem », erreur reproduite par Charles Martins et, après lui, par Élisée Reclus, dans sa *Nouvelle Géographie universelle*. Ce furent des pêcheurs de la Frise qui baptisèrent la cuisine de Harlingen, en souvenir du port frison.

(2) C.-G. ZORGDRAGER, *Beschreibung des Groenlandischen Walfischfangs*. Nürnberg, 1750, et Leipzig, 1723, d'après l'édition hollandaise parue à Amsterdam en 1720. — Sir MARTIN CONWAY, *The rise and fall of Smeerenburg*.

(3) J.-H.-V. LENNEP, *Mitteksel ut het journal*, etc. (Extraits du JOURNAL DES SEPT MATELOTS QUI SONT MORTS, EN 1634, DURANT UN HIVERNAGE AU SPITZBERG. Haarlem, 1861.)

(4) FRÉDÉRIC MARTENS, *Relation du voyage au Spitzberg ou au Groenland, etc., ayant eu lieu en l'an 1671*. Hambourg, Gouffried Schultz, 1675. — O. MOUBACH, *Histoire des brillantes pêcheries, anciennes et modernes, du Groenland. Description historique des contrées du Nord*. Amsterdam, 1720.

beaucoup plus abondant dans les eaux du Spitzberg qu'il ne l'est aujourd'hui. A cette époque, les Néerlandais y envoyaient jusqu'à trois et quatre cents navires, avec vingt mille hommes d'équipage. Ils y étaient à eux seuls aussi nombreux que toutes les autres nations réunies. En 1656, il y avait encore des Basques, mais leur nombre diminua rapidement.

On cite l'année 1697 comme ayant été une des plus heureuses sous le rapport du nombre des prises : les Néerlandais capturèrent 1,252 baleines, les Hambourgeois et les Brémois réunis 654. Il y avait en présence 129 navires néerlandais, 51 hambourgeois, 2 suédois, 4 danois, 12 brémois, 2 bateaux de Embden et 1 de Lubeck. Ils capturèrent ensemble 1,968 baleines. Scoresby a calculé que durant l'espace d'un peu plus d'un siècle, qui s'écoula de 1669 à 1778, les Hollandais envoyèrent dans les eaux du Spitzberg 14,167 navires, qui exterminèrent 57,590 baleines. Le profit de cette fantastique hécatombe s'éleva au chiffre de 92 millions 775,000 francs (1).

La pêche au Spitzberg continua avec des succès variables pendant tout le XVII^e siècle; mais au commencement du XVIII^e, un grand changement survint dans cette industrie. Baffin avait découvert la mer qui porte son nom, et il avait rencontré un grand nombre de baleines dans les eaux de Whale Sound et de Lancaster Sound. Comme les eaux du Spitzberg s'appauvrirent notablement après un siècle de pêche, les baleiniers profitèrent avec empressement des découvertes de Baffin.

(1) SCORESBY, *Account of the Arctic Regions, with a history and description of the Northern Whalefishery*. Edimbourg, 1819-1820.

En 1719, les pêcheurs de baleines pénètrent dans le détroit de Davis, et la première campagne dans ces parages est si fructueuse, qu'en 1721 on voit passer dans le même détroit de Davis 555 navires de différentes nations envoyés dans ces parages pour y chasser les baleines. Ce fut une nouvelle ère pour cette industrie.

Au début de la campagne dans ces mers inexplorées, les pêcheurs constatèrent que les baleines y étaient moins farouches qu'au Spitzberg, où elles avaient été chassées avec tant d'acharnement. La pêche s'y poursuivit pendant tout le XVIII^e siècle; mais à la fin de cette période, le produit des expéditions n'en couvrait plus les frais. Les baleines sont aujourd'hui à peu près exterminées. Elles sont devenues presque aussi rares dans la mer de Baffin qu'au Spitzberg (1).

Les espèces que l'on capture aujourd'hui dans certaines régions des mers arctiques, spécialement sur les côtes du Finmark, n'appartiennent pas au genre des baleines proprement dites, mais à ceux des balénoptères et des mégaptères. La plus grande, qui peut atteindre une taille de 50 à 40 mètres, est connue des Norvégiens sous le nom de baleine bleue (*blaahval*), à cause de la couleur de sa peau; les plus petites espèces atteignent la taille encore assez respectable de 15 à 20 mètres. La grande baleine polaire, que le capitaine Bade a chassée au Groenland avec M. Ingebriggsen, et dont l'espèce est pour ainsi dire éteinte, est dix fois plus volumineuse que les balénoptères du Finmark. Ceux-ci ne valent que

(1) P.-J. VAN BENEDEN, *ouvr. cité.*

4,000 à 5,000 francs, tandis que la baleine polaire ne vaut pas moins de 40,000 francs. C'est sa valeur qui a été cause de son extermination. Les énormes bénéfices que rapportait autrefois la pêche du géant des mers ne se réaliseront plus.

Cette industrie a rendu d'autres services que d'enrichir les nations qui s'y livraient : c'est à elle que la géographie polaire est redevable de la solution de bien des problèmes, car ce sont les baleiniers et les chasseurs de phoques qui firent connaître le Spitzberg, et nul n'y a plus contribué que le baleinier Scoresby. Dans les rapports des baleiniers se trouve contenue presque toute l'histoire des premières découvertes de l'archipel polaire.

Lorsque la baleine, traquée et massacrée sans pitié pendant un siècle et demi, eut abandonné les eaux du Spitzberg pour se réfugier dans des parages plus inaccessibles, les expéditions de chasse succédèrent aux expéditions de pêche. Vers la fin du XVIII^e siècle, les Russes, riverains de la mer Blanche, entreprirent de chasser au Spitzberg l'ours blanc, le renard bleu, le renne. On trouve encore en beaucoup de points de la côte les restes des cabanes qu'ils avaient construites dans l'intention de s'y établir à demeure. Mais après quelques années, les rigueurs du climat les forcèrent à abandonner le pays.

Après les Russes vinrent les Norwégiens qui, dès le début du siècle dernier, livrèrent au phoque, et surtout au morse, une chasse à outrance, si bien que ces amphibiens, tout comme la baleine, ont fini par désertter la côte occidentale du Spitzberg.

V. — *L'ère des expéditions scientifiques.*

Quand l'ère des expéditions commerciales fut définitivement close, on vit s'ouvrir, vers la fin du XVIII^e siècle, celle des expéditions scientifiques. Scoresby, à qui la science doit de si précieuses observations, fut en quelque sorte le trait d'union entre les deux périodes; mais il n'explora, de même que ses prédécesseurs, que les mers qui baignent la côte ouest et la côte nord de l'archipel, et ne s'aventura point du côté de l'est.

Dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, le pôle Nord exerçait sur les âmes aventureuses cette attirance qui, depuis lors, a suscité tant de téméraires entreprises. Le capitaine Phipps, en 1773, Buchan et Franklin, en 1818, Parry, en 1827, s'élancèrent à la conquête du pôle. Phipps avait à son bord le fameux Nelson, alors simple aspirant. Le futur amiral faillit perdre la vie dans une rencontre avec un ours polaire. Si ces navigateurs ne réussirent pas à dépasser les latitudes comprises entre le 80^e et le 85^e degré, leurs voyages n'en furent pas moins utiles à la science.

Toutefois, ces tentatives vers le pôle n'enrichirent guère l'état de nos connaissances sur le Spitzberg, parce que les navigateurs polaires s'obstinaient à suivre toujours la route la plus accessible, le long de la côte occidentale de l'archipel. Phipps ne dépassa pas, vers l'est, le groupe connu sous le nom des « Sept-Iles ». Quant à Parry, il aperçut de loin, à l'est des Sept-Iles, une haute terre qui était probablement la Terre du Nord-Est. Le voyage de Parry est resté mémorable, parce que ce navigateur, après avoir laissé son navire dans une baie de la côte septentrionale du Spitzberg,

osa le premier, comme Nansen le fit plus tard à son exemple, s'aventurer à pied sur la banquise. Il parvint avec des traîneaux au 85° degré, la plus haute latitude qui eût encore été atteinte (1).

Comme le hardi voyage de Parry avait démontré l'énorme difficulté d'accès du pôle Nord, les navigateurs arctiques renoncèrent à de pareilles tentatives pour se consacrer à l'exploration du Spitzberg. La première campagne de ce genre fut, en 1858 et 1859, l'expédition française de la corvette *La Recherche*, commandée par le capitaine Fabvre, et ayant à son bord plusieurs savants qui inaugurèrent l'étude méthodique dont l'archipel devait faire l'objet par la suite. Tout comme les précédentes expéditions, la *Recherche* borna ses opérations à la côte occidentale de l'archipel. Elle mouilla dans la baie qui porte son nom et dans la baie de la Madeleine (2).

Il était réservé aux Suédois et aux Norwégiens de poursuivre sur d'autres points les études commencées par les savants français. Dès 1858, la Suède organisa, sous la direction de Torell, une expédition au Spitzberg, et elle voua depuis à l'archipel polaire une sorte de prédilection. Sur une vingtaine d'expéditions arctiques suédoises, il n'en est pas moins de treize qui ont eu pour objet l'exploration du Spitzberg. Cinq de ces expéditions scientifiques furent dirigées par l'illustre Nordenskjöld, celui de tous les savants qui a peut-être le plus contribué à la connaissance des régions arctiques. En 1872-1875,

(1) W.-E. PARRY, *Narrative of an attempt to reach the North Pole*. Londres, 1828.

(2) PAUL GAIMARD, *Voyages de la Commission scientifique du Nord*. Paris, 1842-1845, 20 vol. gr. in-8°.

il hiverna avec 67 hommes dans la Mossel Bay, au sud-ouest du Verlegen Hoek, gagna en traîneau, accompagné de Palander, le groupe des Sept-Iles qui touche à la banquise, et traversa la vaste *inlandsis* de l'île du Nord-Est.

On doit beaucoup aussi à de hardis navigateurs norwégiens et au professeur Mohn, de Christiania, qui a recueilli leurs travaux : ce sont eux, et entre autres le capitaine Carlsen, qui nous ont procuré les premières données sur la côte orientale de l'archipel. Cette côte, d'un abord difficile et périlleux, à cause des courants polaires qui l'encombrent de glaces, était beaucoup moins connue que la côte occidentale baignée par le Gulf-Stream. De toutes les expéditions suédoises entreprises pendant quarante ans, de 1858 à 1898, la seule qui eût exploré le Storfjord, à l'est de l'île principale, était celle que dirigea Nordenskjöld en 1864; mais aucune n'avait encore pénétré dans les eaux situées à l'est de tout le groupe d'îles. Aussi bien était-ce aux Suédois qu'il appartenait de compléter l'exploration de l'archipel, et ce fut dans ce but qu'ils organisèrent en 1898 une expédition ayant pour objectif la Terre du Roi Charles, qui avait été observée en 1864 par Nordenskjöld et Dunér du haut de la Montagne Blanche, dans le Spitzberg occidental. Cette terre avait été, il est vrai, comme bien d'autres îles de ces parages, reconnue par les baleiniers norwégiens et les chasseurs de phoques, mais Nordenskjöld et Dunér furent les premiers à la renseigner sur la carte.

La Terre du Roi Charles n'était pas la seule île située à l'est du Spitzberg qui s'imposât aux investigations des savants suédois. Il y avait encore la terre connue sous le nom d'*Île Blanche*, que le capitaine Kjeldsen vit en 1876,

et que Johannesen retrouva en 1887 et baptisa du nom de *Nouvelle-Islande*. Il est hors de doute aujourd'hui que cette île doit être identifiée avec la terre qui fut observée dès 1707 par le commandant Giles, et qui fut nommée *Terre de Giles* ou de *Gillis*.

L'exploration de ces deux groupes d'îles fut le principal objet de l'expédition suédoise de 1898, qui fut placée sous la direction du professeur Nathorst, et à laquelle s'intéressa le roi Oscar. Elle s'embarqua sur le bâtiment norvégien *L'Antarctique*, le navire à jamais fameux sur lequel Otto Nordenskjöld entreprit son voyage au pôle Sud, et qui fut écrasé par les glaces. Ce navire accomplit, pour la deuxième fois, la circumnavigation complète de l'archipel polaire, qui avait été exécutée pour la première fois en 1865 par le capitaine norvégien Carlsen. L'expédition explora le groupe d'îles peu connu situé entre le Spitzberg et la Terre François-Joseph, contourna la banquise, et gagna la côte occidentale du Spitzberg (1).

Toutes les expéditions s'étaient bornées jusqu'alors à l'étude du littoral, mais jusque dans ces dernières années l'intérieur des terres était demeuré totalement inconnu, et il fallut, pour voir soulever le voile, attendre la fin du XIX^e siècle. On supposait autrefois que le Spitzberg était couvert, dans toute son étendue, d'une calotte de glace continue, carapace enveloppant montagnes et vallées, comme l'*inlandsis* de l'intérieur du Groenland. Cette supposition était fautive, comme l'ont constaté les hardis explorateurs qui entreprirent de parcourir l'intérieur des terres.

(1) *The Swedish Arctic Expedition of 1898*, by Prof. A.-G. NATHORST. (GEOGR. JOURNAL, 1899, t. II.)

Ce fut d'abord, en 1890, le regretté Gustave Nordenskjöld, fils de l'illustre explorateur suédois, qui parcourut les glaciers situés entre le Hornsund et la baie de la Cloche. En 1892, un des rares Français qui aient exploré les régions arctiques, M. Charles Rabot, tenta le premier la traversée du Spitzberg occidental entre la Sassenbay et l'Agardhbay. S'il ne put mener à bien sa tentative, à cause des ordres intempestifs du chef de l'expédition, il put reconnaître toutefois que la partie centrale du Spitzberg n'était pas recouverte d'une nappe de glace sans solution de continuité, comme on le croyait jusque-là, mais qu'elle se composait de massifs montagneux dans lesquels la glaciation se manifestait avec une intensité très variable (1).

Les deux explorations qui ont le mieux éclairci le mystérieux inconnu dont s'enveloppait l'intérieur du Spitzberg sont celles qu'effectua, en 1896 et 1897, Sir Martin Conway, l'alpiniste anglais que ses ascensions à 7,000 mètres d'altitude dans l'Himalaya avaient déjà rendu fameux. Le célèbre grimpeur, qui est aussi un habile topographe, a relevé la carte des régions explorées et a étudié de près les phénomènes glaciaires (2). Reprenant le projet conçu par M. Rabot, il traversa le Spitzberg de la Sassenbay à la baie d'Agardh, et explora ensuite, avec Garwood et Gregory, le Kingsland, la Terre de Garwood et le Hornsund.

(1) CHARLES RABOT, *Jan Mayen et le Spitzberg*. (TOUR DU MONDE, 1893.)

(2) SIR MARTIN CONWAY, *The First crossing of Spitzbergen*. Dent, Londres, 1897. — *With ski and sledges over arctic glaciers*. Londres, 1898. — *L'alpinisme au Spitzberg. Les ascensions de Sir Martin Conway*. Ouvrage traduit et résumé par CHARLES RABOT. Paris, 1901.

Les dernières expéditions scientifiques sont celles qui ont eu pour objet la mesure d'un arc de méridien au Spitzberg. Cette idée avait été émise dès la première moitié du XIX^e siècle, afin d'arriver à une connaissance plus exacte de la forme de la terre; mais ce furent les célèbres expéditions suédoises de Nordenskjöld qui en décidèrent la réalisation. En 1897, l'Académie de Stockholm proposa à l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg d'exécuter en commun cette grande œuvre géographique. La proposition fut acceptée et mise à exécution de 1898 à 1901. Cette œuvre restera une des plus belles entreprises scientifiques de notre époque, et les noms des savants qui l'ont exécutée resteront à jamais attachés à l'histoire des explorations du Spitzberg (1).

Depuis plus de trois siècles que l'archipel polaire fut découvert, on n'en connaît encore que très imparfaitement le littoral si découpé du côté de l'ouest et si peu accessible du côté de l'est. Mais l'intérieur des terres est resté, jusque dans ces derniers temps, presque aussi enveloppé de mystère que l'intérieur du Groenland. Ce n'est que tout récemment que les géodésiens suédois ont reconnu à la lunette dans le nord du Spitzberg, dans le massif des monts Chydenius, des cimes s'élevant à l'altitude de 1,700 mètres, beaucoup plus hautes que le Hornsundstind qui passait jusqu'ici pour le point culminant de l'archipel. Les mêmes savants ont constaté que dans d'autres régions les altitudes sont bien plus considérables qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent. On n'a,

(1) *Mesure d'un arc du méridien au Spitzberg.* (LA GÉOGRAPHIE, 1901, t. I, pp. 287 et suiv.)

en somme, que de très vagues notions sur le relief du Spitzberg, et c'est tout au plus si l'on connaît la superficie de son territoire, car il règne à ce sujet de grandes divergences d'appréciation. Ces terres arctiques à peine entrevues offrent un vaste champ d'exploration; avant qu'on en possède la carte complète, il faudra encore de longues années, sinon des siècles.

N'est-il pas humiliant de penser qu'en dépit du nombre de plus en plus grand des expéditions polaires organisées de nos jours, le Spitzberg est resté une terre presque inviolée! Défendues par les champs de glace, les deux calottes polaires forment encore deux vides immenses sur l'étendue du globe terrestre. Dans la zone polaire boréale, l'espace qu'il reste à conquérir est, suivant Élisée Reclus, de près de 4,000,000 de kilomètres carrés, soit environ le tiers de l'Europe. Dans la zone polaire australe, la surface à reconnaître est évaluée à plus de 15,000,000 de kilomètres carrés, ce qui dépasse l'étendue de l'Europe!

L'humanité tout entière est intéressée à la connaissance des régions polaires : car, comme l'a remarqué Schrader, c'est autour des pôles que s'opère la régularisation des airs et des eaux : c'est là qu'aboutissent et c'est de là que repartent les grands mouvements d'échange qui équilibrent perpétuellement les masses fluides de la mer et de l'atmosphère. Et voilà comment se pose le vrai problème polaire. Ravir les secrets du pôle, ce n'est point poser le pied sur le point précis qui correspond à l'axe de la terre, mais c'est découvrir les lois qui, du pôle, gouvernent la terre entière et régissent toutes les populations qui vivent à sa surface.

Rapport du jury chargé de juger la seconde période du XII^e concours pour les prix De Keyn (années 1902-1905). Enseignement moyen et art industriel (1).

Le concours de cette année nous réservait quelques surprises. Les livres n'ont pas manqué, ni même les bons livres. Mais les préférences du jury, au lieu d'aller exclusivement aux ouvrages dont la destination professionnelle apparaît dès le titre, ont dérivé plutôt vers ceux qui étaient écrits en dehors des strictes préoccupations de métier. Nous avons voulu interpréter largement la pensée du donateur, qui a permis à l'Académie d'encourager annuellement quelques hommes d'enseignement, et nous avons cru nous conformer à ses véritables intentions en couronnant, par exemple, tel recueil qui est, à maint égard, plus et autre chose qu'un livre scolaire, quoiqu'il possède la plupart des qualités d'un bon manuel, la sage coordination des matières, la clarté, la précision, l'adaptation à l'âge et aux convenances morales des collégiens, ces petits fruits verts qui ne demandent qu'à rougir.

Et n'est-ce pas toute la définition de l'*Étude sur l'évolution des formes architectoniques* de M. J. De Waele, notre premier lauréat, que ce rappel des qualités dont ne peut se passer légitimement un livre qui sera lu par des jeunes gens en âge d'école? C'est, de tous les travaux

(1) Le jury était composé de MM. Bormans, *Président*, Léon Fredericq, Paul Fredericq, *Secrétaire*, Hymans, Monchamp, Neuberg et Wilmotte, *Rapporteur*.

soumis à notre examen, celui sur lequel s'est fait le plus immédiatement l'accord des juges. Accord aisé, car cette *Étude* est un beau livre qui honore chez nous, selon les termes mêmes du programme du concours, l'enseignement de « l'art industriel ». On y trouve une histoire comparée de l'architecture, présentée sous une forme à la fois très simple et très expressive. Manuel et livre de références tout ensemble, soigneusement synthétique dans son *économie*, cette histoire étale devant nos yeux les divers éléments de la construction à travers les siècles, en retrace l'évolution, qui est celle des formes architectoniques, et fait surgir, en des chapitres qui ont l'attrait de la vie, un des aspects les plus importants de l'activité sociale.

M. De Waele a fait davantage. Persuadé que le croquis pittoresque doit former la base de l'enseignement, il n'a pas entendu simplement décrire, il a dessiné; disons plutôt qu'il s'est montré dessinateur consommé. Non content de nous rendre la forme générique des parties constitutives de l'édifice, il en fait sentir les accents, donnant ainsi l'illusion du relief et de la coordination des éléments. Sur ce terrain, depuis Viollet-le-Duc, peu d'architectes ont procédé avec autant de bonheur.

Son principe est celui-ci : « On peut admettre, pour toute la gamme des décorations en relief, que les essais tendant à remplacer le motif traditionnel par le motif inédit seront inféconds tant qu'on ne subordonnera pas *absolument* le détail de la forme décorative à ce que, en sculpture, on est convenu d'appeler la couleur; celle-ci naît, variée à l'infini, sous les doigts de l'artiste doué. »

Ce souci de la couleur a manifestement guidé l'artiste

dans le choix des motifs invoqués à titre d'exemples. L'architecture doit tirer un parti essentiel du jeu d'ombre et de lumière, et c'est avec raison que M. De Waele cite le château de Blois, l'emportant, malgré l'irrégularité des lignes, sur l'art classique d'où ce puissant facteur de l'effet se trouve totalement banni.

La grande préoccupation, pour notre lauréat, c'est de ne pas déformer l'œil du jeune dessinateur. Et c'est ce qui l'incite à éliminer des commencements l'étude de la perspective linéaire. A tout prix, il veut qu'on apprenne à voir dans l'espace. L'élève peut, en bornoyant, par les sommets des angles solides, — car ses premières études doivent se faire d'après le relief, — arriver à se rendre compte de la direction des lignes. C'est, à coup sûr, un système rationnel et attrayant; celui qui le préconise, en même temps qu'il multiplie les autres preuves d'une réelle maîtrise professionnelle, est un professeur dont les conseils seront appréciés autant que les travaux. L'Académie se devait de lui donner un encouragement qui ne sera pas perdu pour les meilleures fins pédagogiques.

L'Anthologie des poètes lyriques français se recommandait à nos suffrages par des mérites différents, mais point inférieurs. Si M. De Waele a rajeuni, et comme renouvelé, de très vieilles méthodes par des initiatives où s'affirme une personnalité sympathique, MM. Fonsny et Van Dooren ont su être novateurs avec non moins de tact et de décision. Ils ont estimé qu'à côté — et même au-dessus — des recueils de morceaux choisis, où d'éclatants chefs-d'œuvre et d'humbles déchets de littérature marinent dans une promiscuité souvent outrageuse, il y avait place pour une suite de pièces, complètes

chacune en soi, caractéristiques toutes, ou quasi toutes, d'un genre, d'un temps, d'un homme ou d'une manière.

Le lyrisme se prêtait mieux que l'épopée, le théâtre ou l'éloquence à une sélection ainsi ordonnée. Il est court, individuel, de jaillissement direct et d'impression plus prenante. Nos cœurs de rhétoriciens ont battu plus fort et plus vite, jadis, en déclamant du Lamartine ou du Musset, et c'est un adjuvant trop rare dans nos pédagogies, que celui des vibrations juvéniles produites à l'unisson des textes expliqués. Ni Boileau, hélas ! ni Bossuet, ni même Corneille ne dégagent plus cette émotion délicieuse et un peu puérile qui enchante nos dix-huit ans ; leur *raison* ne parle pas à notre sentimentalité, tandis que les vieux poètes lyriques, même ceux des premiers âges, ont avec nous le don de communication attendrie ; par delà les ratiocinations et les préceptes, ils nous font communier avec l'âme des peuples, jeunes comme nous le sommes au collège.

Dans le recueil de MM. Fonsny et Van Dooren, le moyen âge est traité avec égards ; la Renaissance tient sa place, et les siècles dits classiques ne sont pas sacrifiés. Mais c'est le XIX^e siècle qui triomphe, et surtout la seconde moitié, qui, à elle seule, obtient près de 400 pages sur 700. Quatre sur sept, c'est beaucoup, c'est même trop. Les auteurs, il est vrai, ont les mains pleines d'excuses, dont quelques-unes sont pertinentes. Ils invoqueront l'oubli où les programmes, si généreux et si explicites pour le passé, ont laissé la poésie contemporaine et la poésie des deux dernières générations. Ils invoqueront la difficulté pour un collégien de se procurer la plupart des livres où sont enfouies tant de perles, tant de scintillantes gemmes. Ils invoqueront le besoin de parler de plus près à des âmes d'aujourd'hui, dans des

formes littéraires moins rigides, moins figées, plus nettement accessibles. Que n'invoqueront-ils pas ! Ce qui est sûr, c'est que leur cause est défendable et que s'il y a dans la deuxième moitié de leur *Anthologie* trop de noms, trop de notices, trop de morceaux, le professeur aura le choix d'autant plus aisé, et il exercera sa sagacité avec d'autant plus de souplesse.

Et puis, cette *Anthologie* n'est pas que le pain bis d'un livre de classe, c'est aussi le pain blanc d'un livre de distribution de prix ; c'est peut-être même le gâteau d'un livre de bibliothèque. Ce qui nous y plaît surtout, c'est la bonne et claire ordonnance d'une matière indéfiniment étendue. On y trouve des notices très succinctes, mais d'une louable condensation, complétées, au bas de maintes pages, par d'ingénieux renvois à des thèmes similaires, à des inspirations fraternelles ou filiales, attestant un large courant où deux poètes ont étanché leur soif, ou bien une hérédité d'art qui n'avait pas toujours été signalée. Le plus souvent, le choix des vers est fait avec bonheur, sans que les auteurs sacrifient l'intérêt esthétique à des convenances, d'ailleurs légitimes. Certes, il leur est arrivé, à notre sens, de mettre en trop belle posture un poète de second plan, de reléguer dans la pénombre ou d'omettre un artiste délicat et personnel. Que celui qui a toujours jugé sans hâte ni passion leur jette la première pierre ! Pour nous, qui voulons considérer surtout la difficulté vaincue, l'amas de lectures faites par ces deux professeurs, dont le labeur absorbant expliquerait qu'ils n'eussent pas entrepris une si lourde tâche, nous noterons de préférence chez eux les bons effets d'une éducation littéraire qui les a gardés de tout excès et qui, accusée à plus d'un endroit, sera pour leurs collègues tout un enseignement discret et infiniment utile.

Le troisième ouvrage couronné est d'un ton plus sévère; mais il n'est pas de ceux auxquels on contestera une valeur pédagogique ou le mérite de l'utilité. Disons même qu'il est plus utile qu'il n'est agréable, ou, si vous voulez, que son genre d'agrément n'est pas fait pour les écoliers, comme celui du recueil de MM. Fonsny et Van Dooren. La *Méthodologie* de M. P. Collard se distingue des ouvrages similaires par plus d'un caractère, qui devient aisément une qualité. Elle est belge par essence, par plan et par adaptation, et c'est même le premier ouvrage de la sorte qui soit dicté par les besoins de notre enseignement. De plus, elle est d'une impartialité remarquable, l'auteur ayant voulu, malgré ses très visibles et très justes préférences en bien des endroits, être un reflet plutôt qu'un guide. Sa méthode est celle d'un maître mosaïste, infiniment instruit, informé au superlatif et soucieux, trop soucieux parfois, de ne rien omettre. En outre, elle prouve une compétence égale dans toutes les provinces de cette vaste instruction moyenne, qui est comme une réduction de toutes les sciences de la vie, puisque la culture antique et la culture moderne, les procédés de déduction et d'induction y sont l'objet des mêmes soins et collaborent également à la formation des cerveaux adolescents. Enfin, et c'est un titre à considérer, elle est la première application qu'on ait faite à l'enseignement moyen, en Belgique, des méthodes d'enseignement primaire dans ce qu'elles ont d'essentiel, d'inaltérablement vrai, d'humain si l'on veut ce terme.

En procédant comme il l'a fait, M. Collard se condamnait à certaines amputations. Il renonçait à être personnel avec l'agréable excès d'un Spencer ou d'un Bain; il renonçait à ces vues générales où un esprit

directeur s'affirme et s'impose; il sacrifiait, dans la forme, cet attrait d'originalité qui se dégage des livres où l'on veut moins apprendre que convaincre. N'insistons pas trop sur ces constatations négatives; admirons plutôt, au passage, et dans sa modestie d'expression qui pourrait passer inaperçue, maint exposé d'idées ou d'innovations pratiques bien propres à l'auteur ou témoignant de préoccupations très louables de sa pédagogie. Dans la question des devoirs, des concours scolaires et des distributions de prix, par sa façon d'expliquer la tâche actuelle d'un professeur d'histoire au collège, ou bien d'envisager le grand problème des langues modernes, et jusque dans les soins minutieux qu'il met à recommander telle façon de tracer les cartes géographiques, de manier le crayon ou la craie, on reconnaît l'homme de métier tout autant que l'esprit scientifique, fortement discipliné par une longue étude des questions d'enseignement. L'Académie se devait d'encourager un ouvrage où une ubiquité aujourd'hui trop rare se constate. Elle atteste encore, en le faisant, qu'elle n'obéit, dans ses préférences, à aucune vue préconçue et qu'elle sait être « ondoyante et diverse » dans ses consécérations.

Le jury a donc l'honneur de proposer à la Classe d'accorder un prix de *mille francs* à chacun des trois ouvrages suivants :

1° *Étude sur l'évolution des formes architectoniques*; par J. De Waele;

2° *Anthologie des poètes lyriques français*; par I. Fonsny et J. Van Dooren;

3° *Méthodologie de l'enseignement moyen*; par P. Collard

La séance s'est terminée par la proclamation suivante des résultats des concours et des élections :

CONCOURS ANNUEL DE LA CLASSE (1904).

Sept manuscrits ont été reçus en réponse à sept des questions du programme.

La Classe, statuant sur les conclusions des rapports de ses commissaires, a voté les décisions suivantes :

SECTION D'HISTOIRE ET DES LETTRES.

QUATRIÈME QUESTION.

Tournai et le Tournaisis au XVI^e siècle, au point de vue social et politique.

Devise du mémoire : *Et pius est patriae facta referre labor.*

La médaille d'or de *six cents francs* est décernée à l'auteur, M. Adolphe Hocquet, archiviste de la ville de Tournai. — Son travail ne sera imprimé qu'après revision.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

PREMIÈRE QUESTION.

Étudier le rôle des trusts dans l'organisation économique actuelle.

Devise du mémoire : *L'union fait la force.*

La médaille d'or de *huit cents francs* est décernée à l'auteur, M. Georges De Leener, à Saint-Gilles, Bruxelles.

DEUXIÈME QUESTION.

Étudier et classer les causes de guerre dans l'histoire moderne et dans l'histoire contemporaine. Distinguer notamment les causes qui peuvent être légitimes et celles qui sont contraires à la justice et au droit des gens.

Devise du mémoire : *J'aime le travail, surtout quand il élève un monument à la Justice et à la Vérité.*

Le prix proposé n'est pas décerné.

TROISIÈME QUESTION.

La nature de l'espace d'après les théories modernes, depuis Descartes.

Un mémoire sans devise.

Le prix proposé n'est pas décerné.

QUATRIÈME QUESTION.

On demande une étude sur les grandes Puissances et le système public international depuis 1814.

Devise du mémoire : *Viribus unitis.*

Le prix proposé n'est pas décerné.

CINQUIÈME QUESTION.

Exposer et apprécier le déterminisme entendu dans son acception la plus générale et considéré dans ses diverses applications aux sciences naturelles, morales et sociales.

Devise du mémoire : *Les motifs sont mes motifs*
(RENOUVIER).

La médaille d'or de mille francs est décernée à l'auteur, M. Léon Noël, à Malines.

SIXIÈME QUESTION.

Étudier, dans leurs origines et leurs développements, les coutumes ainsi que la législation relatives au duel, principalement en Belgique.

Devise du mémoire : *Honneur! que de crimes se commettent en ton nom!*

Malgré les mérites de ce travail, la Classe a été au regret de ne pouvoir adopter la proposition de l'un des commissaires de décerner la *médaille d'or*.

Elle s'est ralliée à la proposition des deux autres commissaires d'accorder une *mention honorable*.

Elle a décidé, en même temps, la remise immédiate de la question au concours dans l'espoir que l'auteur rentrera en lice et que son travail sera couronné.

PRIX JOSEPH DE KEYN.

Douzième concours
(Seconde période : 1902-1903.)

Enseignement moyen et art industriel.

Sur la proposition du jury, la Classe a décerné un prix de mille francs :

1° A M. J. De Waele, professeur d'architecture à Gand, pour son *Étude sur l'évolution des formes architectoniques*;

2° A MM. I. Fonsny et J. Van Dooren, professeurs d'athénée, pour leur *Anthologie des poètes lyriques français*;

3° A M. P. Collard, professeur à l'Université de Louvain, pour sa *Méthodologie de l'enseignement moyen*.

PRIX QUINQUENNAL DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Sur la proposition du jury chargé de juger la XI^e période (1898-1902) du prix de littérature française, le Roi, par arrêté du 50 décembre 1905, a attribué ce prix à M. Émile Verhaeren, pour son ouvrage : *Les visages de la vie*.

ÉLECTIONS.

Depuis sa dernière séance publique, la Classe a perdu deux de ses associés de la Section d'histoire et des lettres : Franz von Löher et Th. Mommsen.

Dans sa séance du 9 mai, elle a élu en leur remplacement MM. le chanoine Cyr-Ulysse-Joseph Chevalier, correspondant de l'Institut de France, à Romans (Drôme), et K. Lamprecht, professeur à l'Université de Leipzig.

Dans la séance du 7 décembre 1905, la Classe a élu dans la section précitée : *correspondant*, M. J.-P. Waltzing, professeur à l'Université de Liège; *associés* : M. Samuel-Adrien Naber, professeur émérite de l'Université d'Amsterdam, et M. Gabriel-J.-J. Monod, de l'Institut de France; — dans la Section des sciences morales et politiques, ont été élus *associés* : MM. G. Toniolo, professeur à l'Université de Pise; Thomas-Erskine Holland, professeur à l'Université d'Oxford; René Berthelot fils, professeur à l'Université de Bruxelles.

Séance générale des trois Classes du 10 mai 1904.

M. le chevalier ÉD. DESCAMPS, président de l'Académie.

M. le chevalier EDMOND MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents :

CLASSE DES SCIENCES. — MM. Léon Fredericq, *directeur*; P. de Heen, *vice-directeur*; Éd. Dupont, Éd. Van Beneden, C. Malaise, F. Folie, J. De Tilly, Ch. Van Bambeke, Alfr. Gilkinet, G. Van der Mensbrugghe, Louis Henry, M. Mourlon, P. Mansion, C. Le Paige, J. Deruyts, J.-B. Masius, A. Lancaster, L. Errera, Julien Fraipont, A. Jorissen, P. Francotte, Paul Pelseneer, *membres*; Aug. Lameere, *correspondant*.

CLASSE DES LETTRES. — MM. G. Monchamp, *vice-directeur*; S. Bormans, T.-J. Lamy, L. Vanderkindere, le comte Goblet d'Alviella, A. Giron, le baron J. de Chestret de Hanefte, P. Fredericq, G. Kurth, Ch. Mesdach de ter Kiele, H. Denis, Paul Thomas, Ern. Discailles, V. Brants, Polydore de Paepe, A. Beernaert, Ch. De Smedt, P. Willems, Jules Leclercq, M. Wilmotte, Ern. Nys, D. Mercier, H. Pirenne, *membres*; R. Berthelot, *associé*; Ern. Gossart et J. Lameere, *correspondants*.

CLASSE DES BEAUX-ARTS. — MM. F.-A. Gevaert, *vice-directeur*; Th. Radoux, G. De Groot, Gust. Biot, Henri Hymans, Max. Rooses, G. Huberti, Éd. Van Even, J. Winders, Ém. Janlet, H. Maquet, Ém. Mathieu, Edg. Tinel, Louis Lenain, *membres*; J. Dillens, *correspondant*.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE PENDANT L'ANNÉE 1905-1904; par M. Ferd. vander Haeghen, secrétaire-trésorier.

MESSIEURS,

Avant de vous présenter un aperçu succinct des travaux de la Commission de la *Biographie nationale* pendant l'année 1905-1904, nous devons payer un juste tribut de regrets à la mémoire de notre collègue, M. François Crépin, décédé à Bruxelles le 50 avril 1905.

Élu délégué de la Classe des sciences, le 10 mai 1887, en remplacement de M. Éd. Morren, décédé, M. Crépin suivait ponctuellement nos séances, et nous apportait l'appui d'une collaboration précieuse. Savant botaniste, il se chargeait, en effet, de rédiger les notices de ses devanciers, et sa compétence toute spéciale donnait une valeur particulière aux jugements qu'il émettait (1).

Qu'il nous soit aussi permis de rappeler la perte de quatre collaborateurs de mérite que la mort nous a enlevés récemment : M. le chanoine Doyen, le consciencieux auteur de la *Bibliographie namuroise*, qui rédigeait avec beaucoup de soin les biographies des écrivains du pays de Namur; M. Ch. Rahlenbeck, qui nous a

(1) Voici la liste des vingt-deux notices que nous devons à notre regretté confrère : H.-G. Galeotti, L. Jacob-Makoy, J. Kiekx père et fils, A. Lejeune, M.-A. Libert, J. Libon, A. de Limminghe, L. Marchand, V. Marissal, M. Martens, A. Martinis, Ch. Mathieu, P. Michel, Ch. Morren, J.-H. Mussche, H. Nyst, P. Olbrechts, A. Parmentier, J.-J.-G. Parmentier, L. Piré et E. d'Olmen baron de Poederlé.

fourni de nombreux articles sur les personnages mêlés aux luttes religieuses du XVI^e siècle; M. A. Delescluse, le jeune érudit liégeois trop tôt enlevé aux études historiques; enfin, M. le général Bernaert, qui utilisait ses loisirs en retraçant la carrière de nos illustrations militaires.

Nous devons une mention spéciale à M. Rahlenbeck qui s'était spécialement voué à l'histoire du protestantisme, et avait fait de longues recherches dans les bibliothèques et les dépôts d'archives de la Belgique et de l'étranger. Il avait trouvé ainsi de nombreux documents éclairant d'un jour nouveau la période agitée de la Réforme, et plusieurs de ses notices apportent des informations inédites et précieuses sur les protestants belges réfugiés à l'étranger.

Pour remplacer M. Crépin au sein de la Commission, la Classe des sciences a élu, le 10 décembre 1905, M. A. Lancaster.

A la fin du mois de décembre a été distribué le second fascicule du tome XVII. Cette livraison comprend cent soixante-huit articles (*Piessene-Pomreux*), ainsi qu'une table générale du volume.

Parmi les principales notices, je relèverai celles consacrées aux personnages suivants : le philologue Étienne-Winand Pighius, l'archiviste Alexandre Pinchart, l'évêque de Tournai Pierre Pintallour, le ministre Eudore Pirmez, les écrivains Fernand et Octave Pirmez, le feld-maréchal Pirquet, l'évêque de Namur Pisani de la Gaude, l'architecte Pisson, les graveurs Pitau, le général Piza, le procureur général à la Cour de cassation Isidore Plaisant, le cartographe et théologien Pierre Plancius, le célèbre imprimeur anversois Christophe Plantin,

l'illustre physicien Joseph Plateau, le général Pletinckx, l'écrivain yprois J.-J. Plumyoen, l'architecte Joseph Poelaert, le latiniste Th. Poelman, qui tout en exerçant le dur métier de foulon s'adonna avec succès à la philologie, l'écrivain Adrien Poirters, qui fut pendant plus d'un siècle l'auteur favori des lecteurs de la Belgique flamande, le poète liégeois Jean Polit.

Le premier fascicule du tome XVIII, qui paraîtra à la fin de cette année, comprendra la fin de la lettre P et le commencement de la lettre Q.

Nous avons, en effet, distribué l'an dernier la liste provisoire des lettres Q et R. Elle forme un volume in-4° de 62 pages, contenant plus d'un millier de mentions. Toutes ne seront, d'ailleurs, pas conservées dans notre recueil, car l'inscription d'un nom sur la liste n'implique pas l'obligation de l'admettre définitivement à figurer dans la publication.

La Commission a consacré plusieurs séances à répartir les notices entre les divers collaborateurs, en s'efforçant d'attribuer chaque article à celui qui paraissait le plus compétent pour le rédiger.

Nous saisissons cette occasion pour prier les collaborateurs de bien vouloir faire parvenir leurs articles dans les délais prescrits. Nous ne saurions trop appeler leur attention sur les inconvénients inhérents à l'envoi tardif d'une notice, et les retards fâcheux qu'il entraîne pour l'impression de notre dictionnaire.

Par la distribution des listes Q-R, la *Biographie nationale* a fait encore un pas décisif vers son achèvement, qui nous paraissait si lointain, il y a seize ans, quand vous voulûtes bien nous confier la direction du recueil. Nous espérons que rien ne viendra entraver la marche

régulière de notre publication, que toute notre ambition est de rendre digne du haut renom scientifique de l'Académie royale.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée vote des remerciements à la Commission et à son dévoué secrétaire.

L'assemblée s'occupe ensuite des différents sujets réglementaires figurant à son ordre du jour, entre autres de la question des bustes des académiciens décédés et de la publication des *Mémoires*, qui comprendront dorénavant deux séries distinctes, comme celles qui existent déjà pour les *Bulletins*.

Liste des travaux publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique (mai 1903 à mai 1904), dressée par M. le Secrétaire perpétuel en conformité d'une décision de la Commission administrative.

BULLETINS.

Classe des sciences : 1903, nos 6 à 12; 1904, nos 1 à 5.

Classe des lettres et des sciences morales et politiques et

Classe des beaux-arts : 1903, nos 6 à 12; 1904, nos 1 à 5.

Depuis janvier 1899, les *Bulletins* sont publiés par numéros mensuels formant deux volumes par année, dont l'un renferme les travaux de la *Classe des sciences*, et l'autre les travaux de la *Classe des lettres et des sciences morales et politiques* et de la *Classe des beaux-arts*. Chacun

de ces volumes, de plus de 900 pages en moyenne, avec planches et figures, se termine par une Table des noms d'auteurs et une Table des matières.

ANNUAIRE DE 1904.

L'*Annuaire* de 1904 contient vi-202 pages in-18, comprenant la liste des membres, des correspondants et des associés de l'Académie, et les notices biographiques suivantes : Bijvoegsel tot de Levensschets van Domien Sleenckx, door P. Fredericq (12 pages); Charles-Louis-Joseph-Xavier de la Vallée Poussin, par C. Malaise (28 pages, avec portrait); Peter-Leonard-Leopold Benoit, door Jan Blockx (66 pages, avec portrait). — L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1772-1904, par le chevalier Edmond Marchal (40 pages et 2 photographies).

Le volume se termine par un aperçu sur la *Caisse centrale des artistes belges* (situation annuelle, recettes et dépenses, composition de ses comités, liste de ses membres).

MÉMOIRES DES MEMBRES (IN-4°).

TOME LIV. 6^e et dernier fascicule (*Sciences*). Sur l'évolution nucléaire et la sporulation chez *Hydnangium Carneum* Wallr. (44 pages, 3 planches); par **Ch. Van Bambeke**.

MÉMOIRES COURONNÉS

ET MÉMOIRES DES SAVANTS ÉTRANGERS (IN-4°).

TOME LXI. (*Lettres et sciences morales et politiques*). Etude critique des sources de l'histoire du pays de Liège au moyen âge (mémoire complet, 735 pages); par l'abbé **Sylvain Balau** (médaille d'or en 1902).

- TOME LXII.** 3^e fascicule (*Lettres et sciences morales et politiques*). Notes et documents sur l'histoire du protestantisme à Tournai pendant le XVIII^e siècle. Étude d'histoire politique et religieuse (280 pages); par **Eug. Hubert**.
- Id.** 4^e fascicule *Idem*. Une page de l'histoire religieuse de la Flandre au XVIII^e siècle. Le protestantisme à Donlieu-Estaires en 1730-1732 (42 pages); par le même.
- Id.** 5^e fascicule (*Sciences*). Sur la fonction $\log \Gamma (a)$. Sur la fonction $\log G_\lambda (a)$ (12 et 16 pages); par **J. Beaupain**.
- Id.** 6^e fascicule (*Sciences*). Étude pluviométrique sur le bassin de la Meuse (30 pages et 1 carte); par **D. Vanhove**.
- Id.** 7^e et dernier fascicule (*Lettres et sciences morales et politiques*). Les États-Généraux des Provinces-Unies et les protestants du duché de Limbourg pendant la guerre de la succession d'Espagne. Étude d'histoire politique et religieuse (28 pages); par **Eug. Hubert**.

MÉMOIRES IN-8°.

- TOME LXIII.** 6^e fascicule (*Sciences*). Nouvelles recherches sur la physiologie de la circulation pulmonaire (96 pages et 23 figures). Recherches sur la sensibilité du poumon (20 pages et 12 figures); par **Léon Plumier**.
- Id.** 7^e fascicule (*Sciences*). De la fibrinolyse dans les solutions salines (50 pages); par **Hector Rulot**.
- Id.** 8^e et dernier fascicule (*Lettres et sciences morales et politiques*). Troisième étude sur l'histoire du texte de Suétone *De Vita Caesarum*. Classification des manuscrits (94 pages); par **L. Preud'homme**.

- TOME LXIV.** (*Sciences.*) L'assainissement et le repeuplement des rivières (668 pages et 128 figures); par le Professeur Dr **C. Weigel** (traduction française de M. le Professeur C. Julin). Prix Edmond de Selys Longchamps.
- TOME LXV.** 1^{er} fascicule (*Lettres et sciences morales et politiques*). L'organisation du travail à Bruxelles au XV^e siècle (viii-520 pages); par **G. Des Marez** (médaille d'or en 1901).
- Id.** Second fascicule (*Idem*). Les quatre éléments : le Feu, l'Air, l'Eau, la Terre. Histoire d'une hypothèse (194 pages); par le chanoine **Jacques Laminne**.
- TOME LXVI.** (*Lettres et sciences morales et politiques.*) Étude sur le système belge en matière de budget de l'État. Exposé historique et critique (479 pages); par **Ernest Dubois** (médaille d'or en 1903).

LISTE DES TRAVAUX A PUBLIER.

Développement postembryonnaire et affinités des Phoronis (médaille d'or en 1903, 156 pages in-4^o et 20 planches); par **Maurice de Selys Longchamps**.

Sur les faisceaux de surfaces du second ordre (45 pages in-4^o); par **Clément Servais**.

Sur la série de Lagrange et ses applications (31 pages propatria ; par **Gomes Telxela**.

Het leven van Michiel de Swaen (médaille d'or en 1903, 260 pages in-4^o); par **Maurice Sabbe**.

Un théologien-philosophe du XVIII^e siècle. Étude sur la vie, les œuvres et l'influence de Godefroid de Fontaines (médaille d'or en 1903, 221 pages in-4^o); par **Maurice De Wulf**.



CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 11 mai 1904.

M. J. DE LALAING, directeur.

M. le chevalier EDMOND MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. F.-A. Gevaert, *vice-directeur* ; Éd. Fétis, Th. Radoux, G. de Groot, Gustave Biot, Henri Hymans, Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, Ch. Tardieu, J. Winders, Ém. Janlet, H. Maquet, Ém. Mathieu, Eug. Smits, Edgar Tinel, Louis Lenain et Xav. Mellery, *membres*.

MM. Courtens et Frédéric écrivent pour motiver leur absence.

CORRESPONDANCE.

M. Léon Hennebicq, tant au nom de sa mère, M^{me} André Hennebicq, qu'en son nom personnel, adresse une lettre de remerciements au sujet des marques de sympathie dont ils ont été l'objet de la part de l'Académie.

— M. le Ministre de l'Agriculture communique, avec prière de bien vouloir les soumettre à l'appréciation de

la Classe, le deuxième rapport réglementaire et une pièce symphonique, que M. Biarent, lauréat du grand concours de composition musicale de 1901, a fait parvenir au Gouvernement.

Renvoi, pour appréciations, à MM. Mathieu, Tinel et Blockx.

— M. Victor Dieu, lauréat du dernier grand concours de gravure, adresse son quatrième rapport et comme envoi réglementaire de seconde année d'études à l'étranger les travaux suivants :

1° Dessin d'après la figure antique;

2° Dessin d'une figure d'après nature;

5° Dessin d'après un tableau de Rubens : Élisabeth Brants, et destiné à être gravé.

MM. Biot, Lenain et Hymans sont invités à donner leurs appréciations sur cet envoi, fait conformément à l'article 16 du Règlement des grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure.

— Hommages d'ouvrages :

M. Hymans présente, de la part de M. Albert Jacquot, de Nancy, l'ouvrage portant pour titre : *Essai de répertoire des artistes lorrains : les musiciens, chanteurs, compositeurs, etc.*

M. Hymans fera une note au sujet de cet ouvrage.

M. Joseph Destrée, conservateur des Musées royaux, adresse un exemplaire d'une brochure intitulée : *Renier de Huy, auteur des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy, à Liège, et de l'encensoir du Musée de Lille.*

— Remerciements.

COMITÉ SECRET.

La Classe prend connaissance, en comité secret, des listes de candidatures présentées pour les places vacantes, par les Sections de peinture, d'architecture et de musique.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Nys (Ernest). Le droit international. Les principes, les théories, les faits, tome I^{er}. Bruxelles, 1904; in-8°.

François (Antoine). Le souvenir, ses manifestations et ses enseignements, Bruxelles, 1904; in-18.

Feller (J.). L'évolution littéraire du moyen âge au XVII^e siècle. Liège, 1904; extr. in-8° (24 p.).

Haust (J.). Vocabulaire du dialecte de Stavelot. Liège, 1904; in-8° (51 p.).

Pety de Thozée (Ch.). L'Angleterre au point de vue ethnographique, politique et colonial. Bruxelles, 1904; in-8° (13 p.).

Destrée (Joseph). Renier de Huy, auteur des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy, à Liège, et de l'encensoir du Musée de Lille. Bruxelles, 1904; in-12. (23 p.).

Garson (Jules). L'évolution démocratique de Victor Hugo (1848-1851). Bruxelles, 1904; pet. in-8° (231 p.).

Tertinden (Ch.). Le Pape Clément IX et la guerre de Candie (1667-1669), d'après les archives secrètes du Saint-Siège. Louvain-Paris, 1904; in-8° (xlii-364 p.).

KIEL. *Gesellschaft für Geschichte*. Zeitschrift, Band 33. Register zu Band 24-30 (Dr Karl Friese). 1904.

AMÉRIQUE.

Jacinto y Fernando. Obras completas de D. Francisco Pimentel, tomo I-V. Mexico, 1904; 5 vol. in-8°.

WASHINGTON. *Bureau of education*. Report, 1902, vol. II.

FRANCE.

Arbois de Jubainville (H. d'). Avotis. Paris, 1904; extr. in-4° (2 p.). •

Chevalier (Ulysse). Bibliothèque patrologique. Appringius de Béja. Son commentaire de l'Apocalypse écrit sous Theudis, roi des Wisigoths (531-548). Publié par Dom Marius Férotin. Paris, 1900; in-8° (xxiv-90 p.).

— Bibliothèque liturgique. Tropaire-Prosier de l'abbaye Saint-Martin de Montauriol, publié par l'abbé Camille Daux. Paris, 1901; in-8° (210 p.).

— L'abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen : De l'authenticité de sa formule. Étude critique. Paris, 1902; in-8° (88 p.).

— Gallia Christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France : Marseille-Aix, Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron-Arles. Valence, Montbéliard, 1899-1900; 3 vol. in-4°.


LONDRES. *Society of antiquaries*. Proceedings, vol. XVIII, n° 2; XIX, n° 1. *Archaeologia*, vol. 57, part 2; vol. 58, part 1. 1901-1902.

Bonito Garofalo (Duc di). Narcisso e la sua Allegoria
Secondo i neoplatonici. Rome, 1904; in-8° (16 p.).

LA HAYE. *Departement van Koloniën. Dagh-Register*
gehouden int Casteel van Batavia, anno 1647-1648. 1903;
gr. in-8°.

•

•



ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1904. — N° 6.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 6 juin 1904.

M. le baron Éd. DESCAMPS, directeur.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. G. Monchamp, *vice-directeur* ;
S. Bormans, T.-J. Lamy, L. Vanderkindere, le comte
Goblet d'Alviella, F. van der Haeghen, Ad. Prins,

A. Giron, Paul Fredericq, G. Kurth, H. Denis, P. Thomas, Ern. Discailles, Ch. Duvivier, V. Brants, Polydore de Paepe, A. Beernaert, Ch. De Smedt, A. Willems, Jules Leclercq, M^{ce} Wilmotte, Ern. Nys, D. Mercier, H. Pirenne, *membres*; Ern. Gossart, A. Rolin, M^{ce} Vauthier, Franz Cumont et J. Vercoullie, *correspondants*.

Les félicitations de la Classe sont adressées à M. le comte Goblet d'Alviella au sujet de sa promotion au grade de commandeur de l'Ordre de Léopold, ainsi qu'à M. Descamps, à qui Sa Majesté vient d'accorder le titre de baron et qui a été nommé docteur *honoris causa* par l'Université d'Oxford.

CORRESPONDANCE.

La Classe prend notification de la mort de M. Ferdinand Loise, correspondant de la Section d'histoire et des lettres, décédé à Saint-Servais (Namur), le 24 mai 1904.

— MM. le chanoine Ulysse Chevalier et le professeur K. Lamprecht remercient pour leur élection d'associé.

— MM. Hocquet, Léon Noël, De Waele, Fonsny, Van Dooren et F. Collard, lauréats, remercient pour les distinctions accordées à leurs travaux.

— M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique envoie, pour la bibliothèque de l'Académie, un

exemplaire de l'*Histoire parlementaire de la Belgique*, par P. Hymans et E. Delcroix, session de 1887-1888.

— M. le Ministre des Cultes et de l'Instruction publique du Danemark adresse un exemplaire de l'ouvrage *De danske Runemindesmaerker*, par Ludv.-F.-A. Wimmer, tome IV, 1.

-- Remerciements.

— L'Académie impériale des sciences de Vienne communique la liste des Institutions de l'Europe qui ont souscrit au « cartell » pour le prêt à l'étranger de leurs manuscrits.

— Le Comité organisateur du XXVIII^e Congrès pour la langue et la littérature néerlandaises, qui se tiendra à Deventer les 30, 31 août et 1^{er} septembre prochains, demande que l'Académie se fasse représenter à ces réunions.

MM. Fredericq et Vercoillie seront les délégués de la Classe.

— Hommages d'ouvrages :

1^o *Anthistes. Une seigneurie ecclésiastique sous l'ancien régime. La seigneurie de Vien*; par le baron J. de Chestret de Hanefte (présenté par M. le chevalier Marchal, avec une note qui figure ci-après);

2^o *Psychologie matérialiste*; par le chanoine J. Laminne;

3^o *Les quatre éléments : le feu, l'air, l'eau, la terre. Histoire d'une hypothèse*; par le même (présenté par M. G. Monchamp);

4^o *The laws and customs of war on land*; par T.-E. Holland, associé;

5° *Dogmatique bouddhique. II. Nouvelles recherches sur la doctrine de l'acte* (avec deux brochures en langue sanscrite, extraits de la *Bibliotheca buddhica* et de la *Bibliotheca indica*); par Louis de la Vallée Poussin, professeur de sanscrit à l'Université de Gand (présenté par M. le comte Goblet d'Alviella, avec une note qui figure ci-après);

6° *Vita sanctae Clarae : die alemanische Sprache zu Villingen, am Ende des XV. Jahrhunderts*; par Charles Groos.

— Remerciements.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

M. Louis de la Vallée Poussin, professeur à l'Université de Gand, me prie d'offrir à l'Académie un exemplaire du second mémoire qu'il consacre dans le *Journal Asiatique* de Paris à un point de la dogmatique du bouddhisme : *la négation de l'âme et la doctrine de l'acte*.

Dans un premier mémoire, dont j'ai rendu compte à l'Académie l'an dernier (1), l'auteur établissait comment les bouddhistes s'y étaient pris pour concilier le *nairâtmya*, la négation de la permanence du moi, avec le *karman*, l'impérissabilité des fruits de l'acte, laquelle amène la reconstitution des éléments psychiques du défunt dans un nouveau corps. Cette conciliation a été réalisée par la théorie du *samtâna*, c'est-à-dire par l'hypothèse que la

(1) Voir *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), n° 3, p. 171, 1903.

filiation des états intellectuels qui constituent la notion du moi n'est pas interrompue par la mort, mais, au contraire, provoque la formation d'un individu nouveau — bien entendu avec le concours de la rencontre entre un père et une mère dans certaine condition physiologique. « Cette notion, concluait M. de la Vallée Poussin, fournit à la dogmatique bouddhique un moi continu, responsable, mais susceptible d'être interrompu. Quand elle est comprise et exprimée, le bouddhisme apparaît comme un système cohérent; l'esprit est satisfait. »

Le présent mémoire s'occupe d'un problème connexe qui n'est pas d'une moindre gravité pour l'intelligence et pour l'appréciation du bouddhisme. Dans le système du Grand Véhicule, la théorie du *samtāna* aboutit au pur agnosticisme. Le *nirvāna*, le néant absolu, n'est pas considéré comme à venir, mais comme existant actuellement, comme éternellement accompli. Dès lors, il semble que l'unique conclusion, c'est le quiétisme absolu, la négation universelle et l'abstention intégrale, puisque d'une part il n'y a rien et que, d'autre part, tout ce qui paraît exister est formellement déterminé par des états antérieurs. Comment se fait-il pourtant que le bouddhisme ait rétabli ou maintenu la distinction du bien et du mal, fait une part à l'initiative de l'individu, recommandé la vertu, admis la solidarité, prescrit la charité, institué le culte du Bouddha et même, dans ses écoles septentrionales, accueilli toute une série de dévotions qui vont d'une conception polythéiste plus ou moins épurée aux pratiques les plus grossières des religions polydémonistes et magiques? C'est là un problème d'un haut intérêt dans l'histoire des Religions.

Le bouddhisme, religion essentiellement rationaliste, sinon rationnelle, n'a pas, à l'instar d'autres cultes, la ressource de recourir à une révélation surnaturelle qui le force d'accepter un mystère sans chercher à l'éclaircir : « Tout ce qui est bien dit, porte un texte, est parole du Bouddha. »

M. de la Vallée Poussin semble un moment assez disposé à plaider les circonstances atténuantes, en faisant valoir avec raison que les systèmes religieux ne se laissent pas toujours conformer aux règles d'une logique rigoureuse. — Mais, encore une fois, la dogmatique du bouddhisme n'a pas le droit d'être incohérente. Il faut que, sous peine de perdre ses titres à la créance des fidèles, elle trouve moyen de justifier par le raisonnement ses apparentes anomalies. M. de la Vallée Poussin fait donc intervenir ici la distinction, déjà esquissée dans les livres du bouddhisme méridional, entre la vérité absolue et la vérité apparente. La vérité absolue consiste dans la théorie de la vacuité; la vérité relative ou apparente, dans l'ensemble des conditions qui, en fait, s'imposent au développement de la pensée. Ces conditions ne représentent que des apparences, mais des apparences qui sont, pour nous, comme si elles existaient réellement.

Toutes les écoles bouddhiques admettent que la possession de la science supérieure, la conscience du vide universel, ne suffit point pour atteindre la délivrance finale (1). Aussi longtemps qu'on se contente de dire :

(1) Les bouddhistes considèrent la science tour à tour comme *fruit* et comme *cause*. En tant que *fruit*, elle est identique au nirvâna. En tant que *cause* (ou moyen) elle n'est qu'une vue de l'esprit, provisoire et en soi insuffisante.

« Je suis vide », on fait encore intervenir le moi; on admet l'existence d'un sujet qui se dit illusionné. A côté de la science parfaite qui prouve dialectiquement l'inexistence des phénomènes eux-mêmes, il y a place pour la science inférieure qui établit non pas la nature réelle des phénomènes, mais leur évolution logique; en d'autres termes, qui nous fait connaître comment est organisé le monde de l'apparence et quelle est la méthode pour mettre fin à l'illusion. Or cette méthode pratique, inférieure, mais nécessaire, tend à réintroduire les idées d'activité charitable, voire de liberté et de solidarité, de culte et de providence. Elle place, en effet, le mérite à côté de la science comme moyen d'abolir les actes de conscience et de personnalité qui forment la dernière affirmation de la croyance au moi.

La méditation sur le non-être n'est que la première étape du salut, en tant qu'elle amène à répudier les deux affirmations contradictoires de l'affirmation et de la négation, quel qu'en soit l'objet, et, en première ligne, du moi. Les extases inconscientes auxquelles elle conduit sont pour ainsi dire à la portée de tout le monde. Il n'en persiste pas moins une masse d'actes anciens « dont les fruits doivent être mangés », c'est-à-dire détruits. Le Madhyamaka ou « Chemin du milieu » a le mérite d'avoir placé l'axe de la vie religieuse non pas dans la recherche des états mystiques familiers à tous les *yogis*, mais dans la discipline du caractère.

Cette discipline consistera d'une façon générale à éviter le mal et à faire le bien. Sans doute, au point de vue de la science supérieure, il n'y a ni bien ni mal; mais, dans la vie apparente, le mal, c'est tout acte accompli en vue d'une jouissance. — La suppression de

tout désir et de toute haine ne constitue encore qu'une morale négative. Aussi le principal mérite consiste-t-il dans le don (*dána*) et dans la compassion ou charité (*karuná*). En effet, le vrai moyen de supprimer l'acte et la volonté égoïstes, n'est-ce point de pratiquer le contraire? « Comme je traitai jadis le prochain, dit une stance du Bodhicaryavatára, je traiterai le moi ; comme je traitais le moi, je traiterai le prochain. » La meilleure façon de s'anéantir est encore de se dévouer. « La science s'attache à la vérité, la compassion à l'apparence. » Ajoutons que dans la morale bouddhique la compassion doit être raisonnable. On connaît l'aventure du Bouddha s'offrant en pâture à une tigresse pour sauver sa progéniture affamée. « Mieux vaut, dit un commentaire, donner la parole à un peuple que sa chair à une bête féroce. » — Le don excessif est donc condamné; il y a excès, quand donner est moins utile que conserver; la norme sera l'intérêt de l'ensemble des êtres.

Une autre vérité d'apparence qu'admet le bouddhisme, c'est l'existence des Bodhisattvas, « causes sublimes d'édification ». Ici encore, il n'y a, au fond, rien de contradictoire avec l'athéisme de la vérité absolue. Si la pensée d'un dieu aide le fidèle à se rapprocher de la délivrance, pourquoi l'obliger à écarter telle pensée? C'est en vertu de cet argument utilitaire que le bouddhisme du Sud a admis un certain culte adressé à la loi, au Bouddha, voire à ses reliques. Le Bouddha, disparu dans le nirvâna, reste « semblable à ces poteaux de guérison qu'un magicien habile dans la science des serpents a consacrés pour guérir les morsures empoisonnées ». Ce culte, comme le fait observer M. de la Vallée Poussin, est « l'expression physique de la pensée respectueuse

et du désir d'imiter le modèle; il confirme la pensée et la fixe ».

Le Grand Véhicule est allé plus loin. A côté du Bouddha, qui est un dieu mort, le Mahâyâna a développé le culte des Bodhisattvas, qui sont des dieux vivants, des Bouddhas en voie de formation. C'est par là que chez les bouddhistes du Nord, une doctrine logiquement athée est redevenue une véritable religion. « Aucun dieu ne peut rien pour nous », s'écrient les orthodoxes du Sud. — « Je me donne aux Jinas tout entier », réplique le pieux bouddhiste du Nord. — Bien plus, en affirmant ainsi ses sentiments de foi, de confiance et d'amour envers les Bodhisattvas, il admet non seulement que ceux-ci l'entendront, mais encore qu'ils lui communiqueront des grâces dont il pourra, à son tour, faire profiter les autres créatures. Pour que le culte profite aux fidèles, il faut qu'il soit désintéressé ou plutôt altruiste; il faut que le fidèle y ait en vue, non son propre bien, même spirituel, mais le bien d'autrui. Il est expressément stipulé que le culte le plus élevé consiste à soulager les créatures indigentes, car, fait observer M. de la Vallée Poussin d'après Çântideva, l'homme ne peut rien pour les Bodhisattvas, sinon secourir les créatures que ces grands compatissants aiment par-dessus tout (1).

(1) Un texte où l'on semble entendre comme un écho des paraboles évangéliques dit à propos des Bodhisattvas : « C'est surtout quand il est malade qu'une mère aime son fils; de même, les Bodhisattvas ont surtout pitié des méchants. » — Un autre texte, emprunté à Çântideva, s'exprime ainsi : « Les Bodhisattvas souffrent de la douleur de tous les êtres. » On ne peut s'empêcher d'en rapprocher Isaïe, XLIII, 9. « Dans toute leur angoisse, il (Jahveh) a été en angoisse. »

Ainsi la solidarité entre les hommes, voire entre les êtres humains et surhumains, la réhabilitation du désir et de l'affection quand l'objet est désintéressé, l'intervention d'une Providence qui envoie au fidèle des épreuves et des souffrances pour lui donner l'occasion de les surmonter, la réversibilité des mérites, enfin la liberté elle-même ou du moins l'introduction de nouvelles séries causales parmi lesquelles figure la volonté de l'individu, toutes ces conséquences, qui semblent exclues par la rigide théorie du *karman*, rentrent dans le bouddhisme par la porte de la théorie des apparences pour faire du Grand Véhicule « une école de charité vraie et de piété ».

M. de la Vallée Poussin ne dissimule pas la contradiction, mais il s'efforce de l'atténuer ou tout au moins de la justifier comme le tenterait un vrai docteur bouddhiste. La conclusion qui me semble se dégager de son étude, c'est que la distinction des deux vérités, base du culte bouddhique, aussi bien chez les adeptes du Petit que du Grand Véhicule, repose non pas sur la conception d'un bouddhisme ésotérique en opposition avec le bouddhisme vulgaire et soigneusement réservé à quelques adeptes d'élite, mais sur une distinction analogue à celle que le grand philosophe de Kœnigsberg a établie entre la raison pure et la raison pratique; sauf que Kant n'a point prétendu établir la supériorité de l'une sur l'autre, ni assigner à la raison pure le caractère de vérité unique, en attribuant à la conscience de la raison pratique un rôle simplement préparatoire. Pour les bouddhistes comme pour les kantien, c'est, en réalité, l'esprit humain qui fonctionne suivant des plans différents.

Sur un seul point j'aurai quelques réserves à faire. Le Grand Véhicule n'a pas été qu'une école de piété et de charité. S'il a introduit dans le domaine de l'apparence les nobles figures et le culte épuré des Bodhisattvas, il s'est ouvert aussi à toutes les pratiques vulgaires et superstitieuses du tantrisme. M. de la Vallée Poussin le sait mieux que personne et, du reste, il n'a nullement cherché à le dissimuler. Mais il s'est dit peut-être qu'il y a là une réaction des cultes antérieurs et qu'il ne faut pas juger d'une religion d'après ses superstitions, ou même ses dévotions parasites. La question est de savoir jusqu'à quel degré cette réaction n'a pas été favorisée par la dévotion que le culte des Bodhisattvas a imprimée à la doctrine orthodoxe, et si, sous le rapport de l'utilité sociale, sinon de la rectitude intellectuelle, qui sont le vrai critérium de la valeur des religions, le bouddhisme méridional n'a pas mieux atteint le juste milieu entre les doctrines en apparence contradictoires de la raison pratique et de la raison pure, ainsi que le lui attribuent M. Rhys Davids et l'école palisante.

Quoi qu'il en soit, M. de la Vallée Poussin a l'avantage, pour juger ces questions, d'associer une profonde connaissance des sources sanscrites encore si peu explorées du bouddhisme à un esprit philosophique, c'est-à-dire clair, judicieux et impartial, qui le rend apte à trouver son chemin dans les broussailles de la métaphysique bouddhique. A ce double point de vue, ses études méritent d'être encouragées, et c'est pourquoi j'appuie volontiers la demande qu'il adresse à l'Académie d'insérer dans nos *Mémoires* un manuscrit en *devanagari* établi par le regretté Minayeff.

Ce manuscrit devait paraître dans la *Bibliotheca Bud-*

dhica, publiée par l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg. Mais le programme de ce recueil est si chargé qu'à raison de l'importance du manuscrit, on a autorisé M. de la Vallée Poussin à le publier en Occident. C'est un texte capital pour la connaissance du bouddhisme mystique et tantrique : la *Nāmasaṃgītikā*, commentaire de la « Célébration des noms », de Manjuçri. Son insertion dans nos *Mémoires* avec une centaine de pages d'introduction et d'index, serait à la fois un service à la science, un honneur pour l'Académie et un encouragement au jeune savant belge que ses études sur le tantrisme ont fait considérer comme digne de continuer l'œuvre de Minayeff.

M. de la Vallée Poussin n'est pas seulement un collaborateur assidu du *Journal Asiatique* et du *Journal of the Royal Asiatic Society* ; c'est encore à lui que se sont adressés les directeurs de la *Bibliotheca indica* et de la *Bibliotheca buddhica* pour publier respectivement, dans ces deux recueils, des manuscrits dont je suis chargé d'offrir à l'Académie les premiers fascicules : d'une part, la *Madhyamakavṛitti*, commentaire sanscrit des sūtras philosophiques de Nāgārjuna, le fondateur supposé du Grand Véhicule, et la *Bodhicaryāvatārapānjikā*, commencement d'une édition complète du traité dont nos *Mémoires* ont reproduit, en 1897, une section importante en caractères latins. C'est notamment à cette dernière source que M. de la Vallée Poussin a puisé les éléments de son étude sur la dévotion dans le bouddhisme, telle qu'il l'esquisse dans son second mémoire sur la dogmatique bouddhique.

Comte GOBLET D'ALVIELLA.

Anthisnes. Une seigneurie ecclésiastique sous l'ancien régime. La seigneurie de Vien; par le baron de Chestret de Haneffe.

Notre éminent confrère a utilisé pour ce travail nombre de copies, authentiques pour la plupart, de pièces concernant cette seigneurie qui appartiennent aux archives du château d'Ouhar, à Anthisnes, à 6 kilomètres de Comblain-au-Pont, sur la route du vicinal vers Clavier.

Cette monographie donne une idée exacte de ce qu'était le village d'Anthisnes avant la Révolution française de 1789; elle est abondamment illustrée de vues photographiques.

Chev. EDM. MARCHAL.

COMMUNICATION ET LECTURE.

Une page d'histoire contemporaine (janvier 1852):
par Ernest Discailles, membre de l'Académie.

Au cours d'un procès que le tribunal civil de Bruxelles vient de juger, il a été produit une lettre envoyée par Léopold 1^{er}, le 28 janvier 1852, à M. d'Hoffschmidt, ministre des affaires étrangères. Notre premier Roi y demandait que son ministre à Paris (*Firmin Rogier*, frère du chef du cabinet) reçût « l'ordre de protester contre toute mesure qui mettrait la famille du Roi *hors du droit commun* ».

Dans le troisième volume de mon ouvrage sur *Charles*

Rogier (p. 421), j'avais, il y a dix ans, donné la partie essentielle de cette lettre, la seule qui pût d'ailleurs intéresser le lecteur : la protestation de Léopold I^{er} contre le décret par lequel Louis-Napoléon, président de la République française, confisquait les biens de la famille d'Orléans.

Le Roi, au début comme à la fin de sa lettre, est sévère, dur même pour Firmin Rogier.

Chargé d'écrire pour la *Biographie nationale* une notice sur ce diplomate, j'ai demandé à son petit-fils, M. Ch. Van der Stichelen (1), communication des papiers qu'il a délaissés. Et de l'examen de ces papiers, il résulte pour moi que le Roi, qui avait écrit *ab irato* (c'est visible) sa lettre à M. d'Hoffschmidt, n'était point fondé à apprécier comme il l'a fait la conduite de son ministre plénipotentiaire.

Pour bien comprendre l'irritation que ressentait Léopold I^{er} lorsqu'il écrivit sa lettre du 25 janvier 1852, il nous faut remonter quelques semaines en arrière.

Le comte de Morny, l'homme d'énergie froide qui, lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, avait fait merveille au ministère de l'intérieur, aurait voulu voir revenir à Paris le comte Le Hon, un de ses meilleurs amis, qui avait, avant le prince de Ligne et Firmin Rogier, représenté notre pays en France. Charles Rogier, faisant connaître à son frère Firmin le résumé de certaines lettres écrites par de Morny à Van Praet, ministre

(1) La fille de Firmin Rogier avait épousé M. Jules Van der Stichelen, qui fut député de Gand, ministre des travaux publics et ministre des affaires étrangères.

de la maison du roi des Belges (1), disait qu'on lui reprochait injustement son *attitude* et ses *propos* dans les salons de Paris (2), mais que les dispositions du cabinet à son égard étaient excellentes, chacun étant « parfaitement édifié sur la moralité des ressorts que l'on faisait jouer contre lui ». Toutefois, il ne voulait pas assurer que, dans tel ou tel cas donné, le Roi ne se laisserait pas circonvenir. Notre premier ministre n'était pas très satisfait de ce qui se passait à ce moment en *haut lieu* (3)... « On a ici dans les allures, écrivait-il à Firmin, quelque chose de querelleur à quoi on ne nous avait pas habitués depuis 1848 (4)... » Il est certain que Léopold I^{er}, comme nous l'avons dit ailleurs, avait bien l'air, vers ce temps-là, de boudier le cabinet, de lui battre froid. Était-il inquiet de l'hostilité témoignée à ses ministres par le gouvernement du futur Napoléon III ? Croyait-il ne point devoir prendre trop ouvertement leur parti pour ne pas donner à son réactionnaire et entreprenant voisin le prétexte d'une intervention active dans nos affaires ? Estimait-il, avec quelques publicistes catholiques, que la politique libérale n'était plus de saison ?

Quoi qu'il en soit, dans les premiers jours de 1852, le comte de Morny avait beau jeu pour préparer la rentrée

(1) Cf. *Charles Rogier*, vol. III, pp. 419-420.

(2) « ... Je suis bien convaincu que l'attitude et les propos qu'on t'attribue sont de pure invention. L'intrigue est trop grossière pour ne pas crever les yeux... » (Première lettre du 10 janvier 1852, écrite de Bruxelles.)

(3) Tous les mots soulignés dans les lettres de Rogier que nous citons, l'ont été par lui.

(4) Seconde lettre du 10 janvier 1852, écrite de Gand.

du comte Le Hon à Paris, à titre provisoire, sinon définitif. Il avait fait insinuer, en effet, au Roi qu'il y avait tout au moins utilité réelle à charger M. Le Hon d'une mission *spéciale* près du Gouvernement français. L'objet de la mission serait : 1° de sonder le terrain pour la négociation d'un traité de commerce alors en vue; 2° d'offrir des félicitations au prince Louis-Napoléon, à qui le plébiscite des 20 et 21 décembre 1851 venait de conférer la présidence de la République pour dix ans.

Sans doute, quoi qu'en aient dit les journaux de l'opposition à la fin de 1851, Léopold I^{er} n'avait pas l'intention de rappeler Firmin Rogier, dont il reconnaissait hautement les services et dont il estimait fort « le caractère, le dévouement et la fidélité à toute épreuve (1) ». Mais l'idée d'envoyer le comte Le Hon à Paris en *mission extraordinaire* lui souriait beaucoup depuis qu'il avait appris que, dans l'entourage du Prince-Président, on parlait de confisquer les biens de la famille d'Orléans.

« On nous a donné pour *certain*, de toute *certitude*, » écrit Charles Rogier à Firmin le 10 janvier 1852, qu'il » avait été très fortement question d'une séquestration » ou confiscation des biens de la famille d'Orléans. » On a même été jusqu'à assurer que le décret avait été » envoyé au *Moniteur* et que c'était à la résistance de » de Morny que l'on devait attribuer le retrait de la » mesure. » Il ajoutait que ses collègues du cabinet et lui avaient rattaché un moment à cette grave et délicate affaire l'idée *fixe* (*sic*) de l'envoi du comte Le Hon à Paris.

(1) Lettre de M. Van Praet à M. d'Hoffschmidt en date du 10 janvier 1852. (*Histoire de Charles Rogier*, III, p. 421.)

Léopold I^{er} espérait que M. Le Hon stimulerait M. de Morny dans son opposition à la mesure que Louis-Napoléon méditait. Il avait même profité du séjour à Paris de M. Van de Weyer, notre ministre à Londres, pour détourner le coup qui menaçait la famille d'Orléans. On le verra par ces extraits d'une lettre que Charles Rogier écrivait à Firmin le mardi 6 janvier 1852 :

« Tu recevras la visite de Van de Weyer, qui se rend à Paris avec sa femme. Il est venu me voir ce matin et m'a confirmé la nouvelle que je n'ai apprise qu'hier au bal de la Cour. Je me suis tout d'abord demandé ce que cela signifiait et, *comme je n'avais pas été prévenu*, mon premier mouvement a été la surprise. Après les explications que j'ai reçues, je pense que ce voyage (qui cependant aura aussi ses commentaires) n'a rien en soi qui doive t'offusquer.

Les relations anciennes et intimes de Van de Weyer et surtout de son beau-père (1) avec le chef de la République française ont paru au *gouvernement anglais* pouvoir être mises à profit, et je suis porté à croire que Van de Weyer aura été prié par des membres du cabinet anglais de porter officieusement au Président les sentiments et la manière de voir de ce dernier. Cela s'écarte de la règle, mais cela n'a rien d'in vraisemblable. Van de Weyer pourrait bien aussi dire au Président comment on prend les choses à Claremont, enfin il pourra le certifier des vues personnelles du roi des Belges à l'égard du gouvernement français (2). Van de Weyer m'a déclaré qu'il repousse

(1) M. Van de Weyer avait épousé, en décembre 1838, la fille du riche financier Bates.

(2) T. JUSTE (*Van de Weyer*, II, p. 25) dit : « A la demande du roi des Belges, M. Van de Weyer se rendit à Paris pour juger de la situation. Il eut plusieurs entrevues avec le Prince-Président et ses principaux auxiliaires, MM. de Morny, Turgot, etc. Il a tenu un journal de ce voyage. »

de fort loin l'apparence d'une mission qui pourrait être considérée comme *supplémentaire* ou *complémentaire* de la tienne. Je le veux croire et je l'admets. J'aurais préféré toutefois que ce voyage eût été moins rapproché de ces jours passés où l'on a fait courir tous ces bruits de *mésintelligence* avec l'Élysée, qui étaient maintenant presque entièrement assoupis.....

Sa mission, si mission il y a, serait plus anglaise que belge, et ce ne serait qu'*accessoirement* qu'il parlerait au président de Claremont et de Bruxelles... Je ne voudrais pas que ni toi ni moi nous fissions preuve d'une susceptibilité déplacée..... »

Dans le même temps, Firmin Rogier se renseignait auprès des fidèles de l'Élysée et de M. le marquis de Turgot, ministre des affaires étrangères, sur les dispositions définitives du Prince-Président quant aux domaines de la famille d'Orléans.

Définitives est bien le mot.

Il arrivait fréquemment que Louis-Napoléon modifiait à la dernière minute des plans arrêtés depuis longtemps, trompant ainsi les prévisions les mieux établies et déroutant ses conseillers. Le fait s'était encore produit tout récemment, lors de la substitution de l'aigle impérial au coq gaulois sur les drapeaux et dans les armes de la France (1).

Des renseignements recueillis par Firmin Rogier dans les milieux ordinairement bien informés, il résultait que Louis-Napoléon ne paraissait plus pour le moment songer à la confiscation redoutée.

Le marquis de Turgot, avec toute espèce de démonstrations amicales, donnait à cet égard à notre plénipoten-

(1) *L'Indépendance belge* du 5 janvier : Correspondance de Paris.

taire les assurances les plus formelles, qui rendaient au Roi « une espèce de sécurité (1) ».

De son côté, M. Quinette, ministre de la République française à Bruxelles, disait à notre cabinet que l'envoi d'un commissaire spécial pour les négociations commerciales était « inutile », qu'il serait même « peu agréable » à M. de Turgot.

Mais M. de Morny n'avait pas cessé d'insister auprès de M. Van Praet pour qu'il persuadât au Roi que la présence du comte Le Hon à Paris pourrait seule « conserver la bonne harmonie entre les deux gouvernements (2) ».

Cette insistance de de Morny aura fini par impressionner vivement le Roi.

Charles Rogier écrit à Firmin le samedi 10 janvier (3).

« Je croyais partir pour Gand à 2 1/2 heures. Au moment de me mettre en route, j'ai été arrêté par une communication du ministre des affaires étrangères qui a motivé un Conseil. Il venait de recevoir une lettre autographe où l'on exprimait assez catégoriquement le *désir* de voir nommer le susdit commissaire pour les premiers jours de la semaine prochaine... Il a été décidé que lundi on adresserait à S. M. une réponse développée et motivée pour repousser quant à présent l'idée de l'envoi du commissaire spécial, soit pour le traité de commerce, soit même pour la remise de la réponse à la notification de la présidence décennale. Cette dernière formalité sortant des usages et la lettre du président n'ayant été envoyée que par le ministre résidant à Bruxelles, le cabinet ne croit pas qu'il y ait lieu de faire une exception... »

(1) Charles Rogier à Firmin Rogier.

(2) Charles Rogier à son frère. (Bruxelles, samedi 10 janvier 1852.)

(3) Charles Rogier à son frère. (Gand, samedi 10 janvier 1852.)

Nous avons publié dans notre *Charles Rogier* (vol. III, p. 422) un résumé de la réponse dont Rogier disait avec raison (1) qu'elle était « aussi modérée que catégorique ».

M. Van Praet avait donné à entendre à l'un des membres du cabinet (Frère-Orban), que probablement l'opposition du ministère ferait renoncer le Roi à sa demande. Rogier, communiquant à son frère, le 21 janvier, l'opinion de M. Van Praet, ajoutait :

« On se bornera peut-être à garder « *alta mente repostum* » le désappointement qu'on éprouve, à moins que la lumière ne se fasse dans les esprits fourvoyés et qu'on ne reconnaisse que la résistance du ministère a été encore cette fois un service rendu... »

Le Roi n'insista pas.

Plus de nouvelles des projets de confiscation. On supposait à Bruxelles, comme à Paris, que « sur les supplications les plus vives de plusieurs membres de sa famille, et notamment de la princesse Mathilde, auxquelles la plupart de ses ministres avaient ajouté leurs instances », Louis-Napoléon s'arrêterait dans la voie où l'engageaient quelques « dangereux conseillers », dont le plus important et le plus convaincu était M. de Persigny (2). On écrivait de Paris à l'*Indépendance*, le 20 janvier : « L'élément modéré a pris le dessus dans le conseil du Prince : le projet de séquestre des biens des d'Orléans est abandonné. »

C'est ce que Firmin Rogier entendait dire par M. de Turgot.

(1) Charles Rogier à son frère. (Bruxelles, 21 janvier.)

(2) Cf. M. DE MAUPAS, *Souvenirs du second Empire*.

C'est la nouvelle qu'il transmettait à Bruxelles, et que son frère faisait connaître, le 22 au soir, à ceux qui l'entouraient à la soirée du ministre d'Angleterre (lettre du 25 à Firmin).

Mais, en ce temps de revirements subits et de transformations instantanées (pour employer l'expression d'un journaliste), ce qui était vrai le matin, cessait de l'être le soir.

Le *Moniteur français* du vendredi 25 janvier publia les décrets de confiscation, qui firent dire à un des chefs du parti orléaniste : Voilà le premier vol de l'Aigle !

Ces décrets faisaient du patrimoine de la famille d'Orléans deux catégories.

Les princes exilés étaient obligés de vendre dans un délai déterminé une partie des immenses qu'ils possédaient en France. C'était ainsi d'ailleurs (on ne manqua pas de le faire remarquer) que, vingt ans auparavant, (10 avril 1852) en avait usé Louis-Philippe envers les Bourbons de la branche aînée; c'était ainsi que les Bourbons en avaient usé (12 janvier 1816) envers la famille Bonaparte.

Louis-Napoléon estimait que de hautes considérations politiques commandaient impérieusement de diminuer l'influence que donnait à la famille d'Orléans la possession de près de trois cents millions d'immeubles en France.

La *confiscation* atteignait une autre catégorie de biens.

Il était de droit public, en France, que les biens personnels du successeur d'un roi défunt fussent réunis au domaine de la couronne, du jour où il était appelé au trône. Cette maxime était fondée sur les anciennes traditions de la légitimité et de l'hérédité royales. Le Roi et la France ne faisaient qu'un.

Quand Louis-Philippe monta au trône, il n'y vint pas d'après les règles fondamentales de l'antique monarchie. Prévoyant qu'une révolution pourrait le renverser comme Charles X, il avait, l'avant-veille du jour où il prêta serment en qualité de Roi des Français (le 7 août 1830), partagé toute sa fortune privée à ses enfants, à l'exclusion de son fils aîné, qui devait lui succéder. Sa prévoyance personnelle, comme disait le *Journal de Bruxelles* du 25 janvier 1852, voulait mettre ainsi le patrimoine des d'Orléans à l'abri des vicissitudes politiques, et Louis-Philippe passait pour un des princes les plus riches de l'Europe.

Louis-Napoléon considérait comme frauduleux et nul l'acte de donation. De sa propre autorité, il disposait de tous les biens de cette catégorie et les appliquait à diverses œuvres (1)

Il ne faisait que s'approprier, après tout (2), une proposition de Jules Favre à la Constituante, proposition qu'une forte majorité avait repoussée sur le rapport de Berryer (3).

(1) On en peut voir le détail dans le journal *Le Ralliement* du 23 mars 1904 avec les considérants du décret restituant au domaine de l'État les biens meubles et immeubles qui sont l'objet de la donation du 7 août 1830.

(2) Cf. ÉMILE OLLIVIER, *L'Empire libéral*, vol. III, p. 9.

(3) Dans ce rapport, qui est du 10 octobre 1848, Berryer estimait que la donation du 7 août 1830 était un contrat librement consenti à une époque où son auteur n'était enchaîné, quant à la disposition de ses biens, par aucun lien du droit public français. « Jusqu'au jour » (9 août) où il a accepté le pacte révocable qui s'est formé entre lui » et la Chambre des députés, disait-il, le prince n'était assujéti, ainsi » que tous les citoyens français, qu'aux règles du droit commun. Il » est monté au trône sous la foi de la validité de l'acte qu'il avait pu

Nous ne nous arrêterons pas à raconter les incidents que les fameux décrets provoquèrent à Paris : la retraite de plusieurs ministres : MM. de Morny (1), Fould, Rouher, Magne ; les « vives instances » que le Prince-Président dut faire auprès de MM. de Turgot, Ducos, Saint-Arnauld, Fortoul et Lefebvre-Durullé pour qu'ils consentissent « à demeurer à leur poste tout en condamnant les décrets » (2) ; les désaveux de plusieurs orléanistes de marque qui s'étaient ralliés au Prince-Président, tels que les Mortemart, les Montalembert, les Moustier, les de Mérode ; la démission à grand effet de M. Dupin, le procureur général à la Cour de cassation, qui déclara le 25 janvier que, « se plaçant au point de vue du droit civil et du droit privé, de l'équité naturelle et de toutes les notions chrétiennes du juste et de l'injuste qu'il nourrissait dans son âme depuis plus de cinquante ans comme jurisconsulte et comme magistrat, il éprouvait le besoin

» faire à son gré en faveur de ses enfants. L'événement qui l'en a fait
 » descendre et qui en a éloigné sa famille en fondant la république
 » justifie toute la précision de la fondation... Déclarer acquis à l'État
 » les biens patrimoniaux de la famille d'Orléans, ce serait consacrer
 » une atteinte violente au droit, à la propriété, ce serait prononcer
 » une confiscation arbitraire... La confiscation est rayée de nos codes ;
 » elle ne doit plus y reparaitre... En nos jours plus qu'en aucun temps,
 » l'envahissement de la propriété, l'oubli du droit, le mépris des
 » contrats seraient des exemples pleins de péril pour la sécurité de
 » toutes les conditions sociales... »

(1) M. de Maupas, d'accord avec MM. de Cassagnac, auteurs de l'*Histoire populaire de Napoléon III*, mais en désaccord avec M. Ollivier, prétend que M. de Morny était déjà démissionnaire pour d'autres motifs dès le 14. Il n'en est pas moins vrai qu'il désapprouvait les décrets. Toutefois il redevint vite l'un des collaborateurs de Louis-Napoléon.

(2) Cf. de Maupas.

de se démettre de ses fonctions » ; les tentatives inutiles faites par le comte Berryer, Dupin, Dufaure, Vatimesnil, Barrot, etc., et par plusieurs membres du Conseil d'État, pour le retrait ou tout au moins l'amélioration des décrets.

Voyons ce qui se passa au Palais de Bruxelles et dans les sphères ministérielles aussitôt que fut arrivée, le vendredi 25, au matin, la dépêche télégraphique où Firmin Rogier annonçait les décrets et le changement de ministère.

Le Roi écrivit immédiatement à son ministre des affaires étrangères :

« Les nouvelles de Paris, complètement ignorées par mon ministre à Paris, qui a eu la haute intelligence de les demander à M. Turgot, vous apprendront les mesures prises par le Gouvernement français contre les biens de la famille d'Orléans et l'effet rétroactif qu'il donne sur des biens qui, par le *droit commun* et une succession régulière, appartiennent à mes enfants.

Veillez donc donner l'ordre à mon ministre à Paris de protester contre cette mesure, qui mettrait ma famille, qui n'est pas française, mais qui, même par les traités, a le droit de succéder à des biens situés en France, *hors du droit commun*.

Mes enfants se trouvent dans la position de tout autre Belge et on ne voit pas de quel droit ils pourraient être frustrés de leurs biens.

Vous voyez comment, dans une affaire aussi importante, mon ministre à Paris s'est laissé imposer par M. Turgot ce qu'il jugeait à propos de lui dire et à quel danger le pays peut être exposé par l'ignorance du diplomate résidant à Paris.

LÉOPOLD.

« Veuillez envoyer un courrier avec vos instructions. »

M. d'Hoffschmidt aura voulu ménager la susceptibilité

légitime d'un fonctionnaire éminent qui ne manquait assurément ni d'*intelligence*, ni de fierté, et à qui on ne pouvait pas en conscience reprocher d'avoir été, comme tout le monde, dans l'*ignorance* des projets définitifs de Louis-Napoléon.

Nous ne sachions pas que ni Firmin Rogier ni son frère aient eu connaissance de *toute* la lettre du Roi. Du reste, M. d'Hoffschmidt pouvait se contenter de transmettre à Firmin Rogier l'ordre de protester. Et c'est ce qu'il a fait en n'envoyant de la lettre royale que les passages suivants :

« Les nouvelles de Paris vous apprendront les mesures prises par le Gouvernement français contre les biens de la famille d'Orléans et l'effet rétroactif qu'il donne sur des biens qui, par le *droit commun* et une succession régulière, appartiennent à mes enfants. Veuillez donner l'ordre à mon ministre à Paris de protester contre toute mesure qui mettrait ma famille, qui n'est pas française, mais qui, même par les traités, a le droit de succéder à des biens situés en France, *hors du droit commun*. Mes enfants se trouvent dans la position de tout autre Belge et on ne voit pas de quel droit ils pourraient être frustrés de leurs biens. »

(*C'est ce que j'ai reproduit dans mon* ROGIER, III, 425.) »

Toutefois, M. d'Hoffschmidt doit avoir dit au chef du cabinet que le Roi était mécontent de Firmin : on peut le conjecturer par quelques lignes d'une lettre que Charles Rogier écrivait le jour même à son frère.

« La nouvelle que tu as transmise par la voie du télégraphe a produit ici une sensation que tu comprendras sans peine. Le changement de ministère était plus ou moins indiqué et il n'a pas autrement

surpris, mais la mesure prise à l'égard des biens de la famille d'Orléans a excité en haut lieu une grande indignation et peu s'en faut qu'on n'en rende responsable notre ministre à Paris; comme si l'empêcher eût pu dépendre de lui, ou comme si L. II. (le comte Le Hon) eût été capable d'obtenir ce que son patron de M. (de Morny) n'a pu prévenir. Le fâcheux dans ceci, c'est l'espèce de sécurité où l'on était rentré à la suite des assurances que tu avais données et reçues du ministre des affaires étrangères. Il a semblé que ce dernier s'était joué de toi, et l'on ne s'explique pas comment il a pu, après avoir tenu le langage que tu as rapporté, prêter la main à cet acte violent... »

— M. de Turgot paraît avoir été un des ministres qui, suivant l'expression de M. de Maupas (*Souvenirs du second Empire*), « sans approuver les décrets, ne se croyaient pas solidaires avec leur collègue qui devait les contresigner et en assumer la responsabilité directe », et qui cédèrent aux « vives instances » de Louis-Napoléon dont nous avons parlé tout à l'heure. Il ne resta plus du reste aux affaires que quelques mois. —

« ... Cette mesure blesse profondément et justement le roi des Belges. Il y aura probablement une protestation à adresser au Gouvernement français du chef des biens appartenant aux princes et princesses héritiers de la reine Louise. Ces princes sont Belges et on ne peut pas les traiter moins favorablement qu'on ne le ferait pour d'autres Belges. Or, il est manifeste que si des Belges avaient à se plaindre d'une confiscation qui frapperait leurs biens situés en France, le devoir du Gouvernement belge serait de leur venir en aide et de protester. Ce parti, en lui-même, est très grave, mais il paraît impossible qu'on s'en abstienne... Il faut voir ce que vont faire les ministres des autres puissances... Il paraît difficile à croire que le Wurtemberg ne proteste pas (pour les enfants de la princesse Marie)... Les princes et princesses alliés aux familles royales étrangères n'obtiendront-ils pas des gouvernements auxquels ils sont alliés des protestations ?

Croit-on que la reine d'Angleterre verra de bon œil une mesure qui sera considérée comme dépouillant plusieurs de ses parents à divers degrés?... Comme c'est le bon plaisir qui règle aujourd'hui en France le droit public et le droit privé, s'il était possible d'obtenir que l'on fit une distinction entre les biens possédés par des princes étrangers et ceux qui ont continué de l'être par des princes français, ce serait pour la Belgique un avantage immense. Mais cette combinaison peut-elle être essayée ou seulement indiquée? Et si même on promettait quelque chose, après ce qui vient de se passer, qui pourrait compter sur la réalisation de la promesse?... Nous allons examiner mûrement quelles sont la nature et la forme de la démarche à faire et tu recevras incessamment des instructions que le Roi aurait voulu expédier dès ce soir même, ... à quoi nous nous sommes refusés... »

Nos ministres s'étaient réunis, en effet, d'urgence l'après-midi. Charles Rogier, dans cette lettre que le départ du courrier de Paris le forçait à écrire précipitamment, résumait en quelque sorte ce qui s'était dit au Conseil.

« ... Nous nous réunirons encore ce soir. Nous n'avons reçu aucune espèce de nouvelle de Van de Weyer. Lui, l'ami du Président, lui qui allait en quelque sorte représenter à l'Élysée et y défendre les intérêts des familles de Claremont et de Bruxelles, qu'a-t-il fait? Qu'a-t-il su? Qu'a-t-il prévenu?... »

Ce qui compliquait la situation, c'était le retard que subissait l'envoi de la réponse royale à la notification de la Présidence décennale :

« La réponse à faire à la notification qu'on avait retenue au Palais depuis plusieurs jours te sera expédiée ce soir avec la date d'hier. Il eût été presque impossible de la remettre après la connaissance officielle du décret qui offense si gravement le Roi que le don ironique des trois vases...

— Quelques jours auparavant, Louis-Napoléon avait envoyé M. de Sallandrouze porter à Léopold I^{er} trois vases en porcelaine de Sèvres en souvenir, dit une correspondance adressée de Paris à l'*Indépendance* le 9 janvier, de l'hospitalité gracieusement offerte par la Belgique aux artistes français dans sa dernière exposition. —

... n'avait nullement préparé à ce coup sensible. Tu te borneras à remettre cette réponse (datée d'hier) au Président, et s'il venait à faire allusion au décret d'aujourd'hui, tu pourrais répondre que ton Gouvernement n'en avait pas encore connaissance, en ajoutant que tu ne doutais pas que le Roi n'en fût vivement affecté. De cette manière, la Belgique se sera mise en règle en ce qui concerne la courtoisie et on n'aura pas à lui reprocher une abstention qui vingt-quatre heures plus tard devenait inévitable .. »

Le même jour, en effet, M. Materne, chef du cabinet du ministre des affaires étrangères, écrivait à Firmin que, *sans perdre une minute*, il devait demander une audience pour la remise des lettres royales. Il était entendu, disait M. Materne, qu'il ne mentionnerait pas la circonstance que ces lettres n'étaient arrivées que le 24. Il fallait, sans le dire, laisser supposer qu'elles lui étaient parvenues le 25. Il recevrait *probablement* l'ordre de protester contre les décrets qui faisaient à Bruxelles une impression très grande.

Le 24, Firmin Rogier sollicita l'audience.

Elle lui fut accordée le 2 février.

Il ne paraît pas qu'il y aurait été question des décrets ni de la protestation du roi Léopold : du moins aucune lettre de Firmin Rogier ne nous autorise à croire le contraire.

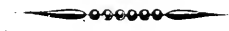
Louis-Napoléon est plus que jamais « orléanophile », disait peu de temps après M. Le Hon à un de nos hauts fonctionnaires, M. Romberg.

M. de Persigny, le promoteur et l'exécuteur implacable des décrets, était d'autant moins porté à en proposer le retrait ou la revision, qu'il était très défavorable au roi Léopold, « parce qu'il supposait que c'était à l'influence de celui-ci que les idées impérialistes devaient d'avoir reçu un mauvais accueil ». (Lettre de M. Romberg à Charles Rogier.)

La famille d'Orléans ne devait rentrer en possession de ses domaines que sous la troisième République (1872).

Le Roi, hâtons-nous de le dire, finit par reconnaître que Firmin Rogier avait fait son devoir, tout son devoir.

Il ne cessa pas de lui continuer sa confiance sous le ministère libéral De Brouckere-Piercot (1852-1855), comme sous le ministère catholique De Decker-Vilain XIII (1855-1857), et lorsque, en 1864, sous le second ministère Rogier-Frère, Firmin Rogier, qui entrait dans sa soixante-quinzième année, prit sa retraite, le grand cordon de l'Ordre de Léopold récompensa les longs et incontestables services du vénérable diplomate.



CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 9 juin 1904.

M. le comte J. DE LALAING, directeur.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. F.-A. Gevaert, *vice-directeur* ; Éd. Fétis, Th. Radoux, G. De Groot, Gustave Biot, Henri Hymans, Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, Éd. Van Even, Ch. Tardieu, J. Winders, C. Meunier, Ém. Mathieu, Eug. Smits, Edgar Tinel et Xav. Mellery, *membres* ; Fl. van Duyse, L. Solvay, Jan Blockx, Julien Dillens et Ernest Acker, *correspondants*.

MM. Maquet, Janlet, Lenain et Frédérie ont motivé leur absence.

CORRESPONDANCE.

M. Bonduelle, prix Godecharle pour l'architecture en 1901, remet son cinquième rapport semestriel ainsi que onze châssis comme envoi réglementaire.

-- Renvoi à l'appréciation de MM. Winders, Janlet et Acker.

RÉSULTAT DU CONCOURS ANNUEL POUR 1904.

PARTIE LITTÉRAIRE.

Quatre mémoires ont été envoyés en réponse à la question : *Rechercher par quelles voies la connaissance de l'histoire des beaux-arts peut être favorisée et le sentiment artistique peut être développé dans l'enseignement scolaire à tous les degrés.*

Le premier de ces mémoires, rédigé en flamand, ne porte pas de devise.

Les trois autres mémoires ont comme devises :

Le n° 2 : *Artibus litteris;*

Le n° 5 : *L'Art pour l'École et pour le Peuple;*

Le n° 4 : *Age quod agis.*

Commissaires : MM. Rooses, Hymans et Mathieu.

RAPPORTS.

Il est donné lecture des appréciations de MM. Biot, Lenain et Hymans sur le quatrième rapport semestriel et l'envoi réglementaire de M. Victor Dieu, premier prix du grand concours de gravure en 1901. Ces appréciations seront envoyées à M. le Ministre de l'Agriculture pour être transmises au lauréat.

ÉLECTIONS.

La Classe arrête définitivement la liste des candidatures pour les places vacantes dans les Sections de peinture, d'architecture et de musique.

— M. Éd. Fétis est réélu membre de la Commission administrative pour l'année 1904-1905.



OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Chestret de Haneffe (le baron J. de). Anthisnes. Une seigneurie ecclésiastique sous l'ancien régime. La seigneurie de Vien. Liège, 1904; in-8° (118 p.).

Leclereq (Jules). En Laponie. Bruxelles, 1904; extr. in-8° (16 p.).

Hymans (Paul) et *Delcroix* (Ernest). Histoire § parlementaire de la Belgique, 2^e série (1880-1890), 9^e fascicule. 1904.

Paternotte (Romain). Cambron-Casteau. Souvenirs. Bruxelles, 1904; pet. in-8° (87 p.).

Groos (K.). Vita sanctae Clarae. Liège, 1904; in-12 (137 p.).

Laminne (Jacques). Psychologie matérialiste. Bruxelles, 1904; extr. in-8° (42 p.).

— Les quatre éléments : le feu, l'air, l'eau, la terre. Histoire d'une hypothèse. Bruxelles, 1904; extr. in-8° (194 p.).

de la Vallée Poussin (Louis). Dogmatique bouddhique. II. Nouvelles recherches sur la doctrine de l'acte (Grand

Véhicule. Système madhyamika. Les deux vérités. Prajna, Karuna, Bhakti). Paris, 1904; in-8° (94 p.).

— Mulamadhyamakakārikas de Nāgārjuna avec la Prasannapadā, commentaire de Candrakīrti. Edited with indices. Saint-Petersbourg, 1903; extr. in-8° (112 p.).

— Prajñākaramati's commentary to the Bodhicaryāvatāra of Śāntideva, fascicules I and II. Edited with indices. Calcutta, 1901-1903; in-8°.

—

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

WURZBOURG. *Historischer Verein*. Archiv, 45. Band. Jahresbericht, 1902.

ULM. *Verein für Kunst und Alterthum*. Katalog des Gewerbemuseums. 1904; in-18.

VIENNE. *Kaiserl. Akademie der Wissenschaften*. Denkschriften, Philosophische Klasse. Band 49. 1904; in-4°.

KIEL. *Gesellschaft für Geschichte*. Quellensammlung, Band VI. 1904.

KÖNIGSBERG. *Physikalisch - Oekonomische Gesellschaft*. Schriften, 1903. In-4°.

—

FRANCE.

Jacquot (Albert). Essai de répertoire des artistes lorrains : les musiciens, chanteurs, compositeurs, etc. Paris, 1904; in-8° (69 p.).

BESANÇON. *Société d'émulation*. Mémoires, volume VII, 1902.

CHAMBÉRY. *Société d'histoire et d'archéologie*. Mémoires, tome XLII. 1903.

AMIENS. *Société des Antiquaires de Picardie*. Monographie

de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens; par Georges Durand, tome II, 1903; in-4°.

PARIS. *Académie des sciences morales et politiques*. Mémoires, tome XXIV. 1904; in 4°.

— *Académie des inscriptions et belles-lettres*. Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, tome XXXVII et tome XXXVIII, 1^{re} partie, 1902; in-4°.

— *Corpus inscriptionum semiticarum, pars secunda, I, 3*. 1902; in-4° (Tabulae).

Holland (T.-E.). The laws and customs of war on land, as defined by the Hague Convention of 1899. Edited with supplementary matter and explanatory notes. Londres, 1904; in-12 (x-70 p.).

Cossa (Alfonso). In memoria di Alfonso Cossa nel primo anniversario della sua morte. Turin, 1903; in-8° (133 p.).

NAPLES. *Società Reale di Napoli. Accademia di scienze morali e politiche*. Rendiconto, 1901. Atti, volume XXXIV, 1903.

MAESTRICHT. *Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*. Publications, tome XXXIX, 1903.

Wimmer (Ludv.-F.-A.). De danske Runemindesmaerker, IV. Bind 1. Afdeling. Copenhague, 1903-1904; in-4° (214 p.).

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1904. — N° 7.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 4 juillet 1904.

M. le baron Éd. DESCAMPS, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier EDMOND MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. G. Monchamp, *vice-directeur* ;
le baron Ém. de Borchgrave, S. Bormans, T.-J. Lamy,

L. Vanderkindere, Ad. Prins, A. Giron, le baron J. de Chestret de Haneffe, Paul Fredericq, G. Kurth, H. Denis, P. Thomas, Ern. Discailles, Ch. Duvivier, V. Brants, Polydore de Paepe, A. Beernaert, Ch. De Smedt, Jules Leclercq, M^{ce} Wilmotte, Ern. Nys, D. Mercier, H. Pirenne, *membres*; Ern. Gossart, M^{ce} Vauthier, Franz Cumont et J.-P. Waltzing, *correspondants*.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique fait parvenir une expédition de l'arrêté royal suivant, du 5 juin dernier, qui apporte des modifications aux Statuts et Règlement général de l'Académie.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1845 approuvant les Statuts organiques de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, ainsi que l'arrêté royal du 1^{er} juin 1848, y apportant des modifications ;

Vu l'article 21 de ces Statuts ainsi conçu :

« Les Mémoires des trois Classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers dont l'impression aura été ordonnée par chaque Classe. Un Bulletin paraît

mensuellement et contient le résumé des travaux des trois Classes. »

Vu les articles 17, 18 et 19 du Règlement général ainsi conçus :

« ART. 17. — Les publications de l'Académie sont les suivantes : 1^o Mémoires des membres, des associés et des correspondants ; 2^o Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers ; 3^o Bulletins des séances ; 4^o Annuaire de l'Académie. »

« ART. 18. — L'Annuaire est publié à la fin de chaque année et il en est de même des Mémoires qui paraissent par volumes ou par partie de volume. Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante. »

« ART. 19. — Chaque Mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière. Les Mémoires des associés et des correspondants dans le premier recueil sont publiés à la suite de ceux des membres. »

Considérant l'importance pour les Classes de voir les Mémoires qui se rapportent à leurs travaux respectifs constituer un ensemble pour chacune d'elles ;

Considérant que c'est dans cet esprit que l'assemblée générale de l'Académie du 10 mai 1898 a provoqué la division du Bulletin en deux séries :

Sciences et Lettres et sciences morales et politiques et Beaux-arts ;

Vu les propositions faites par l'Académie en suite des résolutions prises en assemblée générale des trois Classes du 10 mai 1904 ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les Statuts organiques et le Règlement général de l'Académie royale sont modifiés comme il suit :

STATUTS ORGANIQUES.

ART. 21. — Les publications de l'Académie sont les suivantes :

- 1° Mémoires;
- 2° Bulletins des séances, spécialement réservés aux communications et lectures;
- 5° Annuaire.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

ART. 17. — Les publications de l'Académie sont les suivantes :

- 1° Mémoires in-4°;
- 2° Mémoires in-8°;
- 3° Bulletins des séances mensuelles;
- 4° Annuaire.

ART. 18. — Les Mémoires sont publiés par fascicules jusqu'à formation d'un volume. Ils comprennent deux séries :

- A. Mémoires de la Classe des sciences;
- B. Mémoires de la Classe des lettres et des sciences

morales et politiques et de la Classe des beaux-arts.
Chacun des Mémoires a sa pagination particulière.

ART. 19. — Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance, également en deux séries, comme les Mémoires.

L'Annuaire est publié à la fin de chaque année.

ART. 2. — Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Ostende, le 5 juin 1904.

(*signe*) LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

(*signe*) J. DE TROOZ.

— M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique fait savoir, sur le désir qui lui a été exprimé par M. le Ministre des États-Unis d'Amérique à Bruxelles, que le huitième Congrès international de géographie s'ouvrira à Washington le 8 septembre prochain.

Bien que ce Congrès, ajoute M. le Ministre, ne soit pas placé sous les auspices du Gouvernement des États-Unis, le Comité d'organisation a exprimé le désir que le Gouvernement belge se fit représenter par des délégués.

M. le comte Goblet d'Alviella, qui se propose d'aller

vers cette époque aux Etats-Unis, sera pressenti afin de savoir s'il accepte cette délégation.

— M. le Ministre de l'Intérieur envoie, pour la bibliothèque de l'Académie, un exemplaire du *Bulletin de la Commission centrale de statistique*, tome XVIII, 1897 à 1901, ainsi que les livraisons 155-156 de la *Bibliotheca Belgica*. — Remerciements.

— MM. Ulysse Chevalier et K. Lamprecht accusent réception de leur diplôme d'associé.

— Hommages d'ouvrages :

1° *La sociologie économique*; par Guillaume De Greef (présenté par M. H. Denis, avec une note qui figure ci-après);

2° *Une croisière au Spitzberg sur un yacht polaire*; par Jules Leclercq;

3° *Waterloo. L'Attaque de la Garde, les Derniers carrés, la Déroute*; par W. Aerts et L. Wilmet;

4° *Les habitations ouvrières dans les villes. Résolution de cette question*; par Jos. Jacquemin;

5° *Les gutturales grecques*; par Joseph Mansion (publié par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand);

6° *L'inscription du temple d'Asclépios à Épidaure*; par Simon Kaiser.

-- Remerciements.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

M. De Greef m'a chargé de présenter à la Classe un nouveau livre qu'il vient de publier. Je le fais d'autant plus volontiers, que l'objet de cet ouvrage est celui auquel j'ai dévoué toute une vie scientifique. J'espère encore pouvoir en donner le témoignage à l'Académie.

Les plus illustres représentants de la science économique contemporaine ont cessé d'isoler l'étude des phénomènes économiques de celle de l'ensemble des phénomènes sociaux; ils se sont peu à peu rendus à la vérité profonde de ces paroles sévères que A. Comte prononçait en 1858 : « Par la nature du sujet, disait-il, dans son cours de philosophie positive, dans les études sociales, comme dans toutes celles relatives aux corps vivants, les divers aspects généraux sont de toute nécessité mutuellement solidaires et rationnellement inséparables, au point de ne pouvoir être convenablement éclairés que les uns par les autres. Quand on quitte le monde des entités pour aborder les spéculations réelles, il devient donc certain que l'analyse économique ou industrielle de la société ne saurait être positivement accomplie, abstraction faite de son analyse intellectuelle, morale et politique, soit au passé, soit au présent... »

Anxieux d'assurer la constitution définitive d'une science qui embrassât la réalité sociale sous tous ses aspects, Auguste Comte reportait vers un avenir indéterminé toute division de la science sociale, et il éliminait provisoirement toutes les sciences sociales spéciales. L'histoire nous rapproche de plus en plus du but poursuivi par le père de la philosophie positive, mais par des

voies qu'il n'avait ni voulues ni même prévues. Les sciences sociales spéciales sortent une à une de l'isolement où l'esprit métaphysique les a trop longtemps maintenues ; elles se dégagent des conceptions abstraites et absolues ; elles replacent les phénomènes qu'elles étudient dans l'ensemble des conditions sociales qui leur sont propres ; elles les rattachent directement à certains états historiques de civilisation ; elles reconstituent la chaîne des antécédents de tout ordre qui les expliquent ; elles les transforment peu à peu en sociologies spéciales, et ce progrès de l'esprit sociologique accomplit silencieusement, dans la pensée humaine, une révolution que je ne puis mieux comparer qu'à celle que Galilée opéra en transformant la conception des rapports de notre globe avec le système de l'univers : aucun élément de la vie sociale ne sera plus conçu désormais à *part des autres*, mais dans ses rapports avec l'ensemble, dans toute sa *relativité*. On peut dire que cette révolution est achevée dans l'Économie politique à la fin du XIX^e siècle ; aujourd'hui, des savants aussi profondément différents pour le surplus que Alfred Marshall et G. Schmoller, par exemple, parlent le même langage ; il n'y a pas de généralisation dans *L'Économique* de Marshall qui ne soit relative à la forme actuelle de notre civilisation dans son ensemble ; il n'y a pas, pour Schmoller, de détail de l'activité économique qui, suivant son mot, ne soit conçu comme partie intégrante du tout. En suivant l'évolution de l'Économie politique et du socialisme dans leurs rapports depuis le milieu du XVIII^e siècle, il m'a été possible de dégager d'une manière décisive cette vérité consolante que leur antagonisme persistant a été et restera, sans doute, l'artisan fécond et incomparable d'une œuvre de concilia-

tion progressive pour tous les esprits positifs : la *sociologie économique*, à la fois *théorique* et *normative*.

C'est la *sociologie économique* qui forme l'objet de l'ouvrage de M. De Greef; cet ouvrage lui apporte une contribution importante; il présente plusieurs parties distinctes : la première est consacrée aux définitions de la science économique proposées par les différentes écoles et à celle qu'il convient de lui donner au point de vue sociologique; le second chapitre a pour objet les rapports économiques et les divisions de la science; un troisième chapitre traite de la méthode; dans le chapitre suivant, l'auteur passe de l'histoire des conceptions doctrinales à l'histoire des faits eux-mêmes, qu'il ne sépare pas, d'ailleurs, de la doctrine. C'est là qu'il développe les théories qui lui sont chères sur les bases les plus générales d'une division sociologique et sur l'ordre de complexité croissante des phénomènes sociaux et l'ordre correspondant de leur subordination. Ce sont les phénomènes de circulation, d'après lui, qui sont à la base, et dans ce terme général de « circulation », il embrasse le transport dans ses voies et ses moyens, tous les phénomènes d'échange et les conditions de l'échange, tout le vaste appareil instrumental de l'échange, la monnaie, le crédit, et, en général, tous les systèmes destinés à suppléer à l'instrument monétaire; des études spéciales viennent ensuite sur le matérialisme historique, qu'il soumet à une critique savante et sévère, et sur l'école mathématico-physique et son rôle dans les sciences sociales; il s'y applique à rendre justice à Quetelet, ce qui me réjouit particulièrement, car je m'efforce, moi aussi, depuis bien des années, de montrer la puissante participation de l'auteur de la *Physique sociale* à l'œuvre sociologique du XIX^e siècle.

Les conclusions de M. De Greef, éloignées de toutes les conceptions absolues, pénétrées de la relativité historique, du sentiment d'une vaste complexité de rapports, animées d'un vigoureux esprit de progrès, frapperont l'Académie par leur sérénité scientifique.

H. DENIS.

COMMUNICATION ET LECTURE.

M. le Secrétaire perpétuel fait savoir que la ville de Maestricht inaugurerá solennellement, le dimanche 10 juillet courant, la statue qu'elle vient d'élever à l'un de ses plus illustres citoyens, l'ancien professeur de l'Université de Louvain Jean-Pierre Minkelers, qui a fait partie de l'Académie, comme membre titulaire de la Classe des sciences, depuis sa nomination par le roi Guillaume, le 5 juillet 1816, jusqu'à sa mort, en sa ville natale, le 4 juillet 1824.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle que, dans la séance de la Classe des sciences du 11 janvier 1902, il a lu une note -- au sujet d'un portrait-médailion de Minkelers, que l'ingénieur Mariani avait fait encastrier dans l'édifice qu'il construisait alors à Turin pour l'Établissement du gaz dont il était directeur, -- note dans laquelle il a rappelé, à l'aide des meilleurs documents à l'appui, les droits réels de Minkelers à la découverte du gaz de houille et à qui on opposait la découverte, par Philippe Lebon d'Humbertin, du gaz de bois, qui n'a jamais pu rendre les mêmes services que celui que produit la houille.

La ville de Maestricht s'est souvenue récemment du plus illustre de ses enfants. Elle a estimé qu'il ne suffisait pas que le nom de Minkelers eût été donné à la rue où il mourut et qui était appelée « rue des Seigneurs » (Heeren straat), et qu'une plaque commémorative eût été placée depuis peu d'années sur son ancienne habitation.

Elle va rendre un hommage plus solennel à l'illustre chimiste que l'Académie royale de Belgique s'honore d'avoir vu figurer dans ses rangs, dès sa réorganisation en 1816, et dont la gloire s'étend aussi bien sur la Belgique, où Minkelers a professé pendant de nombreuses années à Louvain, que sur les Pays-Bas que nous appelons toujours, à juste titre, nos frères du Nord.

La Classe des lettres et des sciences morales et politiques, voulant donner à la ville de Maestricht un haut et sincère témoignage d'estime et de sympathie, a décidé que l'Académie tout entière serait représentée à l'inauguration de la statue de Minkelers par son distingué vice-directeur pour l'année actuelle, M^{sr} le vicaire général Monchamp, du diocèse de Liège.



CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 7 juillet 1904.

M. le comte J. DE LALAING, directeur.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. G. De Groot, Gustave Biot, Henri Hymans, Th. Vinçotte, Max. Rooses, J. Robie, Ch. Tardieu, J. Winders, Ém. Janlet, C. Meunier, Ém. Mathieu, Eug. Smits, Edgar Tinel, Louis Lenain et Xav. Mellery, *membres*; L. Solvay et Ernest Acker, *correspondants*.

MM. Huberti, Maquet et Courtens ont motivé leur absence.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique transmet une ampliation de l'arrêté royal du 5 juin, pris conformément aux résolutions de l'Assemblée générale du 10 mai, et ayant pour objet de publier dorénavant les *Mémoires*, comme les *Bulletins*, c'est-à-dire en deux séries : Sciences et Lettres et sciences morales et politiques, et beaux-arts (1).

(1) Voir page 406.

— M. le Secrétaire perpétuel fait savoir qu'un auteur, qui a gardé l'anonyme, a déposé au Secrétariat un manuscrit dont le billet cacheté porte pour devise : *Pour l'art*, manuscrit en réponse à la question : *Rechercher par quelles voies la connaissance de l'histoire des beaux-arts peut être favorisée et le sentiment artistique peut être développé dans l'enseignement scolaire à tous les degrés*. Cette question figurait au programme de concours de la Classe pour l'année 1904, dont le délai pour la remise des manuscrits expirait le 1^{er} juin dernier.

L'auteur allègue, pour sa remise tardive, que d'après un journal politique, qu'il avait promis d'apporter au Secrétariat, ce délai n'expirait que le 15 juin.

La Classe se voit dans l'obligation de passer à l'ordre du jour sur l'admission de ce mémoire, le règlement spécifiant formellement que « les ouvrages remis après le terme prescrit et ceux dont les auteurs se font connaître de quelque manière que ce soit sont exclus du concours (1) ».

— M. Hymans fait hommage, au nom de M. Louis Gonse, associé, d'un exemplaire de son livre : *Les chefs-d'œuvre des musées de France. — Sculptures — Dessins — Objets d'art*. Paris, librairie de l'art ancien et moderne, 1904, gr. in-4°.

Des remerciements sont votés à M. Gonse pour ce don.

La Classe décide l'impression au *Bulletin* de la note

(1) La Classe rappelle à cette occasion que, dès qu'un programme de concours a été arrêté et publié dans les *Bulletins* de l'Académie, les intéressés peuvent en demander des exemplaires au Secrétariat de l'Académie, où ils sont délivrés gratuitement.

lue par M. Hymans au sujet de ce livre, ainsi que d'une autre note sur une nouvelle contribution artistique de M. Albert Jacquot, de Nancy : *Essai de répertoire des artistes lorrains* (5^e série), dont il a été fait hommage dans la séance du 11 mai dernier.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

ALBERT JACQUOT. *Essai de répertoire des artistes lorrains* (cinquième série). Paris, 1904.

Cette nouvelle contribution de M. Albert Jacquot, de Nancy, à l'histoire de l'ancienne Lorraine, comprend les musiciens : compositeurs, instrumentistes, chanteurs, directeurs de ballets, etc. Les sources consultées fournissent à l'auteur, pour chacune de ces catégories, outre beaucoup de noms, beaucoup d'intéressantes données biographiques. En quelques pages préliminaires, M. Jacquot expose l'importance de l'ancienne chapelle ducale, dont firent partie des musiciens de premier ordre. Avec la compétence spéciale de l'auteur, on y trouve définies les diverses espèces d'instruments, enfin, renseignés les principaux artistes qui leur durent le renom.

Parmi les compositeurs figure Henri Desmarets, surintendant de la musique de Léopold I^{er} et de Stanislas. Devenu veuf, il contracta un second mariage avec une demoiselle de Senlis, malgré l'opposition du père de la fiancée, mais du consentement de la mère et de la fille. Poursuivi en justice, sur la plainte du père, Desmarets se

vit condamner à mort ! C'était la loi en ce temps-là, et jamais Louis XIV ne consentit à faire grâce au compositeur. Réfugié à Bruxelles, puis chef de la musique du roi d'Espagne, enfin de celle du duc de Lorraine et du roi Stanislas, il n'obtint la réformation de ce jugement qu'après la mort du roi.

D'aimables portraits en phototypie accompagnent ce livre à la fois attrayant et méthodique.

H. HYMANS.

LOUIS GONSE. *Les chefs-d'œuvre des Musées de France. Sculptures — Dessins — Objets d'art.* Paris, Librairie de l'Art ancien et moderne, 1904, 1 volume in-folio.

Comme suite au superbe ouvrage paru en 1900 et consacré aux plus belles œuvres de la peinture, réparties dans les musées provinciaux de France, notre éminent confrère passe en revue les mêmes collections, envisagées au point de vue de leurs richesses dans les autres branches artistiques.

Homme de goût autant que d'érudition sûre, le délicat écrivain procède à la tâche avec un véritable amour. Moins attiré par les grands noms que par les belles œuvres, il fait défiler sous nos yeux un ensemble de choses vraiment exquis, appuyant les reproductions d'un commentaire suffisamment documenté pour être sérieux, exempt de tout étalage de science à bon marché. Les objets désignés, au surplus, sont d'excellence suffisante pour se passer d'éloge, encore — il faut bien le

constater — qu'ils soient en grand nombre une révélation pour le lecteur.

Voici notamment, page 105, du Musée si riche de Besançon, le *Taureau à trois cornes*, merveilleux bronze d'origine peut-être gauloise, trouvé en 1756 près d'Auvrigny. Caylus, qui le connut, le rapproche d'autres types de taureaux pourvus de la troisième corne. C'est un pur chef-d'œuvre, digne de supporter la comparaison avec le bronze fameux du Cabinet des antiques de Paris, *La Vache*, où l'on croit voir un souvenir de la célèbre sculpture de Myron.

Au Musée de Besançon, encore, se trouve une figure de *César*, recueillie dans un lot de vieilles ferrailles, en 1825, œuvre possible de la Renaissance selon notre défunt confrère M. Castan, opinion partagée par M. Gonse. Dans tous les cas, un morceau hors ligne. On le trouve reproduit page 107.

Bien des gens, bien des Belges surtout, ignorent le Musée de Douai. Parmi ses richesses compte, à bon droit, la figure tombale de Charles II de Lalaing, œuvre présumée de Jacques Du Broeucq, notre plus grand statuaire du XVI^e siècle. Étrangement voisine de la figure de Godefroid Cavaignac, de Rude, elle nous montre, à travers les siècles, deux hommes de génie étroitement apparentés. Douai, comme on sait, patrie de Jean de Bologne, est certainement un des centres les plus intéressants à considérer au point de vue de son passé intellectuel et artistique.

De Valenciennes, nous trouvons, page 177, la superbe tapisserie du *Tournoi*, où figurent les armes de Saxe, morceau exceptionnel provenant, selon notre regretté

Pinchart, des anciennes collections de Marguerite d'Autriche. Cette pièce capitale figurait à l'Exposition universelle, en 1900, où fort peu de gens la remarquèrent, dans le pavillon des armées de terre et de mer.

Au Musée d'Épinal appartient le délicieux buste de Voltaire, œuvre de Cyflé, reproduite à la page 185. Ce Cyflé fit des choses exquises en terre cuite, mais aucune ne surpasse ce *Voltaire* par l'intensité de l'expression, par l'étude approfondie de la forme.

Des œuvres appartenant au Musée de Nancy, M. Gonse a eu la bonne inspiration de reproduire le buste de l'abbé Grégoire, par David d'Angers. Il ne s'agit pas seulement ici d'un morceau accompli, entre tant d'autres émanant du même maître; c'est, peut-on dire, un des plus beaux bustes qui soient. Nous ne savons pas moins gré à l'auteur de nous faire connaître (p. 188) l'*Étude de femme nue* de Louis Français, le fameux paysagiste. Dire ce dessin comparable à ceux de Rembrandt suffit à son éloge.

Objet, pour notre auteur, de prédilections déjà anciennes, le Musée de Lille devait nécessairement lui fournir une riche moisson d'études. Les pages consacrées à la *Tête de cire*, appuyées d'une reproduction admirable de l'exceptionnelle relique, expriment avec une rare éloquence l'impression produite sur le visiteur. « Le temps, ce maître capricieux et souverain, dit M. Gonse, a spiritualisé, adouci, achevé l'humble portrait et en a fait quelque chose d'immatériel et de prodigieux, quelque chose que rien ne rappelle et que, peut-être, rien n'égale : mélange extraordinaire de vérité tangible et de sentiment idéal, de jeunesse chaste et d'intimité familière, de

certitude et de doute, d'autorité impérieuse et de délicatesse ingénieuse. » Rien de trop dans cet éloge tout motivé, à l'appui duquel on pourrait rappeler, après la planche admirable de Gaillard, la reproduction savante issue de la collaboration de notre auteur et du maître photographe lillois, M. Delphin Petit. Le buste de Lille, nous apprend M. Gonse, n'est pas coloré dans la pâte, mais au pinceau. La constatation était passablement inattendue.

A mentionner exceptionnellement, le buste du jeune roi Louis XIV, au Musée d'Aix, œuvre, on pourrait dire héroïque, de Puget, contrastant avec la plupart des effigies connues du grand roi. Ce qui, du reste, n'empêche l'autre buste, par Coysevox, appartenant au Musée de Dijon (p. 154), où le roi de France est représenté dans la force de l'âge, d'être un morceau de grand style.

Le Musée de Dijon est, on le sait, un des plus importants de France et d'Europe. Notre auteur y trouve l'occasion de pages attrayantes et de reproductions exquisés. Il faut voir les *deuillants* des fameux tombeaux des ducs de Bourgogne, où le ciseau de Sluter et van de Werve a trouvé, pourrait-on dire, en plein moyen âge le secret de l'art le plus moderne qui se puisse voir. Signalons, en passant, le buste de Piron, de Caffieri, dans le même musée. C'est sur le socle de ce buste que figure la fameuse épitaphe :

Ci-git qui ne fut rien, pas même académicien !

Ai-je parlé du *Bailli de Suffren*, par Houdon, où chaque coup de ciseau accuse l'homme de haute race? Le mor-

ceau, à côté de tant de chefs-d'œuvre, est encore merveilleux. A peine moins remarquable, le *Molière*, par Houdon encore, au Musée de Montpellier, buste frappant de vie, d'impression et de style. Pourtant, je le note en passant, le statuaire et son modèle furent distants de plus d'un siècle.

Au Musée d'Orléans appartient la maquette du fameux *Voltaire*, de Pigalle, ce *Voltaire* représenté nu, dont le comte d'Haussonville faisait récemment l'histoire dans une lecture à l'Académie française. Bizarre fantaisie, en effet, de représenter nu un vieillard décharné

Dont la taille et le cou de grue
Et la mine très peu jouffle
Feront rire le connaisseur,

avait prédit Voltaire.

Le marbre, aujourd'hui relégué à la bibliothèque de l'Institut, était presque tombé dans l'oubli avant la lecture d'octobre 1905.

Je ne terminerai pas cette brève analyse sans accorder un mot à la *Vénus* du Musée d'Agen, morceau de sculpture antique, digne des musées les plus fameux.

En offrant à l'Académie, de la part de son auteur, un livre fait pour l'intéresser à tant de titres, j'ai pensé qu'il m'appartenait de faire ressortir la valeur de l'hommage. Vous serez d'accord avec moi pour reconnaître que de chaleureux remerciements sont dus à notre honorable confrère.

HENRI HYMANS.

ÉLECTIONS.

La Classe procède, en comité secret, aux élections pour les places vacantes.

Ont été élus :

Section de peinture. — Membres titulaires : MM. Franz Courtens et Léon Frédéric, correspondants. — Associé : M. Léon-Jh.-Florentin Bonnat, de l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France, à Paris.


Section d'architecture. — Membre titulaire : M. Ernest Acker, correspondant.

Section de musique. — Associé : M. Rimsky-Korsakow, professeur au Conservatoire royal de Saint-Pétersbourg.

L'élection de MM. Courtens, Frédéric et Acker sera soumise à la sanction royale.

COMMUNICATION ET LECTURE.

La Classe a arrêté les termes du rapport à soumettre à la Commission administrative sur la question soulevée par M. le Ministre de l'Agriculture, au sujet de la galerie des bustes des académiciens.



OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Leclercq (Jules). Une croisière au Spitsberg sur un yacht polaire. Paris, 1904; pet. in-8° (290 p., 30 gravures hors texte et 1 carte).

De Greef (Guillaume). La sociologie économique. Paris, 1904; in-8° (250 p.).

vander Haeghen (Ferd.). Bibliotheca Belgica, livraisons 153-154 et 155. 1904.

Aerts (W.) et Wilmet (L.). Waterloo. L'attaque de la garde. Les derniers carrés. La déroute. Bruxelles, 1904; in-8° (98 p.).

Mansion (Joseph). Les gutturales grecques. 29^e fascicule du Recueil des travaux publiés par l'Université de Gand. Gand, 1904; in-8° (328 p.).

Demblon (Célestin). Sur deux tombes (Ferdinand Mazy et Ernest Binet). Discours prononcés à Montegnée, le 1^{er} juillet 1903, et à Ougrée, le 4 octobre 1903. Liège, 1904; in-8°

Kayser (Simon). L'inscription du temple d'Asclépios à Épidaure. Louvain, 1904; in-8° (66 p.).

Jacquemin (Jos.). Des habitations ouvrières dans les villes. Résolution de cette question. Projet de familistère ou maison d'éducation pour ouvriers nouvellement mariés ou multiplicateur de maisons d'habitation à ériger à Liège et dans les villes d'une certaine importance. Liège, 1904; in-8° (26 p.).

BRUXELLES. *Commission centrale de statistique*. Bulletin, tome XVIII, 1897 à 1901. 1904; in-4°.

TERMONDE. *Cercle archéologique*. Annales, tome X, 1903.

Marr (Bernhardt). *Der Baum der Erkenntnis. Eine mythologisch-etymologische Studie*. Dux, 1904; pet. in-8° (143 p.).

Quesada (Vicente-G.). *Recuerdos de mi vida diplomática*. Buenos Ayres, 1904; in-8° (36 p.).

FRANCE.

Gonse (Louis). *Les chefs-d'œuvre des musées de France : Sculpture — Dessins — Objets d'art*. Paris, 1904; volume gr. in-4°. (Illustré.)

LIMOGES. *Société archéologique et historique*. Bulletin, tome LIII. 1903.

Chalon-sur-Saône. *Histoire du canton de Sennecey-le-Grand et de ses dix-huit communes* (Léopold Niepce), t III, 1903; in-8°.

PARIS. *Ministère de l'Instruction publique*. Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques; tomes XXXVIII et XXXIX. Reims.

TOULOUSE. *Académie de législation*. Recueil, 1903.

*Liste des ouvrages déposés dans la Bibliothèque de l'Académie
par la Commission royale d'histoire.*

ARLON. *Institut archéologique du Luxembourg. Annales*, t. XXXVIII, 1903.

CHARLEROL. *Société paléontologique et archéologique. Documents*, tome XXVI, 1903.

GAND. *Société d'histoire et d'archéologie. Bulletin*, 11^e année, n^o 7; 12^e année, n^{os} 1 à 5. — *Inventaire archéologique*, fascicules XXXII et XXXIII.

LOUVAÏN. *Annales pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Analectes*, t. XXX, 2^e livraison, 1903.

MONS. *Société des sciences, des arts et des lettres. Mémoires*, tome V, 1903.

Cartelliari (Alexandre . Kaiser Heinrich VII. Heidelberg, 1904; extr. in-8^o (14 p.).

CARLSRUHE. *Geschichte des Oberrheins. Zeitschrift*, Band XIX, Hefte 1.

GRAZ. *Historische Landes-Kommission für Steiermark. Band VIII. Bericht*, 1903. *Veröffentlichungen*, Bände XVII-XIX.

INNSBRUCK. *Ferdinandeum. Zeitschrift*, Hefte 35-47, 1901-1903.

MADRID. *Revista de archivos, bibliotecas y museos*, 1903, 11, 12; 1904, 1, 2, 3.

— *R. Academia de la historia. Boletín*, 1903, 5; 1904, 2, 5.

WASHINGTON. *Historical Association. Annual report*, 1902, vol. I and II.

Dubrulle (l'abbé H.). Lettres des rois de France conservées dans le fonds de la cathédrale de Cambrai. Lille, 1903; in-8° (59 p.).

CAMBRAI. *Société d'études*. Bulletin, 1903, nos 1-12; 1904, n° 3. Mémoires, nos 1 à 3, 1903.

PARIS. *Ministère de l'Instruction publique* :

— *École française d'Athènes et de Rome*. Fascicule 89 : Essai sur le règne de l'empereur Aurélien (270-275); par Léon Homo. Paris, 1904; in-8°.

PAVIE *Società di storia patria*. Bolletino, 1903, fascicules 3-4.

ROME. *R. Accademia dei Lincei*. Atti, scienze morali : Notizia degli scavi, 1903, fascicules 10 et 12. Rendiconti, 1903, 7 10.

LUXEMBOURG. *Ons Hemecht*, 1904, 1-3.

— *Institut grand-ducal*. Publications, volumes 51 et 52.

LUND. *Statsvetenskaplig Tidskrift*, 1903, n° 5; 1904, n° 1.

Thyselius (Erik). Forteckning ofver Kommitebetänkanden, 1895-1903, in-8°.

STOCKHOLM. *Kyrkohistoriska Foreningen*. Skrifter, I, 4; II, 3; IV, 2.

STOCKHOLM. *Economisk Tidskrift* Häfte 1-5, 1904.



ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1904. — N° 8.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 1^{er} août 1904.

M. le baron ÉD. DESCAMPS, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. G. Monchamp, *vice-directeur* ;
le baron Ém. de Borchgrave, S. Bormans, T.-J. Lamy,

L. Vanderkindere, le comte Goblet d'Alviella, F. vander Haeghen, Paul Fredericq, G. Kurth, Ch. Mesdach de ter Kiele, H. Denis, P. Thomas, Ern. Discailles, V. Brants, Polyd. de Paepe, A. Beernaert, Ch. De Smedt, M^{ce} Wilmotte, D. Mercier, H. Pirenne, *membres*; Ern. Gossart, A. Rolin, Franz Cumont et J. Vercoullie, *correspondants*.

M. le Secrétaire perpétuel prononce l'allocution suivante :

« L'un de nous, dont le caractère et la généreuse nature font toujours le sujet d'une sincère admiration, a été l'objet, le dimanche 10 juillet, d'une démonstration de haute et sincère sympathie pour les services qu'il n'a cessé de rendre à l'histoire et aux lettres depuis plus de vingt-cinq ans, comme secrétaire de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques.

» Ceux qui n'ont pu être de la fête partageront les sentiments qui ont été exprimés au bien-aimé confrère Paul Fredericq, lors de ce jubilé, qui avait réuni non seulement l'élite des historiens et des philologues, mais encore ceux qui marchent la main dans la main pour le progrès des études dans notre chère Belgique. » — Applaudissements.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Intérieur envoie, pour la bibliothèque de l'Académie, un exemplaire de l'*Introduction à la philosophie néo-scolastique*, par M. De Wulf.

— M. le Ministre de la Justice fait parvenir le tome VII, quartier de Gand, des *Coutumes des pays et comté de Flandre* (publié par D. Berten, conseiller à la Cour d'appel de Gand, membre de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances).

— Remerciements.

— M^{er} Monchamp fait savoir qu'il s'est rendu à Maestricht, le 10 juillet, pour assister, comme délégué de l'Académie, à l'inauguration de la statue de Minckelers.

Sur le désir que lui ont exprimé M. le gouverneur de la province de Limbourg et M. le bourgmestre de la ville de Maestricht, il transmet leurs remerciements pour l'honneur fait par l'Académie en la circonstance.

— Hommages d'ouvrages :

1^o *Histoire des systèmes économiques et socialistes*, vol. I : *Les fondateurs* ; par H. Denis (avec une note de l'auteur qui figure ci-après) ;

2^o *Saint Jean Berchmans et l'immaculée conception de la Vierge Marie* ; par G. Monchamp ;

3^o a) *Philosophie des sciences sociales*, vol. II : *Méthode des sciences sociales* ; b) *Annales de l'Institut international de sociologie*, tome X, contenant les travaux du V^e Congrès tenu à Paris en juillet 1905 ; par René Worms (présentés par M. H. Denis, avec une note qui figure ci-après) ;

4^o *Essai de grammaire Tabwa* ; par Gust. de Beerst ;

5^o *Kukyeŵa kwa Dini. Abrégé de l'histoire sainte* ; par le R. P. Guillemé ;

6^o *Dictionnaire français-kirundi avec l'indication succincte de la signification swahili et allemande* ; par le R. P.

Van der Burgt (ces trois derniers ouvrages ont été présentés par M. G. Monchamp);

7° *Une crise littéraire. Symbolismes et symbolistes*; par Arthur Daxhelet;

8° *Les débuts de l'art en Égypte*; par Jean Capart (présenté par M. le comte Goblet d'Alviella, avec une note qui figure ci-après);

9° *La Charité Saint-Christophe et ses comptes au XIII^e siècle*; par Léo Verriest;

10° *Étude sur la démographie d'une commune du plat pays de Flandre aux XVII^e et XVIII^e siècles (1651-1795)*; par G. Willemsen (ces deux derniers ouvrages sont présentés par M. Pirenne, avec deux notes qui figurent ci-après).

PRIX CASTIAU.

(Huitième période, 1902-1904.)

M. A. Vermeersch, S. J., adresse pour le concours actuel du prix Castiau, dont le délai pour la remise des ouvrages expire le 31 décembre prochain, son livre intitulé : *Manuel social. La législation et les œuvres en Belgique*, avec préface de M. Gérard Cooreman, ancien Ministre de l'Industrie et du Travail.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Je présente à la Classe le premier volume d'un ouvrage auquel j'ai donné pour titre : *Histoire des systèmes économiques et socialistes*.

Ce titre révèle que je considère les systèmes dans leur relativité historique ; je m'applique à montrer que les liens d'une solidarité intime et profonde enveloppent successivement les doctrines en apparence les plus opposées ; à mesure que l'histoire reconstituera mieux la genèse des systèmes, qu'elle en étendra les rapports, chacun d'eux acquerra plus sûrement aussi sa part de légitimité et sa justification relative.

J'ai rendu toute ma pensée dominante dans les courtes lignes que voici : « Je crois que la phase critique contemporaine, avec l'ardeur de ses controverses, prépare une phase organique de la science, une synthèse où se résoudra graduellement la lutte moderne du socialisme et de l'économie politique, où se coordonneront les progrès accomplis : elle recevra d'après moi le nom de constitution de la sociologie économique. L'histoire aura dès lors à rechercher quelle portion de chacun des systèmes doit échapper à l'oubli, quelle âme de vérité il faudra recueillir dans chacun d'eux pour l'incorporer à l'âme éternelle du savoir positif. Parvenue à ces hauteurs, l'histoire n'est plus que l'interprète du développement organique de l'esprit humain : elle rejette au second plan ou abandonne tout ce que les différentes phases de la pensée sociologique ont de contingent, de négatif et d'arbitraire, et avec ces éléments passagers vont se perdre dans la nuit de l'oubli les antagonismes et les

haines des écoles; l'histoire scientifique prend alors son nom véritable : elle est la réconciliation de l'esprit humain avec lui-même dans ses progrès indéfinis : préparation sublime à ce que poursuivent les plus grands esprits du temps, je veux dire la réconciliation de l'Humanité avec elle-même. »

Le premier volume est consacré aux fondateurs de la science et surtout aux physiocrates et à Adam Smith.

H. DENIS.

J'ai présenté l'an dernier à l'Académie la première partie d'un ouvrage de M. René Worms auquel il a donné le titre de *Philosophie des sciences sociales* et qui forme, dans sa pensée, un véritable Essai de sociologie générale et de méthodologie des sciences sociales.

L'auteur y traite de l'objet des sciences sociales, la structure, le fonctionnement, l'évolution des sociétés. J'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui la seconde partie de cet ouvrage; elle a pour objet l'ensemble des méthodes de la sociologie. L'effroyable complexité des phénomènes sociaux, pour employer un mot de Condorcet, justifie la place importante que la méthode a prise dans les préoccupations de tous les sociologistes dignes de ce nom. On peut dire que c'est une révolution dans la méthode sociologique qui caractérise par-dessus tout l'œuvre puissante de Comte. La plus lumineuse partie de la *Logique* de Mill est consacrée aux méthodes des sciences sociales; l'*Introduction à l'étude de la science sociale* restera comme l'exposé vivant des méthodes de Spencer; le trait le plus profondément original de l'École de Le Play, n'est-ce pas la méthode des mono-

graphies, comme l'application de la loi des grands nombres aux phénomènes sociaux, et la détermination des moyennes sont les traits essentiels de la méthode sociologique d'Adolphe Quetelet? De Roberty, dans un livre déjà ancien mais dont l'influence persiste, von Lilienfeld, Schäffle, aussi bien que De Greef, Lester Ward, Schmoller, Asturaro, ont, dans des écrits qui guident la génération nouvelle, développé leurs idées maitresses et originales sur la méthode; et le conflit de Durkheim et de Tarde avec l'opposition, dans l'interprétation des phénomènes sociaux, du collectif et de l'individuel, de l'objectif et du subjectif, du mécanisme et du psychisme, ne se lie-t-il pas indissolublement à une distinction de méthodes?

M. R. Worms, sans avoir l'ambition de développer des vues entièrement neuves sur la méthode, poursuit à la fois une œuvre critique et une œuvre de syncrétisme; venue après tous les travaux du XIX^e siècle, elle ne peut manquer d'intéresser ceux-là même dont la pensée s'éloigne de celle de l'auteur. C'est une sorte d'inventaire des travaux sociologiques modernes, car l'auteur s'applique avec une large impartialité à embrasser tous les aspects du problème de la méthode tel qu'il résulte de l'œuvre collective des savants modernes. La critique et l'essai de coordination systématique sont exposés en un style clair, sans prétention, animant souvent des matières arides, et débarrassé de tout étalage d'érudition. M. Worms étudie successivement les méthodes *a priori* et les méthodes *a posteriori*; l'étude de celles-ci embrasse les procédés d'analyse et les procédés de synthèse.

Sous le nom de méthodes *a priori*, l'auteur comprend d'abord toutes celles qui appuient la sociologie sur les sciences plus simples constituées avant elle : ce sont les

méthodes mathématique, physique, biologique et psychologique. Le reproche le plus général qui les atteint, c'est de méconnaître l'autonomie de la sociologie et de la placer pour ainsi dire sous l'empire de la déduction des sciences plus simples; les méthodes *a priori* comprennent encore, selon M. Worms, un second groupe, qu'il appelle groupe des méthodes sociales unilatérales et qui prennent comme point d'appui soit un élément social, milieu, population, race, soit un ordre de phénomènes sociaux, économiques, intellectuels, religieux : elles sont toutes imparfaites et insuffisantes, parce qu'elles arrivent toutes à expliquer l'ensemble de la phénoménologie sociale par l'élément de ce phénomène qui a été adopté : mais l'auteur reconnaît à toutes ces méthodes *a priori* le mérite d'avoir mis en lumière soit un aspect, soit un ordre de rapports des phénomènes sociaux, et par leur concours, en se complétant mutuellement, d'avoir aidé à la constitution de la science sociale même; cependant, cette constitution exige l'application de méthodes propres à la sociologie même, embrassant directement les phénomènes sociaux dans leur complexité, s'efforçant d'atteindre la réalité objective; c'est à ces méthodes sociologiques que l'auteur réserve la qualification de méthodes *a posteriori*. Elles comprennent deux ordres d'opérations : le recueillement des faits sociaux au moyen des procédés de l'observation, leur groupement; la recherche de leurs lois de succession et de similitude, leur classification.

Dans la partie consacrée aux procédés d'analyse, on lira avec profit les chapitres sur la statistique, les méthodes des monographies et des enquêtes, l'histoire; la méthode expérimentale proprement dite a donné lieu, depuis Stuart Mill, à de vifs débats. Il ne peut y avoir place dans cette courte note pour aucune controverse, il n'y a place

que pour de brèves réflexions. L'auteur voit dans l'expérimentation plutôt un procédé de l'art social qu'une méthode sociologique, parce que les sociologistes ne l'appliquent pas eux-mêmes directement.

Cependant, dans la psychologie physiologique, où le domaine de l'expérimentation directe est si limité à l'égard de l'homme, ne voit-on pas dans les lésions des centres nerveux une véritable expérimentation indirecte féconde pour la psychologie elle-même? D'autre part, l'objet de la science sociale, la société est un phénomène qui se déroule dans le temps, la science sociale est et restera toujours inachevée, et, dès lors, les résultats de l'art social ne sont-ils pas à leur tour des phénomènes appartenant à la sociologie, les méthodes qui les ont provoqués sont-elles autre chose que des méthodes sociologiques?

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée aux procédés de synthèse. L'auteur y étudie d'une part les rapports de coexistence, les rapports de similitude dérivant de la structure et des fonctions de la société; de l'autre, les rapports de succession. Il était inévitable que dans cette partie de l'œuvre la tendance organiciste de l'auteur se révélât plus particulièrement. Le chapitre sur les lois sociologiques et le rôle de la déduction en sociologie, d'un grand intérêt, pourrait donner lieu à des observations importantes. Je ne puis ici qu'en recommander la lecture et la méditation, et rendre hommage à la préoccupation constante de la vérité qui domine une œuvre où l'on retrouvera, sous leurs aspects les plus généraux, les problèmes sociologiques qui agitent la pensée moderne.

H. DENIS.

O Grecs, vous n'êtes que des enfants, disaient déjà à Hérodote les prêtres de Saïs. Les découvertes de l'égyptologie ont confirmé cette prétention. Les quarante siècles que, du temps de Bonaparte, on attribuait aux Pyramides peuvent actuellement être portés à soixante. Dès l'époque de leur construction, sous la quatrième dynastie, la civilisation égyptienne était déjà toute développée : « Langue, écriture, administration, culte, cérémonies, écrit M. Capart, tout était constitué. » Au delà, naguère, c'était l'inconnu, l'obscurité, tout au plus la légende. Les historiens les plus consciencieux, comme Chabas, se bornaient à suggérer qu'il avait dû s'écouler, entre cette période et les débuts, à peu près autant de siècles qu'entre la quatrième dynastie et les premières années de l'ère chrétienne.

Les explorations poursuivies depuis dix ans par Flinders Petrie, Morgan, Quibell, Amélineau, Green, Reisner, Mac Iver, Maspéro, etc., ont fait le jour dans ces ténèbres et reculé les origines de la culture égyptienne vers un lointain qui dépasse les calculs des imaginations les plus audacieuses. Voici qu'on nous parle sans sourciller d'une antiquité de neuf ou dix mille ans, avant de trouver le terrain où s'arrête la sonde de l'égyptologue. De souverain fabuleux, Menès, le fondateur de la monarchie égyptienne, est devenu un personnage historique. Au delà même de la première dynastie, qu'on estime avoir gouverné l'Égypte quelque cinq mille ans avant notre ère, on voit sortir de la pénombre au moins deux civilisations : la civilisation des rois antérieurs ou des premiers Égyptiens proprement dits et la civilisation préhistorique qui a précédé leur établissement dans le bassin du Nil.

Cette dernière comprend elle-même deux et peut-être trois étages :

1° (En commençant par le moins ancien) les *Anou*, qui venaient de l'Asie et appartenaient peut-être à la race sémitique ou protosémitique ;

2° Les représentants de la race libyenne ou berbère, qui, à en juger par leurs armes, leurs parures, leurs vases, la décoration de leurs tombes, possédaient une culture néolithique analogue à celle des peuples « égéens », les prédécesseurs des Grecs sur les rivages de la Méditerranée ;

3° Des tribus nègres, encore à l'âge paléolithique, qui vivaient exclusivement de la chasse et qui sont peut-être les auteurs de *graffiti* analogues aux grossiers dessins relevés sur les rochers du sud oranais.

Les découvertes qui ont permis de formuler ces conclusions ont été décrites par leurs auteurs respectifs dans des communications et des ouvrages un peu dispersés. Une vue d'ensemble faisait encore défaut. C'est ce travail qu'a entrepris M. Jean Capart dans un beau volume, *Les débuts de l'art en Égypte* (1), dont il m'a prié de présenter un exemplaire à l'Académie.

L'auteur, qui s'est déjà fait connaître par de sérieuses études d'égyptologie et qui est le véritable créateur de notre jeune section égyptologique au Musée du Parc du Cinquantenaire, était parfaitement préparé pour écrire

(1) *Les débuts de l'art en Égypte*, par JEAN CAPART, 1 vol. in-8° de 316 pages et 271 figures, réimprimé des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*. Bruxelles, Vromant, 1904.

un pareil ouvrage, qu'il a pu illustrer abondamment, grâce au concours généreux de la Société d'archéologie de Bruxelles.

Il m'est impossible de résumer ici les chapitres qu'il consacre successivement à la parure, à l'art décoratif, à la sculpture et à la peinture, aux premiers monuments pharaoniques, enfin, à la danse, à la musique et à la poésie. Il y a là un complément ou, pour parler plus exactement, une nécessaire introduction à l'important volume où MM. Perrot et Chipiez ont réuni, il y a quelque vingt ans, les documents alors connus sur l'histoire de l'art dans l'Égypte des Pharaons. Ce qui donne surtout un vif intérêt à l'ouvrage de M. Capart, ce sont ses renseignements sur la première évolution de cet art que les auteurs de la publication française prennent, pour ainsi dire, tout formé.

Dès la quatrième dynastie, la statuaire aussi bien que la décoration révèlent deux types : le style officiel et le style populaire ; celui-ci réaliste et vivant, celui-là conventionnel et hiératique. Le premier, qui se rattache à l'art des populations libyennes, devait, en raison même de son but utilitaire, représenter la nature aussi fidèlement que possible ; il repose, en effet, sur l'application de la magie imitative aux idées funéraires. Le second, qui constitue l'art pharaonique proprement dit, apparaît entièrement immobilisé dès son introduction en Égypte ; il est au service de conceptions religieuses, déjà fort développées, qui se maintiendront jusqu'à la fin de la monarchie égyptienne avec de très légères modifications. M. Capart n'est pas éloigné de lui attribuer une certaine parenté avec les plus anciens produits de l'art chaldéen,

sauf que les Pharaons ont dû le perfectionner après leur arrivée en Afrique, à en juger par la faune et la flore des hiéroglyphes, qui ont déjà un caractère nettement africain.

Cette écriture hiéroglyphique qu'ils avaient inventée et développée pour noter leur langue, avait été elle-même précédée en Égypte — et ce n'est pas une des moindres surprises que nous aient ménagées les fouilles de M. Petrie — par un autre système, où nous retrouvons les rudiments de nos propres caractères alphabétiques improprement qualifiés de phéniciens. Il ressort clairement des signes gravés sur des poteries de l'Égypte libyenne, prépharaonique, que, il y a neuf mille ans, existaient déjà dans l'écriture, nettement formés, les signes qui servent à noter nos voyelles : A E I O V !

Quelle lumière les découvertes récentes jettent-elles sur la race et la provenance des Égyptiens « pharaoniques »? Il semble en résulter la confirmation de l'hypothèse qui rattache ceux-ci aux Protochaldéens et qui les fait venir à travers l'Arabie. Elles permettent même de retrouver certaines étapes de leur invasion, depuis les rivages de l'Yémen ou du pays de Pount jusqu'au cours du Nil moyen, en passant par le Wady Hammanat, une des dépressions qui traversent latéralement le désert, entre le fleuve et la mer Rouge. M. Capart estime toutefois qu'il s'agit moins d'une véritable invasion que d'une infiltration lente et graduelle, s'opérant parmi des tribus déjà semi-civilisées; ainsi s'explique que les deux civilisations se soient pénétrées l'une l'autre au lieu de se remplacer. Il fait, du reste, très judicieusement remarquer le pouvoir d'absorption que la vallée du Nil a

exercé sur ses envahisseurs dans toutes les périodes de l'histoire. C'est ainsi, dit-il, que les Égyptiens pharaoniques ont été amenés invariablement à continuer les traditions des primitifs en matière artistique comme en matière de croyances religieuses et funéraires.

Peut-être des explorations ultérieures dans le pays aujourd'hui occupé par les Gallas, les Abyssins, les Somalis, là où les Égyptiens ont séjourné dans leur marche progressive vers la vallée du Nil, permettront-elles un jour de mieux déterminer ce qu'ils ont ajouté de leur propre fond à la culture préhistorique dont M. Capart nous offre la surprenante résurrection. Il est probable que la vieille terre d'Égypte n'a pas encore dit son dernier mot.

Comte GOBLET D'ALVIELLA.

Parmi tous les documents relatifs à la comptabilité municipale en Belgique, les comptes de la « Charité Saint-Christophe », de Tournai, remontant aux années 1240-1245 et 1276-1277, l'emportent de beaucoup par l'antiquité. M. A. d'Herbomez, en les signalant en 1895 à l'attention des érudits, exprimait le vœu de les voir publier intégralement. Ce vœu vient d'être réalisé par M. Léo Verriest. Le travail que j'ai l'honneur de présenter en son nom à la Classe [*La Charité Saint-Christophe et ses comptes au XIII^e siècle. Contribution à l'étude des institutions financières de Tournai au moyen âge* (1)] ne

(1) Extrait du tome LXXIII des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*.

contient pas seulement une transcription complète de ces comptes, l'auteur y a joint une étude détaillée sur la « Charité Saint-Christophe », ancienne association marchande devenue, à la longue, un rouage important de l'organisme financier de la ville.

M. Verriest a enrichi son travail de deux fac-similés des comptes de la Charité, comptes dont l'écriture est aussi négligée que la langue en est incorrecte. L'intérêt qui s'attache depuis quelques années à l'organisation administrative des villes du moyen âge ne peut manquer d'attirer l'attention des spécialistes sur cette très curieuse et très instructive publication.

H. PIRENNE.

—

Lorsque, dans un rapport présenté l'année dernière au XI^e Congrès international d'hygiène et de démographie, j'indiquais brièvement les services que les registres paroissiaux peuvent rendre à la statistique rétrospective de la population, tout en regrettant qu'ils n'eussent point encore attiré l'attention des travailleurs, je ne me doutais certes pas que mon opinion allait bientôt se voir pleinement confirmée. Le très intéressant travail que j'ai l'honneur d'offrir à la Classe au nom de M. G. Willemssen : *Étude sur la démographie d'une commune du plat pays de Flandre, de 1651 à 1795* (1), apporte, en effet, sur le mouvement de la population de Saint-Nicolas au XVII^e et au XVIII^e siècle, grâce à un minutieux dépouillement

(1) *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 5^e sér., t. VI.

de ces registres, les données les plus précieuses. L'auteur a calculé et exposé dans un excellent tableau graphique, la mortalité générale par 1,000 habitants, la mortalité infantile par 100 décès, les naissances et les mariages par 1,000 habitants, entre les dates extrêmes choisies par lui. La critique à laquelle il a soumis les registres, dont les données ne se rapportent pas toujours à la population sédentaire, permet d'avoir pleine confiance dans les chiffres qu'il leur emprunte. Le seul élément qui présente dans la statistique qu'il a dressée un caractère quelque peu arbitraire, et il le fait observer lui-même, c'est le chiffre de la densité annuelle de la population. La méthode qu'il a adoptée pour l'établir, et qui consiste à prendre comme points de repère les résultats de recensements effectués en 1662, 1698, 1715, 1720, 1759 et 1794 et à ajouter à chacune des années comprises entre ces dates une moyenne d'augmentation annuelle, fournit pourtant les meilleures garanties possibles d'exactitude. Ce n'est que pour la période comprise entre 1651 et 1662 que la base du calcul, fournie par une évaluation probable mais non certaine du nombre des habitants en 1604, peut être sujette à caution.

M. Willemsen ne s'est pas borné à exposer le mouvement de la population, il a cherché encore à expliquer les courbes qu'il présente par les disettes, les épidémies, les guerres qui ont désolé la commune de Saint-Nicolas au XVII^e et au XVIII^e siècle. On voit qu'il n'a rien négligé pour donner à son travail l'exactitude sans laquelle des études de ce genre sont plus nuisibles qu'utiles, et il faut, en le félicitant des résultats qu'il a obtenus, espérer que son exemple ne tardera pas à être suivi. Les sources sont partout à pied d'œuvre, et quand

nous posséderons pour un certain nombre de localités des données aussi précises que celles que M. Willemsen vient de nous fournir, nous pourrons nous faire une idée nette de la constitution sociale de notre pays pendant les derniers siècles de son histoire.

H. PIRENNE.

**CONCOURS POUR LES ANNÉES 1905, 1906 ET 1907
ET PRIX PERPÉTUELS.**

PROGRAMME DU CONCOURS DE L'ANNÉE 1905.

Section d'histoire et des lettres.

PREMIÈRE QUESTION.

On demande une étude historique sur la mise en scène dans les mystères français depuis les origines jusqu'au XV^e siècle. — Prix : six cents francs.

DEUXIÈME QUESTION.

Apprécier le mérite littéraire des principaux rhétoriciens néerlandais du XV^e et du XVI^e siècle, notamment : Jan Van Hulst, Anthonis de Roovere, Cornelis Everaert, Mathijs de Casteleyn, Édouard de Dene et Jean-Baptiste Houwaert. — Prix : huit cents francs.

TROISIÈME QUESTION.

Établir, d'après les récentes découvertes, le synchronisme des faits relatifs à l'histoire de l'Égypte et à celle de la Chaldée, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Hyksos. Discuter les hypothèses relatives aux origines des civilisations égyptienne et chaldéenne. — Prix : six cents francs.

QUATRIÈME QUESTION.

Faire l'histoire de la grande peste du XIV^e siècle et exposer ses conséquences religieuses, morales et sociales. — Prix : six cents francs.

CINQUIÈME QUESTION.

On demande une étude sur la bourgeoisie foraine (buten-ou haghepoorterie) dans les provinces belges depuis le XIV^e siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime. — Prix : six cents francs.

Section des sciences morales et politiques.

PREMIÈRE QUESTION.

Exposer et critiquer la théorie de la connaissance et de la certitude de M. Charles Renouvier. — Prix : six cents francs.

DEUXIÈME QUESTION.

Exposer les théories relatives à la personnalité civile. Rechercher les applications de ces théories à l'état social actuel. — Prix : huit cents francs.

TROISIÈME QUESTION.

On demande une étude sur la condition des classes agricoles dans une région de la Belgique au XIX^e siècle. — Prix : six cents francs.

QUATRIÈME QUESTION.

Exposer le développement du droit international privé pendant les cinquante dernières années. Mettre en relief, à ce sujet, les principes constitutifs de cette science et la place qu'elle occupe dans l'ensemble des disciplines juridiques. — Prix : six cents francs.

CINQUIÈME QUESTION.

Étudier dans leurs origines et dans leurs développements les coutumes ainsi que la législation relative au duel, principalement en Belgique. — Prix : huit cents francs.

Les mémoires seront adressés, franc de port, avant le **1^{er} novembre 1904**, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Voir ci-après les conditions réglementaires.

PROGRAMME DU CONCOURS POUR L'ANNÉE 1906.

Section d'histoire et des lettres.

PREMIÈRE QUESTION.

On demande une étude sur l'exotisme dans la littérature française du XVIII^e siècle. — Prix : huit cents francs.

DEUXIÈME QUESTION.

Faire la classification des parlars wallons de Belgique au triple point de vue de la phonétique, de la morphologie et du vocabulaire. — Prix : huit cents francs.

TROISIÈME QUESTION.

Faire l'histoire des invasions en Belgique au moyen de l'étude systématique des dates fournies par les trouvailles de monnaies dans les ruines de villas, dans les tombeaux et dans les trésors enfouis. — Prix : huit cents francs.

QUATRIÈME QUESTION.

On demande une étude sur la valeur littéraire des pamphlets du XVI^e siècle, en langue néerlandaise. — Prix : huit cents francs.

Section des sciences morales et politiques.

PREMIÈRE QUESTION.

Faire une étude historique et critique de l'organisation des banques nationales; comparer le régime des banques constituées suivant les principes de la Banque Nationale de Belgique (loi de 1900) à celui des banques d'État proprement dites. — Prix : huit cents francs.

DEUXIÈME QUESTION.

On demande une étude sur les unions internationales. — Prix : six cents francs.

TROISIÈME QUESTION.

Étudier les méthodes préconisées par les principaux représentants de la science économique en Allemagne à l'heure présente (Knies, Schmoller, Wagner, Menger). — Prix : huit cents francs.

Les mémoires seront adressés, franc de port, avant le **1^{er} novembre 1905**, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Voir ci-après les conditions réglementaires.

PROGRAMME DU CONCOURS POUR L'ANNÉE 1907.

Section d'histoire et des lettres.

PREMIÈRE QUESTION.

Les classes rurales et le régime agraire aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, dans l'une des principautés des Pays-Bas méridionaux.

DEUXIÈME QUESTION.

Histoire des hérésies cathares en Occident, du XI^e au XIII^e siècle.

TROISIÈME QUESTION.

Étudier la légende de Godefroi de Bouillon, ses origines et son développement littéraire.

QUATRIÈME QUESTION.

On demande une étude critique sur les sources de l'histoire de la Flandre ou du Brabant.

CINQUIÈME QUESTION.

On demande une étude sur Zuster Hadewych.

SIXIÈME QUESTION.

Recueillir dans les papyrus et les ostraka grecs les termes techniques relatifs aux institutions politiques et administratives de l'Égypte romaine et en donner l'explication.

SEPTIÈME QUESTION.

Étudier l'art provincial qui s'est développé dans le Nord de la Gaule à l'époque romaine.

Section des sciences morales et politiques.

PREMIÈRE QUESTION.

Étudier et classer les causes de guerre dans l'histoire moderne et dans l'histoire contemporaine. Distinguer notamment les causes qui peuvent être légitimes et celles qui sont contraires à la justice ou au droit des gens.

DEUXIÈME QUESTION.

La nature de l'espace, d'après les théories modernes, depuis Descartes.

TROISIÈME QUESTION.

On demande une étude sur les ententes internationales relatives aux conditions du travail, et spécialement les traités de travail.

QUATRIÈME QUESTION.

On demande une étude sur la question de la déclaration de guerre.

CINQUIÈME QUESTION.

Faire une étude critique des « Premiers principes » de Spencer, en tenant compte de l'application qu'il en a faite dans ses autres ouvrages.

La valeur des médailles d'or attribuées à la solution de chacune de ces questions sera de *huit cents francs*.

Les mémoires seront adressés, franc de port, avant le **1^{er} novembre 1906**, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles.

**CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES
COMMUNES AUX CONCOURS ANNUELS DE LA CLASSE.**

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français, en néerlandais ou en latin.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; elle demande, à cet effet, que les auteurs indiquent les éditions et les pages des livres qu'ils citent.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils reproduiront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Il est défendu de faire usage d'un pseudonyme. Faute de satisfaire à ces formalités, le prix ne pourra être accordé.

Les ouvrages remis après le terme prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que les mémoires soumis à son jugement sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre des copies, à leurs frais, en s'adressant à cet effet au Secrétaire perpétuel.

PRIX PERPÉTUELS.

PRIX DE SAINT-GENOIS
POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE
EN LANGUE FLAMANDE.

(Quatrième période : 1898-1907.)

Un prix de *mille francs* sera décerné à l'auteur du meilleur travail, rédigé en néerlandais, en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire de la période calviniste à Gand (1576-1584).

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le **1^{er} novembre 1907.**

Les concurrents devront se conformer aux conditions réglementaires ci-dessus des concours de la Classe.

PRIX JOSEPH DE KEYN.

Treizième concours.

(Première période : 1903-1904.)

Enseignement primaire.

La première période du treizième concours pour les prix Joseph De Keyn sera close le **31 décembre 1904.**

Cette période est consacrée aux ouvrages d'instruction ou d'éducation à l'usage des élèves des écoles primaires et des écoles d'adultes.

Une somme de *trois mille francs* pourra être répartie entre les auteurs des ouvrages couronnés.

Peuvent prendre part au concours les œuvres inédites et les ouvrages de classe ou de lecture qui auront été publiés du 1^{er} janvier 1905 au 31 décembre 1904. Ils devront être adressés, franc de port, avant le **1^{er} janvier 1905**, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

Ne seront admis au concours que des écrivains belges et des ouvrages conçus dans un esprit exclusivement laïque et étrangers aux matières religieuses. Les ouvrages pourront être écrits en français ou en néerlandais, imprimés ou manuscrits. Les imprimés seront admis, quel que soit le pays où ils auront paru. Les manuscrits pourront être envoyés signés ou anonymes; dans ce dernier cas, ils devront être accompagnés d'un pli cacheté contenant le nom de l'auteur et son domicile. Les manuscrits demeurent la propriété de l'Académie, mais les auteurs sont autorisés à en faire prendre copie, à leurs frais. Tout manuscrit qui sera couronné devra être imprimé pendant l'année courante, et le prix ne sera délivré à l'auteur qu'après la publication de son ouvrage.

—

PRIX JOSEPH GANTRELLE FONDÉ POUR LA PHILOGIE
CLASSIQUE.

(Septième période : 1903-1904.)

Recueillir les textes relatifs aux doctrines des $\Upsilon\alpha\lambda\delta\alpha\iota\omicron$ et étudier l'influence de ces doctrines sur l'antiquité gréco-romaine.

(Huitième période : 1905-1906.)

Faire un recueil critique des fragments philosophiques de Porphyre le Néo-Platonicien.

Un prix de *trois mille francs* est attribué à la solution de chacune de ces questions.

Ne seront admis à concourir que des auteurs belges; les membres et les correspondants de l'Académie sont exclus du concours.

Le délai pour la remise des manuscrits de la septième période expirera le **31 décembre 1904**; celui de la huitième, le **31 décembre 1906**.

Les mémoires peuvent être rédigés en français, en néerlandais ou en latin.

Ils devront être adressés, franc de port, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Les concurrents se conformeront aux conditions réglementaires ci-dessus des concours annuels de la Classe.

—

PRIX ÉMILE DE LAVELEYE
ÉCONOMIE POLITIQUE ET SCIENCE SOCIALE.

(Deuxième période : 1901-1906.)

Ce prix, fondé en vue d'honorer la mémoire d'Émile de Laveleye, consiste en une somme de *deux mille quatre cents francs* au moins. Il sera décerné tous les six ans par la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique au savant, belge ou étranger, vivant au moment de l'expiration de la période de concours, et dont l'ensemble des travaux sera

considéré par le jury comme ayant fait faire des progrès importants à l'économie politique et à la science sociale, y compris la science financière, le droit international et le droit public, la politique générale ou nationale.

La deuxième période expirera le **1^{er} janvier 1907**.

PRIX BERGMANN

POUR UNE MONOGRAPHIE, EN FLAMAND, D'UNE VILLE DE PLUS DE 5,000 AMES, DE LA PARTIE FLAMANDE DU PAYS.

(Troisième période : 1897-1907.)

Conformément à un arrêté royal du 20 décembre 1902, la troisième période de ce concours, réservée à la province de la Flandre orientale, expirera le **21 mars 1907**.

Le prix à décerner sera de *deux mille francs*.

L'ouvrage doit avoir paru dans la période précitée.

Les auteurs étrangers au pays ne sont pas exclus, pourvu que leur ouvrage soit écrit en néerlandais et édité en Belgique ou dans les Pays-Bas.

Les auteurs sont invités à envoyer leur ouvrage franco à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant la date ci-dessus.

PRIX EUGÈNE LAMEERE

POUR LE MEILLEUR OUVRAGE D'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DANS LEQUEL L'IMAGE JOUERA UN RÔLE IMPORTANT POUR L'INTELLIGENCE DU TEXTE.

(Première période : mai 1903-mai 1908.)

Tous les cinq ans il sera décerné un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur ouvrage d'enseignement

de l'histoire à l'usage des écoles primaires, moyennes ou normales de Belgique, ouvrage dans lequel l'image jouera un rôle important pour l'intelligence du texte.

Le jury chargé de juger ce concours quinquennal sera élu par la Classe des lettres dans la séance de janvier de l'année qui termine chaque période.

Il sera composé de deux membres de la Classe, de deux professeurs de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles et d'un membre de l'enseignement moyen ou normal de l'État.

Lorsque le jury ne jugera aucun ouvrage digne de récompense, la valeur du prix formera un second (troisième, quatrième, etc.) prix à distribuer à un concours suivant, les intérêts de tous les prix en retard servant à grossir le capital.

La première période sera close le **1^{er} mai 1908**.

Les auteurs qui se proposent de prendre part à ce concours sont invités à envoyer leurs ouvrages franco à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1^{er} janvier 1908.

Le nom du lauréat sera proclamé dans la séance publique annuelle de la Classe.

**PRIJSKAMPEN VOOR 1905, 1906 EN 1907
EN BESTENDIGE PRIJSKAMPEN.**

**PROGRAMMA VAN DEN PRIJSKAMP
VOOR HET JAAR 1905.**

Afdeeling geschiedenis en letterkunde.

EERSTE PRIJSVRAAG.

Men vraagt eene historische studie over de wijze van opvoering der fransche « mystères » van hunnen oorsprong af tot aan de XV^e eeuw. — Prijs : zeshonderd frank.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

De letterkundige waarde onderzoeken van de voornaamste Nederlandsche rederijkers der XV^e en XVI^e eeuw, onder anderen : Jan Van Hulst, Anthonis de Roovere, Cornelis Everaert, Matthijs de Casteleyn, Eduard de Dene en Jan-Baptista Houwaert. — Prijs : achthonderd frank.

DERDE PRIJSVRAAG.

Het synchronisme der feiten betreffende de geschiedenis van Egypte en die van Chaldae, van de oudste tijden tot den inval der Hyksos, vaststellen volgens de jongste ontdek-

kingen. De onderstellingen betreffende de oorsprongen der Egyptische en Chaldeeutsche beschavingen onderzoeken. — Prijs : zeshonderd frank.

VIERDE PRIJSVRAAG.

De geschiedenis schrijven van de groote pest der XIV^e eeuw met hare godsdienstige, zedelijke en maatschappelijke gevolgen. — Prijs : zeshonderd frank.

VIJFDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt eene studie over de buten- of haghepoorterie in de Belgische gewesten, van de XIV^e eeuw af tot aan het einde van het oud regime. — Prijs : zeshonderd frank.

Afdeeling zedelijke en staatkundige wetenschappen.

EERSTE PRIJSVRAAG.

Charles Renouvier's stelsel der kennis en der zekerheid uiteenzetten en critisch beoordeelen. — Prijs : zeshonderd frank.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

De stelsels betreffende de burgerlijke persoonlijkheid uiteenzetten. De toepassingen van die stelsels op den tegenwoordigen maatschappelijken toestand onderzoeken. — Prijs : achthonderd frank.

DERDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt eene studie over den staat van den boerenstand in een Belgisch gewest tijdens de XIX^e eeuw. — Prijs : zeshonderd frank.

VIERDE PRIJSVRAAG.

De ontwikkeling schetsen van het bijzonder internationaal recht gedurende de laatste vijftig jaren. Te dier gelegenheid zal men de grondbeginsels dier wetenschap alsmede de plaats, die zij onder de andere rechtskundige wetenschappen inneemt, in 't licht stellen. — Prijs : zeshonderd frank.

VIJFDE PRIJSVRAAG.

De gebruiken, alsook de wetgeving, betreffende het tweegevecht, inzonderheid in België, in hun ontstaan en hunne ontwikkeling bestudeeren. — Prijs : achthonderd frank.

De verhandelingen moeten vóór **1^{en} November 1904** aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, vrachtvrij gezonden worden.

Zie verder de reglementsbepalingen.

PROGRAMMA VAN DEN PRIJSKAMP
VOOR HET JAAR 1906.

Afdeeling geschiedenis en letterkunde.

EERSTE PRIJSVRAAG.

Men vraagt eene studie over het « exotisme » in de Fransche letterkunde der XVIII^e eeuw. — Prijs : achthonderd frank.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

De classificatie maken van de Waalsche tongvallen van België uit het drievoudig oogpunt van de klankleer, de vormleer en den woordenschat. — Prijs : achthonderd frank.

DERDE PRIJSVRAAG.

De geschiedenis der invallen in België schrijven door middel van de stelselmatige studie van de datums, welke de in bouwvallen van villa's, in grafsteden en in begraven schatten gevonden munten opleveren. — Prijs : achthonderd frank.

VIERDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt eene studie over de letterkundige waarde der Nederlandsche pamfletten in de XVI^e eeuw. — Prijs : achthonderd frank.

**Afdeeling zedelijke en staatkundige
wetenschappen.**

EERSTE PRIJSVRAAG.

Eene historische en critische studie schrijven over de inrichting der nationale banken; de werkwijze der banken, ingericht op de grondslagen der Nationale Bank van België (wet van 1900), vergelijken met die der eigenlijke Staatsbanken. — Prijs : achthonderd frank.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt eene studie over de internationale bonden. — Prijs : zeshonderd frank.

DERDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt een onderzoek over de methoden der staathuishoudkunde aangeprezen door de voornaamste vertegenwoordigers der æconomische wetenschap in Duitschland heden ten dage (Knies, Schmoller, Wagner, Menger). — Prijs : achthonderd frank.

De verhandelingen moeten vóór **1^{en} November 1905** aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, vrachtvrij gezonden worden.

Zie verder de reglementsbeplagingen.

PROGRAMMA VAN DEN PRIJSKAMP
VOOR HET JAAR 1907.

Afdeeling geschiedenis en letterkunde.

EERSTE PRIJSVRAAG.

De boerenstand en het agrarisch stelsel tijdens de XIV^e, XV^e en XVI^e eeuwen, in een van de vorstendommen der Zuidelijke Nederlanden.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

Geschiedenis van de ketterijen der Katharen in West-Europa, van de XI^e tot de XIII^e eeuw.

DERDE PRIJSVRAAG.

De legende van Godfried van Bouillon, haar oorsprong en haar letterkundige ontwikkeling onderzoeken.

VIERDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt een critische studie over de bronnen van de geschiedenis van Vlaanderen of van Brabant.

VIJFDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt een studie over Zuster Hadewijch.

ZESDE PRIJSVRAAG.

Uit Grieksche papyrussen en ostraka de vakwoorden verzamelen, die betrekking hebben op de staatkundige en bestuurlijke instellingen van Romeinsch Egypte en ze uitleggen.

ZEVENDE PRIJSVRAAG.

De provinciale kunst bestudeeren, die zich tijdens het Romeinsch tijdperk in het Noorden van Gallië ontwikkeld heeft.

Afdeeling zedelijke en staatkundige wetenschappen.

EERSTE PRIJSVRAAG.

De oorzaken van oorlog in de nieuwere en in de heden-daagsche geschiedenis bestudeeren en rangschikken. Inzonderheid zal men de oorzaken doen uitschijnen die wettig kunnen zijn, en die welke strijdig zijn met de rechtvaardigheid of het volkenrecht.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

Het wezen van de ruimte, volgens de moderne stelsels, sedert Descartes.

DERDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt een studie over de internationale overeenkomsten over de voorwaarden van het werk, en bijzonderlijk de werkverdragen.

VIERDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt een studie over de vraag van de oorlogsverklaring.

VIJFDE PRIJSVRAAG.

Een critische studie over de « First principles » van Spencer, rekening houdende met de toepassing die hij er in zijn ander werken van gemaakt heeft.

De waarde van de gouden penningen, aan de oplossing van ieder dezer vragen toe te kennen zal *achthonderd frank* zijn.

De verhandelingen moeten vóór **1^{en} November 1906** aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, vrachtvrij gezonden worden.

REGLEMENTSBEPALINGEN
VOOR DE JAARLIJKSCHE PRIJSKAMPEN DER KLASSE.

De ingezonden verhandelingen moeten leesbaar geschreven en mogen in het Fransch, het Nederlandsch of het Latijn opgesteld zijn.

De Academie eischt de grootste nauwkeurigheid in de citaten; te dien einde verlangt zij van de schrijvers, dat zij de uitgaven en de bladzijden der door hen aangehaalde werken aanduiden.

De schrijvers mogen op hun werk hun naam niet vermelden; zij zullen er alleen een kenspreuk op plaatsen, die moet herhaald worden op een verzegelden brief, bevattende hun naam en hun adres. Het is verboden eenen schuilnaam te bezigen. Indien zij aan deze eischen te kort komen, kan hun geen prijs worden toegewezen.

Werken, die na den gestelden datum inkomen of waarvan de schrijver, op welke manier ook, zich heeft laten kennen, zullen uit den prijskamp gesloten worden.

De Academie herinnert, dat de aan haar oordeel onderworpen verhandelingen in haar archief worden neergelegd en er bewaard blijven. Nochtans kunnen de schrijvers er afschriften laten van maken, mits zich daartoe tot den Bestendigen Secretaris te wenden.

BESTENDIGE PRIJSKAMPEN.

PRIJS DE SAINT-GENOIS.

NEDERLANDSCHE VERHANDELING OVER GESCHIEDENIS
OF LETTERKUNDE.

(Vierde tijdvak : 1898-1907.)

Luidens den wil des stichters, looft de Klasse der Letteren en der Zedelijke en Staatkundige Wetenschappen, voor het vierde tijdvak van dezen prijskamp, eenen prijs van *duizend frank* uit voor den schrijver van het beste werk, geschreven in het Nederlandsch, als antwoord op de volgende prijsvraag :

De geschiedenis schrijven van het Calvinistisch tijdvak te Gent (1576-1584).

Vóór **1^{en} November 1907** is de termijn tot het inzenden der verhandelingen verstreken.

De mededingers zullen de bovenstaande reglements-bepalingen voor de prijskampen der Klasse in acht nemen.

PRIJS JOSEPH DE KEYN.

Dertiende prijskamp.

(Eerste tijdvak : 1903-1904.)

Lager onderwijs.

Het eerste tijdvak van den dertiende jaarlijkschen prijskamp Joseph De Keyn zal op **31^{en} December 1904** gesloten worden.

Dit tijdvak is gewijd aan de werken over onderwijs of

opvoeding ten dienste der leerlingen van lagere scholen en scholen van volwassenen.

Eene som van *drie duizend frank* kan onder de schrijvers der bekroonde werken verdeeld worden.

Mogen aan den prijskamp deelnemen de onuitgegeven werken, zoowel als de school- en leesboeken, die van 1^{en} Januari 1905 tot 31^{en} December 1904 verschenen zijn. Zij moeten vóór **1^{en} Januari 1905** aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, vrachtvrij gezonden worden.

Alleen Belgische schrijvers en werken, die in eenen uitsluitend wereldlijken geest zijn opgevat en buiten de godsdienstige onderwerpen blijven, zullen tot dezen prijskamp toegelaten worden. De handschriften of drukwerken mogen in het Fransch of in het Nederlandsch opgesteld zijn. De drukwerken worden toegelaten zonder aanzien van het land, waarin zij het licht zagen. De handschriften mogen den naam des schrijvers vermelden of verzwijgen; in dit laatste geval zullen zij vergezeld zijn van een verzegelden brief, bevattende naam en woonplaats des schrijvers. De handschriften blijven het eigendom der Academie; nochtans kunnen de schrijvers er op hun eigen kosten afschriften van laten maken. Ieder bekroond handschrift moet binnen het loopend jaar in druk verschijnen; slechts na de uitgave van zijn werk zal de bekroonde zijnen prijs kunnen ontvangen.

—

PRIJS JOSEPH GANTRELLE. — KLASSIEKE PHILOLOGIE.

(Zevende tijdvak : 1903-1904.)

De teksten verzamelen, die met de leerstelsels der $\chi\lambda\lambda\delta\alpha\lambda\omicron\upsilon$ in betrekking staan, en den invloed bestudeeren door deze leeringen op de Grieksch-Romeinsche oudheid uitgeoefend.

(Achtste tijdvak : 1905-1906.)

Eene critische verzameling samenstellen van de wijsgeerige fragmenten van Porphyrius den Neoplatonicus.

Een prijs van *drie duizend frank* wordt voor elke dezer prijsvragen uitgelooft.

Slechts Belgische schrijvers mogen mededingen voor den prijs; de titulaire en corresponderende leden der Academie blijven buiten den prijskamp gesloten.

Den **31^{en} December 1904** is de termijn tot het inzenden der verhandelingen verstreken voor het zevende tijdvak, en den **31^{en} December 1906** voor het achtste tijdvak.

De verhandelingen mogen in het Fransch, het Nederlandsch of het Latijn opgesteld zijn.

Zij moeten vrachtvrij aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, gezonden worden.

De mededingers moeten de bovenstaande reglements-bepalingen voor de prijskampen der Klasse in acht nemen.

—

PRIJS EMILE DE LAVELEYE.

STAATHUISHOUDKUNDE EN MAATSCHAPPELIJKE WETENSCHAPPEN.

(Tweede tijdvak : 1901-1906.)

Deze prijs, gesticht ter vereering van de nagedachtenis van Emile de Laveleye, bestaat uit een som van ten minste *twee duizend vier honderd frank*. Hij wordt om de zes jaar door de Klasse der Letteren en der Zedelijke en

Staatkundige Wetenschappen van de Koninklijke Academie van België verleend aan den op het einde van het tijdvak van den prijskamp nog in leven zijnde Belgischen of vreemden geleerde, wiens gezamenlijke werken door de jury zullen geacht worden op het gebied der staathuishoudkunde en der maatschappelijke wetenschappen, met inbegrip van de finantieele wetenschap, van het volkenrecht en het staatsrecht, van de algemeene of nationale staatkunde, een belangrijken vooruitgang te hebben teweeggebracht.

Het tweede tijdvak zal den 1^{en} Januari 1907 eindigen.

RAPPORTS.

Notes sur les lettres de l'empereur Julien ;
par J. Bidez.

Rapport de M. Franz Cumont, premier commissaire.

« M. Bidez étudie une série de passages des épîtres de Julien qui ont été mal compris jusqu'ici et maladroitement corrigés. Grâce à une connaissance parfaite de la tradition manuscrite, il rétablit parfois avec une sûreté absolue la véritable leçon inconnue ou méconnue. Lorsqu'il doit recourir à une conjecture, il procède avec une prudente circonspection, qui contraste heureusement avec la violence et l'arbitraire de ses prédécesseurs. Mais ces notes n'ont pas uniquement une valeur philologique : elles éclaireissent certains points obscurs de l'histoire

littéraire. C'est ainsi qu'une heureuse explication de la lettre 27 fait disparaître un philosophe Sopater, rencontré par l'empereur en Syrie, et qui avait fort embarrassé les érudits. Un autre passage que M. Bidez a le premier interprété sainement, fournit une indication importante sur un ouvrage de Julien le Théurge commenté par Jamblique. En résumé, ce travail, qui fait faire un progrès sérieux à la constitution du texte de Julien et à son exégèse, me paraît tout à fait digne d'être publié dans les *Bulletins* de l'Académie. »

—

Rapport de M. A. Willems, deuxième commissaire.

« Après avoir lu attentivement le petit mémoire de M. Bidez, je ne puis que me rallier sans réserve au rapport du premier commissaire, en exprimant toutefois le vœu qu'avant d'imprimer son travail dans nos *Bulletins*, l'auteur le fasse précéder de quelques mots d'introduction. »

—

Rapport de M. P. Thomas, troisième commissaire.

« J'estime, comme les deux premiers commissaires, que les notes savantes et ingénieuses de M. Bidez méritent d'être imprimées dans nos *Bulletins*. » —
Adopté.

=====

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

L'OEuvre linguistique des Pères Blancs d'Afrique ;
par M^{gr} Monchamp, vice-directeur de la Classe.

Dans la séance de novembre 1905, notre éminent confrère, M. P. Fredericq, nous a entretenus de l'influence de l'évangélisation par Rome et par Byzance sur le développement de la langue maternelle des peuples convertis. D'après lui, dans les siècles passés, l'Église romaine a imposé le latin comme langue liturgique, et c'est à cette loi qu'il faut attribuer l'épanouissement tardif des littératures romanes, germaniques, tchèques et polonaises. L'Église byzantine, au contraire, a pour règle de prendre comme langue liturgique l'idiome national des peuples qu'elle évangélise : de là l'efflorescence très précoce des littératures gothique, bulgare, russe, syriaque, copte et arménienne. « De nos jours, poursuit M. Fredericq, sous nos yeux, les missionnaires catholiques et les missionnaires protestants appliquent encore les deux méthodes dans leur évangélisation des sauvages. Les apôtres de l'Église romaine apportent le latin comme langue liturgique et ne traduisent que les prières et les instructions religieuses indispensables. Au contraire, les missionnaires protestants s'empressent d'offrir aux nouveaux convertis une Bible complète, ou tout au moins un Nouveau Testament, traduit dans leur langue et imprimé aux frais de la Société biblique de Londres, qui en a édité dans une infinité de patois sauvages. Peut-être, lorsqu'une couple de siècles se sera écoulée depuis cette

évangélisation contemporaine, pourra-t-on constater chez les tribus incultes rattachées sous nos yeux à l'Évangile, des phénomènes littéraires analogues à ceux que les méthodes de Rome et de Byzance ont amenés au moyen âge en Occident et en Orient. »

Il n'entre pas dans mes intentions de rechercher ce qu'il peut y avoir d'inexact dans les affirmations de fait et les appréciations sur lesquelles repose l'argumentation de notre savant confrère. Quant aux inductions qui lui font conclure à une influence nocive du latin liturgique sur le développement littéraire des peuples occidentaux, et à une influence éminemment favorable de l'emploi liturgique des idiomes nationaux sur les littératures orientales, il reconnaît lui-même qu'elles aboutissent à des conclusions importantes, mais nouvelles, et il les fait précéder de réserves très formelles, qui montrent bien qu'il les considère comme provisoires et susceptibles d'un examen ultérieur.

Je voudrais simplement rechercher aujourd'hui si l'évangélisation catholique contemporaine contrarie réellement le développement linguistique et si l'on doit craindre que dans une couple de siècles les peuples convertis au catholicisme ne soient dans une situation inférieure au point de vue littéraire.

Il y a quelques semaines, je recevais une lettre du R. P. G. Vanden Bosch, des Pères Blancs d'Afrique, où il me priait de faire hommage à la Classe, au nom de l'auteur, d'un dictionnaire français-kirundi, composé par un de ses confrères, le P. J.-M.-M. Van der Burgt. Cette proposition, que j'acceptai volontiers, me suggéra l'idée de recueillir des données suffisantes pour présenter une vue d'ensemble sur l'activité linguistique de la jeune congrégation des Pères Blancs (elle a été fondée

en 1868, et ses missions équatoriales comptent seulement vingt-cinq années d'existence). Ce qui sera dit de cette Société serait à dire, pour la substance, de tous les Ordres religieux qui s'occupent des missions en Amérique, en Afrique, en Asie et en Océanie.

Il va de soi que le grand but que se propose le missionnaire, c'est de conquérir les peuples à la foi catholique. Il sait que tel est l'ordre du Christ : *Euntes, docete omnes gentes* ; il croit fermement qu'en propageant la foi, il procurera à des multitudes d'âmes les éternelles joies et les amènera à une vie morale incomparablement plus élevée ; il sait aussi que la civilisation chrétienne donne aux nations qui l'acceptent une existence plus paisible et plus heureuse. Mais en poursuivant son but principal, le missionnaire n'est nullement indifférent aux progrès d'ordre naturel ou scientifique. Et notamment, il ne peut se livrer d'une façon efficace à son travail d'évangélisation sans promouvoir efficacement le perfectionnement littéraire des peuples qu'il évangélise. Écoutons le fondateur de la congrégation des Pères Blancs, l'illustre cardinal Lavigerie. Voici ce qu'il écrivait, en 1878, dans ses *Instructions pour les missionnaires qui vont établir les missions de l'Afrique équatoriale* (chap. II, 5^o) : « La connaissance de la langue indigène est indispensable pour la prédication ; il est donc nécessaire que les missionnaires s'y forment le mieux et le plus promptement possible. Dès qu'ils seront désignés pour une mission, ils devront consacrer à cette étude tous leurs moments de loisir. Je recommande instamment aux supérieurs des missions de veiller à ce que cette recommandation capitale soit mise partout en pratique. Enfin, dans chaque mission dont le dialecte n'aura pas encore été imprimé, j'ordonne également que l'un des missionnaires, si le Père supé-

rieur ne peut pas se charger de ce soin, soit appliqué pendant une ou deux heures par jour à la composition d'un dictionnaire, au moyen de ses conversations avec les indigènes et des questions qu'il leur adressera sur la valeur des différents mots. Le même Père sera chargé de composer en langue vulgaire un petit catéchisme, qui ne comprendra que les éléments les plus essentiels de la foi et de la pratique chrétienne.... On fera ensuite apprendre ce catéchisme aux noirs et on le leur expliquera avec détails. Plus tard, on fera la même chose pour les saints Évangiles. »

Les Pères Blancs d'Afrique ont obéi à la voix de leur fondateur. Laissant de côté les travaux manuscrits ou autographiés, nous donnons un aperçu — forcément incomplet — de leurs publications.

1. Langue bambara (idiome de Ségou, au Soudan).

Essai de grammaire bambara, par M^{gr} Toulotte.

Manuel de la langue bambara, par P. S. (le père P. Sauvant), missionnaire à Ségou (Soudan français, Maison-Carrée, 1905).

Catéchismes en langue bambara, par le Père Sauvant, Maison-Carrée; même ouvrage avec traduction en français.

C'est à la Maison-Carrée, où se trouve la maison mère de la congrégation, que sont imprimés différents ouvrages de notre catalogue. On y imprime exclusivement les ouvrages destinés aux missions des Pères Blancs, sauf les livres arabes, qui sortent des presses de la célèbre imprimerie arabe des Pères Jésuites à Beyrouth (1).

(1) Cette imprimerie des PP. Jésuites a rendu et rend tous les jours d'incomparables services à la langue arabe par la diffusion d'ouvrages en tous genres composés en cette langue.

2. Langue chaouïas (dialecte de l'Aurès, département de Constantine, en Algérie).

Dictionnaire chaouïas-français, par le Père Huyghes, sous presse.

Dictionnaire français-chaouïas, par le même, sous presse.

3. Langue kabyle.

Dictionnaire kabyle-français, par le Père Huyghes, 2^e édition, 1902, Jourdan, Alger.

Dictionnaire français-kabyle, par le même, 1905. Godenne, Malines.

Petit catéchisme kabyle-français, par les Pères de Kabylie, Maison-Carrée, 1905.

Grand catéchisme en langue kabyle, par les mêmes, Maison-Carrée, 1905 (1).

4. Langue kibemba (Nyassaland).

Essai de grammaire kibemba, par M^{sr} Dupont, Saint-Cloud, Belin, 1900.

Abrégé de l'Histoire sainte, par le Père Guillemé, Einsiedeln, Benziger et C^{ie}, 1905.

5. Langue kirundi (Afrique orientale, au nord-est du Tanganika.)

Éléments d'une grammaire kirundi, par le Père Van der Burgt, Berlin, 1902, imprimés dans les *Mittheilungen des Seminars für orientalische Sprachen zu Berlin*. (Jahrg. V, Abth. III : Afrik. Studien). Imprimerie impériale.

Dictionnaire français-kirundi, par le même, Bois-le-Duc, à la Société « l'Illustration catholique », 1905.

C'est le livre que j'ai été chargé d'offrir en hommage

(1) Le Père Baldit, provincial de Kabylie (Algérie), est en train de traduire les Évangiles en langue kabyle (berbère).

à la Classe. Ce dictionnaire donne aussi l'indication succincte de la signification swahili et allemande. Ce qui le caractérise, c'est que, outre les renseignements lexicographiques usuels, il renferme 197 notices ethnologiques où sont indiqués les nombreux termes techniques se rapportant à leur objet respectif, notamment le vocabulaire des différents métiers. Ce dictionnaire est le premier du genre, et comme le *kirundi* fait partie du groupe si intéressant des langues *bantu*, son apparition sera considérée comme un heureux événement dans le monde des linguistes. Aussi l'auteur a-t-il reçu du Gouvernement allemand un important subside pour couvrir les frais de sa publication.

6. Langue kiswahili (côte orientale de l'Afrique. Elle s'introduit dans l'intérieur par les porteurs nègres).

Grammaire kiswahili, par le Père Delaunay, maison Mame, Tours.

7. Langue ruganda (langue de l'Ouganda, au nord-ouest du Victoria-Nyanza, protectorat anglais).

Essai de grammaire ruganda, par M^{sr} Livinhac, Paris, Levé, 1885. J'ai sous les yeux un exemplaire de cet opuscule. Il est précédé d'une introduction où sont exposées des vues synthétiques sur l'idiome ruganda, et suivi de deux récits écrits sous la dictée de conteurs baganda avec la traduction littérale.

Manuel de langue ruganda, par le même, Einsiedeln, Benziger et C^{ie}, 1894.

Les Pères Blancs ont monté dans le pays même une imprimerie, dont tous les ouvriers sont des indigènes. Entre autres livres ruganda sortis de leurs presses, nous trouvons : trois catéchismes ; un exposé de la doctrine chrétienne (550 pages) ; un manuel de géographie (du

monde entier) avec atlas : deux éditions ; un traité d'arithmétique ; un recueil de chants populaires rythmés ; un recueil de cantiques ; plusieurs vies de saints ; des recueils de traits édifiants ; un livre de prières à l'usage des fidèles ; les Évangiles ; les Actes des apôtres (sous presse) ; l'Histoire sainte.

Catéchisme et instructions pour préparer les enfants au sacrement de pénitence, en langue ruganda, Maison-Carrée, 1905.

8. Langue shisumbwa (Unyanyembe ; Afrique orientale allemande).

Grammaire du shisumbwa, par le Père Capus, Berlin.

9. Langue songhay (Soudan ; idiome de Ségou).

Manuel de langue songhay, par le Père Dupuy, chez Maisonneuve, 1897.

Méthode de lecture en langue songhay, par M^{sr} Toulotte.

10. Langue tabwa (langue du Marungu, pays situé dans le Haut-Congo, borné par le Tanganika à l'est et par le Lualaba à l'ouest).

Essai de grammaire tabwa, par le Père Gust. de Beerst. Separat-Abdruck aus *Zeitschrift für afrikanische und oecanische Sprachen*, préface datée de Mpala, 1894.

Les Pères Blancs ont monté une imprimerie à Mpala : on y imprime les petits manuels de catéchisme, d'histoire sainte, de calcul, de géographie destinés aux écoles primaires du vicariat. Ce sont des jeunes gens nègres qui y travaillent sous la direction d'un Père.

* * *

De tout ce qui précède, il ressort à suffisance quels précieux services les Pères Blancs rendent à la linguis-

tique savante. Mais il faut surtout remarquer que, grâce à leurs dictionnaires, grammaires, manuels de toute sorte, ils contribuent puissamment au perfectionnement de la littérature indigène. Ils donnent aux divers idiomes cette fixité qui arrête le fractionnement indéfini des dialectes : désormais, l'orthographe, la lexicographie, la syntaxe auront des règles sûres; le sens des mots et des tours sera précis. Les ouvrages religieux plus que les autres serviront à affiner et à élever ces langues barbares jusqu'ici presque dépourvues de tout ce qui exprime les idées d'ordre moral et spirituel. Les sévérités de l'orthodoxie obligeront à observer dans les expressions ces délicatesses de la pensée qui en sont l'indispensable corollaire.

Le Père Mancean a fondé à Kisubi lez-Rubaga, capitale de l'Ouganda, un petit et un grand séminaire indigènes, ainsi qu'une école normale pour la formation des catéchistes. Voici ce qu'il écrivait concernant le grand séminaire à la date du 2 décembre 1905 : « Nos six élèves, que je connais encore très peu, ne sont pas des aigles pour la science, mais ce sont d'excellents enfants. Le plus âgé peut avoir 25 ans, le plus jeune 20 ans. Tous savent assez de latin pour comprendre le Nouveau Testament et les leçons du Bréviaire. Voilà tout leur bagage intellectuel, avec quelques notions d'histoire ecclésiastique, de géographie, d'arithmétique. Vous devinez s'il y aura du travail pour expliquer en rouganda la philosophie et la théologie. J'en suis effrayé. Une langue si peu propre à rendre de telles idées (1)! » Ces

(1) *Bulletin des missions d'Afrique des Pères Blancs*, juillet-août 1904, p. 371.

quelques lignes montrent tout ensemble quelle sera l'influence de l'évangélisation sur le développement de l'idiome indigène, et combien il serait imprudent de l'élever au rang de langue liturgique.

Par ailleurs, s'il est un jour possible — et ce jour viendra — que les jeunes nègres soient initiés à une connaissance un peu étendue de la langue latine, il me semble évident qu'il y aura grand profit pour les futurs lettrés de l'Ouganda à être mis directement en contact avec les chefs-d'œuvre de la littérature romaine : ils y trouveront des modèles accomplis qu'ils chercheraient vainement chez eux.

Il nous reste à signaler une dernière œuvre des Pères Blancs. En 1882, le cardinal Lavignerie, avec la chaleureuse approbation de Léon XIII, a fondé à Jérusalem le séminaire grec-melchite de Sainte-Anne pour tous les diocèses de Syrie, du Liban et de l'Égypte qui suivent ce rite. Les livres liturgiques de ces catholiques étant rédigés en langues grecque et arabe, ces deux idiomes y sont enseignés d'une façon approfondie et les offices religieux célébrés conformément au rite grec-melchite.

Ce n'est pas là un fait isolé : l'Église catholique reconnaît un bon nombre de liturgies en dehors de la latine. Il n'y a pas moins de cinq rites grecs (grec pur, ruthène, roumène, bulgare, grec-melchite). Il faut y ajouter le rite arménien, le rite maronite, le rite syriaque, le rite copte et le rite abyssin. Non seulement l'Église romaine les reconnaît tous, mais elle défend, sous les peines les plus sévères, aux prêtres latins de faire abandonner aux Orientaux convertis le rite auquel ils appartenaient auparavant. On voit dès lors combien il serait erroné d'identifier avec le latin la langue liturgique de l'Église romaine. Et il y

a des siècles qu'il en est ainsi. Qu'il nous soit permis, en terminant, d'emprunter à une lettre absolument authentique du pape Jean VIII, écrite en 880 à un prince de Moravie, un passage particulièrement significatif. C'est depuis cette lettre que le rite slave a conquis droit de cité dans une partie de l'Église. Après avoir fait l'éloge de l'alphabet slavons inventé par le philosophe Constantin (c'est le nom primitif de saint Cyrille), il continue en ces termes : « Nous ordonnons que l'on célèbre en slave les louanges et les œuvres du Christ Notre-Seigneur, car la sainte Écriture ne nous enseigne pas à louer le Seigneur en trois langues seulement, mais dans toutes. Ne dit-elle pas : *Louez le Seigneur, toutes les nations ; célébrez-le, tous les peuples ?* Les apôtres, remplis de l'Esprit-Saint, n'ont-ils pas raconté les grandeurs de Dieu en toutes les langues ? Paul, la trompette céleste, ne nous dit-il pas : *Que toute langue confesse que Notre-Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père ?* Et, au sujet de ces langues, ne nous enseigne-t-il pas manifestement dans la première épître aux Corinthiens à *parler les langues de manière à édifier l'Église de Dieu ?* Il n'est donc contraire ni à la saine foi ni à la saine doctrine de célébrer les messes dans la langue slave, d'y lire le saint Évangile ou les divines leçons du Nouveau et de l'Ancien Testament traduites et interprétées fidèlement, ni de psalmodier tous les autres offices. Celui qui a fait les trois langues principales, l'hébraïque, la grecque et la latine, a créé aussi toutes les autres pour sa louange et pour sa gloire (1). »

(1) Cette lettre se trouve dans toutes les éditions des conciles.

François Pétrarque (1) à Gand et à Liège, en 1555; par le chevalier Edmond Marchal, Secrétaire perpétuel de l'Académie.

Le 20 juillet, la ville d'Arezzo célébrait le six centième anniversaire de la naissance de François Pétrarque. Celui-ci, né en cette ville (via del Orto) le 20 juillet 1304, mourut le 18 juillet 1374 à Arquà del Monte, localité située au versant sud des monts Euganéens et sur la voie ferrée de Padoue à Bologne. Son tombeau est devant l'église. Il se compose d'un massif sarcophage reposant sur quatre forts piliers carrés, en marbre rouge.

Il porte sur le devant, l'inscription :

× Frigida Francisci lapis hic tegit ossa Petrarcae,
Suscipe Virgo parens animam ! Sate Virgine, parce,
Fessaque iam terris, coeli requiescat in arce.
MCCCLXXIII. — xviii Julii.

Sur les quatre faces de la pierre qui supporte les piliers du sarcophage sont gravées les paroles suivantes :

Viro insigni Francisco Petrarcae Laureato, Francisco-
lus de Borsano Medi olañ, gener indiuidua conuersa-
tione, amore, propinquitate et successione, memoria.
Moritur anno Domini 1374. 18. Iulij (2).

(1) Appelé d'abord Francesco di Petracco (François fils de Pietro ou Petracco), il changea ensuite ce nom en celui de Petrarca.

(2) Voir le « Pétrarque en rime française avec ses commentaires », traduit par Philippe de Maldeghem, seigneur de Leyschot. A Bruxelles, chez Rutger Velpius, imprimeur juré. près de la Court, à l'Aigle d'or, M.D.C. [1600].

Au-dessus se trouve le buste du poète, sculpté en 1547.

Sa maison, dans le haut du bourg, a de vieux plafonds en bois peint, des fragments détériorés de fresques dont les sujets sont tirés de ses poésies et, comme mobilier, quelques-unes de ses reliques, sa chaise, sa bibliothèque ou tablettes « la sedia e lo scaffale » à mettre des livres et papiers, etc.

Fixé à Avignon avec son père, messer Pietro ou Petracco di Parenzo, un des notaires de la république florentine, ardent guelfe, ami de Dante et banni aussi comme celui-ci de Florence, c'est à Avignon qu'il vit, dit-on, en 1527, dans l'église Sainte-Claire, la belle Loretta ou Laure (1), pour laquelle il conçut une passion

(1) Qui avait alors 19 ans et était la femme d'un échevin du nom de Hugues de Sade, dit VAPEREAU, *Dictionnaire des littératures*. Or, dans : Toutes les œuvres vulgaires de François Pétrarque, publiées par Barthélemy Bonhomme, à Avignon, en 1555, il est dit, page 33, que « Laure avait voué de ne jamais se marier ». Il aurait existé deux Laure de Sade, Noves, ou des Noues. Or, d'après un article signé E. de la L..., dans le numéro du 20 juillet 1904 de l'*Intermédiaire* : ... Les ouvrages anciens, l'*Histoire héroïque de Provence*, d'Arfeuil, n'associent jamais le nom de Laure de Noves à celui de Pétrarque. Tous désignent comme ayant été l'inspiratrice du poète, une Laure de Sade, belle-sœur de Noves, fille d'un second lit de Paul de Sade, père d'Hugues le Vieux. Laure de Sade serait née, en 1314, dans le bourg de Sade, ce qui lui donnerait une dizaine d'années de moins que sa belle-sœur. Elle aurait été élevée auprès de sa tante Étienne Gantelmi, une des dames de la cour d'Amour du château de Romanil. Elle n'aurait pas été mariée, serait morte le 5 juin 1348 et aurait été enterrée dans l'église des cordeliers (où Laure de Noves, femme de messire Hugues de Sade, citoyen d'Avignon, morte de la peste, également en 1348, avait été enterrée).

Et cependant Boccace, contemporain de Pétrarque, n'aurait pas

qui dura toute sa vie, sans espoir de retour d'affection. Il entra en 1555 (?) dans l'église; il se fit seulement tonsurer, sans prendre définitivement les ordres; et pour

eru à l'existence de Laure, selon un manuscrit latin du XIV^e siècle de la Bibliothèque Saint-Marc, dont parle le marquis de Valory dans ses « Documents historiques sur Boccace ». Paris, Dentu, 1866? — *Intermédiaire* précité, vol. L, n^o 1052.

D'autre part, selon Philippe de Maldeghem, dont nous parlerons plus loin, la Laure de Pétrarque n'aurait jamais été mariée, avis partagé par l'auteur (H. F.) de la notice Laure, dans la *Biographie* Didot-Hoefer. « C'est l'abbé de Sade, dit celui-ci, qui a imaginé de la mettre au nombre de ses ancêtres et d'en faire Laure de Noves, épouse de Hugues de Sade. » Il m'est d'autant plus difficile de me rallier à l'opinion récemment émise par M. Michel Delines, que Laure n'aurait été qu'un idéal fictif pour Pétrarque, que ceux qui soutiennent cette thèse semblent ignorer le commencement du sonnet LVIII de l'édition de Bâle, de 1581, traduit, par Philippe de Maldeghem :

Policlète pour voir à preuee estant assis,
 Et autres qui out eu renom d'vn art semblable ;
 En mille ans ne voiront vn seul bien comparable,
 A la grande beauté que le cœur m'a acquis.
 Mais vrayment mon *Simon*, estoit au Paradis,
 D'ou partit ceste dame en vertu admirable,
 Il la vit, et pour faire à nous ça bas croiable,
 Sa face en la paignant il lit vn fait exquis...

Le nom de *Simon* revient encore dans les cinq premiers vers suivants du sonnet LIX :

Lorsqu'a *Simon* suruint la haute fantasia,
 Qui pour moy luy mettoit à la main le pinceau,
 A l'ouvrage, s'il eut donné qui fut si beau
 Et gentil, voix et sens si bien que l'effigie
 Il m'eut osté du cœur mainte mélancolie...

Or, ce Simon n'est autre que l'ami de Pétrarque, le célèbre Siennois

se distraire de son tourment, il partit pour aller visiter le nord de la France, la Flandre, la principauté de Liège et le pays rhéan entre les années 1555 à 1558. Le 8 avril de cette dernière année, il était de retour à Avignon et alla se renfermer à Vaucluse en 1557, près de son ami le cardinal de Cabassole, dont le château en ruines est sur la hauteur de l'autre rive de la Sorgue, non loin d'Avignon. C'est dans cette solitude qu'il écrivit les poésies qui l'ont rendu illustre. La première édition des *Rîme* parut à Venise en 1470 (gr. in-4°), selon Vapereau, tandis que selon Brunet, ce seraient les *Sonetti Canzoni e trionphi* (Venetiis) *Vendilinus* (de Spira). L'édition la plus complète de ses œuvres a été publiée à Bâle, en 1581, par Sebastianum Henricpetri, anno A. Virgineo partu CIO. IO. XXCI. Mense Martis. In-4°.

Selon l'édition latine de Bâle de 1496, Pétrarque, parti de Paris (1), visita d'abord Gand qui lui parut superbe et puis diverses villes de la Flandre et du Brabant, où l'on s'occupait du travail de la laine. (*Gandauū quoque [ut media sileā], eodem conditore superbū uidi, et ceteros Flandriaeque, Brabātiaec populos, lanificos atque textores.*) Livre I, épître III à Jean Colonne : *Germaniam,*

Simone di Martino, le seul rival de Giotto, avec qui il travailla à la Navicella de l'ancienne église Saint-Pierre, à Rome, qui était allé s'installer à Avignon, où il peignit, pour Benoit XII, l'« Histoire des martyrs » où il mourut en 1344, et dont, au surplus, Vasari avait déjà parlé, mais qu'il a erronément appelé Memmi. Serait-il possible de retrouver ce portrait de la Laure de Pétrarque?

(1) D'après Levati, ce serait le 1^{er} juin qu'il aurait quitté Paris.

Rhenique, ripas se paragraffe narrat. Le même texte se trouve dans l'édition de Bâle de 1581, page 575.

Guichardin raconte (1), après avoir parlé de la ville de Gand, qui sous Jules César aurait pris (?) le nom de Gaide : « Et pour ce nostre Pétrarque escriuat au cardinal Colonne du voyage qu'il auoit fait en la haute et basse Alemaigne, entre autres choses il vse de ces mots : *Gandauum quoque Julio conditore, superbum vidi* : i'ay (dit Pétrarque) veu aussi Gand, qui s'enorgueillit d'auoir eu Iule Caesar pour fondateur (!). »

Or, l'impression que Pétrarque ressentit de cette ville se comprend. Le grandiose et redoutable Château des Comtes, connu sous le nom de *s Gravensteen*, avait été rebâti et entouré de formidables murs crénelés depuis 1180 ; la restauration actuelle donne une idée de ce qu'était cette caractéristique demeure princière. Quant à son beffroi, commencé en 1185, il s'élevait déjà alors majestueusement dans les airs, bien qu'il n'ait été surmonté qu'en 1582 du dragon Sigurd du roi de Norvège, provenant de l'église Saint-Pierre de Constantinople, puis enlevé aux Brugeois, à qui l'empereur Baudouin l'avait donné pour leur beffroi. Et, en ce qui concerne l'abbaye Saint-Bavon, rebâtie et agrandie en 1158, ses ruines attestent son opulence et son caractère architectural grandiose au moyen âge.

Pétrarque, en quête de manuscrits anciens, se trouvait à Liège en 1555. *Audito quod esset ibi (Leodium), bona copia librorum* : « J'ai entendu dire qu'il y avait ici

(1) Édit. d'Anvers de 1582, p. 364.

(à Liège) de bonnes copies de livres (1) », est-il dit à la page 1048 de l'édition de Bâle de 1554. Ce serait, pense Ferdinand Henaux, le 5 juin, lors des solennités de la Fête-Dieu de cette année (2). Il y resta quelques jours : *Così arrestossi in Liegi per alcune giorni*, selon l'historien Levati dans *Viaggi di Francisco Petrarca*, publié à Milan en 1820, tome I, page 217.

Liège, dont Guichardin parle si excellemment dans sa *Description de tous les Pays-Bas* de 1582, page 471, renfermait, dès le commencement du moyen âge, nombre d'églises et de monastères établis dans de vastes constructions et qui possédaient de grandes richesses. Il l'appelle : *il Paradiso de Preti* (le paradis des prêtres). C'était la ville d'Eracle et de Notger embellie par ces prélats. Le monde des arts regrette la destruction de la superbe cathédrale Saint-Lambert, achevée vers 1280, que Pétrarque a dû visiter et qui a été démolie à la fin du XVIII^e siècle (3). Il paraîtrait que Liège était au moyen âge une petite Rome pour les cérémonies et les mœurs religieuses. Philippe de Commines assure qu'il s'y disait autant de messes qu'à Rome.

Guichardin dit (p. 475) : en dedans comme et dehors

(1) Il ne s'agit pas de bonnes copies mais d'une grande QUANTITÉ de livres.

(2) *Bull. de l'Institut archéologique liégeois*, 1852, t. I, p. 334. Or, d'après Levati, *Viaggi*, chapitre VII, ce serait le 10 (dieci).

Cette date ne concorde pas avec le « quintum et uigesimum vitæ annum » de l'édition de Bâle de 1554.

(3) On lira avec intérêt ce que M. Théodore Gobert dit de Liège au XIII^e siècle, pages 8 et 9 de l'Introduction de son intéressant ouvrage : *Les rues de Liège*.

la ville, on comte plus de cent églises; « ce qui en est cause, (cas qui est de tant plus à considérer) que Pétrarque escrit ja de son temps de ceste ville ces motz : l'ay veu le Liége excellent et illustre en Clergé! »

De Liége (1), Pétrarque prit la direction d'Aix-la-Chapelle, où il séjourna aussi. Il se dirigea ensuite sur Cologne, où il arriva la veille de la Saint-Jean-Baptiste, le mercredi 25 juin de la même année 1555. (*Fortè Joannis Baptistae vigilia erat*, écrivit-il.)

Admirateur passionné de Cicéron, il eut le bonheur de trouver à Liége deux discours jusqu'alors inconnus de l'illustre orateur. « Mon compagnon de voyage et moi, nous nous sommes mis à les transcrire! » *Unam ciceronis orationem manu amici, alteram mea manu scripsi.*

Pétrarque, selon Henaux, aurait aussi écrit : « Liége est célèbre par l'opulence de son clergé! » *Vidi Leodium insignem clero locum.*

Ces deux phrases sont extraites, dit Ferdinand Henaux, du livre *Fr. Petrarcae, Opera*, Bâle, 1554, page 1048. Et, en effet, je les y ai retrouvées.

L'historien liégeois rappelle ensuite, d'après cette édition, la phrase humoristique de Pétrarque sur la cité de saint Lambert : « Mon cher, il faut que tu ries! Dirais-tu bien que dans cette bonne cité barbare (*in civitate barbarica*), j'ai eu toutes les peines du monde de me procurer un peu d'encre, et quelle encre encore! de l'encre jaune comme du safran! » ... *Et ut rideas, in tām bona civi-*

(1) Où il conserva des relations : Léon Joubert, dans sa biographie de Pétrarque, de l'édition Didot-Hoefer, cite de lui une lettre de 1372, à son vieil ami Mathieu, archidiaque de Liége.

tate barbarica, atramenti aliquid, et id croco simillimū, reperire magnus labor fuit (1).

Cette phrase avait fortement courroucé Henaux, car il la considère comme la contre-vérité la plus fausse et la plus méchante qui se puisse voir, dit-il.

Je trouve que Ferdinand Henaux aurait bien pu plutôt se courroucer de ce que Guichardin a dit, page 474, de la langue parlée par ses concitoyens : « Au reste les Liégeois parlent ordinairement François : mais pource qu'ils sont entre la France et l'Allemagne, et les Pays-Bas, leur langage est fort estrange, et corrompu, quoy qu'ils taschent de iour à autre de le polir, et repurger : Cependant la Noblesse, et les gents de qualité, et de sorte ont assez bien l'usage plus net, de la délicatesse de ceste langue. »

Que les Liégeois, qui sont constamment gens aimables et courtois, — leur pays s'est toujours appelé la petite France, — ne s'effarouchent pas à ce mot de « barbare » qu'aurait, dit-on, employé Pétrarque. Il paraît que cela se disait de son temps pour les peuples qui ne parlaient pas l'italien ! Comme au surplus M. Henaux l'a déclaré en note.

Il résulte d'une lettre de M. le baron de Stassart, adressée le 25 avril 1855 à son confrère de l'Académie, Joseph Grandgagnage (2), que l'éminent fabuliste s'était quelque peu ému des lignes de Ferdinand Henaux consacrées au « Séjour de Pétrarque à Liège ».

« Votre savant compatriote, écrivit-il à l'auteur des *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolaïs au royaume*

(1) L'édition de Bâle de 1496 ne renferme que ces mots : « Vidi Leodium insignē clero locri. »

(2) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. I, 1852.

de Belgique, me semble se courroucer un peu trop d'une plaisanterie épistolaire de poète à propos de la difficulté qu'il prétendait avoir éprouvée de se procurer de l'encre et même d'en avoir de la bonne. Le fait peut fort bien être vrai, sans néanmoins que cela tire à conséquence. Pareille chose m'est arrivée plus d'une fois, dans de très grandes villes et dans les meilleures auberges. Je tiens cependant beaucoup à réhabiliter Pétrarque aux yeux des Liégeois, et je n'ai besoin, pour y parvenir, que de citer la phrase suivante d'une missive du poète de Vaucluse à son ami l'évêque de Lombes, Jacques Colonne, frère du cardinal : « J'ai vu Liège, la fille » aînée de Rome : elle est excellente et illustre par son » orthodoxie, sa splendeur et la double fâme [renommée] » de sapience et de vertu dont jouissent ceux qui la » composent. » De Stassart ajoute en note, dans ses « OEuvres » où cette lettre figure également : « j'ai fait usage d'une ancienne traduction des œuvres de Pétrarque, Avignon, Barthelemy Bonhomme, 1555 ».

Espérons qu'il en est encore toujours ainsi pour les Liégeois, ajouterai-je à cette citation de notre ancien et vénéré confrère.

Lombes, comme on le sait, dans le département actuel du Gers, avait jadis une abbaye et un évêché. Quant à Jacques Colonne, il était chanoine de la cathédrale Saint-Lambert.

Voici la réponse de Ferdinand Henaux au comité de rédaction (1) : « Je viens de lire la lettre de l'honorable M. de Stassart; je suis vraiment désolé que sa réclamation tombe à faux.

» Si j'ai commis quelque méprise, c'est d'avoir cru

(1) Même *Bulletin*, p. 486.

que Pétrarque accusait d'ignorance le peuple de Liège. Le célèbre poète n'en veut réellement pas à nos pères; il ne se moque que de notre clergé, qui était riche, mais qui n'étudiait point, *qui n'avait pas même d'encre*.

» M. de Stassart met sur le compte de Pétrarque une mauvaise phrase *française*, d'après laquelle il paraîtrait que le touriste italien aurait fait un pompeux éloge de Liège. Or la lettre que le poète adressa au cardinal Colonne est, comme chacun le sait, en *latin*, et elle ne consacre à notre bonne cité que ces *cinq* mots : *Vidi Leodium insignem clero locum*; rien de plus.

» Sur ces points, je ne demanderais pas mieux que M. de Stassart eût raison; mais je n'ai pas tort, comme on peut s'en convaincre en ouvrant les œuvres de Pétrarque. »

Certainement si l'on ne s'en tient qu'à l'édition de Bâle, de 1496, où, dans le livre I, lettre 5 à Jean Colonne, se trouvent, comme on l'a déjà vu page 488 (note), ces mots : *Vidi Leodium insignē clero locū*. Mais voici ce qui se lit, page 1048 de l'édition de Bâle de 1554 : « Circa quintum et uigesimum uitae annum, inter Belgas Helvetiosque festinans, cum Leodium, peruenissem, audito quod esset ibi [Leodium] bona copia librorum, substiti, comitesque detinui, donec unam Ciceronis orationē manu amici, alteram mea manu scripsi, quam postea per Italiam effudi, et ut rideas, in tām, bona ciuitate barbarica, atramenti aliquid et id croco simillimū reperire magnus labor fuit. »

Il est donc évident que les premières éditions de Pétrarque ne renfermaient pas le peu gracieux qualificatif pour Liège de « civitate barbarica! », ce qui lave complètement l'illustre poète d'un acte de discourtoisie!

Le plus ancien admirateur de Pétrarque, en Belgique,

serait Philippe de Maldeghem, seigneur de Leyschot et d'Octral, d'une ancienne famille de Flandre. C'est son ami Dominique Lamponius, secrétaire du prince-évêque de Liège, et mort en cette ville en 1599, qui lui inspira ce sentiment. Il a traduit, comme le dit le titre du livre : « Le Petrarque en rime françoise, avecq ses commentaires. » Il fut publié à Bruxelles, chez Rutger Velpius, imprimeur juré, près de la Court, à l'Aigle d'or, en 1600, en un in-12, avec portrait et carte.

Cet ouvrage renferme comme ajoute une notice imprimée sur le poète Philippe de Maldeghem par le baron de Stassart.

Une autre édition parut à Douay, chez Fr. Fabry, en 1606, également en un in-12, avec portrait.

Ces deux ouvrages se trouvent dans la bibliothèque de Stassart, léguée par celui-ci à l'Académie.

Sa bibliothèque renferme aussi de Pétrarque : *Toutes les Evvres vulgaires, contenans quatre livres de M[a] D[ame] Laure d'Auignon sa maistresse (!) : Iadis par luy composez en langage Thuscan, et mis en Françoys par Vasquin Philieul de Carpētras; Docteur es Droietz, Avecques brietz Sommaires ou argumēs requis pour plus facile intelligence du tout. (Traduction en vers.) En Avignon, de l'imprimerie de Barthelemy Bonhomme, avec Priuilege du Roy. 1555, petit in-8°.*

Notre illustre confrère, mort en 1854, était un grand admirateur de Pétrarque. Comme préfet du premier empire, du département de Vaucluse, il lui consacra alors plus d'un écrit.

Lorsqu'on compulse les œuvres de Pétrarque, on reste confondu devant la prodigieuse fécondité cérébrale ou l'admirable mentalité de l'illustre poète. Et l'on se demande comment il s'y prenait, dans ses promenades,

pour réaliser matériellement ses inspirations, à l'époque où le papier était à peine connu en France, car on ne parle réellement de « papiricum » ou de « papirea », à propos d'un nommé Gilles, marchand à Montpellier (où Pétrarque avait étudié), que dans un document du cartulaire des abbayes de Gellone et d'Aniane (1546). Voici ce qu'en dit H. Gérard dans son *Essai sur les livres dans l'antiquité, particulièrement chez les Romains*. Paris, 1840, in-8°, pp. 9-10 : « Parmi les curieux exemples d'écriture sur cuir, qui ne connoit la fameuse veste où Pétrarque fixoit les pensées qui se présentoient à son esprit lorsqu'il étoit à la promenade, et qu'il manquoit de papier ou de parchemin? Ce vêtement, couvert d'écriture et de ratures étoit encore, en 1527, conservé par Sadolet, comme un précieux monument littéraire. »

D'abord, n'oublions pas qu'à l'époque de Pétrarque, les vêtements étaient à double manche, et, quant à Sadolet, il s'agit du célèbre humaniste italien Jacques Sadoletto, qui fut évêque de Carpentras de 1517 à 1544, et qui devint cardinal.

J'ai cru qu'il était de mon devoir, Messieurs et honorés Confrères, comme, au surplus, ma qualité de Secrétaire perpétuel, organe officiel de l'Académie, m'y autorise, d'écrire à la municipalité d'Arezzo pour lui dire combien l'Académie royale de Belgique était d'esprit et de cœur avec la ville natale de Pétrarque pour célébrer le six centième anniversaire de la naissance de l'illustre rénovateur des lettres latines, du premier cicéronien, du grand penseur et philosophe dont on a ce bel aphorisme :

Mors et vita in manu linguae.

NOTES SUR LES LETTRES DE L'EMPEREUR JULIEN; par
J. Bidez, professeur à l'Université de Gand.

Les lettres de l'empereur Julien nous ont été conservées dans un très grand nombre de manuscrits, de valeur fort inégale. Nous en avons fait, M. Franz Cumont et moi, une description et un classement qui ont été publiés dans les *Mémoires* de l'Académie, il y a déjà six ans (1), et nous nous préparons à donner sous peu une édition nouvelle de cette collection d'épîtres. C'est en vue de cette édition que je fais paraître ici quelques notes dont les unes corrigent et les autres expliquent le texte conservé.

A. — *Lettres authentiques.*

Ép. XXVII. — Dans le cours de l'expédition qu'il fit contre les Perses et où il trouva la mort, Julien s'arrêta à Hiérapolis de Syrie, et de là il écrivit à son ami Libanius cette longue lettre, pleine de renseignements sur les premières péripéties de son voyage.

A Hiérapolis, d'après ce qu'il raconte, il fut l'hôte d'un « Hellène » convaincu, que son cousin Constance

(1) *Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien.* (Extrait du tome LVII des MÉMOIRES COURONNÉS ET AUTRES MÉMOIRES publiés par l'Académie royale de Belgique.) Bruxelles, Hayez, 1898.

et son frère Gallus avaient vainement tenté de détourner du culte des dieux. Le passage relatif à ce personnage est gravement altéré dans les éditions, et il n'a pas encore été compris (Hertlein, 518, l. 7-16. Seul manuscrit : C [= *Parisinus* 2755]; l'Aldine = C) : Ἐπεὶ δὲ τὴν κατὰ τὰ ἱερά, τῆς πόλεως εἰχόμεθα, καὶ ὑπαντῶσιν ἡμῶν οἱ πολλοὶ, καὶ ὑποδέχεταιί με ξένος, ὄφθεις μὲν ἄρτι, φιλούμενος δὲ ὑπ' ἐμοῦ πάλαι. Τὴν δὲ αἰτίαν αὐτὸς μὲν οἶδα ὅτι συνήδεις, ἐμοὶ δὲ ἡδὺ καὶ ἄλλως φράσαι· τὸ γὰρ αἰεὶ περὶ αὐτῶν ἀκούειν καὶ λέγειν ἐστὶ μοι νέκταρ. Ἰαμβλίχου τοῦ θειοπάτου τὸ θρέμμα Σώπατρος (ὁ) τοῦτου κηδεστής ἐξ ὅσου· ἐμοὶ γὰρ τὸ μὴ πάντα ἐκείνων τῶν ἀνδρῶν ἀγαπᾶν ἀδικημάτων οὐδὲν οὕτω φαυλότατον εἶναι δοκεῖ.

Dans ce passage, ἐξ ὅσου est embarrassant. Reiske y voyait soit une altération de quelque nom propre, soit l'indice d'une lacune. Il proposait : ἐμοὶ γὰρ, ἐξ ὅσου ἐφρόνησα, το μὴ πάντα, etc. ; depuis Reiske, on n'avait pas trouvé mieux. De plus, on se figurait que Sopater était le nom de l'hôte de Julien. Sopater, l'élève de Jamblique, étant mort sous Constantin, on croyait constater un anachronisme (1), et l'on se perdait en conjectures.

Les uns supposaient la lettre inauthentique ; d'autres la donnaient pour interpolée (2). Récemment, M. Allard imaginait un nouveau Sopater, « qu'il ne faut pas confondre avec le philosophe du même nom, également

(1) Toutefois, M. ZELLER (*Philosophie der Griechen*, V⁴, p. 738, en note) fait remarquer que Sopater « *nicht mehr als lebend behandelt wird* ».

(2) SCHWARTZ, *Philologus*, t. LI, p. 629. — Cf. CUMONT, *Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien*. Gand, 1889, note 2 de la page 8.

disciple de Jamblique (1) ». Avec l'aide de la tradition manuscrite, il ne sera pas difficile d'écarter du passage toute difficulté.

A la ligne 6 déjà, il faut rétablir les leçons du manuscrit, au lieu de celles de la vulgate, comme suit : τὴν δὲ αἰτίαν αὐτὸς μὲν εἶδ' ὅτι συνείρεις ; « quant à l'explication, je sais bien que, de toi-même, tu la fais suivre (2) » : le mot εἶδ' avait été omis par erreur dans l'Aldine, puis dans la vulgate ; la forme οἶδα sans élision venait de l'édition de Martinus ; enfin συναίρεις était une conjecture de Reiske, provoquée par la leçon συνείδεις de la vulgate antérieure, qui répétait elle-même une faute de Martinus.

Quant à la phrase où Sopater est nommé, voici comment le manuscrit nous l'a transmise : Ἰαμβλίχου τοῦ θειοτάτου τὸ εἶναιμα Σώπατρος ἐγένετο τούτου κηδεστῆς ἐξ ὅσου· ἐμοὶ γὰρ etc. L'omission de ἐγένετο est due à l'Aldine encore une fois, et de cette omission ont résulté les contre-sens et les difficultés. Il faut traduire : « L'élève du divin Jamblique, Sopater, fut le parent par alliance de celui-ci (c'est-à-dire de mon hôte). » Un allié de Sopater pouvait être encore en vie en 565 ; il ne peut plus être question d'anachronisme, ni de déclarer la lettre inauthentique, et Sopater ne doit pas être dédoublé. Reste le ἐξ ὅσου : corrigeons-le en ἐξ ἴσου, qui s'écrit souvent ἐξίσου ; rattachons cette locution à son régime ἐμοί, lisons : ἐξίσου ἐμοὶ γὰρ τὸ μὴ πάντα, etc., et traduisons : « ne pas aimer à l'égal de moi-même tout ce qui touche à ces

(1) *Julien l'Apostat*, t. III, p. 196, note 4.

(2) Cf., par exemple, *Anna Comm.*, 293 D : αἰτίαν αἰτίᾳ συναίρων.

héros, nul crime ne me paraît atteindre à cet excès de bassesse »; ἐξίσου avec le datif est une construction connue (1); on sait avec quelle liberté les prosateurs mêmes rejettent γάρ après plusieurs mots, quand ces mots sont intimement unis (2); on pourrait, il est vrai, écrire ἐξίσου μοι γάρ (on sait que les formes enclitiques pronominales se placent souvent après le premier mot de la proposition) — ou de préférence encore ἐξίσου γάρ ἐμοί, mais le déplacement un peu hardi de γάρ expliquerait mieux, peut-être, que le texte ait été altéré et que l'on ait placé une ponctuation devant ἐμοί; — οὔτω joint à un superlatif au lieu du positif est signalé dans Kühner-Gerth, *Ausf. Grammatik der griech. Sprache* 5, 2^{er} Theil, I, p. 28. Enfin la construction négligée et anacoluthique (τὸ γάρ..., οὐδὲν οὔτω φαυλότατον, au lieu de : οὐδὲν οὔτω φ., ὡς τὸ, etc.) donne au passage une allure que la lettre a en maint endroit : celle d'une correspondance familière, écrite à la hâte (cf. ce que Julien dit lui-même page 519, 15-19) et sans apprêt.

XXXVIII. Manuscrits : XY (deux manuscrits de la bibliothèque de Chalcé; voir BIDEZ et CUMONT, *l. l.*, p. 85) et C (= *Parisinus* 2753); Aldine = C. — Hertlein,

(1) Chez Julien, l'expression n'est pas rare : on trouve notamment ἐξίσης construit de même 281, 18 : ὃν ἐγὼ (il s'agit de Jamblique) μετὰ τοὺς θεοὺς ἐξίσης Ἀριστοτέλει καὶ Πλάτωνι ἄγαμαί < τε > τέθηπά τε; — et dans la lettre XXVII, 517, 20, mais ici sans complément.

(2) Cf. par exemple Lucien, édition Jacoby, *index graecus*, au mot γάρ, et notamment, *dial. meretr.*, 2, 2 : τάλαντον, οἶμαι, ὀφείλων γὰρ τῷ πατρὶ; — *dial. mort.*, III, 2, et XXV, 1, avec la note de Hemsterhusius sur ce dernier passage.

p. 554, 19 : Πάντα ἀθήροα ἔπεισέ μοι καὶ ἀποκλείει τὴν φωνὴν ἄλλο ἄλλω προελθεῖν οὐ συγχωροῦν τῶν ἐμῶν διανοημάτων, εἴτε ψυχρὸν τῶν παθῶν εἴτε ὅπως φίλον κατονομάζειν τὰ τοιαῦτα.

Tel est le début de la lettre d'après la vulgate. La leçon ψυχρὸν τῶν παθῶν de C est embarrassante. Hertlein la déclare corrompue. Reiske propose d'insérer *κατατιᾶσθαι* après *παθῶν* : « *sive frigidum, ineptum est, affectus accusare* ». Heyler et Hercher adoptent, sans rien changer au texte grec, la traduction : « *sive est ineptus et frigidus quidam affectus* ».

Les deux manuscrits de Chalcé (XY), qui ont conservé cette lettre, fournissent une leçon différente : εἴτε ψυχρικῶν παθῶν εἴτε ὅπως φίλον κατονομάζειν τὰ τοιαῦτα. On pourrait être tenté de corriger en ψυχρικὸν πάθος. Mais la leçon de C vient plutôt, semble-t-il, à l'appui du génitif, et, il ne faut pas l'oublier, les verbes signifiant « nommer », de même que tous les verbes signifiant « admettre dans une classe ou y être admis, compter ou être compté au nombre de », se rencontrent avec le génitif : Xén., *Cyrop.*, II, 1, 9 : οἱ τῶν ὁμοτίμων καλούμενοι ; — Isocr., 15, 255 : Σόλων τῶν ἐπτα σοφιστῶν ἐκλήθη ; — cf. Kühner-Gerth, *Ausf. Grammatik der griech. Sprache* 5, 2^{ter} Theil, 1, pp. 574 et suiv. D'après cela, le parti le plus prudent sera d'écrire : εἴτε < τῶν > ψυχρικῶν παθῶν εἴτε ὅπως φίλον κατονομάζειν τὰ τοιαῦτα. « Toutes mes pensées se présentent ensemble à mon esprit, et l'une coupe la parole à l'autre, sans vouloir lui permettre de s'exprimer ; faut-il ranger cela au nombre des troubles psychiques ? Faut-il donner à cela un autre nom ? Je te laisse libre d'en décider. » Notons d'ailleurs que la disjonction

marquée par εἴτε... εἴτε..., laissant ouverte la question de savoir s'il n'y a pas anacoluthé, diminue encore les chances d'erreur auxquelles cette interprétation est exposée. De plus, ce que la tournure a d'un peu insolite permet d'expliquer l'altération subie par la tradition manuscrite.

XLII. Hertlein, 545, 5-4 : « Il faut, dit Julien, que ceux qui font profession de donner un enseignement, soient d'une honnêteté parfaite, καὶ μὴ μαχόμενα τοῖς δημοσίᾳ [μεταχαρακτηρίζοντα] τὰ ἐν τῇ ψυχῇ φέρειν δοξάσματα. » Le mot placé entre crochets par Hertlein n'est qu'une conjecture de Martinus, reposant elle-même sur une conjecture de l'Aldine (μεταχαρακτηρίζοντα) : en effet, pour l'édit n° XLII de Julien, l'Aldine dérive du *Parisinus C*, le seul manuscrit qui ait conservé le morceau ; or on lit dans C : καὶ μὴ μαχόμενα τοῖς δημοσίᾳ μεταχαραρίζοντα τὰ ἐν τῇ ψυχῇ, etc. Je pense que μεταχαραρίζοντα est une transcription fautive de μεταχαρατρίζοντα, et que τοῖς est déjà un essai de correction qui a remplacé la leçon primitive οἷς. Rétablissons donc : καὶ μὴ μαχόμενα οἷς (1) δημοσίᾳ μεταχαρατρίζοντα, τὰ ἐν τῇ ψυχῇ φέρειν δοξάσματα : « et il ne faut pas que ceux qui donnent un enseignement portent dans leur âme des opinions inconciliables avec la profession qu'ils exercent publiquement. »

1*. *Rhein. Mus.*, N. F., t. XLII, 1887, page 22, ligne 44 (manuscripts : XY) : οἷς γε, καὶ εἰ πρὸς τινα τραχύτερον εἶχον (ἔχων *cod.* ; corrigé par Bücheler), διδούσης μοι τῆς ὑποθέσεως ὥσπερ ἐξ ἀμάξης εἰπεῖν οἷα ψευδῶς ἐπὶ τοῦ

(1) Sur la fréquence des hiatus dans les lettres de Julien, voir les excellentes observations de HERTLEIN, *Hermes*, t. VIII, p. 171.

Λυκάμβρου (Λαυδακιδῶου *cod.*, mais κί biffé; corrigé par M. Weil) Ἀρχιλόχου, σεμνότερον αὐτὰ (M. Papadopoulos-Kerameus avait lu αὐτόν; le sigle est indéchiffrable; le sens me paraît demander αὐτὰ) καὶ σωφρονέστερον ἐφθεγξάμεην ἦ (M. Papadopoulos suppléait ὡς; on voit que le manuscrit n'a pas omis le mot qui manque, mais on ne peut distinguer ce qu'il donnait; ἦ est, d'après le contexte, plus vraisemblable que ὡς) εἴ τις ἱερῶν ὑπόθεσιν μετήει. « Moi qui, même lorsque j'en voulais à quelqu'un et que j'avais sujet de dire comme « du haut du chariot » des choses pareilles à celles qu'Archiloque disait mensongèrement de Lycambès, me suis exprimé avec plus de dignité et de retenue qu'on n'en mettrait à traiter un sujet sacré. » L'expression ὑπόθεσιν μετιέναι se rencontre encore notamment dans le discours VII, page 268, 18.

4*. *Rhein. Mus.*, *ibid.*, page 25, lignes 5-4 (manuscrit : X) : Τὰ Ἰαμβλίχου πάντα μοι τὰ εἰς τὸν ὁμώνυμον ζήτει. Les livres de Jamblique que Julien demande à Priscus sont sans doute des commentaires des écrits de Julien le Théurge, et spécialement de ses λόγια δι' ἐπῶν, mentionnés dans la notice de Suidas (s. v. Ἰουλιανός). Julien connaissait certainement les doctrines de ce théurge, qu'il appelle ὁ Χελδαῖος (1). L'homonyme dont parle la lettre n'est donc point, comme on a pu le croire, un des deux Jamblique (2), mais l'homonyme de Julien lui-

(1) *Discours V*, 172 D; cf. KROLL, *De oraculis chaldaicis*, pp. 47 et 71 : « λόγια δι' ἐπῶν scripsit Julianus minor (le théurge), qui non dubito quin ipse quoque ut pater Chaldaeus dici potuerit. » — Julien cite les λόγια, notamment 175 B (cf. 170 D et 179 D) et 178 CD.

(2) Supposition faite par M. PAPAPOULOS-KERAMEUS, *ibid.*, p. 27.

même, et j'écrirais εἰς τὸν ὁμώνυμόν < μου >. C'est ainsi que notre épistolographe appelle souvent son oncle Julien : ὁ... μοι θεῖος καὶ ὁμώνυμος (472, 5), ὁ θεῖος ὁ ἐμὸς καὶ ὁμώνυμος (479, 10 et 491, 5). Ce même « homonyme », Julien le Théurge ou le Chaldéen, réapparaîtra bientôt dans la suite de la lettre.

Le texte continue (l. 4-7) : δύνασαι δὲ μόνος ἔχει γὰρ ὁ τῆς σῆς ἀδελφῆς γαμβρὸς εὐδοκῆσθωτα· εἰ δὲ μὴ σφάλλομαι, καὶ σιμεῖόν τί μοι, ἰνίκα τοῦτο τὸ μέρος ἔγραψον, ἐγένετο θαυμάσιον. Ce signe merveilleux venait évidemment, dans l'esprit de Julien, à l'appui de la demande qu'il faisait. Il n'y a pas là d'interpolation. Les signes de toute espèce jouent un rôle fréquent et bien connu dans les milieux où se complait la crédulité du disciple de Maxime d'Éphèse. Et les écritures saintes des mystères chaldaïques trahissaient à chaque instant, par des miracles analogues, leur origine révélée. C'est ainsi que Proclus se vit annoncer en songe par le grand Plutarque, qu'il vivrait autant d'années que ses écrits sur les λόγια comprendraient de « tétrades », c'est-à-dire de cahiers de quatre feuilles (1). Et, paraît-il, la prophétie fut confirmée par l'événement (MARINUS, *Vie de Proclus*, ch. XXVI).

Comme je l'ai dit, l'homonyme de Julien reparait plus bas, ligne 11 (XY) : καὶ αὐτὸς δὲ περὶ μὲν Ἰάμβλιχον ἐν φιλοσοφίᾳ, περὶ δὲ τὸν ὁμώνυμον (2) ἐν θεοσοφίᾳ (θεοσεβείᾳ Y) μενοινᾶς (sic Papadopoulos; μέμηνας? Weil); je trouve dans les manuscrits μενοινᾶ; il est évident qu'il faut lire

(1) ZELLER, *Philosophie der Griechen*, V¹, p. 840, en note.

(2) Ici, il ne me semble pas nécessaire de rétablir μου.

μενοιωῶ; Γ'α n'est même pas très distinct, et il se pourrait que les manuscrits eussent porté un ω. « C'est de Jamblique que je raffole en philosophie, et de mon homonyme en théosophie. »

Cette correction et cette interprétation nous fournissent ainsi un témoignage nouveau sur Julien le Théurge. M. Kroll, après plusieurs autres, avait signalé l'existence d'un grand ouvrage de Jamblique sur la théologie chaldéenne, et cela d'après Damascius, I, 86, 5 : καθάπερ ἠξίωσεν ὁ μέγας Ἰάμβλιχος ἐν τῷ κη' βιβλίῳ τῆς Χαλδαϊκῆς τελειοτάτης θεολογίας, et 154, 15 : ὡς ἐν τοῖς Χαλδαϊκοῖς ὁμολογουμένως ὁ Ἰάμβλιχος μαρτύρονται δὲ οὖν καὶ [οἱ] αὐτοὶ τοὺς θεοὺς ἐν οἷς ἔπεισι λέγουσι πρὸς τὸν θεουργόν; et d'après MARINUS, *Vie de Proclus*, ch. XXVI : τοῖς τε εἰς Ὀρφέα αὐτοῦ (τοῦ Συριακοῦ) ὑπομνήμασιν ἐπιμελῶς ἐντυγχάνων καὶ τοῖς Πορφυρίου καὶ Ἰαμβλίχου μυρίοις ὕσσις εἰς τὰ λόγια καὶ τὰ σύστημα τῶν Χαλδαίων συγγράμματα. A ces textes, je puis en ajouter deux, l'un, de Lydus, *de Mensibus*, IV, 159 (175, 8 Wunsch) : ὅθεν ὁ Χαλδαῖος ἐν τοῖς λογίοις πατρογενῆ τὴν ὕλην ὀνομάζει. Καὶ ὅπως ὁ Ἰάμβλιχος ἐν τῇ πρώτῃ τῶν Χαλδαϊκῶν φησι, ἀκούσαι ἄξιον; — l'autre, de Psellus (extrait du *Parisinus* 1182, fol. 277 v°, publié par M. SATHAS, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1877, p. 519); τούτοις δὲ (« les oracles chaldéens mis en vers par Julien », dit M. Sathas) ἐντυγχόντες καὶ οἱ καθ' ἡμᾶς (?) Ἕλληγες οὕτω δὴ ἐσεβάσθησαν καὶ ἠγάπησαν, ὡς ἀφεμένους εὐθύς τῶν ἐλληνικῶν πρὸς ταῦτα ὄραμεῖν, καὶ μάλιστα Ἰάμβλιχος καὶ ὁ θεῖος τῶ ὄντι. Πρόκλος ἀνὴρ ὁμοῦ γε γὰρ τούτοις συνεγένοντο καὶ καταιγίδας τὰς ἐλληνικὰς μεθόδους περὶ τὸν συλλογισμὸν ὀνομάκασι. Il est regrettable que M. Sathas ait borné sa citation à ces quelques lignes; le texte aurait mérité d'être publié *in extenso*.

Les Χαλδαϊκά dont Lydus cite le livre I et Damascius le livre XXVIII, font-ils partie des livres de Jamblique sur « son homonyme Julien » que l'auteur de notre lettre réclame? Cette question se rattache à un problème abandonné comme insoluble par le juge le plus compétent (1) : le problème des rapports entre les λόγια Χαλδαϊκά et les λόγια δι' ἐπῶν composés par ce même Julien le Théurge. M. Kroll considère l'identité des deux livres d'oracles comme admissible, mais indémontrable. Or, il faudrait avoir établi que les deux recueils de λόγια n'en faisaient qu'un en réalité, ou bien que les λόγια anonymes sont postérieurs à l'empereur Julien, pour être en droit de ranger l'ouvrage cité par Damascius et par Lydus au nombre des écrits dont Julien demande une édition complète et soignée.

B. — *Lettres inauthentiques* (2).

[XXIV] Manuscripts : V(ossianus 77) et, là où V fait défaut, ses dérivés U (= Parisinus 2964) et l'Aldine. — 507, 10 (Hertlein) : ἡ ὅσα ἐν τῇ Αἰθιοπίων γῆ τίκτεται μὲν καὶ λέγεται (*sic cod.*), τῷ δὲ τῆς ἐμπορίας νόμῳ πανταχοῦ

(1) KROLL, *De oraculis chaldaicis*, p. 72; *Rhein. Mus.*, t. L, p. 639, note 3, et Pauly², s. v. Χαλδαϊκά λόγια.

(2) Pour l'ép. XXIV, voir CUMONT, *Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien*. Gand, 1889, p. 44, et BIDEZ et CUMONT, *l. l.*, p. 24, note 3. — Pour l'ép. XXXV, la question de l'authenticité devra être reprise; comme elle est sans importance ici, je me contenterai d'indiquer la distinction entre les deux groupes de lettres, sans la justifier.

διαβαίνει· οὕτω δὴ (δὲ Hertlein, sans doute par inadvertance), etc. Depuis Martinus jusqu'à Heyler, les traducteurs ont rendu λέγεται par « *praedicantur* ». Comme s'il adoptait cette traduction, Hertlein a proposé de changer λέγεται en τρέφεται, et Hercher a introduit cette correction dans le texte : en effet, dans le membre de phrase opposé à τῷ δὲ τῆς ἐμπορίας νόμῳ πανταχοῦ διαβαίνει, l'idée de « vanter », « célébrer », n'est guère attendue. Mais la traduction latine « *praedicantur* » est fautive. Il faut rendre λέγεται par « *est recueilli, récolté* » (*quae gignuntur et colliguntur*) et s'abstenir de rien changer à la tradition manuscrite.

Plus loin encore, l. 16-19, pour se tirer d'une phrase embarrassante, les éditeurs ont remanié la tradition manuscrite : ἀλλὰ καὶ τράπεζαν βασιλικὴν κοσμεῖ, καὶ παντὸς δαίπνου σεμνὸν ἐστὶν ἐγκαλλώπισμα, καὶ οὐτ' <ἄν> ἐνθρυπτον οὐτε στρεπτόν οὐτε νεήλατον οὐτε ἄλλο καρυκείας γένος οὐδὲν ἐς τὸ ἴσον ἀφίκοιτο. V donne : καὶ οὐτε ἐνθρυπτον οὐτε στρεπτόν οὐτε νεήλατον οὐτε ἄλλο καρυκείας γένος οὐδὲν ἐστὶ ἡδυσμα ἴσον ἢ ἀφίκοιτο. Je changerais ἢ en ᾗ (sur cet emploi de ᾗ, cf. par ex. *Thuc.* II, 100, 4). Comme l'auteur de la lettre écrit dans une langue très correcte, je corrigerais l'optatif en <ἄν> ἀφίκεται, attribuant ainsi à un copiste une faute dont les exemples ne sont d'ailleurs pas rares. Cf., entre autres, Philoponus, *De opificio mundi*, 89, 26, éd. Reichardt : τὸ φῶς μὲν ἐν οἷς ἄν γένοιτο τόποις, ἡμέραν... καλεῖ; et 154, 17 : καὶ ὄηλον ὅτι λεπτομερέστατον, ὅ τι ποτ' ἄν εἴη, τὴν οὐσίαν ἐστὶ τοῖς τόποις συμφώνως, εἴτε ὑδατῶδες εἴτε ἀερῶδες εἴτε οἶον τὸ ὑπέκκαυμα ὑπάρχει, εἴθ' ὅπως οὖν ἄλλως ἔχοι φύσεως. Quant au sens, l'idée ᾗ ἄν ἀφίκεται est amenée par ce qui précède (l. 14) : καὶ οὐτε πόλις οὐτε νῆσός ἐστιν, ᾗν οὐκ

ἐπέργεσται τῷ τῆς ἡδονῆς θαύματι, et elle est encore reprise, pour ainsi dire, dans la suite (l. 20) : καὶ δὴ καὶ τῶν ἐκασταχοῦ περίεστι τοῦ θαύματος. La figue de Damas va partout; il n'est pas de cité, pas d'île qu'elle n'émerveille, pas de table qu'elle ne décore, pas de banquet dont elle ne fasse l'ornement. *Partout où elle arrive*, elle a le prix, et elle l'emporte, dans chaque endroit, sur les produits du pays même.

Après avoir célébré la saveur de la figue de Damas, le sophiste s'ingénie à en faire admirer la beauté (508, 1-10). Ce passage a été mal compris, déclaré corrompu, et maladroitement remanié. Voici comment je le rétablirais :

Εἰ δὲ καὶ τὴν ὥραν αὐτοῦ τὴν ἐν τοῖς δένδροις ὀφθαλμῶ λάβοις, καὶ ὅπως ἐκάστου τῶν πρέμνων ἐπιμήχεσι τοῖς κέντροις οἷονεὶ καλύκων δίκην ἀπήρτηται, ἢ ὅπως ἐν κύκλῳ περιθεῖ τῷ καρπῷ τὸ δένδρον, ἀλλας ἐπ' ἀλλαις ἐν στοίχῳ περιφερεῖ πολυειδεῖς ἀγλαίας μηχανᾶσθαι φαίης ἂν αὐτὸ καθάπερ ἐν ὄρμῳ δέρης. Αἱ δὲ τῶν δένδρων ἐξαιρέσεις αὐτοῦ καὶ ἡ πρὸς χρόνιον μόνην ἐπιτέγγησις οὐκ ἐλάττονα τῆς ἐς τὴν γρείαν ἡδονῆς ἔχει τὴν φιλοτιμίαν.

« Que l'on considère la beauté de ces figes sur l'arbre, que l'on voie comment elles sont suspendues chacune à leur tige par un pédoncule allongé (cf. μακροκέντρος, 504, 1), prenant l'aspect, pour ainsi dire, d'un bouton de fleur; ou bien encore que l'on voie comment, de leurs fruits, elles font le tour de l'arbre, et l'on dira qu'elles composent, par ces séries circulaires mises l'une au-dessus de l'autre, une superposition de splendeurs pareille aux rangées d'un collier qui s'étagent sur le cou. D'autre part, la manière dont on les détache de l'arbre, et les moyens que l'on emploie pour les conserver long-

temps ne leur font pas moins d'honneur qu'elles ne procurent de plaisir à ceux qui les emploient. »

Le sophiste décrit ensuite, dans un style plus clair et plus simple que celui de la phrase précédente, les soins tout spéciaux dont on entoure la figue de Damas au moment où on la cueille et quand on la fait sécher au soleil.

Pour obtenir le texte proposé ci-dessus, je n'ai guère dû m'écarter de la tradition manuscrite (1) : ligne 5, d'abord, je maintiens *όλονεί*, supprimé à tort par Hercher et Hertlein; les constructions analogues foisonnent chez les épistolographes, par exemple dans Julien, 500, 12; 564, 20, et chez l'auteur même de notre lettre et des lettres à Jamblique, 524, 14; 579, 20; le relevé est loin d'être complet (2); — ligne 4, *στοίγγω* (*τοίγω* V) est une correction excellente de Martinius, que Hertlein a eu tort de rejeter; — ligne 5, *μηγγυνοσθαι*] *μηγγυνομενον* V; en corrigeant comme je le fais, on peut conserver à la ligne 12 *αὐτὸ* (*τὸ σῦκον*, voir 507, 25) du manuscrit, que tous les éditeurs, depuis l'Aldine, remplacent par *αὐτῶ*; — ligne 6, *δέρρις* V; — *αὶ δὲ*] *τὰς* V, et toutes les éditions; il est cependant certain que *τῶν δένδρων ἐξαιρέσεις* appartient à la même phrase que *καὶ ἡ... ἐπιπέγνυσις* (5). Il y aurait une autre solution pour les difficultés de ce pas-

(1) Je suppose connu l'apparat critique de Hertlein, qu'il eût été superflu de reproduire intégralement ici.

(2) Cf. encore, entre autres, *ὡσπερ ἀνίγματος τρόπον* Diodore, V, 37, 1.

(3) Martinius avait vu la difficulté : c'est pourquoi il proposait *ἐξαιρέσεις*] *ἐξαιρήσεις*.

sage, et je ne puis l'exclure tout à fait : ce serait de supposer une lacune après les mots $\delta\acute{\epsilon}\rho\eta\varsigma\ \tau\acute{\alpha}\varsigma$; alors on conserverait $\mu\eta\gamma\chi\lambda\omega\mu\epsilon\nu\sigma\nu$. Mais dans tous les cas, il faut abandonner la ponctuation adoptée jusqu'ici et séparer de la période précédente les mots $\tau\omega\nu\ \delta\acute{\epsilon}\nu\delta\epsilon\rho\omega\nu\ \acute{\epsilon}\xi\alpha\iota\rho\acute{\epsilon}\sigma\tau\epsilon\iota\varsigma$.

[XXXV] — 528, 8. Pour avoir été mal compris par tous les interprètes, les mots $\acute{\omega}\nu\sigma\acute{\upsilon}\nu\tau\alpha\iota\ \tau\acute{\eta}\nu\ \tau\acute{\epsilon}\rho\psi\eta\nu\ \tau\omicron\upsilon\ \zeta\phi\rho\acute{\omicron}\nu\acute{\eta}\mu\alpha\tau\omicron\varsigma$ ont fini par être placés entre crochets et considérés comme une interpolation (Horkel, Hercher et Hertlein); *ipsi genii oblectationem sui redimunt*, traduit Heyler; *ils se trouvent payés du plaisir de leur invention*, dit Talbot; Reiske ajoutait $\acute{\omega}\nu$ devant $\acute{\omega}\nu\sigma\acute{\upsilon}\nu\tau\alpha\iota$ et rendait le texte comme suit : *pro quibus pecuniis emunt delectationem suae arrogantiae*. Il me semble qu'il faut considérer $\tau\omicron\upsilon\ \zeta\phi\rho\acute{\omicron}\nu\acute{\eta}\mu\alpha\tau\omicron\varsigma$ comme étant un génitif de prix (1) et traduire : « ils achètent leur plaisir au prix de leur fierté »; on trouvera dans tous les lexiques des exemples qui justifient cette acception de $\zeta\phi\rho\acute{\omicron}\nu\acute{\eta}\mu\alpha$, et, ici, elle s'accorde parfaitement avec le contexte : $\pi\omicron\lambda\lambda\acute{\omega}\nu\ \pi\acute{\omicron}\lambda\epsilon\omega\nu\ \chi\acute{\upsilon}\tau\omicron\upsilon\acute{\iota}\varsigma\ \epsilon\iota\varsigma\ \tau\omicron\upsilon\acute{\tau}\omicron\ \sigma\upsilon\nu\alpha\iota\rho\omicron\mu\acute{\epsilon}\nu\omega\nu$. En acceptant des subventions de plusieurs cités pour les spectacles qu'ils s'offrent, les Corinthiens sacrifient leur dignité. Reiske a bien vu d'ailleurs qu'il manque un mot à la phrase. Pour qu'elle se rattache sans anacoluthes à ce qui précède, j'écrirais : $\acute{\omega}\sigma\tau\epsilon\ \acute{\omega}\nu\sigma\acute{\upsilon}\nu\tau\alpha\iota\ \tau\acute{\eta}\nu\ \tau\acute{\epsilon}\rho\psi\eta\nu\ \tau\omicron\upsilon\ \zeta\phi\rho\acute{\omicron}\nu\acute{\eta}\mu\alpha\tau\omicron\varsigma$.

(1) Petau l'avait bien vu, mais il rendait $\zeta\phi\rho\acute{\omicron}\nu\acute{\eta}\mu\alpha$ par : « *confidentia et superbia qua immunes civitates opprimunt* ».



CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 4 août 1904.

M. J. DE LALAING, directeur.

M. le chevalier EDMOND MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. G. de Groot, Gustave Biot, Éd. Van Even, Max. Rooses, Ch. Tardieu, J. Winders, Ém. Janlet, C. Meunier, Ém. Mathieu, Edgar Tinel, Xav. Mellery, Léon Frédéric et Ern. Acker, *membres*; L. Solvay et Florimond van Duyse, *correspondants*.

MM. Maquet, Smits et L. Lenain excusent, par lettres, leur absence.

M. le Directeur adresse aux nouveaux élus présents, MM. Frédéric et Acker, le compliment d'usage de bienvenue et ajoute que la Classe compte sur leur précieux concours pour la mission qui leur est dévolue comme faisant partie du premier corps scientifique de l'État.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Intérieur transmet une expédition de l'arrêté royal du 25 juillet dernier approuvant l'élection de MM. Franz Courtens, Léon Frédéric et Ernest Acker, en qualité de *membres titulaires*.

Ces Messieurs ainsi que M. Léon Bonnat, élu *associé*, adressent des lettres de remerciements.

— Hommage d'ouvrage :

La construction des villes. Conférence donnée le 11 janvier 1904 à la section gantoise de l'Association des ingénieurs sortis des écoles spéciales de Gand; par L. Cloquet. — Remerciements.

RAPPORT.

Il est donné lecture des appréciations de MM. Winders, Janlet et Acker sur le troisième rapport (Florence et Rome) de M. Bonduelle, prix Godecharle pour l'architecture en 1901.

Ce document sera transmis en copie à M. le Ministre de l'Agriculture.

OUVRAGES PRÉSENTES.

Monchamp (G.). Souvenir du cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, 1854-1904. Saint Jean Berchmans et l'immaculée conception de la Vierge Marie. Liège, 1904; in-8° (14 p.).

Denis (Hector). Histoire des systèmes économiques et socialistes, vol. 1 : Les Fondateurs. Paris, 1904; in-8° (365 p.).

Daxhelet (Arthur). Une crise littéraire. Symbolisme et symbolistes. Bruxelles, 1904; extr. in-4° (87 p.).

Willemsen (G.). Étude sur la démographie d'une com-

mune du plat pays de Flandre aux XVII^e et XVIII^e siècles (1634-1795). Anvers, 1904; extr. in-8° (36 p., tableaux).

Verriest (Léo). La Charité Saint-Christophe et ses comptes du XIII^e siècle. Contribution à l'étude des institutions financières de Tournai au moyen âge. Bruxelles, 1904; in-8° (127 p.).

Guillemé (le R. P.). Kukyefiwa Kwa Dini. Abrégé de l'histoire sainte. Einsiedeln, 1903; in-12 (258 p.).

de Beerst (Gust.). Essai de grammaire Tabwa. Berlin; extr. in-8° (109 p.).

Van der Burgt (le R. P. J.). Dictionnaire français-kirundi, avec l'indication succincte de la signification swahili et allemande. Ouvrage illustré d'une carte, de 252 gravures hors texte et 7 dans le texte; et augmenté d'une introduction et de 196 articles ethnologiques sur l'Urundi et les Warundi. Bois-le-Duc, 1903; in-8° (cxix-648 p.).

Capart (Jean). Les débuts de l'art en Égypte. Bruxelles, in-8° (316 p.).

Blum (Martin). Bibliographie luxembourgeoise, 3^{me} livraison. 1904; in-8°.

BRUXELLES. *Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique*. Catalogue de la bibliothèque de la Commission centrale de statistique, tome II. 1904.

— *Ministère de l'Industrie et du Travail*. (Annuaire de la législation du travail, 7^e année, 1903; in-8°).

Archives générales du Royaume. Inventaires des archives de la Belgique : Inventaire des inventaires de la deuxième section des Archives générales du Royaume; chambres des comptes, chartes de Brabant, Flandre, Namur et Luxembourg, corps de métiers, papiers d'État et de l'audience, cartulaires et manuscrits, etc.; par Joseph Cuvelier. 1904; in-8°.

Commission royale pour la publication des anciennes lois

et ordonnances. Coutumes des Pays et Comté de Flandre. Quartier de Gand, tome VII : Coutume du Vieuxbourg de Gand (Introduction ; par D. Berten. 1904 ; in-4°.

GAND. *Kon. Vlaamsche Academie. Kinderspel en Kinderlust in Zuid-Nederland ; door A. De Cock en Is. Teirlinck, deel IV. 1904.*

VIENNE. *K. k. geographische Gesellschaft. Mitteilungen, 1903.*

FRANCE.

Worms (René). I. Philosophie des sciences sociales. II. Méthode des sciences sociales. Paris, 1904 ; in-8° (254 p.).

— *Annales de l'Institut international de sociologie, tome X, contenant les travaux du cinquième Congrès tenu à Paris en juillet 1903 : Les rapports de la sociologie et de la psychologie. Paris, 1904 ; in-8° (420 p.).*

PARIS. *Société des antiquaires de France. Centenaire (1804-1904). Compte rendu de la journée du 11 avril 1904 ; in-4° (51 p.).*

LE CAIRE. *Comité de conservation des monuments de l'art arabe. Exercice 1902, 19^e fascicule, 1902.*

Sundbärg (Gustav). Sweden, its people and its industry. Stockholm, 1904 ; in-8° (1141 p.).

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1904. — Nos 9-10.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 10 octobre 1904.

M. le baron ÉD. DESCAMPS, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. S. Bormans, T.-J. Lamy, L. Vanderkindere, F. vander Haeghen, Ad. Prins, A. Giron, le

baron de Chestret de Haneffe, Paul Fredericq, G. Kurth, Ch. Mesdach de ter Kiele, H. Denis, P. Thomas, V. Brants, Polyd. de Paepe, A. Beernaert, Ch. De Smedt, A. Willems, Jules Leclercq, M^{ce} Wilmotte, E. Nys, D. Mercier, H. Pirenne, *membres*; Ern. Gossart, J. Lameere, A. Rolin, M^{ce} Vauthier, Franz Cumont et E. Waxweiler, *correspondants*.

M. Monchamp écrit de Venise pour motiver son absence.

M. Discailles fait savoir que la mort inopinée de son beau-frère, M. Jules Andries, trésorier de la Liste civile, l'empêche d'assister à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique fait savoir que le Comité organisateur du XIV^e Congrès international des Orientalistes, dont la réunion doit avoir lieu en avril 1905, à Alger, a exprimé le désir de voir les principaux États s'y associer en se faisant représenter par des délégués.

Conséquemment, le même haut fonctionnaire désire savoir si, parmi les membres de l'Académie, il n'en est pas qui aurait formé le projet d'assister à cette réunion, et qui serait disposé à y remplir en même temps la mission honorifique de délégué du Gouvernement belge.

M. F. Cumont accepte éventuellement la mission d'y représenter l'Académie et le Gouvernement.

— M. le Secrétaire perpétuel fait savoir que la Com-

mission administrative, adoptant ses propositions, a offert toutes les publications de l'Académie à la ville de Turin pour reconstituer sa bibliothèque nationale et universitaire détruite récemment par l'incendie.

Il donne lecture des lettres de remerciements qu'il a reçues à cette occasion de MM. G.-P. Chironi, recteur de l'Université, et F. Carta, bibliothécaire en chef, ainsi que de S. Exc. M. le comte Bonin Longare, Ministre plénipotentiaire d'Italie à Bruxelles.

— Hommages d'ouvrages :

1° M. Lepreux, directeur général de la Caisse générale d'épargne et de retraite, adresse, à titre d'hommage, les *Tables belges de mortalité générale* que vient de dresser l'Actuariat de la Caisse. Ces tables sont précédées d'un exposé très sommaire des méthodes de calcul mises en œuvre.

« Je me propose, ajoute M. Lepreux dans sa lettre d'envoi, de publier ultérieurement ces documents sous une forme plus complète, reproduisant la théorie d'une façon moins abrégée et donnant notamment des tables des prix des principales opérations usuelles d'assurances établis d'après les dites tables de mortalité. »

2° *A propos d'un monument romain d'Arlon*; par J.-P. Waltzing;

3° *Figures peintes ou incisées, datant de la fin du paléolithique ou des débuts du néolithique, sur les parois des grottes préhistoriques*; par le marquis de Nadaillac, associé;

4° *Rapports sur les travaux des tribunaux et l'état des prisons en Suède, en 1902*; par Ch. d'Olivecrona, associé;

5° *Sommaire de l'économie politique*; par Th. Fontaine;

6° *La Route enchantée. Poésies*; par Adolphe Hardy

(présenté par M. le chevalier Marchal, avec une note qui figure ci-après) ;

7° *Les accroissements de la section d'ethnographie ancienne des Musées royaux du Cinquanteaire en 1895 et 1896* ; ainsi que neuf autres brochures sur des sujets d'archéologie ; par le baron Alfred de Loë ;

8° *Promenade pittoresque à Gaud* ; par Paul Bergmans et Armand Heins ;

9° *La loterie à Liège dans les siècles passés* ; par Théodore Gobert ;

10° *Collection Raoul Warocqué. Antiquités égyptiennes, grecques et romaines*, nos 101-240 (présenté par M. Franz Cumont, avec une note qui figure ci-après) ;

11° *Belgique charitable, par la vicomtesse de Spoelberch de Lovenjoul*. Nouvelle édition refondue et complétée ; par M^{me} Ch. Vloeberghs, avec une préface de M. Aug. Beernaert ;

12° *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique* ; par le R. P. J. Van den Gheyn, tome IV : Jurisprudence et philosophie.

(Ces deux derniers ouvrages ont été présentés par M. Kurth, avec des notes qui figurent ci-après.)

— Remerciements et dépôt dans la Bibliothèque.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe, de la part de M. Georges Barral, fondateur et directeur littéraire de la *Collection des poètes français de l'étranger*, le onzième volume de cette collection. Cet in-12, de format si gracieux, intéresse d'autant plus la Belgique qu'il ren-

ferme l'œuvre poétique de l'un de nos jeunes compatriotes, M. Adolphe Hardy. Il porte le titre si suggestif de : *La Route enchantée*.

La Route enchantée! Joli titre! fait remarquer, avec raison, M. Barral. Chemin merveilleux conduisant à de plus jolis poèmes encore! Paradis extrêmement fleuri, plein de senteurs et d'oiseaux, dont nul dieu ne vous chassera; car, au contact de cette poésie rayonnante, vous serez enivré de douceur et de bonté.

Adolphe Hardy, l'auteur privilégié de ce livre charmant, a fait ses études de droit à la célèbre Université de Louvain, laquelle a donné l'essor, depuis cinq cents ans, à tant d'intelligences d'élite. Ce poète vibrant se rattache au groupe de la JEUNE BELGIQUE, dont l'action, qui dure toujours, a été si décisive sur les esprits.

Né à Dison le 25 mai 1868, au seuil des Ardennes, dans ce clair pays verriétois, un des coins bénis de la Belgique, Adolphe Hardy acheva ses humanités classiques un peu plus loin, à Herve, capitale de cette fertile contrée dont les gras pâturages ont tant de ressemblance avec ceux de cette Normandie si chère à Georges Barral, à qui nous empruntons ces lignes, et qui ajoute, plus loin, dans le « onzième appel au public » formant l'avant-propos du livre qui nous occupe : « ... A l'Université de Louvain, Adolphe Hardy a suivi également, mais en amateur, certains cours de sciences naturelles; ses goûts, favorisés par une remarquable intelligence et entretenus par une ténacité laborieuse dont, seuls, ceux qui l'ont connu de près ont pu se rendre compte, ont fait de lui un érudit en même temps qu'un véritable artiste. »

Or, en parcourant l'œuvre dans laquelle le jeune poète a mis toute son âme, tout son cœur, combien est vraie

cette réflexion de son parrain littéraire précité, que nous n'oserions refaire tellement nous la ressentons aussi!

« Le vocabulaire d'Adolphe Hardy est nombreux, précis, pittoresque. Poète de terroir, certes, oui, il l'est avant tout par l'amour profond qui l'attache à son coin de terre et par la notion exacte et intime qu'il a de sa nature. Ah! ce pays ardennais, comme il le confesse avec recueillement et passion! Ses fleurs, ses plantes, ses herbes, ses arbres, ses moissons, ses rochers, ses oiseaux, ses insectes; comme il leur parle et comme il les raconte scrupuleusement à l'instar d'un Buffon, d'un Bernardin de Saint-Pierre, c'est-à-dire en savant, en poète, en naturaliste. Il possède encore à fond le langage spécial et coloré de ses habitants joyeux et moqueurs. Et tout cela, en demeurant dévotieusement dans la grande tradition, nette, claire, rapide, du Verbe français », cette grande tradition, ajouterai-je ici, après M. Barral, qui constitue non seulement l'une des langues nationales de la Belgique, mais qui nous a valu de Prévost-Paradol l'admirable hymne à la beauté des lettres françaises, qui me revient en ce moment à la mémoire et qui devrait être gravé en caractères d'or au seuil de chaque cénacle où elles se cultivent :

« Salut, Lettres chéries, douces et puissantes consolatrices! Depuis que notre race a commencé à balbutier ce qu'elle sent et ce qu'elle pense, vous avez comblé le monde de vos bienfaits; mais le plus grand de tous, c'est la paix que vous pouvez répandre dans les âmes. Vous êtes comme ces sources limpides, cachées à deux pas du chemin, sous de frais ombrages. Celui qui vous ignore continue à marcher d'un pas rapide ou tombe épuisé sur la route. Celui qui vous connaît accourt à vous, rafraîchit

son front et rajeunit en vous son cœur. Vous êtes éternellement belles, éternellement pures, clémentes à qui vous revient, fidèles à qui vous aime. Vous nous donnez le repos et, si nous savons vous adorer avec une âme reconnaissante et un esprit intelligent, vous y ajoutez, par surcroît, un peu de gloire. Qu'il se lève d'entre les morts et qu'il vous accuse, celui que vous avez trompé (1)! »

C'est au nom des trois millions trois cent mille compatriotes sur les six millions sept cent mille environ dont se compose notre pays, et dont le français est la langue mère pour plus de deux millions et demi, et, pour plus de huit cent mille, la langue qui leur est commune avec le flamand (2), que je rappelle ces paroles de Prévost-Paradol, par lesquelles l'illustre Français ne songeait qu'à sa race, tandis que, comme nous venons de le voir, près de la moitié de la Belgique parle sa langue natale. Quant aux chefs-d'œuvre de nos voisins du Midi, ils sont la moelle de notre éducation littéraire.

Et c'est surtout au nom de cette pléiade de littérateurs et de poètes qui, à partir du plus célèbre d'entre eux, le prince de Ligne, que Voltaire appelait complaisam-

(1) PHILIBERT AUDEBRAND, *Souvenirs de la vie littéraire*. Le Divan de la rue Le Peletier (Prévost-Paradol). REVUE POLITIQUE, ETC., 4^e sér., t. XVIII, p. 156.

(2) Voici les chiffres exacts selon le recensement décennal du 31 décembre 1900 :

Population de la Belgique.	6,693,548
Belges parlant les deux langues nationales.	801,587
Belges ne parlant que le français	2,574,805
Belges ne parlant que le flamand	2,822,005

ment un Aigle, tandis qu'il se qualifiait de vieil hibou, ont cultivé et cultivent encore si supérieurement les lettres belges d'expression française.

Chev. EDM. MARCHAL.

Au tome premier du catalogue des antiquités égyptiennes, grecques et romaines réunies au château de Mariemont (1) a succédé rapidement une deuxième partie, que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de M. Raoul Warocqué. Il serait superflu de faire encore ici l'éloge d'une collection que les archéologues sont venus en foule cet été visiter et admirer. Les morceaux qui sont décrits et reproduits dans ce volume sont parmi les plus précieux de ce musée, merveilleusement accru :

Nous mentionnerons d'abord une série de vases en pierre dure trouvés à Abydos dans les tombeaux des premiers Pharaons. Leur perfection technique paraît déconcertante quand on songe qu'ils furent creusés vers la date presque fabuleuse de 5000 ans avant notre ère. A l'époque de la XVIII^e dynastie, qui marque l'apogée de la sculpture dans la vallée du Nil, appartient un faucon de fière apparence, portant une curieuse inscription en hiéroglyphes [n^o 126]. Une statue d'Isis en granit noir nous fait descendre au contraire jusqu'à la période romaine, mais la combinaison des procédés indigènes

(1) Voyez *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), janvier 1904.

avec l'art des conquérants donne à cette œuvre composite une étrange saveur [150].

Parmi les marbres grecs, une tête de style archaïque avancé séduirait par sa grâce à la fois sereine et maniérée, même si une découverte toute récente n'avait permis d'y reconnaître une réplique athénienne de l'Hermès Propylaios d'Alcamène, le contemporain et le rival de Phidias [142]. Une autre tête, sans doute un portrait idéalisé de l'époque hellénistique, est empreinte d'un charme indéfinissable : la plastique des anciens a rarement su rendre la mélancolie d'une manière aussi pénétrante [160]. C'est une douleur discrète qu'exprime aussi une composition décorant un élégant lécythe funéraire du IV^e siècle : les sculpteurs attiques ont fait sentir toute la tristesse des séparations suprêmes par la simple attitude des personnages, qui se disent un adieu éternel [147]. Ailleurs ils voilent la disgrâce de la mort en lui prêtant les apparences d'une vie enjouée : tel cet éphèbe qui sur une stèle funéraire agace son chien favori en lui présentant un oiseau [148]. Ou bien encore l'idée religieuse les inspire, et ils nous montrent les défunts agrandis et héroïsés, qui, dans l'autre monde, se nourrissent des offrandes funèbres apportées par les survivants [149].

Sérapis, le maître des régions infernales, tient compagnie à tous ses morts : il est représenté par une bonne réplique du type célèbre imaginé par l'Athénien Bryaxis [158]. Le souci du pittoresque qu'affectionne l'art alexandrin distingue un bas-relief portant une composition toute nouvelle : Hercule, le robuste athlète, brise une branche du pommier des Hespérides pour en ravir les fruits d'or [159].

Les œuvres romaines ne sont pas moins remarquables.

C'est dans un péristyle de Pompéi que nous transporte une grande vasque en brèche violette, aussi décorative par l'élégance de ses formes qu'elle est précieuse par la rareté de sa matière [179]; et un buste réaliste, d'une expression à la fois intelligente et sévère, nous offre une image très suggestive de l'empereur Tibère [259].

Parmi tous les bronzes, nous accorderions peut-être la préférence à l'une des plus anciennes représentations du cheval que la plastique grecque nous ait laissées [187]. Cet étalon, trouvé en Locrie, reste encore archaïque par sa chevelure tressée en nattes parallèles, mais sa fière allure annonce déjà la liberté de mouvements d'un art nouveau. Il doit être à peine postérieur à l'an 500. Une Victoire ailée, qui se pose légèrement sur une sphère en retenant les plis de sa robe, est aussi dans le style de la première moitié du V^e siècle [189]. C'est sans doute à l'école attique d'une période postérieure qu'il faut rattacher le prototype d'une figurine de Mars, finement modelée et ciselée, dont la tête reproduit celle d'une statue colossale du Capitole [257].

Nous voudrions tout citer. Une série d'anses de bronze [200 s.] montre l'élégance variée des formes que les anciens recherchaient même pour des ustensiles d'un usage vulgaire. Des miroirs étrusques [205-206], portant de fines gravures, sont de véritables œuvres d'art, comme beaucoup d'objets de toilette. Mais même une muserolle, destinée à empêcher les chevaux de mordre, séduit par sa sobre décoration autant qu'elle intéresse l'archéologue par sa rareté [204]. Son ornementation légère et gracieuse rend attrayant jusqu'à un grand cercueil de plomb, trouvé dans la nécropole de Sidon, un

des rares sarcophages de ce métal qui soient parvenus en Europe [214].

Mais nous ne pouvons détailler ici toute la variété des objets qu'on rencontre en feuilletant ce catalogue : amulette phallique contre le mauvais œil [210], lampe de bronze portant le monogramme du Christ [215], verrerie diaprée par une lente cristallisation [215 ss.], fine mosaïque d'une discrète harmonie de nuances [226]. Toutes les époques de l'antiquité ont ici de leurs productions : depuis les haches préhistoriques [227] jusqu'à une bague d'or trouvée dans les Hautes-Fagnes et qui appartient à quelque guerrier franc [240].

Toutefois le morceau capital de la collection est la statue colossale d'un éphèbe casqué, autrefois à la villa Ludovisi [140], acquise à la vente de Somzée en même temps qu'une série d'autres marbres importants et bronzes de prix. Je ne m'attarderai pas à énumérer et à décrire des œuvres que le retentissement de ces enchères fameuses a fait connaître de tous les amateurs. Mais qu'il soit permis à un conservateur de musée de rappeler ici le service signalé que M. Warocqué nous a rendus en ces circonstances critiques. La libéralité d'un groupe de mécènes nous avait assuré la possession du bronze le plus célèbre de la galerie de Somzée, le Septime-Sévère du palais Sciarra. Mais, malgré ce secours opportun, les sommes mises à notre disposition par l'Etat, quoique considérables, ne pouvaient suffire à retenir en Belgique tous les antiques dont la disparition eût été pour nous une déception et presque une déchéance. Nous redoutions surtout, durant ces journées inquiètes, la concurrence que devait provoquer le majestueux éphèbe Ludovisi, qui

risquait de passer nos frontières et même l'Atlantique (1). C'est alors que M. Warocqué consentit à associer ses efforts aux nôtres pour triompher dans la lutte, et il usa des puissants moyens d'action dont il dispose pour conserver à notre pays un véritable trésor artistique, dans l'intention d'en enrichir un jour nos musées. Ainsi, en retrouvant dans ce catalogue le groupe précieux des œuvres antiques qui faillirent nous être enlevées, on éprouvera surtout un sentiment de gratitude pour celui qui les a reconquises. C'est dans cet esprit, j'en suis persuadé, Messieurs, que vous accueillerez l'hommage d'un petit volume qui contient comme les bulletins de victoire de cette généreuse campagne.

FRANZ CUMONT.

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe, de la part de l'auteur, un exemplaire de *La Belgique charitable*, par M^{me} Ch. Vloeberghs. Ce fort volume, de plus de 800 pages, a son histoire. En 1894, M^{me} la vicomtesse de Spoelberch de Lovenjoul publiait, sous le pseudonyme de Ludovic Saint-Vincent et sous le titre que je viens de transcrire, une statistique systématique de toutes les œuvres de charité de notre pays. Encouragée par la faveur avec laquelle son essai fut accueilli et désireuse de compléter ce vaste travail, qui présentait certaines lacunes inévitables, elle en prépara une seconde

(1) On se souviendra qu'il atteignit à la vente le prix de 65,000 francs. C'est précisément le chiffre de l'estimation qui avait été faite au Louvre (cf. *Rev. archéol.*, 1904, 1, p. 412).

édition. Mais, surprise par la mort au milieu de cette tâche, elle en confia l'achèvement aux soins dévoués d'une amie. Celle-ci s'est acquittée de sa mission d'une manière magistrale. Elle ne s'est pas bornée à compléter l'esquisse de M^{me} de Spoelberch, elle en a agrandi considérablement le cadre et y a tant mis du sien, que l'ouvrage désormais lui appartient au même titre qu'au premier auteur. On en restera convaincu quand on saura qu'à ce volume, qui nous présente la *Belgique charitable*. M^{me} Vloeberghs se propose d'en ajouter deux autres : *La Belgique enseignante* et *La Belgique sociale*. Ce sera l'inventaire complet de notre activité dans le triple domaine de la charité, de l'enseignement et des œuvres destinées à améliorer le sort des classes inférieures.

L'ouvrage consiste essentiellement dans l'énumération, par ordre alphabétique des localités, des œuvres de la charité publique et privée dans nos neuf provinces, quelles que soient la religion ou la doctrine philosophique dont elles se réclament. Ces œuvres, si l'on y joint celles, en nombre d'ailleurs restreint, qui ont été fondées par des Belges à l'étranger, sont actuellement au nombre de 6,548. La liste qu'en donne M^{me} Vloeberghs est suivie d'une bonne bibliographie, de tables alphabétiques des noms de personnes, des noms de villes et villages et des matières. Rien ne manque, en un mot, de tout ce qui peut faire de ce répertoire un utile instrument de travail et un indispensable livre de références.

Notre illustre confrère M. A. Beernaert a fait à l'ouvrage l'honneur d'une préface, dans laquelle il en résume les enseignements à grands traits et caractérise la haute signification de l'enquête instituée par les deux auteurs.

Après avoir fait remarquer qu'aucun pays ne possède le pendant de la *Belgique charitable*, M. Beernaert ajoute : « Il n'est pas possible de n'être pas émerveillé lorsque, dans cette vaste géographie du bien que M^{mes} de Spoelberch et Vloeberghs ont si patiemment dressée, on voit combien dans notre pays la charité s'est faite ingénieuse, inventive, universelle. » Et, cherchant l'origine de cet inépuisable trésor de dévouement et d'amour du prochain dont on a ici le catalogue, il ne consent pas à voir dans « le souffle généreux qui fait battre tant de cœurs et alimente tant d'œuvres de tout genre, l'effet du progrès normal de l'humanité, le produit du temps et des mœurs ». Non ! Tandis que la charité revêtait déjà un caractère de douceur exquise dans les lois et les institutions du peuple juif ; tandis que l'antique Égypte la considérait comme une vertu, les brillantes civilisations de la Grèce et de Rome, bien que plus récentes, l'ont ignorée ; elles considéraient la compassion comme une faiblesse, et leurs philosophes enseignaient que s'il faut aider les malheureux, c'est en demeurant insensible aux maux que l'on soulage. « Une civilisation avancée et de dehors brillants se conçoit donc avec de graves infériorités morales. Ce n'est ni à Athènes ni à Rome que nous devons ce que nous sommes. Ce n'est pas le seul cours des siècles qui nous a faits plus humains et meilleurs. Nous le devons à quelques pêcheurs de Galilée sans lettres et sans culture. Nous le devons à la grande voix qui, il y a dix-neuf siècles, a retenti à travers le monde, et qu'aujourd'hui encore le monde doit écouter s'il ne veut périr ! »

G. KURTH.

Le tome IV du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, par le R. P. Van den Gheyn, — dont j'ai l'honneur d'offrir un exemplaire à la Classe, de la part de l'auteur, — décrit les volumes de jurisprudence et de philosophie que renferme ce dépôt.

Sans m'attarder à louer une fois de plus le R. P. Van den Gheyn de la vigueur soutenue avec laquelle il mène sa vaste entreprise, et qui lui permet de nous gratifier tous les ans d'un volume, je crois bien faire en signalant ici quelques manuscrits, à mon sens les plus remarquables, ou du moins les plus intéressants parmi ceux que l'auteur a mis en relief.

C'est d'abord, dès les premières pages, une importante collection comprenant une quarantaine de volumes de codes de droit canonique, dont les dates de composition s'espacent entre le VIII^e et le XV^e siècle. Quelques-uns de ces manuscrits sont de premier ordre et ont une importance capitale pour l'histoire du droit.

Les commentateurs du droit canonique sont richement représentés dans notre Bibliothèque royale, et souvent en nombre. Ainsi, il n'y a pas moins de cinq exemplaires des œuvres de François de Zabauillis. Il est curieux de noter que la plupart proviennent de l'abbaye de Park et font partie du lot considérable de manuscrits que le Gouvernement belge a eu la bonne fortune de pouvoir retirer de la célèbre collection de Thomas Phillips.

Le paragraphe consacré aux cours de droit civil provient des œuvres, la plupart autographes, de nos célèbres juriconsultes belges : Viglius, Gabriel Mudée, Gérard de Courselles, dont notre collègue M. Brants a entretenu l'Académie à deux reprises différentes, Henri Zoësius, Gudelin, Stockmans, Malfait, Charles de Méan et bien d'autres.

La Bibliothèque royale est moins riche qu'on n'eût pu

le croire en fait de manuscrits philosophiques : le catalogue en relève à peine cent cinquante. Mais, à défaut de la quantité, il y a quelques œuvres de premier choix. Outre plusieurs traductions latines de traités d'Aristote, qui sont du XIII^e et du XIV^e siècle, il faut signaler comme hors pair les deux superbes manuscrits de la version française de Nicolas Oresme, exécutés pour le roi de France Charles V, celui de la traduction de Bartholomæus Anglicus, par Jean Corbechon, provenant de la même librairie royale, et un autre exemplaire de ce traité ayant appartenu à Antoine, grand bâtard de Bourgogne.

Pour l'histoire de l'enseignement philosophique, on remarquera une riche collection de cours de l'ancienne Université de Louvain, parmi lesquels notre confrère M^{re} Monchamp retrouvera avec plaisir d'anciennes connaissances, Lambert Vincent et Robert de la Neuville.

Ces cahiers d'étudiants de philosophie offrent presque tous la curieuse particularité d'être ornés de gravures. Ces gravures devaient faire l'objet d'une industrie originale. Elles représentent souvent d'une façon humoristique les axiomes et les théorèmes de l'école. Il ne serait pas sans intérêt de leur consacrer une étude.

L'examen, même sommaire, du nouveau catalogue du R. P. Van den Gheyn suggère une autre réflexion : c'est le grand profit que peuvent en retirer les collaborateurs de la *Biographie nationale*. Grâce au catalogue, on pourrait aisément suppléer à bon nombre d'omissions fâcheuses. En tout cas, il faudrait que toujours les auteurs de notices se fussent assurés que la Bibliothèque royale, si riche en manuscrits de nos anciens auteurs belges, ne possède rien sur le sujet qu'ils ont à traiter.

G. KURTH.

COMMUNICATION ET LECTURE.

Quelques notes des comptes d'un gentilhomme au XVII^e siècle ;
par V. Brants, membre de l'Académie.

L'histoire de la vie privée, des mœurs, est une des moins connues ; celle des conditions économiques en est encore à la période des « contributions ». Aussi est-il intéressant de signaler les documents de cet ordre. Il m'est tombé sous la main un registre du XVII^e siècle dont je donnerai l'indication en peu de mots. Il s'agit d'une sorte de livre de comptes ou *Papier-Journal des mises et recettes* faites pour M. de Moulembais par Louis du Buz, qui fut aussi bailli de Condé. Les comptes de la gestion sont malheureusement fort incomplets et ne nous renseignent pas assez sur la vie seigneuriale. Ils ne concernent que les dépenses personnelles du gentilhomme ; il y a des comptes ou « partyes » spéciales dont nous n'avons que la mention : écuries, cuisine, gages et dépenses des pages et serviteurs ; ce dernier poste seul a des détails. Tels qu'ils sont cependant, vu la rareté de nos documents de l'espèce, ils ont un intérêt appréciable pour les deux années allant de septembre 1602 à 1604 qui nous sont conservées dans ce registre.

Le « Monsieur de Moulembais », dont en réalité on nous raconte la vie pendant ces quelques mois, n'a pas joué un rôle important dans l'histoire, bien qu'appartenant à une grande race. Je crois pouvoir l'identifier en la personne de Jean de Croy, comte de Solre, baron de

Beaufort et de Molembais, fils de Philippe de Croy (1), qui fut grand bailli de Tournay, conseiller d'État, grand écuyer d'Albert et Isabelle, mort en 1612, et d'Anne de Beaufort. Philippe de Croy avait épousé en secondes noces Anne de Croy, veuve d'Emmanuel de Lalaing, le célèbre baron de Montigny. Anne était la fille unique de Guillaume de Croy, marquis de Renty, et d'Anne de Renesse. Notre « Monsieur de Moulembais » était en rapport suivi avec la famille de sa belle-mère; il reçoit souvent des lettres du marquis de Renty; et cette intimité amènera son mariage avec Jeanne de Lalaing, fille d'Anne de Croy et d'Emmanuel de Lalaing-Montigny.

Le jeune seigneur dont Louis du Buz gère les dépenses personnelles n'est pas marié à l'époque de nos comptes.

Il tire son principal revenu des terres d'Artois, dont nous avons les noms : ce sont les seigneuries de Beaufort et de Ransart; elles lui viennent du chef de sa mère Anne de Beaufort, fille unique et héritière du baron de Beaufort, seigneur de Ransart et autres lieux, et député de la noblesse aux États d'Artois.

Son revenu prélevé sur les recettes de ces seigneuries s'élève pendant les années en question à la somme de 3,455 florins, perçue des receveurs en deux semestres, à Pâques et à la Saint-Remy (2).

La somme a grand'peine à suffire à ses dépenses; pour l'année comptable 1602-1605, nous avons l'état des recettes et la balance; tandis que les dépenses seules, importantes, sont relevées pour l'exercice suivant. Or au

(1) *Nobiliaire des Pays-Bas*. Louvain, 1760, (I), p. 85.

(2) La monnaie de compte employée est le florin, se divisant en vingt solz.

premier exercice déjà, qui semble cependant une année normale, les dépenses dépassent les recettes.

Nous donnons ici la balance du compte, avec le déficit qui en résulte ; elle indique les divers postes de cette comptabilité et donne déjà un aperçu de ce qu'est la dépense de vie d'un gentilhomme de grande race, n'ayant pas encore en main une fortune très importante (1).

Les dépenses dont nous avons le relevé sont les dépenses personnelles ou d'« entretènement », selon le mot adopté ; elles comprennent celles de la toilette, des voyages, de la santé, des « menus plaisirs », des études et lectures, des aumônes, etc.

C'est dans ces postes que nous pourrions utilement cueillir quelques indications sur les habitudes et sur les prix des choses comme des services.

(1) Cloture du compte en fin septembre 1603 :

Depenses personnelles (entretènement) de « Monsieur », y compris l'« entretènement » des pages et serviteurs, 1,534 flor. 16 sous 2 den.
« Partyes » des ecuries, 233 flor. 5 s.

Celles des cuisines, « y compris le vin, bois, chandelles », etc.
2,050 flor. 14 s. 8 d.

Tandis que la recette totale n'est que de 3,455 florins.

Quand il y a difficulté, L. du Bus fait des avances dont il se rembourse ensuite ; et pour les sommes des revenus à échoir, on recourt aussi à diverses personnes qui en font l'avance.

Du Bus indique nettement dans le compte de 1603 les avances dont il se rembourse. Puis sur un feuillet sans date est encore indiqué un « Memoire de ce quy m'est deubt », où entre autres on voit : Pour mon cheval, 200 fl. De Mons. le marquis de R. 60 fl. Du même pour prêt, 5 fl. J'ai payé pour un cheval, 180 fl. ; pour la selle, 26 fl. 10 s. ; pour faire venir diverses armes, 14 s., etc., etc.

*
* *

Le « papier journal » lui-même, grand cahier oblong de gros papier recouvert en parchemin a coûté vingt sous. Les notes y sont disposées par date ; mais nous avons souvent des déceptions, car il est noté des sommes globales dues à divers, tailleurs, apothicaire, etc., d'après leurs « partyes » ou billets et quittances, alors qu'il nous plairait tant d'en avoir le détail.

Quelles sont les dépenses qui apparaissent ? Citons-en quelques-unes au travers de ces vingt-quatre mois, qui peuvent faire apprécier les habitudes et les prix.

Assez fréquentes sont les lettres ; c'est au destinataire à les payer, et ainsi nous en avons la note ; une lettre de Bruxelles à Condé se paye 6 sous 8 deniers ; il en reçoit assez bon nombre, par « paquets », dont le port est alors plus élevé naturellement.

Fréquentes et régulières aussi les dépenses de jeu ; il y en a pour jouer en société de côté et d'autre ; il y en a toujours pour le jeu de « paulme », auquel Monsieur se livre partout où il se trouve, même en voyage (1).

Mais le gentilhomme cherche aussi quelques ressources d'instruction. Il a un écrivain. Est-ce pour écrire ses lettres, on ne le voit pas, et faire se pourrait ; l'écrivain a un service permanent et des appointements mensuels de 4 florins.

Mais « Monsieur » veut aussi faire de l'arithmétique. « Nota, dit du Bus en juin 1603, que le 1^{er} de ce présent

1) Les cartes paraissent aussi. Un jeu coûte 3 sous.

mois Mons. a commencé d'apprendre l'arithmétique », et le maître, l'« arithméticien », comme il l'appelle, reçoit un salaire mensuel de 5 florins. D'autre part, il veut compléter son éducation mondaine; il apprend à danser. En octobre 1605, il est payé 12 livres à un « Mons. de Mirre pour le présent mois qu'il a montré à Mons. à danser ». Mais la maladie va interrompre bientôt ces leçons. Au surplus, la lecture a sa part, et l'on voit des notes de libraires; nous ne trouvons que peu de titres, tel un vocabulaire à huit langues, dont coût 15 sous; un traité de la sphère, acheté pour les pages, etc. On trouve encore 20 sous pour quatre cartes « à servir à Monsieur pour l'instruire à la Géographie ».

Presque à chaque mois quelque aumône est inscrite au compte; mais, en général, le chiffre en est peu élevé.

La toilette est un poste important pour un jeune gentilhomme de ce rang, et la note du tailleur apparaît fréquemment, presque toujours, d'après billet, donc d'un renseignement trop sommaire; mais il y a aussi des prix de détail parfois, et d'ailleurs aussi le prix global montre que la dépense elle-même doit être une charge importante, surtout en ville, en voyage, quand il s'agit de représentation ou de réception.

Au surplus, on ne peut trop se figurer les prix, car il y a bien des qualités différentes, d'étoffes par exemple.

A Tournai, nous constatons avec quelque précision, qu'en 1604, on achète « 90 aulnes à 26 s. l'aulne à faire chemises pour Mons. de M. », puis « onze aulnes de toile à 5 fl. 10 s. l'aulne à faire collets à Mons. ». Voilà certes des toiles à des prix fort différents, le collet étant de grand luxe. Au surplus, la façon de ces quatorze chemises faites à Tournai, en juillet 1604, coûte encore 7 florins 10 sous.

Il porte des vêtements de drap, et nous le voyons, en novembre 1605, acheter à Bruxelles « 5 aulnes et demie de drap à 5 1/2 florins l'aulne pour se faire une casaque » ; puis, plus tard, une nouvelle « aulne pour une chausse à bottes du même drap que la casaque » (1).

Mais quand il faut des vêtements de soie, les prix s'élèvent, et pendant son séjour à Bruxelles, en novembre 1605, nous voyons payer en quelques jours 95 florins, puis 55, puis encore 157 à divers marchands de soie.

Les chaussures forment une forte dépense ; quant au prix, nous trouvons 4 florins payés pour trois paires de souliers, puis 18 florins et quelques sous pour quatorze paires, lesquelles figurent en un seul poste, en avril 1605.

Quant aux gants, il en est de matières variées ; en mai 1605, il y a trois paires pour 20 sous ; plus tard, 8 sous pour une paire de gants de cerf ; une autre de gants de Paris, cousus de soie, coûte 50 sous (2), etc.

On sait combien grand était le luxe des habits pendant cette période, les dépenses des parvenus contre lesquelles proteste même la noblesse du Hainaut, vrai excès qui ne permet plus, dit-elle, de reconnaître le gentilhomme d'avec le roturier (3).

Les incidents de la vie de M. de Moulembais nous

(1) On trouve ailleurs 10 sous pour la façon d'un hault de chausse.

(2) Il y a encore bien des dépenses de menus frais, par exemple : « deux douzaines d'esguillettes de soye brun-verd, 26 s. 8 d. ; un pendant d'épée avec un ceinturon en broderie, 10 fl. ; cordons à mettre aux rabats de Monsieur, 6 s., etc., etc. »

(3) *Humble remonstrance sur le faict de noblesse* (du début du XVII^e siècle), dans LACROIX, *Inventaire des archives du Hainaut*, p. 220. Détails intéressants dans M. DE VILLERMONT, *Grands seigneurs d'autrefois*. Bruxelles, 1904.

donnent quelque idée des frais de voyage et aussi des dépenses de maladie. En 1604, il y en eut une série.

Dès la fin de 1605, il devient souffrant, et nous voyons paraître médecin et apothicaire. Le 2 janvier 1604, il est payé au Dr Wiart, de Cambrai, une somme de 50 florins, mais il a passé cinq jours à Condé « pour penser Mons. de M. lequel estait mallade à Condé » ; il y a de plus 4 florins pour son serviteur. Le barbier reçoit « 6 florins pour saigner Mons. à la main ».

Cette indisposition se prolonge ; cependant il circule, va à Tournai, y joue encore au jeu de paume, y reçoit même de la compagnie à dîner et dépense de ce chef 15 sous pour un lot de vin d'Espagne ; mais il est toujours souffrant et on doit lui donner de l'hypocras et de la noix de muscade.

Au premier jour de février, il consulte des médecins de Tournai ; il y a une consultation, dont 41 sous pour un des docteurs.

Néanmoins, il va encore à la chasse le 15 février avec son père, et y dépense 15 sous ; mais au début de mars, nouvelle consultation, et il se décide à se faire soigner sérieusement. A cet effet, son père décide qu'il ira à Douay, sans doute à cause du Dr Crefel qu'il a déjà consulté. Le 16, M. du Bus va à Douay voir comment on pourra l'y installer, et on prend logis et pension chez M. de Mundre, où la table sera de 200 florins par mois, sans le vin, car on a le compte spécial pour celui-ci.

Tout ce voyage, qui se fait en coche, puis les autres qui se font à cheval, occasionnent des frais de route et de séjour ; les journées de cheval sont fréquentes ; nous voyons le prix de 15 sous par jour pour la location d'un cheval, mais quand il s'agit d'une escorte, les prix s'élèvent, c'est

clair, car il faut payer les cavaliers; quand Monsieur fait à Bruges un voyage d'agrément, il se fait escorter d'hommes à cheval qui recevront 15 florins de ce chef (1).

Les voyages sont fréquents; outre ceux dans le voisinage, Monsieur va à Nancy assister à la réception du Roi par le prince de Lorraine, à Bruxelles, à Gand, à Bruges, etc.

Quant au personnel ordinaire de service, il se compose d'un page, qui est entretenu de ses dépenses, mais ne reçoit pas de gages, de divers serviteurs, un valet de chambre, un palefrenier et une servante. Bien qu'on ait le compte du service pour 1602 à 1604, on ne peut bien voir les gages qu'ils reçoivent; ils ne sont presque jamais soldés que par acomptes, et leurs gages sont souvent en retard, il en appert clairement; on trouve cependant que la servante Marie reçoit 12 florins et 10 sous pour trois mois de service, soit un peu plus de 4 florins par mois.

* * *

Il n'y a point à songer, d'après de pareilles données, à évaluer la force d'achat du florin au commencement du XVII^e siècle, d'autant moins qu'il s'agit de consommations recherchées et que les prix de luxe ne peuvent servir de base à l'estimation de l'étalon. Ce n'est pas, on le sait, le seul livre de comptes que nous possédons de la famille de Croy. Charles, duc de Croy et d'Aerschot, nous a laissé

(1) Les logements ne devaient pas être toujours confortables, car nous trouvons 6 sous pour « six bottes de paille qu'il fallut achepter lorsqu'estions à Gand à mettre aux lietx »!

des documents, mémoires et comptes du plus grand intérêt (1).

Ils sont de la même époque, car il est mort en 1612.

Il a un train autrement considérable et brillant, et malgré des règlements très minutieux, il fit d'énormes dépenses somptuaires et eut des difficultés financières. Mais la fastueuse opulence du duc Charles, pas plus que la vie large mais plus modeste du comte Jean, ne nous instruisent sur cette question si délicate que l'on ne peut encore trancher résolument. Nous avons cité ailleurs (2) un propos de l'abbé Richardot, estimant pauvre un gentilhomme doté de 10 à 12,000 florins. Jean de Croy en a *pour revenu* plus de 5,000, on l'a vu; et il n'est pas au large, sans faire, semble-t-il, de folies, car les dépenses vraiment grosses, en bijoux, parties de luxe, etc., ne paraissent pas excessives dans nos comptes, lesquels cependant sont difficiles à boucler.

Que représenterait donc de nos jours le revenu de « Monsieur de Molembais », comte Jean de Croy? Les dépenses et recettes sont estimées dans la monnaie de compte habituelle de nos provinces, le florin. Que valait-il en fonction du franc, et comme valeur intrinsèque et comme pouvoir? Les variations de l'étalon monétaire compliquent la difficulté (5). Il faut d'abord comparer la

(1) BARON DE REIFFENBERG, *Une existence de grand seigneur au XVI^e siècle. Mémoires autographes du duc Charles de Croij* Bruxelles, 1845. — HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay*. Bruxelles, 1866.

(2) JEAN RICHARDOT, *Note sur l'origine de l'ambassade belge à Rome*. Louvain, 1891. (Extrait du MUSEON.)

(3) Réflexions et documents dans COCHETEUX, *Notice sur les monnaies des archiducs*. (REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE, 1877, p. 49.) — W.-A. SHAW, *Histoire de la monnaie*. Paris, 1896, pp. 46 et suiv. —

valeur intrinsèque. M. Chalon (1), on le sait, a fait naguère ce calcul et établi pour l'année 1599, très voisine de la nôtre, la valeur *intrinsèque* du florin d'argent à fr. 2.50 environ, en fonction de l'argent moderne, considéré d'après sa valeur officielle et conventionnelle d'étalon, à la frappe. Mais quant au pouvoir d'achat? D'après des indices qui pourraient être discutés, le vicomte d'Avenel (2) admet en France, sous Louis XIII, le multiple de 5. Cela ferait au florin une valeur effective de 7.50 environ. En multipliant la recette totale du comte Jean par ce chiffre, on arrive à un total de 26,000 francs environ; son train ne paraît d'abord pas bien pouvoir répondre à un revenu de ce genre; il semble qu'avec cette somme de nos jours on aurait bien davantage d'utilités et de services. A première vue donc, notre compte ne démontre peut-être pas le multiple de 5, et le revenu du comte Jean de Croy Molembais paraît correspondre à moins que cela; mais, d'autre part, nous ne connaissons pas le *détail* de deux *parties* très importantes : la *cuisine*, qui représente plus de la moitié du budget et qui comportait peut-être fine chère et vins recherchés; l'*écurie*, dont nous ne connaissons pas l'effectif; il y a bien des postes, enfin, dont nous n'avons pas le détail, que nous ne pouvons ainsi comparer avec les valeurs actuelles. Force nous est donc de réserver notre jugement et de noter seulement ce chiffre comme une estimation *approximative* et *possible*.

A. DE WITTE, *Histoire monétaire des comtes de Louvain*, 1900, t. III, etc. Il y a plusieurs manuscrits importants. Nous ne les citons pas, ne faisant pas ici une étude *ex professo* de ce sujet.

(1) *Revue belge de numismatique*, 1871, 3^e sér., t. III, p. 186.

(2) *Richelieu et la monarchie absolue*. Paris, 1884, t. II, p. 165.

* * *

Les comptes personnels de « Monsieur de Molembais » ne sont pas les seuls renseignements contenus dans le registre que nous analysons. Louis du Bus n'y a pas continué ces sortes de comptes, et nous en ignorons le motif, mais nous trouvons sur d'autres feuillets, des comptes de la succession de ce même Louis du Bus et diverses autres estimations intéressantes, qui se rapportent à une date un peu plus rapprochée et dont plusieurs semblent relatifs à la gestion de la ville de Condé. Signalons une série de comptes et notes relatifs à des travaux agricoles de 1625 à 1654.

La gestion de Louis du Bus, pour M. de Molembais, et celle pour la ville de Condé ont donc l'une et l'autre des fragments dans ce registre.

Les pièces concernant la succession de Louis du Bus, bailli de Condé, décédé le 9 juin 1659, comprennent un état des « dettes passives que plusieurs personnes demandent aux héritiers »; un « mémoire des frais déboursés par B. Petit, exécuteur du testament de feu Louys du Buz escuier, bailly de Condé trespasé le jeudy à 4 heures du matin le 9 de juin 1659 (1) »; un inventaire, du 11 juin, de ce qui fut trouvé « avec Mademoiselle du Buz, dedans le scriban de feu Monsr. du Buz son père, en diverses layettes »; ce sont des pièces de

(1) Payé pour les frais des funérailles célébrées dans l'église collégiale le jour de sa mort, 166 fl. 3 s.

monnaies estimées en florins, ce qui présente un intérêt réel pour les cours du change (1), etc. (2).

Les comptes agricoles relatifs aux travaux d'ensemencement et de récoltes de 1625 à 1654 demanderaient une étude spéciale, que nous ne pouvons entreprendre ici; mais il y a dans quelques comptes de produits des indications de prix qui méritent de fixer l'attention.

Dans ces diverses pièces, il y a donc quelques chiffres à cueillir; nous donnons en note les plus précis comme contribution à cette histoire du prix encore à peine ébauchée (5).

(1) En voici quelques extraits :

33 $\frac{1}{2}$ souverains d'argent à 3 florins la pièce.

Un patacon à 2 fl. 8 s.

30 patars à 4 fl. 10 s.

40 philippes à 104 fl.

(2) Mons. Polydore at eu de la maison mortuaire les bestiaux cy après denommés :

Deux vaches à lait pour 88 fl. la pièce.

Une jument, 168 fl.

Deux porcs à 18 fl. la pièce.

Un bœuf gras à 162 florins.

(3) Dans la succession du Bus : Argenterie. Sept cuillères d'argent ont pesé 9 onces six esterlins, taxé à 52 patars l'once, porté à 23 fl. 13 pat. par billet du 27 novembre 1640, signé Isidore Hannequenne, orfèvre à Mons. Sur ces expressions et mesures, cf. VAN HEURCK, *Traité historique des monnaies*. (BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES, manuscrit.)

La coupe d'argent doré pesant 13 $\frac{1}{2}$ onces à 4 $\frac{1}{2}$ florins l'once, portée à 60 fl. 15 s. par billet signé Stephan Botermans, orfèvre à Bruxelles.

Comptes divers : Vendu au marché de Condé, 9 razières de seigle à 13 fl. 10 la razière; sur quoi il faut déduire pour le port au marché, 27 s., pour le mesurage, 4 s. 6 d.

*
* * *

Si minces que soient encore ces données, dont nous ne voulons pas tirer de conclusion d'ensemble, elles servent au moins à donner un aperçu de quelques détails du train de vie de l'époque; rien ne se perd en histoire et les petites pierres servent à construire même les beaux édifices.

Il me reste à exprimer ici mes remerciements au propriétaire de cet intéressant manuscrit, le baron Raoul du Sart de Bouland, gouverneur du Hainaut. Puisse son exemple faire venir à la lumière beaucoup de documents encore ignorés, enfouis trop jalousement dans les archives privées, qui recèlent encore tant de trésors. Le présent document ne concerne guère que des faits de la vie privée (1); n'est-ce pas la vraie histoire sociale, la moins connue encore, mais qu'il importerait tant de bien connaître?

COMITÉ SECRET.

La Classe prend communication de la liste des candidatures arrêtée par la Section d'histoire et des lettres, pour une place de correspondant.

(1) Il est très peu d'allusions à des faits d'ordre public. Le 2 août 1604, M. du Buz est envoyé à Gand par Son Excellence trouver « M. d'Ayala, ambassadeur pour Leurs Altesses en France », mais il n'est fait mention que des frais du voyage.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 15 octobre 1904.

M. le comte J. DE LALAING, directeur.

M. le chevalier EDMOND MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. F.-A. Gevaert, *vice-directeur* ; Éd. Fétis, Th. Radoux, Gustave Biot, H. Hymans, Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, Éd. Van Even, Ch. Tardieu, J. Winders, Ém. Janlet, H. Maquet, C. Meunier, Ém. Mathieu, Eug. Smits, Xav. Mellery, Léon Frédéric et Ern. Acker, *membres* ; Florimond van Duyse, L. Solvay et Julien Dillens, *correspondants*.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Agriculture envoie pour avis le troisième rapport de M. Franz Huygelen, premier prix du grand concours de sculpture de 1900. — Renvoi à MM. Dillens, Rooses et Hymans.

— M. Triphon De Smet, premier prix du grand concours d'architecture de 1902, envoie les résultats de sa première année d'études à Rome. — Renvoi à MM. Winders, Janlet et Acker.

— MM. Bonnat et Rimsky-Korsakow adressent leurs remerciements pour leur élection et leur diplôme d'associé.

— M. Ch. Lagasse-de Loch, président de la Commission royale des monuments, envoie, pour la bibliothèque de l'Académie, plusieurs exemplaires du compte rendu de l'assemblée générale de ce Collège, tenue le 12 octobre 1905.

— Remerciements.

JUGEMENT DU CONCOURS ANNUEL POUR 1904.

PARTIE LITTÉRAIRE.

Il est donné lecture des rapports des commissaires chargés de l'examen des mémoires reçus en réponse à la question :

Rechercher par quelles voies la connaissance de l'histoire des beaux-arts peut être favorisée et le sentiment artistique peut être développé dans l'enseignement scolaire à tous les degrés.

ART APPLIQUÉ.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

On demande le portrait, en buste, gravé en taille-douce, d'un personnage belge vivant.

La Section de gravure donne son avis sur les six gravures répondant au sujet proposé et portant comme

devises : N° 1. Une fleur; 2. *Tout par le travail*; 3. Un soleil; 4. *Minerve*; 5. *Pour repos, travail*; 6. *Festina lente*.

SCULPTURE.

La Section de sculpture donne son avis sur les trois sujets soumis pour le projet d'un groupe destiné à décorer le centre du terre-plein du rond-point de la rue de la Loi, à Bruxelles.

Devises :

N° 1. *Labor*;

2. *La Récolte*;

3. *La civilisation triomphant de l'esclavage*.

Voir, pour les rapports, le *Bulletin* de la séance du 27 courant.



CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 27 octobre 1904.

M. le comte J. DE LALAING, directeur.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Éd. Fétis, G. De Groot, Gustave Biot, Henri Hymans, Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, Éd. Van Even, Ch. Tardieu, J. Winders, H. Maquet, Ém. Mathieu, Xav. Mellery, Léon Frédéric et Ern. Acker, *membres*; Florimond van Duyse, L. Solvay et Julien Dillens, *correspondants*.

M. Ém. Janlet, membre titulaire, a excusé son absence.

CORRESPONDANCE.

Par une lettre du Palais, Sa Majesté fait savoir qu'Elle assistera à la séance publique annuelle de la Classe, le dimanche 30 octobre, à 2 heures.

— Le Bureau de l'Académie royale de médecine remercie pour les invitations à la même solennité.

— M. le Ministre de l'Agriculture fait parvenir, en

copie, le procès-verbal du jugement du grand concours de peinture de cette année.

La proclamation des résultats figure au programme de la séance publique de la Classe.

— M. Frans Huygelen annonce l'envoi de la copie, en marbre, du *Silène antique*, faite à Rome, comme résultat de sa deuxième année d'études en qualité de grand prix du concours de sculpture de 1900.

JUGEMENT DES CONCOURS ANNUELS DE LA CLASSE POUR 1904.

PARTIE LITTÉRAIRE.

Rechercher par quelles voies la connaissance de l'histoire des beaux-arts peut être favorisée et le sentiment artistique peut être développé dans l'enseignement scolaire à tous les degrés.

Rapport de M. Max. Rooses, premier commissaire.

« Dans le courant du siècle dernier, l'art s'est conquis une place de plus en plus importante dans la vie des peuples civilisés. Des musées se sont ouverts de tous côtés et s'enrichissent de jour en jour autant des œuvres des maîtres anciens que des artistes contemporains; les États, les villes, des sociétés particulières organisent des expositions et construisent des palais pour les héberger; sur

nos places et dans nos parcs publics, les monuments élevés en l'honneur des manieurs du pinceau et du ciseau se multiplient; un écrivain néerlandais a pu intituler l'un de ses livres : *Le pays de Rembrandt*, et un autre : *Le pays de Rubens*, sans que personne ait trouvé à redire à cette nouvelle manière de placer un royaume sous le patronage d'un peintre. Mais on ne songe guère à répandre en égale mesure la connaissance des hommes et des choses que l'on glorifie de cette manière. Que représentent les figures en bronze qui, plus nombreuses que les rois et les princes, peuplent les grandes voies de nos villes? Un nombre restreint d'intellectuels le sait; le peuple l'ignore. Qu'admirons-nous dans les œuvres recueillies dans nos musées avec un soin pieux et à grand renfort d'argent? La grande masse des visiteurs n'y voit que des représentations d'histoire ou d'anecdotes plus ou moins dramatiques ou amusantes. Comment se fait-il que tel ou tel hôtel de ville ou telle église est bâtie dans un style aux ornements abondants et capricieux, aux arcs brisés, tandis que tel autre édifice s'orne de colonnes au fût simple, supportant des arcs en plein cintre? Pourquoi l'admiration générale se porte-t-elle vers telle œuvre et ne va-t-elle pas à telle autre, quoique toutes deux représentent le même sujet? Voilà des questions que non seulement le public illettré, mais encore celui qui a fréquenté nos écoles ne saurait résoudre et qu'il ne pose même pas. On a oublié d'allumer la lanterne qui devait répandre la lumière dans nos musées, dans nos expositions et sur nos monuments, sur notre vie artistique de jadis et d'aujourd'hui. Ce n'est pas seulement le défaut de connaissances positives ou d'érudition dans l'histoire des arts que nous signalons, c'est le manque de culture

du goût, l'insensibilité aux jouissances esthétiques que nous déplorons.

Une réforme est désirable et réclamée par de nombreux esprits qui se préoccupent de compléter le développement de la masse, d'augmenter et d'alliner les jouissances de l'homme. Nous n'oserions dire qu'un mouvement général ou large se soit produit dans cette direction, mais des voix autorisées se sont fait entendre dans des circonstances nombreuses et sur des terrains divers. Nous croyons, et des pédagogues illustres partagent cette manière de voir, que l'école doit réaliser la réforme que nous venons d'indiquer, et c'est ce qui nous amena à porter au programme du concours la question formulée plus haut.

Quatre réponses à cette question nous sont parvenues. Nous pouvons dire que toutes présentent des mérites sérieux, mais nous croyons devoir nous abstenir de les analyser dans leurs détails, parce que nous estimons qu'aucune n'est assez complète pour pouvoir prétendre au prix offert. Dans ces conditions, divulguer les solutions proposées par chacune d'elles serait empiéter sur les droits de l'auteur et priver celui-ci de la propriété exclusive du fruit de ses études.

Passons-les donc rapidement en revue pour justifier notre manière de voir.

Le n^o 1, rédigé en langue flamande, est un travail étendu et remarquable, joignant les mérites du fond aux qualités de la forme. Malheureusement, il est singulièrement incomplet. L'Académie avait demandé d'étudier les moyens de répandre la connaissance de l'histoire des arts et le goût esthétique dans nos écoles de tout grade. L'auteur ne s'est occupé que d'une partie, et d'une

partie restreinte, de la question. Il ne traite aucunement de l'enseignement de l'histoire de l'art, ou, s'il en dit un mot, c'est pour affirmer que l'école primaire n'a point à s'en occuper. Quant au développement du goût artistique, il ne l'examine qu'au point de vue de l'école primaire, s'abstenant de parler de l'enseignement moyen et des universités. Nous ne comprenons point ce qui a pu amener le concurrent à tronquer si considérablement un programme si nettement formulé, avec la conséquence inévitable pour lui de ne pouvoir prétendre au prix et au risque de ne jamais voir publier un travail auquel il s'est appliqué longuement et sérieusement.

Nous constatons que son mémoire étudie d'une manière approfondie la question du développement esthétique de l'enfant à l'école primaire. Il l'examine sous toutes ses faces avec largeur et minutie; il propose des solutions qui, si elles ne sont point neuves, sont pratiques et efficaces, et qu'il a puisées spécialement dans les travaux des pédagogues allemands; elles ont été examinées et admises au Congrès de Dresde, où la question portée à notre programme a été mise en discussion. Il expose ces idées avec clarté et avec chaleur; il a produit, en un mot, un travail de valeur sérieuse, mais qui, nous le répétons à regret, ne remplit pas les conditions requises pour pouvoir être couronné.

Le n° 2, *Artibus et Litteris*, est encore plus incomplet que le précédent. Le concurrent s'en explique : il a eu trop tard connaissance du sujet du concours et ne fournit qu'un travail fragmentaire. Celui-ci se compose d'un chapitre d'introduction traitant d'une manière générale de la réforme à introduire dans l'enseignement esthétique et

de deux chapitres, l'un étudiant l'artiste créant son œuvre, l'autre les premières impressions artistiques reçues par l'enfant. Ces vues sont développées avec une grande élévation de pensée, reposent sur une argumentation fortement documentée et sont présentées dans un style richement coloré. Malheureusement, comme il le constate lui-même, l'auteur a été arrêté au début de son travail et ne peut prétendre à une distinction.

Le n° 4, *Age quod agis*. L'auteur traite la question dans toute son étendue, s'occupant de l'enseignement de l'histoire de l'art dans les écoles de tout grade et du développement du sentiment artistique de l'écolier et de l'étudiant. Il s'étend spécialement sur la première partie de la question et ne consacre à la seconde partie : le développement du sens artistique, que trois pages des vingt-trois que contient son travail. Celui-ci est bien écrit, sainement raisonné; l'exposition est méthodique, mais le tout est superficiel; la seconde partie de la question surtout est traitée d'une manière par trop sommaire pour que nous puissions proposer ce travail pour le prix.

Le dernier mémoire, avec la devise : *L'art par l'École pour le Peuple*, réunit un ensemble de qualités qui le place au-dessus des autres. C'est surtout le développement du sens esthétique qu'il traite à certains points de vue d'une manière fort étendue et très approfondie. L'auteur est pédagogue, il ne s'en cache pas, et même nous ferons observer que sa personnalité est trop facile à reconnaître pour que la susceptibilité du règlement des concours ne s'en effarouche quelque peu.

Il s'étend longuement sur la méthode dont le dessin doit être enseigné, sur les vices des systèmes actuelle-

ment suivis, sur les avantages que présente celui qu'il a adopté. Cette partie comprend 40 pages in-folio des 106 que compte en tout le mémoire. Sans nier l'importance que peut avoir cette branche de l'enseignement pour le développement du goût esthétique des écoliers, nous estimons que l'auteur lui fait une place trop vaste et trop prépondérante dans l'ensemble des moyens propres à atteindre le but indiqué. Il n'a pas seulement accordé à l'enseignement du dessin une étendue disproportionnée en comparaison de celle réservée aux autres moyens préconisés, il traite cet enseignement plutôt à un point de vue technique que comme un auxiliaire dans l'ensemble des agents qui peuvent former le goût de l'enfant. Cette partie considérable de son travail s'écarte donc très sensiblement de la question posée, elle détruit l'unité du travail et en rend l'usage moins pratique et moins propre à être étudié par ceux qui cherchent à se rendre nettement compte de la voie à suivre pour utiliser l'ensemble de l'enseignement dans un but esthétique.

L'auteur indique d'autres moyens encore, choisis avec discernement et exposés avec clarté. Le seul défaut de cette partie de son travail est que l'énumération des moyens à employer nous semble incomplète.

Les chapitres du travail qui se rapportent à l'enseignement de l'histoire de l'art sont beaucoup plus sommaires. Une bonne partie en est consacrée à des considérations générales, une autre sert à exposer les moyens pratiques à employer pour garnir l'esprit de nos jeunes gens des éléments indispensables de cette connaissance. Les considérations générales témoignent d'une juste appréciation de l'utilité de l'étude en question et des lacunes à combler. La méthode à suivre pour remédier à l'état actuel des

choses est tracée d'une manière plutôt vague; le rôle à remplir par l'école primaire est à peine indiqué. Malgré ces côtés faibles, le travail possède une valeur réelle; mieux proportionné et complété en certaines parties, il deviendrait excellent et digne d'être proposé pour le prix.

Voulant donner à l'auteur l'occasion de le remanier dans ce sens, voulant fournir aux autres concurrents le moyen de rentrer dans la lice et de compléter, eux aussi, leur mémoire, nous proposons à la Classe de ne pas décerner le prix, mais de rapporter la question au programme d'un concours ultérieur. »



Rapport de M. Hymans, deuxième commissaire.

« La question inscrite, sous le n° 5, au programme des concours de la Classe des beaux-arts, et dont le texte est rappelé ci-dessus, a donné naissance à quatre mémoires. L'honorable premier commissaire fait ressortir leurs mérites. Écrits avec talent, avec verve; bien pensés, très compréhensifs, ils émanent d'auteurs certainement aptes à aborder la matière avec l'autorité requise. Non seulement ils portent l'empreinte d'une sérieuse expérience de ce qui a trait à la question; j'y constate, en plus, le charme que, toujours, emprunte un écrit à une conviction sincère et longuement formée.

Il ne s'agit point, cette fois, de travaux hâtifs, comme trop souvent en a reçu l'Académie, témoignant chez leurs auteurs de plus de souci d'éblouir que de faire œuvre utile et durable.

Et tel étant le cas, je trouve mon honorable et savant ami M. Rooses bien rigoureux dans ses conclusions. Non seulement, parmi les mémoires, il en est un absolument digne du prix, à mon gré; j'en distingue un autre auquel, me semble-t-il, revient une mention très honorable. J'estime que l'un et l'autre travail méritent de survivre au concours. Remettre celui-ci à l'année prochaine, c'est méconnaître la valeur d'études auxquelles s'attache un intérêt sérieux.

Le rapport de l'honorable premier commissaire déplore, et à juste titre, l'impossibilité où il se voit d'admettre à prétendre au prix deux des mémoires où la question du concours n'est pas traitée avec l'ampleur nécessaire.

Le mémoire n° 1, remarquable sous quantité de rapports, doit malheureusement être écarté, n'envisageant le problème à résoudre qu'au seul point de vue de l'instruction primaire.

L'auteur, brillant styliste, est pénétré de son sujet. Il passe en revue les intelligentes initiatives de certains éducateurs allemands et anglais, rappelle les travaux des professeurs Conrad Lange et Alfred Lichtwark, préconise une quantité de mesures dont l'introduction serait propre à faire naître et à propager parmi l'enfance scolaire le goût du beau.

An fond, je ne suis pas très convaincu de l'efficacité des moyens en ce qui concerne la Belgique. Si c'est par l'école qu'il faut agir, c'est donc par le maître qu'il faut débiter, et où le pauvre instituteur de campagne trouvera-t-il le moyen de cultiver son goût, chose essentielle en l'espèce?

Tout ce que nous dit l'auteur est du plus puissant intérêt; ses aspirations élevées sont dignes d'éloge.

Malheureusement, l'application de ses vues me paraît presque irréalisable en pratique, toujours, bien entendu, en ce qui concerne notre pays.

« L'enfant normal est un artiste en germe », dit l'auteur du mémoire n° 5 : *L'art par l'École pour le Peuple*. Si cela était, la question se simplifierait du tout au tout. Certes nous avons beaucoup d'artistes; nous en avons même trop au gré de bien des esprits sérieux. J'ai peine à croire que tous le soient d'instinct. Et même, si cela est, je ne vois pas, d'autre part, que leur sens du beau se soit développé d'une manière notable, même par une longue fréquentation des académies. Bref, la question demeure complexe.

J'en ignore point que, selon Tolstoï (*Qu'est-ce que l'art?*), « l'homme du peuple, le travailleur au sens droit, comprend facilement tout art vraiment élevé ». C'était également la théorie affirmée par la première République française, alors qu'elle supprimait les jurys d'artistes pour leur substituer les jurys d'hommes du peuple, réputés plus près de la nature.

Nous sommes, à mon sens, très éloignés de l'idéal rêvé par le poète qu'est l'auteur du mémoire n° 1. La question inscrite au programme du concours se justifie d'ailleurs, et amplement. L'auteur d'un de nos mémoires assure que, dans un établissement supérieur d'instruction, il put constater l'ignorance totale des élèves en matière d'art. Les noms des grands artistes étaient pour elles — il s'agissait de jeunes filles — des mots vides de sens. Pas une n'avait franchi le seuil d'un musée!

J'ai moi-même, et à plus d'une reprise, constaté, au cours d'une conversation avec des hommes d'une situation considérable dans la science, que, même de très

loin, ils n'avaient pas la notion des choses de l'art; que même les noms des principaux artistes belges leur étaient étrangers.

On voit à quel haut degré il importe de faire une place à l'histoire des beaux-arts dans l'enseignement général.

Avec l'aide de projections lumineuses, l'attrait des leçons vient favoriser merveilleusement l'étude d'une branche naguère abstraite. Point de phraséologie fatigante : voir c'est retenir. L'éducation de l'esprit et l'éducation de l'œil vont de pair.

Si l'auteur du mémoire n° 1 avait poussé son étude au delà du domaine de l'instruction primaire, tout me porte à croire qu'il eût mérité la palme. Malheureusement, comme le dit M. Rooses, il s'est volontairement privé du droit au prix.

J'en dois dire autant du mémoire n° 2, *Artibus et Literis* : « une première partie à peine ébauchée », au gré même de l'auteur.

Pourquoi nous l'avoir envoyée alors? Le concurrent s'en explique. Il désire voir remettre le concours à l'année prochaine. Cela lui permettra de compléter son œuvre, se limitant à *vingt* pages.

Si nous n'étions saisis que de ce seul mémoire, je proposerais à la Classe de satisfaire à la demande. Le mémoire s'annonce comme devant être remarquable, j'en conviens, mais d'autres concurrents se présentent. Ils ont, eux, travaillé le sujet, fait preuve de compétence. J'estime qu'en acquiesçant au désir d'un compétiteur, à tout le moins fautif, nous nous exposerions à des critiques légitimes.

L'Académie porte des questions à son programme; elle s'attend à les voir traitées d'une manière complète. C'est

même la condition essentielle du concours. N'y point satisfait, c'est d'avance renoncer au prix. Je reconnais qu'en l'occurrence c'est fâcheux. *Dura lex, sed lex.*

Vient le mémoire n° 5 : *L'art par l'École pour le Peuple*. Très intéressant à des points de vue divers, ce travail, comme le fait observer l'honorable premier commissaire, fait à la partie didactique une part exagérée. Il semble que l'auteur n'ait pas bien saisi la portée du programme. L'Académie ne demandait pas l'examen critique des méthodes d'enseignement du dessin : il s'agit de la diffusion du sentiment esthétique. Je crois, avec l'auteur, que le dessin en est une condition, mais pas au degré où l'envisage son intéressant travail. La question lui est familière, il s'y étend avec une complaisance marquée et qui, peut-être, l'absorbe trop. Néanmoins, il a fait preuve d'un sérieux talent d'exposition. Si la Classe disposait d'un second prix, je n'hésiterais pas à proposer le mémoire n° 5 comme l'ayant pleinement mérité.

Le n° 4, *Age quod agis*, est de la part de mon honorable confrère, M. Rooses, l'objet d'un éloge auquel je souscris sans réserve. « L'auteur, comme le dit le rapport, traite la question dans toute son étendue, s'occupant de l'enseignement de l'histoire de l'art dans les écoles de tout grade et du développement du sentiment artistique de l'écolier et de l'étudiant. »

M. Rooses constate encore que le mémoire est bien écrit, sainement raisonné, d'exposition méthodique.

A ces qualités sérieuses, notre savant confrère oppose le reproche d'être trop sommaire.

J'ai tenu à relire plusieurs fois le travail pour m'assurer de la justesse de cette critique. J'avoue avoir trouvé

l'œuvre très nourrie, son développement normal. Elle dit ce qu'elle doit dire et, de plus, sous une forme distinguée.

L'auteur, il est vrai, ne consacre que trois pages au développement du sens esthétique. Mais le chapitre débute par cette phrase : « Ce chapitre sera court, la plupart des moyens indiqués pour l'enseignement de l'histoire des beaux-arts devant nécessairement concourir au développement du bon goût et du sentiment du beau. »

Je ne me rallie pas sans réserve à toutes les idées de l'auteur. Il a tort, à mon avis, de vouloir, pour l'illustration des livres de classe, des photographies. J'estime, avec lui, que les planches doivent être irréprochables pour ne pas déformer le goût de l'élève. En revanche, il ne faut pas faire abstraction de l'influence d'une œuvre artistique sur la direction des penchants d'un jeune homme. La photographie ne résume pas; or, pour être compris, il faut résumer.

Cette réserve toutefois ne m'empêche pas de trouver le mémoire de très sérieuse valeur. Ce qu'y pourra ajouter l'auteur n'en augmentera pas de beaucoup la portée. La question du concours y est abordée avec une réelle hauteur de vues et une compétence indiscutable.

Comme conclusion, j'ai l'honneur de proposer à la Classe des beaux-arts de décerner le prix au mémoire n° 4 : *Age quod agis*, et d'accorder une mention honorable au mémoire n° 5 : *L'art par l'École pour le Peuple*.

Rapport de M. Émile Mathieu, troisième commissaire.

« Quelque hautement pensé, quelque élégamment écrit que soit le mémoire n° 4, *Age quod agis*, le n° 5 s'impose à mes préférences par la solidité du plan, la précision des idées, l'abondance des indications pratiques, la sobriété, la netteté du style. Ce qui a coupé court à toute hésitation chez moi, — et je remercie mes honorables confrères de m'avoir permis de glaner cette gerbe dans le champ de leurs investigations, — c'est l'importance que l'auteur du mémoire n° 5 attache à la musique comme moyen de développer le sentiment esthétique chez l'enfant et chez l'adulte.

J'ai lu avec le plus vif intérêt les vingt pages qu'il consacre à cette partie de son travail, tandis que l'auteur du mémoire n° 4 semble ignorer l'existence même de la musique comme moyen d'éducation. Serait-ce qu'il n'y a pas lieu de recourir à l'art des sons pour provoquer l'éveil du sentiment esthétique? Quoi qu'il en soit, le mémoire n° 4 laisse entièrement de côté tout ce qui a rapport à l'éducation musicale de l'enfant, par la monodie, — de l'adulte, par l'audition et l'exécution d'œuvres vocales et instrumentales.

Je me range donc à l'opinion de M. Rooses pour classer premier le mémoire n° 5.

Mais où je me sépare de mon honorable confrère, c'est quand il propose de ne point décerner le prix et de remettre la question au concours, afin, dit-il, de donner à l'auteur l'occasion de remanier, de compléter son travail.

Outre qu'il y a toujours moyen d'améliorer, de modi-

fier, je vois à cette demi-solution un sérieux inconvénient. Si dès à présent la personnalité de l'auteur peut se deviner à l'individualité de son style, de sa méthode, n'est-il pas à craindre qu'elle ne s'affirme plus nettement encore dans un mémoire remanié, développé, et que l'honorable premier commissaire ne se voie forcé de s'abstenir par scrupule de conscience?

Je propose donc à la Classe de décerner le prix au mémoire n° 5, *L'art par l'École pour le Peuple*, et une mention honorable au n° 4, *Age quod agis.* »

—

Rapport de M. Fl. van Duyse, quatrième commissaire.

« Les deux premiers commissaires, MM. Rooses et Hymans, se trouvent d'accord pour écarter du concours les mémoires n° 1 et n° 2; celui-ci, parce que, de l'aveu de son auteur, il est incomplet; le n° 1, comme n'examinant la question qu'au seul point de vue de l'enseignement primaire, et devant dès lors être considéré également comme incomplet.

Le troisième commissaire, M. Mathieu, ne s'occupant que des mémoires n° 5 et n° 4, se rallie tacitement, en ce qui concerne les deux premiers, à l'avis de MM. Rooses et Hymans.

Les concurrents se trouvent ainsi réduits au nombre de deux.

M. Rooses estime que l'auteur du mémoire n° 4 (*Age quod agis*) a traité la question dans toute son étendue, mais qu'il s'est spécialement attaché à la première partie : « Rechercher par quelles voies la connaissance de l'his-

toire des beaux-arts peut être favorisée dans l'enseignement à tous les degrés » ; tandis que la réponse à la seconde partie : « Rechercher par quelles voies le sentiment artistique peut être développé dans le même enseignement », est écourtée. Le premier commissaire est d'avis que la réponse à cette seconde partie est trop sommaire. Quoiqu'il reconnaisse que le travail est bien écrit, sérieusement raisonné, méthodiquement exposé, le tout lui paraît trop superficiellement traité.

Aux yeux du même rapporteur, le mémoire n° 5 (*L'art par l'École pour le Peuple*) réunit un ensemble de qualités qui le place au-dessus du mémoire n° 4. Cependant M. Rooses juge que l'auteur du mémoire n° 5 accorde trop de développement à la partie technique ; 45 pages in-folio, sur 106 que comporte tout le mémoire, sont consacrées à l'école du dessin. « L'auteur », dit M. Rooses, « s'écarte donc très sensiblement de la question posée ». Aussi bien le rapporteur conclut que, mieux proportionné et complété en certaines parties, ce travail deviendrait excellent et digne d'être proposé pour le prix.

M. Hymans se trouve d'accord avec M. Rooses pour dire que l'auteur du mémoire n° 5 a fait à la partie didactique une place exagérée. Les deux commissaires sont, de plus, unanimes à déclarer que l'auteur n'a pas fidèlement observé le programme qui lui était tracé. M. Hymans fait ressortir ce point : « L'Académie », dit-il, « ne demandait pas l'examen critique des *methodes* d'enseignement du dessin : il s'agit de la diffusion du sentiment esthétique ». Cela est fort juste. L'Académie s'est placée au point de vue le plus élevé. Elle demande par quelles *voies* et non par quelles *methodes* la

connaissance de l'histoire des beaux-arts peut être favorisée, le sentiment artistique développé. L'un est la conséquence logique de l'autre. Pourquoi donc l'auteur du mémoire n° 5, renversant la question, examine-t-il, dans la première partie, de quelle manière le sentiment artistique peut être développé, et, dans la seconde, comment la connaissance de l'histoire des beaux-arts peut être favorisée ?

Le fait d'avoir dessiné d'après tel ou tel système, d'avoir modelé selon tel autre, — car l'auteur propose l'installation d'un cours de modelage, — ne suffit pas à développer le sens esthétique. Il se rencontre d'excellents critiques d'art qui jamais n'ont manié le crayon ni le pinceau; tandis qu'il n'est pas démontré — ainsi que le dit M. Hymans — que le sens du beau se soit toujours développé d'une façon notable, même par une longue fréquentation des académies.

Ne voyons-nous pas d'excellents virtuoses, nourris de la musique de Bach et de Beethoven, fournir des compositions musicales d'une désespérante médiocrité?

M. Rooses n'a qu'un reproche à faire au mémoire n° 4 : il le trouve trop superficiel. Mais, accompagné de tous les éloges que le premier commissaire décerne à ce même mémoire, le mot « superficiel » ne peut, croyons-nous, être pris dans une acception trop rigoureuse, mais semble plutôt devoir s'interpréter dans le sens de « trop sommaire », expression employée par le rapporteur lui-même.

M. Hymans estime, au contraire, que ce travail est très nourri, qu'il a son développement normal, et propose de lui décerner le prix.

Notre honorable confrère M. Mathieu fait remarquer cependant que l'auteur du mémoire n° 4 ne traite pas la

question au point de vue musical. Ce qui l'a surtout déterminé à accorder ses préférences au mémoire n° 3, ce qui a coupé court, chez lui, à toute hésitation, c'est que l'auteur de ce dernier travail a consacré un chapitre entier à la musique.

Nous devons rendre grâce à notre honorable confrère d'avoir formulé cette objection et d'avoir appelé sur ce point l'attention de l'Académie. Mais on peut différer d'avis avec lui sur la valeur, le mérite de cette partie du mémoire n° 3.

L'auteur de ce travail voudrait voir revivre nos anciennes chansons populaires aujourd'hui délaissées, souvent remplacées par des refrains orduriers. — Rien de mieux. — Les vieilles chansons de nos ancêtres sont oubliées ou méprisées. — La chose est plus ou moins exacte. Mais, à coup sûr, nos chansons populaires n'ont pas été créées en vue de l'enseignement primaire. Et précisément un professeur de l'École de musique primaire supérieure et de l'École normale pour instituteurs à Bruxelles, M. G.-E. Doehaerd, en publiant un petit recueil intitulé : *Melodieën voor school en huis* (Brussel, J. Lebègue en Cie, s. d.), a cherché à faire revivre pour les enfants une vingtaine de chansons anciennes puisées dans les recueils de Willems et de de Consemaker. Si judicieux qu'ait été le choix, M. Doehaerd s'est vu forcé de ne publier qu'une ou deux strophes du texte.

L'auteur du mémoire n° 3 reconnaît d'ailleurs que les textes « pourraient être rajeunis, retouchés, modifiés ». Il doit donc convenir que de nos chansons anciennes on ne pourrait, en réalité, utiliser que quelques mélodies. Encore celles-ci devraient-elles appartenir à la tonalité moderne, car la modalité ancienne ne convient certainement pas à l'école primaire.

Il y aurait donc lieu de recourir à des chants simples et faciles, que l'auteur du mémoire n'est pas le dernier à réclamer; mais encore faudrait-il, avant toutes choses, que ces chants fussent correctement prosodiés et notés.

L'auteur du mémoire n° 5 proteste avec raison contre les compositions de grande envergure exécutées lors des distributions de prix. Mais il a tort, croyons-nous, de s'élever contre la notation musicale ordinaire. Que la notation chiffrée soit prescrite par les instructions ministérielles, cela ne suffit pas à nous convaincre de sa supériorité. Sans doute, cette dernière peut fournir des résultats immédiats; mais le moindre inconvénient de ce système est d'obliger celui qui y a été soumis, à recommencer son éducation lorsqu'il voudra pratiquer la musique des musiciens.

En ce qui concerne la musique, le programme des écoles normales est, d'après l'auteur, — qui ne nous dit pas en quoi ce programme consiste, — à l'abri de toute critique. « Enseigné comme le veulent les instructions ministérielles, il doit donner de bons résultats. » Nous voulons bien croire l'auteur sur parole. Mais pour l'enseignement supérieur? Le mémoire est muet sur ce point. Cependant des cours d'histoire et d'esthétique de la musique sont institués dans des universités allemandes, et récemment une chaire de ce genre a été créée à l'Université d'Amsterdam.

Au point de vue musical, la question n'a donc pas été traitée d'une manière complète.

Nous passons sur la gymnastique esthétique, la danse, l'eurythmie, l'orchestrique (erreur de plume, sans doute, pour orchestrique), auxquelles l'auteur du mémoire n° 5 a cru devoir également consacrer un chapitre, et nous croyons pouvoir dire qu'en admettant que le chapitre

réserve à la musique fût traité de manière parfaite, encore l'on ne pourrait faire grief à l'auteur du mémoire n° 4 d'avoir passé ce point sous silence.

Nous avons entendu, au cours de la dernière séance, l'honorable M. Rooses déclarer que l'expression « beaux-arts » désigne plus spécialement les arts plastiques, à l'exclusion de la musique. En effet, et pour ne citer que ces exemples, le programme de l'*École nationale et spéciale des beaux-arts, à Paris*, ne comporte pas l'enseignement de la musique; il en est de même de celui de l'*Académie des beaux-arts d'Anvers*. Au surplus, les rapports de MM. Rooses et Hymans fournissent surabondamment la preuve qu'eux-mêmes n'ont pas songé un seul instant à envisager la question mise au concours comme devant être également traitée au point de vue de la musique.

Dès lors, comment pourrait-on reprocher à un concurrent de ne pas avoir donné à la question une interprétation autre que celle de nos honorables confrères? Il semble que, dans ces conditions, l'Académie doive s'en prendre à elle-même d'avoir inscrit au programme une question susceptible d'une interprétation plus ou moins large, et qu'elle ne puisse rendre responsable l'auteur d'un mémoire complet par lui-même, de ne pas avoir donné à son travail une extension non prévue par les termes du programme, — j'allais dire : du contrat.

Rien n'empêche d'ailleurs l'Académie de mettre au concours la même question séparément en ce qui concerne la musique. Le sujet est des plus intéressants et vaut certainement d'être traité d'une manière spéciale.

Je me résume et je conclus.

MM. Rooses et Mathieu reconnaissent les mérites du mémoire n° 4. Je me joins à M. Hymans pour proposer

le prix en faveur de ce travail. La précision, la concision dont l'auteur fait preuve, l'emportent, à mon sens, sur l'étendue et l'abondance du mémoire n° 5, auquel un seul des rapporteurs, M. Mathieu, propose d'attribuer la palme.

L'auteur du mémoire n° 4, sans s'égarer dans les détails, nous dit ce qu'il doit nous dire, *non multa sed multum* : beaucoup de choses en peu de pages. Il nous apprend de quelle manière l'enseignement, aux divers degrés, pourra, sans se substituer aux académies de dessin et de peinture, sans s'écarter des limites qui lui sont assignées, non pas faire de chaque élève un artiste, mais inspirer à tous le respect des artistes et de leurs œuvres et, autant que possible, l'amour de l'art. »

La Classe, après avoir décidé qu'elle décernera le prix proposé, l'accorde en partage aux auteurs des mémoires n° 5 (Alexis Sluys, directeur de l'École normale de Bruxelles) et n° 4 (Henry Rousseau, conservateur adjoint aux Musées royaux du Parc du Cinquantenaire).

ART APPLIQUÉ.

La Classe adoptant les avis émis dans sa séance du 15 octobre, par les Sections de gravure et de sculpture, décerne le prix de 800 francs à M. Henri Van Haelen, auteur du portrait gravé de M^{er} Hebbelynck.

Elle n'accorde pas de récompense aux projets soumis pour le concours de sculpture.



CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance publique du dimanche 50 octobre 1904.

M. le comte J. DE LALAING, directeur.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sur l'invitation de Sa Majesté, qui honore la séance de Sa présence, M. le baron Descamps, président de l'Académie et directeur de la Classe des lettres, assiste à la cérémonie dans la loge royale.

M. Léon Fredericq, directeur de la Classe des sciences, et F.-A. Gevaert, vice-directeur de la Classe des beaux-arts, prennent place au bureau.

Sont présents : MM. Éd. Fétis, G. De Groot, Gustave Biot, H. Hymans, Th. Vinçotte, J. Robie, G. Huberti, Éd. Van Even, Ch. Tardieu, J. Winders, Ém. Janlet, H. Maquet, Ém. Mathieu, Eug. Smits, Xav. Mellery, Léon Frédéric, Ern. Acker, *membres*; L. Solvay et J. Dillens, *correspondants*.

Assistent à la séance :

CLASSE DES SCIENCES. — MM. C. Malaise, F. Folie, Michel Mourlon, J. Neuberg, A. Lancaster, L. Errera, Paul Pelseneer, *membres*; Th. Durand, *correspondant*.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — MM. G. Monchamp, *vice-directeur*; T.-J. Lamy, A. Giron, Mesdach de ter Kiele, E. Discailles, D. Mercier, *membres*.

A 2 heures, le Bureau des trois Classes va recevoir le Roi, au pied de l'escalier d'honneur, pour Le conduire dans Sa loge, où Il est salué par les acclamations de l'Assemblée.

De la tolérance en matière d'art; discours par le comte J. de Lalaing, directeur de la Classe des beaux-arts.

Une loi à laquelle j'obéis sans la comprendre veut que, une fois l'an, à l'appel du sort, l'un de nous — gens d'ébauchoir, de pinceau, de lyre ou de compas — trempe une plume inexpérimentée et gauche dans l'encrier des gens de lettres et fasse un discours.

Et voyez avec quelle ironie le moment est choisi : vous êtes ici venus conviés à une fête musicale dont le programme charmant est déjà sous vos yeux, dont les apprêts ornent déjà cette estrade, et c'est à ce moment que timide audacieux, m'interposant entre la coupe et les lèvres, je me lève pour balbutier un art que j'ignore devant un public dont je retarde le plaisir. Je sens que, de toutes les qualités qui font l'orateur, je ne pourrai atteindre qu'à une seule : la brièveté. Je serai bref, la prudence le veut.

J'ai choisi pour thème de ces quelques réflexions la tolérance en matière artistique. Cette vertu m'ayant toujours paru rare, je pensais qu'elle échapperait par là à la banalité du cent fois dit. Quelques instants d'attention

m'ont amené à voir que mon thème était plus que rare : inexistant ; que mon objectif était une négative ; et, si je me suis obstiné à maintenir ce thème, c'est que son contraire, l'intolérance, m'ouvrait un champ par trop vaste, excluant la brièveté.

Il est une lecture attachante entre toutes, mais qui nous laisse souvent rêveurs et mécontents, c'est celle de la biographie intime de ceux dont la notoriété leur a valu les honneurs du dictionnaire historique. Notre mémoire n'avait gardé de ces noms, trop nombreux, que le bilan rapide de leur œuvre, se soldant en profit ou perte, leur donnant plutôt un classement qu'une individualité. Et combien intéressant, alors, de suivre avec eux par la lecture d'une biographie, le sentier obscur ou la large voie ensoleillée, parfois le calvaire douloureux qui les a menés à la célébrité !

Nous les voyons subissant le laminoir de la vie, se débattant dans la gangue et les scories qui masquaient le métal pur de leur œuvre. Nous les voyons là tels qu'ils paraissent à leur génération, et avant que la mort eût effacé, comme sur le masque humain, les petites rides inquiètes ou puériles. C'est ainsi que les mémoires trop intimes des grands disparus sont parfois diminuants ; un effet contraire aux lois de l'optique les rapetisse en les rapprochant, et nous en souffrons comme d'un appauvrissement du patrimoine humain.

Il nous déplaît de voir un Lamartine aux prises avec des besoins d'argent. Nous le savions, sans doute, bourreau d'argent ; mais nous avons réussi à l'oublier, pour ne penser qu'au poète-législateur, « siégeant au plafond ». Mais, passe pour les accidents de la vie matérielle. Nous admettons que la large houpelande du poète

ait accroché bien des ronces au passage ; il nous plaît même de le voir inattentif aux obstacles mineurs, à la poussière de la route. Mais voici où les grands hommes nous blessent et trompent notre espoir : c'est lorsque parfois, hargneux et hors de sens, ils apostrophent rageusement l'homme de génie leur frère, leur émule, dont le nom respecté à l'égal du leur est gravé à côté du leur sur les stèles glorieuses. Qu'un Berlioz ait pu conspuer un Wagner nous semble inexplicable, à nous qui avons placé ces deux étoiles dans notre ciel. Notre ciel, voilà peut-être le mot qui expliquera le choquant de la situation. Notre ciel est vaste, en effet, mais notre terre est plus petite, et peut-être n'y avait-il pas de place, de leur vivant, dans le règne de l'art, pour deux sceptres : celui de Gluck et de Piccini, celui de Berlioz et de Wagner.

C'est que nous jugeons par deux moyens, par deux lentilles égales : l'une à longue portée, orientée vers le passé, nous sert aux classements historiques : c'est la Raison. L'autre, à foyer court et déformant, est braquée sur nos proches : c'est le cœur. La raison est presbyte, approuve ou désapprouve, mais ne hait pas, ayant le regard assez calme et l'angle de vision assez large pour inclure les causes avec les effets, les excuses, les atténuations avec le blâme. Mais le cœur est myope et partial, il a la température du sang, il tient pour traîtresse toute concession, et hait parce que haïr est la fonction complémentaire d'aimer. Il veut aimer sans partage et faire régner dans son ciel unique son Dieu unique.

Comment alors concilier ces deux phases de l'esprit humain ? Comment obtenir leur collaboration dans une pensée de tolérance, quand l'une se conjugue dans le passé, de préférence, et l'autre dans le présent et volontiers à

l'impératif? La postérité nous jugera! Sans doute, mais non pas comme nous l'entendons. Nous sommes nous-mêmes la postérité pour l'époque de 1850, et qu'avons-nous fait pour les champions de cette querelle homérique entre Ingres et Delacroix? Qu'avons-nous fait, sinon d'empoigner les deux combattants et les porter tous les deux en triomphe au Temple de Mémoire? Honneur posthume qu'ils n'auraient probablement jamais accepté de partager.

Nous ne sommes pas meilleurs que nos pères, et comment le serions-nous? Déjà pour eux les questions d'art étaient liées en faisceau avec les difficultés de vivre, les concurrences, la bousculade où les coudes se gênent, où il faut sortir de la voie directe pour avancer. Aujourd'hui, quelle aggravation! Nous sommes à la fois plus tassés et mieux armés. La science de la réclame a fait des progrès même dans les sphères artistiques. Les questions controversées, jadis presque locales, sont internationalisées promptement par les mille voix de la presse, et nous nous faisons des partisans par télégraphe.

Même les ancêtres, si leur exemple peut servir notre cause moderne, seront appelés d'outre-tombe pour grossir nos rangs. On mettra dans leurs bouches closes des mots qu'ils n'ont jamais prononcés, ou qu'ils ont prononcés autrement; et, sur une phrase découpée de son contexte, on conclura à une approbation prophétique d'une cause qu'ils n'ont point connue. Aimer une chose sans haïr ce qui est opposé, approuver une idée et son contraire, c'est plus que nous ne pouvons faire tant que la poussière de la lutte grise nos cerveaux et que l'ennemi est encore debout. Et n'acceptons pas pour tolérance ce qui n'en est que la parodie raffinée et décadente, l'esprit critique qui,

ayant cessé d'être producteur et concurrent, se fait une vertu facile d'un tolérant éeclectisme, qui n'est au fond que de l'indifférence. Non, il n'y aura jamais d'adoucissements aux accents de l'intolérance que ceux qu'apportent aux âmes sincères la pensée généreuse que l'ennemi peut être sincère aussi et se tromper généreusement.

Notre vie est courte. Plus courte encore est la période de production artistique dont nous sommes jaloux et économes. Elle est pourtant longue assez pour voir et subir les fluctuations d'une vogue inconstante et de fréquents changements de snobisme. Soyons prudents dans nos ostracismes; soyons-le pour des motifs secondaires et moins nobles, si les meilleurs ne nous touchent pas, pour que la postérité contemporaine, si j'ose me servir de ce paradoxe, jugeant qu'à la violence de notre cœur se mêle un peu trop de raison, ne nous récuse comme des représentants compromettants et trop extrêmes d'une cause qui veut être défendue avec plus de dignité.

M. le Secrétaire perpétuel proclame ensuite, de la manière suivante, le résultat des concours :

CONCOURS ANNUEL DE 1904.

PARTIE LITTÉRAIRE.

Quatre mémoires ont été reçus en réponse à la question suivante :

Rechercher par quelles voies la connaissance de l'histoire des beaux-arts peut être favorisée et le sentiment artistique

peut être développé dans l'enseignement scolaire à tous les degrés.

La Classe a décerné en partage le prix de 800 francs à M. Henry Rousseau, conservateur adjoint des Musées royaux du Cinquantenaire, auteur du mémoire *Age quod agis*, et à M. Alexis Sluys, directeur de l'École normale de Bruxelles, pour son mémoire *L'art par l'École pour le Peuple*.

Ces Messieurs sont venus recevoir, de la main du Roi, le diplôme de leur récompense.

ART APPLIQUÉ.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

On demande le portrait en buste, gravé en taille-douce, d'un personnage belge vivant.

Six portraits ont été reçus.

La Classe a décerné le prix de 800 francs à l'auteur de la gravure portant pour devise : *Minerve*.

Conséquemment, M. Henri Van Halen, à Schaerbeek, est venu également recevoir le diplôme de sa récompense.

SCULPTURE.

On demande le projet d'un groupe pour décorer le centre du terre-plein du rond-point de la rue de la Loi, à Bruxelles.

Le choix du sujet ou motif, ainsi que l'importance de

l'œuvre, ont été laissés entièrement à l'appréciation des concurrents.

Prix : 4,000 francs.

Trois projets ont été soumis.

La Classe n'a pas décerné de récompense.

PRIX DU GOUVERNEMENT POUR 1904.

GRAND CONCOURS DE PEINTURE.

Comme suite aux délibérations du jury qui a jugé ce concours, le *grand prix* a été attribué, à l'unanimité, à M. Walter Vaes, d'Anvers;

Un *second prix* a été accordé à M. Joseph English, d'Anvers;

Une *mention honorable*, à M. Camille Lambert, d'Arlon.

La séance s'est terminée par l'exécution de la cantate de M. L.-F. Delune (second prix à l'unanimité du grand concours de composition musicale de 1905), écrite sur le poème de M. Lucien Solvay, *La Chanson d'Halewyn*.

OUVRAGES PRÉSENTES.

Gobert (Théodore). La loterie à Liège dans les siècles passés. Liège, 1904; in-8° (43 p.).

Gielkens (Émile). Ésope. Drame. Bruxelles, 1904; in-12 (viii-265 p.).

Van den Gheyn (J.). Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, tome IV : Jurisprudence et Philosophie. Bruxelles, 1904; in-8°.

Spoelbergh de Lovenjoul (Vicomtesse de). Belgique charitable. Nouvelle édition refondue et complétée par M^{me} Ch. Vloeberghs. Préface de M. Aug. Beernaert, ministre d'État. Bruxelles, 1904; in-8° (xxxviii-790 p.).

Hardy (Adolphe). La Route enchantée. Poésies. Paris, 1904; in-12 (xx-186 p.).

Bergmans (Paul) et Heins (Armand). Gand. Promenade pittoresque. Gand, 1904; in-12 (36 p. et un plan).

du Chastel de la Howarderie-Neuwireuil (le comte). Épitaphes de l'église de Jollain-Merlain et inscriptions de ses cloches. Soignies, 1904; extr. in-8° (14 p.).

— *Jadis*. Questionnaire d'histoire et d'archéologie pour tout l'ancien territoire de la Belgique féodale, nos 6 et 7. Bruxelles, 1904; 2 cah. in-8°.

Rudelsheim (Dr. Marten). Sprokkelingen over de Brusselsche rederijkkamers. Bruxelles, 1904; in-8° (10 p.).

Lagasse-de Locht. Assemblée générale et réglementaire

de la Commission royale des monuments du 12 octobre 1903. Bruxelles, 1904; in-8°.

Loë (Baron Alfred de). Fouille d'un cimetière du premier âge du fer à Biez (Brabant). Bruxelles, 1898; extr. in-8° (15 p.).

— Statuettes en bronze trouvées à Anderlecht, près de Bruxelles, et à Tirlemont. Bruxelles, 1898; extr. in-8° (7 p., fig.).

— Exploration des tombelles de Sibret. Bruxelles, 1898; extr. in-8° (5 p.).

— Exploration d'un tumulus belgo-romain, appelé la tombe d'Herbays, à Piétrain (Brabant). Bruxelles, 1899; extr. in-8° (13 p., fig.).

— Statuette de Mercure trouvée à Givry. Bruxelles, 1899; extr. in-8° (8 p. et fig.).

— Les accroissements de la section d'ethnographie ancienne des Musées royaux du Cinquanteaire en 1895 et en 1896. Bruxelles, 1900; extr. in-8° (62 p.).

— Découverte de palafittes en Belgique. Paris, 1900; extr. in-8° (11 p.).

— Rapport sur le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Paris, 1900. Bruxelles, 1901; in-8° (9 p.).

— La station préhistorique belgo-romaine et franque de la Panne, commune d'Adinkerke. Bruxelles, 1902; extr. in-8° (8 p.).

— Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société d'archéologie de Bruxelles pendant l'exercice de 1901. Bruxelles, 1902; extr. in-8° (37 p.).

Waltzing (J.-P.). A propos d'un monument romain d'Arlon. Bruxelles, 1904; in-8° (12 p.).

— Liber memorialis de la manifestation organisée en l'honneur de M. J.-P. Waltzing, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Liège, 1904; in-8° (44 p.).

Fontaine (Th.). Sommaire de l'économie politique. Bruxelles, 1904; in-8° (77 p.).

Collection Raoul Warocqué. Antiquités égyptiennes, grecques et romaines, nos 101-240. Mariemont, 1904; pet. in-4° (83 p.).

BRUXELLES. *Ministère de l'Agriculture*. Modifications à introduire dans le louage des biens ruraux. Les us et coutumes en matière de louage et du droit de propriété; par M. Henri Drion. Première partie : Les coutumes des Flandres. Bruxelles, 1900; in-8°.

— *Department of Industrie and Labour. Belgium*. Its institutions, industries and commerce. General notes, collected and published under the direction of the general commissariat of Belgium. 1904; in-8° (528 p., illustrations).

Bibliothèque coloniale internationale. Compte rendu de la session tenue à Wiesbaden, en 1904.

Caisse générale d'épargne et de retraite. Tables belges, 1904. Tables de mortalité dressées au moyen des recensements décennaux de 1880, 1890, 1900 et des listes mortuaires des années 1892, 1893, .. 1901, par l'Actuariat de la Caisse générale. Bruxelles, 1904; gr. in-8° (19 p.).

GAND. *Kon. vlaamsche Academie*. Bijvoegsel aan de bijdrage tot een Hagelandsch idioticon; door D. Claes. 1904.

— Bibliographie van den vlaamschen taalstrijd, door

Th. Coopman en Jan Broeckaert, deel I, 1787-1844. 1904.

— Onze taal in het onderwijs (Gustaaf Segers). 1904.

HALLE. *Verein für Erdkunde*. Mitteilungen, 1904.

VIENNE. *Kaisertl. Akademie der Wissenschaften*. Denkschriften, Band L, 1904; in-4°.

Paulus (l'abbé E.). Annales de Baltus (1724-1756), publiées d'après le manuscrit original. Metz, 1904; in-8°.

Arellano (Don Rafael Ramirez de). La banda real de Castilla. Cordova, 1899; in-12 (63 p.).

FRANCE.

Chevalier (Ulysse). Compte de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné de 1361 à 1369. Romans, 1886; in-8° (vii-74 p.).

— Itinéraire des Dauphins de la troisième race : Anne et Humbert 1^{er}, Jean II, Guigues XII et Humbert II [1282-1355] (62 p.).

— Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier et Chronique de Saint-Pierre du Puy. Cartulaire du prieuré de Paray-de-Monial et visites de l'ordre de Cluny. Montbéliard, 1891; in-8° (LIV-220 p.).

Chevalier (Ulysse). Les bibliographies locales. Lyon, 1891 ; in-8° (11 p.).

— Documents historiques inédits sur le Dauphiné, 8^e livraison. Vie et miracles de la bienheureuse Philippe de Chantemilan. Valence, 1894 ; in-8° (XLII-100 p.).

— Notice sur le bréviaire manuscrit n° 1285 du Fonds latin de la Bibliothèque nationale à Paris. Valence 1896 ; in-8° (12 p.).

— Repertorium Hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Église latine depuis les origines jusqu'à nos jours. En supplément aux *Analecta Bollandiana* (3^e et 4^e fascicules, L-Z. Louvain, 1894-1897 ; 2 cah. in-8°).

— Bibliothèque liturgique, t. II. Poésie liturgique traditionnelle de l'Église catholique en Occident, 1894-1902, in-8°.

— Bibliothèque liturgique, t. VI. Ordinaire de l'église cathédrale de Laon (XII^e et XIII^e siècles), suivi de deux Mystères liturgiques, publiés d'après les manuscrits originaux. Paris, 1897 ; in-8° (XLIII-409 pages, 2 planches photographiques).

— Bibliothèque liturgique, t. VII. Sacramentaire et Martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy. Martyrologe, Ordinaire et Prosaire de la métropole de Reims (VIII^e-XIII^e siècles), publiés d'après les manuscrits de Paris, Londres, Reims et Assise. Paris, 1900, in-8° (LXXII-418 p., 9 planches photographiques).

— Bibliothèque liturgique, t. VIII. Ordinaire et Coutumier de l'église cathédrale de Bayeux (XIII^e siècle), publiés

d'après les manuscrits originaux. Paris, 1902, in-8° (L-478 p., 6 planches phototypiques).

Chevalier (Ulysse). Collection de Cartulaires dauphinois, t. II, 1^{re} liv. Actes capitulaires de l'église Saint-Maurice de Vienne. Lyon, 1875; in-8° (128 p.). — Tome II, 2^e livr. Description analytique du cartulaire du chapitre de Saint-Maurice de Vienne, suivie d'un appendice de chartes, etc. Valence, 1901; in-8° (88 p.).

— Collection de Cartulaires dauphinois, t. VI, 2^e livr. Diplomatie de Bourgogne, par Pierre de Rivaz. Romans, 1892; in-8° (96 p.).

— Actes anciens et documents concernant le bienheureux Urbain V, pape, sa famille, sa personne, son pontificat, ses miracles et son culte, recueillis par feu M. le chanoine J.-H. Albanès, tome 1^{er}. Paris, 1897; in-8° (488 p.).

— Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bernard de Romans. Nouvelle édition complète, 1^{re} partie. Romans, 1898; in-4° (224 p.).

— Passage du pape Clément V à Valence, au retour du Concile de Vienne. Romans, 1898; in-8° (17 p.).

— Les nominations épiscopales du XIII^e au XV^e siècle. Lyon, 1898; in-8° (7 p.).

— Jeanne d'Arc. Bio-bibliographie. Montbéliard, 1878; in-12 (19 p.).

— N. S. Jésus-Christ. Bio-bibliographie. Montbéliard, 1878; in-12 (59 p.).

— Saint Pierre, apôtre. Bio-bibliographie. Montbéliard, 1880; in-12 (13 p.).

— Saint Paul, apôtre. Bio-bibliographie. Montbéliard, 1880; in-8° (16 p.).

Chevalier (Ulysse). Saint Thomas d'Aquin. Bio-bibliographie. Montbéliard, 1883; in-8° (15 p.).

— Angleterre. Topo-bibliographie. Montbéliard, 1893; in-8° (79 p.).

— Allemagne. Topo-bibliographie. Montbéliard, 1893; in-8° (46 p.).

— Amérique. Topo-bibliographie. Montbéliard, 1893; in-8° (15 p.).

— Bretagne. Topo-bibliographie. Montbéliard, 1893; in-8° (19 p.).

— Belgique. Topo-bibliographie. Montbéliard, 1893; in-8° (27 p.).

— Florence. Topo-bibliographie. Montbéliard, 1896; in-8° (27 p.).


— France. Topo-bibliographie. Montbéliard, 1896; in-8° (153 p.).

Nadaillac (le m^{is} de). Figures peintes ou incisées, datant de la fin du Paléolithique ou des débuts du Néolithique, sur les parois des grottes préhistoriques. Louvain, 1904; extr. in-8° (34 p.).

Sarthoy (H.). La légende en Ardenne. Sedan, 1904; in-8° (38 p.).

HANOÏ. *École française d'Extrême-Orient*. Bulletin, 4^e année, 1904.

Olivecrona (Ch. d'). Rapports sur les travaux des tribunaux en Suède et sur l'état des prisons en 1902. Stockholm, 1904; 2 broch. in-4°.



ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1904. — N° 11.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 7 novembre 1904.

M. le baron ÉD. DESCAMPS, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. G. Monchamp, *vice-directeur* ;
S. Bormans, T.-J. Lamy, L. Vanderkindere, le comte

Goblet d'Alviella, F. vander Haeghen, Ad. Prins, A. Giron, Paul Fredericq, G. Kurth, Ch. Mesdach de ter Kiele, H. Denis, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, Polydore de Paepe, A. Beernaert, Ch. De Smedt, A. Willems, M^{ce} Wilmotte, E. Nys, D. Mercier, H. Pirenne, *membres* ; Ern. Gossart, J. Lameere, M^{ce} Vanthier, *correspondants*.

CORRESPONDANCE.

La Classe prend notification de la mort de Jean-François-Albert du Pouget, marquis de Nadaillac, associé de la Section d'histoire et des lettres depuis le 7 mai 1888, correspondant de l'Institut de France, né à Paris en 1818 et mort le 2 octobre 1904 à son château de Rougemont près Cloyes (Eure-et-Loir).

— M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique envoie un extrait du *Journal du Commerce* publié au Brésil et contenant le programme d'un concours ouvert par l'Institut historique et géographique de Rio de Janeiro, pour la meilleure monographie du premier régent et roi Joao VI. Ce concours sera clos le 7 septembre 1907.

— Hommages d'ouvrages :

1^o *Les erreurs de M. Alfred Loisy dans son livre « L'Évangile et l'Église »* ; par Georges Monchamp ;

2° *Inventaires des Archives de la Belgique. — Inventaire des inventaires de la deuxième section*; par Joseph Cuvelier (présenté par M. G. Kurth, avec une note qui figure ci-après);

3° *La sanction des constitutions*. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Liège par le procureur général Alfr. Faider;

4° *Sceau-matrice de Robert de Bavay*; par le vicomte B. de Jonghe;

5° *L'Association internationale pour la protection légale des travailleurs. Son histoire. Son but. Son œuvre*; par Ern. Mahaim.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe, de la part de M. Joseph Cuvelier, un exemplaire de son *Inventaire des inventaires des archives de la deuxième section des Archives du Royaume*. On a fait beaucoup d'inventaires d'archives; on ne possédait pas encore d'inventaire des inventaires, et celui que nous offre M. Cuvelier est, à ma connaissance, le premier du genre. Nous sommes donc en présence d'une initiative originale et hardie qui mérite d'être signalée dans un milieu comme l'Académie, et à laquelle la critique étrangère a déjà rendu hommage. Il est à peine besoin de démontrer l'utilité du travail de M. Cuvelier : dans l'immense multitude des fonds d'archives conservés dans nos principaux dépôts, des inventaires des divers

fonds comme ceux que le Gouvernement publie depuis quelques années, à la demande de la Commission d'histoire, ne suffisent pas.

Une vue synoptique de tous les inventaires faits antérieurement, et dont l'existence même est généralement inconnue du public érudit, met donc dans ses mains un précieux instrument de travail. Désormais il épargnera bien des recherches infructueuses et il pourra attendre sans impatience le jour encore lointain où la répertorisation de nos richesses archivales sera entièrement terminée. Je crois pouvoir dire qu'il n'y a personne qui, ayant une recherche à faire aux Archives du Royaume, ne trouve le plus grand profit à consulter tout d'abord l'*Inventaire des inventaires*. Celui-ci lui rendra les mêmes services que rend à l'érudit qui s'aventure dans la forêt touffue des livres imprimés une *Bibliographie des bibliographies*.

Une introduction de belle allure, écrite avec verve et entrain, expose le plan du travail et en fait connaître l'intérêt; elle montre chez l'auteur un amour intelligent de son métier, avec une large entente de ce qu'un dépôt d'archives doit être dans la vie intellectuelle d'une nation. Et M. Cuvelier mérite d'être porté à l'ordre du jour pour le désintéressement scientifique avec lequel il s'est consacré à une œuvre pleine d'utilité pour le public, encore que singulièrement fatigante pour l'auteur.

G. KURTH.

CONCOURS ANNUEL DE 1905.

La Classe a reçu quatre mémoires manuscrits en réponse aux questions suivantes du programme :

SECTION D'HISTOIRE ET DES LETTRES.

PREMIÈRE QUESTION.

On demande une étude historique sur la mise en scène dans les mystères français depuis les origines jusqu'au XV^e siècle.

Un mémoire. — Devise : *Le rien avons dit ou escrit...*

(A. GRÉBAN, *Mystères de la Passion*. Éd. Paris, p. xxvii.)

Commissaires : MM. Wilmotte, Stecher et Discailles.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

PREMIÈRE QUESTION.

Exposer et critiquer la théorie de la connaissance et de la certitude de M. Charles Renouvier.

Un mémoire. — Devise : *L'homme n'est ni ange ni bête...*

(PASCAL.)

Commissaires : MM. Mercier, P. de Paepe et Denis.

TROISIÈME QUESTION.

On demande une étude sur la condition des classes agricoles dans une région de la Belgique au XIX^e siècle.

Un mémoire. — Devise : *De gront die ick hier bouw...*

(CATS.)

Commissaires : MM. Vautier, Brants et Denis.

CINQUIÈME QUESTION.

Étudier dans leurs origines et dans leurs développements les coutumes ainsi que la législation relatives au duel, principalement en Belgique.

Un mémoire. — Devise : *Honneur ! que de crimes se commettent en ton nom !*

Commissaires : MM. De Smedt, J. Lameere et le baron Descamps.

PRIX DE STASSART

FONDÉ POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

(Septième période.)

Étude sur l'origine et le rôle social des béguinages dans les Pays-Bas (ou tout au moins en Belgique) jusqu'au milieu du XVI^e siècle.

Un mémoire a été reçu en réponse à cette question. Il porte pour devise : *Begginae a Begga nominari videntur.*

Commissaires : MM. P. Fredericq, Vanderkindere et Ch. De Smedt.

COMITÉ SECRET.

La Classe s'occupe en comité secret de la présentation de candidatures nouvelles pour la place de correspondant vacante dans la Section d'histoire et des lettres.

Elle arrête définitivement la liste.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 10 novembre 1904.

M. le comte J. DE LALAING, directeur.

M. le chevalier EDMOND MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. F.-A. Gevaert, *vice-directeur* ;
Éd. Fétis, Gustave Biot, H. Hymans, Max. Rooses,
J. Robie, G. Huberti, Éd. Van Even, Ch. Tardieu,
C. Meunier, Ém. Mathieu, Eug. Smits, Edg. Tinel,
Xav. Mellery, F. Courtens, Léon Frédéric et Ern. Acker,
membres ; L. Solvay et Jan Blockx, *correspondants*.

MM. Ém. Janlet et H. Maquet, membres titulaires,
font motiver leur absence.

CORRESPONDANCE.

MM. Sluys, Rousseau et Van Haelen, lauréats du
dernier concours annuel de la Classe, remercient pour
les distinctions qu'ils ont obtenues.

CONCOURS ANNUEL POUR 1907.

Conformément à l'article 15 de son règlement, la Classe s'occupe des questions littéraires et des sujets d'art appliqué qui devront figurer au programme.

COMITÉ SECRET.

La Classe se constitue en comité secret pour prendre connaissance des listes de présentation pour deux places de correspondant vacantes dans la Section de peinture ainsi que pour une place de correspondant vacante dans la Section d'architecture.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Monchamp (Georges). Les erreurs de M. Alfred Loisy dans son livre « L'Évangile et l'Église ». Paris-Leipzig, 1904; in-8° (111 p.).

Faidier. La sanction des constitutions. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Liège, le 1^{er} octobre 1904. Liège, 1904; in-8° (44 p.).

de Jonghe (le vicomte Baudouin). Sceau-matrice de Robert de Bavay, abbé de Villers (1764-1782). Anvers, 1904; in-8° (9 p.).

Boghaert-Vaché (A.). Liégeois ou Breton? David de Dinant. Liège, 1904; extr. in-8° (8 p.).

— David de Dinant ou de Dinan. Que sait-on aujourd'hui de précis sur lui? Namur, 1904; in-8° (7 p.).

Mahaim (Ernest). L'Association internationale pour la protection légale des travailleurs. Son histoire, son but, son œuvre. Bruxelles, 1904; extr. in-8° (40 p.).

— Changes in wages and real wages in Belgium. Londres, 1904; extr. in-8° (9 p.).

Cuvelier (Joseph). Inventaire des inventaires de la deuxième section des archives générales du Royaume (Chambre des comptes, Chartes de Brabant, Flandre. Namur et Luxembourg, Corps de métiers, Papiers d'État et de l'Audience, Cartulaires et Manuscrits, etc. Bruxelles, 1904; in-8° (xxxix-342 p.).

De Roy (G.). La science de la vie, ou l'art d'être heureux. Tournai, 1904; in-8° (35 p.).

Tentoonstelling van het Boek. Gent, 2-31 Juli 1904. Catalogue de l'Exposition du Livre. Gand, 2-31 juillet 1904. Gand, in-8° (87 p.).

BRUXELLES. *Institut international de Bibliographie*. Rapport sur la situation et les travaux, 1903. 1904; in-8°.

Ministère de l'Agriculture. Bulletin du Conseil supérieur : Le projet de loi sur la réparation des accidents du travail considéré au point de vue de l'agriculture. 1903; in-8°.

Conseils provinciaux. Exposé de la situation administrative des provinces en 1903.

MONS. *Cercle archéologique*. Annales, tome XXXIII. 1904.

—

PRAGUE. *Académie tchèque des sciences*. Monumenta palaeographica Bohemiae et Moraviae, n° 1, 1904; broch. in-8° et Atlas.

AGRAM. *Société archéologique croate*. Mémoires, VII, 1903-1904. In-4°.

STUTTGART. *Commission für Landesgeschichte*. Geschichtsquellen, Band V, 1904.

Quesada (Vicente G.). Recuerdos de mi vida diplomática, misión en Estados Unidos (1885-1892). Buenos-Ayres, 1904; in-8° (300 p.).

Rivière (Émile). Découverte d'une nécropole gallo-romaine à Paris. Paris, 1904; extr. in-8° (21 p.).

— La lampe en pierre de Saint-Julien-Maumont (Corrèze). Paris, 1904; extr. in-8° (5 p.).

— Les superpositions d'époques dans les mêmes lieux. Paris, 1904; extr. in-8° (3 p.).

LIVERPOOL. *Faculty of Arts*. Otia Merseiuna, vol. IV, 1904.

ROME. *Ministerio degli Affari esteri*. Bollettino dell'emigrazione, anno 1902-1904.



ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1904. — N° 12.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 5 décembre 1904.

M. le baron Éd. DESCAMPS, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. G. Monchamp, *vice-directeur* ;
S. Bormans, T.-J. Lamy, L. Vanderkindere, le comte

Goblet d'Alviella, F. vander Haeghen, Ad. Prins, A. Giron, le baron J. de Chestret de Haneffe, Paul Fredericq, G. Kurth, Ch. Mesdach de ter Kiele, H. Denis, P. Thomas, E. Discailles, Ch. Duvivier, V. Brants, Polydore de Paepe, A. Beernaert, Ch. De Smedt, A. Willems, Jules Leclercq, M^{ce} Wilmotte, E. Nys, D. Mercier, H. Pirenne, *membres*; Ern. Gossart, J. Lameere, A. Rolin, M^{ce} Vauthier, J. Vereoullie et E. Waxweiler, *correspondants*.

CORRESPONDANCE.

La Classe prend notification de la mort du docteur Auguste Snieders, associé de la Section d'histoire et de littérature depuis 1886, né à Bladel (Brabant septentrional) le 8 mai 1825, décédé à Borgerhout (Anvers) le 19 novembre dernier.

M. le Secrétaire perpétuel fait savoir qu'il a adressé les condoléances de l'Académie à la famille du défunt.

— La Classe délibère sur la proposition suivante de M. P. Fredericq, à soumettre à la prochaine Assemblée générale de l'Association internationale des Académies :

« Les Académies associées, par des démarches à faire auprès de leurs Gouvernements, tâcheront d'obtenir que, dans leur pays respectif, les musées, bibliothèques, archives et autres dépôts publics soient invités à dresser

le plus tôt possible des listes contenant l'indication des documents suivants qu'ils pourraient posséder :

- » 1° Manuscrits en langue étrangère ;
 - » 2° Imprimés en langue étrangère antérieurs à 1500 ;
 - » 3° Cartes anciennes de pays étrangers ;
 - » 4° Plans et vues de villes, de parties de villes ou de monuments étrangers ;
 - » 5° Tableaux, dessins ou gravures représentant des événements de l'histoire non nationale (sièges, batailles, solennités, fêtes, etc.) et offrant de l'intérêt au point de vue de la topographie, des costumes, des mœurs, des bâtiments formant le fond de la scène, etc., quand bien même ces œuvres d'art n'auraient qu'une très mince valeur esthétique ;
 - » 6° Portraits historiques peints ou gravés.
- » Ces listes seraient communiquées par chaque Gouvernement aux pays intéressés. »

— Hommages d'ouvrages :

1° *Geschiedenis van België*, door H. Pirenne. II. *Van het begin der XIV^e eeuw tot den dood van Karel den Stoute*. Vertaald door Richard Delbecq ;

2° *Déterminisme, libre arbitre et liberté*. Discours prononcé à la séance de rentrée de l'Université libre de Bruxelles, le 17 octobre 1904 ; par M^{re} Vauthier ;

3° *La vente de la fiancée au futur époux. Les dieux celtiques à forme d'animaux* ; par d'Arbois de Jubainville, associé de la Classe ;

4° *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes*, VIII ; par Victor Chauvin ;

5° *La justice criminelle du magistrat de Valenciennes au moyen âge* ; par Maurice Bauchond (présenté par M. H. Pirenne, avec une note qui figure ci-après) ;

6° *Geschiedenis van het Nederlandsche volk*, zesde deel; par P. J. Blok (présenté par M. Paul Fredericq, avec une note qui figure ci-après);

7° *Étude sur les théories économiques qui dominèrent en Belgique de 1850 à 1886*; par P. Michotte (présenté par M. V. Brants, avec une note qui figure ci-après).

8° *L'arche, le tabernacle et le temple de Jérusalem*; par le vicomte Salignac-Fénelon (avec 52 planches in-plano).

— Remerciements.

M. J. Lameere présente pour l'*Annuaire* de 1905 sa notice sur François Laurent, ancien membre de l'Académie.

M. Vercoullie présente pour le même *Annuaire* sa notice sur Julien Vuylsteke, ancien membre de l'Académie.

La Classe vote des remerciements à MM. Lameere et Vercoullie.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Si, dans les dernières années, les études relatives à l'origine des constitutions municipales ont été poussées très activement tant en France qu'en Belgique, en revanche, le nombre des monographies consacrées aux divers côtés de l'organisation urbaine y est encore fort restreint. Il suffit pourtant de citer les excellents travaux de M. G. Des Marez sur la propriété foncière dans les villes flamandes et sur l'organisation du travail à Bruxelles au XV^e siècle, ou les pénétrantes recherches de M. G. Espinas sur les finances de Douai au moyen âge, pour montrer que l'exploration de ce beau sujet est désormais entreprise comme elle mérite de l'être. L'ouvrage que M. Maurice Bauchond vient de consacrer à

La justice criminelle du magistrat de Valenciennes au moyen âge (Paris, A. Picard, 1904) et que j'ai l'honneur d'offrir à la Classe, au nom de son auteur, constitue également une contribution précieuse à la connaissance de la civilisation des bourgeoisies médiévales. Les institutions qu'il décrit appartiennent en propre à notre histoire, puisque Valenciennes n'a été annexé à la France, comme on le sait, qu'en 1677.

M. Bauchond a surtout utilisé, comme sources, les actes de la pratique judiciaire et particulièrement la belle série des *registres des choses communes* qui remonte à l'année 1560. Il a su nous fournir ainsi un tableau vivant du droit criminel; il nous le montre dans sa réalité concrète, dans son activité journalière, différente si souvent de la lettre des chartes et des coutumes. Son livre ne s'adresse point seulement au juriste; l'historien y trouvera presque à chaque page de savoureux détails sur les mœurs au XIV^e et au XV^e siècle. La première partie du volume traite de l'organisation judiciaire et de la procédure; la seconde, des pénalités. Je signalerai tout spécialement, parmi leur riche contenu, les développements relatifs à la poursuite et à la recherche des coupables, aux formes de l'ajournement, au duel judiciaire, au bannissement et à l'« abatis de maison » qui a subsisté dans le droit de Valenciennes jusqu'au milieu du XV^e siècle. Il ne faut pas non plus oublier de relever la situation qui est faite respectivement, devant le tribunal urbain, au bourgeois et au non-bourgeois. Le forain, par exemple, en cas de meurtre, ne peut jamais invoquer l'excuse de la légitime défense, et c'en est assez pour faire ressortir à l'évidence ce caractère de juridiction de classe que présente la juridiction municipale du moyen âge, et tout à la fois les immenses services qu'ont

rendus les conseils de justice créés par les ducs de Bourgogne au XV^e siècle.

L'intérêt des recherches de M. Bauchond fera déplorer une fois de plus l'absence d'un cours d'histoire du droit au programme de nos universités (1). Il est réellement incroyable que l'on puisse devenir *docteur en droit* en ignorant complètement tout ce qui n'est ni le droit romain ni le droit civil. Combler cette lacune que nos facultés sont seules, ou à peu près, à présenter en Europe (2), ce ne serait pas seulement permettre à une élite d'étudiants de s'adonner quelque jour à l'histoire si instructive de notre passé juridique, ce serait aussi élargir l'horizon des idées de nos futurs avocats et les initier à la vie même et à l'évolution perpétuelle du droit.

H. PIRENNE.

Au nom de l'auteur, j'ai l'honneur d'offrir à la Classe des lettres le sixième volume de la grande histoire du peuple néerlandais (*Geschiedenis van het Nederlandsche volk*), de M. le professeur P. J. Blok, de l'Université de Leide (3).

J'ai présenté à l'Académie les tomes précédents et fait ressortir la valeur de cette œuvre de longue haleine et de vaste érudition. Le présent volume s'ouvre avec la guerre de la succession d'Espagne et embrasse le XVIII^e siècle

(1) L'Université de Bruxelles a eu le mérite d'inscrire récemment ce cours au programme de son enseignement des sciences sociales.

(2) Il serait peut-être possible de la combler dès maintenant, sans qu'il soit nécessaire de créer des chaires nouvelles. Il suffirait pour cela de transformer l'introduction historique au droit civil en une histoire du droit, tout au moins depuis le moyen âge.

(3) Groningue, J.-B. Wolters, 598 pages et 2 cartes.

jusqu'à la chute de la République des Provinces-Unies.

L'auteur, qui a été le précepteur de la Reine de Hollande pour l'histoire nationale, a obtenu gracieusement de son illustre ancienne élève, l'autorisation de puiser à pleines mains dans les archives de la Maison d'Orange-Nassau. Pour le XVIII^e siècle, celles-ci n'avaient guère été accessibles jusqu'ici qu'à Groen van Prinsterer.

Quiconque connaît l'ardeur au travail et le flair historique de M. le professeur Blok, devinera sans peine qu'il a dû renouveler en partie le sujet grâce à ces sources si précieuses d'information. Aussi son livre est-il une sorte de réhabilitation de ce XVIII^e siècle hollandais, universellement méprisé et ridiculisé par la plupart des historiens.

Comme d'habitude, le volume se clôture par une revue critique des sources diverses qui se rattachent à l'époque traitée par l'auteur. Les spécialistes y trouvent toujours d'utiles indications.

M. Blok espère pouvoir nous donner dans deux ou trois ans son septième et dernier volume. Puisse-t-il achever ainsi le plus tôt possible son œuvre si méritoire et si pleine d'abnégation scientifique.

PAUL FREDERICQ.

P. MICHOTTE, *Étude sur les théories économiques qui dominèrent en Belgique de 1850 à 1886*, in-8°. Louvain, Ch. Peeters, 1904. xxii-472 pages.

L'École des sciences sociales et politiques de Louvain vient d'enrichir sa collection du volume que j'ai l'honneur d'offrir à la Classe; c'est le vingt-huitième d'une

série, dont quelques-uns ont déjà été présentés ici. Le titre en indique assez le sujet : remontant dans notre histoire, il fait passer sous nos yeux les théories économiques régnantes, en montre le caractère et l'action. Une partie de l'ouvrage fait assister à la marche des idées, en décrit les courants, en note les influences et les étudie conjointement avec les faits qui les expliquent ou qui en procèdent; on y voit l'action et la réaction des événements sur les idées, des idées sur les actions, la politique, les lois, la vie économique et sociale de la nation. La seconde partie du livre se compose de monographies des économistes belges les plus connus, en esquisant la biographie, analysant et critiquant leurs systèmes et leur influence.

Ce travail était neuf pour notre pays; il abonde de renseignements inconnus ou oubliés; il a demandé à son auteur des recherches détaillées et patientes. M. Michotte a réussi à faire une œuvre d'un très réel mérite, riche d'aperçus et de faits, et qui forme une page large et intéressante de l'histoire des idées dans notre pays.

Ce livre présente pour la Classe un intérêt tout spécial; c'est pour la Section des sciences politiques comme un fragment de sa propre histoire, puisqu'on y voit défiler parmi les économistes le portrait en pied de Quetelet, de Dupetiaux, de Laveleye et la silhouette de bien d'autres qui lui ont appartenu. A ce titre, je me fais un plaisir particulier de le lui offrir.

V. BRANTS.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Notes sur la Lysistrata d'Aristophane; par Alph. Willems,
professeur à l'Université de Bruxelles.

En écrivant ces notes, j'ai eu constamment sous les yeux l'édition de *Lysistrata* publiée l'an dernier par M. van Leeuwen (1). Je ne voudrais pas qu'elles parussent déprécier en rien l'estime qu'il convient de faire du rare talent et de la solide érudition de l'éditeur. La plupart de mes observations s'adressent d'ailleurs moins à lui qu'à ses prédécesseurs. En effet, il s'est formé petit à petit pour l'interprétation, non moins que pour la transmission des textes, une sorte de vulgate que l'on est porté à accepter de confiance, et qu'en bien des cas l'on ne songe pas même à contrôler. Que si vous remontez jusqu'à la source, vous aboutirez presque invariablement à l'autorité de ce qu'on appelle « le scholiaste ».

On oublie trop souvent que ce terme n'est qu'un collectif, servant à désigner des choses de nature et de valeur très différentes. Le fonds premier de nos scholies, et le seul qui compte, nous en sommes redevables aux Alexandrins. Nul n'ignore que ceux-ci les premiers entreprirent de donner des éditions critiques des clas-

(1) *Aristophanis Lysistrata, cum prolegomenis et commentariis* edidit J. van Leeuwen, *Lugd. Batav.*, A. W. Sijthoff, 1903, in-8°.

siques de la Grèce, et sans doute que si nous possédions dans leur intégrité les travaux de cette illustre école, la tâche des éditeurs modernes se réduirait à peu de chose. Par malheur il en est arrivé tout autrement. Aux doctes commentaires des Alexandrins sont venus d'âge en âge s'en ajouter d'autres, qui n'avaient plus le même prix, mais qu'on confondit tout de même avec les précédents; et le tout, successivement remanié, résumé, écourté au point d'en devenir méconnaissable, s'est trouvé à la fin noyé et dilué dans un déluge d'insipidités byzantines. Il en résulte que du noyau primitif il ne reste plus que de rares débris, souvent difficiles à dégager du fatras où ils sont comme ensevelis. Ce qu'il y a de bon dans nos scholies, et de fructueux pour nous, pourrait aisément être condensé en une centaine de pages. Il est vrai que, réduit à ces proportions, pareil recueil devrait être tenu pour un vrai trésor de documents linguistiques, historiques et archéologiques, sans lesquels quantité de passages d'Aristophane, et de bien d'autres auteurs, seraient pour nous lettres closes.

Le reste, qui est l'œuvre des savantasses de Byzance, ne mérite pas un moment d'attention. Au moyen âge, on avait perdu le sens des chefs-d'œuvre de l'antiquité, ou si, grâce à une tradition ininterrompue, on en saisissait vaguement la lettre, on n'en comprenait plus du tout l'esprit. Les notes et paraphrases de cette triste époque, quand elles ne sont pas un simple guide-âne, n'offrent qu'un amas confus de contre-sens, de subtilités et de contradictions.

Tout cela a été dit bien des fois, et, par exemple, le

jugement du dernier éditeur des scholies, M. Rutherford, est peut-être plus sévère encore que le mien. Mais il ne faut pas se lasser de le redire. Car l'action que les scholies ont exercée de tout temps et qu'elles exercent encore sur l'esprit des éditeurs est plus considérable qu'on ne pense. Cela tient, suivant moi, à une raison qui paraîtra peut-être paradoxale, mais n'en est pas moins très réelle. Supposez-les rédigées en français ou dans n'importe lequel de nos idiomes, leur médiocrité sauterait tellement aux yeux, que la pensée ne viendrait à personne de les consulter. Mais comme elles ont la chance d'être écrites en grec, nous ne pouvons nous défendre, non seulement de les lire, mais, à moins qu'elles ne mettent notre bon sens à une trop rude épreuve, d'en tenir très sérieusement compte. Même quand nous n'y prenons pas foi, nous ne laissons pas de subir leur influence, le plus souvent à notre insu.

Ces réflexions, quiconque s'est appliqué peu ou prou à l'étude des lettres grecques, n'a pu manquer de les faire à l'occasion. J'en ai été particulièrement frappé en mettant au net les notes qui vont suivre. Car il se trouve, comme par un fait exprès, que presque toutes les interprétations, erronées à mon sens, que j'ai cru devoir relever, ont pour premier auteur le fatrassier byzantin.

Pour se croire en droit de jeter la pierre aux savants qui ont donné dans le piège, il faudrait être sûr soi-même de ne s'y être jamais laissé prendre.

42 Τί δ' ἂν γυναικες φρόνιμον ἐργασαίαιτο
ἢ λαμπρόν, αἶ καθήμεθ' ἐξηνθισμέναι...

Clément d'Alexandrie, qui cite quelque part ce passage, écrit ἐργασαίμεθα et ἐξηνθισμέναι, et il n'en a pas fallu davantage aux éditeurs d'Aristophane pour adopter cette double leçon. La raison n'est pas seulement fragile, elle est nulle, comme il est facile de le montrer. Pour ce qui est du premier mot, à qui fera-t-on admettre que les copistes ayant sous les yeux la forme banale ἐργασαίμεθα, se soient avisés d'y substituer la tournure bien plus élégante et rare, en même temps que plus complexe, car elle implique un changement de construction, résultant de l'emploi de la troisième personne épique de l'optatif?

Ἐξηνθισμέναι (de ξηνθίζεσθαι) signifierait *teintes en blond*. Qu'il y eût des Athéniennes qui se teignaient en blond, comme d'autres évidemment se teignaient en noir, à l'exemple de Lysicratès (1), le fait est attesté à la fois par Euripide et par Ménandre, et je n'ai garde de le nier. Mais je maintiens que ἐξηνθισμέναι (de ἐξηνθίζεσθαι), voulant dire simplement *peintes*, s'applique bien mieux, ou plutôt s'applique seul à la généralité des femmes. Ainsi d'ailleurs a compris Lysistrata, puisque, reprenant d'après Calonice la liste des objets de toilette indispensables à son sexe, elle mentionne expressément l'orcanète. Le mot ἐντετριμμέναι, dont elle use plus loin (v. 149), ne veut pas dire autre chose.

(1) *Ecclésié*, v. 736.

Aristophane marque ici d'un trait ce que le comique Euboulos amplifie à plaisir, quand il fait dire à un de ses personnages, parlant à des Athéniennes : « Si vous sortez en été, de vos yeux coulent deux ruisseaux d'encre, la sueur vous tombant des joues sur le cou forme un sillon de fard, et les cheveux qui ballottent sur votre front vous font ressembler à des vieilles, tant ils sont pleins de céruse (1). »

Il n'y a rien dont il faille se défier davantage que des citations. Les anciens sur ce point ignoraient nos scrupules et ne s'embarrassaient guère pour citer de mémoire, le fond chez eux emportant la forme ; sans compter que les vérifications étaient tout autrement malaisées à faire dans les rouleaux manuscrits dont ils se servaient, que dans nos volumes distribués par chapitres, pourvus de tables et rapidement feuilletés.

Le curieux de l'histoire, c'est que pour annuler le témoignage de Clément, il n'est que d'alléguer Clément lui-même, qui, citant ailleurs le même passage, le donne conformément à nos manuscrits. Quand donc cessera chez les éditeurs (et il est à regretter que Bentley soit ici du nombre) la manie de dénaturer, sur les plus frivoles motifs et pour l'unique plaisir du changement, les textes les plus précis et les plus authentiques d'Aristophane?

(1) *Fragm. Com. græc.*, éd. Meineke, t. III, p. 250.

Ἡ γοῦν Θεογένους

64

ὡς δεῦρ' ἰούσα τὰ κάτιον ἤρετο.

« La femme de Théogénès, pour venir ici, a hissé l'acation. » L'ἀκάτιον était une voile auxiliaire (une voile latine, suivant M. Cartault) à laquelle on recourait quand il fallait imprimer au navire une vitesse exceptionnelle. L'expression αἶρεσθαι τὸ ἀκάτιον se lit deux fois dans Plutarque : « Les Épicuriens exigent de leurs partisans qu'ils fuient loin des jouissances trop vives en hissant l'acation (1). » Et ailleurs : « Contraindrons-nous les jeunes gens à hisser la voile auxiliaire acation, pour éviter la poésie, en la côtoyant et en passant au delà (2)? »

D'autre part, ἄκατος était le nom d'une coupe à boire que, plus petite, on appelait ἀκάτιον (3). On disait αἶρειν ou αἶρεσθαι ἀκάτιον, lever une coupe (4), comme on dit en français lever son verre. L'expression signifie donc aussi : « La femme de Théogénès, pour venir ici, a levé la coupe. »

C'est bien là ce qu'Aristophane a voulu faire entendre, en jouant sur les mots, suivant son habitude. Elle a hissé l'acation, c'est-à-dire : « elle a fait diligence pour fuir de chez elle », ou bien : « elle a haussé le coude pour se

(1) *Non posse suaviter vivi*, 12.(2) *De audiendis poetis*, 1.

(3) ATHÉNÉE, XI, 22 : ἄκατος, ποτήριον εἰκὸς πλοίου. — HÉSYPHIUS : ἀκάτιον ἔστι καὶ φιάλη, ἴτως διὰ τὸ εἰκέναι στρογγύλη πλοίου.

(4) *Fragm. Com. græc.*, t. III, pp. 5 et 372.

donner du cœur (1) ». Évidemment l'amie de Calonice était de ces Athéniennes dont le poète nous parle si souvent, toujours altérées et trouvant partout matière à boire (2).

Faut-il relever l'objection de Brunck, la seule qu'on ait faite jusqu'ici? Sans doute, car l'expérience nous a appris qu'il faut répondre à tout. Brunck donc écarte l'acation pour la raison qu'Acharnes étant située en pleine Attique, on ne pouvait se rendre de là à Athènes que par terre et non par mer. Il a eu tort de prendre au pied de la lettre une métaphore. Soyons indulgent pour cette distraction d'un savant qui n'en est pas coutumier, et bornons-nous à le renvoyer à Plutarque.

Le passage est donc fort clair, et le scholiaste l'avait bien compris, qui disait : le poète qui vient de parler *κέλης* (chaloupe) continue en parlant *ἀκάτιον*.

Les éditeurs et traducteurs, à l'exception toutefois de M. van Leeuwen, n'en ont pas moins adopté une interprétation toute différente. Suidas, sur la foi d'une glose reproduite dans le *Ravennas*, s'était imaginé qu'il s'agissait de l'Hécateïon, ou statuette d'Hécate, qui dans certaines maisons ornait le vestibule extérieur. Ἡρετο devient de la sorte l'aoriste de *εἰζομαι*. Afin de rendre la phrase correcte, on lit *θοῦ ἀκάτιον*, et l'on traduit : « Pour

(1) La pénultième est longue dans *ἀκάτιον*, voile, brève dans *ἀκάτιον*, coupe. Cela ne doit pas nous arrêter. C'est le calembour par à peu près, dont il y a plus d'un exemple dans Aristophane. Un jeu de mots tout pareil se lit dans un fragment d'Épicratès (t. III, p. 372), où *καταβάλλει τὰκάτια* veut dire à la fois : amène les voiles, ou : dépose les petites coupes.

(2) *Thesmoph.*, v. 735.

venir ici la femme de Théogénès a interrogé son image d'Hécate. » Suidas explique que Théogénès était un poltron qui ne manquait pas en sortant de chez lui de consulter Hécate.

Cette explication ne tient pas debout. Car enfin, s'il se conçoit à la rigueur qu'on invoquât Hécate (pourquoi Hécate?), comment s'y prenait-on pour l'interroger? Et si cette pratique était courante à ce point qu'il suffisait de l'indiquer d'un mot, d'où vient que personne, pas même Théophraste, dans son portrait du superstitieux, n'y fasse pas la moindre allusion? Enfin, et c'est là le point, admettons que Théogénès fût dévôt, bien que Suidas nous paraisse avoir tiré cela de sa minerve, ce n'est point de lui qu'il s'agit ici, mais de sa femme. Si le mari était ridicule, qu'est-ce que sa femme avait à y voir? Et dire que cette rêverie de Suidas a été soigneusement recueillie dans la plupart des traités d'antiquités grecques!

Maintenant faut-il imprimer *ἀκάρτιον* ou *ἀκάρτειον*? La seconde orthographe est celle des inscriptions, la première celle de tous les auteurs grecs, au témoignage unanime des manuscrits. Il n'y a aucune raison de préférer l'une à l'autre : on trouve de même *λοχγεῖον* et *λοχγίον*, *δεῖνος* et *δῖνος*, etc. Nous n'avons jamais ouï dire qu'il y eût à Athènes un corps savant chargé de régenter l'orthographe. En France, où il y en a un, on écrit pourtant *gréement* ou *grément*, *assujettir* et *assujétir*, etc.

ΛΥ. τίς δ' ἀτέρα παῖς; ΛΑΜ. *χρία* ναὶ τῷ σιῶ
 Κορινθία δ' αὖ. ΜΥΡ. *χρία* νῆ τὸν Δία
 92 δῆλη' στίγν οὔσα ταυταγὶ τάντευθενί.

La Spartiate Lampito a présenté l'une de ses deux compagnes à Lysistrata. — « Et l'autre? » demande celle-ci. — « Elle est de bon lieu (*χρία*), par les Dioscures : une Corinthienne, elle. » L'adjectif *χρία*, synonyme de ἀγαθή ou εὐγένης, est un terme purement dorique, et qui par là même sonne singulièrement à des oreilles athéniennes. Aussi Myrrhine, l'une des plus délurées parmi les conspiratrices, se méprend-elle, à dessein, n'en doutons pas, sur le sens du mot, et comme s'il dérivait de *χρίνω* ou *χρίσκω*, feint d'y voir une forme adoucie de *χαυνόπρωκτος* ou *εὐρύπρωκτος*. — « *Χρία*, dit-elle, elle l'est, par Zeus : il y paraît assez par ce côté que voici. »

Il faut être bien naïf pour ne pas comprendre qu'Aristophane a voulu signifier par là que la Corinthienne en question est une callipyge. Le rôle d'ailleurs le voulait ainsi, car si la Béotie était renommée pour la beauté de ses champs (v. 88), Corinthe ne l'était pas moins pour les attraits plantureux de ses femmes. Une allusion, moins voilée encore, à ce genre de beauté des Corinthiennes se lit dans le *Ploutos* (vv. 149-152), et j'ai mes raisons pour me borner à y renvoyer le lecteur.

Bentley trouve que le poète n'en dit pas assez, et corrige sans sourciller :

δῆλη' στίγν οὔσ' ἐνταυθαγὶ κάντευθενί.

J'en suis bien fâché pour l'illustre philologue (de quoi

aussi va-t-il se mêler?), mais j'ose dire qu'elle est inepte cette correction, si complaisamment admise par les éditeurs. Myrrhine est une étourdie peut-être, mais point une sottise, et elle a assez de sens pour ne juger que de ce qu'elle a pu constater ou du moins présumer avec quelque apparence. Placée à l'égard de la Corinthienne dans la même situation que l'esclave de Trygée devant, ou plutôt derrière Théoria (1), la même réflexion lui vient à la bouche. Seulement l'esclave ne s'effarouche pas du terme cru, tandis que l'Athénienne y met quelque façon : *καῦτα τὰ ἐντετριμμένα*, un euphémisme dont le chœur usera à son tour (v. 802).

Tenez donc : *Utrunque sane est pervia*, interprétation du dernier éditeur, pour un pur non-sens. Myrrhine n'en sait pas si long. Dispensez-moi d'en dire plus clairement la raison : elle n'est que trop aisée à entendre, mais décidément trop difficile à expliquer.

Εἰ γὰρ καθήκει ἔνδον ἐντετριμμένα,
κἀν τοῖς χιτῶνίσσι τοῖς ἀμοργίνοις
151 γυμναῖ παρίσμεν, δέλτα παρατετιλμένα...

Δέλτα παρατετιλμένα est exactement la même chose que *τὸν γοῖρον παρατετιλμένα*, qui se lit ailleurs (2), sauf que l'article manque devant *δέλτα*. C'est une anomalie, j'en conviens, car les mots désignant les parties du corps prennent d'ordinaire l'article. Mais il y a des exceptions : ainsi *Ploutos*, v. 756, *ἀφροῦς συνήγον*; *Cratinos* (*Fr. C. G.*,

(1) *Paix*, v. 876.

(2) *Ecclésié*, v. 724.

t. II, p. 72), κεφαλὴν ἐρέπτομαι, κάρη πυκάζομαι; Platon, *Gorg.* 496 A, νοσεῖν ὀφθαλμούς; Xénophon, *Apol.*, 27, ὄμμασι φαιδρός. Je me borne à ces exemples, qu'il serait facile de multiplier (1).

Δέλτα est un synonyme de γυναικεῖον αἰδοῖον, au témoignage d'Eustathe, de Suidas et de notre scholiaste. Ce dernier aurait mieux fait de ne pas ajouter : τοιοῦτον γὰρ τὸ σχῆμα. Plaisante bévue, à laquelle pourtant Fl. Chrestien paraît s'être laissé prendre, lui qui dit : *quid sit δέλτα neque ipsæ nesciunt vestales*. Je crains qu'il ne se soit fait illusion sur les lumières de ses vestales. Car c'est à peine si aujourd'hui, grâce à l'étude comparative des langues, nous sommes fixés sur la valeur du mot (2).

(1) Je ne citerai pas, avec M. Blaydes, le v. 423 des *Grenouilles* :

ἐν ταῖς ταφαῖσι πρωκτόν
τίλλειν ἑαυτοῦ καὶ σπαράττειν τὰς γνάθους,

qu'il propose d'ailleurs de corriger, en lisant τὸν αὐτοῦ au lieu de ἑαυτοῦ. L'article est inutile devant πρωκτόν, puisqu'il est exprimé devant γνάθους. Cf. Archippos (t. II, p. 727), σκαφεῦσι, κηπουροῖσι τοῖς τ' ὀνηλάταις; Eur. *Phén.* 495, ἀλλὰ καὶ σοφοῖς καὶ τοῖσι φαύλοις ἔνδικα; *El.* 4352, οἷσιν ὄσσιον καὶ τὸ δίκαιον φίλον; Soph. *El.* 265, λαβεῖν θ' ὁμοίως καὶ τὸ τηρεῖσθαι πέλει (aussi *OEd. R.*, 417, *OEd. C.*, 4399). Et même en prose : Xén. *Cyr.* VII, 1, 33, ἐπλεονέκτουσιν καὶ πλήθει καὶ τοῖς ὄπλοις. (Corrigez en ce sens Kühner-Gerth, § 463, 2 fin.) C'est toujours la même manie qui consiste à substituer la formule banale au tour élégant et original.

* (2) On a mis en rapport le grec δέλτα, dont le δ peut provenir d'une gutturale primitive, avec le sanscrit *jartush*, « vulva », le gothique *kilthei*, « matrice », le grec δελφός, « matrice », δέλφαξ, « petite truie », δολφός ἡ μήτρα (Hésychius). Je dois ces renseignements à mon collègue et ami, M. Em. Boisacq, dont le *Lexique étymologique de la langue grecque* est actuellement sous presse.

Comme notre passage a été compris d'autre façon, je ne puis faire autrement que de prendre les choses d'un peu haut. Les verbes *παρὰπιλλειν* et *ἀποπιλλειν* signifient *épiler* ou *déplumer*, mais aussi *dépiler*. Dans ce dernier sens *ἀποπιλλεσθαι* est souvent remplacé par *κείρεσθαι*; suivis d'un déterminatif, ils servent l'un et l'autre à désigner certains modes de se couper les cheveux ou la barbe.

Prenons pour exemple le vers 806 des *Oiseaux* :

σὺ δὲ κοψίχῳ γε σκάφιον ἀποτετιλμένῳ,

mot à mot : « Tu ressembles à un merle déplumé en nef. » Cela est moins difficile à comprendre qu'il n'en a l'air. Dans un petit roman intitulé *la Pasquette*, Champfleury parle d'une coiffure rustique appelée le *télot*. Les barbiers de village la façonnent en appliquant sur le sommet de la tête une grande jatte, dont ils suivent le contour avec leurs ciseaux. Voilà qui peut nous donner l'idée du *σκάφιον*. Le nom est le même : une tête, en patois wallon, signifiant un vase, une terrine, tout comme *σκάφιον* désigne un vase à boire de forme allongée : en français, une *nef*. On disait également *σκάφιον ἀποκείρεσθαι* (1), et ailleurs qu'en attique, *περιπρόχλα κείρεσθαι*, « être tondu en rond » (2).

Nous trouvons une tournure, je ne dis pas pareille (car il s'agit, non plus d'un mode, mais d'une mode, ce qui est différent, et de barbe au lieu de cheveux), mais

(1) *Thesmoph.*, v. 838.

(2) HÉRODOTE, III, 8; PLUTARQUE, *de Mul. virt.*, p. 261 F.

une tournure analogue dans les *Acharniens* (v. 849) : κεκαρμένος μοιγὸν μιᾷ μαχαίρᾳ, « tondu au rasoir, à la mode des libertins (1) ». Et aussi dans un fragment d'Hermippos (2) : σύμβολον κεκαρμένος, « tondu à la tessère », c'est-à-dire « à moitié tondu », par allusion à la tessère d'hospitalité, qu'on rompait en deux et dont chacun gardait la moitié.

Par une autre allusion à une coutume des Scythes rapportée par Hérodote, Sophocle use de cette périphrase : Σκυθιστὶ χειρόμακτρον ἐκκεκαρμένος, pour dire simplement « scalpé » (5). Χειρόμακτρον implique une forte ellipse : « pour que la peau de son crâne servît d'essuie-main ».

On voit que dans ces locutions l'accusatif doit s'interpréter de diverses manières. Ainsi encore (sans qu'il soit plus question de la tête), si κόραι τὰ ῥόδα κεκαρμέναι (4) est exactement synonyme de τὸν γοῖρον παραπετιλμέναι, par contre dans τὴν βλήχῳ παραπετιλμένη (*Lysist.*, v. 89) l'accusatif détermine, non la partie du corps, mais l'objet

(1) Les interprétations proposées jusqu'ici, sur la foi d'une assertion plus que suspecte du scholiaste, me semblent forcées. Nous n'avons que faire du scholiaste pour comprendre un tour qui s'explique tout seul. En prose, on le rendrait par κατεξυρημένος τὸ πρόσωπον. Les Athéniens, à cette époque et jusqu'au règne d'Alexandre (*Athénée*, XIII, p. 565 a), se taillaient la barbe avec des ciseaux, διπλῆ μαχαίρᾳ. Seuls les efféminés, comme Agathon (*Thesmoph.*, 191 et 218), et les débauchés, comme Cratinos, se faisaient tondre au rasoir, μιᾷ μαχαίρᾳ.

(2) *Fragm. Com. gr.*, t. II, p. 385.

(3) *OEnom.*, fr. 420.

(4) PHÉRÉCRATÈS, *Métall.*, v. 28, *Fragm. Com. gr.*, t. II, p. 300.

affecté par l'action (1); car τὴν βλῆχιώ, il est singulier qu'on s'y soit trompé, ne veut dire autre chose que τὴν ἐπανθοῦσαν τρίχα (2).

Dobree confond tous ces cas et veut les réduire en une règle unique. Selon lui, chacun des verbes susdits, en telle acception qu'il soit pris, peut être suivi d'un accusatif équivalent à un adverbe de manière. C'est, comme on sait, une habitude passée en nature chez certains érudits d'inventer des règles pour avoir le plaisir de les appliquer. L'application ne s'est pas fait attendre; le passage de l'*Ecclésie* que nous citions en commençant en a fourni l'occasion :

ἀλλὰ παρὰ τοῖς δοῦλοισι κοιμᾶσθαι μόνον,
κατωνάκη τὸν γούρον ἀποτετιλμένας.

Rien de plus naturel et de plus clair : « Qu'il leur suffise (aux courtisanes) de coucher avec les esclaves, et qu'elles s'épilent le ventre pour la catonacé. » La catonacé était un vêtement d'esclave qui n'allait qu'aux genoux et était bordé par bas en peau de brebis avec la laine. Employé métaphoriquement, ce mot exprime l'ensemble des esclaves, comme en français « la livrée » exprime l'ensemble des domestiques. Tout de même le poète désigne ailleurs par τὸ βύππυπυτὶ les équipages d'une flotte (5), par κοῤῥὶ κοῤῥὶ les grenouilles (4). Κατωνάκη est

(1) Cf. *Guêpes*, v. 1313, τὰ σκευάρια διασκευαμένω; Eurip. *Héc.* 910, ἀπὸ δὲ στεφάνων κέκαρται πύργων.

(2) *Ecclésie*, v. 13.

(3) *Guêpes*, v. 909.

(4) *Grenouilles*, v. 222.

done ce que les grammairiens appellent un *dativus commodi*, et ainsi l'ont compris entre autres Kuster, Brunck et Droysen (*für Lumpenkittel*).

Dobree, en vertu de sa règle, corrige *κατωγάκην*, qu'il traduit : *ut sunt αἱ κατωγάκαι*. Émendation adoptée d'emblée par la généralité des éditeurs. Il n'y a pas trop lieu de s'en étonner, car que n'ont-ils pas adopté les éditeurs? Ce qui s'explique moins aisément, c'est que, l'ayant adoptée, ils ne se soient pas seulement mis en peine d'en saisir la portée. A quoi sert d'aligner des mots, si ces mots ne représentent aucun sens? Et c'est le cas ou jamais du vers amendé par Dobree. Pour ma part, j'offre, comme ce héros de Shakspeare, la couronne d'Angleterre, et le cheval par-dessus le marché, à celui qui réussira à me l'expliquer.

Sur *δέλτα παρατετιλμένοι* Dobree hésitait (*forsan*, dit-il), on se demande pourquoi. Plus logique à sa façon, et moins aventureux, car au moins n'altère-t-il pas le texte, le dernier éditeur de *Lysistrata*, au lieu de l'interprétation donnée ci-dessus, rend intrépidement *δέλτα* par : *in formam litteræ Δ*. Et voilà le problème posé une seconde fois.

Il n'y a qu'une solution qui vaille. On savait que les femmes grecques, ou du moins la plupart des femmes (1), s'épilaient : il ne faut pour en avoir la preuve visible que parcourir n'importe quel musée d'antiques. On savait en outre comment elles s'y prenaient. Les témoignages

(1) Cette réserve m'est commandée par certains passages, qui autrement seraient difficiles à expliquer, entre autres *Thesmoph.*, v. 538 et ss.

sur ce point sont tellement nombreux et explicites (1) qu'ils ne laissent pas de place au doute : elles se flambaient au moyen d'une lampe ou d'une torche (2). Ce qu'on ignorait absolument, c'est que cette opération fût d'un détail infini, et qu'il y eût autant de modes de dépilation que de modes de coiffure. Il sera désormais entendu que, lorsqu'on voulait plaire à son mari, on se flambait ou s'épilait en delta, que pour faire sa cour à des esclaves on se flambait en catonacé. Voilà du moins ce que vont se transmettant l'un à l'autre sans rire les pontifes de l'exégèse.

La philologie est une belle chose. Il est fâcheux seulement qu'elle serve de passe-port à tant de visions cornues. Si, pour faire justice de celle-ci, il m'a fallu, suivant le mot de Molière, tenir la pudeur en alarme et salir l'imagination, je m'en excuse auprès du lecteur. Qu'il s'en prenne aux éditeurs d'Aristophane s'ils m'ont fait dire des sottises.

158 Τὸ τοῦ Φερεκράτους, κύνη δέρειν δεδαρμένην.

« Écorcher un chien écorché », c'est proprement se donner un mal inutile. Telle est l'explication des parémiographes, et je ne veux pas y contredire, mais je n'en crois rien du tout. Un dicton populaire ne se tire pas de

(1) *Paix*, v. 892; *Lysistr.*, v. 827; *Thesmoph.*, v. 216; *Ecclés.*, v. 12; Platon le Com. (*Fr. Com. gr.*, t. II, p. 674, vv. 14-15).

(2) *Thesmoph.*, v. 238.

si loin et n'a pas ce caractère conventionnel et technique. De plus le proverbe, si proverbe il y a, ne serait guère en situation ici.

Selon moi, cette locution est bien du cru de Phérécratès, et elle exprime un tout autre sens; non toutefois celui du scholiaste, auquel se sont arrêtés les commentateurs : πάλιν ἐξέσται ὀλίσβοις χρίσασθαι; car il a le double inconvénient d'échapper à l'interprétation littérale, et d'être en contradiction formelle avec les vers 108 à 110.

Le verbe δέρειν et ses composés ἐκδέρειν et ἀποδέρειν ont une acception obscène, dont nous avons parlé à propos du vers 592 des *Acharniens*. Κύων est dans le même cas (Hésychius : κύων δηλοῖ καὶ τὸ ἀνδρεῖον μορῖον). Κύων δεδαρμένος équivaut à ἀίδοτον ἀναπεταμένον (voir plus loin le vers 955), et κύων δέρειν δεδαρμένον, c'est, pour emprunter à Hérodote une expression qu'on pourrait également détourner de son acception première, δεψεῖν χειρὶ τὸ δέρμα (IV, 64), ou simplement δέρεσθαι. Si Lysistrata emploie ici le féminin τὴν κύων, c'est qu'elle s'adresse à des femmes. Il y a là une malice du poète, car évidemment Phérécratès avait écrit τὸν κύων (1).

Rien ne concorde mieux avec cette interprétation que la réponse de Calonice : φλυαρία ταῦτ'έστι τὰ μεμιμημένα.

(1) C'est très probablement à notre texte qu'Eustathe fait allusion dans ce passage d'un fragment, assez peu clair d'ailleurs, de ses *Commentaires* (1822, 15) reproduit par Meineke (t. IV, p. 630) : ὃν δὲ κύων χροῖρον ἄλλη κωμωδία φησί.

Οὐχ ἄς σποδᾶς ἔχωντι τὰ τριήρεις
καὶ τὰργύριον τῷβυσσον ἢ παρὰ τᾶ σιῶ.

Malgré de subtils efforts d'interprétation, on n'est pas parvenu à donner au premier vers un sens plausible. Évidemment σποδᾶς (ou σποουδᾶς, d'après le *Ravennas*) est altéré. La plupart des éditeurs se sont rabattus, faute de mieux, sur la conjecture de Valckenaer : ἄς πόδας ἔχωντι. Bien à tort, car on n'en imagine pas de plus saugrenue. Que peut bien signifier : tant que les trières auront des écoutes? à moins qu'on ne veuille faire entendre que l'excellence de la flotte d'Athènes tenait à des ficelles. M. van Leeuwen, tout en maintenant πόδας, lui donne le sens de *rames*; ce qui n'est guère plus admissible, car encore faudrait-il, comme dans l'unique et singulier exemple qu'il cite, une épithète pour fixer la nature et l'importance de ces soi-disant « pieds » des vaisseaux. La conjecture de Bergk, σπολάς pour σπολάς (un dorisme bien spécial pour un public athénien), prête à la même objection. Du reste, dire que les Athéniens ne céderont point, tant que les trières auront des écoutes ou des rames ou des agrès, c'est attacher trop d'importance à des accessoires. Les agrès ne sauraient entrer en ligne de compte, surtout dans un pays qu'on nous montre disposant d'un trésor « sans fond », où il n'y avait qu'à puiser à pleines mains.

Il n'existe qu'une manière d'entendre le passage. Les Athéniens seront intraitables aussi longtemps qu'ils domineront sur mer, ἕως ἂν θαλασσοκρατῶσιν, comme le dit le scholiaste et le bon sens, c'est-à-dire aussi longtemps que leurs trières garderont leur supériorité. Or

cette supériorité ne tenait pas à tel ou tel détail du grément, mais d'abord et avant tout, d'une part à l'énergie et à l'intrépidité du commandement, de l'autre à l'ardeur et à la discipline des équipages.

Je crois qu'on obtiendrait un sens satisfaisant en lisant *σφοδρῶς* au lieu de *σποδᾶς*. L'expression *σφοδρῶς ἔχειν* est correcte et claire, et se lit d'ailleurs dans Xénophon (1). En attendant mieux, je proposerais donc :

οὐχ ἄς σφοδρῶς ἔχωντι καὶ τριήρεις,

« Point, tant que les trières auront leur impétuosité et que l'inépuisable trésor subsistera près de la déesse. »

176 [Καταλιψόμεθα γὰρ τὴν ἀκρόπολιν τήμερον.]

Ταῖς πρεσβυτάταις γὰρ προστέτακται τοῦτο ὄρᾶν,...

θύειν δοκούσαις καταλαβεῖν τὴν ἀκρόπολιν.

Il est hors de doute qu'il faut supprimer avec Bergk le vers 176, qui non seulement ne sert à rien, mais crée la plus insupportable des tautologies. Car d'objecter, comme on l'a fait, que si l'on ne maintient ce vers, *τοῦτο ὄρᾶν* n'aura plus où se rattacher, cela n'est vraiment pas sérieux. Le démonstratif se rapporte, non à ce qui précède, mais à ce qui suit : *τοῦτο*, à savoir *καταλαβεῖν τὴν ἀκρόπολιν*. Idiotisme sur lequel tous les grammairiens

(1) *Économ.*, I, 21. Voir aussi dans notre pièce les vv. 182, 419 et passim.

ont insisté (Matthiæ, § 472, 5; Kühner-Gerth, § 469, 5) et dont Aristophane use constamment (1).

Si certains annotateurs anciens cultivaient la paraphrase, d'autres aimaient à récapituler. De candides copistes ont pris souvent ces notes marginales pour des passages omis et les ont introduites dans le texte. Trois cas tout pareils au nôtre se trouvent dans les *Grenouilles*, où le vers 790 résume avec le même à-propos les deux vers qui précèdent, les vers 978-979 six des vers suivants, et le vers 1451 également les deux suivants.

180 Πάντα κ' ἔγροι καὶ τὰδε γὰρ λέγεις καλῶς.

Telle est la leçon du *Ravennas*. Mais le vers cloche, et sans doute le sens ne fait pas question, mais nous sommes tenus de le deviner.

On a recouru jusqu'ici à des remèdes violents, alors qu'il suffit de peu de chose, je crois, pour restaurer le texte. Il n'y a qu'à rétablir au commencement du vers une syllabe omise par le copiste, et lire :

εὔ πάντα κ' ἔγροι κα, καὶ τὰδε γὰρ λέγεις καλῶς,

« Il se peut que tout aille bien, car tu dis cela fort à propos. » C'est la formule de Platon : εὔ ἄν ἔγροι, ὦ

(1) Je me borne à citer quelques exemples où le démonstratif est, comme ici, suivi d'un infinitif : *Nuées*, 215, *Paix*, 4075, *Grenouilles*, 1368, *Ploutos*, 898 et 921.

Σώκρατες (*Thæet.*, 146 B). Καὶ γάρ répond à *etenim, nam etiam, quippe et.*

On pourrait également lire, avec un des manuscrits, πάντα γ'. Mais je ne vois pas trop ce que signifierait ici γε, tandis que la répétition de ζζ se justifie facilement : cf. Eur. *Hippol.*, v. 961 : τίνες λόγοι τῆσδ' ἄν γένοιτ' ἄν. Que le second ζζ ait disparu devant καί, cela se passe de commentaire (1).

Νῦν δὲ, γάρ ἐμπλησσομένη, τῆν ὑδρίαν κρηφία
329 μέλις ἀπὸ κρήνης...

Est-ce de l'Ennéacronnos qu'il est ici parlé? se demande M. van Leeuwen. Gardons-nous d'en douter. Κρήνη, « la Fontaine », est un nom commun converti en nom propre. De là l'absence de l'article, comme avec ἀγορά, πόλις (au sens de *citadelle*), προσηνεῖον, βοῦλευτικόν (*Oiseaux*, 794), etc. (2). Pour toute autre fontaine l'antonomase cessait d'être de mise et il eût fallu spécifier. Une seconde raison, non moins décisive, c'est qu'il n'existait pas à Athènes d'autre source d'eau potable (3); de là vient que « la coutume s'était établie de l'employer pour les cérémonies nuptiales et pour d'autres usages religieux (4) ». Aussi, quand plus tard la coryphée videra

(1) Sur ζζ (long) que les Doriens élidaient, même devant une voyelle brève, cf. AHRENS, de *Dialecto dorica*, p. 382.

(2) Cf. là-dessus MEISTERHANS, *Gramm. d. Att. Inschriften*, p. 187.

(3) PAUSANIAS, I, 14, 1.

(4) THUCYDIDE, II, 15.

son pot à l'eau sur la tête d'un des vieillards, sous couleur de lui administrer un bain, sera-t-elle en droit d'ajouter : « et un bain nuptial encore » (v. 578).

On voit combien se sont abusés ceux des éditeurs qui ont vu ici une allusion à la Clepsydre, fontaine située près des Propylées, au-dessous de la grotte de Pan. S'ils avaient visité l'Acropole, ils se seraient aperçus au premier coup d'œil que la scène décrite par Aristophane n'aurait en tous cas pu se passer là. D'ailleurs l'eau de la Clepsydre était saumâtre, ἀλμυρός, suivant l'expression du scholiaste des *Oiseaux* (v. 1695), et bonne, au plus, pour des ablutions (v. 915).

L'Ennéacrounos (littér. : dont l'eau est distribuée par neuf bouches), que naguère encore les archéologues plaçaient tout au sud de l'Acropole, près de l'Illissus, M. Dörpfeld a cru en retrouver les débris au pied des roches du Pnyx, à environ 500 mètres en ligne droite de l'entrée des Propylées (1). Cela concorde beaucoup mieux avec notre texte. On conçoit que de ce côté et à pareille distance les femmes du chœur aient pu discerner cette lueur rougeâtre et fumeuse, émanant de torches et de marmites, que les Grecs désignaient sous le nom de ληγύς (v. 519).

549 Ἄλλ' ὃ τῆθῶν ἀνῶρεισάτη καὶ μητριδίων ἀκαληρῶν.

L'explication qu'on donne de ce vers est singulièrement tirée par les cheveux. Traduisez : « O la plus mâle des grand'mamans et des mamans orties. » Lysistrata

(1) *Athenische Mitteilungen*, XIX, pl. 14.

est en effet la générale d'une armée de femmes, toutes mariées (cf. les vv. 100 et 592) et sachant à l'occasion se comporter en orties, on dirait aujourd'hui : en fagots d'épines. Τρίθη est un synonyme de μάλμα, *grand'mère*; μητριδίων, un diminutif régulier de μήτηρ, comme πατριδίων de πατήρ; ἀκαλίφει, *ortie*, est pris dans le même sens métaphorique qu'au vers 884 des *Guêpes*.

Lysistrata se verra adresser la parole un peu plus tard dans les mêmes termes, ὃ πασῶν ἀνδρειοτάτη (v. 1108) ne différant en rien, que je sache, de ὃ τριθῶν ἀνδρειοτάτη καὶ μητριδίων. Pourquoi le poète a-t-il ajouté ἀκαλίφειν? Rien de plus simple. L'apposition en soi était piquante (je parle à mon tour au figuré) et, de plus, lui fournissait l'occasion d'un jeu de mots. C'est Athénée qui nous en avertit (1), et il y aurait de l'impertinence à ne pas nous fier à un érudit si compétent en matière de comédie antique. En effet τριθῶν, génitif de τρίθη, pouvait l'être aussi de τριθῶς, *mollusque* (huitre ou ascidie), et ἀκαλίφειν, comme *urtica*, se disait à la fois de la plante et du zoophyte connu sous le nom d'*ortie de mer*. Ajoutons qu'Aristote rapproche plus d'une fois les τρίθη des ἀκαλίφει, animaux bien connus du public athénien, vu qu'ils étaient l'un et l'autre comestibles (2).

L'interprétation généralement admise du scholiaste, d'après laquelle μητριδίων serait un adjectif, n'est pas soutenable. Si ἀνδρειοτάτη μητριδίων est clair, ἀνδρειοτάτη ἀκαλίφειν forme la plus incohérente des métaphores et ne saurait se traduire en aucune langue. En second lieu,

(1) *Deipnosoph.*, I, III, p. 90 c.

(2) *Hist. Animal.*, IV, 6, et VIII, 1, 3.

le sens de « monté en graine » prêté à *μητρίδιος* répugne à toutes les règles de la dérivation. En supposant même que *μήτρα* puisse désigner l'ovaire d'une plante, jamais *μητρίδιος* ne pourra signifier « portant de la graine », car je défie qu'on cite un adjectif où le suffixe *ίδιος* joue le rôle qu'on prétend lui attribuer. Mais la supposition est gratuite : précisément en parlant d'une plante, ce n'est pas ici le lieu d'expliquer pourquoi, *μήτρα* veut dire *moelle* et non *ovaire*. Tout cela paraît d'une telle évidence qu'on conçoit à peine que tant d'hellénistes sérieux aient pu se prendre au radotage du scholiaste.

-
- 602 ΑΥΣ Λαβὲ ταυτὶ καὶ στεφάνωσαι.
 ΓΥΝ.Α Καὶ ταυτασι δέξαι παρ' ἐμοῦ.
 ΓΥΝ.Β Καὶ τουτογγὶ λαβὲ τὸν στέφανον.

Passage imparfaitement compris.

On a vu plus haut le probule affublé par *Lysistrata* d'un voile de tête et d'une corbeille à laine (vv. 551-555). Ici le jeu de scène est absolument différent. D'abord parce que le poète est trop riche d'invention pour qu'on le soupçonne de se répéter sans agrément ni sel; en second lieu, parce que les situations n'ont entre elles aucune analogie : tout à l'heure les femmes s'amusaient du magistrat, maintenant elles ne songent plus qu'à s'en débarrasser.

Il est vrai que l'analogie dont il n'y a pas trace dans le texte, un éditeur allemand, Enger, s'est appliqué à la rétablir, en vertu de ce qu'il lui plaît d'appeler l'accord strophique. Pour que cet accord existe, il ne s'en faut.

paraît-il, que de trois mètres anapestiques, ce qui n'est guère. Il suffira donc, dans la première scène, de couper en trois la tirade de Lysistrata, et de glisser entre l'offre du voile et celle de la corbeille : 1° un bout de phrase completif; 2° quelque chose dans ce goût-ci : UNE FEMME : Reçois de moi *cette ceinture*, ou bien *cette laine brute* (Enger vous laisse le choix), ou encore *ce fuseau* (conjecture de M. van Leeuwen). Avouez que c'est d'une simplicité touchante; de plus, voilà de la besogne toute taillée pour de futurs éditeurs, qui en seront ravis (vous savez, les conjectures des autres!). Il y en aura qui, plus positifs, préféreront la quenouille au fuseau; d'autres, n'en doutez pas, opineront pour une crocote, un encycle, un strophion, peut-être un parasol, que sais-je encore?

Sur quoi tout cela se fonde, je laisse à de plus habiles que moi de l'expliquer. En tous cas il vaudrait la peine de préciser une bonne fois ce qu'il faut entendre par un morceau strophique. Tout ce qu'il m'a été donné de saisir, c'est qu'avec cette faculté laissée à chacun de composer des vers pour le compte d'Aristophane ou de Sophocle, il dépendra du premier cuistre venu, sachant sa prosodie et sa grammaire, de tourner en strophe et antistrophe n'importe quelle scène du théâtre grec. Dites-moi, si vous le voyez, ce que le théâtre grec y gagnera.

Revenons à nos moutons. Les femmes sont donc décidées à en finir avec le probule et le prétexte est tout trouvé. Puisqu'il n'est plus en état de s'acquitter du devoir conjugal, οὐδέτις στῆσαι θυγατρός, il n'a plus qu'à mourir. L'heure est venue, le cercueil sera prêt à temps, ainsi que le gâteau à offrir à Cerbère. Il ne reste qu'à lui

rendre les derniers devoirs, et heureusement nous savons en quoi ces devoirs consistent. Avant de procéder à la toilette du mort (tel est au fond le sens de *καὶ στεφάνωσαι*), on commencera, c'est le point essentiel, par le laver. Lysistrata s'en charge : « Reçois de moi ces ablutions, dit-elle, et fais-toi couronner » ; et en même temps elle lui vide sur la tête un des pots à l'eau déposés dans l'orchestre par les femmes du chœur. Ταυτί sont, à n'en pas douter, les *λοσυτρά τὰ πανύστατα* d'Euripide, les *λοσυτρά ὄστια* de Sophocle (1). — « Et ces bandelettes, accepte-les de moi, » reprend une autre, en le coiffant également d'un seau d'eau. Ταυτασί, sous-entendez *τὰς ταινίας*, comme le veut le scholiaste (2). — « Oui, et cette couronne, prends-la, » ajoute une troisième conjurée, toujours avec le même geste. Et voilà le probule accommodé de telle sorte qu'il n'a plus qu'à se retirer.

Je ferai observer, sans attacher plus de poids qu'il ne convient à cet argument, que telle est aussi l'interprétation du scholiaste. Quand excédé d'avanies le magistrat déclare en partant : « Je vais de ce pas me montrer aux probules dans l'état où je suis », le scholiaste explique ὡς ἔχω par *βεβρεγμένον*, c'est-à-dire « tout trempé ».

(1) Euripide, *Héc.* 614, *Oreste*, 367, *Electre*, 157; Sophocle, *Ajax*, 1405. Voir aussi Lucien, *de Luctu*, 11.

(2) Cf. *Ecclés.*, 4032.

633 Ἀγοράσω τ' ἐν τοῖς ὄπλοις ἐξῆς Ἀριστογαίτωνι,
 ὄδ' ἐθ' ἐστῆξω παρ' αὐτόν· αὐτὸ γὰρ μοι γίγνεται
 τῆς θεοῖς ἐχθρὰς πατάξαι τῆσδε γραῶς τὴν γνάθον.

Quelques mots d'abord sur la valeur exacte de chacune des expressions.

Le verbe ἀγοράζειν signifie à la fois, suivant les cas, *vendre, acheter, trafiquer*, ou, particulièrement en attique, *σχολλάζειν ἐν τῇ ἀγορᾷ*, pour dire comme Xénophon, *hanter l'agora, perdre son temps sur l'agora*, et simplement *flâner, badauder*. C'est le sens qu'il a ici, et de même au vers 556 (1), où la définition suit presque immédiatement : περιέρχεσθαι κατὰ τὴν ἀγοράν.

(1) Je ne m'explique pas pourquoi M. van Leeuwen s'est fait une loi de traduire partout ἀγοράζειν par *mercari* ou *nundinari*, malgré tant d'exemples contraires cités dans les lexiques, malgré Mœris : ἀγοράζειν, οἱ Ἀττικοί· ἐν ἀγορᾷ διατρέβειν, "Ἕλληνες, malgré le scholiaste d'Aristophane, qui ne perd pas une occasion d'insister sur ce sens « essentiellement attique » de ἐν ἀγορᾷ διατρέβειν (sur *Ach.* 625 et 720, *Cav.* 1373, *Lys.* 556 et 633). C'est ainsi que l'éminent philologue s'est trouvé amené à déclarer corrompu le v. 1373 des *Cavaliers*, alors qu'il n'en est pas de plus clair dans toute la pièce. Quand Thucydide (VI, 51) nous montre les soldats d'Alcibiade forçant les portes de Catane et se répandant dans la cité, est-ce que par hasard il conviendrait de traduire ἐσελθόντες ἠγόραζον ἐς τὴν πόλιν par « ils avaient pénétré en ville pour faire leur marché »?

Cette diversité et, si j'ose dire, cette élasticité des acceptions enfermées dans ἀγοράζειν ne doit pas nous surprendre. Il en va de même de tous les verbes en ἄζω et ἔζω, et c'est une des richesses du grec. Il importe de lire là-dessus la précieuse note de Lobeck sur le v. 268 de l'*Ajax*.

Ἐξῆς Ἀριστογείτονι (non Ἀριστογείτονος, proposé par M. Blaydes et qui fausse le sens) veut dire à l'exemple d'*Aristogiton*, « unserm Aristogeiton gleich », comme traduit Droysen. Lisez le récit de Thucydide (VI, 54 et ss.), vous saisissez l'allusion. Du temps d'Hippias, les citoyens ne pouvaient sans éveiller de soupçon se rassembler en armes dans les rues, si ce n'est à la fête des Panathénées; encore n'assistaient-ils au cortège qu'en tenue de parade, avec le bouclier et la lance, mais sans épée ni poignard. C'est de quoi Aristogiton n'avait point tenu compte, et l'on conçoit que la légende populaire lui en ait su gré.

Je ne sais qui le premier a imaginé cette énormité de rendre ὄδε ἐστῆξω παρ' αὐτόν par *statua in honorem mei ponetur*. Où prend-on que στήσαι τινα puisse signifier *dresser une statue à quelqu'un*, et conséquemment ἐστηχέναι *se voir dresser une statue*? Cela n'est pas plus grec que *ériger quelqu'un* ou *être érigé* n'est français. Ne voit-on pas qu'un déterminatif est indispensable, λιθινός, χαλκοῦς, χρυσοῦς, comme dans les exemples cités par M. Blaydes, σφουρίλατος, comme dans Platon, etc.? D'ailleurs les exemples, fussent-ils probants, n'ont rien à voir ici. Quel homme, je ne dis pas de goût, mais de bon sens admettra que pour un coup de poing administré à une vieille femme, un simple coryphée, personnage toujours effacé et sans individualité, n'ayant mission de parler qu'au nom du chœur, se croie l'émule d'Aristogiton et réclame une statue à côté de celle du libérateur d'Athènes? Pareil trait ne serait pas du tout comique, ni même bouffon, il serait pitoyablement ridicule, *perridiculum*, le mot est de M. van Leenwen, et je ne lui fais pas dire. Or Aristophane est parfois exubérant dans ses plaisanteries, et même outré, mais jamais ridicule.

L'expression *αὐτὸ γὰρ μοι γίγνεται* est correcte, quoi qu'en dise M. Blaydes. Car ce savant, pour qui la grammaire n'a pas de secrets, et qui peut se flatter d'avoir découvert une faute de langue, sinon deux, par vers d'Aristophane, nous certifie avec une tranquille assurance que, bien qu'admis par tous les éditeurs, *αὐτό* ne saurait offrir de sens. Oserai-je, après cela, insinuer qu'*αὐτό* pourrait bien être mis pour *αὐτὸ τοῦτο*, *ceci tout juste, précisément ceci*, et m'appuyer d'un passage tout pareil de la *Paix* (v. 1248) :

*αὐτό σοι γενήσεται
τὰ σῦκ' ἐν ἀγρῶ τοῖς οἰκέταισιν ἰστάναι,*

« cela te fera tout juste de quoi peser à la campagne les figues pour les serviteurs (1) » ? Traduisons donc :

Mais elles ne me commanderont pas, vu que je serai sur mes gardes, et porterai désormais mon glaive dans un rameau de myrte ; je hanterai l'agora tout armé, à l'exemple d'Aristogiton, et me planterai ainsi près de lui (*il lève haut le poing*). Car justement l'occasion s'offre à moi de paumer la mâchoire de cette vieille haïe des dieux.

J'ai hâte d'en finir avec ces discussions : trois pages

(1) J'ai par devers moi bien d'autres exemples, sans compter ceux qui se lisent dans les grammaires. Ainsi, dans les *Mémorables* de Xénophon, comparez *δι' αὐτὸ τοῦτο* (III, 12, 2) avec *αὐτὸ δι' ὅπερ* (III, 10, 14, et les notes de Kühner), ou cette phrase de la *Cyropédie* : *τοῦτο μόνον ὄραν πάντας τῶ πρόσθεν ἔπεσθαι* (II, 2, 8), avec ce vers d'Agathon (*Frag. Trag.*, p. 58, éd. Didot) :

*μόνου γὰρ αὐτοῦ καὶ θεὸς στερίσκεται
ἀγένητα ποιεῖν ἄσσ' ἂν ἦ πεπραγμένα.*

pour expliquer trois vers, on conviendra que c'est beaucoup. Je n'écris pas un commentaire perpétuel, et me limite de parti pris aux seuls passages qui me semblent mal entendus ou corrigés à tort par la généralité des éditeurs. S'il fallait m'arrêter à toutes les fantaisies individuelles, aux corrections vaines, aux conjectures prodiguées sans choix, aux bizarreries d'interprétation, je n'en serais pas quitte à moins d'un volume par comédie. Mais les remarques qui précèdent étaient nécessaires pour fixer le sens et je ne pouvais les esquiver. J'arrive maintenant au véritable objet de cette note, qui est d'attirer l'attention sur un point spécial d'archéologie.

On connaît l'histoire des statues d'Harmodios et d'Aristogiton, qui faisaient le plus précieux, sinon le plus bel ornement de l'Agora. Érigées peu de temps après la chute des Pisistratides (510), elles avaient été enlevées par Xerxès, en 480, lors de la prise d'Athènes, et transportées comme trophées à Ecbatane. Deux siècles plus tard, Antiochus, fils de Séleucus, les restitua aux Athéniens. Mais dans l'intervalle entre l'invasion médique et le règne des Séleucides, on les avait remplacées par deux nouvelles statues, celles qu'Aristophane avait sous les yeux. Les artistes (ils étaient deux) chargés de ce soin avaient-ils fait œuvre originale ou s'étaient-ils bornés à de simples copies? On l'ignore. Mais, étant donnée la vénération presque religieuse dont les tyrannicides étaient l'objet, il est sûr qu'ils se seraient fait scrupule de modifier les attitudes consacrées par la tradition.

Une réplique de ces statues se trouve au Musée de Naples. Les meurtriers d'Hipparque ont tous deux l'épée à la main. L'un, la jambe gauche en avant, l'épaule effacée, le poignet près de la cuisse, s'apprête à frapper

d'estoc. L'autre, droit sur ses pieds, le bras plié au-dessus de la tête, se met en devoir de frapper de taille. Lequel des deux est Harmodios, et lequel Aristogiton?

Dans la réplique de Naples, la tête d'un des héros, celui qui porte la garde basse, a été rapportée; elle est d'un style beaucoup plus récent et rappelle l'école de Lysippe. Mais sur deux des monuments librement imités de l'œuvre originale, cette même figure a de la barbe (1). On en a conclu qu'elle représente l'ainé, à savoir Aristogiton.

Selon moi, ce détail ne prouve pas grand'chose. Harmodios, au dire de Thucydide, était dans la fleur de l'adolescence, ce qui n'implique pas qu'il fût imberbe. Prenons, pour nous en tenir à un exemple, le début du *Protagoras*. Socrate y est agréablement raillé à cause de l'amitié amoureuse qu'il porte au jeune Alcibiade. Le dialogue étant censé se passer avant la mort de Périclès, il en résulte qu'Alcibiade devait avoir à peu près l'âge d'Harmodios. Or Alcibiade aussi porte la barbe (πώγωνος ἤδη ὑποπιμπλάμενος), ce qui, est-il dit, lui donne déjà l'air d'un homme, mais ne nuit nullement à sa beauté.

L'absence de barbe chez l'autre des héros n'est pas plus concluante. S'il paraît établi, comme nous l'avons dit ci-dessus, qu'en général les Athéniens contemporains d'Aristophane ne se rasaient pas, nous ignorons comment les choses se passaient avant les guerres médiques. Depuis

(1) Relief décorant un siège de marbre trouvé à Athènes (aujourd'hui à Broom-Hall, en Angleterre), reproduit dans *l'Histoire de la sculpture grecque*, de M. Collignon, t. I, p. 369. Peinture sur un stamnos de Wurzburg, repr. dans Duruy, *Hist. des Grecs*, t. I, p. 452.

lors, d'après Thucydide lui-même, de grands changements s'étaient produits dans le costume et la toilette. Bon nombre de bustes et de statues d'hommes faits, datant à peu près des Pisistratides, entre autres la plupart de celles du fronton d'Égine (entre 480 et 470), n'ont trace ni de barbe ni de moustache. Il est certain que le premier auteur du groupe des Tyrannicides n'a pas travaillé suivant sa fantaisie; il a dû représenter ses héros comme il les avait connus lui-même, ou comme les lui dépeignaient ceux qui les avaient connus. Au surplus, si Aristogiton était l'aîné, rien dans le récit de Thucydide ne donne à entendre que la différence d'âge fût notable.

Quoi qu'il en soit, je crois qu'il y a lieu de reviser l'opinion consacrée, et qu'on ne risque pas de se tromper en affirmant, d'après Aristophane, qu'Aristogiton est celui qui tient l'épée haute. On objectera que sur un fragment de vase trouvé récemment en Sicile, et qui paraît bien se rapporter au meurtre d'Hipparque, le bras levé appartiendrait selon l'inscription à Harmodios (1). Mais ce fragment peut-il faire foi? Il est trop exigü et trop détérioré pour qu'on puisse lui assigner une date. Mais quand il serait démontré qu'il remonte à l'époque de Périclès, ce serait simplement pour nous le cas de choisir entre l'autorité du peintre céramiste et celle d'Aristophane, et je ne crois pas que le choix fasse un pli.

Le texte du comique est trop précis et trop formel pour qu'on puisse s'y méprendre. « Je me planterai près de lui, dit le coryphée, dans la posture que voici (ὄδε) »,

(1) *Atti della R. Accademia dei Lincei*, 1900, p. 276, art. de P. Orsi. Voir aussi *Mittel. des Archæolog. Instituts*, Rom., 1901, pp. 97-108, art. de E. Petersen.

posture facile à déterminer, vu qu'il ajoute : « Car je suis tout juste dans le cas de paumer la mâchoire de cette vieille. » On ne donne pas du poing dans le visage de quelqu'un sans lever le bras. Tel est donc le geste d'Aristogiton, puisque tel est le geste du coryphée qui se pique de l'imiter. Il est de la dernière évidence que ce dernier n'aurait pas même eu l'idée de cette pose s'il s'était figuré debout à côté de la statue d'Harmodios.

Voilà donc, au moins dans mon opinion, un problème d'archéologie éclairci, grâce à Aristophane. Je ne dirai pas qu'il soit de grande conséquence, mais on s'est donné parfois bien du mal pour en résoudre de moins importants.

995 Ὅρσά Λακεδαιμόνων πᾶσα καὶ τοὶ σύμμαχοι
ἄπαντες ἐστύχαντι. Ἕλληνας δὲ δεῖ.

Je n'hésiterais pas de lire, avec Boissonade, ἐστίζαντι, ou plutôt ἐστίζαντι, au lieu de ἐστύχαντι. Il faut tenir compte de la pruderie de langage de l'envoyé de Sparte : de plus, il répugne de voir celui-ci se servir sans la moindre nécessité du mot dont il vient précisément de se choquer (v. 990).

D'autre part la locution ὄρθος ἔστρασθη est des plus fréquentes (1). Ici ὄρσά se rapporte à la fois aux deux sujets, en vertu d'un idiotisme bien connu, car il remonte jusqu'à Homère : αἰεὶ γάρ τοι ἔρις τε φίλη πόλεμοί τε μάχη τε (2).

(1) Hérod. V, 111; ὄρθος ἐστραχώς, Plat. *Men.* 93D; ἐστῶς ὄρθος, *Loix*, II, 665E; ὄρθως ἐστάναι, Arist. *Part. Anim.*, IV, 10, 33, et passim.

(2) *Iliade*, I, v. 177.

En français l'ellipse serait tout aussi hardie, mais porterait sur le verbe : « Tout Lacédémone est debout, et debout tous nos alliés. »

Quant à Πελλάνας δὲ δεῖ, je ne vois aucune raison pour le déclarer suspect. Pellène était une bourgade d'Achaïe où l'on fabriquait d'amples manteaux de laine, dits pelléniques (1). De là ce dicton, auquel il est également fait allusion au vers 1421 des *Oiseaux* ; car, à prendre le texte dans sa suite, on voit que ce dernier vers pourrait être rédigé de la sorte : οὐ περὶ ὧν, Πελλάνης δὲ δεῖ. Le héraut veut donner à entendre que le mal dont ses concitoyens sont frappés a pris de telles proportions que la chlamyde laconienne ne suffit plus à le dissimuler (v. 987). Il leur faut des pelléniques.

1058

Κἄν ποτ' εἰρήνη φανῆ,
 ὅστις ἂν γυνὴ δανείσῃ-
 ται παρ' ἡμῶν,
 ἂν λάβῃ μηκέτ' ἀποδοῖ.

La conjecture de Bentley, ἂν pour ἄν, est indigne de ce grand critique, et l'on ne s'explique guère qu'elle ait trouvé crédit auprès des éditeurs. D'après cette leçon, le chœur serait censé dire : « Si tel a besoin d'argent, nous avons de quoi prêter. Et vienne un jour la paix, quinconque nous aura emprunté ne rendra rien de ce qu'il aura reçu. » C'est d'une naïveté par trop risible. Car

(1) STRABON, VIII, 5.

enfin, cette guerre dont on se plaint, il faudra bien qu'elle cesse un jour, et, la paix faite, qui sera dupé? Ce sera le prêteur.

Le chœur n'est pas si sot que cela, bien au contraire; lisez la strophe en entier et l'antistrophe, vous verrez qu'il s'amuse et se moque. Sa générosité n'est qu'un leurre. Il promet beaucoup sans tenir. Car chaque promesse est suivie d'une restriction qui en annule l'effet. « J'invite tout le monde à dîner, la chère sera bonne, mais la porte sera close (v. 1071). Souhaitez-vous vêtements et bijoux? Venez les chercher, mais vous ne trouverez rien (v. 1202). Êtes-vous à court de vivres? Accourez chez moi avec sacs et besaces, mais gare au chien (v. 1215). » Ainsi ce qu'une main donne, l'autre le retire, et chaque clause est une attrape.

Il en est de même pour le vers cité ci-dessus. La leçon des manuscrits donne un sens irréprochable (1), et c'est pitié que de voir tout ce qu'on a fait depuis Bentley pour la défigurer. *λαβῆν* est pris absolument, ce qui n'est pas rare, et de même *ἀποδιδόναι* (2). « Quiconque aujourd'hui

(1) Il y a deux manières de lire ce vers : ou d'après le *Ravennas*, en supprimant une syllabe : ἄν λαβῆ μὴ ἀποδιδοῦτω; ou, mieux, avec le ms. de Paris et le scholiaste : ἄν λαβῆ μηκέτι ἀποδοῖ. Pour la satisfaction de ceux qui aiment les conjectures, j'en ajouterai une troisième : ἄν λαβῆ μηδὲν ἀποδοῖ, laquelle m'est suggérée par le vers cité ci-dessus; il n'est besoin d'être né malin pour avoir trouvé cela. Mais il n'y a rien à changer : μηκέτι *invidius dictum quam μή*, comme dit G. Hermann sur Pind. *Ol.*, I, 5 (aussi 104, *Soph. Elect.*, 1225, 1474, et cent fois ailleurs).

(2) Pour *λαβῆν*, cf. *Guêpes*, 786, *Ecclés.*, 778, *Ploutos*, 1009. Pour *ἀποδιδόναι*, cf. *Nuées*, 1246. *Guêpes*, 1348, *Ploutos*, 1031.

d'hui viendra nous emprunter, *s'il a reçu, qu'il ne rende point.* » Le tour est à la fois concis et piquant et porte la marque d'Aristophane. Que si vous trouvez qu'il n'est pas assez clair, que direz-vous de ce monostique de Ménandre :

λαβὼν ἀπόδοσ, ἀνῆρωπε, καὶ λήψῃ παλιν (1),

ou de ce vers-ci, que nous empruntons à un autre comique :

ὁ δὲ λαμβάνει μὲν, ἀποδίδωσι δ' οὐδὲ ἓν (2)?

N'est-ce pas la même pensée, rendue dans les mêmes termes, ici en forme de précepte ou d'aphorisme, là par manière d'hypothèse?

"Αν est mis pour ἐν; c'est la forme ordinaire dans Platon et dans Xénophon. Les grammairiens prétendent, il est vrai, qu'elle est étrangère à l'ancienne comédie, mais j'avoue que ces sortes d'assertions me laissent assez sceptique. En quelle année finit l'ancienne comédie et commence la moyenne? Nous dira-t-on aussi, pour nous borner à un exemple, à quelle date exacte on a commencé d'écrire en français *j'avais* pour *j'avois*? Mettons d'ailleurs que la remarque soit fondée, on en sera quitte pour substituer ἔν à ἐν, comme on l'a fait en quantité d'endroits, par exemple *Lysist.*, v. 901-902, *Oiseaux*, v. 55, et *Thesmoph.*, v. 151.

(1) *Fragm. Com. græc.*, t. IV, p. 349.

(2) *Ibid.*, t. IV, p. 691.

1108

Δεῖ δὴ νυνὶ σε γενέσθαι

δεινὴν, ἀγαθὴν, φαύλην, σεμνὴν, ἀγανὴν, πολύπειρον.

Il manque un pied au vers, évidemment le second, à savoir un qualificatif mis en contraste avec δεινὴν, car nous sommes en présence d'une triple antithèse, ἀγαθὴν étant opposé à φαύλην dans le sens où les ἀγαθοί le sont aux φαῦλοι. L'adjectif πολύπειρον, « riche d'expérience », résume le tout.

Le mot qui manque me semble facile à suppléer. Lisez : δεινὴν, [χρηστὴν,] ἀγαθὴν... « C'est le moment de te montrer redoutable et facile, distinguée et vulgaire, sévère et douce. »

Χρηστός, pris dans son acception première (χρήσιμος), équivaut à εὐκόλος. Ce dernier mot qui, quoique dactyle, pourrait à la rigueur entrer dans le vers, serait parfait, s'il ne rompait ce que les grammairiens appellent la paréchèse ou assonance. De plus, on comprend mieux que χρηστὴν ait disparu du texte devant ἀγαθὴν, le copiste l'ayant considéré comme formant tautologie.

La scène de la réconciliation (vv. 1112-1188).

La scène qui voit s'accomplir la réconciliation entre les Athéniens et les Spartiates forme la situation essentielle de la pièce. C'est le moment de l'action vers lequel tout converge et pour lequel tout l'ouvrage a été fait.

Lysistrata a pris sur elle d'accommoder les choses. Mais, malgré l'autorité qu'on lui reconnaît, elle se voit à maintes reprises couper la parole. C'est sur le sens et la

portée de ces interruptions que je voudrais attirer l'attention du lecteur.

Une observation générale est à faire d'abord. Chacun a pu constater avec quel art consommé Aristophane, quand il raisonne sur des matières sérieuses, ou même dans les passages où il se montre l'émule des grands lyriques (chœur des Nuées, chœur des initiés dans les *Grenouilles*, etc.), sait toujours s'arrêter à temps, pour ne point détonner. Lui qui reproche à Euripide ses harangues judiciaires (1) n'a garde de tomber dans le même travers, et il eût été capable de dire avant La Fontaine :

Je hais les pièces d'éloquence
hors de leur place et qui n'ont pas de fin.

Or les conseils et remontrances de Lysistrata risquaient fort de dégénérer en une harangue politique à débiter, non sur la scène, mais au Pnyx. Cette considération suffit à justifier des interruptions destinées à maintenir le morceau dans le cadre de la comédie.

Mais il en est une autre, plus grave que celle des convenances scéniques. Avant tout il convenait de ménager la fibre patriotique chez un public ombrageux sur ce point et prompt à se cabrer. Faire appel en pleine guerre au sentiment de la confraternité, tenir la balance égale entre des ennemis exaspérés, en montrant que les torts étaient réciproques, songe-t-on combien la tâche était délicate? Le moyen de désarmer les gens est connu, c'est de les faire rire. Mais dans la circonstance il s'agissait de les faire rire aux dépens de ceux-mêmes

(1) *Paix*, v. 534.

dont on plaidait la cause, et c'est ainsi que le poète s'est trouvé amené, nous allons essayer de le faire voir, à prêter aux Lacédémoniens ce que, faute d'un mot plus expressif, j'appellerai des mœurs de caserne.

L'imputation n'était pas nouvelle, le vocabulaire même en témoigne. Le verbe *λακωνίζειν* était synonyme de *τοῖς παιδικοῖς χρῆσθαι* (Hésychius et Photius); *λακωνικὸν τρόπον* était une expression courante pour désigner le même vice (Suidas). Était-elle fondée? Sans aucun doute, mais les Athéniens ne laissaient pas de la mériter eux-mêmes (1); on ne serait pas en peine de le prouver par le propre témoignage d'Aristophane (2). Dans la bouche d'un Grec, elle avait d'ailleurs moins de gravité qu'on ne serait tenté de le supposer, étant de celles qui rendaient un homme plus ridicule qu'odieux.

Quoi qu'il en soit, c'est là-dessus que le poète compte pour faire passer la scène. Cette intention on l'entrevoit déjà plus haut, quand les Athéniens, en veine de raccommodement, se sont avisés de dire : « Que n'appelons-nous Lysistrata? » — « Bien, par les Dioscures, répondent les Spartiates, et même Lysistratos, si vous voulez (v. 1105). »

Lysistrata accourt d'elle-même et se met en devoir de

(1) La différence était pourtant appréciable. La dépravation était poussée si loin chez les Spartiates, qu'il est des détails qu'on hésite à transcrire, celui-ci par exemple, que nous donnerons en grec : *Παρά Σπαρτιάταις, ὡς Ἄγων φησὶ, πρὸ τῶν γάμων τοῖς παρθένοις ὡς παιδικοῖς νόμος ἐστὶν ὁμιλεῖν* (Athénée, XIII, p. 602d). Si dissolues que fussent les mœurs à Athènes, la loi du moins ne mettait pas le vice à couvert.

(2) Entre autres *Nuées*, v. 1098.

prêcher la concorde, après avoir appelé à son aide la Conciliation, qui descend du ciel toute nue. Le porteparole des Laconiens, dès la première interruption, dévoile le fond de sa pensée : Ἀδικίουμες, dit-il en reluant la Conciliation, ἀλλ'ὁ πρωκτὸς ἄφατος ὡς καλὸς (v. 1148). Et pour bien montrer le contraste, l'Athénien s'écrie à son tour : Ἐγὼ δὲ χύσθον γ' (ὄπωπα) οὐδέπω καλλίσονα (v. 1158).

Voilà qui est net, et le public sait d'emblée à quoi s'en tenir. Le reste de la scène roulera sur la même antithèse. « Que ne faites-vous la paix, demande Lysistrata : voyons, qui vous retient ? » Et le Lacédémonien de répondre : « Nous voulons bien, pourvu qu'on nous rende l'encycle. » Il est clair que ce dernier mot est détourné de son acception ordinaire. L'adjectif ἔγκυκλος répond à *rotundus*. Que le neutre ἔγκυκλον puisse signifier περιβόλιον, mur d'enceinte, ceinture de murailles, ici boulevard, je n'en disconviens pas, mais tenez pour acquis, encore que je ne sois pas en mesure d'en citer des exemples, que dans le langage courant τὸ ἔγκυκλον était un synonyme de ἡ πυργί (1).

Lysistrata, qui ne songe pas à cela, ne comprend guère. « Qu'entends-tu par là ? » demande-t-elle (remarquez ποῖον, sans l'article; τὸ ποῖον voudrait dire lequel?). — « Pylos, répond l'autre, que depuis longtemps nous convoitons et patinons, »

ἄσπερ πάλαι θεόμεθα καὶ βλιμαῶδομες (v. 1164).

A noter le choix des mots : δεῖσθαι s'entend de soi ;

(1) Ὁ θριγκὸς, si mal à propos corrigé par M. Blaydes au v. 60 des *Thesmophories*, n'est autre chose qu'un équivalent de τὸ ἔγκυκλον.

βλιμάζειν est parfaitement défini par le scholiaste des *Oiseaux* (v. 550) : κυρίως τὸ τοῦ ὑπογαστρίου καὶ τοῦ στέρθους ἄπτεισθαι. J'ajouterai, pour plus de clarté, que Lucien parlant d'un misérable adonné aux mêmes pratiques que les Spartiates, nous le dépeint ἀνατρώγοντα καὶ βλιμάζοντα (1).

Les Athéniens, eux, expriment des vœux plus naturels. « Qu'on nous rende Echinus, le golfe Maliaque et les longs murs de Mégare, »

πρώτιστα τὸν Ἐχίνουσαντα καὶ τὸν Μηλιᾶ
κόλπον τὸν ὀπίσθεν καὶ τὰ Μεγαρικὰ σκέλη.

Pourquoi ces trois localités-là? Car en vérité ils avaient bien autre chose à réclamer, et d'abord, et avant tout, Décélie qui leur était comme une épine au pied, Paulmier n'a pas manqué d'en faire la remarque. Aussi gardons-nous de croire qu'Aristophane ait songé un instant à jeter les bases d'un traité, et bien candides me paraissent les interprètes qui là-dessus se sont mis à piocher Thucydide et Diodore. Echinus, le golfe Maliaque et Mégare, le poète s'en souciait comme d'une pomme. Ce qu'il a voulu marquer, c'est la différence des appétits et que, pour n'être pas plus modérées peut-être, les prétentions des Athéniens sont au moins avouables. Echinus signifie *hérisson*, et l'on me dispensera d'insister sur le sens métaphorique en grec aussi bien qu'en français; κόλπος c'est *sinus*, et τὰ μῆλα, en termes de

(1) *Lexiphane*, 12.

comédie, signifie *mamilla* (1). Quant à la troisième place, on constatera que l'Athénien réclame, non Mégare, ni même les *μακρὰ τεῖχη*, mais tout uniment τὰ σκέλη, *les jambes*. Or les « jambes » de Mégare n'existaient plus : elles avaient été rasées dès 424 (2) et ne furent rétablies que par Phocion. L'intention est donc d'autant plus évidente, et la réponse de Lysistrata, si maladroitement corrigée par Bentley, vient encore la souligner.

Lysistrata coupe court aux contestations, et voilà tout le monde d'accord. « Maintenant, dit l'Athénien, je veux dépouiller mes vêtements et labourer tout nu. » Un tel souhait chez des gens qui n'aspirent qu'à retourner aux champs est tout à fait en situation. Mais veuillez bien peser la réplique du Spartiate, comprise de si étrange façon par les interprètes. Le verbe *γεωργεῖν*, quoique plus précis encore en grec que *labourer* en français, avait reçu de l'usage une grande extension de sens (3). Le Lacédémonien feint de l'entendre dans celui du « labour qui sème et féconde en vue de la procréation des enfants » (4).

(1) Τὰ μῆλα signifie aussi les *joues*. A cause de l'épithète τὸν ὀπισθεν, je serais tenté, je l'avoue, de soupçonner que le Μηλιαῦς κόλπος se rapporte à d'autres joues que celles qu'on supposerait d'abord. Mais il faudrait qu'un texte vint à l'appui de cette interprétation.

(2) THECYDIDE, IV, 109.

(3) Cf. σπείρειν τέκνων ἄλοχα, Eur. *Phén.*, 48; σπείρειν ἄρουραν, Esch. *Sept. c. Th.*, 753; ἄρουρον, Soph. *OEd. R.*, 1485 et 1497; φυτεύειν, etc. Maxime de Tyr use de la même métaphore quand il dit : τρέψον ἐπὶ τὴν γεωργίαν τοὺς ὀφθαλμούς, *Dissert.* 26, *sub fin.*

(4) PLUTARQUE, *Conjug. præcepta*, 42.

Que les Athéniens labourent, soit, lui aspire à d'autres satisfactions :

ἐγὼ δὲ κοπραγωγεῖν γὰ πρῶ, γὰ τὼ σιω.

Κοπραγωγεῖν n'est pas, comme on l'a cru, un équivalent de κοπρίζειν, κόπρον τῆ γῆ παρέχειν (1), ni même de κοπρορορεῖν. L'adjectif ἀγωγός a ici le sens de *educendi vim habens*. L'ὕδραγωγός est un canal pour l'eau, auquel est préposé l'ὕδραγωγός. Faites l'application, et vous verrez, sans même qu'il faille recourir au vers 11 de la *Paix*, que dans le langage populaire ou populacier le κοπραγωγός désigne le καταπυγόν. Dans notre passage, κοπραγωγεῖν est donc mis pour καταπυγίζειν; et le poète, pour lever tout doute, ajoute l'adverbe πρῶ, dans le sens de τοὺς ὄρθρους, ainsi qu'il l'a fait aux vers 966 et 1089 (2).

Ceux qui ont donné à ce verbe la signification de *fumer la terre* n'ont pas pris garde que le langage qu'ils prêtent aux Lacédémoniens est en contradiction avec toutes les données de l'histoire. Qu'est-ce qu'un Spartiate pouvait avoir de commun avec le fumier? Sparte était un camp. Le travail de la terre, regardé comme indigne d'un homme libre, était interdit aux citoyens et dévolu aux seuls hilotes (5). Le mot doit donc être entendu figuré-

(1) XÉNOPHON, *Économ.*, 16, 12.

(2) Le *Ravennas* porte πρῶτα, qui pêche contre le mètre. La correction est de Biset, et c'est une des plus sûres qu'on ait jamais faites sur Aristophane. Car le mot est indispensable, tant pis pour Elmsley s'il ne l'a pas compris. Dans les *Oiseaux*, au v. 129, le copiste a également confondu πρῶτ et πρῶί.

(3) Pour l'interdiction faite aux Spartiates de s'occuper d'agriculture, bornons-nous à citer Ps.-Xénophon, *Républ. Lacéd.*, 7, et Aristote, *Polit.*, II, 7 : γεωργοῦσι τε γὰρ τοῖς μὲν [Σπαρτιάταις] εἰλωτες, τοῖς δὲ Κρησὶν οἱ περίοικοι.

ment, et dès lors la signification n'en peut être douteuse.

Tout cela est fort malpropre, j'en conviens, mais ce n'est pas une raison de ne point l'expliquer. La comédie grecque avait ses mœurs, que nous avons quelque peine à comprendre. Sachons gré en tous cas au poète de son intention, qui est très haute. Il a usé du seul moyen qu'il avait de se faire écouter. *Lysistrata* est d'un bout à l'autre une priapée; mais cette priapée n'est pas seulement un chef-d'œuvre d'esprit et de verve, elle est avant tout un monument de patriotisme et de bon sens.

1209 Ἔστι παρ' ἐμοῦ λαβεῖν πυρίδια λεπτά μὲν,
ὁ δ' ἄρτος ἀπὸ γοίνικος ἰδεῖν μάλα νεανίας.

« On peut se procurer chez moi un tantet de froment, mais mon pain d'une chenice a l'air un peu bien frais. »
Ἄρτος νεανίας, comme on dit γέρων οἶνος. L'adjectif νεανίας a donc ici le sens de νεαρός ou νεαλῆς. Le confondre avec νεανικός, comme on le fait d'ordinaire, et le traduire par *énorme*, est insoutenable. La chenice, valant un peu plus d'un litre, marquait une mesure de farine très petite. Deux chenices d'orge formaient la ration journalière d'un soldat (1); et Xénophon parle quelque part d'un Arcadien, fort mangeur, il est vrai, qui consommait en un repas, outre sa part de viande, un pain de trois chenices, τριχοίνικον ἄρτον (2). Comment donc un

(1) THUCYDIDE, IV, 16.

(2) *Anabase*, VII, 3, 23.

pain d'un litre peut-il être dit énorme? De plus, car ce n'est pas tout, le moyen de se figurer un pain de cette taille excédant en volume tout autre pain d'un litre?

La scène du Flâneur (vv. 1216-1245).

Le scholiaste entre dans peu de détails sur la scène comprise entre les vers 1216 et 1245, mais on voit qu'à ses yeux elle forme une sorte d'intermède burlesque, uniquement imaginé pour l'ébaudissement des spectateurs, à qui même les acteurs sont censés s'adresser directement (vv. 1217 et 1221). Adoptant ce point de vue, M. de Wilamowitz a proposé du dénouement de la pièce une interprétation complète (1), qu'à cause de la juste notoriété qui s'attache au nom de l'auteur, il convient d'examiner.

L'éminent critique suppose qu'un Athénien ivre et porteur d'une torche sort du banquet pour s'en retourner chez lui (v. 1216). Trouvant la route barrée par une foule d'esclaves attendant leurs maîtres, il essaie de les écarter avec sa torche. Les esclaves résistent, et une mêlée s'ensuit (le public le voulant ainsi), où ils ont le dessous et sont forcés de fuir. Puis un Laconien sort à son tour du festin (1225), suivi de près par un Athénien (1226). Un dialogue s'engage entre eux, interrompu par un retour

(1) *Die Textgeschichte der griechischen Lyriker*. Berlin, 1900. pp. 88 à 96.

offensif des esclaves (v. 1259). Enfin la masse des conviés déborde sur la scène, et la pièce se termine par des chœurs d'Athéniens et de Spartiates en l'honneur de la paix.

Le défaut capital de cette interprétation, c'est qu'elle met la première scène tout à fait hors d'œuvre. Rien au monde n'est plus étranger à la manière d'Aristophane, et plutôt que d'en passer par là, je n'hésiterais pas pour ma part à supprimer cet épisode sans lien aucun avec le reste de la pièce, et à le tenir pour la plus maladroite des interpolations. Au surplus, les objections se pressent si nombreuses qu'on ne sait à laquelle entendre. Pourquoi l'Athénien sortant de table est-il seul à porter une torche, tandis que les autres conviés n'en ont point? Comment, pour quitter l'Acropole, n'ouvre-t-il pas lui-même la porte, à l'exemple de tous les personnages de la pièce, y compris Lysistrata, mais s'adresse-t-il au concierge? D'où surgissent tout à coup ces esclaves, accourus soi-disant pour attendre leurs maîtres? Qui les a avertis? Quand sont-ils arrivés? Est-il admissible que le poète se soit empêtré de ces fantoches pour l'unique plaisir de les faire s'enfuir après une volée de coups? Vous figurez-vous donc le public athénien à ce point épris de batteries que, sans lieu ni prétexte, l'homme de goût qu'est Aristophane ait cru devoir lui en servir une, et cela quand la pièce touche à son dénouement et qu'il ne reste plus qu'à célébrer par un chant triomphal la paix définitivement reconquise?

Une remarque fort simple nous servira de fil dans ce labyrinthe et remettra les choses au point. Quand s'ouvre la scène que nous examinons, le chœur divisé en deux

parties, l'un de vieillards, l'autre de vieilles femmes, occupe l'orchestre, d'où, suivant l'usage, il ne s'est point écarté depuis la parodos. Maintenant son rôle est terminé, ou plutôt ce rôle se transforme. Le poète n'a plus que faire de vieillards querelleurs et d'insolentes commères. Il lui faut deux nouveaux chœurs, l'un de Spartiates, l'autre d'Athéniens, représentant dignement la cité qu'il s'agit de glorifier. De là le passant ou, si l'on aime mieux, l'oisif des rues voulant entrer dans l'Acropole, et le chœur prenant fait et cause pour lui. Que ce passant soit ce qu'on appelle un rôle en l'air, j'en conviens, mais il n'en manque pas de pareils dans le théâtre d'Aristophane (1). Seulement on ne dira pas que son intervention n'est point motivée. Car elle met le gardien de l'Acropole en occasion de s'élançer dans l'orchestre, la torche au poing, et de disperser le chœur, lequel s'enfuit par la parodos. Quant à l'Athénien qui sur ces entrefaites sort le premier du banquet et fait part au public de ses impressions, son petit discours, d'ailleurs très spirituel, n'est introduit que pour donner le temps aux choreutes de changer de costume. On voit combien se sont mépris ceux qui ont coupé ce monologue — car c'est bien un monologue (2) — pour en donner la moitié au chœur.

(1) Je comparerais volontiers ce rôle à celui du mort qu'on porte en terre, dans les *Grenouilles* (vv. 171 à 177). Ils ne consistent l'un et l'autre qu'en deux ou trois phrases.

(2) M. de Wilamowitz donne le v. 1225 à un Laconien, en se fondant uniquement sur le mot ὄπωπα. Cette raison n'est guère suffisante. Mettons que la forme ὄπωπα ne soit pas d'emploi courant

Il me semble que de la sorte tout s'explique. Si la scène du flâneur est purement épisodique, du moins est-elle imposée par les nécessités du plan, et le public, qui n'est rien moins que naïf, entre dans la vue de l'auteur et s'amuse du truc.

Maintenant que signifient les mots *φορτικὸν τὸ χωρῖον* (v. 1218), et à qui faut-il les donner? La question est des plus controversées. N'étant guère en mesure de la trancher, je risque toutefois une explication. Τὸ *χωρῖον* est évidemment le *χωρῖον τὸ πρὸς πόλιν* du vers 287. Le sens de *φορτικός*, c'est *grossier*, d'où *vulgaire*, *banal*, qui *sent son lieu commun*. C'est dans cette acception que l'emploient le plus souvent Platon et Aristophane. Ne pourrait-on pas dans notre passage le rendre par *banal*, *commun à tous*, et le tenir pour une sorte de synonymie de *πάνδημος*, *δημόσιος* (le latin *trivialis* et le français *banal* serviraient d'exemples, mais en sens inverse)? Le flâneur qu'on veut chasser répondrait : « Cette place est à tout le monde, je ne m'en irai pas. » Après cela, je donne

chez les Athéniens, en tous cas elle est ionique bien plus que dorique. Eschyle et Sophocle en font usage, ailleurs même que dans les morceaux lyriques, et, qui plus est, elle se lit dans un fragment du comique Épiceratès (*Fr. C. Gr.*, t. III, p. 369). Si Aristophane la prête à son Athénien, c'est qu'il avait ses raisons pour cela. Un homme sort de table en pointe de vin et ravi d'enthousiasme, pourquoi ne lui échapperait-il pas un terme emphatique? En outre, nous serions obligés, avec M. de Wilamowitz, de changer dans les vers suivants $\tilde{\eta}$ $\kappa\alpha\iota$ en $\epsilon\iota$ $\kappa\alpha\iota$, et $\tilde{\eta}\mu\epsilon\iota\varsigma$ δ' en $\tilde{\eta}\mu\epsilon\iota\varsigma$ γ' , ce qui est de la fantaisie pure. Rien ne serait plus facile, en procédant de la sorte, que de couper en dialogue n'importe quelle tirade.

cette traduction pour ce qu'elle vaut, car il m'est impossible de l'étayer par un exemple, et je ne serais pas éloigné d'admettre que le texte est altéré.

1295 Λάκων, πρόφαινε δὴ σὺ μουῦσαν
 ἐπὶ νέα νέαν.

Il saute aux yeux que ces mots n'appartiennent pas au chœur qui précède. Là-dessus tout le monde, je crois, est d'accord, et que c'est Lysistrata qui, faisant son rôle, adresse cette invitation aux Laconiens.

D'autre part la structure du vers dénote au premier coup d'œil un trimètre iambique altéré par les copistes, ce qui arrive fréquemment quand un senaire se trouve mêlé à des chants lyriques (entre autres *Écclés.*, vv. 914 et 920). M. de Wilamowitz a fort bien vu que la faute provient d'une dittographie (Mss. : νέα νέαν, νέαν νέαν, νεανίαν). La correction est des plus simples. Lisez :

Λάκων, πρόφαινε δὴ σὺ μουῦσαν ἔτι νέαν,

«Laconien, fais-nous entendre encore un nouveau chant.»

Ἔτι est réclamé par le sens, et c'est pourquoi M. Blaydes proposait de lire καὶ σὺ, au lieu de δὴ σὺ, conjecture qui maintenant devient inutile. A ἔτι répond αὐτε dans le chant qui suit.

Deux notes à propos d'Uccle; par L. Vanderkindere,
membre de l'Académie.

I. — Le Dieweg.

L'étude de nos anciens chemins a été jusqu'ici négligée. Je ne parle pas des voies romaines auxquelles de nombreux travaux ont été consacrés, mais il n'en est pas de même des voies de communication du moyen âge; or, il semble urgent de recueillir leurs noms qui font rapidement place à des appellations nouvelles, et qui souvent ne se sont conservés que dans la mémoire de quelques vieillards. Ces noms peuvent contenir beaucoup d'enseignements.

J'ai été amené à m'occuper d'un très ancien chemin qui traverse de l'ouest à l'est le territoire de la commune d'Uccle et qui par la forêt de Soignes atteint le hameau actuel de Boendael. Ce chemin a gardé à Ixelles son nom de *Dieweg* et j'ai réussi à Uccle à le lui restituer également, au moins dans sa plus grande partie : on l'avait, il y a quelques années, décoré du titre d'avenue de l'Observatoire.

Qu'est-ce que le mot *Dieweg*? Quel en est le sens? Existe-t-il ailleurs des chemins qui portent le même nom? Une petite enquête que j'ai pu faire à ce sujet, grâce à la collaboration de la Société pour le progrès des sciences philosophiques et historiques, ne m'a révélé jusqu'ici qu'un seul fait : dans la commune de Vlytingen (Limbourg), M. l'abbé Simenon, professeur au séminaire

de Saint-Trond (1), m'a signalé un *Dieweg*; c'est un chemin creux qui se rattache à l'ancienne voie romaine; il n'a plus aujourd'hui aucune importance spéciale.

Pour l'étymologie, il ne faut ni songer à *diepweg*, chemin profond (2), ni rapprocher, comme me le suggérait un savant collègue, *dieweg* de l'allemand *dienstag* et en faire le chemin de *Ziu* (5), le Mars germanique.

Le *dieweg* ueclois, loin d'être un chemin profond, court à découvert sur la crête du plateau qui sépare le vallon d'Uccle du vallon de Saint-Job; il est d'ailleurs coupé par une rue qui au XVI^e siècle déjà s'appelait et qui a toujours continué à s'appeler *Diepestraet*, sans que le *p* ait disparu.

D'autre part, avant de songer aux dieux germaniques dont les noms ne paraissent avoir dans nos régions laissé aucune trace, il faudrait ne pas avoir une explication meilleure, et même tout à fait certaine.

Dieweg est l'abréviation de *Diet-weg*, *Died-weg*, c'est-à-dire la *via populi*, *via publica*.

(1) M. Simenon est l'auteur d'une histoire de Vlytingen.

(2) Encore moins à *Diefweg*, chemin de voleurs, comme on me l'a proposé. Le recueil *Nomina geographica neerlandica*, III, 74, mentionne en Gueldre les noms *Dijfwech* (1284), *Dievewech* (1290), en les rapprochant d'un *Diefsteeg* à Deventer et du *Diefdijk* qui sépare le pays de Buren et Kuilenburg de la Hollande méridionale. Il faudrait pouvoir faire des études locales pour déterminer le sens de ces mots, qui n'ont assurément rien de commun avec le *Dietweg*, *Dieweg*. Le radical *Diet* se rencontre d'ailleurs aussi en Gueldre (*Ibid.*) : *Didam*, *Theodem* (824), *Diedehem* (1025), etc.

(3) Ancien haut-allemand *ziu*, gothique *dius*, anglo-saxon *tiv*, d'où *tuesday*; cf. GRIMM, *Rechtsalterthümer*, II², 444.

Le sens de *diet*, *populus*, est bien connu (1); c'est le gothique *thiuda*, ancien haut-allemand *diot*; moyen-allemand, *diet*; ancien saxon, *thiod*; ancien frison, *thiade*; anglo-saxon, *thead*, *thiod*; ancien nordique, *thiod*, *thydi*.

De *Diet*, peuple, est venu *dietsch*, la langue populaire (le flamand); dans un assez grand nombre de noms de personnes, le même élément reparait, par exemple *Diederik* qui s'est raccourci en *Dierik*, *Dierk*.

L'éminent philologue néerlandais M. Kern a bien voulu, par l'entremise de notre confrère M. Vollgraff, me signaler l'expression scandinave analogue : *thjod-vegr*, *landweg*, *publieke weg*. De son côté, M. le professeur Bley, de Gand, me remettait une note où il énumérait les termes scandinaves : *thjod vegr*, *thjod leid* (chemin public), *thjod brant* (route publique), *thjod gata* (l'allemand Gasse), en ajoutant que, dans ces composés, *thjod* a fini par signifier non seulement la route ouverte à tous, mais la route suivie par tous, la route ordinaire; notamment le long des côtes norvégiennes, *thjodleid* désigne la route de mer que prennent sauf exception tous les navires.

Que le *dieweg* ueclois fut anciennement un *dietweg*, c'est ce qui résulte des actes du *Liber scabinorum* d'Uccle conservés depuis 1486 (2) et dont mon ami M. Des Marez, archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, a eu l'obligeance de me communiquer de nombreux extraits; j'y relève :

Le 20 décembre 1489, Pierre Vanden Kerhoven achète : twee dachwande ende vijftich roeden lands...

(1) GRIMM, *D. Wörterb.*, v° *Diet*.

(2) Archives de la ville de Bruxelles.

gelegen in de prochie van Uccle ende opt Molenveld neven de stat *geheten den Dietwech*.

Le 15 septembre 1490, une rente est établie sur : een buender over den *Diedenwech*.

En 1492 (1), en 1524, en 1525, on retrouve les graphies : *dietwech*, *djetwech*, mais à côté déjà le 15 septembre 1490, le 50 juin 1498 et de plus en plus fréquemment au XVI^e siècle, apparaît l'abréviation *dieweche* (2).

Il n'y a donc sur la forme primitive du mot aucun doute possible.

Ce qui est plus intéressant, c'est que le même nom est attesté dans le nord de l'Allemagne, en Westphalie. Wigand a publié dans l'*Archiv für Geschichte und Alterthumskunde Westphalens*, II, 81, un document de 1298, émané du comte d'Everstein (ancien château près de Holzminden, duché de Brunswick), en faveur d'une abbaye du voisinage, Hardehausen (cercele de Warburg, Westphalie prussienne).

Le texte porte :

Abbas et conventus in Hersvithusen agros suos septis munire potuerunt et fossatis, cum per eosdem agros non via vel strata, quæ dicitur *deitwech*, sed semita duntaxat

(1) F^o 67, 21 mai 1492. Vente au profit du couvent des Cellites de Bruxelles : « item twee dachwande ende vijftich roeden . . . opt Molenveld neven den *dietwech*, tusschen een cleyn weegskén aldaer gaende van Stalle ter moelen weert van Glabbeke in deen zyde ende de goede . . . », etc. L'hof te Glabbeke, appelé plus tard Kinsendaël et aussi Geusenkaestel, est occupé aujourd'hui par M. Woeste.

(2) 20 juin 1514 : opt Kellevelt in den houck van den *dieweghe*. Le Kellevelt s'étendait entre le *Dieweg* et le ruisseau de Saint-Job, à droite en venant du Wolvenberg et jusqu'au chemin qui longe actuellement le cimetière d'Uccle.

peditum quæ vulgo *path* vocatur, non de jure, sed ex gratia frequentetur (p. 85).

L'abbé et la communauté ont pu munir leurs champs de barrières et de fossés, car par ces champs ce n'est pas une route ou une chaussée qui est dite *dietwech*, mais seulement un sentier de piétons, appelé communément *path*, qui sert de passage non en vertu d'un droit, mais par simple tolérance.

Le texte est aussi décisif que possible; il en résulte qu'au XIII^e siècle, en Westphalie, on appelait *path* les sentiers privés et *deitwech* les chemins publics.

Ce même nom de *deitweg* se retrouve dans une charte de la ville de Hanovre, de 1554 : hebbet verkost mester Diderike gheheten Enundetwintich unde sine erven twe stuecke de van dem *deitweghe* upgat to den olden steenberghe.

Et dans une charte du diocèse d'Hildesheim, 1060 : publica strata que vulgo dicitur *dietuech* (1).

Mais la définition de la charte de Hardehausen convient-elle au *dietweg* brabançon? Est-ce le chemin dont l'accès est ouvert à tous par opposition aux sentiers qui font partie du domaine particulier? Sur ce point un document du XVIII^e siècle va nous fournir une réponse instructive.

(1) SCHILLER und LÖBBEN, *Mittelniederdeutsches Wörterbuch*, 1, 512, d'après LÜNTZEL, *Die ältere Diocese Hildesheim*, 122. Je n'ai pu me procurer ces deux derniers textes dans les recueils où ils ont paru. Cf. GRIMM, *Deutsche Rechtsalt.*, II⁴, 82 : Weg, Strasse, ist der öffentliche Heerweg, *dietwee*, *chuningir wee*, *helwee*; schmälere, engere wege heissen *pfad*, *steg*.; L. v. MAURER, *Geschichte der Dorfverfassung*, 1, 285.

En 1741, le Conseil souverain du Brabant avait ordonné de faire le relevé cadastral de la paroisse d'Uccle. Ce travail fut confié à un géomètre nommé Everaert qui l'acheva l'année suivante (1); sa carte, dont un exemplaire repose aux Archives du Royaume, porte une note explicative d'où il résulte que toutes les rues et chemins (*straecten ende wegen*), sauf de rares exceptions, ont été mesurés avec les parcelles avoisinantes, conformément à l'ordonnance du Conseil datée de 1705, et par conséquent que l'assiette en appartenait aux propriétaires de ces parcelles; ce sont des chemins *privés* dans toute l'acception du terme, mais nécessairement soumis à une servitude de passage.

Les exceptions, c'est-à-dire les voies qui n'ont pas été mesurées et dont la superficie n'est pas inscrite à l'actif des riverains, sont l'objet d'une énumération complète : de *steenwegen ende herbaenen loopende door de voorschreve Parochien, alsoeck den Diewegh, de Carloosche Baen, de straete van Calevoort naer Linckenbeke ende de Dreve leydende naar 't kasteel van Droogenbosch en sijn hier niet mede gemeten.*

On remarquera immédiatement que le *Dieweg* vient immédiatement après les chaussées, et en tête de ce que nous appellerions aujourd'hui les chemins vicinaux.

Je n'ai pas à m'étendre sur les chemins qui le suivent : la route de Carloo, c'est-à-dire celle qui conduisait du Vivier d'Oie à la place de Saint-Job où s'élevait le manoir de Carloo (anciennement *Cariloo*), qui a été détruit à l'époque de la révolution brabançonne.

(1) *Generaele Metinghe ende Cartboeck des Parochie Uccle, Stalle ende Carloo*, aux Archives du Royaume.

La route conduisant de Calevoet à Linkebeek.

Le chemin de l'Église, qu'il ne faut pas confondre avec la rue qui porte aujourd'hui ce nom et qui n'a été créée que vers 1840; l'ancien chemin de l'église partait d'un point plus élevé de la chaussée d'Alseberg. Dans toutes les législations germaniques, le chemin qui donnait accès à l'église était compté parmi les chemins publics; la Keure du pays de Furnes de 1240 dispose, à l'article 57 : celui qui aura creusé ou rétréci la *via ecclesiæ, id est Kerkestrata*... amendera au comte trois livres (1).

Quant à la Drève conduisant au château de Droogenbosch, elle était toute récente et avait été construite en même temps que la chaussée d'Alseberg.

Celle-ci avait été décrétée par le gouvernement autrichien en 1726 et poussée d'abord jusqu'à l'extrémité du territoire d'Uccle, au gué de Calevoort (2); un acte scabinal du 1^{er} avril 1750 fait allusion à ce travail; il y est question d'un demi-bonnier de terre en partie incorporé à la chaussée et y attachant : *alwaer gemaekt wordt de casseyde van Brussel op Calevoort*.

Il est regrettable que le plan cadastral de 1742 n'ait pas été exécuté quelques années plus tôt; il nous aurait permis de reconnaître exactement la situation de plusieurs anciens chemins dont sans doute la nouvelle chaussée a emprunté l'assiette en tout ou en partie.

(1) WARNEKÖNIG, *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, II, 2, Urkunden, p. 78 : Qui viam ecclesiæ, i. e. *Kerkestrata*, foderit vel aretaverit . . .

(2) L'orthographe actuelle Calevoet est fautive; on passait à cet endroit le gué (voort) du ruisseau qui formait la limite de la commune.

A l'autre bout du territoire vers la Forêt de Soignes courait depuis 1622 (gouvernement d'Isabelle) la chaussée de Bruxelles vers Trèves, dite aujourd'hui chaussée de Waterloo.

C'est à ces deux *steenwegen*, la chaussée d'Alseberg et la chaussée de Waterloo, que fait allusion la notice du plan cadastral, mais elle cite à côté des chaussées les *herbaenen*.

Le terme *heerbaen*, *heerweg*, *heerstræt* (1) est connu dans tous les pays germaniques; c'est la route militaire, la route royale, ce que l'on appelait *pirgos* à Dinant au XI^e siècle (2), *pierge* en dialecte roman; à l'époque carolingienne et sous les rois des premières maisons allemandes, les *heerstrassen* relevaient directement de l'autorité souveraine; plus tard, lors de la consolidation des principautés territoriales, elles étaient devenues les routes du prince, en Brabant les routes duciales.

La Keure de Furnes rappelée ci-dessus menace de la pendaison quiconque dans la *Heerstrata* fera acte de rapine sur les marchands ou sur tout autre (3).

Dans les actes scabinaux d'Uccle, le terme se rencontre fréquemment, en 1485, 1495, 1495 et jusqu'au

(1) Sur les *Heerstrassen*, cf. GRIMM, *Rechtsalterthümer*, II⁴, 82; LAMPRECHT, *Wirtschaftsleben*, II, 236; STALLAERT, *vis Heirbaen, Heerstræt, Heervech* (pp. 569, 572, 573).

(2) PIRENNE, *Histoire de la constitution de la ville de Dinant*, 10 : *Via regia quæ vulgo dicitur pirgus*, dans un acte du milieu du XI^e siècle (WALTERS, *Libertés communales*, Preuves, 269); cf. DE CANGE-FAVRE, VI, 332, *Pirgius*, et 274, *Pergus*.

(3) P. 79 : *Si quis rapinam fecerit aut in via aut in Heerstrata*.

XVIII^e siècle (1); mais il est visible qu'il s'applique à plusieurs voies distinctes, l'une située près du Bois de la Cambre, l'autre à Verrewinkel, puis encore aux environs de l'abbaye de Boetendael et dans une tout autre direction, entre le Moensberg et le château du Steen, c'est-à-dire à Calevoort. Pour arriver sur ce point à des conclusions plus précises, il faudra identifier minutieusement les tenants et aboutissants.

Ma tâche ne peut être ici de faire de la topographie locale. J'ai voulu, à propos d'une commune, donner un aperçu de la distinction capitale que toute la période antérieure à la Révolution française établissait entre les chemins publics et les chemins privés; ceux-ci étaient

(1) 23 décembre 1493 : een hofstat . . . gelegen ten Bossche bij der Cameren tusschen sheerenstrate aldaer.

4 avril 1527 : den winhoff metten woenhuysse, . . . gelegen bij der Cameren ter stadt geheeten ten Bossche tusschen *tsheerenstrate* aldaer . . . , et : tegen *tsheerenstrate* gaende naer tveurgat.

6 avril 1726 : eene hofstadt . . . gelegen onder de prochie van Linkebeke bij Verrewinkel gemeynelyck geheten het Horeken oft de naekte lochte, commende metter eender zyde aen sheerenstraete . . .

1^{er} août 1730 : eene hofstede . . . onder Uccle tot Verrewinkel gemeynelyck genoempt den Bleyenbergh . . . comende met twee seyden tegen *sheerenstraete* . . .

11 mars 1485 n. s. : een buender . . . tusschen de *heerstrate* in deen sijde ende de goede der bruederen van Boetendale in dandere; cf. 27 novembre 1493, au sujet des mêmes biens : . . . aen de *heerstrate* aldaer gaende tuele weerts.

6 août 1728 : half buender lants . . . gelegen onder de prochie van Uccle op tgrousvelt oft Monsbergh comende metter einre seyde tegens *sheerenstraete* ende metter andere seyde tegens de goederen van thoff van Steen.

très peu nombreux, et si l'on s'en étonne, il faut songer que les siècles dont il est ici question étaient peu novateurs et qu'ils maintenaient avec ténacité des notions juridiques qui remontaient aux premiers établissements germaniques dans notre pays (1). Quand les Franes se fixèrent dans la Belgique septentrionale, ils y créèrent ou des fermes isolées qu'entourait un domaine d'une certaine étendue, ou des agglomérations peu denses d'habitations dont les détenteurs pratiquaient encore la culture collective. Dans l'un et dans l'autre cas, les routes publiques étaient inutiles; les produits des champs ne s'exportaient pas; ils se consumaient sur place; il suffisait donc que chacun eût un droit de passage pour atteindre la parcelle dont la disposition lui revenait. Les donations et les formules des temps mérovingiens montrent qu'à une époque où les particuliers pouvaient déjà librement aliéner leurs biens, la conception ancienne de la servitude de passage ne s'était pas altérée, car elles ont soin de rappeler toujours les *pervii legitimi*, l'*aditus*, l'*exitus*, c'est-à-dire la garantie de l'accès et de la sortie. Et aujourd'hui même dans la Flandre, les chemins vicinaux sont réputés être demeurés la propriété des riverains (2).

Indépendamment de ces considérations sur la condition juridique des voies qui sillonnent nos campagnes,

(1) Cf. G. GASNER, *Zum deutschen Strassenwesen von der ältesten Zeit bis zur Mitte des XVII Jahrhunderts*, 1889; K. KRETSCHMER, *Historische Geographie von Mitteleuropa*, § 233. Verkehr, pp. 398-405.

(2) *Revue de l'administration et du droit administratif*, 1904, p. 472.

je crois qu'il y a un premier résultat de cette petite dissertation qui mérite d'être retenu, c'est que le mot *dieweg*, *dietweg*, *diedeweg* doit trouver sa place dans les glossaires néerlandais; il ne figure ni dans Kiliaen, ni dans Stallaert, ni dans Verwys et Verdam, alors que ces auteurs ont accueilli la *Heerstraet*, la *Heerbaen* (1).

Un second point digne d'attention, bien que je ne prétende pas en tirer de conclusions immédiates, c'est le fait que ce mot *dieweg* se rencontre dans le Brabant, dans le Limbourg d'un côté, et en plein pays saxon, dans la Westphalie, de l'autre. Toutes mes recherches pour le découvrir dans le reste de l'Allemagne sont jusqu'ici demeurées vaines. Assurément il est loin de ma pensée de soutenir qu'il n'existe pas ailleurs et je n'entreprendrai pas de fournir cette preuve négative; la constatation n'en est pas moins curieuse.

Enfin l'existence d'un *dieweg* à Uccle est un témoignage frappant de l'antiquité de la localité. Elle possède d'ailleurs d'autres chemins qui méritent aussi un souvenir : le *Lykweg*, l'ancien *Kauterstraet*, l'*Opstalweg*.

Le *Lykweg* est signalé par Grimm, par von Maurer (2) et par tous les érudits qui se sont occupés de ces questions, comme l'une des voies qui ont un caractère public, c'est la voie des cortèges funéraires. D'après le droit de Bochum (Ostfrise), le *nothweg* (équivalent du *leichweg*) devait être assez large pour permettre que la

(1) M. Gilliodts-Van Severen, dans son Introduction à l'édition des *Coutumes de la ville et châtellenie de Furnes* (I, 130-143), a consacré quelques pages intéressantes aux noms de chemins de la Flandre, mais il ne cite pas le *Dietweg*.

(2) GRIMM, *Rechtsalt.*, II¹, 82; MAURER, *Dorfverf.*, I, 285.

voiture portant le corps pût passer sans qu'une fiancée ou une autre femme revêtue d'une mante fût froissée : so das ein todter leichnam auf einen wagen oder karren käme gefahren und deme eine brant oder andere frau mit einem hoiken beegnete, dass die unbefleckt dabei herkommen könne. Le *Westerwolder Recht* (province néerlandaise de Groningue) assigne au *likweg* une largeur de 6 pieds, au *kerkweg* de 12, à la *herstraete* de 52 pieds.

Quant à la *Kauterstræet* dont le nom a malheureusement disparu de l'onomastique vicinale uecloise, c'était la voie conduisant à la *cultura, kauter*; il faut entendre vraisemblablement le territoire assigné primitivement à l'exploitation collective; plusieurs villages en Allemagne ont gardé des traces de ce nom, par exemple *Kalterherberg*, dans la fagne près de Montjoie : c'est l'habitation du *Kauter*.

Je ne m'arrête pas à l'*Opstalweg* qui doit son nom aux pâturages publics (*opstal*), fort nombreux anciennement à Uccle. Le terme d'*opstal* fait songer à l'*upstallsbom* d'Aurich, auprès duquel se tenait l'assemblée générale des Frisons; le lieu de réunion était vraisemblablement la bruyère commune.

Le nom même d'Uccle n'a pas encore été expliqué; les formes les plus anciennes sont *Hucles, Uclos, Hucelo, Ucclo, Ukulo* (1); Wauters (2) n'a pas craint d'y voir le bois

(1) L'affaiblissement de *loo* final en *le* et, plus tard, son abréviation en *el* sont des phénomènes généraux constatés dans tous les pays néerlandais. (Cf. *Nomina geographica neerlandica*, III, 347.) *Loo* désigne une région couverte d'herbes et de taillis. (*Ibid.*, I, 73.)

(2) WAUTERS, *Environs de Bruxelles*, II, 629.

sacré du dieu finnois *Ukko*, comme il a prétendu reconnaître dans Carloo (Carilo) le bois du dieu scandinave *Kari*, mais ce sont là des jeux d'étymologistes auxquels on ne se complait plus aujourd'hui, et je n'ai pas la prétention de faire d'Uccle un panthéon de divinités hyperboréales.

Ce qui est certain, et chacun y verra encore une preuve de la vénérable antiquité de la commune, c'est qu'elle fut le siège d'un haut échevinage, jadis très puissant, auquel je demande la permission de consacrer quelques lignes.

II. — L'Échevinage d'Uccle.

Je ne m'attarderai pas à ce qui est connu. La coutume d'Uccle a été publiée par la Commission des anciennes lois (1) — assez mal, il est vrai, et sans aucune critique (comme on pouvait le faire en Belgique il y a trente ans); — on sait qu'elle fut appliquée jusqu'à la fin de l'ancien régime dans nombre d'échevinages et de cours censales dont l'échevinage d'Uccle était le chef de sens; plusieurs de ses dispositions se rattachent au primitif droit franc, et peut-être même au droit belge celtique antérieur.

Je ne veux appeler l'attention aujourd'hui que sur le ressort dans lequel son autorité s'exerçait. J'ai souligné, sur une carte de Belgique, les localités régies par la coutume d'Uccle qui figurent sur les listes données par

(1) *Coutumes du Brabant, Quartier de Bruxelles*, t. II, 1873.

Christyn (1) et par Alphonse Wanters (2). Au premier coup d'œil, on constate que c'est tout le Brabant du nord-est, c'est-à-dire le pays compris entre la Dendre, l'Escaut, le Rupel et la Dyle; vers le sud, la limite est moins nette et elle demande une interprétation.

Tout d'abord, on pourrait s'étonner qu'à peu de distance de la Senne, à l'ouest de Bruxelles, la région qui s'étend entre Ninove, Enghien et Hal ne fût pas soumise à l'échevinage d'Uccle; mais il y a à cela une excellente raison, c'est que l'on se trouve ici dans le doyenné de Hal et que le ressort d'Uccle correspond essentiellement à la circonscription du doyenné de Bruxelles.

Pour rendre ce fait visible, j'ai dressé la carte de ce doyenné (5) et j'y ai inscrit en rouge les lieux qui relevaient de l'échevinage d'Uccle; on sera frappé de la coïncidence, et s'il y a, de côté ou d'autre, quelques exceptions, elles s'expliquent sans peine; c'est ainsi que Bornhem et les villages qui dépendaient de cette seigneurie, Hingene, Natten-Haesdonck, Wintham, Eyckesvliet, Leupeghem, Baesrode-Sainte-Marie, échappèrent à la coutume d'Uccle, bien qu'ils fussent compris dans le doyenné de Bruxelles; mais Bornhem avait

(1) CHRISTYN, *Les droits et coutumes de la ville de Bruxelles*, édition de 1762, t. II, pp. 426 et suiv. Ce tableau se trouve déjà dans l'édition des *Costuymen* de 1657 (p. 127).

(2) WANTERS, III, pp. 607 et suiv.

(3) Pouillé du diocèse de Cambrai, *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XXVIII; Pouillé du diocèse de Tournai, *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 1870; Pouillé du diocèse de Liège, *Analectes*, t. II (pour les doyennés de Louvain, Jodoigne, Gembloux, Fleurus).

appartenu aux châtelains de Gand; en 1229, Hugues 1^{er}, fils de Soyer, déclare qu'il tient son château en fief de Ferrand de Portugal; ce petit pays était donc rattaché à la Flandre.

Même observation pour la portion de la seigneurie de Termonde, située outre Escaut, sur la rive droite; elle comprenait, en dehors de la ville même : Baesrode-Saint-Ursmer, Denderbelle, Lebbeke, Moorsel, Opwyck, Saint-Gilles, Zwyveke, Wiese, Vlassenbroeck. Tout ce pays relevait de la Flandre.

À l'est, si des lacunes apparaissent, elles sont dues à l'extension de la seigneurie de Grimberghe, qui elle-même relevait du banc d'Uccle, mais dont les nombreuses dépendances n'avaient plus que des rapports éloignés avec le chef de sens; plus loin se marque aussi l'immunité de Tervueren et de Duysbourg.

Vers le sud, en revanche, la coutume d'Uccle avait gagné du terrain et s'était étendue sur une série de localités appartenant au doyenné de Hal : Beersel, Alesberg, Rhode, Braine-l'Alleud, Wauthier-Braine, Ohain, Ophain, Plancenoit.

Je crois qu'il n'est pas trop hardi d'expliquer cette expansion par la circonstance que le comté de Hainaut avait poussé une pointe jusqu'au plein cœur du Brabant, où il possédait Hérinnes, Hautecroix, Castre, Lembecq, Hal, s'avancant ainsi jusqu'à trois lieues de Bruxelles.

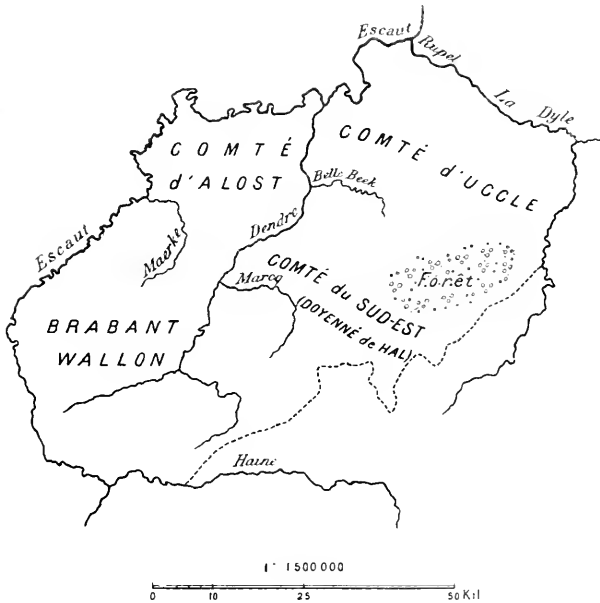
Le doyenné de Hal se trouvait ainsi coupé en deux fragments, et il était tout naturel que la partie orientale finit par accepter l'empire de la coutume d'Uccle et par se rattacher au grand échevinage voisin.

Il est vrai qu'il faut encore ajouter, à l'est, Ottignies et les afforains de Wavre, dans le doyenné de Gembloux, et à l'ouest, Bogaerden, Brages et Kestergat

(dépendance de Pepinghen); ces dernières localités n'étaient pas séparées par l'enclave du Hainaut du reste du doyenné de Hal, mais il a dû y avoir des causes spéciales, que j'ignore, à ces légères déviations.

En thèse générale, on peut affirmer que le ressort de la coutume d'Uccle correspondait à celui du doyenné de Bruxelles, mais il est permis de remonter plus haut encore. Sur quoi repose la constitution du doyenné de Bruxelles?

Les quatre comtés du Brabant (870).



Je n'hésite pas à répondre que nous sommes ici en présence de l'un des quatre comtés primitifs du Brabant que signale en 870 le traité de Meerssen. J'ai essayé

d'établir, au tome II de la *Formation territoriale des principautés belges* (1), quelle était la consistance de ces quatre comtés, et, sans avoir tenu compte à ce moment du domaine de la coutume d'Uccle, je suis arrivé à des résultats qui s'accordent parfaitement avec mes conclusions actuelles.

J'ai montré notamment que le Brabant du Nord-Est devait être compris entre la Dendre, qui limitait le comté d'Alost ou comté du Nord-Ouest, et la Dyle, qui limitait le comté hesbayen de Louvain; au nord, il était borné par l'Escaut et le Rupel, qui le séparaient de la Taxandrie; au sud, vraisemblablement, par la forêt de Soignes et par le ruisseau le Belle Beek, qui se jette dans la Dendre à Denderleeuw. J'ai interprété le nom de Belle Beek comme signifiant le ruisseau-barrière.

Les concordances sont trop frappantes pour n'être pas réelles; l'ancien comté du IX^e siècle se retrouve dans le doyenné de Bruxelles et dans le ressort de l'échevinage d'Uccle. J'ai donc eu le tort d'appeler ce comté le comté de Bruxelles; je devais le nommer le comté d'Uccle, et l'on peut dire qu'il y a eu une époque où Uccle était le chef-lieu de Bruxelles.

L'échevinage d'Uccle est assurément la création de Charlemagne, et c'est ainsi que s'explique peut-être la tradition persistante, rapportée par A. Thymo et déjà énoncée dans une déclaration de 1548 (2), et d'après laquelle l'empereur serait venu avec le pape Léon III à Uccle, lors de la consécration de l'église. Il est impossible d'établir la réalité de cette visite; encore moins

(1) II, 102 et suiv.

(2) WAUTERS, *Environs de Bruxelles*, III, 628.

faut-il ajouter de prix aux interprétations d'après lesquelles Karloo, Kalevoet rappelleraient le nom de l'empereur. Mais il n'en reste pas moins éminemment probable que l'échevinage d'Uccle, avec sa circonscription correspondant à celle d'un pagus franc, datait de la première institution des échevins, c'est-à-dire de Charlemagne (1).

Lorsque les communes se furent constituées, elles réussirent à se dégager de la dépendance du tribunal territorial. Bruxelles a donc échappé à la juridiction d'Uccle, et pareillement Vilvorde. C'est de la même façon que la commune de Gand a conquis son échevinage propre, tel que le reconnut, en 1192, la charte arrachée à la comtesse Mathilde de Portugal, veuve de Philippe d'Alsace. Les articles 2 et 16 de cette charte disent expressément que les Gantois auront leurs propres échevins et qu'ils ne doivent répondre à aucune justice en dehors de la ville (2). Entre les deux organes rivaux, l'échevinage d'Uccle et l'échevinage de Bruxelles, l'antagonisme a fini par éclater. Vers la fin du XIV^e siècle, l'échevinage d'Uccle eut le dessous; le banc fut supprimé pendant plus de vingt-cinq ans; c'est Philippe le Bon

(1) On m'a demandé si je ne faisais pas erreur en affirmant l'existence d'un *échevinage de comté* à l'époque carolingienne. Je sais que Sohm, dans son célèbre ouvrage : *Die altdeutsche Reichs- und Gerichtsverfassung*, a soutenu qu'il n'y avait que des échevinages de *centènes*, c'est-à-dire de subdivisions du comté, mais cette thèse a été combattue par Waitz, IV^e, 256-530 (*Ueber Gauversammlungen und Gauschöffen*), et les textes qu'il invoque me paraissent décisifs; voir aussi WAITZ, VIII, 57, note 1, et ERNST MAYER, *Deutsche und französische Verfassungsgeschichte*, I, 402 : « Grafschaftsschöffen treten überall im Reich auf. »

(2) WARNKÖNIG, II, 1, *Urkundenbuch der Stadt Gent*, 14 et suiv. Trad. GHELDOLF, *Hist. de Gand*, 226 et suiv.

qui, en 1451, le rétablit (1), fidèle en cela à la politique des ducs de Bourgogne, qui s'efforçaient d'affaiblir les grandes communes, trop imbues d'esprit démocratique, et de s'appuyer sur les éléments ruraux.

Les résultats de cette étude me paraissent avoir plus qu'un intérêt local. La permanence d'une circonscription judiciaire depuis l'époque franque jusqu'à la fin de l'ancien régime est assurément digne d'attention; elle affaiblit, sans aucun doute, la thèse des historiens modernes qui croient à la disparition presque complète des organes de l'autorité publique au début du moyen âge; la thèse régnante enseigne, en effet, que l'organisation domaniale s'est substituée, même dans le domaine judiciaire, aux rouages du droit public. J'ai toujours considéré cette assertion comme excessive, et, si je ne m'abuse, l'exemple de l'échevinage d'Uccle, qui garde à travers les siècles son ressort carolingien et remonte vraisemblablement plus haut encore, n'est pas dénué d'enseignements.

Note additionnelle.

D'après une communication qu'a bien voulu me faire M. le chevalier C. de Borman, il existait un *dieweg* entre Haren (hameau de Bommershoven) et Riddersherck (dépendance de Overrepen), dans le Limbourg: acte du 5 septembre 1544, dans le registre n° 28, fol. 146 de la Cour de Looz, aux Archives de l'État, à Hasselt: « tusschen Haren ende Herck op den diewech ».

(1) 11 juin 1431. Reformatie van der banck van Uccle. (WAUTERS, *Environs*, III, 612, n. 1.)

ÉLECTIONS.

La Classe procède, par scrutin secret, à l'élection d'un correspondant dans la Section d'histoire et de littérature, en remplacement de M. Ferdinand Loise, décédé.

Les suffrages se portent sur M. Henri Francotte, professeur à l'Université de Liège.

La Classe renouvelle ensuite le mandat de MM. Bormans, de Paepe, le baron Descamps, Giron et Lamy, rééligibles, comme membres de la Commission spéciale des finances pour l'année 1905.



CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 1^{er} décembre 1904.

M. le comte J. DE LALAING, directeur.

M. le chevalier EDMOND MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. F.-A. Gevaert, *vice-directeur* ;
Éd. Fétis, Th. Radoux, Gustave Biot, H. Hymans,
Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, G. De Groot,
Ch. Tardieu, J. Winders, Ém. Janlet, H. Maquet,
C. Meunier, Ém. Mathieu, Edg. Tinel, Xav. Mellery,
F. Courtens, Léon Frédéric et Ern. Acker, *membres* ;
Fl. van Duyse, L. Solvay et Jul. Dillens, *correspondants*.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Agriculture envoie, pour la Bibliothèque de l'Académie, un exemplaire de la 51^e livraison des œuvres de Grétry : *Le Magnifique*, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes, publiée par la Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges, avec une préface par le secrétaire, M. Éd. Fétis.

— M. L. Maeterlinck, conservateur du Musée de

peinture de Gand, fait hommage d'un exemplaire de sa brochure : *Quelques peintures identifiées de l'époque de Rubens*.

— M. Ferdinand Lauwers, premier prix du grand concours de gravure en 1874, actuellement professeur à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, offre un exemplaire, avant la lettre, de sa gravure du tableau de Rubens, au Musée d'Anvers : *La Communion de saint François*.

— Remerciements.

— M. J. Vanneck, prix Godecharle pour l'architecture, envoie son premier rapport de voyage, accompagné de quatre planches. — Renvoi à MM. Winders, Janlet et Acker.

— M. Mathieu présente, pour l'*Annuaire* de 1905, la notice biographique d'Auguste Dupont, ancien correspondant de la Section de musique de la Classe. — Des remerciements sont adressées à M. Mathieu.

PROGRAMME DU CONCOURS POUR 1907.

Conformément à l'article 15 de son règlement, la Classe s'occupe du choix des questions à faire figurer au programme, qui sera définitivement adopté dans une prochaine séance.

COMITÉ SECRET.

La Classe se constitue en comité secret pour s'occuper des candidatures nouvelles aux places vacantes et pour arrêter définitivement la liste des présentations.



OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Bormans (Stan.). Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, par Alphonse Wauters, tome X, 1904; in-4°.

Pirenne (H.). Geschiedenis van België. II : Van het begin der XIV^e eeuw tot den dood van Karel den Stoute. Vertaald door Richard Delbecq. Gand, 1904; in-8°.

Vautier (Maurice). Déterminisme, libre arbitre et liberté. Liège, 1904; in-8° (27 p.).

Michotte (P.). Études sur les théories économiques qui dominèrent en Belgique de 1830 à 1886. Louvain, 1904; in-8° (xxii-472 p.).

Grétry. Œuvres, 31^{me} livraison : « Le Magnifique », comédie en 3 actes mêlée d'ariettes. Leipzig-Bruxelles, 1904; in-4°.

Maeterlinck (L.). Quelques peintures identifiées de l'époque de Rubens, au Musée de Gand. Bruxelles, 1904; in-8° (50 p.).

Chauvin (Victor). Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes, tome VIII. Liège, 1904; in-8° (219 p.).

Ministère de l'Agriculture. Statistique de la Belgique. Recensement agricole de 1903, 1904.

Ministère de l'Industrie et du Travail. Rapport relatif à l'exécution de la loi du 31 mars 1898, sur les unions professionnelles, pendant les années 1898-1901, 1904; in-8°.

ARLON. *Institut archéologique.* Annales, tome XXXIX, 1904.

BERLIN. *Königl. preussische Akademie der Wissenschaften.* Acta Borussica. Das Münzwesen im 18. Jahrhundert : Beschreibender Theil, 2. H. in-4°. Münzgeschichtlicher Theil, Band I. 1904; in-8°.

— *Archaeologische Gesellschaft.* 64. Programm : Anakalypteria. 1904; in-4°.

INNSBRÜCK. *Ferdinandeum für Tirol.* Zeitschrift, 48. Heft, 1904.

FRANCE.

Arbois de Jubainville (dⁿ). La vente de la fiancée au futur époux. — Les dieux celtiques à forme d'animaux. Paris, 1904; extr. in-8° (5 + 8 p.).

Salignac-Fénelon (le vicomte *François de*). L'arche, le tabernacle et le temple de Jérusalem. Paris, 1904; in-plano (10 p. de texte et 52 planches).

Bauchond (Maurice). La justice criminelle du magistrat de Valenciennes au moyen âge. Paris, 1904; in-8° (314 p.).

Debout (Henri). Jeanne d'Arc et les villes d'Arras et de Tournai. Démarches en faveur de la Pucelle captive. Paris, 1904; in-4° (94 p.).

PARIS. *Musée Guimet.* Le Jubilé du Musée, 25^e anniversaire de sa fondation (1879-1904) (xv-171 p.).

ROUEN. *Société d'émulation.* Bulletin, 1903.

CAMBRAI. *Société d'émulation*. Mémoires, tome LVII, 1903.
PARIS. *Société d'histoire de France*. Annuaire. Bulletin, 1903.

Blok (P.-J.) Geschiedenis van het Nederlandsche volk, zesde deel. Groningue, 1904; in-8° (595 p., cartes).

BOIS-LE-DUC. *Genootschap van kunsten en wetenschappen*. Handelingen, 1897-1903.

STOCKHOLM. *Sabbatsbergs Sjukhus*. Arsberattelse, 1903 (Dr Warfvinge).

La Bibliothèque de l'Académie a reçu, en outre, pendant l'année 1904, les Revues et les publications des Institutions savantes qui suivent :

Anvers. *Académie royale d'archéologie*. — *Société royale de géographie*.

Bruges. *Société d'émulation*.

Bruxelles. *Analecta Bollandiana*. — *Bibliographie de la Belgique*. — *Commission royale d'histoire*. — *Commissions royales d'art et d'archéologie*. — *Institut des sciences sociales*. — *Institut international de bibliographie*. — *Revue bibliographique belge*. — *Revue de Belgique*. — *Revue générale*. — *Sociétés : d'archéologie, d'architecture, royale belge de géographie, de librairie, royale de numismatique*.

Enghien. *Cercle archéologique*.

Gand. *Koninklijke vlaamsche Academie*. — *Société d'histoire et d'archéologie*. — *Willemsfonds*.

Liège. *Institut archéologique*. — *Revue de l'instruction publique*. — *Wallonia*.

Louvain. *Le Musée belge. — Le Muséon. — Revue néo-scholastique. — Revue d'histoire ecclésiastique. — Revue sociale catholique. — Bulletin bibliographique et pédagogique.*

Maredsous. *Abbaye.*

Namur. *Société archéologique.*

Saint-Nicolas. *Cercle archéologique du Pays de Waes.*

Termonde. *Cercle archéologique.*

Verviers. *Société d'archéologie et d'histoire.*

Berlin. *Gesellschaft für Erdkunde. — Verein für Geschichte der Mark Brandenburg.*

Budapest. *Statistisches Bureau.*

Gotha. *Geographische Anstalt.*

Leipzig. *Forschungen zur brandenburgischen und preussischen Geschichte.*

Albany. *University of the State of New York.*

Buenos-Ayres. *Bulletin mensuel de statistique municipale.*

Mexico. *Estadística general.*

Montevideo. *Direction générale de la statistique.*

New-York. *Geographical Society.*

Rio de Janeiro. *Sociedade de geographia.*

Washington. *Bureau of education. — Department of Agriculture. — Historical Association.*

Abbeville. *Société d'émulation.*

Amiens. *Société des Antiquaires.*

Arras. *Commission des antiquités départementales.*

Caen. *Société des beaux-arts.*

Lille. *Société des architectes.*

Paris. *École des Chartes. — Journal des Savants. — Musée Guimet. — Le Polybiblion. — Revue des questions historiques. — Revue politique et littéraire. — Société de géographie.*

Saint-Omer. *Société des Antiquaires de la Morinie.*

Toulouse. *Société archéologique.*

- Brisbane. *Royal geographical Society.*
Dublin. *Royal Irish Academy.*
Londres. *Royal Society of Antiquaries.* — *Royal Institute of British Architects.* — *Royal Geographical Society.* — *Numismatic Society.* — *Royal Statistical Society.*
Manchester. *Literary and Philosophical Society.*
- Florence. *Biblioteca nazionale centrale.*
Palerme. *Circolo giuridico.*
Rome. *Reale Accademia dei Lincei.* — *Accademia pontificia de Nuovi Lincei.*
- Harlem. *Musée Teyler.*
La Haye. *Instituut voor... volkenkunde.*
Leyde. *Maatschappij der Nederlandsche letterkunde.*
Ruremonde. *Genootschap van geschiedkundige wetenschappen.*
Utrecht. *Historisch Genootschap.*
- Athènes. *Société littéraire « Le Parnasse ».*
Berne. *Le Droit d'auteur.*
Copenhague. *Société des Antiquaires.*
Genève. *Société de géographie.*
Luxembourg. *Verein für Geschichte.*
Madrid. *R. Academia de la historia.* — *Revista de archivos.*
Saint-Petersbourg. *Société impériale de géographie.*
Stockholm. *Société des Antiquaires.*



TABLES ALPHABÉTIQUES

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1904.

TABLE DES AUTEURS.

A

Académie impériale des sciences de Vienne. « Plan einer kritischen Ausgabe des Mahābhārata » (exemplaires imprimés), 47. — Liste des institutions de l'Europe qui consentent à prêter leurs manuscrits à l'étranger, 373.

Académie royale des sciences de Munich. Plan d'un corpus pour les actes et diplômes grecs (exemplaires imprimés), 47.

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Décision relative à la publication de ses mémoires, 362; arrêté royal adoptant deux séries pour ses mémoires, 406, 416. — Liste des travaux publiés de mai 1903 à mai 1904, 362. — Don d'un exemplaire de ses publications à la Bibliothèque de Turin, 513.

Acker (Ern.). Elu membre titulaire, 424; approbation royale de son élection, 507; remercie,

507. — Rapport : voir *Bonduelle* (A.-J.-P.).
- Aerts* (W.). Hommage d'ouvrage, 410.
- Anonymes* (concours de la Classe des lettres, 1904). Mémoire sur les causes de guerre dans l'histoire moderne et dans l'histoire contemporaine. Rapport de MM. Rolin, Nys et le baron Descamps, 213, 217. — Mémoire sur la nature de l'espace, d'après les théories modernes depuis Descartes. Rapports de MM. Mercier, De Greef et P. de Paepe, 217, 218, 220. — Mémoire sur les grandes puissances et le système public international depuis 1814. Rapports de MM. Nys, P. de Paepe et le baron Descamps, 221, 222. — Mémoire sur les coutumes et la législation relatives au duel, 236, 254, 260. Rapports de MM. Lameere, De Smedt et le baron Descamps, 236, 254, 260; proclamation, 354.
- Anonymes* (concours de la Classe des beaux-arts, 1904). PARTIE LITTÉRAIRE. Mémoires sur la connaissance de l'histoire des beaux-arts et le développement du sentiment artistique dans l'enseignement scolaire. Rapports de MM. Rooses, Hymans, Mathieu et van Duyse, 544, 550, 556, 557. — ART APPLIQUÉ. Avis des Sections de sculpture et de gravure, 541, 563.
- Arbois de Jubainville* (d'). Hommage d'ouvrages, 591.
- Association internationale des Académies*. Exemplaires imprimés : Plans 1^o d'un *corpus* des actes et diplômes grecs : 2^o « einer kritischen Ausgabe des Mahābhārata » (à soumettre à la 2^e session), 47. Confection d'un lexique grec et d'un nouveau dictionnaire de la langue palie, 67. Condition civile des étrangers en France, par E. Glasson, 419. Publication internationale des œuvres de Leibniz, 141. Liste des institutions qui ont souscrit au « cartel » pour le prêt à l'étranger de leurs manuscrits, 373. — Proposition de M. Paul Frédéricq, 590.

B

- Baer* (Edgar). Hommage d'ouvrages, 98.
- Banning* (feu Ém.). Ouvrage posthume offert à l'Académie, 67.
- Barral* (Georges). Hommage d'ouvrage avec note par le chevalier Edmond Marchal (La Route enchantée; par Adolphe Hardy), 513, 514.
- Bauchoud* (M.). Hommage d'ouvrage avec note par H. Pirenne (La justice criminelle du magistrat de Valenciennes au moyen âge), 591, 592.
- Beernaert* (Aug.). Note bibliogra-

- phique : voir *Van der Smis-sen* (Éd.).
- Bergmans* (P.). Hommage d'ouvrage, 514.
- Berthelot* fils (R.). Remercie pour son élection et son diplôme d'associé, 9, 46.
- Biarent* (Ad.). Deuxième rapport et pièce symphonique (à l'examen), 367.
- Bidez* (J.). Note sur les lettres de l'empereur Julien, 493; rapports de MM. F. Cumont, A. Willems et P. Thomas, 469, 470.
- Biot* (G.). Rapports : voir *Dieu* (V.).
- Blok* (P.-J.). Hommage d'ouvrage avec note par P. Fredericq (Geschiedenis van het Nederlandsche volk, zesde deel), 592, 594.
- Bonduelle* (A.-J.-P.). Troisième rapport semestriel (à l'examen), 57; lecture des appréciations de MM. Winders, Janlet et Acker, 508. — Cinquième rapport semestriel et envoi réglementaire (à l'examen), 400.
- Bonnat* (L.-J.-F.). Élu associé, 424; remercie, 507, 544.
- Bordiau* (G.). Décès, 55; discours prononcé à ses funérailles par le chev. Edm. Marchal, 57.
- Bormans* (S.). Membre du jury pour les prix De Keyn, 25; rapport, 347 — Membre de la Commission des finances, 665.
- Brants* (V.). Hommage d'ouvrage avec note (La protection internationale du travail), 66, 75. —
- Quelques notes des comptes d'un gentilhomme du XVII^e siècle, 527. — Notes bibliographiques : voir *Michotte* (P.); *Université de Louvain*. — Rapport : voir *De Leener* (G.).
- Bredius* (Abraham). Élu associé, 37; remercie pour son élection et son diplôme, 57, 98.

C

- Cabuy* (A.). Hommage d'ouvrage, 40.
- Capart* (Jean). Hommage d'ouvrage avec note par le comte Goblet d'Alviella (Les débuts de l'art en Égypte), 432, 438.
- Carlot* (Arm.). Hommage d'ouvrage avec note par G. Kurth (Étude sur le « domesticus franc »), 119, 122.
- Chauvin* (V.). Hommage d'ouvrage, 591.
- Chestret de Haneffe* (baron J. de). Hommage d'ouvrage avec note par le chev. Edm. Marchal (Anthistes. La seigneurie de Vien), 373, 383.
- Chevalier* (Cyr.-U.-J.). Élu associé, 357; remercie, 372, 410.
- Claus* (Em.). Élu correspondant, 37; remercie, 57.
- Cloquet* (L.). Hommage d'ouvrage, 508.
- Collard* (P.). Prix De Keyn, 353; proclamé lauréat, 356; remercie, 372.
- Coninckx* (H.). Hommage d'ouvrage, 27.

Courtens (Fr.). Élu membre titulaire, 424; approbation royale de son élection, 507; remercié, 507.

Cruyplants (E.). Hommage d'ouvrage avec note par Ern. Discailles (La 112^e demi-brigade), 67, 68.

Cumont (Fr.). Délégué : au centenaire de la Société des Antiquaires de France, 9, 47; au Congrès des Orientalistes, à Alger, 512. — Reliquiae Taurinenses, 81. — Notes bibliographiques : voir *Warocqué (R.)*. — Rapport : voir *Bidez (J.)*.

Cuvelier (Jos.). Hommage d'ouvrage avec note par G. Kurth (Inventaire des archives de la Belgique), 581.

D

Daxhelet (A.). Hommage d'ouvrage, 432.

de Beerst (Gust.). Hommage d'ouvrage, 431.

Defourny (M^{ce}). Étude sur le premier livre de la Politique d'Aristote. Dépôt aux archives après nouveaux rapports de MM. Vanderkindere et Willems, 80.

De Greef (G.). Hommages d'ouvrages, 48, 410. — La sociologie économique (note bibliographique par H. Denis), 411. — Rapports : voir *Anonymes* (concours de la Classe des lettres, 1904); *Noël (L.)*.

de Jonghe (vicomte B.). Hommage d'ouvrage, 581.

de la Vallée Poussin (L.). Hommage d'ouvrages avec note par le comte Goblet d'Alviella (Dogmatique bouddhique. II. Nouvelles recherches sur la doctrine de l'Acte), 374.

Delbech (R.). Hommage d'ouvrage, 591.

De Leener (G.). Mémoire couronné sur le rôle des trusts dans l'organisation économique actuelle. (*Mémoires* in-8^o de la Classe des lettres, t. I.) Rapports de MM. Denis, Brants et Waxweiler, 169, 194, 205; proclamé lauréat, 354.

Delune (L.-F.). Exécution de sa cantate : « La Chanson d'Halwryn », 571.

Denis (H.). Hommage d'ouvrage avec note (Histoire des systèmes économiques socialistes, vol. I. Les fondateurs), 431, 433. — Notes bibliographiques : voir *De Greef (G.)*; *Worms (R.)*. — Rapport : voir *De Leener (G.)*.

de Paepen (P.). Membre de la Commission des finances, 665.

Rapports : voir *Anonymes* (concours de la Classe des lettres, 1904); *Noël (L.)*.

Descamps (baron Éd.). Nommé baron et docteur *honoris causa* de l'Université d'Oxford (félicitations), 372. — Président de l'Académie pour 1904, 8, 26. — Le différend anglo-congolais (discours), 263. — Membre de

- la Commission des finances, 665. — Note bibliographique : voir *Nicolaï (Edm.)* — Rapport : voir *Anonymes* (concours de la Classe des lettres, 1904).
- De Snedt (Ch.)*. Rapports : voir *Anonymes* (concours de la Classe des lettres, 1904).
- De Smet (Triphon)* Premier rapport semestriel et envoi réglementaire (à l'examen), 57, 541.
- Destrée (J.)*. Hommage d'ouvrage, 367.
- De Waele (J.)*. Prix De Keyn, 353; proclamé lauréat, 356; remercie, 372.
- De Wulf (M.)*. Hommage d'ouvrage avec note par D Mercier Introduction à la philosophie néo-scholastique), 48, 51.
- Dieu (V.)*. Troisième et quatrième rapports semestriels et trois dessins. (Lecture des appréciations de MM. Biot, Lenain. Hymans), 113, 401.
- Dillens (J.)*. Rapport : voir *Nocquet (P.)*.
- Discailles (Ern.)*. Une page d'histoire contemporaine (janvier 1852), 383. — Notes bibliographiques : voir *Cruyplants (E.)*; *Garsou (J.)*. — Rapports : voir *Hocquet (A.)*; *Hubert (Eug.)*.
- d'Olivecrona (Ch.)*. Voir *Olivecrona (d')*.
- Dooren (J. Van)*. Prix De Keyn, 353; proclamé lauréat, 356; remercie, 372.
- Duivier (Ch.)*. Rapport : voir *Hocquet (A.)*.
- Duyse (Flor. van)*. Hommage d'ouvrage avec note par le chev. Edm. Marchal (*Een Duytsch musyckboek*), 126, 133. — Rapport : voir *Anonymes* (concours de la Classe des beaux-arts, 1904); *Rousseau (H.)*; *Stuys (Alexis)*.

E

- English (J.)*. Second prix du grand concours de peinture de 1904, 571.
- Errera (L.)*. Hommage d'ouvrages, 40.
- Evrard (J.)*. Premier rapport (avec planches) de sa quatrième année d'études (à l'examen), 98.

F

- Faidier (Alfr.)*. Hommage d'ouvrage, 581.
- Feller (J.)*. Hommage d'ouvrage, 442.
- Fétis Ed.*. Réélu membre de la Commission administrative, 402.
- Fierens-Gevaert*. Hommage d'ouvrages, 27.
- Fonsny (J.)*. Prix De Keyn, 353; proclamé lauréat, 356; remercie, 372.
- Fontaine (Th.)*. Hommage d'ouvrage, 513.
- François (Ant.)*. Hommage d'ouvrage, 442.
- Francotte (H.)*. Élu correspondant, 665.

Frédéric (L.). Élu membre titulaire, 424; approbation royale de son élection, 507; remercie, 507. — Rapport : voir *Swyncoop (P.)*.

Frédéricq (L.). Membre du jury pour les Prix De Keyn, 25; rapport, 347.

Frédéricq (P.). Membre du jury pour les Prix De Keyn, 25; rapport, 347. — Délégué au XVIII^e Congrès pour la langue et la littérature néerlandaises, 373. — Son jubilé de secrétaire de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques (allocation de M. le chevalier Marchal), 430. — Proposition à soumettre à l'Association internationale des Académies, 590. — Note bibliographique : voir *Blok (P.-J.)*. — Rapport : voir *Hubert (Eug.)*.

G

Garson (J.). Hommage d'ouvrage avec note par Ern. Discailles (L'évolution démocratique de Victor Hugo), 141, 144.

Geefs (Georges). Buste en marbre de son père J. Geefs (avis favorable), 413.

Gevaert (F.-A.). Élu directeur pour 1905, 37. — Hommage à la mémoire d'Edw. Lassen, 56.

Giron (Alfr.). Membre de la Commission des finances, 665.

Gobert (Th.). Hommage d'ouvrage, 514.

Goblet d'Alviella (comte Eug.). Hommage d'ouvrage avec note (Eleusinia), 66, 74. — Promu commandeur de l'Ordre de Léopold, 372. — Délégué au Congrès international de géographie à Washington, 409. — Notes bibliographiques : voir *Capart (Jean)*; de la *Vallée Poussin (L.)*; *Navez (L.)*. — Rapport : voir *Hubert (Eug.)*.

Gonse (L.). Hommage d'ouvrage avec note par H. Hymans (Les chefs-d'œuvre des musées de France : sculpture — dessins — objets d'art), 417, 419.

Groos (Ch.). Hommage d'ouvrage, 374.

Guillemé (Le R. P.). Hommage d'ouvrage, 431.

H

Halen (H. Van). Lauréat du concours de gravure (avis de la Section sur son portrait gravé), 541, 565; proclamé, 570; remercie, 585.

Hardy (Ad.). Voir *Barral (Georges)*.

Haust (J.). Hommage d'ouvrage avec note par M. Wilmotte (Vocabulaire du dialecte de Stavelot), 142, 145.

Heins (M.). Hommages d'ouvrages, 67, 514.

Hennebicq (A.-C.). Décès, 424; discours prononcé aux funérailles par le chevalier Edm. Marchal, 127.

Hennebicq (Léon) fils. Annonce la

mort de son père, 124; remercie pour les condoléances de l'Académie, 366.

Hennebicq (M^{me} veuve). Remercie pour les condoléances de l'Académie, 366.

Hocquet (A.). Mémoire couronné sur Tournai et le Tournaisis au XVI^e siècle. Rapports de MM. Discailles, Duvivier et Pirrenne, 446, 462, 466; proclamé lauréat, 354; remercie, 372.

Holland (T.-E.). Remercie pour son élection et son diplôme d'associé, 9, 47. — Hommage d'ouvrage, 373.

Hubert (Eug.). Les États-Généraux des Provinces-Unies et les protestants du duché de Limbourg pendant la guerre de la succession d'Espagne (*Mémoires des savants étrangers*, in-4^o, t. LXII); rapports de MM. Discailles, comte Goblet d'Alviella et P. Fredericq, 15, 19, 20.

Huberti (G.). Voir *Tardieu* (Ch.). Les lettres au Conservatoire, 28.

Huygelen (Fr.). Troisième rapport et copie en marbre (à l'examen), 540, 541.

Hymans (H.). Membre du jury pour les Prix De Keyn, 25; rapport, 347. — Notes bibliographiques: Voir *Jacquot* (Alb.); *Gonse* (L.). — Rapports: Voir *Anonymes* (concours de la Classe des beaux-arts, 1904); *Dieu* (V.); *Rousseau* (H.); *Sluys* (Alexis).

I

Institut de France (Académie des sciences morales et politiques). Rapport au sujet de la publication internationale des œuvres de Leibniz (exemplaires imprimés), 141.

Institut historique et géographique de Rio-de-Janeiro Ouvre un concours pour la meilleure monographie du premier régent et roi Joao VI. 580.

Israëls (J.). Son quatre-vingtième anniversaire (félicitations). 56; remercie, 97.

J

Jacquemin (J.). Hommage d'ouvrage, 410.

Jacquot (Alb.). Hommage d'ouvrage avec note par H. Hymans (Essai de répertoire des artistes lorrains: les musiciens, chanteurs, compositeurs, etc.), 367, 418.

Janlet (Ém.). Rapport: voir *Bonduelle* (A.-J.-P.).

K

Kaiser (S.). Hommage d'ouvrage, 410.

Kasumoto. Hommage d'ouvrage, 48.

Kugener (A.). Hommage d'ouvrage avec note par T.-J. Lamy (Vie de Sévère), 9, 10.

Kurth (G.). Notes bibliographiques : voir *Carlot (Arn.)*; *Cuvelier (Jos.)*; *Van den Gheyn (J.)*; *Vloeberghs (M^{me} Ch.)*.

L

Lagasse-deLocht (Ch.). Hommages d'ouvrages, 98, 511.

Lalaing (comte J. de). De la tolérance en matière d'art (discours), 565. — Rapport : voir *Swynop (P.)*.

Laloire (Éd.). Hommage d'ouvrages avec note par le chev. Edm. Marchal (1^o Médailles historiques de Belgique; 2^o Médaille carte du Nouvel an), 48, 49.

Lambert (Cam.). Mention honorable au grand concours de peinture de 1904, 571.

Lameere (J.). Remet pour l'Annuaire de 1905 sa notice sur F. Laurent, 592. — Rapport : voir *Anonymes* (concours de la Classe des lettres, 1904).

Lamime (J.). Hommage d'ouvrages, 373.

Lamprecht (K.). Élu associé, 357; remercie pour son élection et son diplôme. 372, 410.

Lamy (T.-J.). Membre de la Commission des finances, 665. — Notes bibliographiques : voir *Kugeneer (A.)*; *Terlinden (Ch.)*.

Lassen (Edw.). Décès, 56; hommage rendu à sa mémoire, par F. Gevaert, 56.

Leclercq (J.). Les explorateurs du Spitzberg, 303. — Hommage d'ouvrage, 410.

Lehr (Ern.). Hommage d'ouvrage, 40.

Lenain (L.). Rapports : voir *Dieu (V.)*.

Léopold II (S. M. le Roi). Assiste à la séance publique de la Classe des beaux-arts, 543, 564, 565, 570.

Lepreux (O.). Hommage d'ouvrages, 513.

Loë (Baron Alfr. de). Hommage d'ouvrage, 514.

Löher (F. von). Décès, 9

Loise (F.). Décès, 372.

M

Maeterlinck (L.). Hommage d'ouvrage, 666.

Mahaim (Ern.). Hommage d'ouvrage, 581.

Mansion (J.). Hommage d'ouvrage, 410.

Mansion (P.). Discours au Roi à la réception au Palais, le 1^{er} janvier 1904, 1.

Marchal (chevalier Edm.). Présente l'Annuaire pour 1904. 47. — Le « Puits de la Vérité » issu du symbole de l'astronomie chaldéenne (*Mémoires in-8^o de la Classe des lettres, t. I*), 54. — Inauguration à Maestricht de la statue de Jean-Pierre Minkeliers, 414. — Allocution au sujet du jubilé de M. P. Fredericq, secrétaire de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques, 430. — François Pétrarque à Gand et à Liège, en 1333, 481. — Discours

- aux funérailles de Bordiau (G.), 57; d'André Hennebicq, 127. — Notes bibliographiques : voir *Barral (Georges)*; *Chestret de Haneffe* (baron J. de); *Duyse (Flor. van)*; *Laloire (Ed.)*; *Rollin (H.)*.
- Masoïn (P.)*. Hommage d'ouvrage, 40.
- Mathieu (Ch.)*. Dépose un pli cacheté, 410.
- Mathieu (Ém.)*. Remet le manuscrit de sa notice sur Aug. Dupont, 667. — Rapport : voir *Anonymes* (concours de la Classe des beaux-arts, 1904); *Rousseau (H.)*; *Sluys (Alexis)*.
- Meige (H.)*. Hommage d'ouvrage, 40.
- Mellery (X.)* Rapport : voir *Swyn-cop (P.)*.
- Mercier (D.)*. Note bibliographique : voir *De Wulf (M.)*. — Rapports : voir *Anonymes* concours de la Classe des lettres, 1904; *Noël (L.)*.
- Mesdach de ter Kiele (Ch.)*. Réélu membre de la Commission administrative pour 1904-1905, 261.
- Michotte (P.)*. Hommage d'ouvrage avec note par V. Brants (Études sur les théories économiques qui dominèrent en Belgique de 1830 à 1886), 592, 595.
- Ministre de l'Agriculture*. Envoi d'ouvrage, 666.
- Ministre de la Justice*. Envoi d'ouvrages, 431.
- Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique*. Envois d'ouvrages, 140, 372, 410, 430.
- Ministre des Affaires étrangères*. Envoi d'ouvrage, 141.
- Ministre des Cultes et de l'Instruction publique du Danemark*. Hommage d'ouvrage, 373.
- Monchamp (G.)*. Directeur pour 1905, 24. — Membre du jury pour les Prix De Keyn, 25; rapport, 347. — Délégué de l'Académie à l'inauguration, à Maestricht, de la statue de Jean-Pierre Minkelers, 415; chargé de transmettre des remerciements à ce sujet, 431. — L'œuvre linguistique des Pères Blancs d'Afrique, 471. — Hommages d'ouvrages, 431, 580.
- Monod (G.-J.-J.)*. Remercie pour son élection et son diplôme d'associé, 9, 46.

N

- Naber (S.-A.)*. Remercie pour son élection et son diplôme d'associé, 9, 46.
- Nadaillac* (marquis de). — Hommages d'ouvrages, 67, 513. — Décès, 580.
- Navez (L.)*. — Hommage d'ouvrage avec note par le comte Goblet d'Alviella (Les champs de bataille historiques de la Belgique, II), 67, 73.
- Neuberg (J.)*. Membre du jury pour les Prix De Keyn, 25; rapport, 347.
- Nicolai (Edm.)*. Hommage d'ou-

- vrage avec note par le baron Descamps (La dépopulation des campagnes et l'accroissement de la population des villes), 119, 120.
- Nocquet (P.)*. Envoie de New-York son dernier rapport semestriel, 27; lecture des appréciations de MM. Tardieu, Rooses et Billens, 136.
- Noël (L.)*. Mémoire couronné sur le Déterminisme (*Mémoires* in-8° de la Classe des lettres, t. II): rapports de MM. Mercier, De Greef et P. de Paepe, 223, 225, 234; proclamé lauréat, 335; remercié, 372.
- Nys (Ern.)*. Hommage d'ouvrage, 142. — Rapport: voir *Anonymes* (concours de la Classe des lettres, 1904).
- O**
- Olivecrona (Ch. d.)*. Hommage d'ouvrage, 513.
- P**
- Peborgh (J. Van)* Remet la photographie de son projet d'architecture (prix en partage en 1903), 57.
- Pety de Thozée (Ch.)*. Hommages d'ouvrages, 67, 142.
- Pirenne (H.)*. A propos de l'édition de la chronique de Jean Molinet, 21. — Notes bibliographiques: voir *Bauchoud (M.)*; *Verriest (Léo)*; *Willemsen (G.)*. — Rapport: voir *Hocquet (A.)*.
- Portaels (Feu Jean)*. Ouverture de son billet cacheté (Peinture à fresque) à la demande de son héritière, 27.
- Prins (Ad.)*. Hommage d'ouvrage, 48.
- R**
- Rimsky-Korsakow (N.)*. Élu associé, 424; remercié, 544.
- Rolin (A.)*. Rapport: voir *Anonymes* (concours de la Classe des lettres, 1904).
- Rolin (H.)*. Hommage d'ouvrage avec note par le chev. Edm. Marchal (Les institutions ouvrières de Mariemont et de Bascoup), 66, 76.
- Rooses (Max.)*. Rapports: voir *Anonymes* (concours de la Classe des beaux-arts, 1904); *Nocquet (P.)*; *Rousseau (H.)*; *Sluys (Alexis)*.
- Rousseau (H.)*. Mémoire sur la connaissance de l'histoire de l'art et le développement du sentiment artistique dans l'enseignement scolaire (Rapports de MM. Rooses, Hymans, Mathieu et van Duyse), 544, 550, 556, 557; prix en partage, 563; proclamé, 570; remercié, 585.
- Rudelsheim (M.)*. Hommage d'ouvrage, 98.
- S**
- Salignac-Fénelon* (vicomte). Hommage d'ouvrage, 592.
- Sluys (Alexis)*. Mémoire sur la

- connaissance de l'histoire de l'art et le développement du sentiment artistique dans l'enseignement scolaire (Rapports de MM. Rooses, Hymans, Mathieu et van Duyse), 544, 550, 556, 557; prix en partage, 563; proclamé, 570; remercié, 583.
- Suieders (Aug.)*. Décès, 590.
- Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*. Adresse le programme de ses concours pour 1904, 119.
- Société nationale des Antiquaires de France*. Centenaire (M. Fr. Cumont délégué), 9, 47. — Ordre du jour de la solennité, 118.
- Société royale d'encouragement des beaux-arts d'Anvers*. Hommage d'une gravure (œuvre de F. Lauwers), 667.
- Spoelberch de Lovenjoul (y^{tesse} de)*. Voir *Vloerberghs (M^{me} Ch.)*.
- Stallaert (M^{me} veuve)*. Remercié pour les condoléances de l'Académie, 27.
- Swyncoep (P.)*. Deuxième rapport semestriel (lecture des appréciations de MM. de Lalaing, Mellery et Frédéric), 28.
- T**
- Tardieu (Ch.)*. Les lettres au Conservatoire, 28. — Rapport : voir *Nocquet (P.)*.
- Terlingen (Ch.)*. Hommage d'ouvrage avec note par T.-J. Lamy (Le pape Clément IX et la guerre de Gandie), 141, 142.
- Thomas (P.)*. Rapport : voir *Bidez (J.)*.
- Thullien (L.)*. Hommage d'ouvrage, 27.
- Toniolo (G.)*. Remercié pour son élection et son diplôme d'associé, 9, 46.
- U**
- Université de Louvain*. Hommage d'ouvrage avec note par V. Brants (Bibliographie, 2^e supplément), 48.
- Université de Turin* (Bibliothèque de l'). Remercié pour le don des publications de l'Académie, 513.
- Université d'Oxford*. A nommé le baron Descamps docteur *honoris causa*, 272.
- V**
- Vaes (Walter)*. Grand prix de peinture en 1904, 571.
- Van den Gheyn (J.)*. Hommage d'ouvrage avec note par G. Kurth (Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, t. IV : Jurisprudence et Philosophie), 514, 525.
- Van der Burgt (le R. P.)*. Hommage d'ouvrage 432.
- vander Haeghen (F.)*. Rapport sur les travaux de la Commission de la *Biographie nationale* pendant l'année 1903-1904, 359.
- Vanderkindere (L.)*. Deux notes à propos d'Uccle, 646. — Rapport : voir *Defourny (M^{re})*.
- Van der Smissen (Ed.)*. Hom-

- mage d'ouvrages, 48, 67. — L'impôt sur le revenu selon le système de l'« income tax » (note par Aug. Beernaert), 70.
- Vanneek (J.)*. Premier rapport avec 4 planches (à l'examen), 667.
- Vauthier (M.)*. Hommage d'ouvrage, 591.
- Vercoullie (J.)*. Délégué au XVIII^e Congrès pour la langue et la littérature néerlandaises, 373. — Remet pour l'*Annuaire* de 1905 sa notice sur J. Vuylsteke, 599.
- Verhaegen (Théodore)*. Hommage d'ouvrage, 119.
- Verhaeren (Em.)*. Prix quinquennal de littérature française, 46; proclamé lauréat, 357.
- Vermeersch (A.)*. Soumet au jury du Prix Castiau son « Manuel social », 432.
- Verriest (Leo)*. Hommage d'ouvrage avec note par H. Pirenne (La charité Saint-Christophe et ses comptes au XIII^e siècle), 432, 442.
- Vloeberghs (M^{me} Ch.)*. Hommage d'ouvrage avec note par G. Kurth (nouvelle édition refondue et complétée de « La Belgique charitable » par la vicomtesse de Spoelberch de Lovenjoul), 514, 522.
- W**
- Waltzing (J.-P.)*. Remercie pour son élection et son diplôme de correspondant, 9, 46. — Hommage d'ouvrage, 513.
- Warocqué (R.)*. Hommages d'ouvrages avec notes par Fr. Cumont (Collection Raoul Warocqué : Antiquités égyptiennes, grecques et romaines, n^{os} 1-240), 9, 12, 514, 518.
- Wasseige (R.)*. Remet la photographie de son projet d'architecture (prix en partage en 1903), 57.
- Waxweiler (Ém.)*. Rapport : voir *De Leener (G.)*.
- Willems (Alph.)*. Promu officier de l'Ordre de Léopold (félicitations), 8. — Propose de ne pas insérer dans les recueils académiques des traductions d'auteurs grecs ou latins, etc. (adopté), 80. — Note sur la Lysistrata d'Aristophane, 597. — Rapports : voir *Bidez (J.)*; *Defourny (M^{ce})*.
- Willemsen (G.)*. Hommage d'ouvrage avec note par H. Pirenne (Étude sur la démographie d'une commune du plat pays de Flandre aux XVII^e et XVIII^e siècles), 432, 443.
- Wilmet (L.)*. Hommage d'ouvrage, 410.
- Wilmotte (M.)*. Membre du jury pour les Prix de Keyn, 25; rapport, 347. — Note bibliographique : voir *Haust (J.)*.
- Winders (J.)*. Rapport : voir *Bonduelle (A.-J.-P.)*.
- Worms (R.)*. Hommage d'ouvrage avec note par H. Denis (Philosophie des sciences sociales, vol. II : Méthode des sciences sociales), 431, 434.

TABLE DES MATIÈRES.

A

An (Nouvel). Discours prononcé au Palais le 4^{er} janvier 1904; par P. Mansion, 4.

Anniversaires. Voir *Jubilés*.

Annuaire. Présentation de l'*Annuaire* pour 1904 renfermant un Aperçu historique de l'Académie, 47. — Voir *Notices biographiques pour l'Annuaire*.

Anthèmes. Une seigneurie ecclésiastique sous l'ancien régime. La seigneurie de Vien (baron DE CHESTRET DE HANEFFE); note par le chev. Edm. Marchal, 383.

Archéologie. Collection Raoul Warocqué: Antiquités égyptiennes, grecques et romaines (nos 1-240); notes par Fr. Cumont, 12, 518. — Le « Puits de la Vérité », issu du symbole de l'astronomie chaldéenne (*Mémoires* in-8^o de la Classe des lettres, t. 1); par le chev. Edm. Marchal, 54. — Voir *Égyptologie*.

Archives de la Belgique. Inventaire des inventaires de la deuxième section (J. CUVELIER). note par G. Kurth, 381.

Aristophane (Note sur la *Lysistrata* d'); par Alph. Willems, 597.

Aristote. Etude sur le premier livre de la *Politique* d'Aristote; par M. Defourny (Déposée aux archives après lecture des nouveaux rapports de MM. Vanderkindere et Willems), 80.

Art. Voir *Beaux-arts*; *Tolérance*.

B

Bascoup (Charbonnage de). Voir *Travail*.

Bataille (Les champs de). Voir *Belgique*.

Beaux-arts. Les chefs-d'œuvre des Musées de France: sculptures — dessins — objets d'art (LOUIS GONSE); note par H. Hymans, 419. — Voir *Archéologie*; *Billets cachetés*; *Biographie*; *Concours de la Classe des beaux-arts*; *Concours (Grands)*. *Prix de Rome*; *Égyptologie*; *Prix Godecharle*.

Belgique. Les champs de bataille historiques de la Belgique. II. Les Quatre-Bras, Ligny, Waterloo et Wavre (LOUIS NAVEZ); note par le comte Goblet d'Alviella, 73. — Voir *Archives*; *Charité*; *Histoire*; *Pays-Bas*.

Bibliographie. Liste des travaux

- publiés par l'Académie de mai 1903 à mai 1904, 362. — Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale, t. IV (J. VAN DEN GHEYN); note par G. Kurth, 525. — Voir : *Philologie* (Reliquiae Taurinenses); *Université catholique de Louvain*.
- Bienfaisance*. Voir *Charité*.
- Billets cachetés*. Dépôt par M. Mathieu Charles, 140. — Ouverture d'un billet cacheté déposé en avril 1850 par feu J. Portaels (Peinture à fresque), 27.
- Biographie*. Hommage rendu à la mémoire de G. Bordiau et d'Edw. Lassen, 56. — Lettre de M. Léon Hennebicq annonçant la mort de son père André-Charles, 124. — Essai de répertoire des artistes lorrains, cinquième série (ALB. JACQUOT); note par H. Hymans, 418. — Voir : *Commission de la Biographie nationale*; *Funérailles*; *Minkeliers (J.-P.)*; *Notices biographiques pour l'Annuaire*; *Pétrarque*; *Sévère*.
- Bouddhisme*. Dogmatique bouddhique, H : Nouvelles recherches sur la doctrine de l'Acte, etc. (LOUIS DE LA VALLÉE POUSSIS); note par le comte Goblet d'Alviella, 374.
- Bustes des académiciens décédés* (question des), 63, 136, 362, 424. — Appréciation du buste de J. Geefs, exécuté par son fils Georges, 113.
- C**
- Charité Saint-Christophe* (La) et ses comptes au XIII^e siècle (LÉO VERRIEST); note par H. Pirenne, 442. — La Belgique charitable (M^{me} CH. VLOEBERGHES); note par G. Kurth, 522.
- Clément IX* (Le pape) et la guerre de Candie, 1667-1669 (CH. TERLINDEN); note par T.-J. Lamy, 142.
- Colonisation*. Le différend anglo-congolais; discours par le baron Éd. Descamps, 263.
- Commission administrative*. Classe des lettres. M. Mesdach réélu membre, 261. Beaux-arts. M. Fétis réélu membre, 402.
- Commission de la Biographie nationale*. Rapport sur ses travaux pendant l'exercice 1903-1904; par Ferd. vander Haeghen, 359; remerciements votés, 362.
- Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges*. Ouvrage offert par le Ministre de l'Agriculture (31^e liv. des œuvres de Grétry), 666.
- Commission royale d'histoire*. Dépôt de livres dans la Bibliothèque de l'Académie, 42, 427.
- Commission spéciale des finances*. Classe des lettres : réélection, 665.
- Comptes d'un gentilhomme au XVII^e siècle* (Quelques notes des); par V. Brants, 527.

Concours. Voir Prix.

Concours. Programmes reçus :
Société des sciences, des lettres
et des arts du Hainaut, 419.
Institut historique et géogra-
phique de Rio-de-Janeiro (Mono-
graphie du premier régent et
roi Joao VI). 580.

*Concours de la Classe des beaux-
arts :*

**1903. ART APPLIQUÉ. Archi-
tecture.** MM. Wasseige et Van
Peborgh remettent une photo-
graphie de leurs projets cou-
ronnés, 57.

1904. PARTIE LITTÉRAIRE.
Mémoires reçus et désignation
des commissaires, 401. Mé-
moire reçu après le délai fatal,
417. Lecture des rapports des
commissaires, 541. Rapports de
MM. Rooses, Hymans, Mathieu
et van Duyse sur les mémoires
en réponse à la question sur la
connaissance de l'histoire de
l'art et le développement du sen-
timent artistique dans l'ensei-
gnement scolaire, 544, 550, 556,
557. Lauréats, 553; proclama-
tion, 370; remerciements, 585.

**ART APPLIQUÉ. Gravure en
taille-douce.** Avis de la Section
de gravure, 541. — Lauréat,
563; proclamé, 570; remercie-
ments, 585. — *Sculpture.* Avis
de la Section, 542.

1905, 1906. Programmes,
99, 102, 106, 109.

Concours de la Classe des lettres :

1904. Mémoire couronné

sur Tournai et le Tournais au
XVI^e siècle, par Ad. Hocquet.
Rapports de MM. Discailles,
Duvivier et Pirenne, 146, 162,
166. — Mémoire couronné sur
le rôle des trusts, par G. De
Leener (*Mémoires de la Classe
des lettres*, t. I, in-8^o). Rapports
de MM. Denis, Brants et Wax-
weiler, 169, 194, 205. — Mé-
moire sur les causes de la
guerre dans l'histoire. Rapports
de MM. Rolin. Nys et le baron
Descamps, 213, 217. — Mémoire
sur la nature de l'espace. Rap-
ports de MM. Mercier, De Greef
et P. de Paepe, 217, 218, 220.
— Mémoire sur les grandes
puissances et le système public
international depuis 1814. Rap-
ports de MM. Nys, de Paepe et
le baron Descamps, 221, 222.
— Mémoire couronné sur le
déterminisme, par Léon Noël
(*Mémoires in-8^o de la Classe des
lettres*, t. II). Rapports de MM.
Mercier, De Greef et de Paepe,
223, 225, 234. — Mémoire sur
le duel. Rapports de MM. La-
meere, De Smedt et le baron
Descamps, 236, 254, 260. —
Proclamation des résultats du
concours, 354; remerciements
des lauréats, 372.

1905. Mémoires reçus et
désignation des commissaires,
583.

1905, 1906, 1907. Pro-
grammes, 445, 448, 450, 458,
461, 463.

Concours (Grands). Prix de Rome. Arrêté royal dispensant les seconds prix de l'épreuve préparatoire, 426.

ARCHITECTURE. **1899.** Rapport avec planches (quatrième année d'études) du lauréat J. Eyraud (à l'examen), 98.

1902. Premier rapport du lauréat Triphon De Smet et envoi réglementaire, 57, 540.

GRAVURE. **1901.** Troisième et quatrième rapports et envoi réglementaire de M. Victor Dieu. Lecture des appréciations de MM. Biot, Lenain et Hymans, 413, 401.

MUSIQUE. **1901.** Deuxième rapport et symphonie du lauréat Biarent (à l'examen), 367.

1903. Exécution de la cantate de M. L.-F. Delune (second prix), 571.

PEINTURE. **1904.** Lauréats, 544; proclamation, 571.

SCULPTURE. **1900.** Troisième rapport et copie en marbre, de M. F. Huygelen (à l'examen), 540, 544.

Congo. Voir *Colonisation*.

Congrès international de géographie à Washington. M. le comte Goblet d'Alviella délégué, 409.

Congrès international des Orientalistes. XIV^e session, à Alger, 62, 119; M. F. Cumont délégué, 512.

Congrès (XVIII^e) pour la langue et la littérature néerlandaises à Deventer. MM. Fredericq et Verconllie délégués, 373.

Conservatoire (Les lettres au); par Ch. Tardieu, 28.

Corpus des actes et diplômes grecs du moyen âge et des temps postérieurs (proposition de l'Académie des sciences de Munich à l'Association internationale), 47.

D

Démographie. La dépopulation des campagnes et l'accroissement de la population des villes (EDM. NICOLAI); note par le baron Descamps, 120. — Étude sur la démographie d'une commune du plat pays de Flandre aux XVII^e et XVIII^e siècles (G. WILLEMSSEN); note par H. Pirrenne, 443.

Déterminisme. Mémoire couronné sur le déterminisme entendu dans son acception la plus générale; par Léon Noël. Rapports de MM. Mercier, De Greef et P. de Paepen, 223, 225, 234.

Dictionnaire de la langue palie (proposition de l'Académie britannique à l'Association internationale), 67.

Domesticus frane (Étude sur le) (ARMAND CARLOT); note par G. Kurth, 422.

Dons. Ouvrages imprimés : Académie impériale des sciences de Vienne, 373; Aerts (W.), 410; Arbois de Jubainville (d'), 591; Baes (Edgar), 98; Banning (feu Em.), 67; Barral (G.), 513;

Bauchond (M.), 591; Bergmans (P.), 514; Blok (P.-J.), 592; Brants (V.), 66; Cabuy (A.), 10; Capart (J.), 432; Carlot (A.), 119; Chauvin (V.), 591; Chestret de Haneffe (baron J. de), 373; Cloquet (L.), 508; Coninckx (H.), 27; Cruyplants (E.), 67; Cuvelier (J.), 581; Daxhelet (A.), 432; de Beerst (G.), 431; De Greef (G.), 48, 410; de Jonghe (vicomte B.), 581; de la Vallée Poussin (L.), 374; Delbeek (R.), 591; Denis (H.), 431; Destrée (J.), 367; De Wulf (M.), 48; Duyse (Flor. van), 126; Errera (L.), 10; Faider (Alfr.), 581; Feller (J.), 142; Fierens-Gevaert, 27; Fontaine (Th.), 513; François (Ant.), 142; Garsou (J.), 141; Gobert (Th.), 514; Goblet d'Alviella (comte Eug.), 66; Gonse (L.), 417; Groos (Ch.), 374; Guillemé (Le R. P.), 431; Hardy (Ad.), 513; Haust (J.), 142; Heins (M.), 67, 514; Holland (T.-E.), 373; Jacquemin (J.), 410; Jacquot (Alb.), 367; Kaiser (S.), 410; Kasumoto, 48; Kugener (A.), 9; Lagasse-de Locht (Ch.), 98, 541; Laloire (Ed.), 48; Laminne (J.), 373; Leclereq (J.), 410; Lehr (Ern.), 40; Lepreux (O.), 513; Loë (baron Alfr. de), 514; Maeterlinck (L.), 666; Mahaim (Ern.), 581; Mansion (J.), 410; Masoin (P.), 10; Meige (H.), 10; Michotte (P.), 592; Ministre de l'Agriculture, 666; Ministre de la Justice,

431; Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, 140, 372, 410, 430; Ministre des Affaires étrangères, 141; Ministre des Cultes et de l'Instruction publique du Danemark, 373; Monchamp (G.), 431, 580; Nadaillae (marquis de), 67, 513; Navez (L.), 67; Nicolai (Edu.), 119; Nys (Ern.), 142; Olivecrona (Ch. d'), 513; Pety de Thozée (Ch.), 67, 142; Prins (Ad.), 48; Rolin (H.), 66; Rudelsheim (M.), 98; Salignac-Fénelon, 592; Terlinden (Ch.), 141; Thullien (L.), 27; Université de Louvain, 48; Van den Gheyn (J.), 514; Van der Burgt (Le R. P.), 432; Van der Smissen (Ed.), 48, 67; Vauthier (M.), 591; Verhaegen (Th.), 119; Verriest (L.), 432; Vloeberghs (M^{me} Ch.), 514; Waltzing (J.-P.), 513; Warocqué (R.), 9, 514; Witlenssen (G.), 432; Wilmet (L.), 410; Worms (R.), 431. — Gravure de M. Lauwers, offerte par la Société royale d'encouragement des beaux-arts d'Anvers, 667.

Droit. Voir Justice.

Droit civil. Condition civile de étrangers en France. Proposition à l'Association internationale par l'Académie des sciences morales et politiques de Paris, 119.

Droit international. Mémoire sur les grandes puissances et le système public international

depuis 1814. Rapports de MM. Nys, de Paepé et le baron Descamps, 221, 222. — Différend anglo-congolais (le); discours par le baron Descamps, 263. — Voir *Guerre*.

Duel. Mémoire de concours sur les coutumes et la législation du duel. Rapports de MM. Lameere, De Smet et le baron Descamps, 226, 254, 260.

E

Économie. Études sur les théories économiques qui dominèrent en Belgique de 1830 à 1886 (P. MICHOTTE); note par V. Brants, 395. — Voir *Finances*; *Trusts*.

Égyptologie. Les débuts de l'art en Égypte (JEAN CAPART); note par le comte Goblet d'Alviella, 438.

Élections, Nominations.

ACADÉMIE. M. le baron Descamps nommé président pour 1904, 8, 26.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

1904 (janvier). MM. Em. Claus élu correspondant; A. Bredius élu associé, 37; remerciements, 57, 98.

1904 (juillet). MM. Courtens, Frédéric et Aeker élus membres titulaires, 424; approbation royale de leur élection, 507. — MM. Bonnat et Rimsykorsakow élus associés, 424. — Remerciements, 507, 541.

1905. M. Gevaert élu directeur, 37.

CLASSE DES LETTRES.

1903 (décembre). Remerciements pour les élections et les diplômes, 9, 46; proclamation, 357.

1904 (mai). MM. Cyr.-U.-J. Chevalier et K. Lamprecht élus associés, 357; remerciements, 372, 440. — M. Descamps nommé baron et docteur *honoris causa* de l'Université d'Oxford, 372.

1904 (décembre). M. Henri Francotte élu correspondant, 665.

1905. M^{gr} Monchamp élu directeur, 24.

Eleusinia. Voir *Mystères*.

Espace (Mémoire sur la nature de l'). Rapports de MM. Mercier, De Greef et de Paepé, 217, 218, 220.

Explorateurs. Voir *Spitzberg*.

F

Finances. Voir *Revenu* (Le); *Charité Saint-Christophe*.

Flandre. Voir *Démographie*.

Funérailles. Discours prononcés aux funérailles: 1^o de G. Bordiau; 2^o d'André Hennebieq; par le chev. Edm. Marchal, 57, 127.

G

Géographie. Voir *Spitzberg*.

Guerre. Mémoire sur les causes de la guerre dans l'histoire moderne et dans l'histoire contemporaine. Rapports de MM. Rolin,

Nys et le baron Descamps, 213, 217.

Guerre de Candie. Voir *Clément IX*.

H

Histoire. La Belgique sous la domination française (1792-1814). Histoire illustrée d'un Corps belge au service de la République et de l'Empire. La 112^e demi-brigade (E. CRUYPLANTS); note par Ern. Discailles, 68. — A propos de l'édition de la chronique de Jean Molinet: par H. Pirenne, 21. — Une page d'histoire contemporaine (janvier 1852); par Ern. Discailles, 383. — Proposition de M. P. Fredericq à soumettre à l'Association internationale, 590. — Voir *Anthistes*; *Archives*; *Charité Saint-Christophe*; *Comptes d'un gentilhomme*; *Démographie*; *Domestiques francs*; *Duel*; *Guerre*; *Justice criminelle*; *Pays-Bas*; *Protestantisme*; *Uccle*.

Hugo (Victor). L'évolution démocratique de Victor Hugo, 1848-1852 (J. GARSOU); note par Ern. Discailles, 144.

I

Impôt. Voir *Revenu*.

J

Jubilés :

Quatre-vingtième anniversaire du peintre Joseph Israëls (adresse de félicitations), 56; remerciements, 97.

Centenaire de la Société nationale des Antiquaires de France (M. F. Cumont délégué), 9, 47, 418.

Célébration du sixième centenaire de Pétrarque, 418.

Vingt-cinquième anniversaire de M. Paul Fredericq comme secrétaire de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques (Paroles prononcées par M. le Secrétaire perpétuel), 436.

Julien (L'Empereur). Note sur ses lettres; par J. Bidez, 493; rapports de MM. F. Cumont, Willems et Thomas, 469, 470.

Jurisprudence. Voir *Bibliographie*.

Justice criminelle (La) du magistrat de Valenciennes au moyen âge (M. BAUCHOND); note par H. Pirenne, 592.

L

Leibniz. Rapport à l'Association internationale sur la publication des œuvres de Leibniz, par l'Institut de France, 141.

Lexique grec. Proposition de l'Académie britannique à l'Association internationale, 67.

Linguistique. Vocabulaire du dialecte de Stavelot (J. HAUST); note par M^{ce} Wilmotte, 145. — L'œuvre linguistique des Pères Blancs d'Afrique; par G. Monchamp, 474. — Voir *Dictionnaire*; *Lexique*.

Littérature française Voir *Poésie*.
Lysistratu (Note sur la) d'Aristophane; par Alph. Willems, 597.

M

Mahābhārata. — Voir *Plan*.
Manuscrits. Prêt des manuscrits par diverses Institutions de l'Europe, 373.
Mariemont (Charbonnage de). Voir *Travail*.

Médailles. Voir *Numismatique*.

Minkeliers (Jean-Pierre). Inauguration de sa statue à Maestricht; par le chevalier Edm. Marchal, (M. G. Monchamp délégué, 414); remerciements pour l'honneur fait par l'Académie, 431.

Molinet (Jean). Voir *Histoire*.

Musées de France. Voir *Beaux-arts*.

Musique. Een Duytsch musyck boeck, naar de uitgave van 1572 in partituur gebracht en opnieuw uitgegeven (F. VAN DUYSSE); note par M. le chev. Edm. Marchal, 126, 133. Voir *Concours (Grands)*; *Prix de Rome*; *Conservatoire*.

Mystères. Eleusinia. De quelques problèmes relatifs aux Mystères d'Eleusis (comte GOBLET D'ALVIELLA); note par l'auteur, 74.

N

Nécrologe. Décès : Bordiau (Gédéon), 55; Hennebicq (A.-Ch.), 124; Lassen (Edward), 56; Löhner (F. von), 9; Loise (Ferd.),

372; Nadaillac (Jean-François-Albert du Pouget, marquis de), 580; Snieders (Aug.), 590.

Notices biographiques pour l'Annuaire. Auguste Dupont, par Ém. Mathieu, 667; F. Laurent, par J. Lameere, et J. Vuylsteke, par J. Vercoullie, 592.

Numismatique. A. Médailles historiques de Belgique (1903); B. Médaille-carte du Nouvel An (Ed. Laloire); note par M. le chevalier Edm. Marchal, 49.

O

Ordre de la Légion d'honneur. M. Frédéric nommé chevalier, 55.

Ordre de Léopold. M. Alphonse Willems promu officier, 8. — M. le comte Gohlet d'Alviella promu commandeur, 372.

Ouvrages présentés. Janvier, 38; février, 64; mars, 113; avril, 137; mai, 368; juin, 402; juillet, 424; août, 508; octobre, 573; novembre, 588; décembre, 668.

Ouvrière (Question). Voir *Travail*.

P

Patrologie orientale. Voir *Sévère*.

Pays-Bas. Geschiedenis van het Nederlandsche volk, zesde deel (P.-J. BLOK); note par P. Fredericq, 594.

Pères Blancs d'Afrique. Voir *Linguistique*.

Pétrarque. François Pétrarque à

- Gand et à Liège en 1333; par le chev. Edmond Marchal, 481.
- Philologie.* Avis sur une proposition de M. A. Willems relative à la non-publication des auteurs grecs ou latins, 80. — Reliquiæ Taurinenses; par Fr. Cumont, 81. — Voir *Julien* (L'Empereur).
- Philosophie.* Introduction à la philosophie néo-scolastique (M. DE WULF); note par M. Mercier, 51. — Voir *Bibliographie*; *Déterminisme*; *Espace* (Nature de l').
- Plan einer kritischen Ausgabe des Mahâbhârata.* Proposition de l'Académie impériale de Vienne à l'Association internationale, 47.
- Poésie.* La Route enchantée (Ab. HARDY); note par le chev. Edm. Marchal, 514.
- Politique.* Voir *Hugo* (Victor).
- Prévoyance.* Voir *Travail*.
- Prix.* Voir *Concours*.
- Prix Bergmann* (Monographie d'une ville de la province de la Flandre orientale) :
1897-1907 (III^e période).
 Programme, 456.
- Prix Castiau* :
1902-1904 (VIII^e période).
 Ouvrage soumis par A. Vermeersch, 432.
- Prix De Keyn* :
 (XII^e concours, 2^e période).
 Membres du jury, 25. Rapport du jury, 347. — MM. J. De Waele, I. Fonsny, J. Van Doren et P. Collard lauréats, 353; proclamés, 356; remerciement, 372.
1903-1904 (XIII^e concours, 1^{re} période).
 Programme, 453, 466.
- Prix Émile de Laveleye* (Économie politique et sciences sociales) :
1901-1906 (II^e période).
 Programme, 455, 468.
- Prix de Saint-Genois* (Histoire ou littérature flamande) :
1898-1907 (IV^e période).
 Programme, 453, 466.
- Prix de Stassart* (Histoire nationale) :
 (VI^e période).
 Mémoire reçu et désignation des commissaires, 584.
- Prix Joseph Gantrelle* (Philologie classique) :
1903-1904 (VII^e période).
 Programme, 454, 467.
1905-1906 (VIII^e période).
 454, 468.
- Prix Godecharle* :
1901. ARCHITECTURE. Troisième rapport de M. Bonduelle, 57. Lecture des appréciations de MM. Winders, Janlet et Acker, 508 — Cinquième rapport (à l'examen), 400.
1904. Premier rapport (avec 4 planches) de M. Vanneck (à l'examen), 667.
1900. PEINTURE. Deuxième rapport du lauréat Swyncop. Lecture des appréciations de MM. de Lalaing, Mellery et Frédéric, 28.
1901. SCULPTURE. Troisième

rapport semestriel de M. Paul Nocquet. Lecture des appréciations de MM. Tardieu, Rooses et Dillens. 436.

Prix Heuschling : Statistique.

1899-1903 (IV^e période).

Liste des six candidats pour la formation du jury. 46, 54.

Prix Eugène Lameere (Ouvrage illustré pour l'enseignement de l'histoire) :

1903-1908 (I^{re} période).

Programme. 456.

Prix quinquennal de littérature française :

1898-1902 (XI^e période).

M. Émile Verhaeren lauréat, 46 : proclamé, 357. — M. le Ministre de l'Intérieur envoie des exemplaires du rapport du jury, 140.

Protestantisme. Les États-Généraux des Provinces-Unies et les protestants du duché de Limbourg pendant la guerre de la succession d'Espagne. Étude d'histoire politique et religieuse; par Eug. Hubert (*Mémoires des savants étrangers*, in-4^o. t. LXII). Rapports de MM. Discailles, le comte Goblet d'Alviella et P. Fredericq, 43, 49, 20.

Publications de l'Académie. Adoption d'une proposition de M. A. Willems relative à la non-publication d'auteurs grecs ou latins, 80. — Décision relative à la publication des *Mémoires* en deux séries, 362. Arrêté royal approuvant cette décision mo-

dification des Statuts organiques et du Règlement général), 406, 416. — Don des publications de l'Académie à la Bibliothèque nationale de Turin, 513.

Puits de la vérité (Le), issu du symbole de l'astronomie chaldéenne (*Mémoires* in-8^o de la Classe des lettres, t. I); lecture par le chevalier Edm. Marchal, 154.

R

Reliquiae Taurinenses; par F. Cumont, 81.

Revenu. L'impôt sur le revenu par le système de l'« income tax » (ÉD. VAN DER SMISSEN); note par Aug. Beernaert, 70.

S

Sévère (Vie de); par Zacharie le Scholastique (publié par A. KUGENER). Note par T.-J. Lamy, 10.

Sociologie. La sociologie économique (G. DE GREEF); note par H. Denis, 411. — Histoire des systèmes économiques et socialistes (H. DENIS); note par l'auteur, 433. — Philosophie des sciences sociales, vol. II : Méthode des sciences sociales (R. WORMS); note par H. Denis, 434. — Voir *Économie*; *Travail*.

Spitzberg (Les explorateurs du); par J. Leclereq, 303.

Statistique. Voir *Démographie*.

Statue. Voir *Minckelers*.

Stavelot (Dialecte de). Voir *Linguistique*.

Symbole. Voir *Puits de la vérité*.

T

Tolérance (De la en matière d'art; par J. de Lalaing, 565.

Tournai. Voir *Charité Saint-Christophe*.

Tournai et le Tournaisis au XVI^e siècle (mémoire couronné, par Adolphe Hocquet). Rapports de MM. Discailles, Duvivier et Pirenne, 146, 162, 166.

Travail. La protection internationale du travail (V. BRANTS); note par l'auteur, 75. — Histoire d'un siècle d'efforts pour améliorer la condition des travailleurs. Les institutions ouvrières des charbonnages de Mariemont et de Bascoup (HENRI

ROLIN); note par le chevalier Edm. Marchal, 76.

Trusts. Mémoire couronné sur le rôle des trusts dans l'organisation économique; par G. De Leener (*Mémoires in-8° de la Classe des lettres*, t. I). Rapports de MM. Denis, Brants et Waxweiler, 169, 194, 205.

U

Uccle (Deux notes à propos d'); par L. Vanderkindere, 646.

Université catholique de Louvain. Bibliographie. Deuxième supplément (1901-1903); note par V. Brants, 18.

V

Valenciennes. Voir *Justice criminelle*.

TABLE DES PLANCHE ET FIGURE.

VANDERKINDERE (L.). Deux notes à propos d'Uccle (1 figure et 1 carte), pp. 664 et 664.

ERRATA.

BULLETIN :

Page 571, ligne 12, *au lieu de* : Joseph English d'Anvers, *lisez* : de Bruges.

MÉMOIRES, CLASSE DES LETTRES, NOUV. SÉR., COLL. IN-8°, T. I :
Le « Puits de la Vérité », issu du symbole de l'astronomie chaldéenne,
par le CHEVALIER EDM. MARCHAL.

Page 54, lignes 13 et 14, *lisez* : « le Puits de la vérité *issu* du symbole de l'astronomie chaldéenne ».

N. B. — Dans mon mémoire même, page 6, ligne 16, c'est à tort que, sur l'assurance de l'abbé Martigny, j'ai donné la qualité de saint à dom Clément d'Alexandrie, auteur des *Stomates*. Par contre, cette qualité est donnée au troisième successeur de saint Pierre : Clément 1^{er}, élu pape en 90. Son nom a été donné à une vieille et curieuse église de Rome qui a pour voisin un spelaeum.

D'autre part, J.-C. Houzeau a publié dans *Ciel et Terre* (1^{re} année, p. 386) un intéressant article intitulé : « Les étoiles en plein jour ».



AS
242
B312
1904

Académie royale des sciences
des lettres et des beaux-
arts de Belgique. Classe
des lettres et des
sciences morales et
politiques
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
